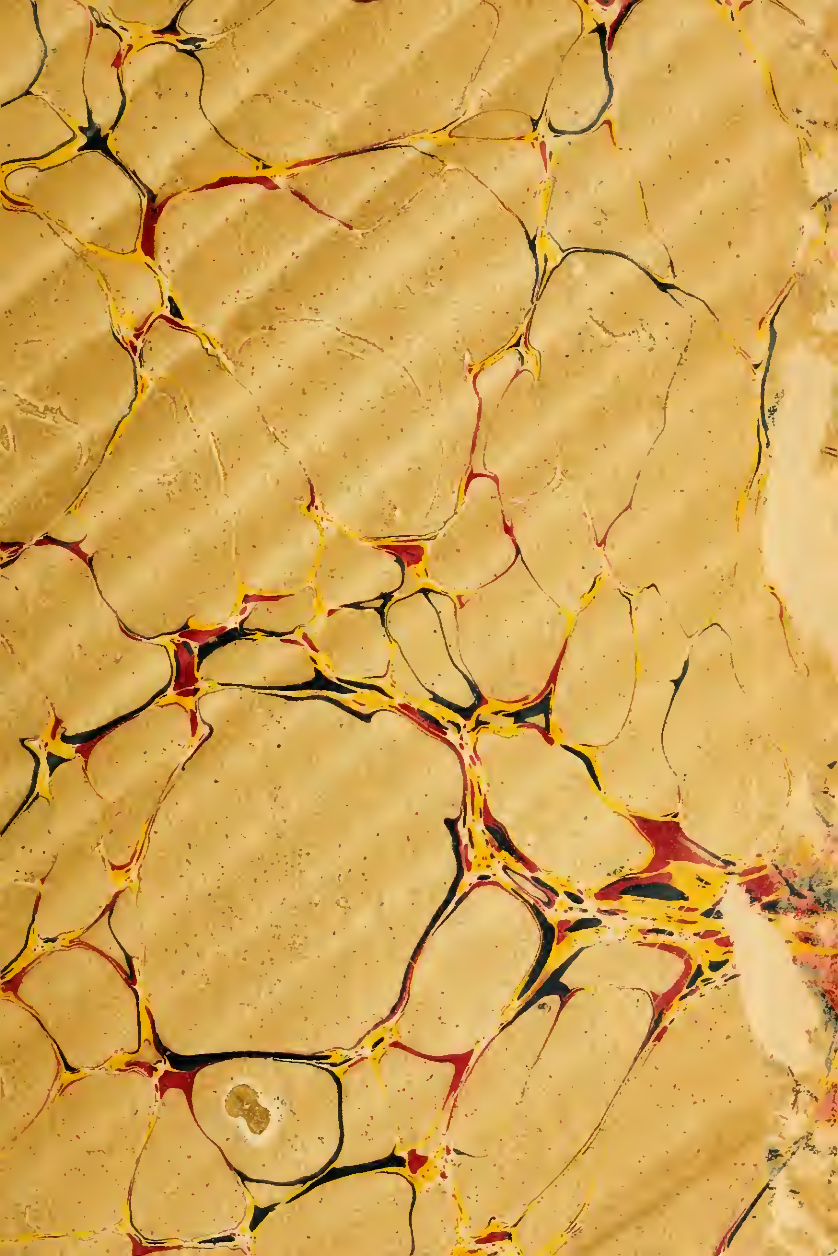




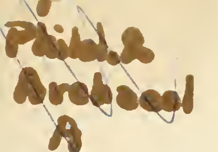
ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VII.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT,
Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

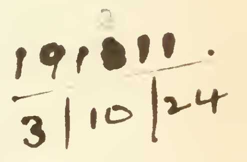
DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1863

PAR

ERNEST DESJARDINS.

SEPTIÈME ANNÉE

TOME VII.



PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7.

—

1864

AVANT-PROPOS.

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1863.

BUREAU DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1863.

MM. PAULIN PARIS, président.
DE SAULCY, vice-président.
GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel.

MEMBRES.

Académiciens ordinaires.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1817	NAUDET (Joseph)	Le comte Garran de Coulon.
1824	HASE (Charles-Benoît)	Bernardi.
1832	Le comte BEUGNOT (Auguste-Arthur)	Thurot.
1832	REINAUD (Joseph-Toussaint)	De Chézy.
1833	JULIEN (Stanislas)	Saint-Martin.
1833	GUIZOT (François-Pierre-Guillaume)	Baron Dacier.
1834	LE CLERC (Joseph-Victor)	De Pougens.
1837	GUIGNIAUT (Joseph Daniel)	Van Praët.
1837	PARIS (Alexis-Paulin)	Raynouard.
1838	GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore)	Le pr. de Talleyrand.
1839	LITTRÉ (Maximilien-Paul-Émile)	Pouqueville.

Élect	MM.	Succédant à MM.
1841	Villemain (Abel-François)................	Daunou.
1841	Wailly (Joseph-Noël de)................	Marq. de Pastoret.
1842	Saulcy (Louis-Félicien-Joseph Caignart de).	Mionnet.
1842	Le comte de Laborde (Léon-Emmanuel-Simon-Joseph)........................	Comte Alexandre de Laborde.
1842	Ampère (Jean-Jacques-Antoine)..........	Baron de Gérando.
1844	Mohl (Jules)..........................	Burnouf père.
1845	Laboulaye (Édouard-René Lefebvre)......	Fauriel.
1845	La Saussaye (J.-François de Paule-Louis de).	Mollevaut.
1849	Ravaisson (Jean-Gaspard-Félix)..........	Letronne.
1849	Caussin de Perceval (Armand-Pierre)....	Vicomte le Prevost d'Iray.
1850	Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe).....	Éd. Biot.
1850	Wallon (Henri-Alexandre)..............	Quatremère de Quincy.
1852	Brunet de Presle (Charles-Marie-Wladimir)......,.........................	Baron Walckenaer.
1853	Rossignol (Jean-Pierre)..................	Eugène Burnouf.
1853	Le vicomte de Rougé (Olivier-Charles-Camille-Emmanuel).....................	Pardessus.
1854	Egger (Émile)..........................	Guérard.
1854	Longpérier (Henri-Adrien Prevost de)....	Comte de Choiseul-Daillecourt.
1855	Regnier (Jacques-Auguste-Adolphe).......	Langlois.
1856	Renan (Joseph-Ernest)..................	Aug. Thierry.
1856	Renier (Charles-Alphonse-Léon)..........	Fortoul.
1857	Maury (Louis-Ferdinand-Alfred)..........	Dureau de la Malle.
1857	Alexandre (Charles)....................	Boissonade.
1857	Delisle (Léopold-Victor)................	Quatremère (Étienne).
1858	Munk (Salomon)........................	Lajard.
1860	Beulé (Charles-Ernest)..................	Lenormant.
1860	Miller (Bénigne-Emmanuel-Clément)......	Ph. le Bas.
1862	Hauréau (Jean-Barthélemy)..............	Jomard.
1862	De Slane (William-Mac-Guckin)..........	Magnin.
1863	Jourdain (Ch.-Marie-Bréchillet)...........	Berger de Xivrey.

Secrétaire perpétuel.

1860	Guigniaut (Joseph-Daniel)...............	Naudet.

Secrétaire perpétuel honoraire.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1860	Naudet (Joseph)	

Académiciens libres.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1830	Le duc de Luynes (Honoré-Théodoric-Paul-Joseph d'Albert)	Schweighaeuser.
1839	Vitet (Louis)	Michaud.
1843	Mérimée (Prosper)	Marquis de Fortia d'Urban.
1846	Le marquis de la Grange (Adélaïde-Édouard Lelièvre)	Eyriès.
1854	Cherrier (Joseph de)	Marquis Séguier de Saint-Brisson.
1855	Texier (Charles-Félix-Marie)	Baron Barchou de Penhoën.
1858	Le vicomte de la Villemarqué (Théodore-Claude-Henri Hersart)	De Pétigny.
1859	Dehèque (Félix-Désiré)	Aug. le Prevost.
1860	Le comte de Lasteyrie du Saillant (Ferdinand-Charles-Léon)	Monmerqué.
1862	Desnoyers (Jules-Pierre-François-Stanislas)	Biot.

Associés étrangers.

Élect.	MM.	Succédant à MM.
1831	Boeckh (Auguste), à Berlin	Jefferson.
1854	Peyaon (Amédée), à Turin	Cardinal Maï.
1857	Bopp (Franz), à Berlin	Baron de Hammer-Purgstall.
1858	Welcker (Théodore), à Bonn (Prusse rhén.)	Creuzer.
1860	Gerhard (Édouard), à Berlin	Le comte Borghesi.
1860	Lassen (Christian), à Bonn (Prusse rhénane)	Wilson.
1860	Cureton (William), à Londres	Lobeck.
1847	Pertz (George-Henri) à Berlin	Jacob Grimm.

Correspondants.

Une ordonnance royale du 6 février 1839 a porté le nombre des correspondants à cinquante, dont trente étrangers et vingt regnicoles.

MM.

1815 Le chevalier comte DÉMÉTRIUS VALSAMACHI, à Céphalonie.

1832 WEISS, à Besançon, *Doubs*.

1833 DE CAUMONT (Arcisse), à Caen, *Calvados;* et, à Paris, rue de Richelieu, nº 63.

1833 QUARANTA (Bernard), à Naples.

1839 DEVILLE (Achille), à Alençon, *Orne;* et, à Paris, rue de la Ferme, 58.

1839 BERBRUGGER, à Alger, Afrique.

1839 FLOQUET (Pierre-Amable), à Formentin, arrondissement de Pont-l'Évêque, *Calvados;* et, à Paris, rue de l'Arcade, nº 25.

1842 BORÉ (Eugène), à Constantinople.

1842 WRIGTH (Thomas), à Londres.

1842 WACHSMUTH (Wilhelm), à Leipzig.

1842 CAVEDONI (Celestino), à Modène.

1842 Le baron de WITTE (Jean-Joseph-Antoine-Marie) à Anvers; et, à Paris, rue Fortin, 5.

1843 BOTTA (Paul-Émile), à Tripoli de Barbarie.

1844 DE LAPLANE (Édouard), à Sisteron, *Basses-Alpes*.

1844 RAWLINSON (Sir Henri-Creswick), C. B., à Londres.

1847 EICHHOFF, à Melun, *Seine-et-Marne;* et, à Paris, quai de Conti, nº 3.

1850 HODGSON (Brian-Houghton), au Bengale.

1850 J. ROULEZ, à Gand.

1850 RANGABÉ (Rizo), à Athènes.

1852 NOËL DES VERGERS (Marie-Joseph-Adolphe), à Rimini; et, à Paris, rue Jacob, nº 54.

1854 MINERVINI (Jules), à Naples.

1854 LAYARD (Austen H.), à Londres.

1854 POLAIN (Matthieu-Lambert), à Liége.

1854 MICHEL (Francisque), à Bordeaux, *Gironde*.

1855 DE BOISSIEU (Alphonse), à Lyon, *Rhône*.

1855 WOLF (Ferdinand), à Vienne (Autriche).

1855 De Coussemaker (Édouard), à Lille, *Nord*.
1856 De Gayangos (Don Pascual), à Madrid.
1856 Gorresio (Gaspare), à Turin; et, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 96.
1858 Herculano de Carvalho, à Lisbonne.
1858 Dinaux (Arthur), à Montataire, *Oise*; et, à Paris, boulevard Montmartre, nº 19.
1858 Lepsius, à Berlin.
1858 Max Muller, à Oxford.
1859 Amari, à Florence.
1860 Mortreuil, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.
1860 Germain, à Montpellier, *Hérault*.
1860 De Rossi, à Rome.
1860 Weil (Gustave), à Heidelberg.
1860 Bekker (Immanuel), à Berlin.
1860 Mommsen (Théodore), à Berlin.
1861 Birch (Samuel), à Londres.
1861 Benfey, à Gőttingue.
1861 Diez (Frédéric), à Bonn (Prusse rhénane).
1861 Fleischer, à Leipzig.
1862 Robert (Charles), à Metz.
1862 Ritschl (Frédéric), à Bonn.
1863 Mariette (Auguste), actuellement en Egypte.
1863 Dumast (le baron Guerrier de), à Nancy.
1863 Tarbé (Prosper), à Reims.
1863 Westergaard (Niels-Ludvig), à Copenhague.

CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1863.

Un académicien ordinaire et un académicien libre sont décédés, ayant été remplacés :

M. Berger de Xivrey, élu le 22 mai 1839, décédé le 29 juillet 1863;
Remplacé par M. Jourdain, le 11 décembre 1863.
M Grimm, élu associé étranger le 4 juin 1847, décédé le 1863;
Remplacé par M. Pertz, à Berlin, le 20 novembre 1883.

Correspondants.

Trois correspondants regnicoles et un correspondant étranger sont décédés ou ont été nommés associés étrangers :

M. A. le Glay, à Lille, *Nord*, élu le 12 avril 1839, décédé le 14 mars 1863;

Remplacé par M. Mariette (Auguste) actuellement en Égypte, le 11 novembre 1863.

M. Greppo, à Belley, *Ain*, élu le 7 février 1840, décédé le 22 septembre 1863;

Remplacé par M. Guerrier de Dumast, à Nancy, le 11 décembre 1863.

M. Azéma de Montgravier, élu le 27 décembre 1850, décédé le septembre 1863;

Remplacé par M. Tarbé (Prosper), à Reims, le 11 décembre 1863.

M, Pertz, à Berlin, élu associé étranger le 20 novembre 1863 ;

Remplacé par M. Westergaard, à Copenhague, le 11 décembre 1863.

ÉTAT

DES

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

A LA FIN DE L'ANNÉE 1863.

L'état des travaux de l'Académie à la fin de l'année 1863 est indiqué dans le rapport semestriel de M. le secrétaire perpétuel, lu à la séance du 8 janvier 1864.

COMMISSIONS.

N. B. MM. les membres du bureau font partie de toutes les commissions.

I. — Commissions permanentes (1).

1° *Commission des inscriptions et médailles*: — MM. Hase, Léon Renier, de Longpérier, Egger, Nanteuil, dessinateur.

2° *Commission pour la continuation de l'histoire littéraire de la France* : — MM. le Clerc, Paulin Paris, Littré, Renan.

II. — Commissions annuelles de 1863.

1° *Commission des travaux littéraires* (nommée à la séance du 4 janvier): — MM. Naudet, Hase, le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury.

2° *Commission des antiquités de la France* (nommée à la même séance) : — MM. Hase, Vitet, de Longpérier, L. Renier, Maury, L. Delisle, le comte F. de Lasteyrie, Desnoyers.

3° *Commission de l'Ecole française d'Athènes* (nommée à la même séance): — MM. Hase, Brunet de Presle, Egger, Beulé, Miller.

4° *Commission administrative* (nommée à la même séance) : — MM. Garcin de Tassy, Mohl.

III. — Commission des prix en 1863.

1° *Commission chargée de juger les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix annuel de l'Académie* (Histoire des invasions des Gaulois en Orient) : — MM. Wallon, Texier, Maury, Desnoyers.

---

(1) Voir, pour l'origine et les attributions des diverses commissions, le 1er vol., p. 11 et suiv.

2° *Commission chargée d'examiner les ouvrages manuscrits envoyés au concours pour le prix Bordin* (*Speculum historiale* de Vincent de Beauvais) : — MM. Beugnot, le Clerc, Littré, Hauréau.

3° *Commission chargée d'examiner les ouvrages imprimés envoyés au concours des prix Gobert et de soumettre leur proposition à l'Académie* (nommée à la séance du 19 décembre 1862) : — MM. Naudel, Beugnot, Desnoyers, Hauréau.

4° *Commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours pour le prix de numismatique* (nommée à la séance du 9 janvier) : — MM. le duc de Luynes, de la Saussaye, de Longpérier, Beulé.

5° *Commission mixte du prix Fould :* — Les trois membres de l'Académie des inscriptions, nommés à la séance du 9 janvier, sont MM. Ravaisson, de Longpérier, Beulé.

IV. — Commission mixte permanente.

Elle est chargée de juger les ouvrages pour le concours du prix de linguistique fondé par M. de Volney : — MM. Dupin, Mérimée, Patin, de l'Académie française ; Reinaud, Hase et Mohl, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé en 1861, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1863, la question suivante :

Retracer, d'après les monuments de tout genre, l'histoire des invasions des Gaulois en Orient; suivre jusqu'aux derniers vestiges qui subsistent de leurs établissements en Asie Mineure, de leur constitution autonome, de leur condition sous l'administration romaine, de leurs alliances avec les divers peuples qui les entouraient ; comparer, pour les mœurs et les usages, les Galates avec les Gaulois de l'Occident.

Deux Mémoires ont été adressés pour ce concours.

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *deux mille francs*, à l'auteur du Mémoire inscrit sous le n° 2, M. Félix Robiou, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville, docteur ès lettres.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

(Le résultat du jugement de la commission a été proclamé à la séance ordinaire du 26 juin, p. 183-185 de ce volume.)

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Aurélien de Courson, pour le *Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne;* 1 vol. in-4°, avec carte, 1863.

Le second prix est maintenu à M. d'Arbois de Jubainville, pour l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* ; 4 vol. in-8°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) est décerné à M. Franz Streber, pour son ouvrage intitulé : *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*; 1 vol. in-8°, avec planches, 1860-1861.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN (ANCIEN NOTAIRE).

L'Académie avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1863 la question suivante :

Examen des sources du Speculum historiale *de Vincent de Beauvais.*

Distinguer les portions du Speculum *qui ont été empruntées à des ouvrages dont le texte original nous est parvenu. Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits et ce qui est l'œuvre personnelle de Vincent de Beauvais.*

L'Académie a décerné le prix, de la valeur de *trois mille francs*, à l'auteur du seul Mémoire envoyé au concours, M. Edgar Boutaric.

PRIX FONDÉ PAR M. LOUIS FOULD.

Trois ouvrages avaient été envoyés pour ce concours, dont la seconde période triennale expirait en 1863.

Le seul qui lui ait paru digne d'une mention est le Mémoire manuscrit inscrit sous le n° 3, intitulé : *Des arts avant Périclès.*

La Commission a reconnu avec plaisir dans ce Mémoire l'empreinte d'un travail persévérant et intelligent ; mais elle a regretté que l'auteur ait consacré tant de soins à des questions étrangères au véritable sujet du prix, telles que l'origine des races humaines, le tableau des mœurs de l'homme primitif, habitant des grottes naturelles, etc.

L'auteur n'a encore fait qu'entamer le tableau de l'art égyptien ; mais, dans l'unité générale de cet art, il n'a pas suffisamment distingué les caractères particuliers des œuvres de chaque grande époque. La Commission aurait voulu trouver en outre dans son travail la description précise de monuments appartenant à chacune de

ces époques, avec des dessins qui en fissent saisir les différences en quelque sorte spécifiques. Il ne lui a pas non plus été possible de reconnaître quelles peuvent être les vues de l'auteur sur la transmission des principes et des procédés de l'art, de peuple à peuple, point très-important du sujet.

Le concours est prorogé jusqu'au 1er janvier 1866.

PRIX VOLNEY.

(Le résultat du jugement de la commission mixte a été proclamé à la séance ordinaire du 7 août 1863, p. 233.)

III. — SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1864 ET 1865.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours pour l'année 1864 la question suivante :

Faire une étude comparée de la liturgie grecque et de la liturgie romaine dans l'antiquité païenne, en prenant pour exemple une cérémonie importante et officielle de l'un et de l'autre culte, dont on présentera un tableau aussi complet qu'il est possible, à l'aide des textes et des monuments figurés de tout genre.

Elle rappelle, de plus, qu'elle a prorogé en 1864 la question suivante :

Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1865 la question nouvelle qui suit :

Déterminer la date et la valeur des différents textes de la Chronique de Froissart. Distinguer ce qui appartient en propre à cet

historien ; indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille francs.*

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1864, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1862.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1862 et 1863, sur les *Antiquités de la France;* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1864.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1864 la question suivante :

Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nouvelle traduction, latine ou française, de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque SUR ISIS ET OSIRIS, *à Jamblique* SUR LES MYSTÈRES DES ÉGYPTIENS; *par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs; enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques.*

Elle rappelle, de plus, qu'elle a prorogé en 1864 la question suivante :

Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme ROLAND, TRISTAN, le VIEUX CHEVALIER, FLORE ET BLANCHEFLEUR, PIERRE DE PROVENCE *et quelques autres, ont été imités en grec depuis le XIIe siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations.*

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1865, la question ainsi conçue :

Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive (Megillath-taanith, Séder, Olâm, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.

Chacun de ces prix sera de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1866.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une Commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1866.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés *francs de port* au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866, *terme de rigueur.*

Ils seront écrits *en français* ou *en latin.*

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

(Voyez le tome II, p. XXXI.)

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1863-1864.

I. Décrire et reconstituer le temple de Sunium, ainsi que les propylées et l'enceinte sacrée. Examiner quel parti les Athéniens pouvaient tirer de cette enceinte en cas d'invasion. Explorer l'extrémité de l'Attique depuis la baie de Vari d'une part, et de l'autre

depuis la presqu'île de Courouni, en recherchant particulièrement comment ont été exploitées les mines du Laurium.

II. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos ; constater l'état actuel de cette île et des ruines jadis considérables qu'elle renferme ; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires ; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes ; former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos depuis les temps homériques ; signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

III. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées; enfin, par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Eleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

IV. — 1° Etudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser une liste des proconsuls d'Achaïe d'après les auteurs anciens et les monuments.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

V. — Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique.

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens Christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

VI. Etudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme et particulièrement la confusion de l'H et de l'Y avec l'I n'a pas entièrement prévalu ; montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

DÉLIVRANCE DES BREVETS D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'Ecole des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion :

L'Académie déclare que les élèves de l'Ecole impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléogaphes* par arrêté du 17

février 1862, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont :

MM. Tuetey (Alexandre),
Guiffrey (Jules-Marie-Joseph),
Joigny (Edmond-Marie-Augustin),
Deprez (Marie-Michel-Denis),
De Laborde (Valentin-Alexandre-Auguste-Joseph),
De Fleury (Pierre-Paul-Fouquet-Armand),
Roulland (Léon).

SÉANCES DE 1863.

(7e ANNÉE.)

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES,

PENDANT L'ANNÉE 1863.

MOIS DE JANVIER.

Séance du 4.

M. Paulin PARIS, vice-président de l'année précédente, est élu président pour l'année 1863.

M. de SAULCY est élu vice-président.

M. Paulin PARIS est chargé de présider l'Institut, l'Académie ayant cette année son tour de préséance.

Renouvellement des commissions annuelles.

Commission des travaux littéraires : MM. NAUDET, HASE, LE CLERC, MOHL, LABOULAYE, WALLON, Ad. REGNIER, MAURY.

Commission des antiquités de la France : MM. HASE, VITET, de LONGPÉRIER, L. RENIER, MAURY, L. DELISLE, le comte Ferdinand de LASTEYRIE, J. DESNOYERS.

Commission de l'Ecole française d'Athènes : MM. HASE, BRUNET de PRESLE, EGGER, BEULÉ, MILLER.

Commission administrative : MM. GARCIN DE TASSY, MOHL.

M. le comte BEUGNOT fait quelques observations tendant à perfectionner l'Annuaire de l'Institut.

Sont présentés les Mémoires et ouvrages suivants :

1° Pour le prix ordinaire de l'Académie, *deux Mémoires* manuscrits.

2° Pour le prix Bordin, *un Mémoire* ;

3° Pour le prix Gobert :

I. *Notice sur la construction d'une carte de l'île de Chypre*, par M. de Mas-Latrie, br. in-8°, 1862 ;

II. *Les Ecossais en France; les Français en Ecosse*, par M. Francisque Michel, correspondant de l'Académie, 2 vol in-8° ; Londres, 1862 ;

III. *Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne*, publié par M. Aurélien de Courson, conservateur de la bibliothèque du Louvre, Paris, 1862.

4° Pour le concours des antiquités de la France :

I. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mesmin de Mici et histoire de Saint-Martin du Loiret, maintenant Olivet*, manuscrit, in-8°, par M. Henri de Monteyremar;

II. *Théâtre de la défaite de Viridovix*, par Léopold Quénault, br. in-12, 1862. — *Nouvelles Observations sur la défaite de Viridovix*, br. in-12, 1862, par le même. — *Liste, avec notes historiques, des grands baillis du Cotentin depuis 1204 jusqu'à 1787*, manuscrit, par le même ;

III. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis* par Arthur Forgeais, 2e série : enseignes et pèlerinages ; Paris, 1863, 1 vol. in-8° ;

IV. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, publié sous les auspices du Ministre d'Etat, par M. Michelant, tome III ; Paris, 1861, 1 vol. in-4° ;

V. *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon étudiés au point de vue de leur illustration*, 1re *partie : septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième siècles*, par Edouard Fleury, 1 vol. in-4°, 1863 ;

VI. *Etude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne*, par M. Gustave Lapérouse ; Troyes, 1862, br. in-4°.

VII. *Les anciens hôtels de ville, ou maisons communes de Lyon*, notice rédigée sur les documents originaux, par Vital de Valons, bibliothécaire adjoint du Palais des arts à Lyon, br. in-8°, 1862;

VIII. *Géographie du département du Tarn*, par M. J.-G. Carrié, 1862, 1 vol. in-12;

IX. *Evêchés de la basse Armorique* (basse Bretagne) *du cinquième au neuvième siècle*, par Dr E. Halléguen ; Paris, 1862, br. in-8°;

X. *La Bourgogne sous Charles VIII*, par Ch. Rossignol, conservateur adjoint des musées impériaux ; Paris, Dijon, 1862, 1 vol. in-8°;

XI. *Recherches sur l'histoire et le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. Le Brun-Dalbanne, membre de l'Académie de l'Aube ; Troyes, 1862, br. in-4°;

XII. *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, par Amédée Piette ; Laon, 1856-1862, 1 vol. in-8° ;

XIII. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, publié par ordre de S. Exc. M. le comte Persigny, Ministre de l'intérieur ; *département de Seine-et-Oise* : Archiviste, M. Sainte-Marie Mévil. 1re livraison ; Versailles, 1862, in-4° ;

XIV. *L'ancien hôtel de ville et la grosse horloge de Rouen*, par E. de la Quérière, manuscrit in-8°;

XV. *Eléonore de Guienne, étude biographique*, par Louis de Villepreux; Paris, 1862, 1 vol. in-8°;

XVI. *Etude historique sur la première prédication de l'Evangile en France*, par M. le marquis de Bausset-Roquefort ; Lyon , 1862, br. in-8° ;

XVII. *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par M. Ch. Cerf, chanoine honoraire ; Reims, 1861, 1 vol. in-8° ;

XVIII. *Essai sur la destination première de la Maison-Carrée*, Nîmes, 1862, br. in-8°, par M. Auguste Pelet ;

XIX. *Cartulaire de Josaphat, près de Chartres*, par M. Menault, manuscrit en 2 tomes, in-4°;

XX. *De l'honor, seigneurie territoriale du Languedoc et particulièrement de l'honor des juifs*, du onzième au treizième siècle, par Gustave Saige, avocat, archiviste paléographe, manuscrit, in-4°.

5° Pour le prix Fould, *deux manuscrits.*

Sont offerts en don les ouvrages suivants :

Essai sur le Véda ou *Introduction à la connaissance de l'Inde*, par Emile Burnouf. Paris, 1863, 1 vol. in-8°. « Cet essai ingénieux et savant, qui a pour fondement principal l'étude du Rig-Véda, n'est point indigne du nom que porte l'auteur : c'est, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, le plus bel éloge qu'on en puisse faire. »

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, de 1853 à 1862, 6 vol. in-8°.

Histoire de l'Académie de Saumur depuis sa fondation en 1600 *par Duplessis-Mornay jusqu'à sa suppression en* 1685, par M. le Dr J. Dumont, br. in-8°, 1862; Angers. Cette brochure est accompagnée d'une lettre. Il est à propos d'appeler l'attention de l'Académie sur le résumé substantiel présenté par l'auteur et sur quelques particularités intéressantes qui s'y rencontrent, comme la fixation de la date de naissance de Mme Dacier.

Saint-André de la Ville, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, par E. de la Quérière. br. in-4°, 1862. — *Une excursion au château d'Anet*, par le même, br. in-8°, 1862.

Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes de France *Sur l'histoire et l'état des lettres en Belgique et dans les Pays-Bas* par

M. Louis de Baecker, chargé de mission; première partie : *Langue néerlandaise*; Paris, 1862, br. in-8°.

Carnac (en Bretagne). *Fouilles et découvertes nouvelles dans la butte Saint-Michel*, etc., par L.-F. Jéhan de Saint-Clavien; Tours, 1862, br. in-8°.

Revue historique de droit français et étranger, 6e livraison, novembre et décembre 1862.

Le cabinet historique. Revue mensuelle, novembre et décembre 1862.

M. Garcin de Tassy fait hommage à l'Académie de sa traduction du poëme persan intitulé : *Mantic Uttaïr*, ou *le Langage des oiseaux*, par Farid Uddin Attar, 1 vol. in-8°. Cette traduction est destinée à accompagner le texte antérieurement publié. Ces deux volumes ont pour introduction le *Mémoire* du même savant *Sur la poésie philosophique et religieuse chez les Persans d'après le Mantic Uttaïr*. Ces trois publications se complètent et forment un tout.

Séance du 9.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante :

« *Viro illustrissimo* Iosepho Danieli Guigniaut *Academiæ inscriptionum et liberalium artium ab epistulis* S. P. D. Fridericus Ritschl Bonnensis.

« Vix quicquam accidere mihi vel gratius vel honorificentius potuit, quam quod litteris Tuis humanissimis certior factus sum placuisse perillustri Academiæ Inscriptionum et Liberalium Artium, ut in eorum numero haberer quos illo epistularum commercio sibi esse sociatos voluit. Quo enim graviore auctoritate in earum litterarum regione uberrima, quibus mearum quoque virium tenuitatem consecravi, amplissimum Collegium vestrum omnium consensu et valet et per tempora ante acta valuit, eo profecto plus ornamenti adeptus merito censebitur, in quem is sit honos conlatus cuius vis et dignitas tamquam per orbem terrarum pertineat.

Eius igitur beneficii cum præstantiam tum liberalitatem ut gratiarum actione observantissima prosequor, ita spero fore ut, si minus re et factis, at studio ac voluntate, non indignus tam luculentæ societatis honore videar.

Quod superest, te, vir imprimis spectabilis, qua decet observantia rogo ut hos quos supra scripsi animi sensus perillustri Academiæ meo nomine testatos facias, me autem ipsum et studiosissimum Tui et Tibi devinctissimum credas. Vale. »

Scribebam Bonnæ II kalendas Ianuar., ann. Urb. cond. MMDCXVI

M. le Président annonce à la Compagnie que c'est à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qu'il appartient cette année de désigner à l'Institut l'œuvre ou la découverte qui lui paraîtra mériter le prix biennal de 20,000 fr. qui doit être décerné, au nom de l'Empereur, dans la séance du 15 août 1863. Une commission de six membres sera formée pour préparer et faire une proposition à l'Académie sur cet objet.

Nomination des commissions chargées de juger les concours et de décerner les prix.

1° Pour le prix ordinaire : (*Histoire des invasions des Gaulois en Orient*): MM. Wallon, Texier, Maury, Desnoyers.

2° Prix Bordin : (*Speculum historiale de Vincent de Beauvais*) : MM. Beugnot, le Clerc, Littré, Hauréau.

3° Prix de numismatique : MM. le duc de Luynes, de la Saussaye, de Longpérier, Beulé.

4° Prix Fould. Les trois membres qui représenteront l'Académie dans la commission mixte sont : MM. Ravaisson, de Longpérier, Beulé. (L'Académie des Sciences et l'Académie des Beaux-Arts auront à désigner chacune un membre pris dans leur sein pour compléter cette commission.)

M. Hauréau a la parole pour lire, au nom de la nouvelle commission du prix Gobert, la liste des ouvrages envoyés à ce concours pour 1863. Ces ouvrages sont :

1° *Histoire de France du cinquième au dixième siècle de l'ère chrétienne, contenant le parallèle des Gallo-Romains et des Francs et l'état des institutions politiques, civiles et religieuses de ces deux peuples, qui ont formé la nation française*, t. Ier, 1 vol. in-8°, par M. Doré père;

2° *Histoire du Vélay*, 7 vol. in-8°, 1860-1862, par M. Francisque Mandet ;

3° *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux dix-septième et dix-huitième siècles*; Paris, 3 vol. in-8°, 1862, par M. S.-J.-M. Vignon;

(4°) *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*, 1 vol. in-8°, par M. Louis Spach (ouvrage transféré, sur la demande de l'auteur, au concours des antiquités de la France);

4° *Les Écossais en France, les Français en Écosse*, 2 vol. in-8°, 1862, par M. Francisque Michel ;

5° *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, 1429-1444, t. II, 1 vol. in-8°, 1863, par M. Vallet de Viriville;

6° *Notice sur la construction d'une carte de l'île de Chypre, avec une carte*, br. in-8° et 1 feuille, 1862, par M. de Mas-Latrie (appendice à l'Histoire de Chypre, qui est en possession du grand prix Gobert, 1862);

7° *Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne*, 1 vol. in-4°, avec une carte, un *fac-simile* du manuscrit et une vue de l'abbaye, par M. Aurélien de Courson.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Flatey Jarbok en Samling af Norske Konge-Sagager, etc. Recueil de Sagas royales du Nord avec différents récits moins développés sur les événements qui se sont passés en Norwége et au dehors, 1859-1862; Christiania, 4 fasc. formant 2 vol. in-8°.

Norges Mynter, etc. Monnaies norwégiennes au moyen âge, recueillies et décrites par C. Schive, introduction de C.-A. Holmboe.

Ulysse et Pénélope, drame antique en 5 actes et en vers, par Grég. Jeanne; Paris, 1862, br. in-8°.

Revue archéologique, nouvelle série, 4e année, janvier 1863.

Revue de l'art chrétien, décembre 1862.

M. le vicomte de Rougé fait hommage, au nom de l'auteur, d'un Mémoire intitulé : *Monument biographique de Bakenkhonsou, grand prêtre d'Ammon et architecte principal de Thèbes, contemporain de Moïse*, interprété pour la première fois par M. Théodule Devéria. (Extr. des Mém. de l'Inst. égypt., t. Ier.) Paris, Imp. imp., 1862, in-4°. Ce travail, dit M. de Rougé, dont le sujet a une grande importance historique, a été fait par le jeune égyptologue avec une méthode excellente, de tous points fidèle aux plus saines traditions du déchiffrement hiéroglyphique, et il inaugure de la façon la plus heureuse cet ordre d'études dans le nouveau recueil où il a trouvé place.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 16.

M. Hittorf a été désigné par l'Académie des beaux-arts pour la représenter dans la commission mixte du prix Fould.

M. le Secrétaire Perpétuel lit son rapport semestriel.

Rapport *Sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le deuxième semestre de l'année* 1862.

« Messieurs,

« Je ne saurais dire que les travaux de vos commissions de publication aient précisément langui dans les six derniers mois de l'année qui vient de s'écouler. Sur plusieurs points, en effet, ils ont accompli des progrès et produit des résultats dont nous avons lieu de nous féliciter; mais, sur d'autres, ils ont éprouvé des retardements par des causes imprévues ou pour des raisons dont j'ai peine à me rendre compte.

« Dans la série de nos grandes collections nationales, le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* attend toujours son tome XXII, entièrement terminé pour le corps de l'ouvrage, mais dont la publication est encore ajournée par le travail aussi minutieux qu'important de tables multipliées. Nous n'avons pas besoin d'en recommander l'achèvement à des hommes comme MM. N. de Wailly et L. Delisle.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des Croisades* est à peu près dans la même situation, quoique l'impression du texte, avec notes et variantes, ne soit pas tout à fait achevée. La cause principale en est dans le retard entraîné par l'espoir, fondé d'ailleurs, de faire reparaître, grâce à l'ingénieux procédé d'un de nos plus habiles chimistes, quelques pages oblitérées d'un des manuscrits fondamentaux. Mais MM. H. Wallon et Ad. Regnier auront bientôt franchi cet obstacle et les autres, le volume étant parvenu à la feuille cent quatre-vingtième.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même recueil et de la *partie arabe*, quoique terminé pour le texte et la traduction, n'est point encore en état de paraître. L'introduction commencée par M. Reinaud, il y a longtemps déjà, en reste au même point qu'à la fin du précédent semestre. D'autres travaux ont distrait le savant et curieux auteur, et, de son côté, l'habile auxiliaire qu'il s'est donné, M. Defrémery, n'a rien remis encore ni des additions et corrections, ni de l'index, quoiqu'il s'en soit sérieusement occupé. Je me plais à penser que ce volume, depuis tant d'années sous presse, ne laissera pas s'achever celle qui s'ouvre sans satisfaire à cette longue attente.

« Nous sommes moins et cependant plus avancés, si l'on tient compte du temps, pour les *Historiens arméniens* de la même division du recueil. M. Dulaurier, à qui l'Académie a confié cette section des *Historiens orientaux*, en a conduit le tome Ier à la cent dixième feuille, c'est-à-dire à plus de la moitié, soit du texte, soit de la traduction, et encore a-t-il été retardé par des difficultés typographiques, causées principalement par une absence obligée.

« Quant aux *Historiens grecs* des croisades, qui sont dans notre grand recueil une heureuse résurrection, grâce aux sages mesures adoptées par l'Académie, la seconde partie, dont M. Miller est chargé, compte aujourd'hui vingt-deux feuilles tirées, et les épreuves vont jusqu'à la fin du XIIe livre d'Anne Comnène; la moitié du XIIIe est déposée en copie. M. Alexandre est toujours prêt pour la troisième partie, dont l'impression pourra commencer bientôt, et nous avons l'augure d'une sérieuse reprise de la première, que formeront les *Prolégomènes* de M. Hase, dont les trente-quatre feuilles, depuis longtemps imprimées, font si vivement désirer le reste.

« L'impression des tables du tome VII de la continuation du recueil de

Bréquigny (*Table des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de France*), dirigée par M. Éd. Laboulaye, touche à sa fin, et le volume ne peut tarder à paraître.

« Pour le recueil des *Chartes et diplômes non imprimés* antérieurs à l'an 1189, il est toujours en préparation, et les matériaux recherchés de toute part, sous l'impulsion de M. L. Delisle, par de jeunes missionnaires de l'érudition, s'accumulent en s'ordonnant peu à peu. Tandis que s'achève à Paris l'examen des sources à interroger pour la collection, les explorations continuent dans les départements. Pendant le semestre dernier, le nombre des documents copiés s'est enrichi de huit cent vingt-cinq pièces. De ces copies font partie soixante-quatre chartes puisées par M. Guesnon, aujourd'hui professeur au lycée de Rennes, dans les archives du Pas-de-Calais. M. Paul Meyer a envoyé cent trente-quatre chartes provenant des archives des départements de l'Hérault et de l'Aude, et des villes de Narbonne, Agde et Tarascon. M. Siméon Luce, avec son zèle infatigable, a fouillé les dépôts de six départements : la Gironde, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Gers, l'Ariége et la Haute-Garonne. Des notes sur plusieurs collections importantes et la copie de six cent vingt-sept pièces, tel a été le résultat d'une mission de cinq mois, dans laquelle notre auxiliaire a été secondé par l'action bienveillante de plusieurs savants ou de membres considérables du clergé, de la magistrature et de l'administration. Nous avons surtout à remercier M. Basele de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau, M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées ; Monseigneur Delamare, archevêque d'Auch, et son grand vicaire, M. Canéto ; M. Niel, archiviste du Gers, et M. Baudoin, archiviste de la Haute Garonne.

« J'espérais bien pouvoir, aujourd'hui même, déposer sur le bureau de l'Académie le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France* et les deux grands discours qui le forment à eux seuls. L'Académie sait déjà que le discours sur l'état des lettres en France au quinzième siècle, par M. Victor Le Clerc embrassant les deux tiers de ce volume, est depuis longtemps imprimé. Celui de M. Ernest Renan sur l'état des beaux-arts au même siècle l'est également depuis plusieurs mois. Il reste seulement à lire les dernières épreuves des trois tables qui dès l'origine ont accompagné chaque tome de cet autre grand recueil national, œuvre collective plutôt encore que recueil ; ce sont : la table bibliographique des livres cités ; la table générale des sections et chapitres ; la table analytique des auteurs et des matières. C'est le travail difficile et minutieux de l'impression de ces tables qui a entravé jusqu'ici une publication attendue avec un juste intérêt, et désormais très-prochaine.

« Je passe à ceux de vos recueils d'érudition variée, de philologie, de critique et d'histoire, qui, sous la direction de votre commission des travaux littéraires, admettent plus particulièrement des collaborateurs étrangers à l'Académie, ou même se composent de Mémoires choisis lus devant elle par des savants du dehors, ou bien encore distingués dans le concours et désignés par la commission des antiquités de la France.

« De ces recueils successivement institués, le plus ancien a pris depuis plusieurs années une importance nouvelle par la publication ou commencée, ou désormais garantie, de textes considérables, rares, et de documents d'une nature particulière accompagnés de traductions. J'ai eu l'honneur de vous présenter il y a peu de temps la première partie du tome XIX des *Notices et Extraits des manuscrits* renfermant le premier tiers des *Prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun* traduits par M. de Slane, aujourd'hui notre confrère, et qui répondent au texte arabe précédemment publié par feu E. Quatremère. Cet illustre savant ne pouvait avoir un plus

digne continuateur dans une œuvre difficile, de longue haleine, et qui mettra définitivement en lumière un des monuments les plus originaux de la littérature des Arabes, cette espèce de généralisation, je dirais presque de philosophie de l'histoire telle qu'ils la pouvaient concevoir, exécutée par un de leurs plus grands esprits, en possession des plus vastes connaissances et de l'expérience la plus diverse. La suite de ce beau travail est déjà sous presse et formera les premières parties des tomes XX et XXI du recueil.

« Je suis heureux d'avoir à vous apprendre, Messieurs, que la seconde partie du tome XVIII des *Notices des manuscrits*, qui languissait depuis longtemps, a repris une vie nouvelle. L'adjonction désirée par notre confrère, M. Brunet de Presle, a commencé à produire ses fruits, en ranimant, non pas son zèle, mais sa confiance en lui-même, au contact de l'active et affectueuse coopération de M. Egger. Les *Papyrus grecs*, à la publication desquels restera attaché le grand nom de Letronne, ont pu franchir enfin la feuille trentième, et les épreuves se succèdent en même temps que se poursuit la révision de ces textes épineux et que la copie s'achève. La deuxième partie du tome XIX et celle du tome XX étant publiées, ces deux tomes se complètent ou vont se compléter par les deux premiers tiers de la traduction d'Ibn-Khaldoun, et, en même temps que se prépare le dernier tiers, grâce à l'activité du savant éditeur, j'ai pu mettre sous presse la seconde partie du tome XXI, dont la première clora le travail de M. de Slane. Ainsi se trouveront ramenées bientôt à leur union nécessaire les deux parties orientale et occidentale du Recueil.

« Je n'eus rien à vous dire, il y a six mois, de la double collection que vous avez fondée des *Mémoires de divers savants* étrangers à l'Académie, dont récemment avaient été publiés deux nouveaux volumes, les premières parties du tome VI de la 1re série (*Sujets divers d'érudition*), et du tome IV (*Antiquités de la France*). Les deuxièmes parties de ces deux tomes, qui formeront également deux volumes, sont à plus de moitié de l'impression, et, toute la copie étant livrée, elles paraîtront certainement dans le courant de cette année.

« J'espère pouvoir en dire autant de vos propres *Mémoires*, y compris l'*Histoire de l'Académie*, dont la publication ou la rédaction sont ma tâche plus ou moins personnelle. L'impression de la deuxième partie du tome XXIV des *Mémoires* proprement dits a été retardée par la nécessité d'une révision longue et délicate que demandaient trois de ces Mémoires liés les uns aux autres, et dont l'auteur n'existe plus. J'ai la confiance que l'Académie, qui en entendit, il y a quinze ans, la seconde lecture, déjà posthume en partie, ne regrettera pas ce retard quand elle y retrouvera le sentiment profond que cette lecture lui fit éprouver. L'obstacle du reste est aujourd'hui surmonté, l'impression parvenue à près de la moitié du volume, et les autres Mémoires qui doivent y entrer se trouvant tous sous ma main, revus par les auteurs, rien ne peut guère s'opposer à ce que cette impression s'achève en peu de temps. Et cependant se terminera la préparation de la première partie du tome XXIII, comprenant l'*Histoire* de vos actes et de vos travaux durant la période de 1857 à 1860, partie qui formera le complément des deux tomes répondant à cette période. Dès à présent sont rassemblés et à l'examen les matériaux d'un nouveau volume, le premier à publier d'une nouvelle période, et du tome XXV. Si, comme j'en conçois l'espoir, l'impression de ce volume peut être commencée dans le courant du premier semestre de cette année, alors sera près de se réaliser, par le concours de votre zèle pour la gloire héréditaire de cette Académie et de mes constants efforts pour le seconder, l'idéal que je rêve de la publica-

tion annuellement régulière d'un volume de vos Mémoires, puissant moyen de les répandre et d'en accroître à la fois l'influence et le succès. Ce sera ma consolation des soucis en partie stériles que me causent la rédaction des *Tables* de la seconde décade de la nouvelle série de votre recueil, qui marche si lentement, et l'impression de la partie orientale de la *Table des notices des manuscrits*, qui, à peine remise en mouvement après des années, se trouve paralysée de plus belle. Votre commission des travaux littéraires, toujours si attentive à tous vos besoins, si empressée à l'accomplissement de ses nombreux devoirs, sera saisie par votre secrétaire et avisera sous votre sanction. »

Sont élus membres de la commission du prix biennal de 20,000 francs : MM. Naudet, le Clerc, de Wailly, Mohl, Ravaisson, le vicomte de Rougé, auxquels sont adjoints de droit les trois membres du bureau.

M. Naudet reprend la seconde lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.*

L'ouvrage de M. Ed. Aubert sur la vallée d'Aoste, précédemment offert, est admis au concours des antiquités de la France pour 1862.

M. Ramée fait savoir que son *Histoire de l'architecture* est destinée, non au concours du prix Fould, mais à celui du prix biennal; M. Jal destine son *Glossaire nautique* au même concours. Il sera répondu à ces deux auteurs qu'il n'y a d'autres ouvrages appelés à disputer le prix biennal que ceux qui sont présentés à l'Académie par la commission instituée à cet effet.

Sont offerts les ouvrages suivants :

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont exécutée en 1861 et publiée sous les auspices du ministère d'Etat, par Georges Perrot, Edmond Guillaume et Jules Delbet, 2e livraison, 6 feuilles et 3 pl., dont une double, in-fo, 1862. « Cette livraison, dit M. le Secrétaire perpétuel, est de tous points digne de la première. »

Une série de *huit Mémoires académiques de l'Université d'Helsingfors.*

Quatre opuscules de M. Aug. Pelet : 1o *Description de l'amphithéâtre de Nîmes*, in-8o, Nîmes, 1860; — 2o *Recherches sur la scène antique justifiées par l'étude du théâtre d'Orange*, in-8o, Nîmes, 1861 ; — 3o *Essai sur les médailles de Nemausus*, in-8o, Nîmes, 1861 ; — 4o *Essai sur l'enceinte romaine de Nîmes*, in-8o, Nîmes, 1861.

Examen de quelques passages d'une dissertation de M. l'abbé Dangez sur la vérité du fait de la translation des reliques des saints Lugle et Luglien à Montdidier, par M. V. de Beauvillé, br. in-8o, Amiens, 1862.

Annales de la propagation de la Foi, janvier 1863, no 206.

M. Paulin PARIS, président, fait hommage, au nom de l'auteur, de l'opuscule intitulé : *On the influence of mediaeval upon Welsh literature exemplified in the story of the Cort-Mantel*, by Thomas Wright, correspondant de l'Institut de France (from the archaelogia Cambrensis, January), br. in-8°. Londres 1863.

M. le vicomte de ROUGÉ lit, sous forme de *Note* rédigée, ce qui avait été l'objet d'une simple communication orale dans une des séances précédentes sur les fragments égyptiens trouvés par M. E. RENAN dans le cours de sa mission en Syrie. (*Voy.* le bulletin de décembre.)

Séance du 23.

M. Léon RENIER a la parole pour une communication qu'il est chargé de faire au nom de la commission des antiquités de la France. Cette communication a pour but de proposer que les ouvrages de numismatique soient désormais adressés exclusivement au concours de numismatique (prix Allier de Hauteroche) et qu'on n'envoie plus au concours des antiquités de la France que les ouvrages spécialement relatifs aux antiquités proprement dites.

Cette observation soulève dans le sein de l'Académie une discussion animée qui occupe la majeure partie de la séance, et à laquelle prennent part MM. de LONGPÉRIER, LABOULAYE, NAUDET, de WAILLY, le comte BEUGNOT et M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL. La discussion n'ayant eu aucun résultat, il a été décidé, sur la proposition de ces deux derniers membres, qu'une commission serait nommée pour examiner la question avec maturité et présenter à l'Académie le résultat de ses délibérations.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Au nom de M. Ed. GERHARD, associé étranger : *Thetis und Priumne, etruskischer Spiegel der Kais. russischen Sammlung. Auch über Graberidole des Koeniglichen Antiquariums.* Berlin, 1862, in-4°.

De la part de S. A. le prince Lucien Bonaparte, à Londres, une nouvelle série de ses publications de linguistique comparée formée des diverses parties des saintes Ecritures traduites dans les langues suivantes : le *Basque du Labourd*, le *Dialecte sarde de Tempi*, en *quatre autres dialectes ita-*

liens, en *écossais des basses terres*, en *biscayen central* et en *guypuscoan*, en *navarrais* ; à ces différentes brochures sont jointes :

1° Une *Note sur l'orthographe picarde* pour l'intelligence d'une traduction de l'Evangile selon saint Matthieu en picard du dix-neuvième siècle, par Edouard Paris, d'Amiens, br. in-8°, Londres, 1862, et une lettre du prince L.-L. Bonaparte intitulée : *Cornish literature*, avec d'autres pièces, 1 f. in-8°;

Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle, par M. Viollet-le-Duc, tome VI, Paris, 1863, in-8°, pour le concours des antiquités de la France;

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 5e série, tome VI; Toulouse, 1862, in-8°;

Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud, publié par la Société archéologique de Béziers, introduction et glossaire par Gabriel Azaïs, tome I, 2e livr., p. 177-368, in-8°;

Miscellanea storica narnese, compilata per Giovanni Marchese Eroli, vol. I. 2 fasc., 1858 et 1860; vol. II, fasc. 1er, 1862, gr. in-8°. Narni.

M. Reinaud commence la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

Séance du 30.

M. Cloquet, membre de l'Académie des sciences, a été désigné par cette Compagnie pour la représenter dans la commission du prix Fould. Cette commission, devant être formée de cinq membres, est aujourd'hui complète, et composée de MM. Ravaisson, de Longpérier, Beulé, Hittorf et Cloquet.

M. le duc de Luynes regrette, par une lettre, de ne pouvoir accepter les fonctions de membre de la commission du concours de numismatique.

Sont nommés membres de la commission chargée de fixer les attributions et les limites respectives du concours des antiquités de la France et du concours du prix de numismatique : MM. Naudet, Beugnot, de Wailly et Laboulaye, plus les membres du bureau.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix biennal : *Antiquité des races humaines. Reconstitution de la chronologie et de l'histoire des peuples primitifs par l'examen des documents originaux et par l'astronomie*, par G. Rodier. 1 vol. in-8°, 1862, Paris.

Au nom de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam : 1° *Verslagen en mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen. Afdeeling Letterkunde, zeste deel.* Amsterdam, 1862, 1 vol. in-8°.

2° *Register van Hollandsche en zeeuwsche oorkonden die in de charterboeken van Mieris en kluit ontbreken. Eerste af deeling, tot het Uitsterven van het hollandsche huis. Op gesag der koninklijke Akademie van Wetenschappen verzameld, door* M. L.-Ph.-C. van den Bergh. Amsterdam, 1861, in-8°.

Au nom de madame veuve Artaud : *Fragments pour servir à l'histoire de la comédie antique*: *Epicharme*, *Ménandre*, *Plaute*, par M. Artaud, inspecteur général des études, vice-recteur de l'Académie de Paris, etc., avec une *préface* de M. Guigniaut. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Au nom de M. d'Avezac, ex-président de la commission centrale de la Société de géographie : *Restitution de deux passages du texte grec de la géographie de Ptolémée aux chapitres cinq et six du septième livre.*

Au nom de M. Alexis Reinaud de Fonvert, membre de l'Académie d'Aix, l'ouvrage dont il est l'auteur : *Carte des circonscriptions diocésaines avant* 1789, *dans les anciennes provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, pour servir à l'intelligence des divisions civiles et administratives de la province romaine à la fin du sixième siècle après Jésus-Christ*, 1861.

Tabula regionis Salyorum ex Strabone. necnon antiquarum civitatum ejusdem nominis ex Plinio, etc., 1861.

M. Léon Renier présente à l'Académie, de la part de S. M. l'Empereur, le premier tome *des Œuvres complètes de* Bartolomeo Borghesi, publié par les ordres et aux frais de Sa Majesté. In-4°, Paris, Imprimerie impériale. Le second volume est déjà sous presse, et complétera la série des œuvres numismatiques ; la deuxième série, qui se composera des Mémoires épigraphiques, comprendra plusieurs volumes in-4° ; enfin l'épistolaire, inédit en très-grande partie, du savant de Saint-Marin, formera la troisième série. Simultanément à la réimpression des œuvres de Borghesi, accompagnée des annotations des principaux épigraphistes de l'Europe, membres ou correspondants de la commission spéciale chargée de diriger cette grande

publication, et dont M. Léon Renier est le président, se prépare et est commencée déjà l'impression de l'ouvrage capital du maître, celui qui est encore complétement inédit et auquel il a consacré sa vie : les *Fastes consulaires*, qui paraîtront in-folio.

« L'Académie charge son Secrétaire perpétuel d'écrire en son nom à l'Empereur, et d'offrir à Sa Majesté l'hommage de sa profonde et respectueuse gratitude pour un don qui ne s'adresse pas seulement à elle, mais au monde savant tout entier; pour le plus beau et le plus utile monument qui pût être élevé à la mémoire d'un illustre érudit qu'elle est fière d'avoir compté parmi ses membres; enfin pour le nouvel encouragement donné par l'Empereur, avec une munificence digne de la France et de lui-même, aux sciences historiques et archéologiques, pour lesquelles Sa Majesté a déjà tant fait. » (Extrait du procès-verbal.)

M. Egger fait hommage à l'Académie des deux ouvrages suivants, au nom des auteurs :

Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, par P. Montellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans. Orléans, 1862, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage a été honoré du prix de statistique par l'Académie des sciences.

Σαμιακὰ ἤτοι ἱστορία τῆς νήσου Σάμου ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μεχρὶ τῶν καθ' ἡμᾶς, ὑπὸ Ἐπαμεινώνδου I Σταματιάδου. Τόμος πρῶτος. Ἀθήνησι, 1862, 1 vol. in-8°.

M. Reinaud continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du 6.

M. le marquis DE LA GRANGE est nommé membre de la commission chargée de juger le concours de numismatique en remplacement de M. le duc de LUYNES, non acceptant.

Sont élus au scrutin et à la majorité absolue les membres de la commission d'impression qui doit être renouvelée dès que deux tomes, formant quatre volumes, des Mémoires de l'Académie sont terminés : MM. NAUDET, HASE, LE CLERC, MOHL et LABOULAYE.

M. le vicomte de ROUGÉ présente l'ouvrage suivant : *Dictionnaire arabe-français, contenant toutes les racines usitées de la langue arabe, leurs dérivés, tant dans l'idiome vulgaire que dans l'idiome littéraire, ainsi que dans le dialecte de Syrie*, par le R. P. Cuche, de la compagnie de Jésus ; Beyrouth, imp. cathol., 1 vol. in-8°, 1862. — MM. REINAUD et CAUSSIN de PERCEVAL sont priés de vouloir bien examiner cet ouvrage et d'en faire un rapport à l'Académie, en donnant leur avis sur la question des caractères qui semblent défectueux.

M. de SAULCY, vice-président, a la parole, et fait un rapport oral sur les

Dernières fouilles d'Alise Sainte-Reine.

Ces fouilles (1) ont fait découvrir dans la plaine de Grésigny, qui paraît avoir été un champ de bataille, des fossés antiques où se sont retrouvées 140 à 150 médailles romaines et gauloises. Ces dernières consistent en deniers de la République antérieurs à l'an 62 av. J.C., dix ans avant le siége d'Alesia. Les monnaies gauloises appartiennent aux *Bituriges*, aux *Carnutes*, aux *Arvernes*, à *Gergovia* même, et pas une seule pièce *romanisée* en ce dernier atelier, c'est-à-dire aucune postérieure à la conquête, n'a été trouvée. Le plus grand

(1) Elles ne sont plus faites exclusivement par la commission de la carte des Gaules, mais aussi par M. le commandant Stoffel, qui est chargé, sur beaucoup de points, de travaux topographiques et de révisions diverses par Sa Majesté.

nombre de ces monnaies sont *éduennes* et *séquanes*. Des fragments d'une cuirasse et d'un casque, des bouts de flèches et des javelots proviennent également de ces fouilles (1).

Sont présentés les ouvrages suivants :

Par M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, au nom de l'auteur :

Dictionnaire de la langue française, contenant : 1° *pour la nomenclature*: tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique ; 2° *pour la grammaire* : la prononciation de chaque mot figurée, et, quand il y a lieu, discutée, l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue ; 3° *pour la signification des mots* : les définitions, les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique, avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres, les synonymes, principalement considérés dans leurs relations avec les définitions ; — 4° *pour la partie historique* : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains, depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle et disposés dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels ils se rapportent ; 5° *pour l'étymologie* : la détermination, ou du moins la discussion de l'origine de chaque mot, établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal, ou langue d'Oc. Grand in-4°, Paris, 1863, première livraison, formée de la lettre *A* et de la lettre *B* jusqu'à *Bréviaire*, 426 pages à 3 colonnes et LVI pages de préface, y compris un complément intitulé · *Coup d'œil sur l'histoire de la langue française.* « La simple lecture du titre de cet important ouvrage, dont toute l'Académie a déjà nommé l'auteur, M. LITTRÉ, suffit, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, pour en faire concevoir la haute et diverse utilité aussi bien que le caractère à la fois pratique et scientifique. »

Les douze vertus de noblesse. Extrait du registre secret du sire de Boffles, seigneur de Souchez (Artois), au seizième siècle, par le comte Achmet d'Héricourt. Paris, 1863, br. in-8°.

Journal asiatique, n° 79, septembre et octobre 1862.

Revue archéologique, février 1863.

Revue de l'art chrétien, n° 1, janvier 1863.

(1) C'est aussi à Alise Sainte-Reine que M. le commandant Stoffel a découvert, en septembre dernier, ce joli vase d'argent d'un beau travail gréco-romain des bons temps et qui fait aujourd'hui partie de la collection de l'EMPEREUR.

Les beaux-arts, revue de l'art ancien et moderne, tome VI, 3e livraison, 1er février 1863, renfermant une biographie de M. Horace VERNET, par M. Saint-Vincent Duvivier.

M. de WAILLY fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, Mlle Dupont, déjà bien connue par d'importantes publications historiques, du tome III de l'ouvrage intitulé : *Anchiennes Cronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel*, choix de chapitres inédits annotés et publiés pour la Société de l'histoire de France, in-8o, 1863, suivi de pièces justificatives, d'un appendice et d'une table analytique des matières pour les trois volumes. « Ce travail, dit M. N. de WAILLY, ne peut qu'ajouter à la réputation de savoir solide et d'exactitude scrupuleuse si justement acquise par Mlle Dupont. »

M. V. LE CLERC fait hommage, au nom de M. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire, de l'ouvrage intitulé : *Layettes du trésor des chartes*, tome I, de l'année 755 à l'année 1223, faisant partie d'une collection d'inventaires et documents tirés des Archives de l'Empire et publiés par ordre de l'EMPEREUR sous les auspices du ministère d'Etat et sous la direction de M. le comte de LABORDE, 1 vol. gr. in-4o, 1863. Le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris fait ressortir les principaux mérites de ce grand et savant travail, qui fait tant d'honneur à l'un des plus anciens auxiliaires des travaux de l'Académie.

M. RAVAISSON, au nom de M. le comte de LABORDE, fait hommage du tome Ier de la première partie d'une autre division du même recueil intitulée : *Collection de sceaux*, par M. Douët d'Arcq, sous-chef de section aux Archives de l'Empire, 1 vol. gr. in-8o 1863, avec une préface étendue de M. le directeur général des Archives. Un atlas représentant les monuments mêmes sera joint à ce texte explicatif. M. RAVAISSON montre comment ce travail, dans son ensemble, doit se rattacher à la création d'un musée poliographique, sigillographique, etc., qui aura une double importance pour l'érudition historique et pour l'histoire de l'art.

M. le comte BEUGNOT se plaint qu'on ait abandonné l'ancien usage académique qui voulait que les membres auteurs de publications fissent eux-mêmes l'hommage de leurs livres à la Compagnie.

M. RAVAISSON déclare qu'il n'a cédé aux instances de M. de LABORDE que pour déférer à un sentiment respectable de modestie.

M. NAUDET continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*.

Séance du 13.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Ministre d'Etat, en date du 9 février 1863, par laquelle M. le Ministre demande à l'Académie de vouloir bien rédiger des instructions pour M. Guérin, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, qui vient d'être chargé d'une mission scientifique en Palestine. Cette mission a surtout pour but d'étudier de nouveau ce pays au point de vue de la géographie, de l'archéologie et de l'histoire, d'éclairer les points restés jusqu'ici douteux et de visiter des localités que les précédents voyageurs ont laissées en dehors de leurs investigations.

Après une observation préjudicielle d'un membre au sujet de l'objet même et de l'opportunité de cette mission dans un pays tant de fois et si récemment encore exploré par les hommes les plus compétents, on passe à la nomination des membres de la commission pour satisfaire à la demande formelle du Ministre. Sont nommés membres de cette commission : MM. de Laborde, Caussin de Perceval, Renan et Munk.

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de la commission permanente de l'histoire littéraire, composée de MM. le Clerc, P. Paris, Littré et Renan, présente à l'Académie le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, objet d'une attente si générale. Ce volume, de LXIII et 781 pages in-4°, ouvre le quatorzième siècle par deux discours qui suffisent à le remplir. L'un, divisé en trois parties, et qui ne compte pas moins de 602 pages, sur l'*Etat des lettres en France durant ce siècle*, est de M.V. le Clerc ; l'autre, en deux parties, comprenant 155 pages, sur l'*Etat des beaux-arts* pendant le même siècle, a pour auteur M. Renan. Ils sont précédés d'un avertissement et d'une notice sur M. Félix Lajard, un des auteurs des tomes XIXe et suivants du recueil, et qui a été enlevé à la commission et à l'Académie le 19 septembre 1858. M. Renan est encore l'auteur de cette notice. Le volume contient en outre : la *table des livres cités*, la *table générale* du tome XXIV et la *table des matières*.

M. Naudet continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la noblesse chez les Romains.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Notice sur la vie et les ouvrages de Raphaël, par Ernest Breton, brochure in-8°, 1863 ;

Hôtel d'Artois à Paris, par le comte Achmet d'Héricourt, br. in-4°, 1863;

Annales de philosophie chrétienne, n° 36, décembre 1862.

M. le Clerc fait hommage, au nom de l'auteur, M. Olléris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, de son *Examen critique de la lettre de* M. Augustin Thierry *sur l'expulsion de la seconde dynastie franke*, brochure in-8°, 1863. « Cet opuscule, qui dénote dans le futur éditeur des œuvres de Gerbert une grande connaissance et une étude approfondie des documents originaux des neuvième et dixième siècles, tend à modifier essentiellement l'opinion adoptée il y a de longues années par l'illustre auteur des *Lettres sur l'histoire de France.*

M. Vivien de Saint-Martin termine en communication la lecture de son Mémoire intitulé :

Sur le Gîr *et le* Niger *des Anciens en Afrique.*

Analyse.

En l'année 41 ou 42 de l'ère chrétienne, le consul Suétonius Paulinus conduisit une expédition contre les tribus du nord de la Mauritanie.

Il franchit un des cols du massif central de l'Atlas, non loin des sources de la Molouïa, et, sur le revers méridional de la montagne, il arriva sur les bords d'une rivière qu'il décrit sous le nom de *Ger.*

Cette rivière, comme on l'a reconnu depuis longtemps, garde encore le même nom ; les Berbers et les Arabes du Sahara marocain la désignent encore aujourd'hui sous le nom de Ghîr.

Pline, qui nous a conservé un extrait de la curieuse relation de Suétonius Paulinus, a aussi emprunté aux écrits de Juba le Jeune, roi de Numidie au temps d'Auguste, la description d'une autre rivière appelée *Niger* ou *Nigris*, qui prenait également sa source dans l'Atlas occidental, et dont le cours, dirigé vers le levant, se perdait à plusieurs reprises dans les sables du désert; une tradition légendaire

faisait de cette rivière la tête du Nil d'Egypte. Les circonstances tout à fait caractéristiques de la description de Juba ne permettent pas de méconnaître dans ce *Niger* le Djédi actuel, qui longe au sud le massif de l'Aurès, et qui est la plus grande rivière du Sahara algérien, comme le Ghîr est la plus grande rivière du Sahara marocain.

Telles étaient, au temps de Pline, c'est-à-dire dans la seconde moitié du premier siècle de l'ère chrétienne, les notions romaines sur l'hydrographie du versant méridional de l'Atlas : deux rivières principales, le *Ger* et le *Niger*, sortant des mêmes parties de la montagne, la première coulant au sud, la seconde à l'est et au sud-est, toutes deux se dirigeant vers l'intérieur du désert.

Soixante ans environ après Pline paraît à Alexandrie l'œuvre géographique de Ptolémée.

La région qui s'étend au sud de l'Atlas y est décrite avec une grande richesse de noms de peuples, c'est-à-dire de tribus, et y est désignée par l'appellation *Libya interior*.

Or, dans sa Libye intérieure, Ptolémée, de même que Pline, ne connaît que deux rivières, le *Nigir* et le *Gir*, toutes deux ayant leurs sources dans la chaîne de l'Atlas et en recevant leurs affluents.

Le bon sens seul, à défaut de toute démonstration, dirait assez qu'il s'agit, qu'il ne se peut agir que des mêmes cours d'eau ; et cependant, par une des plus étranges aberrations qui se soient produites dans la géographie critique, des hommes éminents dans la science ont cherché tout récemment encore le *Nigir* ou *Niger* de Ptolémée, non au pied du massif de l'Atlas, mais de l'autre côté du grand désert, au cœur même de la Nigritie, et ils ont cru pouvoir l'identifier avec le grand fleuve de Timbouktou, qui en garde dans l'usage vulgaire la dénomination tout à fait abusive de Niger. Cette étrange méprise est uniquement fondée sur les latitudes inexactes du géographe alexandrin, qui ont faussé tant de parties de sa mappemonde, mais aucune autant que celle-ci.

M. Vivien de Saint-Martin ne s'est pas borné dans ce Mémoire, où la démonstration historique et la démonstration géographique marchent de front et se soutiennent mutuellement, de remettre à sa vraie place le tracé des deux rivières de Ptolémée ; il a montré, ce que personne n'avait fait avant lui, que plusieurs des villes que

Ptolémée mentionne sur son *Gir* (qui est le *Niger* de Juba) se retrouvent encore sur le Djédi sous des noms à peu près identiques. Enfin les informations toutes récentes de M. Henri Duveyrier, en nous faisant connaître pour la première fois les grands traits physiques de la région comprise entre Touggort et le Fezzan, lui ont permis de suivre le cours tout entier du *Gir* tel que le décrit Pline et de retrouver la *Vallis Garamantica* du géographe alexandrin dans la très-remarquable vallée de Gh'ât au pied occidental du plateau fezzannien, qui est, comme on sait, la *Regio Garamantica* des anciens.

Séance du 20.

M. Guizot présente à l'Académie, de la part de M. Vattemare, une nouvelle série d'ouvrages qui lui sont offerts en vertu du système d'échanges internationaux dont il est le fondateur et l'agent. Ces ouvrages sont au nombre de onze, proviennent exclusivement de la Frise et forment 32 volumes:

Mélanges historiques de la Société provinciale de la Frise, 1839-1852, vol. 1-6, in-8°;

Histoire ancienne, par Riedel-Groningen, 1841, 6 vol. in-8°;

Anciennes lois frisonnes, Leeuwarden, 1846-1851, 3 vol. in-8°;

OEuvre de Jancko Douwama, Leeuwarden, 1849, 1 vol. in-4°;

Poésies frisonnes, par Epkema, Leeuwarden, 1835, 1 vol. in-4°;

Gesta Frisonum, etc., par de Crane, 1837, 1 vol. in-4°;

Rapports de la Société provinciale de Frise, 1828-1841, 1 vol. in-4°.

Rapports de la Société provinciale de Frise, pour 1842-1851, 10 brochures in-8°;

Histoires mémorables, par Frederich Van Vervov, Leeuwarden, 1841, 1 vol. in-8°;

Catalogue de la bibliothèque de la Société provinciale de Frise, juillet, 1848, br. in-8°;

La Jonaïde, poëme en 4 chants, par G.-L. Polak (en langue hébraïque), br. in-12.

M. le comte Melchior de Vogüé rend compte, en son nom et au nom de M. Vaddington, retenu loin de Paris par un malheur de famille, des explorations qu'ils ont faites en commun en Syrie, en Palestine et dans l'île de Chypre.

Voyage scientifique de MM. Waddington et le comte Melchior de Vogüé en Syrie.

« M. Waddington, vous le savez, m'a précédé en Syrie : débarqué à Beyrouth en avril 1861, il a, pendant l'été suivant, exploré complétement le Haouran ; pendant l'automne, visité successivement Palmyre et toutes les contrées situées entre Damas et Alep. Dans cette première tournée, un grand nombre de localités peu ou pas connues ont été décrites ; des centaines d'inscriptions inédites ou mal copiées ont été relevées, des monuments nouveaux pour l'histoire de l'art ont été signalés. Je citerai, par exemple, l'exploration du versant oriental et méridional du Djebel-Haouran poussée jusqu'à Omm-el-Gemal, ruines situées au milieu du désert au sud de Bostra, et qu'aucun Européen, à ma connaissance, n'avait encore décrites; — celle d'une partie du Ledjah et des montagnes situées entre Antioche et Alep, dans lesquelles, le premier, M. Waddington a reconnu l'importance des ruines chrétiennes qui s'y trouvent ; — enfin la collection complète des inscriptions de Palmyre, que je demandais en vain depuis neuf ans aux nombreux touristes attirés chaque année par les ruines de Tadmor.

« M. Waddington achevait ces différentes excursions quand, à mon tour, j'arrivai en Syrie à la fin de décembre 1861. Il vint me rejoindre à Beyrouth, et nous allâmes ensemble passer à Chypre l'hiver de 1862. Je ne m'étendrai pas sur cette partie de notre voyage, dont on vous a déjà fait connaître les résultats généraux : il suffira de rappeler qu'elle a produit, outre l'exploration complète de l'île, une collection de onze inscriptions cypriotes, huit phéniciennes, dont trois historiques, et une centaine de grecques. J'ai relevé en outre tous les monuments du temps des Lusignan, monuments français comme la dynastie qui les a fait naître : de plus, les fouilles exécutées pour le compte de M Renan ont donné une série de morceaux de sculpture, aujourd'hui au Louvre. appartenant à toutes les époques. On peut suivre, à l'aide de ces fragments, malheureusement assez mutilés, tous les développements de l'art en ces contrées depuis l'époque où, s'inspirant du style des Assyriens ou des Egyptiens, tour à tour maîtres de l'île, il produisait des œuvres qui, tout en portant l'empreinte de ces puissantes influences, ne manquent pas d'une certaine originalité ; puis à travers les belles périodes des âges helléniques jusqu'à l'époque où il subit l'uniformité romaine sans pourtant complétement trahir son origine asiatique.

« De Chypre nous sommes rentrés en Syrie, et nous nous sommes immédiatement rendus à Damas, afin de faire l'exploration du Safa. M. Waddington n'avait pu y pénétrer l'année précédente ; mais il avait tout préparé pour le printemps en nouant des relations avec les cheiks druses et arabes dont il fallait traverser les territoires. De là nous avions le projet de rentrer dans le Haouran, afin de compléter, au point de vue monumental, les recherches faites l'année précédente, au point de vue de l'épigraphie et de la géographie.

« M. de Longpérier a eu la bonté de communiquer à l'Académie une lettre que je lui écrivais au retour de cette double excursion. Je ne reviendrai donc pas sur les détails de notre itinéraire au milieu des tribus arabes. sauvages et pittoresques comme les rochers qu'elles habitent; à travers ces groupes volcaniques, couverts d'inscriptions en langue inconnue, jusqu'au Djebel-Ses (limite extrême de notre voyage), grand cratère situé à l'origine de la steppe immense, que nul Européen n'avait visité avant nous, et au pied

duquel pourtant nous avons trouvé les traces des Romains et de leur vigilante administration. Je ne vous répéterai pas non plus ce que j'ai déjà écrit et des fouilles de Siah, qui nous ont donné un temple du temps des Agrippa avec des inscriptions bilingues et la statue d'Hérode le Grand, et des églises de Bostra et d'Ezrah, monuments datés du sixième siècle, et des retraites du Ledjah, occupées par les Druses réfractaires, et dont pour la première fois nous avons traversé de part en part les défilés réputés, bien à tort, inexpugnables. Ne pouvant en ce moment faire un livre, je me bornerai à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les faits nouveaux que les monuments de ces contrées nous révèlent. Mais auparavant je dois vous entretenir rapidement d'un second groupe de monuments situé sur un autre point de la Syrie et qu'il est impossible, dans une appréciation générale, de séparer de ceux du Haouran.

« Je vous demande donc la permission d'intervertir l'ordre de notre itinéraire et de vous conduire à notre suite dans les montagnes qui se trouvent entre Antioche, Alep et Apamée, sur la rive droite de l'Oronte, et qui, dans le pays, sont désignées sous les noms de Dj-Riha, Dj-Ala, Dj-Alaqa et Dj-Semaâm. Je ne crois pas qu'il existe dans toute la Syrie un ensemble que l'on puisse comparer à celui que présentent les ruines de ces contrées. Je serais presque tenté de refuser le nom de ruines à une série de villes presque intactes, ou du moins dont tous les éléments se retrouvent, renversés quelquefois, jamais dispersés, dont la vue transporte le voyageur au milieu d'une civilisation perdue et lui en révèle pour ainsi dire tous les secrets. En parcourant ces rues désertes, ces cours abandonnées, ces portiques où la vigne s'enroule autour des colonnes mutilées, on ressent une impression analogue à celle que l'on éprouve à Pompéi, moins complète, car le climat de la Syrie n'a pas défendu ses trésors comme les cendres du Vésuve, mais plus nouvelle, car la civilisation que l'on contemple est moins connue que celle du siècle d'Auguste. En effet, toutes ces cités, qui sont au nombre de plus de cent cinquante sur un espace de trente à quarante lieues, forment un ensemble dont il est impossible de rien détacher, où tout se lie, s'enchaîne, appartient au même style, au même système, à la même époque enfin ; et cette époque est l'époque chrétienne primitive, et la plus inconnue jusqu'à présent au point de vue de l'art, celle qui s'étend du quatrième au septième siècle de notre ère. On est transporté au milieu de la société chrétienne ; on surprend sa vie, non pas la vie cachée des catacombes ni l'existence humiliée, timide, souffrante, qu'on se représente généralement, mais une vie large, opulente, artistique, dans de grandes maisons bâties en grosses pierres de taille parfaitement aménagées, avec galeries et balcons couverts, beaux jardins plantés de vigne, pressoirs pour faire le vin, caves et tonneaux de pierre pour le conserver, larges cuisines souterraines, écuries pour les chevaux ; — dans des places entourées de portiques, des bains élégants, de magnifiques églises à colonnes flanquées de tours, entourées de splendides tombeaux. Des croix, des monogrammes du Christ, sont sculptés en relief sur la plupart des portes, de nombreuses inscriptions se lisent sur les monuments ; par un sentiment d'humilité chrétienne qui contraste avec la vaniteuse emphase des inscriptions païennes, elles ne renferment pas de noms propres : des sentences pieuses, des passages de l'Ecriture, des monogrammes, des dates, c'est tout ; mais le ton de ces inscriptions indique une époque voisine du triomphe de l'Eglise ; il y règne un accent de victoire qui relève encore l'humilité de l'individu et qui anime la moindre ligne, depuis le verset du Psalmiste gravé en belles lettres rouges sur un linteau chargé de sculptures jusqu'au *graffito* d'un peintre obscur qui, décorant un tombeau, a, pour essayer son pinceau, tracé sur la paroi du

rocher des monogrammes du Christ, et, dans son enthousiasme de chrétien émancipé, écrit — en paraphrasant le labarum, τοῦτο νικᾷ : Ceci triomphe ! Par un de ces phénomènes dont l'Orient offre de fréquents exemples, toutes ces villes chrétiennes ont été abandonnées le même jour, probablement à l'époque de l'invasion musulmane, et depuis lors elles n'ont pas été touchées. Sans les tremblements de terre, qui ont jeté par terre beaucoup de murs et de colonnes, il ne manquerait rien que les charpentes et les planchers des édifices.

« Le Haouran nous offre un phénomène analogue : à peu près abandonné à l'époque de l'invasion musulmane, puis occupé, au commencement du siècle dernier, par les Druses, il a pour ainsi dire conservé la physionomie qu'il avait au septième siècle de notre ère, car les édifices renversés alors par la guerre n'ont pas été relevés, ceux que les tremblements de terre ont jetés depuis à terre sont encore couchés sur le sol, et les Druses, qui ne bâtissent point, se sont établis dans les maisons antiques respectées par le temps ou nichés comme des bêtes fauves sous les débris amoncelés. Ces deux points, le Haouran et les montagnes du Nord, ont donc été conservés par le hasard des événements quand tout disparaissait en Syrie, et nous font connaître l'état antique de cette province, comme les témoins géologiques nous indiquent l'état du globe terrestre avant les révolutions qui en ont modifié la surface. L'un nous révèle la civilisation chrétienne sans mélange, car il est évident pour moi que ces montagnes étaient peu habitées avant le quatrième siècle ; l'autre, au contraire, nous fait pénétrer plus avant dans l'histoire, car, avant le triomphe de l'Eglise, il existait dans le Haouran de nombreux monuments. A côté des maisons et des églises chrétiennes se trouvent des temples, des bains, des arcs de triomphe, des maisons du temps de l'empire et quelques édifices antérieurs à la conquête romaine : ces derniers sont fort rares, et le peu qui reste est des dernières années du premier siècle avant J. C. et du règne des deux Agrippa ; il ne semble pas qu'on ait construit sérieusement dans l'Auranitide et la Trachonitide avant cette époque. Ainsi, en réunissant les monuments de ces deux régions, nous avons une série qui embrasse sans lacune et sans interruption une suite de huit siècles et fournit les renseignements les plus précieux sur l'histoire de l'art

« Au début, c'est-à-dire sous les premiers Séleucides et les rois Agrippa, nous trouvons l'art grec régnant en maître, mais en maître débonnaire, qui se plie aux fantaisies orientales. admettant l'altération et le mélange des ordres, le caprice de l'ornementation ; puis arrive l'empire romain avec sa puissante administration et son architecture réglementée, qu'il impose à Kennaouat et à Bostra comme à Heliopolis ou à Palmyre ; mais la tyrannie n'est pas de longue durée, l'esprit local réagit non-seulement dans les institutions, mais dans le domaine de l'art. Bientôt les plates-bandes se courbent, les arcs se posent sur les chapiteaux, les diverses parties d'un même édifice deviennent indépendantes, les contre-forts s'alignent le long des murs pour rétablir l'équilibre, la coupole sur plan carré apparaît, d'abord timide et maladroite comme à Shakka ou à Omm-ez-Zeitoun, puis plus hardie et mieux appareillée, et, de transformation en transformation, nous arrivons aux églises polygonales de Bostra et d'Ezra, qui déjà font pressentir Sainte-Sophie de Constantinople. Dans le Nord la révolution est plus longue à s'accomplir : les grandes églises d'El-Barah, de Bakousah, le magnifique monument de Deir Semaân sont classiques de composition générale, mais dans les détails on sent naître un art nouveau ; dans l'agencement des arcs et des supports, dans l'exécution d'une ornementation plate et découpée, où les figures géométriques se mêlent aux feuilles aiguës d'une

végétation conventionnelle, on voit le germe des principes qui produiront un jour l'art des Byzantins et des Arabes, et qui même, traversant les mers, viendront aider à l'enfantement de notre architecture romane.

« Tel est le merveilleux tableau que nous offrent ces deux provinces de la Syrie ; les éléments qu'elles nous fournissent pour la classification des monuments antiques sont basés sur des dates et des faits, seul terrain solide en pareille matière. Guidés par cette lumière, il nous est plus facile aujourd'hui de nous diriger au milieu des difficultés de l'archéologie syrienne, et nous pouvons suivre les développements de l'art grec dans les régions plus dévastées où manquent les degrés intermédiaires de l'échelle monumentale. En Palestine, par exemple, nous retrouvons les mêmes périodes, d'abord le grec des derniers Séleucides, raffiné et fantaisiste, influencé de plus par la renaissance asmonéenne et produisant le monument d'Araq-el-Emir, les tombeaux de Jérusalem, le temple d'Hérode, — puis le romain officiel de Djerash, de Sebastieh, — puis l'art chrétien, classique encore à Bethléhem, transformé et presque byzantin dans la Porte Dorée et les substructions de la mosquée El-Aksa ; enfin l'art arabe primitif, qui n'est autre que l'art grec à sa dernière phase, au moment de disparaître dans le byzantin. Mais, est-il besoin de le dire? l'art grec ailleurs qu'en Syrie a eu des évolutions semblables : partout où il a subi la double influence des races et de la réglementation impériale, il a suivi une marche analogue dans son ensemble ; il est pourtant, entre l'Occident et l'Orient, des différences que je tiens à noter. En Occident, les procédés romains ont rapidement étouffé le génie grec ; la dimension des matériaux diminue à mesure que les proportions des édifices augmentent : le blocage, le mortier, la brique, le stuc, remplacent le grand appareil, le style de la sculpture se perd de bonne heure ; en Orient, au contraire, les traditions grecques se conservent plus longtemps ; jusqu'à une époque assez basse on bâtit en gros blocs à joints vifs, on sculpte bien l'ornement : ainsi tandis qu'à Rome, sous Constantin, on ne savait déjà plus tailler un chapiteau, qu'on était obligé de dépouiller les monuments antérieurs pour élever un arc de triomphe, à Bethléem on construisait une basilique de très-bon style, avec des colonnes monolithes taillées exprès pour le monument, des chapitaux originaux et tout à fait classiques ; dans les trois siècles suivants, pendant qu'on bâtissait à Rome de mauvaises églises en murs de blocage, ornées de colonnes et de frises arrachées aux monuments antiques et mal assorties, dans le Haouran, autour d'Antioche, on construisait en pierres de deux et trois mètres, on couvrait les maisons en grandes dalles de pierre, on taillait des portes, des fenêtres dans des blocs de basalte, on entourait les maisons de deux étages de portiques composés de piliers monolithes de quatre et cinq mètres d'élévation, on sculptait dans les églises des chapiteaux d'un style altéré, il est vrai, mais encore vigoureux et original.

« J'ai cité tout à l'heure Jérusalem : c'est qu'en effet la ville sainte est entrée dans le cadre de nos recherches. Nous y avons passé trois mois consécutifs presque exclusivement consacrés au Haram-ech-Chérif. Nous avons préparé les éléments d'une monographie complète de la célèbre enceinte et, après une consciencieuse étude, adopté les conclusions que j'ai émises plus haut (1). Le reste de mon temps a été donné à la topographie de la ville antique : j'ai fait le nivellement général du terrain et, à l'aide de quelques fouilles, vérifié plusieurs points importants qui me permettront d'asseoir sur des bases solides le tracé des murailles et l'identification des

(1) Ces conclusions sur le peu d'ancienneté des vestiges qui restent de ces monuments sont conformes à celles de M. Renan.

principales localités. Ainsi j'ai fait déblayer, à l'est du Saint-Sépulcre, un fragment de muraille que je considère comme appartenant à la deuxième enceinte et l'entrée de la basilique de Constantin.

« Pendant tout notre séjour à Jérusalem, nous ne l'avons quittée que deux fois, une fois pour aller à Hébron et à Bethléem, une autre pour aller dans le désert au delà du Jourdain visiter Araq-el-Emir, ruine très-intéressante, car elle correspond exactement à la description donnée par Josèphe d'un monument élevé par un certain Hyrcan au commencement du deuxième siècle avant Jésus-Christ. C'est donc un monument à date certaine, d'un style qui se rapproche de celui des tombeaux de Jérusalem, et qui, par conséquent, est très-important pour la classification générale des monuments. Il nous a beaucoup servi pour établir des points de repère fixes dans l'étude du grand ensemble architectural dont je viens de vous indiquer rapidement les principaux traits.

« L'ensemble épigraphique, dont il me reste à vous dire un mot, n'est pas moins intéressant que l'ensemble monumental, et, comme lui, a son unité : en effet, les inscriptions grecques du Haouran nous offrent l'histoire complète de la contrée depuis qu'elle a une histoire, c'est-à-dire depuis l'avénement du roi Agrippa. Le premier texte nous montre le nouveau souverain reprochant aux habitants leur vie sauvage, comparant leur existence et leurs demeures à celles des bêtes fauves, et les appelant pour la première fois à la civilisation : quelques années après, ces mêmes populations bâtissent des temples, élèvent des statues et gravent des inscriptions en l'honneur de leur bienfaiteur. Puis vient l'empire romain, représenté par plusieurs centaines de textes qui donnent de précieux détails sur l'organisation des provinces, des forces militaires, des tribus arabes ; avec le quatrième siècle commence la série des inscriptions chrétiennes, qui nous conduit jusqu'au huitième siècle, en y joignant celles des montagnes du Nord, et nous fournit des noms d'évêques, des renseignements sur la hiérarchie ecclésiastique, le culte des saints, la chronologie. Dans cette dernière série se placent plusieurs inscriptions relatives aux rois Sassanides, dont les noms apparaissent pour la première fois dans des textes grecs.

« Je ne parle que pour mémoire de la collection recueillie sur les rochers du Safa, et dont je ne saurais rien dire encore, si ce n'est que l'alphabet paraît avoir quelque analogie avec celui des inscriptions hymiarites de l'Arabie. Nous avons cinq cents textes qui attendent encore un interprète.

« La collection sémitique se compose de cent cinquante textes palmyréniens plus intéressants au point de vue de la philologie que de l'histoire : un est relatif à Zénobie, deux à Odenath, les autres n'ont trait qu'aux détails de la vie intérieure de la cité. Nous avons ensuite une vingtaine de textes araméens recueillis dans le Haouran, la plupart honorifiques ou funéraires; deux inscriptions judaïques trouvées à Jérusalem, l'une sur le tombeau dit de saint Jacques, l'autre sur un tombeau de la route de Ramallah, et qui confirment notre opinion sur l'âge de ces monuments ; une autre, d'un mot, recueillie à Araq-el-Emir. Tous ces textes jettent une vive lumière sur la paléographie sémitique.

« Enfin M. Waddington a recueilli la collection complète des inscriptions arabes des villes de Damas, Alep, Hamah, Jérusalem, etc., dont le nombre dépasse quinze cents. Quelques-unes sont fort importantes, telles que l'inscription originale de la fondation du Qubbeh-es-Sakhrah à Jérusalem, des l'an 72 de l'hégire, et une inscription coufique antérieure de quelques années à l'hégire. »

M. de Vogüé soumet ensuite à l'Académie les riches portefeuilles de dessins d'antiquités rapportés par lui et son compagnon.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours des antiquités de la France : *Les grands baillis du Cotentin* de 1204 à 1789, par M. Léopold Quénault, ouvrage imprimé. Le manuscrit avait été envoyé en temps utile.

Sont offerts en don :

Paris et *Eros*, vase peint à ornements dorés, trouvé à Corinthe, par J. de Vitte, br. in-8°. (Extr. de la *Revue archéolog.* de 1863.)

Atticus, éditeur de Cicéron, par M. Gaston Boissier, br. in-8°, 1863. (Extr. de la même Revue.)

Le *Cabinet historique*, janvier 1863.

Revue de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestre de 1862, n° 41. Orléans, 1863, in-8°.

M. de Longpérier présente, en son nom et au nom de M. de Witte, le n° 6 de la *Revue numismatique*, comprenant les mois de novembre et décembre 1862. Il appelle l'attention de l'Académie sur une lettre qui lui a été adressée de la part de M. de la Saussaye au sujet d'un monument numismatique inédit du règne des empereurs Dioclétien et Maximien. Ce monument est en plomb, et paraît être un essai de coin d'un revers de médaillon frappé en l'honneur de ces deux empereurs. Cette représentation curieuse forme deux tableaux superposés. Le registre inférieur représente Maximien, guidé par la Victoire, traversant le Rhin au retour de son expédition contre les Germains et sortant de Cassel (*Castellum*) pour se diriger vers Mayence (*Mogontiacum*); le registre supérieur montre la ville de Rome, figure casquée, présentant aux deux empereurs les prisonniers germains.

M. Reinaud continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

Séance du 27.

M. de Saulcy demande la parole au sujet d'un passage de la communication de M. de Vogüé. Il résulterait de ce passage qu'il n'y aurait rien ou presque rien à Jérusalem d'antérieur à l'époque asmo-

néenne et hérodienne. Le savant académicien ne pense pas que la comparaison du palais de Hyrcan découvert par M. de Vogüé avec les monuments de Jérusalem puisse amener cette conclusion. En effet, Hyrcan s'est suicidé quelques années avant la révolte des Machabées, et au moment même de l'avénement d'Antiochus IV, 176 ans avant J. C. Or Hyrcan, construisant une forteresse, a dû copier quelque chose, car il n'est pas l'inventeur du système architectonique qui est employé dans les soubassements du Haram-ech-Chérif. Il a donc copié, lui Juif de nation et petit-neveu du grand prêtre Onias, une fortification à lui connue, puisqu'il employait des ouvriers juifs. Donc le système du gros appareil employé dans le mur du Haram-ech-Chérif est indubitablement antérieur aux Asmonéens. M. de Saulcy cite deux quatrains d'Aurélius Prudentius, écrivant vers l'an 394, dont l'un mentionne l'angle antique du Haram-ech-Chérif, qu'il rattache au *templum vetus*. Il dit que la porte dorée, qu'il appelle *porta speciosa*, est du temps de Salomon, ce qui est une erreur palpable, et que c'est là qu'eut lieu le miracle du boiteux guéri par saint Pierre. Cette *porta speciosa* ne peut être une des portes du temple, puisqu'un infirme en eût été rigoureusement écarté par la loi religieuse. Est-ce une porte occidentale donnant sur la ville? cela semble improbable, parce que les lépreux et les infirmes se tiennent, de nos jours encore, aux portes extérieures des villes de l'Orient pour implorer la pitié des passants. M. de Saulcy se demande à quelle époque chrétienne la porte dorée aurait pu être construite. Depuis Constantin, l'emplacement du temple fut le réceptacle des immondices de la cité, par respect pour la prophétie du Christ sur le temple. Omar nettoya avec son manteau la place nécessaire pour faire sa prière sur la roche sacrée. M. de Saulcy cite : 1° le témoignage d'Eusèbe, qui, en 320, mentionne formellement des restes du temple d'Hérode encore debout; 2° celui de saint Jérôme, qui parle des angles du temple antique, existant encore à l'époque où il écrit, c'est-à-dire en 400; 3° celui du pèlerin de Bordeaux, qui, en 333, parle des salles souterraines qui sont sous les grands murs du temple, et spécialement sous l'angle en question.

Quant aux constructions intérieures, M. de Saulcy ne les a pas vues, mais il se rendra à Jérusalem au mois de septembre pour les

voir. Il prie l'Académie de vouloir bien jusque-là suspendre son jugement. Il rapportera les photographies des monuments d'Hérode à Samarie, à Césarée et à Hérodéion.

M. Naudet termine la seconde lecture de son Mémoire *Sur la Noblesse chez les Romains*, dont nous nous bornons à reproduire ici l'extrait rédigé par le savant membre lui-même, et lu à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 1er août 1862.

La Noblesse chez les Romains.

EXTRAIT.

« Retracer l'histoire de la noblesse chez les Romains, depuis les origines de Rome jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, l'espace de douze siècles, dans une lecture de vingt-cinq minutes, ce serait un tour de force dont je ne me sens pas capable. Présenter un sommaire superficiel et vague d'un travail qui n'a de valeur, s'il en a, que par le détail, ce serait pour l'assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter une déception, et pour l'auteur une maladresse que je ne veux pas prendre sur moi. Mieux vaut, ce me semble, montrer seulement une partie, encore très-incomplète, que d'offrir du tout une esquisse insignifiante. Voilà ce qui m'a déterminé à préférer ici de simples extraits à une analyse du Mémoire sur la noblesse romaine.

« La noblesse de Rome commença par des priviléges héréditaires, insolents, tyranniques. Elle se fondait sur une distinction de castes que sanctionnaient des superstitions, car l'asservissement d'une caste à l'autre ne se maintient pas sans l'abus des idées religieuses. Le gouvernement romain, dans ces temps primitifs, eut donc pour base la théocratie. Les pouvoirs politiques, militaires, sacerdotaux, se concentrèrent entre les mains d'un petit nombre de familles, qui enchaînaient de ce triple lien les peuples subjugués.

« Mais l'énergie et la grandeur du génie italien ne pouvaient être contenus et resserrées longtemps dans ces entraves ; il les rompit, et, par les conquêtes successives des classes affranchies, il substitua à l'exclusive immobilité de la souche patricienne la puissance populaire et progressive de la noblesse d'illustration. Ce fut le triomphe de la liberté. Mais la liberté eut ses enivrements et ses excès. La noblesse nouvelle qu'elle avait enfantée lui devint suspecte et odieuse, et, en voulant l'abattre, elle alla se précipiter avec elle sous le joug du despotisme. Ce fut la punition du débordement de la démocratie.

« J'essaye d'exposer dans la première des trois parties de ce Mémoire la transformation du patriciat en une aristocratie ouverte aux familles plébéiennes qui s'anoblissent par les grandes magistratures, puis dégénérant en un parti opposé aux factions populaires et périssant dans les guerres civiles par l'audace heureuse de quelques grands et habiles usurpateurs qui flattent et déchaînent la démocratie, pour l'enchaîner elle-même à son tour en ne cessant point de la flatter : ce fut le temps de la république.

« Des débris de l'aristocratie romaine ramassés par Auguste, sous la protection d'un pouvoir absolu, représentant de la souveraineté populaire, *tribunitia potestate*, les Césars, continuateurs de son système, consti-

tuent une noblesse nouvelle qui tient de son origine républicaine par l'accessibilité pour tous les hommes de fortune, et de la monarchie par un ordre de promotions hiérarchiques constamment et strictement observé dans l'usage et toujours soumis à la volonté du maître : noblesse ayant sa maturité florissante dans le sénat, sa pépinière dans l'ordre des chevaliers, son école dans les petites magistratures urbaines et dans les commandements inférieurs de la milice; noblesse sans indépendance et sans autorité, destinée seulement à servir de support au trône, d'exemple d'obéissance au peuple, d'instrument docile à l'action du pouvoir; distinguée enfin du reste des sujets moins par sa grandeur propre que par l'exemption des charges humiliantes et des rigueurs de pénalité préventive et afflictive dont les plébéiens seuls étaient passibles.

« Cette seconde période s'étend jusqu'à la naissance de l'empire de Constantinople. Déjà ont commencé les ambitions des titres vains et des dignités fictives, les lois de l'étiquette et la jalousie des préséances, jusque-là qu'un des oracles de la jurisprudence, Ulpien, se pose gravement cette question : Si un ex-préteur doit céder le pas à une femme consulaire ; et, tout bien examiné, tout bien pesé, il se prononce en faveur du prétorien, par la raison péremptoire de la supériorité du sexe. C'est alors qu'on voit s'élever les *clarissimes*, les *perfectissimes*, les *égréges*, avec leurs priviléges transmissibles aux femmes et aux enfants, et les titulaires sans fonctions, les consulaires, les prétoriens, les décorés d'insignes du triomphe, sans avoir jamais été ni consuls, ni préteurs, ni militaires.

« Après Dioclétien, le christianisme n'eut pas la vertu d'abolir cette grande iniquité sociale de la condition des personnes, et, tandis que le sort du peuple allait toujours se déprimant, les habitudes de la cour de Constantinople, qui lui furent communes avec celles d'Occident, enrichirent le protocole impérial de grades multipliés et de titres pompeux. Auguste avait refusé les honneurs divins dans Rome en laissant faire dans les provinces. Tibère avait repoussé la flatterie qui vénérait ses occupations *sacrées;* il voulait qu'on les dît seulement *laborieuses*. Dioclétien fut le premier qui se fit appeler dieu et adorer comme tel : l'emphase orientale commençait à dominer. Mais ce fut sous les empereurs chrétiens que la chancellerie palatine poussa aux dernières hyperboles le paganisme du langage et la déification du prince. Tout ce qui venait de lui, tout ce qui touchait à sa personne ou à son service n'avait pas d'autre qualification que celle de divin et de sacré. Le ministère des finances était « l'office des largesses sacrées ; » les chambellans, « les gardiens de la chambre sacrée ; » les ordonnances impériales, « des oracles célestes, des volontés divines ; » les faveurs accordées par le prince, « des bienfaits de la céleste bonté. » Usurper un titre ou un rang qu'on n'avait pas équivalait à un sacrilége ; la hiérarchie ayant été réglée par les empereurs. On les appelait « Votre Eternité, Votre Divinité; » on ne les abordait qu'en les adorant.

« Il fallait bien inventer pour les premiers d'entre les sujets et pour les agents supérieurs du pouvoir des titres dont l'éclat répondît à la majesté du maître. Les dénominations d'*illustre* et de *considérable* (*spectabilis*) devinrent des signes d'honneur et des désignations de rang et d'état dans le monde officiel, principalement sous les successeurs de Constantin. Ce prince était plus simple, et s'en tint à la nomenclature telle qu'il l'avait trouvée toute formée.

« On aperçoit, pour la première fois, la qualité d'*illustre* dans une loi de Constance de l'an 354; Valentinien l'Ancien jette les éléments de la *Notice* des dignités, espèce d'almanach impérial, dans une ordonnance de l'an 372 ; le rang des *illustres* n'est expressément réglé que par un édit

de Théodose. Celui des *considérables* s'était introduit comme intermédiaire entre les *illustres* et les *clarissimes*.

« Le commencement du quatrième siècle vit éclore une autre forme de noblesse qui remontait par ses éléments primitifs aux anciens temps de la cité romaine, qui existait en germe, mais sans avoir pris encore une forme caractérisée et précise, sous les premiers empereurs, et qui ne reçut sa constitution définitive que du règne de Constantin et de ses successeurs: je veux parler des comtes, *comites*.

« Déjà les citoyens éminents de la république avaient eu, outre leurs clients ordinaires, sous le nom d'amis, une autre espèce de clientèle plus libre, plus volontaire et beaucoup plus étendue. Un vieil historien raconte que les Gracques ne sortaient point de leur maison sans un cortége de trois à quatre mille personnes. Il y avait, au dire de Sénèque, divers degrés de réception, diverses classes d'amis : ceux qui n'entraient point, et se tenaient à la porte, prêts à faire cortége; ceux qu'on admettait dans le vestibule et dans l'atrium; enfin les intimes, et, comme le disait un noble personnage, ceux de tous les jours et de toutes les heures.

« La coutume se continua sous l'empire, surtout chez les empereurs, mais dans de moins vastes proportions et dans des rapports plus fixes et plus déterminés de commerce domestique et de commensalité. Pour ne citer que quelques exemples entre beaucoup d'autres, Hadrien et Alexandre Sévère se faisaient des conseillers intimes de quelques jurisconsultes, de quelques sénateurs, et même de certains chevaliers, auxquels ils donnaient le titre quasi officiel d'amis; ils choisissaient souvent parmi eux des magistrats, et le titre d'ami restait joint au nom de la magistrature.

« Un autre usage de la république: lorsqu'un préteur ou un proconsul était envoyé dans une province, outre les officiers de son prétoire, greffier, héraut, licteurs, etc., il emmenait avec lui des amis qui l'assistaient comme conseillers, quelquefois comme délégués; qui tout au moins vivaient aux dépens des provinciaux, voyageaient à leurs dépens, s'enrichissaient de leurs biens et commandaient chez eux par la volonté souveraine et absolue du magistrat qui faisait la loi au nom du peuple romain. Ces amis étaient dits les compagnons, *comites*, du préteur. Les empereurs eurent de même leur *compagnie*, *comitatus*, dans leurs voyages et dans leurs expéditions guerrières. C'était en quelque sorte un état que d'être ami ou compagnon de César ou des princes de sa famille, souvent les deux titres réunis. Suétone fait remarquer que Tibère, par avarice, ne donnait à ses compagnons que des indemnités de route, et point de traitement.

« Lorsque le cérémonial de la cour voulut qu'on adorât le prince comme un dieu, c'eût été presque un sacrilége que d'oser se dire ami des Augustes; c'était beaucoup que d'être élevé à l'honneur de leur compagnie. Le titre d'ami disparut; celui de *comes*, comte, devint une dignité. Cette transformation s'opéra sous Constantin, qui créa des comtes de premier, de second, de troisième ordre. Tout ministère, tout office émanant directement du prince et ressortissant plus ou moins immédiatement à lui portait le dignitaire dans la sphère du comitat sacré, comte, non pas de l'empire, mais de l'empereur, et ce titre se joignait à un nom d'emploi ou remplaçait les anciens noms de préfet et de légat: comte des largesses sacrées, comte du domaine privé, comte des corps ou divisions militaires.

« Les comtes du consistoire impérial, *sacrum consistorium*, tenaient le rang le plus élevé dans la seconde classe de la noblesse après les *illustres*, au-dessus des *clarissimes*. Le consistoire impérial était à la fois le conseil des ministres et le conseil d'Etat réunis: d'une part, les grands officiers

de la couronne, préfet du prétoire, maîtres généraux des milices, grand maître des offices palatins, secrétaire d'Etat, etc.; de l'autre, les comtes sans fonctions actives, mais cependant en service ordinaire et pour ainsi dire en disponibilité perpétuelle, et pouvant être appelés aux délibérations souveraines. Aussi le secrétaire du roi Théodoric fait-il remarquer dans la formule de nomination à celui à qui elle est adressée que « Sa Spectabilité » a l'honneur d'entrer dans l'assemblée des *illustres* (le conseil des ministres) et qu'il n'y a pas de dignité qui puisse être placée entre eux et lui.

« En y réfléchissant, — la réflexion pourra sembler tardive, mais elle est toujours opportune, puisqu'elle est vraie et nécessaire, — je m'aperçois que le mot de noblesse dont je me suis servi si souvent dans ce Mémoire peut entraîner une erreur. La noblesse n'existait pas dans le Bas-Empire, telle du moins que l'histoire de notre pays, et, en général, l'histoire des temps modernes nous en ont inculqué l'idée, à savoir : des familles dans lesquelles se transmettent, avec le nom et le patrimoine, des distinctions, des priviléges, et en même temps des devoirs onéreux et honorables, par droit de naissance, sous la condition du droit d'aînesse; subsistant par elles-mêmes, indépendamment de la volonté du souverain; formant, soit comme conseil ou partie du gouvernement, soit par l'association ou la simple communauté des intérêts, une puissance politique. Cela se voit encore en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres royaumes. Cela ne se voit plus chez les peuples qui ont établi pour bases de leur contrat social l'égalité des citoyens devant la loi et le partage égal des héritages. Là on prendra encore des titres nobiliaires; il pourra même s'être conservé des familles illustres dans lesquelles on garde toujours la maxime : « *Noblesse oblige;* » il n'y aura point de noblesse. La démocratie, qui lui est antipathique et avec laquelle elle demeure incompatible, règne souverainement, quelque forme qu'elle revête, ochlocratie ou monarchie. Si c'est la multitude qui domine, elle se ruine bientôt elle-même et, comme dit Montaigne, s'abat par l'extravagance de sa force. Si de son débris s'élève un pouvoir absolu et despotique, la réaction de l'opinion publique, l'influence réciproque des diverses nations qui se pénètrent les unes les autres par les idées, la solidarité de la fortune publique avec les fortunes privées et avec les finances étrangères, modèrent ce pouvoir ou le détruisent.

« Il n'en était pas, il n'en pouvait pas être ainsi dans l'empire romain en décadence. Tombés de la liberté, pour laquelle et par laquelle vivait le citoyen, sous le joug des Césars, qui devinrent désormais l'unique et universelle puissance, les Romains furent les sujets les plus soumis, les plus abandonnés : *In servitutem ruebant.* Etrangers au sentiment du point d'honneur des modernes, ils n'eurent pas même la pudeur de la servitude. Point de contrôle de l'opinion publique; tout se taisait devant le maître. L'empire embrassant tout le monde civilisé, point de civilisation étrangère dont l'exemple et le contact fussent à redouter, dont il fallût ménager les jugements. Les Césars ne voyaient au dehors que des barbares qui les châtiaient quelquefois et ne les corrigeaient pas.

« Le despotisme, en ce temps, avait atteint le dernier degré où des peuples civilisés puissent descendre, la volonté du maître faisant la loi en tout et mesurant le droit de chacun à son bon plaisir, le sort et la vie de tous suspendus en la main d'un seul. Comment la noblesse, à vrai dire, aurait-elle pu exister en un tel état d'instabilité et de misères? On rangeait les emplois du gouvernement et de l'administration dans des classes, sous des titres indiquant les degrés de promotion, selon qu'on approchait de la maison ou de la personne du prince, quelque chose comme la hiérarchie des

conditions sociales en Russie. Une faveur portait le plus obscur mortel au sommet des grandeurs; une disgrâce précipitait le plus superbe dans le néant. Les historiens offrent une foule d'exemples de ces vicissitudes soudaines : des esclaves, des eunuques régnant sous le nom du maître; des préfets du prétoire livrés à la torture et au supplice; des colons barbares, des hommes de la lie du peuple parvenant aux dignités et au pouvoir par l'intrigue et par la délation, et persécutant tout ce qui avait un nom et une position honorable. Au-dessous du monde officiel, trop fière de son opulence et de ses immunités, la bourgeoisie et le peuple des cités et des campagnes, *curiales*, *plebs urbana*, *plebs rustica*, supportaient toutes les charges de l'Etat; c'était la plus énorme inégalité des conditions sociales dans l'égalité universelle de sujétion et d'existence précaire : des priviléges iniques pour les heureux, des obligations accablantes pour le reste; nulle garantie pour personne. L'humanité, sous la pression de l'empire, était comme une poussière sans cohésion, sans consistance, qu'un vent impétueux peut soulever un moment par masses compactes, en tourbillons destructeurs, et qui, l'orage cessant, retombe inerte et immobile et n'est plus remuée que sous les pieds des chevaux et des hommes qui la foulent ou par une main qui s'amuse à en ramasser quelques grains pour les jeter au vent.

« Vainement le faste du protocole impérial prétendait voiler ces misères de son faux clinquant et d'une apparence d'ordre majestueux. Le cérémonial des réceptions, non-seulement à la cour, mais chez les moindres puissances, était une affaire importante. On chargeait les dignitaires et les courtisans de costumes somptueux, de magnifiques insignes. On ne les abordait pas sans les appeler « Votre Grandeur, Votre Sublimité, » et d'autres noms splendides, qui éblouissaient le vulgaire, et auxquels les barbares se laissaient prendre quelquefois. Il semble que plus les hommes s'avilissaient, plus on s'efforçait d'exagérer l'orgueil de leur langage et la pompe de leurs représentations.

« Et le peuple?... qu'on n'oubliait pas pour son malheur, et que nous ne devons pas oublier dans cette dernière revue. Pour qu'il y ait une noblesse, il faut qu'il y ait un peuple dessous. Nous savons en quel mépris le tenaient les gouvernants et les légistes. Il ne cessa plus de déchoir dans ce profond abaissement qu'il n'eût perdu jusqu'au nom et à la fiction de son état civil. L'épuisement des petits patrimoines ruraux et, par suite, le dénûment et la faim poussaient les pauvres paysans dans la servitude, comme en un refuge désespéré; ils entraient libres dans les domaines des grands, et y devenaient serfs de leurs hôtes, tellement incorporés à la propriété que, si leurs fils ou leurs filles contractaient mariage avec les serfs d'un autre domaine ou avec les membres d'un collége d'ouvriers appartenant à l'Etat, on les restituait aux maîtres qu'ils avaient quittés et l'on partageait entre qui de droit les enfants nés de ces unions, malgré la loi chrétienne, qui les avait bénies. Les barbares trouvèrent ainsi les campagnes habitées par des colons attachés à la glèbe.

« Résumons en quelques mots les trois parties de cette exposition historique.

« La noblesse romaine, qui avait commencé par le despotisme d'une caste militaire et sacerdotale, ayant été contrainte, après une lutte acharnée et une longue résistance, à ouvrir ses rangs au peuple, s'était agrandie et fortifiée par cette heureuse défaite. Dans ce temps, à la constance et à la fierté des traditions politiques se joignit chez elle une continuelle recrudescence de jeunesse et de vigueur. Ce fut son âge héroïque, l'ère des hautes vertus, des triomphes du patriotisme et de la sagesse. Mais l'élé-

ment populaire, après avoir conquis sa place, ne sut pas se contenir, et voulut trop se prévaloir. En même temps, les richesses des nations vaincues corrompirent les vainqueurs; aux disputes des deux ordres succédèrent les querelles des ambitions particulières. La république avait fait des citoyens trop grands et trop puissants pour n'être pas tentés de se mettre au-dessus des lois et de régner en maîtres. Les guerres civiles éclatèrent, et aboutirent à l'asservissement général. La noblesse, décimée, mutilée, vécut encore dans quelques-uns de ses membres par leurs souvenirs et leurs regrets. Les Césars essayèrent même de la relever et de la reformer, comme une pièce utile et une décoration de leur gouvernement; mais, après l'âge des Antonins, elle suivit la décadence de toutes choses, jusqu'à ce qu'elle finit par s'évanouir dans le fantôme du sénat de Rome et sous les titres du Bas-Empire. »

M. Renan donne lecture, pour M. Munk, rapporteur de la commission, des instructions destinées à M. V. Guérin, chargé par M. le Ministre d'Etat d'une mission en Palestine.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Visidorix, chef des Unelliens, et Sabinus, lieutenant de César, par M. Marigues de Champ-Repus; Paris 1862, brochure in-8°.

Bullettino di archeologia christiana del Cav. G.-B. de Rossi; Anno primo, n° 1, Roma, 1863 in-4°, renfermant l'explication d'une crypte découverte dans le cimetière de Saint-Pretextat. Cette découverte elle-même inaugure dignement cette publication périodique, entreprise par le savant correspondant, dans l'intérêt d'une branche de l'archéologie qui lui doit tant déjà.

Œuvres de Georges Chastellain, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. I, chronique 1419-1422 ; Bruxelles, 1863, 1 vol. in-8°.

Quinti Horatii Flacci opera, avec texte, arguments, et commentaires en vers hexamètres latins des cinq livres des odes, par M. J. Cayron; Lyon, 1863, in-12.

M. le Clerc fait remarquer que c'est une singulière idée qu'a eue l'auteur de mettre ses propres vers latins si près de ceux d'Horace, et pour les commenter !

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1862, n°s 2, 3 et 4. Amiens, 1862, in-8°.

RAPPORT

de M. Reinaud *sur des dessins d'inscriptions arabes rapportés du Khorassan, par M. Henri de Blocquevile.*

M. Henri de Blocquevile a parcouru pendant quelques années le Khorassan, contrée où ne pénétrèrent pas les voyageurs européens

des dix-septième et dix-huitième siècles et qui n'a commencé à être explorée que dans la première moitié de celui-ci. Il est probable que notre compatriote a recueilli bien des observations intéressantes, mais il ne doit être question ici que de quelques dessins d'inscriptions arabes. Elles paraissent toutes remonter aux dixième et onzième siècles de notre ère.

Le n° 4 porte la date 491 de l'hégire, 1098 de Jésus-Christ. La Perse se trouvait alors sous l'autorité des princes Seldjoucides. C'était l'époque de la première croisade.

Le n° 1 porte peut-être le nom d'un personnage appelé Al-Hassan, fils de Mohammed ; mais telle est l'incertitude des inscriptions arabes où les voyelles ne sont pas marquées et où les consonnes sont dépourvues de leurs points diacritiques, que là où il n'y a pas un sens suivi l'on n'est sûr de rien.

On ne peut répondre que du sens de certains passages empruntés au Coran et qu'il est facile de rétablir à l'aide du livre même.

Le n° 3 offre ces mots : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! louange à Dieu qui a éloigné de nous la tristesse : en vérité, notre Seigneur est indulgent et digne de reconnaissance. » (Coran, surate XXXV verset 31.)

Les nos 5 et 6 présentent l'un et l'autre quelques versets de la surate III, versets 14 et suivants.

Le n° 5 commence ainsi : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! ceux qui disent : ô Notre Seigneur, nous avons cru, pardonne-nous nos péchés et préserve-nous de la peine du feu, etc. »

Quant au n° 6, en voici le commencement : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux ! Dieu est lui-même témoin de ce qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui, etc. »

M. Reinaud conclut en disant que M. de Blocquevile devrait faire jouir le public le plus tôt possible des résultats principaux de ses explorations.

RAPPORT

de MM. Reinaud et Caussin de Perceval sur le *Dictionnaire arabe-français* du R. P. Cuche.

On sait que depuis quelques années la ville de Beyrouth est devenue une place de commerce considérable et qu'elle sert d'intermé-

diaire entre la Syrie d'une part, l'Egypte, la Grèce, l'Italie, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, de l'autre. Au mouvement commercial se joint aujourd'hui le mouvement littéraire et religieux. Comment le contact de tant de personnes venues de si loin et de tant de pays différents n'aurait-il pas répandu quelques reflets sur les populations indigènes des progrès des sciences et des lettres savantes en Occident ? Comment, dans le commerce journalier de gens appartenant à des croyances différentes, sur le théâtre même des récits des livres juifs ou chrétiens, n'aurait-il pas surgi quelques discussions religieuses ?

Autrefois il n'existait en Syrie que l'imprimerie des chrétiens du mont Liban. Maintenant les chrétiens syriens du rite grec possèdent à Beyrouth un beau corps de caractères arabes, et ils publient, outre une gazette arabe hebdomadaire, les livres qui peuvent intéresser leur communion en particulier ou le pays en général. Il en est de même de l'établissement des missionnaires américains. Enfin le présent dictionnaire fait partie d'une série de publications faites par la maison des missionnaires jésuites. L'*Imitation de Jésus-Christ* en arabe a déjà vu le jour par les soins de ces mêmes pères.

Il existe déjà le dictionnaire arabe-français de M. Kazimirski, 2 vol. grand in-8°. Mais le plan n'en est pas le même. Il a un caractère surtout scientifique et atteint de plus grandes proportions. Celui du P. Cuche, plus sommaire est aussi plus usuel. Il dit dans sa préface : « J'ai cru rendre service en renfermant dans un livre le langage qui est du domaine des hommes cultivés parmi les Arabes surtout dans les limites du bassin de la Méditerranée. Le but que je me suis proposé m'obligeait à ne négliger aucun des rapports de société. De là est résulté que j'ai dû adopter des expressions qui ne se trouvent pas dans d'autres ouvrages de lexicographie, mais dont l'emploi est consacré par les exigences du culte religieux, des institutions politiques, des transactions commerciales. J'ai porté plus spécialement mon attention sur le dialecte de la Syrie. »

On voit à quel point de vue l'auteur s'est placé. Il était préparé à cette tâche, et sa publication est vraiment utile. L'expérience montre que les dictionnaires composés par les Arabes eux-mêmes, tels

que le *Camous* et le *Schah*, sont loin de renfermer toutes les expressions de la langue et que certains termes employés par les auteurs ne peuvent s'expliquer que par les locutions encore usitées aujourd'hui. Sous ce rapport, le dictionnaire du P. Cuche pourra être consulté avec fruit.

Ainsi la série des publications que la maison des jésuites de Beyrouth a faites et fera mérite d'être encouragée. Malheureusement les caractères arabes dont elle a jusqu'ici fait usage sont usés et trahissent l'infériorité de la typographie française en Orient sur celle des indigènes du rite grec et des missionnaires américains.

M. Vallet de Viriville, autorisé par le bureau, commence la lecture d'un examen critique de l'ouvrage intitulé : *Mystère du siége d'Orléans* publié pour la première fois, d'après un manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican, par MM. F. Guessard et L. de Certain.

MOIS DE MARS.

Séance du 6.

M. l'administrateur général directeur de la Bibliothèque impériale écrit le 5 mars que les travaux d'installation provisoire des collections de M. le duc de Luynes étant terminés, les membres de l'Académie seront admis du 6 au 20 mars, les mardis et vendredis, de 10 à 4 heures à visiter ces collections.

M. Reinaud continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

De nombreuses observations sont adressées à l'auteur. Il en sera tenu compte dans l'analyse de la discussion qui suivra celle du Mémoire.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Volney : *Notice sur la lexicographie hébraï-*

que, avec des remarques sur quelques grammairiens postérieurs à Ibn-Dyanáh, par M. Adolphe Neubauer; Paris, Impr. impér., 1863, 1 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités : *Notice sur les manufactures et tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde*, par Cyprien Pérathon. Limoges 1862, in-8°.

A titre d'hommage :

Priscæ latinitatis epigraphicæ supplementum I et II, édidit Fridericus Ritschelius. Romæ, 1862-63, 2 f., gravures in-4°. Les remercîments de la Compagnie seront offerts à son illustre correspondant pour ces premiers suppléments, qui ne seront pas les seuls de son savant recueil de monuments de l'ancienne épigraphie latine.

Bullettino di archeologia cristiana del cav. G.-B. de Rossi, n° 2, février 1863 : Del sepolcro di S. Cirillo nella basilica di S. Clemente, e notizie, in-4°.

Delle sillogi epigrafiche dello Smezio e del Panvinio. Discorso letto nell' adunanza solenne dell' instituto archeologico al giorno XXV aprile MDCCCLXII, par le même, br., in-8°, 1862.

L'année géographique. Revue annuelle des voyages de terre et de mer ainsi que des explorations, missions, relations et publications diverses relatives aux sciences géographiques et ethnographiques, par M. Vivien de Saint-Martin, première année; Paris, 1863, 1 vol. in-12.

Deux thèses de M. Chaignet, professeur au prytanée impérial militaire, soutenues avec distinction devant la Faculté des lettres de Paris en 1862 : 1° *De iambico versu, utrum in Græcarum tragœdiarum diverbiis, iambicus versus cum modulatione et ad tibias cantatus sit, an nuda dissertatione sine tibiarum concentu sit pronuntiatus*, etc. Lutetiæ Parisiorum, 1862, in-8°. — 2° *De la psychologie de Platon*; Paris, 1862, in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen pendant l'année 1861-1862; Rouen, 1862, 1 vol.

Revue archéologique, mars 1863, in-8°.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. Gaultier de Claubry sur des inscriptions de Néo-Césarée accompagnée d'une planche lithographique. Ce sont les prémices de la relation du voyage du nouvel évêque de cette ville, se rendant à Tokat, sa résidence actuelle. Cette relation doit être prochainement publiée.

M. Vallet de Viriville termine la lecture de son Mémoire intitulé : *Le mystère du siége d'Orléans, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican, par MM. F. Guessard et E. de Certain (Collection des documents inédits, in-4°); Paris, Impr. impér.* 1862.

ANALYSE.

Dans ce premier article de compte rendu bibliographique, M. Vallet de Viriville s'attache à lever le voile de l'anonyme qui couvre encore le nom de l'écrivain auquel on doit le *Mystère du siége d'Orléans*. Le procédé employé pour atteindre le but est celui-ci. Le Mystère du siége d'Orléans, comme tous les ouvrages dramatiques du quinzième siècle, est la paraphrase ou l'amplification dialoguée et figurée d'un récit, d'un texte qui servait toujours de base à ces compositions. Or, si l'on compare le Mystère d'Orléans, sous ce rapport, aux diverses chroniques ou documents historiques du quinzième siècle qui nous sont restés, un seul de ces documents présente avec le Mystère une analogie décisive. Ce document, publié dans la collection des *Procès de la Pucelle*, a pour titre *Chronique abrégée de l'établissemevt de la fête du* 8 *mai*. Le *Mystère* et la *Chronique de l'établissement* commencent aux mêmes faits et au même point chronologique. Ils suivent tous deux la même marche. Le même cadre ou la même idée morale préside au dessin des deux ouvrages. Des traits spéciaux sont exclusivement communs à l'un et à l'autre, c'est-à-dire se trouvent chez les deux et non ailleurs. La Chronique et le Mystère enfin se terminent aux mêmes faits et à la même date. En un mot, le Mystère est visiblement l'amplification figurée et dialoguée de la Chronique abrégée.

Quant à l'*auteur* de la Chronique abrégée, son nom ne paraît pas expressément à ce titre, soit au commencement, soit à la fin de l'ouvrage, et cet ouvrage est demeuré lui-même jusqu'ici au rang des anonymes. Cependant la Chronique mentionne quelque part un certain Jean de Mâcon, docteur en théologie, rencontré par la Pucelle à Sainte-Croix d'Orléans, lorsque l'héroïne arriva dans cette ville. Elle le mentionne en des termes tels que déjà le savant éditeur des *Procès*, M. J. Quicherat, avait émis le doute ou le soupçon que Jean

de Mâcon pourrait bien être l'auteur de cette Chronique abrégée. M. Vallet de Viriville reprend pour son compte cette conjecture. Des essais déjà multipliés de restitutions qu'il a faites pour d'autres auteurs, avec l'approbation de la critique, tendent à démontrer que le procédé employé par Jean de Mâcon pour se *voiler* et se *révéler* à la fois comme auteur était érigé en système par les écrivains du quinzième siècle. M. Vallet a provoqué sur la personne de ce Jean de Mâcon des recherches récentes, faites par M. F. Maupré, archiviste du département du Loiret, dans le dépôt qui lui est confié. Quelques notions nouvelles ont été le résultat de ces recherches; elles indiquent en la personne de Jean de Mâcon un chanoine et sous-chantre de Sainte-Croix. De ces données M. Vallet de Viriville induit et propose les conclusions suivantes : 1° que Jean de Mâcon est l'auteur de la Chronique abrégée ; 2° que cette Chronique a servi de canevas au Mystère d'Orléans ; 3° que peut-être l'auteur de ce mystère n'est autre que Jean de Mâcon lui-même. Tel est le principal objet de ce premier fragment de notice.

Viennent ensuite quelques développements sur le fait contesté ou contestable de la représentation. Ici l'auteur de la notice se range complétement à l'avis des éditeurs, MM. Guessard et de Certain. En s'appuyant sur les mêmes arguments et sur diverses considérations qui lui sont propres, il adopte et corrobore cette opinion, que le Mystère d'Orléans a été représenté en grande pompe et en grand appareil dans cette ville le 8 mai 1439, avec le concours et probablement en présence du trop fameux Gilles de Retz, qui avait été l'un des compagnons d'armes de la Pucelle.

Séance du 13.

M. Reinaud continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère.*

La discussion continue relativement à ce Mémoire.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Boyer, conseiller à la cour de Colmar, au sujet d'une collection de monnaies et médailles mérovingiennes et du moyen âge. Cette collection a été

formée par M. le baron de Berstett (de Freybourg), elle est entrée en France par l'acquisition de M. Dorlau, avocat à Schelestadt. Enfin elle a été transportée à Paris par son héritière, à laquelle M. Boyer a donné le conseil de la présenter au cabinet des médailles. Lui-même a cru devoir appeler l'attention de l'Académie sur cette collection et lui en adresser le catalogue.

M. de Longpérier, qui a parcouru ce catalogue, rend témoignage de l'importance de la collection en général, et particulièrement d'un certain nombre de pièces, entre lesquelles se distinguent plusieurs *triens* mérovingiens.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. Laboulaye : *la Liberté antique et la liberté moderne*, Paris, 1863, in-8°. (Extr. de la *Revue nationale.*)

De la part du secrétaire d'Etat (pour l'Inde) de S. M. la reine de la Grande-Bretagne, le volume IV *des Rig-Veda-Sanhita*, *the sacred hymns of the Brahmans, together vith the commentary of Sayana atcharya*, édité par M. Max Müller; Londres, 1862, in-4°. Ce volume est précédé d'une *Préface* de LXXXVIII pages, où sont discutées les questions de critique récemment soulevées en France et à l'étranger sur l'époque et l'authenticité des écritures sacrées des brahmanes, particulièrement sur celle de savoir si la date des hymnes védiques peut être déterminée par des preuves astronomiques.

Le premier livre des chroniques de Jehan Froissart, texte inédit publié d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. I[er], Bruxelles, 1863, in-8°; offert par l'auteur au nom de l'Académie de Belgique, chargée de la publication des anciens monuments littéraires.

Bulletin de la Société du Var, 28[e] et 29[e] année, 1860-1861 ; Toulon, 1861.

Annales de philosophie chrétienne, n° 37, janvier 1863.

Annales de la propagation de la foi, mars 1863.

M. le Président fait hommage, au nom de M. Alfred de Terrebasse, de l'opuscule intitulé : *Trois Inscriptions viennoises traduites et annotées;* Vienne 1863, in-8°.

M. Luce commence en communication la lecture d'une *Etude sur un double mode de formation des mots français dérivés du latin.*

Séance du 20.

M. de Saulcy a la parole pour une communication sur le sujet suivant :

Lieu du passage d'Hannibal dans les Pyrénées.

Analyse.

Le savant membre s'est livré récemment à une exploration dans les Pyrénées orientales pour retrouver la route antique qui a dû servir de passage à Hannibal lors de la deuxième guerre punique, et qui, au septième siècle, est encore désignée par l'historien du roi Wamba (Julien de Tolède) sous le nom de *via publica per oram maritimam.* Cette route a été recherchée par lui et par M. le général Creuly, et il pense qu'elle est aujourd'hui bien déterminée. De *Salses* (Salsulæ), elle se dirige sur *Castel-Rosello* (Ruscino), *Theza*, où il y a deux inscriptions romaines, *Elne* (Castrum Helenæ, l'antique Illiberis), et *Argelès-sur-Mer*. Jusque-là elle se nomme encore *Carrera de Carlos magno* ; à partir *d'Argelès* (entre le village moderne et la mer), elle ne s'appelle plus que la *Carrera* jusqu'à *Collioure* (Cocoliberis). En sortant de Collioure, elle contourne le flanc du pâté de montagnes surmonté par le *Fort-Saint-Elne*, prend, près de *Port-Vendres*, le nom de *Chemin de la croix blanche*, longe le fond du bassin militaire du port de *Port-Vendres*, s'enterre dans un espace d'une centaine de mètres sous le tertre formé des déblais de ce bassin, et reparaît immédiatement en se dirigeant vers le *col de Perdiguet.* De là elle gagne le village de *Cosperons*, le *Pugg-del-Mas* (l'ancien *Banguls*) et le *col de Banguls*, où elle entre en Espagne par les villages de *Mas-Frech* et *Espolla*, pour gagner de là, par une bifurcation, *Llauza*, *Rosas et Castellon de Ampurias.*

M. Miller annonce à l'Académie qu'il doit partir dans peu de temps pour remplir en Orient une mission scientifique que lui a confiée S. M. l'Empereur, à l'effet de rechercher dans les monastères les manuscrits et documents divers qui peuvent s'y trouver encore. Il prie ses confrères de lui donner à ce sujet indications et

conseils, et il se met à leur disposition pour toutes les informations dont ils voudraient bien le charger, soit sur sa route, par l'Italie et l'Allemagne, soit en Orient. Il a pris d'ailleurs toutes ses mesures pour que les travaux dont il est chargé par l'Académie, et notamment le *Recueil des historiens grecs des croisades* (dont la deuxième partie, confiée à ses soins, est sous presse) ne souffrent pas de son absence.

M. Reinaud continue la seconde lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les premiers siècles de notre ère.*

Diverses observations sont adressées au savant membre par plusieurs de ses confrères.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Pour le concours des antiquités :

Analyse du songe du Vergier, *suivie d'une dissertation sur l'auteur de cet ouvrage célèbre*, *avec conclusion en faveur de Charles de Louviers,* par Léopold Marcel (Extrait de la *Revue critique de législation*, t. XXI-XXII, 1 vol. in-8°, Paris.)

2° Offerts à l'Académie :

Au nom de Mgr Celestino Cavedoni, correspondant de la Compagnie, *Dichiarazione di un basso rilievo mitriaco della reale galleria palatina di Modena*, br. de 4 p., gr. in-4°, et 1 planche.

Au nom de M. Michel Bréal, lauréat de l'Académie :

Les deux thèses qu'il a soutenues devant la Faculté des lettres de Paris : 1° *De Persicis nominibus apud scriptores græcos*, 1863, in-8° ; *Hercule et Cacus, étude de mythologie comparée*, Paris, 1863, in-8°. « Ces deux dissertations, et particulièrement la seconde, sont dignes, dit M. le Secrétaire perpétuel, de l'opinion que le Mémoire couronné de M. Bréal sur les croyances primitives de l'Inde et de l'Iran a donnée de lui à la Compagnie. »

La *langue basque et les idiomes de l'Oural*, par H. de Charencey, 1er fascicule : structure grammaticale et déclinaisons.

Une série de onze opuscules de M. Wilbert, président de la Société d'émulation de Cambrai. Ces *onze brochures* roulent sur des questions toutes locales, histoire, archéologie numismatique *concernant la ville de Cambrai.*

Revue historique du droit français, janvier, février, 1863.

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte, n° 25, février 1863.

M. Luce termine la lecture en communication intitulée :

Etudes sur un double mode de formation des mots français dérivés du latin.

« On a dit avec raison que la littérature est l'expression de la société. Cette remarque ne s'applique pas moins bien à la langue d'un peuple qu'à sa littérature. Si les œuvres littéraires reflètent le caractère, le génie de leurs auteurs et les tendances de l'époque qui les a vues naître, un idiome est quelque chose d'impersonnel, de général, mais tout à la fois d'organique et de vivant, où par suite doit se retrouver aussi sûrement peut-être l'image ressemblante de la race qui le parle. Personne en particulier ne peut le revendiquer comme son ouvrage, puisque chacun y a travaillé : il est une fonction, un produit, et pour ainsi dire une résultante de l'action et du concours de tous. Aussi, comme une cire docile, il garde fidèlement l'empreinte directe de la société qui y dépose son effigie. Imaginez, par exemple, une nation parfaitement une et homogène, la langue de cette nation ne pourra manquer d'offrir la même unité. Supposez, au contraire, une société divisée en deux castes profondément distinctes, un peuple composé de clercs et de lettrés, d'une part, et d'hommes tout à fait incultes et ignorants, de l'autre : vous trouverez infailliblement juxtaposés dans l'idiome de ce peuple un vocabulaire à l'usage des classes aristocratiques et un autre à l'usage des classes plébéiennes.

Telle était précisément la constitution de la société dans notre pays lorsqu'aux premiers siècles du moyen âge le français prit naissance et se développa sur les débris du latin tombé en décomposition. Au-dessous d'une minorité de clercs plus ou moins lettrés, le reste de la nation était plongé dans la plus grossière ignorance et dénué de toute espèce de culture. Deux classes de personnes aussi foncièrement distinctes ne devaient pas, ne pouvaient pas transformer de la même manière les vocables latins qu'elles faisaient passer dans notre langue. C'est ce qui arriva. Tandis que les mots français formés par les clercs différaient à peine par la terminaison des mots latins correspondants, le peuple, fort ignorant de l'étymologie, plus économe de son temps, et surtout plus imbu sans doute des habitudes de l'accentuation latine, pourvu d'ailleurs d'organes moins souples, contractait ces mêmes vocables, les broyait pour ainsi dire, bref, les dé-

naturait souvent de telle sorte qu'ils n'étaient plus reconnaissables sous leur nouvelle forme. Si *redemptionem*, par exemple, *tympanum*, *organum*, *absolutus*, *hereditatem*, devenaient dans la bouche des clercs ,par une simple modification de la désinence, *rédemption*, *tympan*, *organe*, *absolu*, *hérédité*, le peuple en faisait *rançon*, *timbre* , *orgue*, *absous*, *hérité*.

« Ce qui caractérise essentiellement les mots populaires, c'est qu'ils ont été formés sous l'influence de l'accent latin et conformément aux règles qui le régissent, tandis que la plupart des mots savants s'écartent au contraire de ces règles. Plusieurs des formes jumelles que nous venons de mentionner, comme *timbre* et *tympan* de *tympanum*, *orgue* et *organe* de *organum*, fournissent par leur opposition une preuve frappante de cette vérité. Ces deux vocabulaires, l'un de formation savante, l'autre de création populaire, qui coexistent dans notre langue, sont-ils contemporains, ou bien, s'ils ne le sont pas, lequel des deux a précédé l'autre ? On ne peut guère douter que le travail de décomposition du latin n'ait commencé par le peuple; en conséquence, les mots français de son cru ont dû être en usage avant les termes correspondants d'origine cléricale et savante. Toutefois on n'est amené à cette conclusion que par le raisonnement. Si l'on ne tenait compte que des textes, on serait conduit à donner à beaucoup d'expressions calquées par les savants une date aussi ancienne qu'aux vocables créés par le peuple. En effet, si les formes populaires sont employées presque exclusivement dans les œuvres écrites à l'adresse de la foule, dans les poëmes qui se chantaient sur les places publiques, en revanche, les mots de formation savante apparaissent très-nombreux dans les traductions du latin faites par des clercs, et l'on sait que quelques-unes de ces traductions sont au nombre des plus anciens monuments de notre langue. Parcourez les plus anciennes versions des *Quatre livres des Rois*, du *Psautier*, des *Sermons* de saint Bernard et de Maurice de Sully, vous y rencontrerez presque à toutes les pages des formes savantes : *tympan* de TYMPANUM pour *timbre*, *culture* de CULTURA pour *couture*, *testimonie* de TESTIMONIUM pour *témoin*, *scripture* de SCRIPTURA pour *écriture*, *orgène* ou *organe* de ORGANUM pour *orgue*, *rédemption* de REDEMPTIONEM pour *rançon*, *hérédité* de HEREDITATEM pour *hérité*, *absolu* de ABSOLUTUS pour absous, etc.

« Les prophetes qui d'amunt vendrunt à estrumenz, psalterie, *tympans*... » *Les quatre livres des Rois* publiés par M. Leroux de Lincy, p. 33.

« Este vus Saül ki de ses *cultures*. »

Ibid. p. 37.

« Deu me est *testimonies*. »

Ibid. p. 38.

« Pur ço que la *scripture* dist... »

Ibid. p. 76.

« E David sunout une maniere de *orgenes* ki esteient. »

Ibid. p. 141.

« Ço fut David ki bons chantres fud en Israël, kar il chanta et prophetizad de l'incarnatiun Nostre Seignur et de la nostre *redemptiun.* »

Ibid. p. 210.

« Requies de mei, e jeo dunrai à tei les genz de la terre la tue *hereditet...* »

Traduction du Psautier publiée par M. Hippeau dans les *Archives des missions scientifiques*, ann. 1856, t. V, p. 145.

« Et si lor dist, al joesdi *absolut*, le soir devant sa passion. »

Ibid. p. 151.

« Rien ne serait plus facile que d'ajouter une foule d'autres exemples à cette liste ; ceux qui viennent d'être cités suffisent, il nous semble, pour attester l'emploi fréquent de mots de formation savante dans des traductions du latin qui remontent au berceau même de notre littérature. Il faut donc bien se garder de croire, selon l'opinion généralement accréditée, que ces formes savantes ne datent que des quinzième et seizième siècles.

« Notre langue française, fait remarquer Génin dans la préface de son *Lexique de Molière*, présente une particularité curieuse que je doute qui se rencontre dans aucune autre langue moderne : c'est qu'elle a été formée deux fois sur le même type, en suivant chaque fois un procédé différent. Depuis sa naissance, vers le dixième siècle jusqu'à la fin du quinzième, le français se transforma lentement du latin, par des règles constantes que j'ai essayé d'entrevoir ailleurs et qui sans doute finiront par être saisies et mises complétement à découvert. Au seizième siècle, la ferveur de la renaissance méconnut, rejeta dédaigneusement tout ce qui s'était produit jusqu'alors, et l'esprit d'érudition, pour ne rien dire de pis, recommença la langue, mais sans garder aucune des règles et des lois qui avaient présidé jadis à sa naissance. Les savants renversèrent brusquement toutes les digues pour laisser le latin et le grec faire irruption chez nous (1). »

Un critique, d'ordinaire plus sûr que Génin, le savant auteur d'*Origine et formation de la langue française*, a contribué aussi à répandre cette opinion erronée.

« *Sapide*, *sade*, *rigide*, *raide*, dit quelque part M. de Chevallet, nous présentent de doubles formes provenant du même adjectif latin. De même, *fragile*, *frêle* dérivent tous deux de FRAGILIS ; *strict* et *étroit*, de STRICTUS ; *légal* et *loyal*, de LEGALIS. Il semble que le mot

(1) *Lexique de la langue de Molière*, par F. Génin, préface, p. 1.

le plus voisin du latin devrait toucher de plus près à l'origine de notre langue, devrait être le plus ancien; c'est précisément le contraire. Le mot le plus altéré remonte aux premiers temps de notre idiome; c'est en passant par la bouche du peuple et en traversant les siècles qu'il s'est usé de la sorte, tandis que le mot dont la forme s'écarte le moins de celle du latin a été créé par les savants depuis la renaissance des lettres. L'un est une vieille médaille toute fruste, dont la légende se distingue à peine; l'autre est une monnaie qui vient d'être frappée et dont l'empreinte n'a rien perdu de sa netteté (1). »

« Ce qui a pu causer la méprise de ces deux regrettables philologues, c'est que les formes savantes antérieurement aux quinzième et seizième siècles n'appartinrent en effet jamais à ce qu'on peut appeler la langue courante. Elles restèrent à peu près exclusivement à l'usage des gens d'Eglise, des juristes, des savants, des lettrés et particulièrement des traducteurs jusqu'au jour où la manie érudite, où la passion des savants de la renaissance pour l'antiquité réussit à faire accepter bon nombre de ces formes dans le langage usuel. Le rôle des latinistes et des hellénistes de ce temps de transition fut donc bien moins de créer des vocables nouveaux que de vulgariser, de mettre en honneur, à la mode, et pour ainsi dire en pleine circulation, ceux qui existaient déjà ; ils eurent aussi grand soin, en tirant ces mots de l'ombre et du demi-jour pour les produire à la lumière, de leur restituer toutes leurs lettres étymologiques. *Avocat* s'écrivit *advocat*, *soumission* devint *submission*, etc. L'assertion de Génin et de Chevallet ne peut être acceptée que moyennant ces explications et sous ces réserves. L'erreur de ces deux savants a été de ne pas voir que la plupart des formes savantes qui entrent dans la composition de notre langue existaient bien avant la renaissance ; ils devaient se borner à dire que c'est seulement à cette époque qu'elles commencèrent à vivre, en obtenant droit de cité dans la langue générale.

« Cette intrusion violente, cette subite inondation de formes savantes et parfois pédantesques ne fut pas sans remuer profondément le courant de notre idiome. Si le flot en fut grossi considérablement, il en fut peut-être encore plus troublé. Le niveau ne s'établit pas en un jour et le mélange eut de la peine à se faire. Ce fut l'œuvre du temps et aussi de l'Académie française fondée pour cela par Richelieu. Après avoir consommé l'unité politique de la France, ce grand ministre, jaloux de mettre la dernière main à son entreprise et comme pour couronner l'édifice, conçut le projet de fixer aussi l'unité de la langue. Voilà pourquoi la première tâche dont il chargea l'Académie fut la composition de ce fameux Dictionnaire qui, commencé en 1637, ne parut qu'en 1694. Vaugelas a nettement exposé dans la préface de ses *Remarques* publiées en 1647 la méthode qui présida à la conception et à l'exécution de ce grand ouvrage. Le moment n'est pas encore arrivé d'apprécier cette méthode, dont la souveraineté du bel

(1) *Origine et formation de la langue française*, par A. de Chevallet; 2e édition, t. II, p. 361, en note.

usage, c'est-à-dire de l'usage de la cour, est le principe fondamental. A la considérer d'un point de vue abstrait et purement scientifique, sans tenir compte des circonstances qui la rendaient légitime et presque nécessaire au moment où elle fut appliquée, il est peut-être permis de la trouver étroite, exclusive, imparfaite; il n'en est pas moins vrai que, si l'on veut faire attention aux nécessités auxquelles elle était appelée à répondre, on s'aperçoit bien vite qu'elle fournissait le meilleur, sinon le seul moyen d'atteindre sûrement le but remarqué par Richelieu.

« Quoi qu'il en soit, le bel usage et, par excellence, l'usage de la cour, tel fut le tribunal en dernier ressort où durent comparaître et où furent confrontées les formes savantes comme les formes populaires; tel fut le criterium auquel elles furent soumises, avant d'être jugées dignes d'entrer définitivement dans la circulation commune et de concourir ainsi à l'unité officielle de la langue française. Il se trouva presque toujours que le mot créé par le peuple et le vocable forgé par les clercs sur le même type latin avaient pris avec le temps une acception différente; l'usage des deux formes était ainsi devenu nécessaire : de là vint que dans la plupart des cas Vaugelas et ses collègues de l'Académie se firent avec raison un devoir d'accueillir l'une et l'autre, tout en marquant avec soin le sens particulier attaché à chacune d'elles.

« On leur a beaucoup reproché de nos jours ces distinctions que plusieurs philologues, trop préoccupés de l'étymologie, ont jugées puériles, inutiles et fausses. Il est certain qu'elles sont parfois assez mal motivées et empreintes de subtilité. Mais on n'a pas suffisamment réfléchi que le plus souvent en les consacrant les académiciens du dix-septième siècle ne faisaient que constater l'usage, et que d'ailleurs ces diversités de sens, ces nuances d'acception attribuées ainsi à des formes variées d'origine commune, contribuaient heureusement à enrichir la langue. Que dirait-on d'un père de famill qui, favorisé d'enfants de vocations et d'aptitudes diverses, ne laisserait pas, dans la crainte de les voir déroger de leur origine, de les assujettir tous au même emploi ? Bien que *sécurité* et *sûreté*, par exemple, soient les deux formes, l'une savante, l'autre populaire du latin *securitas*, n'est-il pas heureux qu'elles aient reçu avec le temps de l'usage une acception différente, la première s'employant au sens de *securus*, la seconde au sens de *tutus*, et ne faut-il point féliciter Vaugelas d'avoir enregistré et marqué cette utile distinction (1)? On en peut dire autant de *bénit*, *bénite* et de *béni*, *bénie*, qui sont deux formes variées du participe passé latin *benedictus*, *benedicta*. Selon l'auteur des *Remarques sur la langue française*, *bénit*, *bénite*, est une expression purement liturgique : *du pain*, *un cierge bénit*, *de l'eau*, *une chapelle bénite*. Dans tous les autres cas, on doit toujours se servir de la

(1) *Remarques sur la langue françoise*, par M. de Vaugelas; édit. de 1705, t. I, p. 76 et 77.

forme *béni*, *bénie*, comme *une œuvre*, *une famille bénie de Dieu* (1). Ici encore, on se range volontiers à l'avis du judicieux grammairien, d'abord, parce qu'en établissant cette distinction il constate simplement l'usage, et puis et surtout parce que, si nous n'avions point de mots pour exprimer une telle nuance, il faudrait les inventer. Ne peut-il pas y avoir nombre de choses qui, pour n'avoir pas eu la bonne fortune d'être *bénites*, n'en sont pas moins *bénies ?*

« Il arrive parfois que Vaugelas sacrifie l'une des deux formes à l'autre : c'est lorsqu'elles ont la même signification et font par conséquent double emploi. Dans ce cas, si elles sont également en usage, il convient presque toujours de préférer la forme populaire, qui est la plus vraiment française, à la forme savante. Vaugelas observe constamment cette règle. Il ne s'en écarte que s'il y est contraint par les exigences toutes-puissantes de l'usage. C'est ainsi que, mis en demeure d'opter entre *detteur*, forme populaire, et *débiteur*, forme savante du latin *debitor*, il se voit forcé de donner gain de cause à *débiteur*, qui a pour lui l'usage sur son concurrent. Mais les réflexions dont l'habile grammairien accompagne cette sentence philologique prouvent qu'il a le sentiment le plus juste des vrais principes à suivre sur cette question.

DETTEUR.

« Il sembleroit, dit-il, que ce mot, dont s'est servy un de nos plus celebres escrivains, devroit estre plus françois que *débiteur*, parce qu'il s'esloigne plus du latin et s'approche plus du françois *dette* ou *debte*, d'où *detteur* est formé. Mais il n'en est pas ainsi : *detteur* est un vieux mot qui n'est plus guere en usage ; il faut dire et escrire *débiteur*. Nous avons ainsi beaucoup de mots en notre langue, comme *donation* et plusieurs autres dont il ne me souvient pas maintenant, qui d'une façon approchent beaucoup plus du latin que de l'autre; *et quoyque ceux qui tiennent moins du latin semblent plus françois, si est ce que le plus souvent c'est tout le contraire, l'usage le voulant ainsi* (2). »

« Ces observations sont d'une parfaite exactitude et d'une frappante justesse. La dernière seule peut être révoquée en doute, il suffit pour cela de prendre à témoin Vaugelas lui-même. Elle eût été vraie au seizième siècle, elle avait cessé de l'être lorsque cet écrivain publia ses *Remarques sur la langue française*. A cette époque, l'invasion du latin dans notre langue, consommée par les érudits de la renaissance, suivait déjà depuis longtemps une marche rétrograde, et l'heureuse réaction dont Malherbe fut un des principaux chefs en faisait disparaître chaque jour davantage les plus grossiers vestiges. Nul plus que Vaugelas ne vint en aide à ce mouvement très-prononcé, quoi qu'il en dise, en faveur des formes populaires, comme

(1) *Ibid.*, ibid., p. 392.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 392 et 393.

plusieurs passages de son livre en font foi. La manie du latin avait fait calquer sur SUBMISSIO *submission*, sur INNUMERABILIS *innumérable*; et ces formes pédantesques étaient encore à la mode du temps du cardinal du Perron et de Coeffeteau. Malgré sa déférence pour ces auteurs, Vaugelas proscrit impitoyablement *submission* et *innumérable* au profit de ces formes plus françaises, *soumission*, *innombrable* (1), qui d'ailleurs avaient déjà repris le dessus dans l'usage de son temps. Cet usage était donc plus favorable aux formes populaires que ne le prétend le judicieux grammairien dans les lignes citées plus haut.

« Malgré la rare justesse de son esprit, Vaugelas se trompe pourtant quelquefois dans ses remarques sur un certain nombre de doubles formes. Mais quand il rend ainsi des arrêts contestables, cela tient surtout à un vice radical de sa méthode. Ce vice consiste à prendre l'usage de la cour ou le bel usage pour juge prépondérant, infaillible et en dernier ressort de toutes les questions philologiques.

« Quoi qu'en ait pu dire un jeune savant que la mort vient de frapper avant l'âge, M. Edme Moncourt, dans une étude dont l'élégance n'est pas le moindre mérite (2), le bel usage, d'après la théorie de Vaugelas, est investi d'une véritable monarchie absolue. Il est le Louis XIV de la langue. Les bons auteurs, les savants grammairiens et philologues sont réduits au rôle de pouvoirs purement consultatifs. Quant au peuple, non-seulement il n'a point voix au chapitre, non-seulement il n'est d'aucun poids et ne jouit d'aucune autorité dans le gouvernement, mais encore il est considéré comme l'ennemi déclaré du bel usage : « Le peuple, dit Vaugelas, n'est le maistre que du mauvais usage, et le bon usage est le maistre de nostre langue (3). » Cette méthode se trouve très-clairement exposée dans l'importante préface des *Remarques sur la langue française*; on peut ajouter que l'auteur l'observe très-fidèlement dans tout le cours de son livre. Une théorie aussi imparfaite en principe a dû produire dans l'application des conséquences plus ou moins erronées. C'est ce qui est arrivé. Comparant, par exemple, ces deux formes, *autre* de *alter* et *autrui* de *alteri*, Vaugelas veut que la première puisse s'employer adjectivement, non la seconde. Il reconnaît qu'il a contre lui l'usage constant du peuple, l'autorité de quelques grammairiens et même celle des bons auteurs, puisque Malherbe a dit :

A qui rien de l'*autruy* ne plaist.

Mais comme le bel usage, ou l'usage de la cour, s'est prononcé contre *autrui* employé adjectivement, Vaugelas se range de préférence à

(1) *Ibid.*, t. I. p. 42 et 43 et p. 387.
(2) *Méthode grammaticale de Vaugelas*, par E. Moncourt, p. 30 et 31. Paris, 1851.
(3) *Remarques sur la langue française*, éd. de 1705, t. I. préface, p. 28. Cf. p. 3. 4, 5. 24, 34, 36, 37. 39, 42. 43, 46 et 48.

l'autorité de l'usage, en quoi nous trouvons que ce grammairien a tort. On en peut dire autant de sa remarque sur *recouvert* employé au sens de *recouvré.* Pris dans cette acception, *recouvert* a contre lui la raison, l'analogie, l'usage du peuple et l'autorité des gens de lettres et des meilleurs auteurs, comme Amyot, qui ne s'en est jamais servi. Mais il a pour lui l'usage de la cour, le bel usage. Aussi Vaugelas, après avoir protesté par acquit de conscience contre la scandaleuse fortune de cet indigne usurpateur, finit par reconnaître que le légitime propriétaire, c'est-à-dire *recouvré*, est bien et dûment dépossédé, que l'intrus peut invoquer en quelque sorte le bénéfice de la prescription, que partant il faut le subir (1).

« Des conséquences aussi erronées démontrent la fausseté du principe d'où elles découlent. Non, le gouvernement d'une langue ne doit point être, en dépit de la théorie de Vaugelas, une monarchie absolue au profit du bel usage ; il convient d'y voir bien plutôt, si je puis ainsi dire, un régime constitutionnel. Le pouvoir électif, si l'on me permet de continuer la même figure, y est représenté par l'usage du peuple ; le pouvoir représentatif ou législatif par l'autorité des meilleurs auteurs du temps ou l'Académie ; le pouvoir exécutif par le bel usage ou l'usage de la société lettrée et polie. Enfin un quatrième pouvoir, modérateur et suprême, prononce en dernier ressort toutes les fois qu'il y a conflit entre les trois premiers : c'est la tradition même de la langue. Ainsi se trouvent conciliés les deux grands principes dont l'harmonie est indispensable à la vie régulière des langues comme à celle des sociétés : l'ordre et la liberté.

« Si quelques doubles formes figurent, ainsi qu'on vient de le voir, dans les *Remarques* de Vaugelas, elles n'y sont point l'objet d'une étude spéciale. Le premier essai de ce genre que nous connaissions parut à Bourges en 1683 ; c'est un opuscule de douze pages intitulé les *Doublets de la langue*, par le sieur Catherinot. A M. Marty-Laveaux revient, si nous ne nous trompons, le mérite d'avoir attiré le premier l'attention sur ce curieux travail. Son auteur, Nicolas Catherinot, qui vivait à Bourges pendant la seconde moitié du dix-septième siècle et remplissait dans cette ville les fonctions d'avocat au présidial, nous offre une physionomie d'érudit accentuée et tout à fait piquante. Il était possédé de la rage de se faire imprimer, et, comme ses contemporains étaient loin d'avoir dans une égale mesure la passion de le lire, il était réduit à ne publier que de minces opuscules. Il semble du reste qu'il se dédommageait de l'exiguïté par la quantité. La *Bibliothèque historique de la France* porte à plus de cent trente le nombre des pièces qui ont paru sous son nom, et David Clément donne les titres de cent quatre-vingt-deux. « Je ne me nourris, écrit-il quelque part, que d'essences et de pressis, je laisse volontiers le marc et la lie aux plus

(1) *Ibid.*, t. I, p. 25 et 27.

délicats (1). » Mais ailleurs il donne une explication plus modeste et sans doute plus vraie du peu d'étendue de ses compositions. « Si l'Eglise ou le siècle me fait un jour quelque loisir, dit Catherinot, j'espère bien ramasser tout en un volume, y donner les pièces entières que j'ai été contraint d'estropier pour épargner ma bourse. » Malgré la galanterie d'un tel procédé, il paraît que le public ne savait pas tenir compte à notre auteur d'une discrétion toujours méritoire bien qu'un peu forcée ; et Catherinot était obligé pour trouver des lecteurs d'avoir recours à des expédients vraiment extrêmes. C'est du moins ce qui ressort d'une anecdote rapportée dans le *Menagiana*.

« M. Catherinot étoit un parfaitement honnête homme, et qui savoit quelque chose. Il y a de bons morceaux dans ses écrits, mais il y en a un bien plus grand nombre de mauvais et de choses plates. Aussi ses ouvrages n'ont-ils jamais été imprimez que sur de vilain papier ; et pour montrer qu'on n'en faisoit pas grand cas, c'est qu'ils ne sont jamais parvenus à l'honneur de la reliure. Comme ils n'étoient donc pas d'un grand débit et qu'aucun libraire n'eût voulu s'en charger, M. Catherinot, quand il venoit à Paris, se chargeoit de quantité de ses exemplaires en blanc (car jamais on n'en a vu autrement), et passant par-dessus les quais il faisoit semblant de regarder les vieux livres qu'on y étale, et tirant de sa poche cinq ou six de ses exemplaires, il les fourroit adroitement parmi ces vieux livres. C'est la méthode qu'il avoit inventée dès qu'il commença d'écrire et qu'il a continuée jusqu'à sa mort pour immortaliser son nom (2). »

« Catherinot connaissait à fond le moyen âge, et lui-même nous apprend qu'il était auteur d'un pouillé du diocèse de Bourges. C'est dans ce genre d'érudition vraiment nationale que résidera toujours, il ne faut pas l'oublier, la seule base solide de la philologie française. Catherinot en fit l'expérience ; en se livrant à ces études, il fut amené naturellement par le cours même de ses travaux à réfléchir sur la façon différente dont s'étaient formés un certain nombre de mots français : de là lui vint sans doute l'idée de son essai sur les *Doublets de la langue*. Nous ne savons si ce que dit Ménage du mépris où l'on tenait les productions de Catherinot est fondé ; en tout cas, si l'écrit sur les doublets ne reçut pas un meilleur accueil que les autres, son auteur eut le droit de se plaindre de l'injustice des contemporains. Assurément, ce n'est pas le fait d'un esprit vulgaire d'avoir abordé le premier dès la fin du dix-septième siècle une question aussi importante et aussi neuve, de l'avoir posée dès le début avec une netteté, une précision et une justesse qu'aujourd'hui même on essayerait en vain de surpasser. « J'appelle doublets, dit Catherinot dans les premières lignes de son opuscule, les diverses traductions du même nom. Ainsi, sous le

(1) *Les doublets de la langue*, p. 12. Bourges, 1863, in-8, pièce.
(2) *Menagiana*, édit. de 1715. Paris, t. II, p. 361.

nom de secondes nopces, les jurisconsultes comprennent les troisièmes et au delà jusqu'à l'infini. Cette recherche servira pour entendre les origines, les différences et les énergies des mots et à quelques autres usages, enfin c'est une curiosité. Il y a d'ordinaire un mot ancien et un moderne, un mot aîné et un cadet, un bon et un mauvais, un d'usage et un usé et hors de service (1). » Si tout dans les *Doublets de la langue* répondait à ce début, l'érudit de Bourges aurait fait un travail définitif. Malheureusement il est loin d'en être ainsi. Après ces considérations préliminaires, judicieuses sans doute, mais insuffisantes, Catherinot passe immédiatement à ce qu'on peut appeler le lexique des doublets. Il les distribue en dix classes, dont voici les titres : 1° noms propres, 2° noms de lieu masculins, 3° noms de lieu féminins, 4° noms de lieu neutres, 5° noms de pays ou de peuples, 6° noms de chose masculins, 7° noms de chose féminins, 8° noms de chose neutres, 9° adjectifs, 10° verbes en *are* ou *ari*, en *ere* et en *ire*.. Les doublets sont ensuite rangés dans chacune de ces classes par ordre alphabétique.

« Est-il besoin de faire observer combien ce système de division est défectueux? Les doubles formes qui sont ainsi réparties appartiennent à notre langue, et l'on va fonder leur classification sur des distinctions de parties du discours ou de genres exclusivement propres à la grammaire latine ! D'ailleurs, bien que les vocables latins qui ont donné naissance aux doubles formes groupées dans chacune de ces divisions dépendent de la même partie du discours et soient du même genre, leurs dérivés français, soit savants, soit populaires, n'en ont pas moins été formés le plus souvent d'une façon différente ou même contraire; de sorte que, loin de les réunir et de les grouper, comme a fait Catherinot, il y avait plutôt lieu dans nombre de cas de les distinguer soigneusement.

« Toutefois le tort le plus grave de cet érudit est de n'avoir point su apporter assez de rigueur dans ses étymologies et d'avoir rangé sur la liste des doubles formes des mots qui n'ont aucun droit à y figurer. Il lui arrive de présenter en quelque sorte comme frères utérins des mots qui parfois ne sont pas même parents. Il fait venir, par exemple, de *paradisus*, PARC et paradis, de *aries* aret et BÉLIER, de *præco* préconiseur et COQ, d'*abacus* bac et BANC, de *patricii* patrices et PAIRS, de *corvus* corbeau, CROC et CROCHET de *rex* roi et RICHE, de *ramus* rain et RIEN, de *titulus* titre et TIMBRE, de *martyrium* martyre et MEURTRE, de *grammaticus* grammairien et GRIMAUD, etc., etc. ..... Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de proposer des étymologies semblables, il aurait bientôt perdu tout crédit auprès du public, et ce serait justice. Mais il n'en allait pas ainsi au dix-septième siècle. La recherche de l'origine des mots n'était pas encore soumise à des principes sûrs, elle ne formait pas encore une science ; et si vous prenez l'un après l'autre tous les

(1) *Les doublets de la langue*, p. 1.

érudits de ce temps, vous verrez qu'il n'en est pas un seul qui n'ait, comme Catherinot, les plus gros péchés étymologiques sur la conscience, pas un seul qui puisse en bonne justice jeter à l'auteur des *Doublets* la première pierre. Soyons donc indulgents pour Catherinot tout en reconnaissant ses erreurs ; le premier, il a su se frayer une route dans des régions inexplorées : nous qui nous efforçons d'y marcher sur ses traces, remercions-le de son utile initiative, et ne lui reprochons pas trop durement d'avoir fait quelques faux pas.

« Au commencement de ce siècle, Butet (de la Sarthe) avait distingué dans l'histoire des mots les altérations *divergentes* qui différencient des termes venus de la même source : comme *orteil* et *article*, venus tous deux d'*articulus*, et les *convergentes* qui amenaient à une forme semblable des mots venus de sources diverses : comme fût, venu de *fuisset*, et un *fût*, venu de *fustis*. Les altérations divergentes de Butet sont la même chose que les doublets de Catherinot.

Dans un ouvrage sur les langues romanes imprimé à Halle en 1849 (1), un des élèves les plus distingués de M. Dietz, M. Auguste Fuchs, a publié la liste d'un certain nombre de doubles formes. Le savant Allemand n'avait pas pour but de faire un travail spécial sur la matière. Aussi sa liste est-elle très-incomplète, et même tous les exemples qui y figurent avaient été déjà relevés par Catherinot. Mais M. Fuchs, il faut lui rendre cette justice, a le mérite d'avoir admis seulement ceux qui sont à l'épreuve d'une critique sévère ; de plus, il a placé en regard des doubles formes françaises celles qui y correspondent dans les autres langues néo-latines. Après lui, M. Egger, dans son excellente *Grammaire comparée* (2), a résumé très-brièvement, mais très-nettement, l'état de la question. L'étude des *doublets* tient une assez grande place dans le cours de M. Guessard à l'Ecole des Chartes, et, si nous n'avions pas suivi ce cours, peut-être n'aurions-nous jamais eu l'idée du présent travail. Les beaux articles de M. Littré dans le *Journal des savants* nous ont fourni plus d'une donnée précieuse. Enfin nous avons vu M. Marty-Laveaux aborder, lui aussi, à plusieurs reprises le même sujet, non sans l'éclairer des plus vives lumières (3). On peut même dire qu'avant les recherches de ce philologue, la question avait en quelque sorte perdu ses titres historiques : en appelant le premier l'attention sur les *Doublets* de Catherinot, M. Marty-Laveaux les a retrouvés et les lui a rendus.

« Après avoir ainsi retracé ce que les autres ont fait, il reste à dire ce que nous avons voulu faire. Nous avons entrepris de donner une liste aussi complète que possible des doublets de notre langue. On

(1) *Die romanischen sprachen, von August Fuchs*. Halle, 1849, in 8°.
(2) *Grammaire comparée*, par E. Egger ; 5e édit., p. 166 et 167.
(3) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XIX, p. 100 et l'*Ami de la religion*, n° du 6 juillet 1860.

en distingue deux espèces bien distinctes. Il y a d'abord ceux qui proviennent de ce que le même mot latin est passé en français à la fois par le canal des savants et par la filière du peuple, par exemple : AUGURIUM qui a donné *heur* et *augure*, BASILICA, d'où l'on a tiré *basoche* et *basilique*. Les doubles formes de cette classe sont les plus nombreuses de beaucoup et les plus intéressantes.

« Personne n'ignore que, dans notre ancienne langue, beaucoup de dérivés de mots latins imparisyllabiques de la troisième déclinaison avaient deux formes très-diversement accentuées et par suite très-distinctes, l'une pour le cas sujet, l'autre pour le cas régime. Ainsi l'on disait et l'on écrivait pâtre, sire, maire, moindre, de *pastor*, *senior*, *major*, *minor* et pasteur, seigneur, majeur, mineur, de *pastorem*, *seniorem*, *majorem*, *minorem*. Il est arrivé parfois que ces deux flexions d'un même mot si variées d'aspect se sont conservées dans le français moderne ; elles ont pris seulement une acception d'ordinaire assez différente, et ont ainsi donné naissance à un certain nombre de doublets.

« Puis, il y a des doubles formes qui résultent de ce qu'un vocable français de formation populaire a pris des flexions plus ou moins variées dans les divers dialectes de notre ancienne langue. De bouche, boucher, aboucher, emboucher, déboucher, attacher, biche, bichet, blanche, blanchette, bouchin, bourriche, brochette, chasser, cache, cacher, effilocher, franche, loche, lambruche, marche, marcher, meschin, niche, trace, tracer, toucher, le dialecte picard a fait : bouque, bouquer, abouquer, embouquer, débouquer, attaquer, bique, biquet, blanque, blanquette, bouquin, bourrique, broquette, cacher, caque, caquer, caquète, effiloquer, franque, loque, lambrusque, marque, marquer, mesquin, nique, traque, traquer et toquer. — Francois, roine, étroit, Benoît, avoine, aboyer, croyance, foible, foiblesse, roide, foyal, loyal, royal, sont devenus en dialecte normand : Français, reine, étrait, qu'on trouve encore dans la Fontaine ; benêt, aveine, abayer, créance, faible, faiblesse, raide, féal, léal et réal. — Charrier, convrier, dévier, renvier, lamprillon, plier, replier, remplier, déplier, ont été changés par les Bourguignons en : charroyer, convoyer, dévoyer, renvoyer, lamproyon, ployer, reployer, remployer et déployer.

« Enfin quelques doublets doivent leur origine à l'introduction dans notre langue d'un mot emprunté à une langue étrangère dont nous possédions sous une autre forme l'équivalent littéral dérivé du même primitif latin. Le provençal, par exemple, nous a donné : *avocat*, *délicat*, *rénégat*, *apparat*, *jurat*, *rosat*, *comtat*, *légat*, *format*, *assignat*, dérivés des primitifs latins ou bas latins : ADVOCATUS, DELICATUS, RENEGATUS, APPARATUS, JURATUS, ROSATUS, COMITATUS, LEGATUS, FORMATUS, ASSIGNATUS ; mais nous avions déjà fait sur ces mêmes primitifs : *avoué*, *délié*, *renié*, *apprêt*, *juré*, *rosé*, *comté*, *légué*, *formé*, *assigné*. Lorsque la langue d'Oc nous a prêté : *croisade*, *cavalcade*, *panade*, *passade*, *bastonnade*, *salade*, *muscade*, *palissade*, *escalade*, *escapade*, *espade*, *arcade*, *poivrade*, *embuscade*, il y avait

longtemps que la langue d'Oil possédait des équivalents de toutes ces formes, tels que, croisée, chevauchée, painée, passée, bâtonnée, salée, musquée, palissée, échellée, échapée, épée, arquée, poivrée, embusquée.

« La traduction des primitifs latins et bas latins DUCEM, CAPITANEUM, avait passé dans notre langue sous ces formes : *duc*, *chevetaine* ou *capitaine*, avant de nous revenir par l'intermédiaire du vénitien et de l'espagnol sous ces autres formes : *doge*, *capitan*.

« En face de chaque doublet rangé par ordre alphabétique nous avons placé le primitif latin ou bas latin qui y correspond, et, quand ce primitif n'existait pas, nous l'avons parfois supposé pour mieux faire ressortir le type identique de formes assez diverses au premier abord. Parmi les vocables de l'ancien français qui sont tombés en désuétude, ceux-là seulement figurent dans notre dictionnaire qui font antithèse à un mot encore en usage aujourd'hui, comme *treu*, qui est le pendant populaire de *tribut*, du latin TRIBUTUM, et une foule d'autres. Le nombre des doublets recueillis et classés d'après ces principes est d'environ trois mille. Cette liste est sans doute loin d'être complète ; elle ne nous en a pas moins coûté beaucoup de temps et d'efforts. Plus d'une fois nous nous sommes senti rebuté par la longueur et les difficultés de la tache ; le vif intérêt qu'elle offre a pu seul ranimer notre courage défaillant et nous donner la force d'achever tant bien que mal ce que nous avions commencé.

« Rapprocher les doubles formes, les comparer entre elles et avec le primitif latin qui leur a servi de type, rien n'est plus piquant qu'un pareil travail, rien ne répand un jour plus vif sur la philosophie aussi bien que sur le mécanisme le plus intime du langage, rien ne met en main un fil plus sûr pour s'orienter dans le dédale souvent inextricable des significations successives et plus ou moins détournées des mots. Retrempés ainsi à l'étymologie comme à leur source, ils y peuvent puiser l'énergie nécessaire pour des emplois nouveaux. Est-il aussi meilleur moyen de mesurer la route qu'ils ont parcourue depuis le commun point de départ, d'apprécier les vicissitudes qu'a subies avec le temps leur acception première, de saisir et d'embrasser leur physionomie définitive ? Les formes correspondantes et jumelles ainsi mises en regard ressemblent assez à ces frères, comme on en voit dans certaines familles, dont les différences de caractère s'éclairent les unes les autres et servent à pénétrer plus profondément dans l'esprit héréditaire, dans le génie essentiel de la race. L'étude si curieuse des doublets n'a donc pas seulement une importance théorique et historique de premier ordre; l'utilité pratique qu'on en peut retirer est incontestable. De même qu'en géologie, pour se faire une juste idée de la nature du sol, il faut avoir préalablement analysé les terrains de diverse formation qui le composent, de même, en philologie, sans une exploration minutieuse des couches successives, et, pour ainsi dire, des assises superposées des mots, il est impossible de connaître à fond la constitution d'une langue. »

Séance du 27.

MM. Deschamps de Pas, de Saint-Omer, et Al. Wilbert, président de la Société d'émulation de Cambrai, demandent à être inscrits sur la liste des candidats pour la place de correspondant regnicole laissée vacante par la mort de M. Le Glay.

M. Wallon donne lecture d'un récit historique intitulé : *L'insurrection des paysans en Angleterre en* 1381. Ce morceau, qui n'est point susceptible d'être analysé, et qui même ne se détache que difficilement de l'ensemble auquel il appartient, et qui est destiné à une prochaine publicité, n'a pu nous être communiqué par l'auteur. Ce fragment est désigné pour être lu devant l'Institut dans la prochaine séance trimestrielle (non publique).

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. Delisle : *Mémoires et notes de M. Auguste* le Prévost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés sous les auspices du conseil général et de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. Ier, 2e partie, Evreux, 1863, in-8°.

Au nom de M. Hauréau : *Catalogue chronologique des œuvres imprimées et manuscrites de J.-B. Gerbier* que possède la bibliothèque des avocats à la cour impériale de Paris, Paris, 1863, in-8°.

M. d'Arbois de Jubainville, par une lettre du 19 mars, adresse six exemplaires du tome V de son ouvrage intitulé : *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, Paris, 1863, in-8°. Les quatre premiers ont mérité le deuxième prix Gobert. Renvoi de ce complément à la commission de cette année.

Ouvrages offerts en don :

L'Académie, dit M. le Secrétaire perpétuel, vient de recevoir un hommage auquel elle ne peut manquer d'attacher le plus grand prix. Les livres de cette importance sont toujours rares et celui dont il s'agit

fera certainement époque dans la science. M. Ehrenberg, secrétaire de l'Académie royale des sciences de Berlin, adresse, au nom de cette savante Compagnie, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les deux volumes suivants : 1° *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis lithographis repræsentata* edidit Fridericus Ritschelius. Berol., 1862., gr. in-fol. de 96 planches, avec une préface, l'explication des monuments représentés, des suppléments et des index.

2° *Inscriptiones latinæ antiquissimæ ad C. Cæsaris mortem* consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borrussicæ edidit Theodorus Mommsen. Berol., 1863, gr. in-4°. « Ces deux parties du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié sous les auspices de l'Académie de Berlin, inaugurent dignement cette grande collection épigraphique et l'Académie ne peut qu'être heureuse de voir en tête de ses auteurs les noms de deux savants illustres qu'elle s'est attachés dans ces derniers temps.

Il sera écrit à l'Académie des sciences de Berlin pour la remercier de ce beau présent.

3° Par une lettre de M. le baron James de Rothschild, consul général d'Autriche, en date du 24 mars, au nom de la commission impériale royale centrale de Vienne pour la découverte et la conservation des monuments historiques en Autriche, les *douze livraisons mensuelles* de 1862, in-4°.

4° *Les origines indo-européennes*, ou *les Aryas primitifs. Essai de paléontologie linguistique*, par Adolphe Pictet, 2e partie, Paris, 1863, 1 vol. gr. in-8° de 777 p. Cet ouvrage, aujourd'hui complet, d'un des lauréats de l'Académie, jette une vive lumière sur la question aussi neuve qu'importante qui y est traitée sous tous ses points de vue et dans tous ses détails.

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. — Procès-verbaux des séances, cinquième volume, 1er cahier (2 ex.). Bruxelles, 1862, in-8°

M. le Président fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Caumont, son correspondant, du *Recueil des séances générales tenues en* 1862 *par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments*, Paris, 1863, in-8°.

M. Egger, au nom de M. Ernest Havet, offre le *Discours d'Isocrate sur lui-même, intitulé : sur l'Antidosis, traduit en français pour la première fois par Auguste Cartelier*, publié avec le texte, une introduction et des notes. Paris, Imprimerie impériale, 1862, un vol. in-8°. Cette publication fait un égal honneur au savant et modeste traducteur, trop tôt enlevé à ses études, qui nous a le premier donné en français un monument aussi précieux pour la vie que pour l'éloquence d'Isocrate ; — et à l'ami dévoué qui a caractérisé l'auteur grec et son œuvre dans une introduction pleine de goût et de savoir.

M. Egger présente en outre une thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Dijon, pour le doctorat ès lettres, par M. Ch. Tissot, consul de France à Andrinople, sur les *Proxénies grecques et leur analogie avec les institutions consulaires modernes*, Dijon, 1863, in-8°, essai ingénieux et savant qui complète heureusement les recherches antérieurement faites sur le même sujet et qui est dû à un des plus brillants lauréats de l'Université.

M. le comte Melchior de Vogüé est admis à faire une nouvelle communication sur un point de son voyage archéologique en Orient.

Observations relatives à la date véritable des monuments de Jérusalem et particulièrement du Haram-ech-Scherif.

Analyse.

Les explications du savant voyageur portent sur la date qu'il convient d'attribuer aux diverses parties de l'enceinte communément appelée le *Haram-ech-Scherif*. — Il commence par établir que les textes de Josèphe, généralement exagérés et contradictoires, sont un guide peu sûr. La seule conclusion que l'on puisse tirer de la comparaison des divers passages de l'historien juif, c'est qu'Hérode, en renouvelant le temple, avait respecté et enclavé dans ses constructions la *terrasse orientale* de l'enceinte primitive. Malheureusement la face orientale du Haram a été si souvent remaniée dans les temps modernes qu'il est impossible de vérifier les assertions de Josèphe.

Ce n'est qu'en fouillant le sol au pied de la terrasse actuelle que l'on peut espérer de trouver les assises inférieures des constructions attribuées par Josèphe à Salomon.

Revenant à l'étude du monument, M. de Vogüé dit qu'il reconnaît dans les murs du Haram les restes de deux systèmes antiques. Le premier, caractérisé par le *grand appareil à refends* (et non à *bossage*), se trouve sur les faces ouest, sud, aux angles sud-est et nord-est. Trois portes s'ouvrent dans ces substructions, l'une à l'ouest, deux au sud. De ces deux du sud, l'une est triple, l'autre double. Le second système se superpose partout aux débris du premier et comprend en outre la *Porte dorée*. Quant au réseau de piliers et de voûtes qui supporte toute l'extrémité méridionale de la plate-forme du Haram, il est de l'époque arabe.

Le deuxième système est de l'époque chrétienne et probablement du sixième siècle. M. de Vogüé le prouve par la disposition de la *Porte dorée*, monument isolé, nécessairement construit après la destruction de la terrasse et des portiques de la face orientale ; par le style de cette porte et du vestibule de la double porte dont les coupoles sur pendentifs, les chapiteaux, les frises sculptées appartiennent à l'art byzantin le plus caractérisé.

Le premier système, *historiquement*, doit donc être attribué à Hérode et les *données archéologiques* confirment cette attribution. En effet, la décoration des portes primitives, dont il reste de nombreux fragments, est empruntée à l'art grec : profil des moulures, disposition des pilastres, des colonnes engagées, feuillage de chapiteaux; chaque détail, en un mot, a son modèle en Grèce ou dans les pays qui ont subi l'influence des arts grecs. M. de Vogüé rappelle que le temple de Salomon devait avoir un plan égyptien, car l'art phénicien était emprunté à l'Egypte : la décoration du temple devait donc se rapprocher très-sensiblement de celle des monuments religieux de la vallée du Nil, et en particulier de ceux de la vingtième et de la vingt et unième dynastie, mais qu'elle ne pouvait en aucune manière rappeler celle des monuments grecs du premier siècle avant Jésus-Christ.

A l'époque d'Hérode, il n'en est plus de même. L'art grec avait envahi tout le monde connu ; les Juifs l'avaient adopté ainsi que le

démontre le style du château d'Arag-el-émir et celui du tombeau de Jérusalem. Ils l'appliquèrent évidemment à leur nouveau temple et à son enceinte. Suivant M. de Vogüé, les preuves historiques et archéologiques s'accordent donc pour nous faire reconnaître dans les substructions des grands appareils qui entourent une partie du *Haram-ech-Scherif* les restes du temple construit par Hérode sur l'emplacement du temple de Salomon dont il ne reste rien.

M. de Saulcy déclare n'être point convaincu, loin de là. Il pense qu'il n'est pas possible qu'une nation florissante, riche et maîtresse chez elle pendant plusieurs siècles, n'ait pas laissé trace de son existence, tandis que cette nation, alors qu'elle est tombée successivement sous le joug des Assyriens, des Perses, des Macédoniens et des Romains, a donné une expansion si extraordinaire à la manifestation de ses idées religieuses dans les monuments de toute nature dont elle couvre le sol des pays où elle n'est plus que tolérée. Cela d'ailleurs lui paraît en contradiction avec ce que dit le roi Hérode lui-même aux *Anciens*, lorsqu'il leur expose son projet de reconstruire le temple : « Sous les Perses et les Macédoniens, dit-il, nous avons été trop opprimés pour pouvoir rien entreprendre ; maintenant que nous respirons sous la suprématie romaine, nous pouvons nous mettre à l'œuvre. » La découverte d'un fragment de la deuxième enceinte et du premier sépulcre, fragment dont l'appareil est semblable à celui du Haram-ech-Scherif, semble lui donner raison, puisque cette deuxième enceinte est l'œuvre d'Ezéchias et de Manassé ; c'est la Bible qui le dit. Quant à la *Porte dorée*, bien qu'il soit impossible à M. de Saulcy de trouver une date à assigner à cette construction depuis l'époque chrétienne, il est prêt à reconnaître son erreur si l'étude qu'il lui sera permis de faire cette fois dans l'intérieur du *Haram* est de nature à lever ses doutes. Mais, fût-elle construite d'hier, cela n'infirmerait en rien la probabilité que le *gros appareil* est, selon lui, de bien des siècles antérieur à Hérode.

FIN DU PREMIER TRIMESTRE.



MOIS D'AVRIL.

Séance du mercredi 1er avril.

(Avancée à raison du Vendredi-Saint.)

M. Léon Renier a la parole pour une communication :

Fouilles de Vertault (*Côte-d'Or*).

Le savant épigraphiste rappelle d'abord les fouilles exécutées, il y a quelques années, par la commission archéologique de la Côte-d'Or, sous la direction de M. L. Coutant, sur le territoire de la commune de Vertault, dans les ruines d'une ville romaine connue depuis le milieu du dix-huitième siècle, sous le nom de *Landunum*. Il ajoute que ces fouilles ont été reprises cette année par les soins de la même commission, et qu'elles ont fait découvrir, dans le voisinage des thermes de la ville antique, une inscription établissant que cette ville était un *vicus* dépendant probablement de la cité des *Lingones*. Son véritable nom était *Vertilium*. Voici cette inscription :

Inscription découverte au lieu dit *Lansuine*, ou *Lanseigne*, près *Vertault* (Côte-d'Or).

I · H · D · D · L · PATRIC · MARTIALIS · ET · L · PATRIC · MARCVS
L I N G · F R A T R · O M N I B · O F F I C · C I V I L I B · I N C I V
T A T E · S V A · F V N C T · C E L L A M · V E S T I B V L A M · E R E G I O
N E · C O L V M N A E · C V M S V I S · O M N I B · C O M M O D
D · S · P · V I K A N · V E R T I L I E N S I B · L A R G I T I S V N T

Cette inscription est parfaitement conservée, elle ne contient aucune lettre douteuse, et doit se lire ainsi :

I*n* H*onorem* D*omus* D*ivinae*,

L*ucius* PATRIC*ius* MARTIALIS ET T*itus* PATRIC*ius* MARCVS, LING*ones* FRATR*es*, OMNIB*us* OFFIC*iis* CIVILIB*us* IN CIVITATE SVA FVNCT*i*, CELLAM VESTIBVLAM E REGIONE COLVMNAE CVM SVIS OMNIB*us* COMMOD*is* D*e* S*ua* P*ecunia* VIKAN*is* VERTILIENSIB*us* LARGITI SVNT.

« En l'honneur de la famille impériale, les frères Lucius Patricius Martialis et Titus Patricius Marcus, de la cité des Lingons, ayant rempli dans leur cité toutes les fonctions réservées aux citoyens, ont donné, de leurs deniers aux *Vertilienses Vikani* la cella servant de vestibule qui est située en face de la Colonne, avec tout son mobilier. »

Cette inscription nous apprend, on le voit, que deux frères, après avoir rempli dans la cité des *Lingons* toutes les fonctions réservées aux citoyens, ont fait construire à leurs frais et donné aux habitants du *Vicus Vertilius* ou *Vertilium* une salle servant de vestibule dans les thermes de ce vicus. M. Renier fait remarquer que *Vertilium* n'est autre chose que le nom même de la commune sur le territoire de laquelle ces ruines sont situées, *Vertault* étant la forme usitée dans le patois bourguignon pour *Vertille* ou *Verteil*. On ne peut, dit-il, douter de l'exactitude de la lecture du mot VESTIBVLAM, dans lequel il voit un adjectif appartenant au langage populaire de la Gaule et formé d'une manière peu régulière du mot *Vestibulum*. Enfin, il ajoute que cette inscription, dont on ne peut faire remonter la date plus haut que la fin du deuxième siècle de notre ère, et dans laquelle la cité des Lingons est mentionnée avec le simple titre de *Civitas*, prouve que c'est à tort qu'on a voulu attribuer à cette cité le titre de *Colonia*.

M. Reinaud continue la deuxième lecture de son *Mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale dans les premiers siècles de notre ère*.

Sont envoyés pour le concours du prix Volney :

Un Mémoire manuscrit portant ce titre : *Philologie comparée : origine du langage vulgaire de Bordeaux*.

Compendium der vergleichenden Grammatik der indo-germanischen Sprachen von August Schleicher, 2 parties. 1 vol. de 784 p. in-8°. Weimar, 1861-1862.

Sont offerts à titre d'hommage :

De la part du ministère de l'instruction publique du royaume d'Italie, l'ouvrage intitulé : *I diplomi arabi del R. archivio fiorentino*. Testo originale con la traduzione letterale e illustrazioni di Michele Amari. Firenze, 1863, in 4°, faisant partie des *Documenti degli archivi toscani*.

De la part de la même surintendance et de la part de M. Fr. Bonaïni : *Giornale storico degli archivi toscani.* vol. V et VI. Firenze, 1861-62, in-8°.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, tomes XXV et XXVI, 1858-1859, in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Metz, 1862, in-8° et *Bulletins* de la même Société, 3e année. Metz, in-8°.

Séance du 10.

MM. le baron de Girardot et le comte Achmet d'Héricourt se portent candidats à la place de correspondant regnicole.

M. Reinaud termine la seconde lecture de son Mémoire intitulé :

Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois.

Analyse.

L'auteur se propose de mettre en lumière une face jusqu'à lui inconnue de la grandeur et de la décadence romaine. Le côté politique de l'histoire impériale y apparaît singulièrement élargi; les poëtes, les plus souvent commentés, y prendront un sens nouveau; le cercle des connaissances géographiques des anciens y recevra une extension imprévue. Quant aux sources auxquelles puisera le savant membre, ce seront, d'une part, les témoignages classiques; de l'autre, les documents empruntés à l'Orient. Aucun texte nouveau n'a été découvert; mais ce qui fait l'originalité de ce travail, c'est le rapprochement pur et simple des témoignages qui n'avaient été étudiés jusqu'à présent qu'isolément. D'ailleurs les résultats auxquels l'auteur est parvenu n'ont point été cherchés, et c'est un passage de Vopiscus sur le règne d'Aurélien qui a été l'occasion première de son travail. Mais il faut expliquer comment les faits qu'il s'agit de remettre en lumière étaient tombés dans l'oubli après avoir été parfaitement notoires pour les générations qui en étaient contemporaines. M. Reinaud a montré dans son *Mémoire sur le Périple de la mer*

Erythrée qu'à partir du gouvernement de Marc-Antoine et de Cléopâtre, il s'était formé des comptoirs romains dans les principales places de commerce des mers orientales. Deux mille voyageurs environ visitaient annuellement ces parages, et la navigation de la mer intérieure, d'autre part, propageait en Occident le mouvement commercial de l'extrême Orient. Les *nouvelles* d'alors circulaient à Rome, et se répandaient dans toutes les cités de l'empire en même temps que les actes officiels du gouvernement. Et c'est, en grande partie, à l'aide de ces documents que Suétone, Florus, Aurélius Victor, ont rédigé leurs écrits. Tacite n'a pas dédaigné de puiser à cette source : « *Diurna populi romani* » (*Annal.*, XVI, 22) ; à plus forte raison était-elle consultée par ceux qui traitaient de sujets spéciaux, comme Asinius Quadratus, qui composa une histoire particulière des guerres des Romains et des Parthes. *Journaux* et histoires détaillées ont disparu dans la tourmente de l'invasion, et il n'est resté que de maigres abrégés comme ceux de Suétone ou de Florus. Il n'a jamais existé une histoire de l'empire romain comme il existe une histoire, ou mieux des *Annales* de la république par Tite-Live. Tous les modernes qui ont écrit sur l'empire ont dû se contenter d'histoires partielles et d'abrégés, qui le plus souvent ne sont même pas dus aux contemporains des événements.

Les témoignages les plus authentiques sur le temps d'Auguste, les seuls, pour ainsi dire, qui soient contemporains, sont ceux des poëtes, de Virgile, d'Horace, de Properce et de Tibulle ; il s'agit seulement de les bien entendre. Si les commentateurs anciens de Virgile, par exemple, Macrobe, Servius, n'ont pas parlé de ces points de vue du poëte, de ses allusions à l'extrême Orient, c'est que, de leur temps déjà, les faits étaient inconnus à l'un d'eux et que l'autre ne s'occupait guère que du sens littéraire de ces poëmes. Après l'invasion, toutes les traditions furent, à plus forte raison, oubliées et les témoignages perdus. Le souvenir de ces faits dans les histoires conservées au fond de l'extrême Orient, en Chine, par exemple, n'est pas moins difficile à retrouver ; l'absence de cartes et de bonnes tables chronologiques, jointe à l'insuffisance des transcriptions de noms propres, a dû apporter une grande confusion dans les témoignages touchant à ces relations commerciales et politiques des anciens temps.

Elles commencèrent vers l'an 36 avant J. C., au temps où le triumvir Antoine gouvernait l'Egypte et l'orient de l'empire. Reprises par Auguste l'an 20 avant notre ère, elles se maintinrent pendant plusieurs siècles ; or, à part les annalistes grecs, nous n'avons sur les triumvirs et sur Auguste que des abrégés, dont aucun n'est contemporain et qui ont été écrits plus de cent ans après. Il ne nous reste comme témoins de ce temps que les poëtes. Or Virgile et Horace ont été quelquefois dans les secrets de la politique du maître ; ils ont été du moins certainement informés des actes publics d'alors. Ils y font souvent allusion sans y songer ; ce ne sont que des allusions, car tout le monde les entendait à demi-mot ; mais, lorsque tout le reste a disparu, elles deviennent des révélations d'autant plus précieuses que les morceaux les plus intéressants portent la date de leur composition.

Pour bien entendre ce qui suit, il faut se rappeler qu'au temps d'Auguste l'ambition romaine se proposait de soumettre l'*univers entier* à ses lois et de comprendre l'extrême Orient dans les pays conquis. Ce n'est point une figure, c'est une réalité que cette aspiration à la domination du monde. Servius dans ses notes sur Virgile et Ethicus dans sa Cosmographie sont partis de l'idée qu'Auguste avait soumis l'univers à ses lois, de même qu'au moyen âge on se plaisait à faire régner Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem. La démonstration de cette opinion des anciens fera l'objet du premier paragraphe de ce Mémoire. — Dans le second, l'auteur, passant dans l'Inde et en Chine, essayera de faire connaître, à l'aide de témoignages connus, mais qui n'avaient jamais été rapprochés et discutés, l'Asie orientale ancienne mieux qu'elle ne l'a été jusqu'ici ; — enfin, dans le troisième paragraphe, M. Reinaud se propose de reprendre, depuis la mort d'Auguste jusqu'au sixième siècle, la suite des rapports de Rome avec l'Orient.

§ I. *Marc-Antoine et Cléopâtre. Bataille d'Actium. Règne d'Auguste et sa politique. Horace, Virgile, Properce et Tibulle. Idées géographiques du temps.* — Les régions dont il est parlé dans ce paragraphe sont : 1° l'Hyrcanie, au sud de la mer Caspienne, pays indépendant, montagneux, de difficile accès, avec le pays des Dahes, près de l'embouchure de l'Oxus, encore libre à l'avénement d'Auguste;

2° l'Inde morcelée en différents États, et qui était dans ce même temps en relations commerciales avec Rome ; 3° la Bactriane enlevée, dès 240, aux Séleucides par des princes d'origine grecque, qui devinrent maîtres de la vallée de l'Oxus et de celle de l'Indus, mais dont le vaste empire fut subjugué par une nation sauvage venue des confins de la Chine ; Ptolémée et l'auteur du Périple donnent à cette nation le nom d'Indo-Scythes ; — 4° la Chine, qui à cette époque formait une sorte de faisceau politique par la réunion de petits royaumes sous un seul sceptre, et cherchait à étendre son influence au dehors : aussi fut-ce vers ce temps que la connaissance du *Pays des Sères*, appelé par les Indiens *Tchina* (altération du nom de la dynastie de Thsin), commença à se répandre en Europe.

La Bactriane apparaît comme tenant la balance égale entre l'Inde, la Perse et la Chine, comme s'appuyant sur l'empire romain, qui devient son utile auxiliaire et dont elle demeure la fidèle alliée. Or des rois grecs de ce vaste État les historiens ne nous ont rien conservé que deux ou trois noms, les monnaies nous en font connaître quelques-uns de plus ; sur les rois indo-scythes, absolu silence. Horace, Virgile, Properce et Tibulle seuls ont parlé de celui qui était leur contemporain, sans toutefois le nommer. Quant aux écrivains chinois, ils ne disent rien des rois grecs, mais ils mentionnent plusieurs rois indo-scythes.

Dans l'Inde, les deux sectes, des brahmanistes et des bouddhistes, forment deux écoles historiques : les premiers ne nous apprennent rien et ne mentionnent même pas Alexandre ; les autres au contraire nous fournissent et nous fourniront surtout de précieux renseignements quand ils seront mieux étudiés.

Les écrivains arabes et persans désignent sous le nom générique de *Turk* les peuples originaires de la Tartarie, et les livres sanscrits les appellent les *Turuchka*, et quelquefois, comme Hérodote, les *Saces*.(1) ; les Chinois les nomment *Youei-tchi* ou *Yue-ti*. Les premiers *Yue-ti* qui envahirent la Bactriane la divisèrent en cinq parties, formant chacune une principauté, et parmi lesquelles était celle de Kouei-Chouang. Le prince de celle-ci renversa ses rivaux et réunit

(1) VII, 64.

tout le pays sous ses lois; il conquit ensuite la vallée de l'Indus. Les écrivains chinois nous font connaître les noms des trois premiers princes indo-scythes, qu'il n'est pas impossible d'identifier avec les trois rois qui sont cités dans l'histoire de Cachemire, pays compris dans leur empire :

En chinois :	*En sanscrit* :
Kieou-tsieou-Khio.	Huchka.
Yan-tchin-Kao.	Djuchka.
Kia-ni-so-Kia.	Kanichka.

Ce Kanichka est celui qui entra en relation avec Antoine ; c'est le prince indien le plus puissant de son temps et c'est un des plus grands noms de l'histoire du bouddhisme : il est le Charlemagne de l'Orient. Hiouen-Thsang, le voyageur chinois qui parcourut l'Inde pour y recueillir les traditions de Bouddha, au septième siècle de notre ère, parle des monuments religieux qu'il éleva. Les monnaies de ce roi aux légendes indigènes et grecques donnent son nom sous la forme grecque de *Kanerké*, et on le qualifie de Βασιλεὺς Βασιλέων (1). En 1830, le général Allard, au service du roi de Lahore, trouva dans les fondations d'une tour, avec des médailles de Kanichka, des monnaies de Jules César et de Marc-Antoine (2). C'est ce même souverain que Plutarque a en vue lorsqu'il dit qu'après la bataille d'Actium, Cléopâtre, craignant pour Césarion, le fit embarquer pour l'Inde.

Dans le siècle qui précède notre ère les Chinois commencèrent aussi à avoir quelques notions sur l'Inde et la Perse, et réciproquement.

Pour désigner l'extrême Orient, les Grecs et les Romains faisaient usage de deux dénominations différentes, *Sinæ* ou *Thinæ*, Σῖναι, Θῖναι, Θεῖναι, — et *Sères*, Σῆρες. Ptolémée place la Sérique en deçà des *Sinæ*; les premiers sont dans l'intérieur du continent, les seconds sur les bords de la mer. M. Reinaud croit que les *Sères* et les *Sinæ* sont un seul et même peuple, et il cherche à établir que, les Chinois n'ayant jamais eu d'appellation géographique pour indiquer leur pays, et le mot *Tchina* servant à le désigner chez les Indiens, Ptolé-

(1) Mionnet, *Descript. des méd. gr.*, supplém., t. VIII, p. 498.
(2) *Journal des Savants*, 1836, p. 70.

mée imagina d'employer, avec le mot de *Sères*, seul usité chez les Grecs jusqu'à lui, celui de *Sinæ* « pour se donner un air d'érudition. » La nouvelle dénomination fut adoptée par l'auteur du Périple érythréen, et elle s'appliqua exclusivement au pays que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Chine propre. Ainsi le nom de *Sinæ* est inconnu en Occident avant Ptolémée, et il a été emprunté par lui à l'Inde (*Objections*) (1). Horace, Virgile, Properce, Strabon, Pomponius Méla, Pline, Denys le Periégète, Stace, Martial et Juvénal ne connaissent que le terme de *Sères*, et ils l'emploient pour désigner un empire qui s'étendait des bords de l'Oxus aux rivages de la mer orientale. C'est précisément l'étendue que les annales chinoises donnent au Céleste Empire à cette époque, et c'est peu de temps avant Auguste que l'usage de la soie s'introduisit en Occident : or ce n'était alors que par terre que les communications entre ces points extérieurs de l'ancien monde pouvaient avoir lieu. Tout porte à croire que le mot *Sère* répond au terme chinois *se*, qui signifie soie, et que ce mot aura pris l'*r* en passant par la bouche des populations étrangères. Ce mot a conservé sa forme primitive dans la plupart des langues européennes : Σηρικόν, *Sericum*, *Seide* (allemand), *Silk* (anglais), *Zyde* (hollandais), *Silke* (danois), *Seta* (italien), *Seda* (espagnol et portugais), enfin *Soie* chez nous. Or le ver à soie et le mûrier ont existé de tout temps et dans tous les pays tempérés. Ce qui était particulier à la Chine, c'était la culture et l'industrie de la soie. Ces procédés ne furent connus en Occident que sous Justinien, au sixième siècle. Mais les auteurs chinois disent que cette culture avait été introduite de bonne heure dans le Khoten (Asie centrale). Klaproth rapporte ce fait à l'an 419 de notre ère, ce qui s'accorde avec les autres données ; mais il est constant que la dénomination de *Sérique* donnée au pays de la production de la soie est antérieure à ce fait et ne saurait, en conséquence, s'appliquer au Khoten. Nous ne possédons pas les annales de ce pays, mais nous avons celles de la Chine, et il y est parlé en termes très-clairs de l'empire romain;

(1) Nous ne pouvons rapporter au fur et à mesure toutes les objections soulevées dans le sein de l'Académie par la lecture de ce Mémoire. Nous donnerons les principales à la fin de cette analyse en reproduisant la discussion dans son ensemble.

d'autre part, ce que les auteurs grecs et latins ont dit des *Sères* et des *Sines* s'applique certainement à la Chine, comme on le verra plus loin. Les peuples du Khoten n'ayant tous ensemble été tout au plus que les intermédiaires du commerce de la soie, ce pays ne saurait être confondu avec celui des producteurs.

M. Reinaud commence par l'Inde et l'Asie occidentale l'étude des connaissances des anciens en Orient.

Dans sa fameuse description du bouclier prophétique que Vénus apporte à Enée, Virgile, en traçant un tableau de la bataille d'Actium, cite parmi les alliés d'Antoine des Arabes de toutes les tribus, Arabes nomades, — et les habitants de l'Arabie Heureuse, ou *Sabéens*, Ἄραβες εὐδαίμονες, sédentaires.

> *Omnis Arabs*, omnes vertebant terga *Sabæi*.
>
> VIII, v. 706.

En effet, Antoine avait fait un traité avec Malcus, roi de l'Arabie Pétrée (1).

Mais Virgile ajoute aux Arabes les Indiens, *Indi*, et la Bactriane, *ultima Bactra*, c'est-à-dire le pays *le plus éloigné* de tous ceux avec lesquels les Romains étaient alors en relation :

> .... Viresque Orientis et *ultima* secum
> *Bactra* vehit.................
>
> v. 687-688.

Et beaucoup plus bas :

> .... Omnis eo terrore Ægyptus et *Indi*.
>
> v. 705.

Or, l'Inde et la Bactriane se confondent à cette époque ; car l'allié d'Antoine dont il s'agit ici n'est autre que Kanichka, dont les médailles ont été trouvées avec celles du triumvir. Mais quelles sont les autres puissances de l'Orient qui avaient pris parti pour le rival d'Octave, *vires Orientis* ? Virgile cite ailleurs les Hyrcaniens et les Dahes ; enfin Plutarque parle d'un prince de Médie qui, jouissant momentanément de l'indépendance, en profita pour s'unir d'intérêt avec le triumvir. Il ne faut rien dire ici des Parthes, ces ennemis

(1) Plutarch., *Anton.*

éternels des Romains, à quelque parti qu'ils appartiennent, ni du roi de la Mésène et de la Characène, trop dépendant pour prendre part à une si grande querelle. Properce parle dans une de ses élégies d'un personnage qui avait visité deux fois la ville de Bactre ; Plutarque nous apprend de plus qu'Antoine, dans ses alliances, en recevant un corps de troupes indigènes, laissait comme otage un détachement de soldats romains qui restèrent sûrement parmi ces peuples, comme les prisonniers faits par les Parthes sur Crassus :

Milesne Crassi conjuge barbara
Turpis maritus vixit, etc. (1).

D'autre part, la capitale de l'empire romain est désignée dans les annales chinoises sous le nom d'*Antou*, qui est peut-être *Alexandrie*, ce qui nous reporterait aux relations mêmes d'Antoine avec l'Orient. Alexandrie était bien alors la capitale de l'Orient romain, et pouvait devenir la capitale de l'empire si Antoine triomphait d'Octave comme Cléopâtre d'Antoine (2). Enfin, à Bactre, les députésd'Antoine purent rencontrer ceux du Céleste Empire.

Passant ensuite au règne d'Auguste, l'auteur insiste sur le fameux oracle de la Sibylle :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,

qui prit un sens très-clair après la bataille d'Actium, et qui s'alliait dans l'idée romaine à la domination universelle, c'est-à-dire pacifique, éternelle, et par conséquent divine. Il importe, pour bien comprendre ce rêve des esprits d'alors, de connaître les idées géographiques que les Romains du temps d'Auguste se faisaient du monde. Selon le savant membre, c'est le système d'Eratosthène qui prévalait encore au temps d'Auguste. Tout le monde connaît la carte qui en a été dressée et qui figure dans tous les atlas. Ce système semble bien s'accorder avec l'ambition romaine et la réalisation, beaucoup moins chimérique qu'il ne nous le semble, de la conquête universelle, dès que le cadre du monde est ainsi restreint,

(1) Horace, *Od.*, III, 5.
(2) Horace, *Od.*, I, 37, v. 6-8.

c'est-à-dire dès que l'Europe est à l'Asie comme 13 est à 11 et à l'Afrique comme 13 est à 8. C'est dans cette hypothèse, tenue pour certaine alors, qu'il faut se placer pour bien juger des idées géographiques et politiques dont Horace (1), Virgile, Properce et Tibulle ont donné, comme à leur insu, le reflet dans leurs écrits. C'est ce système qui fut suivi par Pomponius Méla et Pline. Il y a tout lieu de croire qu'il fut adopté pour la carte du monde dressée à l'aide des matériaux que Jules César avait donné l'ordre de rassembler, et qui fut placée dans le portique d'Agrippa (2). La carte de Peutinger elle-même, d'une époque bien postérieure, a été dressée dans le système d'Eratosthène. Mais ce système se compliquait d'un autre dont l'origine remonte à Cratès, le bibliothécaire de Pergame, contemporain de Scipion Emilien, et dont Strabon nous a transmis les idées (3) sur l'univers, comprenant plusieurs mondes habités et séparés les uns des autres, bien que sur la même planète. Un de ces mondes était au midi de l'ancien, vers le pôle austral, et ces deux mondes étaient divisés par la zone torride, inhabitable à cause de la trop grande chaleur qui y régnait. Ce système a eu une grande influence sur les écrivains romains, sur Cicéron entre autres (4), commenté par Macrobe sur ce point (5). Ces idées sont exprimées avec une grande netteté par Tibulle (6). La terre, selon lui, est divisée en cinq zones ; deux d'entre elles sont glacées :

...Quinque in partes toto disponitur orbe :
Atque duæ gelido vastantur frigore semper...

La zone du milieu est pénétrée en tout temps de la chaleur de Phébus, et nul animal n'habite ces lieux embrasés :

At media est Phœbi semper subjecta calori,
. . . .
Nulla nec exustas habitant animalia partes.

(1) Nos manet Oceanus circumvagus. *Epod.*, XVI, v. 41.
(2) Pline, *Hist. nat.*, l. III, c. 3.
(3) Strab., I, II 30, 14, édit. Didot.
(4) *Voy.* son système astronomique : *De Republ.*, VI, 15.
(5) L. II, ch. V et suiv.
(6) *Elégies*, l. IV, *Panégyrique de Messala*.

Entre cette région et celles du froid, il en est deux qui sont fertiles : la nôtre et celle qui lui correspond dans l'autre partie du globe :

> Fertilis hanc inter posita est, interque rigentes,
> Nostraque, et huic adversa polo pars altera nostro.

Qui ne reconnaît là exactement les mêmes idées astronomiques que Virgile a exprimées dans ces vers si connus :

> Quinque tenent cœlum zonæ, etc. (1) ?

Ces faits géographiques bien constatés, l'ambition romaine se partagea en deux écoles : les uns pensèrent que les conquêtes du peuple-roi ne devaient pas franchir la zone torride ; Cicéron, Pomponius Méla et Pline, en parlant des obstacles invincibles de la région torride, semblent se rattacher à ce système. Tibulle, Properce et Virgile paraissent croire que la grandeur romaine ne saurait être contenue dans les étroites limites de la zone tempérée. Quant à la notion des quatre continents, elle est formulée très-clairement à la fin du troisième siècle : « Orbis quadrifariam duplici discretus Oceano (2). » Si ces continents ne communiquaient pas entre eux, du moins quelques-uns jugeaient que toute communication n'était pas impossible. On connaît ces beaux vers de Sénèque le Tragique où il est dit : « Quelques siècles encore, et l'Océan ouvrira ses barrières, une vaste contrée sera découverte, des mondes nouveaux apparaîtront au delà des mers, et Thulé ne sera plus la limite de l'univers. »

> Venient annis sæcula seris
> Quibus Oceanus vincula rerum
> Laxet, et ingens pateat tellus,
> Tethysque novos detegat orbes
> Nec sit terris ultima Thule (3).

Mais comme la plupart ne croyaient pas à la communication des continents entre eux, cette opinion finit, avec le temps, par faire

(1) *Georgiques*, I, v. 231 et suiv.
(2) Eumene, professeur d'éloquence à Autun. *Panegyrici veteres*, édit. Noremberg, t. I, p. 273.
(3) *Médée*, acte II.

rejeter la théorie de la pluralité des régions habitées. Les idées chrétiennes semblaient l'exclure. Jésus-Christ aurait versé son sang pour tous les hommes : comment accorder cette croyance avec l'existence de plusieurs continents étrangers les uns aux autres ? Saint Augustin s'est formellement prononcé contre l'idée des antipodes (1). Pendant tout le moyen âge l'Eglise repoussa l'idée de la pluralité des continents, et au huitième siècle, un prêtre de Bavière, Virgile, fut suspendu pour avoir professé cette opinion (2). Paul Orose, disciple de saint Augustin, en est revenu au système d'Eratosthène.

L'auteur du Mémoire reprend la question des connaissances géographiques du vulgaire à Rome au temps d'Auguste. Les extrémités du monde avaient été, pour l'Occident, les colonnes d'Hercule, jusqu'au temps des guerres de César en Bretagne, puis ce dernier pays :

.... Penitus toto divisos orbe Britannos (3).

L'embouchure du Gange formait la limite orientale dans le système d'Eratosthène, et comme les exploits d'Hercule se terminaient à l'Ouest aux colonnes qui avaient retenu son nom, les conquêtes de Bacchus s'étaient arrêtées à l'Est aux colonnes des bouches gangétiques (4).

Les contrées septentrionales ne furent connues qu'au fur et à mesure des conquêtes romaines. Il en fut de même des régions afri-

(1) *Cité de Dieu*, l. XVI, ch. 9.
(2) *Hist. ecclésiastique* de l'abbé Fleury, l. XLII, n° 57.
(3) Virgile, *Bucol.*, I, v. 66.
(4) *Voy.* Denys le Périégète, et la traduction de Rufus Festus Avienus :

Ἔνθα τε καὶ στῆλαι Θηβαιγενέος Διονύσου
ἑστᾶσιν, πυμάτοιο παρὰ ῥόον Ὠκεανοῖο,
Ἰνδῶν ὑστατίοισιν ἐν οὔρεσιν, ἔνθα τε Γάγγης
λευκὸν ὕδωρ Νυσαῖον ἐπὶ πλαταμῶνα κυλίνδει.
Orbis Descript., v. 623-626.

Hic astare procul Bacchi fert fama columnas,
Ultimus Oceani qua terras alluit æstus,
Indica qua rupes tumet extima, qua vaga Ganges
Cespite dorsa trahens in Nysæum Platamona
Porrigitur. . . . . . .
v. 824-828.

Cf. les vers 1164 et suivants du texte grec et les vers 1384 et suivants du texte latin.

caines. La véritable situation de l'Atlas ne fut même bien connue qu'à la suite de l'expédition de Suetonius Paulinus sous l'empereur Claude (1). Strabon croit que le Fezzan était à neuf ou dix journées seulement de l'Océan (2). Comment, avec de pareilles notions, ne serait-il pas venu aux Romains l'idée de la domination universelle ?

Strabon suivit le système d'Eratosthène, c'est même par lui qu'on le connaît, puisque l'original ne nous est pas parvenu. Or, Strabon paraît avoir ignoré les idées des Latins, et, par contre, Pomponius Méla et Pline semblent n'avoir pas tenu compte de son système ; mais, cent cinquante ans après Auguste, Ptolémée met en avant un système tout différent de celui d'Eratosthène et de Cratès. Ce système nouveau se propagea surtout en Orient, tandis que l'Occident serait resté fidèle à ce que le savant membre appelle les doctrines géographiques de Virgile, d'Horace, de Properce et de Tibulle, qu'il désigne sous le nom nouveau de *système géographique des Romains* (*Objections* (3). Ici M. Reinaud trace, à grands traits, le tableau géographique de l'empire romain après la bataille d'Actium conformément aux notions classiques. Passant ensuite à la politique extérieure d'Auguste en Orient, il nous montre les Parthes, maîtres de la Perse, deux fois vainqueurs des armées romaines de Crassus et d'Antoine, devenir le but des conquêtes futures ; l'expédition de l'an 24 avant Jésus-Christ contre l'Arabie méridionale nous est présentée comme un acheminement vers ce but ; mais les souffrances de la campagne furent telles qu'on fut obligé de revenir sur ses pas (4). C'est Horace qui nous apprend que cette expédition contre les Sabéens était comme l'introduction de la grande guerre contre les Parthes :

Icci, beatis nunc Arabum invides
Gazis, et acrem militiam paras,
  Non ante devictis Sabææ
  Regibus, *horribilique Medo*
Nectis catenas........... (5).

(1) Pline, *Hist. nat.*, liv. V, ch. 1.
(2) XVII, 3.
(3) Voyez la discussion à la fin.
(4) Strabon, XVI, IV ; — Pline, *Hist. nat.*, VI, 32.
(5) *Od*., l. I, 29, v. 1 et suiv.

Mais Auguste dut se borner à faire occuper certains points de la mer Rouge. Or, l'Abyssinie à cette époque formait un Etat puissant, exportant l'ivoire et les parfums ; sa capitale était dans l'angle formé par le confluent du Nil blanc et du Nil bleu (où est aujourd'hui Khartoum). C'était ce qu'on appelait improprement l'*Ile de Méroé*. Ce vaste Etat était alors soumis à la reine Candace (1), qui avait une flotte capable de tenir la mer.

Pæne occupatam seditionibus
Delevit urbem Dacus et *Æthiops :*
Hic classe formidatus, ille
Missilibus melior sagittis (2).

Phraate était alors roi des Parthes et avait un compétiteur, Tiridate, qui était venu à Rome implorer l'assistance d'Auguste et lui avait remis un fils de son rival. Pour gagner Phraate, Auguste lui renvoya son fils ; en retour, le roi des Parthes devait rendre les enseignes enlevées à Crassus, mais il n'en fit rien. L'agitation fut grande à Rome ; on reprocha au gouvernement sa faiblesse, et Horace s'écrie alors : « Fils de Saturne....... tu es le premier roi du monde et César en est le second, *soit qu'il traîne à son char les Parthes qui ne cessent de menacer l'Italie*, ou les *Sères* et les *Indiens qui habitent l'extrémité orientale du monde......* (3). »

Et dans cette autre ode célèbre il est plus explicite et plus pressant encore. Ici la conquête des Parthes était censée accomplie ; là elle est annoncée sous forme de souhait :

.... Stet Capitolium
Fulgens, triumphatisque possit
Roma ferox dare jura Medis (4).

(1) Strabon, XVII, 1.

(2) *Od.*, l. III, 6.

(3) Gentis humanæ pater atque custos,
Orte Saturno, tibi cura magni
Cæsaris fatis data : tu secundo
Cæsare regnes.
Ille seu *Parthos* Latio imminentes
Egeris justo domitos triumpho,
Sive subjectos *Orientis oræ*
Seras et *Indos*.
. . . .
Od., l. 1, 12.

(4) *Od.*, l. III, 3.

Et ce passage se termine par le vœu si fréquent de la conquête universelle :

Quicumque mundo terminus obstitit
Hunc tangat armis, visere gestiens
Qua parte debacchentur ignes,
Qua nebulæ pluviique rores.

Enfin, l'an 22, Auguste se mit en marche, et cette expédition, qui aboutit à une paix, le roi Phraate ayant cédé devant l'appareil militaire de l'empereur, a été célébrée par les poëtes avec un enthousiasme qui semble témoigner de la faveur populaire qui accueillit la détermination d'Auguste. Properce s'exprime ainsi :

Arma deus Cæsar dites meditatur ad Indos
Et freta gemmiferi findere classe maris.

C'est de la mer Rouge qu'il s'agit ici. Plus loin il est fait allusion à la défaite de Crassus, à la victoire à venir d'Auguste : « Je lirai sur chaque trophée les noms des villes prises.... » et il continue :

Tela fugacis equi, et braccati militis arcus.

(Ce sont les Parthes et les archers indo-scythes de Kanichka.)

Et subter captos arma sedere duces (1).

Tibulle adresse à Messala, à l'occasion du même événement, une pièce du plus grand intérêt pour la géographie :

Non te vicino remorabitur obvia Marte
Gallia, nec latis audax Hispania terris ;
Nec fera Theræo tellus obsessa colono.

(C'est la Cyrénaïque.)

Nec qua vel Nilus, vel regia lympha Choaspes
Proluit.

(C'est le Choaspe, en Susiane, dont les eaux étaient la boisson du grand roi (2).)

(1) *Eleg.*, l. III, 4.

(2) Hérodote dit en parlant de Cyrus : Καὶ δὴ καὶ ὕδωρ ἀπὸ τοῦ Χοάσπεω ποταμοῦ ἅμα ἄγεται τοῦ παρὰ Σοῦσα ῥέοντος, τοῦ μούνου πίνει Βασιλεὺς, καὶ ἄλλου οὐδενὸς ποταμοῦ, I, 188.

.......aut rapidus, Cyri dementia, Gyndes
Radit arectæos hanc una per ostia campos.

(C'est le fleuve qui arrose le Khouzestan, et se jette dans le Tigre (1).)

Nec qua regna vago Tomyris finivit Araxe (2)
Impia vel sævis celebrans convivia mensis
Ultima vicinus Phœbo tenet arva Padæus (3).
Quaque Hebrus Tanaisque Getas rigat atque Mosynos.
. . . .
Te manet invictus romano Marte Britannus
Teque *interjecto mundi pars altera sole.*
Ergo, ubi per claros ierint tua facta triumphos,
Solus *utroque* idem diceris magnus *in orbe* (4).

Allusion très-claire à l'autre monde, au monde austral.

Properce, dans sa XII[e] élégie, parle encore de cette même expédition en reprochant à Posthume de quitter Galla pour *suivre les enseignes d'Auguste* et convoiter les *dépouilles du Parthe*, en buvant dans son casque de l'eau de l'Araxe :

Potabis galea, fessus, Araxis aquam (5).

Le même poëte, dans sa III[e] élégie du livre IV, met dans la bouche d'Aréthuse, femme de Lycotas (noms malheureusement supposés), parmi de tendres reproches, les renseignements les plus précieux. « Naguères la ville de Bactre t'a vu pour la seconde fois. Les Sères, que leurs chevaux bardés de fer rendent si redoutables, les Gètes glacés, les Bretons qui montent des chariots peints, l'Indien au teint décoloré et brûlé par les eaux embrasées du soleil levant, tous les peuples de la terre t'ont vu tour à tour :

(1) C'est celui que Cyrus punit parce qu'un de ses chevaux sacrés s'y était noyé. Il le divisa en 360 canaux. *Voy.* Hérodote, I, 189.

(2) C'est l'Aras, affluent du Kour, qui se jette dans la mer Caspienne, en Arménie. Tomyris étant reine des Massagètes, il y a confusion géographique chez le poëte. C'est l'Iaxarte ou l'Oxus qu'il aurait dû dire.

(3) Les *Padéens* étaient une tribu indienne à l'est des Indiens proprement dits. Ils étaient nomades et mangeaient leurs amis et leurs parents pour leur épargner les ennuis de la vieillesse et les lenteurs de la maladie. Hérodote, l. III, 99.

(4) L. IV, *Panégyr. de Messala.*

(5) *Eleg.*, III, 12.

Te modo viderunt iteratos *Bactra* per ortus
Te modo munito *Sericus* hostis equo
Hiberniquc Getæ, pictoque Britannia curru.
Ustus et eoa decolor Indus aqua.

« Je t'en conjure, n'attache pas tant de gloire à monter un des premiers aux remparts de Bactre...... Dès que les Parthes seront soumis, reviens à Rome suivre, la haste à la main, le char du triomphateur. »

Ne, precor, adscensis tanti sit gloria Bactris
. . . .
Sed, tua sic domitis Parthæ telluris alumnis,
Pura triumphantes hasta sequatur equos.

Gallus met dans la bouche d'un guerrier les paroles suivantes : « Fallait-il donc courir au siége de Séleucie, capitale des Arsacides, et rapporter en hommage à Jupiter Vengeur les étendards romains?...»

Non fuit Arsacidum tanti expugnare Seleucem
Italaque ultori signa referre Jovi.

Il s'agit ici des étendards enlevés à Crassus par les Parthes et repris sur eux ou plutôt rendus par eux à Auguste lors de son expédition de l'an 21. Et ce qui le prouve, c'est ce qu'on lit plus bas (Gallus parle des broderies que tracera l'aiguille de Lycoris) :

Pingit et Euphratis currentes mollius undas
Victricesque aquilas sub duce Ventidio ;
Qui nunc Crassorum manes *direptaque signa*
Vindicat, Augusti Cæsaris auspiciis.
Parthe tumens animis et nostra clade superbe,
Hic quoque Romano stratus ab hoste jaces.

Dans cette expédition célébrée d'une voix si emphatique et avec des louanges tellement anticipées, il n'y eut en définitive rien de sanglant, excepté peut-être la contestation relative à l'Arménie. Tibère commandait l'aile gauche de cette armée échelonnée le long de l'Euphrate. Nous manquons de détails même sur cet épisode. Horace nous apprend seulement qu'un combat eut lieu au cœur de l'Arménie, au pied du mont Niphat :

.... Potius nova
Cantemus Augusti tropæa
Cæsaris, et rigidum Niphaten (1).

Phraate se jeta aux pieds d'Auguste après cette victoire de Tibère en Arménie.

.... Claudi virtute Neronis
Armenius cecidit, jus imperiumque Phraates
Cæsaris accepit genibus minor..... (2).

Les rois de l'Inde et de la Bactriane demandèrent à traiter. C'est Auguste lui-meme qui le dit dans son testament : « Plusieurs députations, dit-il, me furent envoyées par *les rois de l'Inde*. Jamais rien de semblable n'avait été fait pour un prince romain (3). »

Suétone dit la même chose : « *Indos* etiam ac *Scythas* auditu modo cognitos pellexit ad amicitiam suam populique romani ultro per legatos petendam (4). » Florus ajoute aux noms des Scythes et des Indiens ceux des Sarmates et des Sères, dans lesquels le savant membre voit toujours les Chinois : « *Seres etiam* habitantesque sub ipso sole *Indi* (5). » Aurélius Victor parle de l'ambassade du *roi de Bactriane qui demandait à faire un traité* (6). Strabon dit que le prince qui envoya la députation à Auguste,—lequel, selon Dion Cassius, était alors dans l'île de Samos, — comptait six cents rois (radjas) sous sa dépendance (7) ; mais il ne nomme pas le pays et ne peut dire si ce roi s'appelait Porus ou Pandion. Or, la famille Pandya régnait alors dans l'Inde méridionale.

D'autre part, en ce qui concerne les ports de *Tyndis* et de *Muzirsi*,

(1) *Od.*, II, 9.
(2) Horace, *Epist.*, I, 12.
(3) Voyez le passage en grec tel qu'il a été donné par M. Perrot d'après l'inscription d'Ancyre : Πρὸς ἐμὲ ἐξ Ἰνδίας βασιλέων πρεσβεῖαι πολλάκις ἀπεστάλησαν, οὐδέ ποτε πρὸ τούτου τοῦ χρόνου ὀφθεῖσαι παρὰ Ῥωμαίων ἡγεμόνι.
(4) *Augustus*, XXI. Il est vrai qu'il n'y a pas de date fixée à ces ambassades. Paul Orose nous dit qu'elles eurent lieu lorsque Auguste était à Tarragone, en Espagne. VI, 21.
(5) Florus, IV, 12.
(6) *De Cæsaribus.*
(7) XV, 1, n° 4. Cf. Dion Cassius, LIV, 9.

il existe une preuve de l'importance des relations commerciales de cette côte avec l'empire romain : c'est qu'on voit marqué sur la table de Peutinger, tout près de ces noms, le long de la côte de Malabar, ces mots: *Templum Augusti*, qui supposent une cotisation individuelle, et par conséquent une colonie de marchands de quelque importance.

C'est donc vainement que M. Letronne a cherché, dans un Mémoire célèbre (*Recueil de l'Acad.*, t. X, p. 226 et suiv.), à nier l'authenticité des députations envoyées par les princes de l'Inde à Auguste. Aurélius Victor se contente d'énoncer le fait : « Felix adeo [Augustus] ut Indi, Scythæ, Garamantes ac Bactri legatos mitterent orando fœderi. » Il reste à fixer le temps et le lieu du traité. Pendant que les députés de l'Inde se rendaient à Samos auprès d'Auguste, comme nous l'avons vu dans Strabon, Mécène était à Rome chargé de tout le poids du gouvernement, et c'est dans ce même temps qu'Horace lui écrit de se dérober quelques instants aux soins qui l'accablent : « Pourquoi vous préoccuper encore de la politique des Sères, des Bactriens sur lesquels régna Cyrus, et des peuples divers qui errent sur les bords du Tanaïs ? »

.... Sollicitus times
Quid Seres, et regnata Cyro
Bactra parent, Tanaïsque discors.
Od., III, 29.

Donc Horace, Aurélius Victor, Strabon, Florus et Dion Cassius s'accordent sur ce point.

Les *six cents princes* dépendant du roi de l'Inde dont parle Strabon (ἑξακοσίων δὲ ἄρχων βασιλέων) ne peuvent convenir qu'à Kanichka ou à son successeur. Quelques-uns des députés étaient morts en route, et l'ambassade était réduite à trois personnes : οὓς ἐκ τῆς ἐπιστολῆς πλείους δηλοῦσθαι, σωθῆναι δε τρεῖς μόνους ; elles présentèrent à Auguste une lettre écrite en grec dans laquelle le roi indien déclarait attacher le plus grand prix à l'alliance de l'empereur : τὴν δ' ἐπιστολὴν ἑλληνίζειν ἐν διφθέρᾳ γεγραμμένην, δηλοῦσαν ὅτι Πῶρος.... περὶ πολλοῦ ποιοῖτο φίλος εἶναι Καίσαρι. Les Romains, y était-il dit, seraient reçus partout où ils se présenteraient dans les Etats du roi, et ils y trouveraient toutes facilités autant que le comporteraient les lois du

pays : ἕτοιμος εἴη δίοδόν τε παρέχειν ὅπῃ βούλεται καὶ συμπράττειν, ὅσα καλῶς ἔχει. Les ambassadeurs firent apporter les présents par huit esclaves nus jusqu'à la ceinture et parfumés d'aromates. C'est toujours Strabon qui parle ; mais Dion Cassius se joint à lui pour nous faire connaître de précieux détails sur la nature de ces présents : c'étaient des tigres, animaux qu'on n'avait pas encore vus à Rome ; des vipères d'une grandeur extraordinaire ; un serpent de dix coudées, une tortue de trois coudées de long. Avec les ambassadeurs était venu un certain personnage qui se piquait de philosophie, se fit initier aux mystères de Cérès, et qui, arrivé à Athènes, fit allumer un bûcher et se précipita en riant au milieu des flammes (1).

Quant aux relations avec les Chinois, elles ne se présentent pas avec le même appareil de preuves. Il n'y est fait allusion que par un passage d'Horace et un autre de Florus ; le savant membre croit que ce traité est si réel qu'il fut suivi d'exécution et que les caravanes apportant la soie n'auraient circulé librement entre le Céleste Empire et l'empire romain qu'en vertu d'un accord diplomatique. Quant aux traités incontestablement conclus avec l'Inde et la Bactriane à la suite des ambassades dont nous venons de parler, ils entraînaient aux yeux des Romains l'idée de soumission de ces pays par rapport à Rome. Aussi Horace n'hésite-t-il pas à dire :

Jam mari terraque manus potentes
Medus albanasque timet secures ;
Jam Scythæ responsa petunt, superbi
Nuper et Indi.
Carmen sæculare.

Et dans l'Ode XIV du livre IV :

Medusque et Indus, te profugus Scythes
Miratur o tutela præsens
Italiæ dominaque Romæ !

Enfin, l'an 10 avant Jesus-Christ, Horace dit à Auguste (Od. XV du liv. IV) :

(1) Lisez tout le § 74, l. XV, ch. I, de Strabon, p. 612 de l'édit. Didot, et toute la fin du ch. 9 du l. LIV de Dion Cassius.

.... Signa nostro restituit Jovi
Direpta Parthorum superbis
Postibus....... . .

Voici, dans la même pièce, le passage qui prouverait l'existence d'un traité fait avec la Chine :

Non, qui profundum Danubium bibunt,
Edicta rumpent Julia, non *Getæ*,
Non *Seres* infidive *Persæ*
Non *Tanain prope flumen orti.*

M. Reinaud pense que cette strophe ne présenterait pas de sens si les Chinois n'avaient réellement stipulé des conditions avec Rome. Quoi de plus explicite enfin que ce passage de Florus : « *Seres* etiam habitantesque sub ipso sole *Indi*, cum gemmis et margaritis elephantos quoque inter munera trahentes (ce qui fait toujours allusion à la même ambassade décrite avec plus de détails par Strabon et Dion Cassius), *nihil magis quam longinquitatem viæ imputabant, quadriennium impleverant*, et jam ipse hominum color ab alio venire cœlo fatebatur (1). ? »

Pour ce qui concerne Virgile, le savant membre revient, afin de rendre bien compte des allusions géographiques renfermées dans ses vers, sur les idées générales répandues de son temps relativement à la domination universelle de Rome, aux destinées de l'empire et d'Auguste; enfin il indique la pensée dominante de son poëme. Or c'est surtout en Orient que le monde offrait de nouvelles conquêtes à faire; aussi est-ce de ce côté que s'exerce surtout l'imagination prophétique du poëte ; car il s'agit des campagnes futures que réserve un avenir militaire chimérique aux armées d'Auguste. Ou cette emphase n'a pas de sens, ou bien il faut croire qu'aux yeux de Virgile la Perse et l'Inde devaient faire de droit partie intégrante de l'Empire :

Sive Getis inferre manu lacrymabile bellum
Hyrcanisve, Arabisve parant ; *seu tendere ad Indos*,
Auroramque sequi, Parthosque reposcere signa.
Æn., VII, v. 601.

(1) XXXIV

Dans un autre passage, c'est Auguste qui parcourt en vainqueur les extrémités de l'Asie et chasse les Indiens des places romaines :

> .... et te, Maxime Cæsar,
> Qui nunc extremis Asiæ jam victor in oris,
> *Imbellem avertis romanis arcibus Indum.*
> *Georg.*, II, v. 172.

C'est dans les *Géorgiques* qu'on trouve ces détails intéressants révélateurs des notions exactes que l'on possédait à Rome sur l'Inde et le pays des Sères (la Chine, suivant M. Reinaud) :

> Sola India nigrum
> Fert ebenum........
> . . . .
> Quid nemora Æthiopum molli canentia lana ?
> Velleraque ut foliis depectant tenuia *Seres* ?
> Aut quos Oceano propior gerit *India* lucos,
> Extremi sinus Orbis ! ubi aera vincere summum
> Arboris haud ullæ jactu potuere sagittæ.
> v. 116.

Dans un autre passage encore (IIIe l. des *Géorgiques*, v. 30), Virgile parle du temple qu'il rêve à Mantoue pour Auguste, et sur les portes duquel seront représentés en or et en ivoire : les combats livrés aux *Gangarides* (région des bouches du Gange), les *villes de l'Asie domptées*, l'habitant du *Niphate* (Arménie) repoussé, le *Parthe* terrassé, et les conquêtes de Rome poussées jusqu'aux deux *océans*, occidental et *oriental :*

> In foribus pugnam ex auro solidoque elephanto,
> *Gangaridum* faciam.........
> . . . .
> Addam urbes, Asiæ domitas, pulsumque *Niphatem*,
> Fidentemque fuga *Parthum*, versisque sagittis ;
> Et duo rapta manu diverso ex hoste tropæa
> Bisque triumphatas *utroque ab littore gentes.*

Cette conquête universelle est encore chantée dans les vers 286 et suivants du Ier livre de l'*Enéide.*

Enfin, comment ne pas être frappé, dès qu'on en est averti, du sens de ces vers si souvent répétés du VIe livre, et qui sont relatifs à Auguste :

> *Super* et Garamantas et *Indos*
> Proferet imperium, etc....

Il étendra son empire *au delà de l'Inde*, traduit le savant membre.

Nous possédons le programme de cette ambition délirante de Rome dont les poëtes ont été les interprètes les mieux informés. Lucain déplore la guerre civile et montre encore des conquêtes à faire : c'est ce qui restait du monde dans les idées de ce temps. Sans les déchirements civils, dit-il,

Sub juga jam *Seres*, jam barbarus isset *Araxes*,
Et gens, si qua jacet, nascenti conscia Nilo.
Nunc si tantus amor belli tibi, Roma, nefandi,
Totum sub latias leges quum miseris orbem,
In te verte manus : nondum tibi defuit hostis.
Phars., I.

Depuis lors, Trajan ayant échoué dans sa fameuse campagne de l'Asie, le projet chimérique des contemporains d'Auguste ne paraît plus dans les âges suivants ; mais le souvenir du moins s'en est conservé, et ce héros fondateur qu'Anchise montre à Enée dans l'enfer de Virgile, et qui porte sur la tête les deux aigrettes symboliques, signe de la domination future de Rome sur l'Orient et sur l'Occident :

Viden' ut geminæ stant vertice cristæ,

nous le retrouvons dans le Doul-Carnaïm du Coran, *l'homme aux deux cornes*. C'est Dieu qui parle au prophète : « Nous donnâmes à Doul-Carnaïm tout pouvoir sur la terre..... Arrivé aux lieux où le soleil se couche, il vit que l'astre se plongeait dans une masse d'eau boueuse. » Il trouva là une peuplade (ce sont les Bretons), et Dieu dit à Doul-Carnaïm : « Décide toi-même, soit que tu veuilles faire sentir ta colère à ce peuple, soit que tu veuilles user envers lui de douceur. » — Ensuite Doul-Carnaïm visite les régions où le soleil se lève. Il y trouve un peuple qui ne peut s'abriter contre la chaleur. Il se remet en marche une troisième fois et il atteint, au Nord, les gorges des montagnes où vivent les peuples qui ne connaissent pas la langue les uns des autres (ce sont les peuples du Caucase). Ces peuples se plaignent des incursions que les peuples de Gog et de Magog faisaient sur leur territoire, et ils lui offrent de lui payer un tribut s'il veut les protéger par une barrière, et Doul-Carnaïm y

consent. (*Coran*, Sourate VIII, ℣ 82 et suiv.) Ce ne peut être Alexandre que le prophète entend désigner ; car il n'a étendu ses conquêtes qu'en Orient, et Daniel le représente le front surmonté d'une seule corne (1). Doul-Carnaïm ne saurait être qu'Auguste.

Pour résumer son opinion nouvelle sur Virgile, M. Reinaud croit que si le poëte, avant de mourir, voulait détruire son poëme, c'est moins à cause des imperfections de style que ce génie exigeant y aurait découvertes et qui ont échappé aux yeux les plus clairvoyants, que parce que le but principal de son œuvre était manqué. Il aurait vu se dérouler devant ses yeux, à la dernière heure seulement, le magnifique tableau de la destinée de Rome, et aurait entrevu à l'heure suprême de la défaillance le couronnement politique de son poëme dans le règne mieux compris d'Auguste.

§ II. *Commerce de l'Inde et de la Chine. — Etat politique et social de la Chine pendant les premiers siècles de notre ère. — Système géographique de Ptolémée et de l'auteur du* Périple de la mer Erythrée. — M. Reinaud rappelle qu'il a fait commencer les relations politiques et commerciales de l'Egypte avec l'Inde sous le règne de Ptolémée Aulétès, vers 70 avant Jésus-Christ. Ces relations auraient été plus intimes à l'époque d'Antoine. Si les régions occidentales de l'ancien monde se confondent — providentiellement, comme on l'a dit, — dans une unité favorable à la propagation de la religion nouvelle, les contrées orientales semblent aussi, vers cette même époque, se rapprocher entre elles.

La navigation des Romains dans les mers orientales suivit de près la conquête de l'Egypte ; la langue de ces transactions était le grec, universellement parlé en Orient depuis les guerres d'Alexandre et de ses successeurs. Le mot *Romaka* désignait l'Occident chez les Indiens, — *Yavana*, les Grecs chez les écrivains sanscrits, et *Kai-sa* semble désigner César chez les Chinois.

Dans l'Inde, l'influence grecque et romaine à cette époque est manifeste et est attestée par les pièces du théâtre hindou, par les monnaies aux légendes grecques et par certains passages des auteurs ;

(1) Chap. VIII, ℣ 5 et 21.

il est facile d'ailleurs de supposer, d'après les relations commerciales et les emprunts faits aux sciences des Grecs par les auteurs brahmanistes, quelle devait être l'étendue et la continuité de ces rapports. Sénèque ne mentionne-t-il pas « ces villes grecques au milieu de pays barbares, cette langue macédonienne parlée entre l'Inde et la Perse: *Quid inter Indos Persasque macedonicus sermo* (1) ? » ce qui est confirmé, pour les mêmes pays voisins de l'Inde, par Plutarque (2) et beaucoup d'autres. Strabon nous montre les nombreux navires qui faisaient voile des ports égyptiens de la mer Rouge pour les mers de l'Inde (3) ; enfin le *Périple de la mer Erythrée* atteste que l'Occident envoyait toutes sortes de marchandises à Barigaza (ville située dans le golfe de Cambaye), et que le roi de la contrée recevait d'Occident des vases d'or et d'argent, des instruments de musique, de belles jeunes filles, du *vin* de prix, des habits magnifiques et des parfums (4). Les articles d'exportation sont également indiqués. Au temps de Tibulle, il était de grand genre de faire figurer parmi les équipages de ses maîtresses, à Rome, des esclaves noirs de l'Inde et de l'Ethiopie :

Ut mea luxuria Nemesis fluat, utque per Urbem
  Incedat donis conspicienda meis,
Illi sint comites fusci, quos India torret,
  Solis et admotis inficit ignis equis (5).

Les Occidentaux achetaient dans la vallée de l'Indus les toiles, les cotonnades qui s'y vendent encore, le girofle et autres produits de la Malaisie, de la soie (de Chine), du poivre, de l'ivoire, de l'indigo, de l'acier, des mousselines, de l'ébène, des perles (du cap Comorin) (6). Les navires venus de l'Occident apportaient de leur côté du vin d'Italie et de Laodicée, de l'étain, du bronze, du plomb, du co-

(1) *Consolatio ad Helv.*, ch. VI.

(2) De fort. Alex. magni. Plut. Didot, t. I, p. 403.

(3) Νῦν δὲ καὶ στόλοι μεγάλοι στέλλονται μέχρι τῆς Ἰνδικῆς....... Liv. XVII, p. 678, édit. Didot.

(4) Τῷ δὲ βασιλεῖ....... εἰσφερόμενα βαρύτιμα ἀργυρώματα καὶ μουσικὰ καὶ παρθένοι εὐειδεῖς,...... καὶ διάφορος οἶνος, καὶ ἱματισμὸς ἁπλοῦς πολυτελὴς, καὶ μύρον ἔξοχον. *Anonymi Periplus Maris Erythraei*, § 49, p. 293, édit. Didot.

(5) Tibull., *Elég.*, l. II, 3.

(6) Voyez surtout le passage déjà cité du *Périple érythréen*.

rail, de l'argent, des habits, des ceintures d'une trame très-serrée, etc.

Quant à la soie, tous les savants sont d'accord pour en attribuer la production exclusive aux Chinois jusque vers le règne de Justinien. Ce précieux monopole et les difficultés des communications, soit par mer, soit par terre, soit par la navigation fluviale, c'est-à-dire par le Gange, les contrées de l'Hindou-Kousch, l'Icare, l'Oxus, la mer Caspienne, le Kour, le Caucase, le Phase et la mer Noire (1), expliquent comment ce produit fut toujours si cher. Cette dernière voie (qui n'était d'ailleurs pas la seule à travers l'Asie) fut reprise au neuvième siècle (2).

M. Reinaud explique comment le mot *Inde* fut appliqué à l'Éthiopie et à l'Inde propre par les anciens. C'est un fait analogue, selon le savant géographe, à celui qui fit désigner, après la découverte de Colomb, l'Amérique sous le nom d'Indes occidentales. Les Romains et les Grecs allant chercher dans les ports de l'Abyssinie et des côtes orientales de l'Afrique des marchandises analogues à celles de l'Inde et des produits originaires de la presqu'île même du Gange, lesquels se trouvaient *en transit* sur la côte éthiopienne, l'usage se répandit de désigner ce dernier pays sous le même nom. M. Letronne a abordé cette question et a tenté de dissiper toute confusion à cet égard (3). Mais cet illustre savant, doué d'un esprit si pénétrant, en expliquant ce que les anciens écrivains entendaient par l'Inde africaine, semble avoir fait trop facilement abstraction de l'Inde véritable. Qu'il y eût un pays en Afrique désigné par eux sous ce nom, cela paraît incontestable. Mais il est également hors de doute qu'il y en avait un autre et que ces notions étaient loin d'être aussi vagues que l'appa-

(1) Adjicit idem (Varro), Pompeii ductu exploratum, in Bactros septem diebus ex India perveniri ad Icarum flumen, quod in Oxum influit : et, ex eo, per Caspium in Cyrum subvectas, quinque non amplius dierum terreno itinere, ad Phasim in Pontum Indicas posse devehi merces. — Pline, *Hist. nat.*, l. VI, ch. XIX. — Voyez Montesquieu, *Esprit des lois*, l. XXI, ch. VI.

(2) *Introduction à la Géographie d'Aboulfeda*, par M. Reinaud, pages 57 et suivantes.

(3) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IX, p. 158 et suivantes, et t. X, p. 235 et suivantes. — *Journal des Savants*, 1842, p. 665. — *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte*, t. III, pages 34 et suivantes, 1848.

rente confusion des mots semble l'indiquer, outre que certaines inscriptions grecques (1) établissent une distinction manifeste entre l'Inde et l'Ethiopie ; et que signifierait le passage de Plutarque où il est dit que Cléopâtre, craignant pour la vie de Césarion, l'envoya dans l'Inde par l'Ethiopie : Ἐξέπεμπε..... εἰς τὴν Ἰνδικὴν διὰ Αἰθιοπίας? Quand Properce engage Auguste, à l'instant de son départ pour l'Orient, à subjuguer l'*Inde opulente*, peut on supposer qu'il ait en vue les peuples du Soudan (2)? Lorsque Virgile et Horace parlent de l'*ivoire indien* (3), pourquoi vouloir entendre l'ivoire éthiopien, lorsque Strabon nous dit qu'on en tirait à la fois de l'Ethiopie et de l'Inde (île de Taprobane) (4)? L'auteur du *Périple érythréen* dit qu'on l'exportait des contrées de Barygaza (5).

Passant ensuite aux relations de l'Occident avec la Chine, M. Reinaud reconnaît que les rapports des Romains avec ce pays ne furent jamais réguliers ni suivis. Selon lui, ils ne se seraient guère engagés au delà du cap Comorin. C'étaient les Malais et les Chinois eux-mêmes qui apportaient les produits de la Chine dans l'île de Taprobane et dans l'Inde méridionale. Au déclin de l'empire, les Persans héritèrent de ces avantages.

Les annales chinoises mentionnent une ambassade envoyée par Marc-Aurèle au Fils du ciel l'an 166 de Jésus-Christ : elle parvint en Chine par mer. Or Pausanias, dans son chapitre sur l'Elide, a le premier donné une description exacte du ver à soie et de la manière dont on fabriquait la soie, et l'on sait que l'écrivain grec vivait à

(1) *Corpus Inscr. græc.* de Boeckh, t. III, p. 509.

(2) Arma Deus Cæsar dites meditatur ad Indos, etc.
Propert., *Eleg.*, III, IV, v. 1 et suiv.

(3) ..... nonne vides croceos ut Tmolus odores,
India mittit ebur ?.....
Virg., *Georg.*, I, v. 57.
.... Non aurum aut ebur indicum,
. . . .
Horace, *Odes*, I, XXXI, v. 6.

(4) Voyez, pour le premier cas, liv. I, p. 32, lig. 35, édit. Didot. Strabon, pour ce qui est de l'ivoire indien, dit seulement qu'il venait de l'île de Taprobane (Ceylan) dans les ports de l'Inde : Ἐξ ἧς [Ταπροβάνης] καὶ ἐλέφαντα κομίζεσθαι πολὺν εἰς τὰ τῶν Ἰνδῶν ἐμπόρια. liv. II, p. 60, lig. 25.

(5) § 49, p. 293 de l'édit Didot.

Rome précisément à l'époque de l'ambassade dont il s'agit. Pausanias ajoute que la *Séric* est une île située au fond de la mer Erythrée ; que c'est un fleuve nommé *Ser* qui l'embrasse comme le Nil embrasse le Delta. Il ajoute qu'il y a une autre île appelée également Série (1), et dans laquelle le savant membre voit le Japon.

Quant à la voie de terre, outre celle que Pline nous a fait connaître, Ptolémée nous a conservé l'itinéraire des caravanes romaines en temps de paix pour se rendre en Chine, par *Hiérapolis*, sur l'Euphrate, le sud de la mer Caspienne, la Bactriane, visitant Edesse, Ecbatane, Rhagès ou Hecatompylos, l'Hyrcanie, Antioche de la Margiane, Bactre, où l'on faisait un temps d'arrêt, puis vers l'Iaxarte, la *Tour de pierre*, Λίθινος πύργος (le nom moderne est le même, *Thaschkend* en turc), nouveau temps d'arrêt, d'où l'on se serait mis en route pour le grand voyage vers la Chine. Ptolémée cite comme garant le géographe Marin de Tyr ; or Marin de Tyr nommait un riche marchand, Maes Titianus, dont les agents avaient fait plusieurs fois ce voyage (2). Malheureusement Ptolémée ne nous apprend rien sur le pays qu'ils traversaient, c'est-à-dire sur la Tartarie. Pomponius Méla, qui écrivait vers l'an 40 de notre ère, Pline (quelques années après) et Ammien Marcellin (dernière moitié du quatrième siècle) sont un peu plus explicites. Le premier parle des peuples situés au delà de la mer Caspienne, Scythes anthropophages, Saces séparés par une contrée inhabitable. Au delà, suivant cet écrivain, sont de vastes régions qui s'étendent jusqu'au mont *Tabis*, situé à une grande distance du Taurus. Les peuples occupant l'intervalle qui sépare ces deux montagnes sont les Sères, nation pleine de justice et remarquable par la manière dont elle fait le commerce (3). Les renseignements de Pline paraissent avoir été puisés à la même source (4). Ammien Marcellin est beaucoup mieux renseigné : il sait que la *Sérique* est une immense contrée d'une fertilité admirable, bornée par la Scythie à l'ouest, au nord par des déserts glacés, au

(1) Pausan., l. VII, ch. III, n° 3.
(2) Ptolem., l. I, ch. XI et XII.
(3) L. III, ch. VII : « Rebus in solitudine relictis, etc. »
(4) *Hist. nat.*, l. VI, ch. XX. Il dit en parlant des Sères : « Commercia exspectant. »

sud par l'Inde et le Gange, qu'elle était arrosée par deux grands fleuves, etc. (1).

Les annales chinoises parlent de diverses routes se dirigeant, aux premiers siècles de notre ère, vers l'Occident. Une de ces issues vers le Nord portait le nom de *Yu-men-Kouan*, à quelque distance à l'ouest du fleuve Jaune. C'était là que passait la route qui mène à Liang-Tcheou et à Siganfou, qui serait peut-être, d'après M. Reinaud, *Sera-Metropolis* et la *Thinæ* du *Périple érythréen*. Ainsi nous trouvons en présence divers témoignages sur la Chine qui résultent et de voyages par mer et de voyages par terre.

Il est certain que les deux voies de communication étaient suivies. Il n'est pas moins assuré qu'avant les renseignements consignés dans le passage de Pausanias tout nous prouve que les anciens ignoraient absolument les procédés de culture de la soie. Cette ignorance est expliquée par la manière dont Pomponius Méla et Pline nous rapportent que se faisait le commerce avec les Chinois, et elle n'eût pas été possible si cette culture eût pénétré dans le Khoten; donc les noms de *Sérique* et de *Sine* désignent la Chine.

Le savant arabisant examine ensuite les renseignements que fournissent les annales chinoises sur l'empire romain, et il cite un passage de la traduction de l'inscription de Singanfou faite par M. Pauthier. L'empire romain y est clairement désigné sous le nom de *Ta-Thsin* (Grands Chinois), royaume de l'Occident. Il y est parlé du gouvernement non héréditaire des empereurs, de l'écriture très-différente de celle des Chinois, des postes aux chevaux, du commerce que les peuples de l'Inde et les *A-si* (Parthes) font avec ces Occidentaux, des voyageurs peu nombreux, qui mettent trois ans à se rendre dans ces pays, enfin des monnaies d'argent, dont dix pièces équivalent à une pièce d'or, ce qui ne peut se rapporter qu'aux Romains.

Il n'est pas moins certain qu'il sortait tous les ans de l'empire romain 100 millions de sesterces (2) pour l'Inde, la Sérique et l'Arabie, « tant coûte cher, dit Pline, le luxe de nos femmes (3) ! »

(1) L. XXIII, ch. VI, § 64.
(2) *Vingt millions de francs*, du poids de notre monnaie.
(3) *Hist. nat.*, l. XII, ch. XLI.

M. Reinaud termine ce second paragraphe par un résumé des idées que se faisaient les anciens de l'Asie orientale.

D'après Eratosthène, l'Europe, l'Asie et l'Afrique formaient un continent entouré par la mer.

Cratès supposa l'existence d'autres continents sans introduire de changements sensibles dans la disposition du premier.

La navigation des anciens dans la mer Erythrée orientale révéla l'existence de la presqu'île de Malacca. Aussi, vers l'année 100 de notre ère, Marin de Tyr dut-il prolonger le continent asiatique beaucoup plus à l'Est que ne l'avait fait Eratosthène. Ce système ne nous est pas parvenu sous son nom ; mais Ptolemée, soixante ans après, l'a adopté et reproduit. Aussi décrit-il la presqu'île de Malacca ; mais il était imbu malheureusement des idées chimériques d'Hipparque, dont le système datait de 300 ans. Il s'imaginait que l'Afrique, à partir de Zanguebar, prolongeait ses côtes dans la direction de l'Est et rejoignait le territoire asiatique vers le golfe de Siam, de manière à faire un grand lac intérieur de la mer Erythrée. Cette méprise en engendra une autre. Les caravanes gagnaient le pays des *Sères* dans la direction du N. O. Les navires des *Sines* qui venaient apporter leurs marchandises à Ceylan du fond de l'Orient semblèrent aux géographes appartenir nécessairement à une contrée prolongée au S. O. de Malacca et de Siam. Dans ces deux directions opposées, il ne pouvait ressortir pour son esprit la notion d'un seul et même peuple. Aussi en fit-il deux très-éloignés l'un de l'autre. Or ces deux dénominations n'ont été employées que successivement, comme on l'a montré dans le paragraphe précédent, et c'est Ptolémée, le premier, qui a distingué deux peuples en imaginant d'employer, le premier aussi, le nom de *Sines*. Il ressort des passages précédents de Pomponius Méla, de Pline, d'Ammien Marcellin pour les voyages de terre, de la description que donne Pausanias du ver à soie, description qui est le résultat probable du voyage par mer jusqu'en Chine au temps de Marc-Aurèle, que ces deux ordres de récit se rapportent, dans la pensée des anciens, à un seul et même pays.

L'auteur du *Périple érythréen* a pris pour point de départ l'ancien système d'Eratosthène, en y introduisant quelques changements ; l'Asie et l'Afrique n'ont d'autre contact pour lui que l'isthme de

Suez. On pouvait se rendre par mer dans la Chine, qui s'étendait beaucoup plus à l'Occident et à l'Orient que ne l'avait cru Eratosthène. Tels sont les deux systèmes en présence au second siècle.

Ils eurent quelque peine à se répandre en Occident.

Le système de l'auteur du *Périple* est bien plus près de la vérité que celui de Ptolémée. Il ne franchit cependant pas Malacca; il a emprunté à ce géographe la dénomination *Thin* appliquée à la véritable Chine. On ne voit pas ce que Ptolémée aurait emprunté au *Périple* : c'est ce qui fait que M. Reinaud le croit postérieur au géographe grec.

§ III. *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale depuis la mort d'Auguste jusqu'au règne de Justinien.* — Le commerce oriental et la politique suivie par Auguste à l'égard des pays de l'Orient devinrent une tradition fidèlement suivie par ses successeurs. Pline, nous apprend que, sous Claude, l'affranchi d'un certain fermier du fisc impérial pour le revenu de la mer Rouge, appelé Annius Plocamus, chassé par les vents en doublant l'Arabie, arriva le quinzième jour à Hippuros, port de Taprobane. Bien accueilli par le roi, il apprit en six mois la langue du pays. Les rapports qu'il fit au souverain de l'île sur l'empire romain décidèrent celui-ci à envoyer trois ambassadeurs à Rome sous la conduite de Rachias pour faire alliance avec l'empereur. On apprit d'eux que l'île renfermait 500 villes ; que la ville royale, Palæsimundum, avait une population de 200,000 âmes ; qu'ils voyaient les Sères au delà des monts Emodiens, qu'ils faisaient commerce avec eux : le père de Rachias était allé dans leur pays et les Sères venaient au-devant des Taprobaniens lorsqu'ils arrivaient. Les marchandises étaient déposées sur le bord du fleuve du côté des Sères, qui en laissaient le prix si elles leur convenaient (1).

Les communications de l'empire romain avec l'Inde étaient devenues très-faciles au temps de Néron. Les députés de l'Hyrcanie, voulant retourner dans leur pays sans traverser le pays des Parthes, s'embarquèrent, par les conseils de Corbulon, sur la mer Rouge et gagnèrent l'Indus qu'ils remontèrent, puis gagnèrent l'Hyrcanie par

(1) *Hist. nat.*, l. VI, ch. xxiv, Conf. pour ce dernier détail le liv. VI, ch. xx.

la Bactriane (1). Sénèque dit qu'on se rendait d'Espagne dans l'Inde en un certain nombre de jours comptés (2). Dion Chrysostome vit, à Alexandrie, à l'époque de l'avénement de Vespasien, des marchands bactriens, scythes, persans et indiens (3).

Faut-il voir seulement une hyperbole poétique dans le passage du *De spectaculis* attribué à Martial où il est parlé du rendez-vous de tous les peuples de la terre à Rome?

> Venit et Orpheo cultor Rhodopeius Hæmo,
> Venit et epoto Sarmata pastus equo
> Et qui prima bibit deprensi flumina Nili
> Et quem supremæ Tethyos unda ferit.
> Festinavit Arabs, festinavere Sabæi (4).

C'est vers l'an 80 de J.-C. que les Chinois étendirent de nouveau leurs conquêtes vers l'Occident. Klaproth a consigné dans ses *Tableaux historiques de l'Asie* (5) les victoires de Pan-Tchao qui, après avoir subjugué huit Etats à l'ouest du Céleste Empire, passa, en 94, les montagnes de Tsoung-ling, attaqua le roi de Yué-Tchi, qui serait le roi de Bactriane, et le fit mourir, selon Klaproth.

Ce chef aurait poussé ses exploits jusqu'à la mer Caspienne, et aurait même conçu la pensée d'attaquer l'empire romain. Abel Rémusat montre Pan-Tchao comme vainqueur des Tadjiks (Persans) et des A-si (Parthes). L'intention du conquérant était d'envoyer son général Kan-ying dans le grand Thsin (empire romain). Que les relations qu'il s'agissait alors d'établir avec Rome eussent un caractère diplomatique ou agressif, toujours est-il que la conquête des pays alliés de l'empire romain, et qui en étaient si peu éloignés, eut un grand retentissement en Occident dans la ville des Césars. N'est-ce pas avec une certaine intention que les poëtes de ce temps mentionnent les *Sères* dans leurs énumérations?

Juvénal dans ce vers :

(1) Tacite, *Annales*, XVI, ch. xxv.
(2) *Quæst. nat.*
(3) T. I, p. 672, Ed. Reiske, discours 32.
(4) *De spectac.*, III, v. 3 et suiv.
(5) P. 66.

Hæc eadem novit quid toto fiat in orbe,
Quid *Seres*, quid Thraces agant... (Sat. VI, v. 401.)

et Martial lorsqu'il s'écrie :

Parthorum proceres, *ducesque Serum*
Thraces, Sauromatæ, Getæ, Britanni,
Possum ostendere Cæsarem; venite (1)?

Les auteurs chinois parlent des curiosités romaines qui se trouvaient en grande abondance dans l'Inde, et dont il se faisait alors commerce avec la Chine (2).

Stace vient à son tour solliciter l'empereur en le célèbrant :

Restat Bactra novis, restat Babylona tributis
Frenari : nondum in gremio Jovis Indica laurus
Nondum Arabes *Seresque* rogant.

Silius Italicus, s'adressant aussi à Domitien, lui fait ces prédictions favorables :

Huic laxos arcus olim gangetica pubes
Submittet, vacuasque ostendet Bactra pharetras (3).

Plus tard, nous voyons des députés indiens assister aux jeux qui furent donnés pour célébrer la victoire de Trajan sur les Daces (4). Cet empereur semble avoir pris au sérieux les chimères dont se repaissait l'ambition extravagante de Rome, et avoir songé à la conquête universelle annoncée par les poëtes. Le grand obstacle, comme toujours, était les Parthes. Trajan se fit livrer la Mésopotamie en 112, descendit ensuite vers la Mésène et la Kharacène, visita les fortifications de Spasiné-Kharax, reçut la soumission du roi Attambilus, s'informa auprès des hommes de l'art de la navigation de la mer Erythrée, et s'enquit auprès des voyageurs de la situation politique de l'Inde, enfin se fit conduire jusqu'à cette mer (5).

(1) Epigr., l. XII, VIII.

(2) *Mélanges asiatiques* d'Abel Rémusat, et surtout son *Mémoire sur l'extension de l'empire chinois en Occident* (*Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 122 et suiv.).

(3) *Punic.*, III, vers la fin.

(4) Dion Cassius, l. LXVIII.

(5) *Ibid.*

Le savant membre cherche à pénétrer les intentions de Trajan et il suppose que, voulant faire ce que n'avait pu accomplir Alexandre, son premier dessein, après avoir soumis les Parthes, était de conquérir la vallée du Gange et peut-être de s'attaquer à la Chine. On sait comment avortèrent ces vastes projets.

Hadrien fait reculer les frontières de l'empire et abandonne ouvertement la politique de son prédesseur : cette sage réserve coïncide avec le progrès des notions géographiques qui montraient la Chine comme bien moins accessible qu'on ne l'avait cru. Marin de Tyr prolongeait sensiblement l'Asie vers l'Orient. Nous savons seulement que les rois de Bactriane envoyèrent des députés à Hadrien en le suppliant de lui accorder son amitié (1).

Il en fut de même sous Antonin. Le nom des Indiens s'ajoute même alors à ceux des Hyrcaniens et des Bactriens (2).

C'est peut-être à cette époque de relations prospères et pacifiques avec l'Orient qu'il faut faire remonter le premier projet de la table dite de Peutinger, qui reçut des additions nombreuses à l'époque chrétienne. Les itinéraires tracés sur cette carte célèbre conduisent jusqu'à la ville de *Palibothra* sur les bords du Gange. On y lit aussi le nom de *Spasiné-Kharax*, ce qui prouve que la carte est antérieure à la conquête de la Mésène par les Persans, en 225. Quant à l'Itinéraire qui porte le nom d'Antonin, il appartient à une autre époque (3).

Porphyre trace un portrait fort exact des brahmanistes et des bouddhistes (4), et il cite le témoignage d'un certain Babylonien appelé Bardesane, qui avait eu des relations avec des députés indiens envoyés à l'empereur. C'est probablement l'ambassade dont parle Aurélius Victor. Peut-être est-ce au temps de ces ambassades qu'il faut faire remonter certaines analogies frappantes entre les liturgies brahmanique et chrétienne. D'après le Mâha-Bharâta, le culte de Chri-

(1) Spartien., *Vita Hadriani*, ch. xx.
(2) Aurel. Victor, *Epitom. Antonini*.
(3) *Mémoire sur Ethicus*, par M. d'Avezac. *Recueil des savants étrangers*, t. II, p. 361 et suiv.
(4) Edit. d'Utrecht, 1767, in-4°, p. 356.

china aurait été apporté dans l'Inde par un personnage qui avait fait un pèlerinage à travers la mer occidentale (1).

Sous Marc-Aurèle, la guerre avec les Parthes intercepta le commerce de la soie par terre avec la Chine. Aussi cet empereur envoie-t-il une ambassade par mer dans le Céleste Empire : « De tout temps, lit-on dans les annales chinoises, les rois du Grand Thsin (Rome) avaient eu le désir d'entrer en relation avec le Fils du ciel; mais les A-si (Parthes), qui avaient intérêt à vendre eux-mêmes les soies travaillées aux habitants du Grand Thsin, mettaient leur politique à cacher la route et à empêcher la communication directe des deux empires. Cette communication ne commença que sous l'empereur Houan-ti (vers 166 de J.-C.), lorsque le roi du Grand Thsin, nommé Au-Thun, envoya une ambassade au Fils du ciel (2). L'ambassade arriva par la frontière extérieure du Ti-nan (le Tonkin): elle serait donc venue par mer.

L'application de ces faits à Marc-Aurèle et l'authenticité de l'ambassade romaine ont été souvent discutées et mises en doute ; mais M. Reinaud voit dans les assertions de Pausanias (3) relativement à la production de la soie (assertions si exactes et si peu conformes avec les vieilles opinions de Virgile et de Pline, qui s'imaginaient que la soie était un duvet poussant sur les feuilles d'arbres, assertions qui demeurèrent inaperçues, car Ammien Marcellin (4) revient aux anciennes erreurs) la confirmation évidente de ce fait important. Où Pausanias aurait-il puisé ces renseignements, qu'il a été seul à posséder, et qu'on n'expliquerait pas si l'on ne se rappelait qu'il vivait à Rome au temps de Marc-Aurèle ?

En 225 a lieu la chute des rois parthes et l'avénement des Sassanides, qui firent la conquête des royaumes de la Mésène et de la Kharacène. Aussi les Persans eurent-ils une marine prépondérante, et l'influence qu'ils acquirent sur mer fut une des principales causes de la décadence et de la chute du nom romain en Orient.

M. Reinaud aborde ensuite la question de l'époque à laquelle il

(1) Abel Rémusat, *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 124.

(2) Klaproth, *Tableau historique de l'Asie*, p. 69.

(3) VI, ch. xxvi, § 6 et suiv. *Eliaca*.

(4) XXIII, ch. vi, § 67.

convient de placer la rédaction du *Périple érythréen*, et il la fixe vers le milieu du troisième siècle. Il croit que l'auteur de ce *Périple* est un certain Firmus, qui faisait alors un grand commerce dans les mers orientales. Or, d'après la vaste extension que le royaume de Larice et de Barygaze prit à cette époque, au rapport de l'auteur du *Périple*, on peut croire que la monarchie des Indo-Scythes avait perdu sa prépondérance. Dans le même temps l'empire romain était en proie aux divisions des trente tyrans, et la Chine était travaillée de dissensions intérieures, d'où le savant membre conclut que le contre-coup des troubles qui agitaient l'Occident se faisait sentir, comme dans les temps modernes, de proche en proche jusqu'aux extrémités du monde connu, de même que la condition prospère et pacifique de l'empire au temps d'Auguste semble avoir donné à toute la terre une assiette de calme et de prospérité.

Lorsque Valérien fut pris par Sapor, il y eut des remontrances adressées au roi des Perses par ses voisins et alliés qui prirent la défense de Rome et revendiquèrent hautement le droit des gens en faveur du captif, alléguant les intérêts qu'ils avaient au rétablissement de la paix avec Rome. C'est le régent d'Arménie qui se fait l'organe de ces réclamations (1). Les intéressés étaient le roi des Cadusiens, un certain Belsolus, le roi de Bactriane, celui d'Albanie et celui de la Chersonèse Taurique.

Le savant membre rappelle le rôle d'Odénath et de Zénobie, et insiste sur l'usurpation de Firmus, qui se fit proclamer en Egypte, fut vaincu et mis à mort par Aurélien. Parmi les nations qui envoyèrent des députés à Rome sont les *Axumites* (côte occidentale de la mer Rouge), des princes de l'Arabie Heureuse, des Arabes nomades, des Blemyes, des Indiens, des Bactriens, des Persans et des Ibériens (2); et Tacite, qui succède à Aurélien, en célébrant ses victoires dans son *Panégyrique*, dit que tous ces peuples le vénéraient presque comme un dieu : l'énumération de ces peuples est plus complète : « Illum Saraceni, Blemyes, Axomitæ, Bactriani, *Seres*, Hiberi, Albani, Armenii, *populi etiam Indorum* veluti præsentem

(1) Trebellius Pollio, *Valerianus*.
(2) Vopiscus, *Aurelian.*, ch. XXXIII.

pene venerati sunt Deum (1). » Nous savons précisément par les annales chinoises (2) que la Chine avait souffert de l'anarchie de l'empire qui avait paralysé le commerce de la soie. Aussi Dioclétien envoya-t-il une nouvelle ambassade en Chine l'an 284 pour aplanir les difficultés (3).

Eumène, professeur d'éloquence à Autun, dit à Constance Chlore : « C'est à présent qu'il y a plaisir à contempler une mappemonde (4), maintenant que l'ordre règne partout. » M. Reinaud croit qu'il faut entendre la table de Peutinger sous ces mots : *Orbis depictus.*

Lorsque le siége de l'empire est transporté à Constantinople, les annales chinoises le désignent sous le nom de *Fou-lin*, qui serait la même chose que πόλις. Eusèbe de Césarée parle dans sa *Vie de Constantin* des députés indiens qui viennent lui rendre hommage et de l'usage où étaient ces peuples de mettre la statue et le portrait de celui qu'ils regardaient comme leur seigneur, c'est-à-dire de l'empereur, à la place d'honneur. L'auteur ajoute : « La puissance de l'empereur..... reçut sa dernière consécration chez les Indiens, dans les contrées où se lève l'aurore (5). » L'auteur du Mémoire sait que le récit d'Eusèbe a été traité de fable par M. Letronne (6) ; mais il cherche à justifier ce texte par des exemples tirés du Périple érythréen et de ce qui se passe encore aujourd'hui en Orient. Les brahmanes considéraient comme frappées de réprobation toutes les populations de l'Indus et du Malabar, par suite du mélange qui s'était fait dans ces pays avec les Occidentaux ; ils condamnaient le commerce lointain, et les lois de Manou déclarent descendus dans la quatrième classe (celle de Soudras) les *Drawdas* (Coromandel), les *Yavanai* (Grecs et Romains), les Pahlavas (Parthes), les *Tchina* (Chinois) (7). C'est là du moins un argument sans réplique en faveur de l'extension en Orient des relations de l'empire.

(1) Vopiscus, *Aurelianus*, ch. XLI.

(2) Abel Rémusat, *Mémoire* déjà cité. *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 127.

(3) *Ibid.*, p. 111. — Cf. Klaproth, *Tableau historique de l'Asie*, p. 70 ; et Pauthier, *Inscriptions de Singanfou*, p. 38 et 42.

(4) *Panegyrici veter.*, t. I, p. 254.

(5) *Vita Constantini*, l. IV, ch. L.

(6) *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. X, p. 229.

(7) *Code de Manou*, l. X, nos 43 et 44

Sous l'empereur Julien, il y eut une ambassade de Dib et Serendib : ce dernier pays est sans doute Ceylan (1). Sous Théodose, il est fait pour la dernière fois mention de ces contrées, des « pavillons que l'Indien basané enrichit de pierres précieuses, » et que l'on voyait se ranger sous le commandement de Stilicon (2). Le panégyrique de Pacatus mentionne encore les Indiens (3).

La navigation romaine ne sortant plus de la mer Rouge, on faisait venir la soie par l'intermédiaire des Persans en temps de paix ; en temps de guerre, par les Ethiopiens. Les ateliers de Tyr et de Sidon travaillaient les soies brutes achetées par le *comes commerciorum*. Ammien Marcellin rapporte qu'il se tenait, au commencement de septembre, une grande foire dans la ville de Batanée (rive orientale de l'Euphrate), où affluaient les marchandises de l'Inde et de la Chine (4). Un rescrit d'Honorius et de Théodose II désigne les villes de Nisibe, de Callinique et d'Artaxata comme devant être les seules ouvertes au commerce persan.

La navigation gréco-romaine est suppléée par la marine éthiopienne (5).

M. Reinaud revient ensuite sur le système du monde tel que Paul Orose et Ethicus, son contemporain, se le figuraient. « Les auteurs chrétiens étaient imbus, dit-il, de l'idée que le monde entier avait été soumis aux lois de Rome. Ethicus le dit en propres termes au début de sa *Cosmographie* (6) ; Rutilius Numatianus et Sidoine Apollinaire le répètent. »

.......Fert Indus ebur, Chaldæus amomum,
Assyrius gemmas, Ser vellera, thura Sabæus.

Ils semblent même prédire dans leur langage poétique que Rome ressaisira son ancienne proie.

Le savant membre signale, à l'aide de témoignages nombreux, un

(1) Ammien Marcellin, l. XXII, ch. VII.
(2) Claudian., *Stilic.*, l. 1.
(3) *Panegyrici veter.*, t. II, p. 316.
(4) L. XIV, ch. III.
(5) Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des anciens Arabes*, t. I, p. 131 et suiv.
(6) A la suite de Pomponius Mela ; édit. de Gronovius, Leyde, 1722, p. 705.

progrès qui se serait accompli, vers cette époque, dans la navigation chinoise. Mais la propagande chrétienne prit la place en Orient de l'extension politique et commerciale. Des églises existaient en 525, au temps de Cosmas, à Taprobane, dans le Male (Malabar), à Calliana (environs de Goa), où siégeait un évêque. Procope rapporte que les navires chinois arrivaient en plus grand nombre dans l'Inde et que la soie y était acquise par les Persans et les Ethiopiens, de qui les Romains l'achetaient à leur tour (1).

M. Reinaud termine ce Mémoire par une discussion relative aux Scythes de l'Asie, et il se range à l'avis de Klaproth, qui croit que les Huns blancs, ou Nephtalites sont les Yué-Tchi des Chinois. *Haiateleh* serait dérivé, non des Yé-Tha, comme l'a pensé M. Vivien de Saint-Martin (2), mais de Yué-Tchi, ou plutôt Yué-Ti. Ils auraient occupé la Bactriane, la vallée de l'Indus et les contrées qui sont au nord. Cosmas donne le nom de *Hunnie* à la vaste contrée qui séparait de son temps la Perse de la Chine. Les Huns Nepthalites firent place aux Turks, dont l'invasion coïncide, au sixième siècle, avec les progrès de la navigation chinoise et l'introduction de la culture de la soie en Occident.

Le savant orientaliste fait une courte récapitulation des points de vue nouveaux de son Mémoire, et il cite en finissant un passage de la préface de M. Amédée Thierry à son *Tableau de l'Empire romain*. « Montesquieu, dit-il, s'est fait patricien romain et a envisagé le monde du haut du Capitole. Fils des vaincus de César, j'ai aperçu le Capitole au fond d'une bourgade celtique ; je l'ai vu autrement et ne l'ai pas moins admiré ; mais je l'ai admiré pour des raisons qui ne pouvaient ni toucher ni convaincre un homme du dix-huitième siècle. Si, dans cette voie, j'ai rencontré le vrai, c'est au dix-neuvième siècle qu'en revient l'honneur. » — « A mon tour, dit M. Reinaud, je me présente dans la carrière et j'envisage l'empire romain par le côté qui fait face à l'Asie orientale. Personne n'avait aperçu ce côté ; si j'ai osé déchirer le voile qui le couvrait, ce n'est ni comme patricien romain ni comme fils des vaincus de César, c'est en ma

(1) *De bello Persico*, l. IV, ch. xx.
(2) Les *Ephtalites* ou *Huns blancs*, p. 51 et suiv.

double qualité d'élève, aujourd'hui le plus ancien, et de successeur de l'illustre Sylvestre de Sacy dans la chaire d'arabe et dans la garde des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale. »

Discussion.

Une longue discussion a occupé une partie des séances où cette lecture a été faite. Elle a d'abord porté sur les détails et sur quelques citations, puis elle s'est engagée avec vivacité sur le fond même du Mémoire. Il nous a été impossible de reproduire au bas des pages de notre analyse, conformément à notre usage, un débat qui, repris après huit ou quinze jours et même un mois d'intervalle, avait l'inconvénient de répéter souvent les mêmes arguments et d'amener les mêmes réponses. Nous nous contenterons donc d'indiquer seulement ici les points principaux qui ont été l'objet des contestations de plusieurs membres et qui portent sur le fond du travail.

MM. Guigniaut, Naudet, le Clerc et Laboulaye sont les membres qui ont fait le plus de difficulté d'admettre les opinions de l'auteur.

Le premier point sur lequel ces savants ont paru s'accorder est relatif à l'interprétation donnée par M. Reinaud aux poésies de Virgile et d'Horace. Ils pensent qu'il n'y a point de notion positive à tirer de tels témoignages. L'hyperbole poétique, le vague des notions, l'incompatibilité de la poésie même des anciens avec l'exactitude que M. Reinaud lui suppose, auraient dû, selon eux, arrêter le savant membre dans cette voie, où il n'a pu et dû trouver que des renseignements très-problématiques. Les termes de *Bactriens*, d'*Indiens* et de *Sères* étaient pris poétiquement par eux, ou choisis souvent, d'après les exigences mêmes des vers, pour désigner les peuples de l'Orient en général.

M. Reinaud a répondu à cette objection, qui a été renouvelée plusieurs fois, en se retranchant derrière l'examen attentif des témoignages comparés, les seules informations tirées des poëtes n'étant pas plus capables de le satisfaire que ses confrères, si le rapprochement des textes, des faits archéologiques, des documents empruntés aux annales de l'extrême Orient n'étaient venus lui offrir comme d'eux-mêmes les vérités nouvelles qu'il croit contenues dans son Mémoire, et qui, par l'imposant ensemble de preuves qu'il a réunies, sont à ses yeux de la dernière évidence. Il s'étonne qu'on juge un travail de longue haleine sur des passages saisis pour ainsi dire au vol, et qui, par suite d'une lecture ainsi coupée, paraissent dans un isolement qui en rend la nouveauté souvent étrange. Il se persuade d'ailleurs que ses

savants interrupteurs reconnaîtront la solidité de ses preuves lorsqu'ils pourront saisir à tête reposée l'ensemble de ses témoignages et le fil de ses déductions. Les poëtes n'ont pas dû se servir au hasard des noms d'*Indiens*, de *Sères* et de *Bactriens*, puisque les faits politiques attestés par Strabon et Dion Cassius, par exemple, confirmés par la numismatique et les traditions de l'extrême Orient, viennent leur donner une frappante précision et justifier le choix que Virgile, Horace, Tibulle ou Properce auront fait de l'un ou de l'autre de ces noms.

Un autre point qu'il a paru impossible d'accorder à M. Reinaud, c'est que, de tous ces passages des poëtes, en leur supposant même le degré de précision dont parle le savant auteur du Mémoire, il ne saurait, en aucun cas, à leurs yeux, résulter un ensemble de doctrines géographiques auquel il soit permis de donner le nom, nouveau dans la science, de système géographique des Romains. Il leur paraît au contraire qu'il n'y a pas lieu de séparer les idées romaines sur le monde de celles des Grecs qui sont consignées dans les ouvrages de Strabon et de Ptolémée.

M. Reinaud rappelle qu'il a expliqué l'origine de ces doctrines, qu'il a montré en quoi elles diffèrent des systèmes qu'on vient de citer, et il insiste tout particulièrement sur les opinions de Cratès.

M. Guigniaut a très-présent le passage de Strabon où il est parlé de Cratès, et le peu qu'on sait de ses opinions en géographie ne permet pas d'invoquer son nom pour l'appliquer à un système, et encore moins pour l'opposer à celui d'Eratosthène.

M Reinaud, pour répondre à ces objections, doit se borner à supplier ses confrères d'examiner l'enchaînement des preuves qu'il a réunies, au lieu de s'attacher à des propositions isolées ; car elles ne sauraient acquérir de valeur que par leur rapprochement même.

Une troisième objection capitale faite à l'auteur sur le fond de son Mémoire porte sur l'identification qu'il fait des *Sères* avec les *Chinois*, lorsque ce point a été tant de fois débattu, et que jusqu'à présent le nom de *Sères* a été si peu admis dans le sens proposé par M. Reinaud.

M. Guigniaut pense qu'il faut avoir grand égard au Mémoire de Gosselin, qui établit précisément la différence, suivant les temps, des Sères du N.-E., ou Chinois d'avec ceux du Midi et de l'Ouest, qui sont un tout autre peuple et qui ont servi d'intermédiaire au commerce de la soie.

M. Reinaud a lu le Mémoire dont il s'agit ; il a précisément fait la distinction des temps que réclame son savant confrère, et c'est pour cela qu'il a fait tantôt avancer les Sères, ou Chinois, jusque dans la Bactriane et dans l'Inde, au temps d'Antoine, et qu'il les a montrés comme ayant été refoulés

dans leur pays à une époque postérieure. On voit par la fin de son Mémoire qu'il n'a garde de les confondre avec les Huns et les autres populations tartares qui ont tantôt subi, tantôt secoué leur joug.

M. le Clerc croit qu'il faut traduire le mot Sères par le nom de *Sères*, et non par celui de Chinois. Il y eut sans doute, dit le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, des rapports entre l'empire romain et l'Orient; mais on ne peut, suivant lui, rien savoir de précis sur cet objet, surtout si l'on cherche ses renseignements dans Horace et Virgile.

M. Naudet se joint à M. le Clerc, et s'étonne que son savant confrère imagine une nouvelle interprétation de textes sur lesquels tant de générations d'hommes habiles se sont exercées et qui sont dans toutes les mémoires. Il croit qu'il ne faut pas demander à ces immortelles créations autre chose que ce que nos pères y ont vu et ce que nos enfants apprennent à y admirer.

M. Reinaud n'est pas surpris de voir invoquer contre lui la tradition classique; il n'est pas surpris de voir ses plus illustres représentants s'élever contre la nouveauté de ses interprétations. Il croit que, pour bien entendre la thèse qu'il soutient, il faut écouter les preuves qu'il allègue, écarter peut-être ces mêmes traditions universitaires, qu'il considère comme des préjugés en ce qui regarde les sciences géographiques, et, en tout cas, ne le juger, il le répète, que sur l'ensemble de son œuvre.

Enfin, dans l'avant-dernière lecture, on a contesté l'importance du passage de Vopiscus sur lequel est appuyée cette partie du Mémoire.

M. le Clerc s'est élevé contre les mauvaises éditions qui ont été faites de l'Histoire Auguste, et surtout contre les détestables traductions qu'on en a données.

M. Renier enchérit sur les expressions sévères de son confrère et ajoute que l'Histoire Auguste ne devrait être citée que dans le texte original.

M. Laboulaye croit qu'on ne peut rien tirer de concluant des passages des panégyristes cités en ce qui concerne l'exactitude géographique.

M. le Clerc pense qu'on ne saurait prendre au pied de la lettre, pour en tirer l'ombre d'une conséquence, la plupart des textes empruntés par M. Reinaud à l'Histoire d'Auguste : qu'est-ce que ce discours de l'empereur Tacite et quelle valeur historique peuvent avoir de pareilles inventions oratoires ?

M. Reinaud demande à poursuivre son Mémoire, la réponse aux objections étant souvent au bas de la page dont on a interrompu la lecture.

(Le savant membre a pu faire sa dernière lecture sans aucune interruption.)

M. Egger commence en communication, au nom de M. Foucart, ancien membre de l'École française d'Athènes, la lecture d'un *Mémoire sur les inscriptions recueillies à Delphes*, par l'auteur et par M. Wescher, son collègue.

Séance du 17.

L'Académie ne croit pas devoir intervenir dans la question relative au déplacement de la statue de Du Cange à Amiens, malgré la prière qui lui est adressée par le président de la Société des antiquaires de Picardie, l'autorité supérieure n'ayant pas saisi la Compagnie de cette affaire.

Fouilles du Palais des Césars.

M. Beulé, en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, communique à la Compagnie sept photographies apportées de Rome par M. Schnetz, directeur de l'Académie de France, et qui représentent les principaux résultats des fouilles entreprises par l'ordre de l'Empereur dans sa villa du Palais des Césars.

M. L. Renier ajoute que ces photographies nous offrent l'état des fouilles à la fin du printemps de 1862. Depuis, elles ont été continuées et ont donné des résultats très-importants pour la science; elles ont notamment fait découvrir l'entrée principale du palais des empereurs, qui est très-certainement à l'ancien emplacement de la fameuse *porta Mugonia* de la *Roma quadrata* du temps des premiers rois. Cette porte occupe une position perpendiculaire à l'arc de Titus et la rue par laquelle on y arrivait devait couper à angle droit la voie Sacrée auprès de cet arc. Une autre découverte plus importante encore est celle de la porte qui donnait accès au *Forum* par le *Clivus Victoriæ*. Elle est située derrière l'église Sainte-Marie-Libératrice, et la grande ruine connue faussement dans les guides sous le nom de *Curia Hostilia*. Les découvertes considérables des substructions, aujourd'hui souterraines et qui ne l'étaient pas dans l'antiquité, ne sauraient être reproduites par la photographie. Toutes celles notamment qui remplissent l'*Intermontium* du Palatin et qui n'ont pas moins de quarante-cinq pieds de profondeur n'ont pas encore

leur attribution. L'entrée du Palatin du côté de la porte du *Clivus Victoriæ* est bordée d'édifices qui ont encore près de dix mètres d'élévation et qui dès aujourd'hui forment une des ruines les plus importantes de Rome. Ce sont probablement des casernes, espèces de propylées du Palais des Césars du côté du nord. M. Renier rappelle que plusieurs objets d'art ont été découverts depuis un an sur différents points et sont réunis dans le musée, déjà fort intéressant, du casino des jardins Farnèse, étage inférieur. Parmi les objets dont se compose ce musée, on remarque une suite de briques portant des dates consulaires provenant des édifices du Palatin, et pouvant par conséquent servir à fixer la date de ces différentes constructions.

Quant aux sept épreuves photographiques mises sous les yeux de l'Académie, une d'entre elles représente une statue restaurée du génie ailé, découverte à la fin de 1861; les autres offrent l'aspect des édifices avoisinant la porte *Mugonia*, et des grandes salles publiques du palais d'Auguste.

M. le vicomte de Rougé ne saurait s'empêcher de regretter vivement qu'une de ces statues, qui lui paraît d'ailleurs très-belle, ait été victime de cette manie italienne de restauration que ne peuvent approuver ni le goût ni la science critique de l'art.

M. L. Renier fait observer que, la statue appartenant à l'Empereur, Sa Majesté a pu en disposer comme il lui plaisait. D'ailleurs la restauration dont se plaint M. de Rougé n'a été faite que sur un moulage de la statue et c'est sur ce moulage que la photographie a été prise. On ne saurait blâmer un essai de ce genre.

M. Beulé remarque de son côté que M. Schnetz, en communiquant ces photographies, n'a point entendu soumettre à la discussion les résultats des fouilles accomplies.

La Compagnie, remerciant M. Beulé, le prie de témoigner à M. Schnetz toute sa gratitude pour cette intéressante communication.

M. Guigniaut commence, au nom de M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la lecture d'un Mémoire intitulé :

Sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens; sur la période d'Apis et sur celle des 36,525 *ans.*

M. DE ROUGÉ fait quelques observations de détail qui seront reproduites après l'analyse de ce Mémoire.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie un Mémoire qui lui a été adressé sur la question de l'*Alphabet phénicien*, remise au concours pour 1861. Ce travail, qui a pour épigraphe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*, sera enregistré sous le nº 1.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de M. L. DELISLE :

Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos 8823-11503 *du fonds latin, et faisant suite à la série dont le catalogue a été publié en* 1744. Paris, 1863, in-8°.

Au nom de M. A. MAURY :

Croyances et légendes de l'antiquité. — Essais de critique appliquée à quelques points d'histoire et de mythologie. Paris, 1863, in-8º.

De la part de M. l'abbé Bargès :

Hébron et le tombeau du patriarche Abraham; traditions et légendes musulmanes rapportées par les auteurs arabes. Paris, 1863, in-8º.

Revue orientale et américaine, nº 47, 1862.

M. LE CLERC présente un nouvel ouvrage de M. Dinaux, correspondant de l'Académie. C'est le quatrième volume de ses Etudes sur les anciens poëtes du nord de la France et du midi de la Belgique, qui est consacré aux *Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois.* Paris et Bruxelles, 1863, gr. in-8º.

M. EGGER continue la lecture du Mémoire de M. Foucart sur les inscriptions découvertes à Delphes par lui et M. Wescher, son collègue de l'Ecole française d'Athènes.

Séance du 24.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce que les ouvrages de MM. Pictet et Steinthal, précédemment offerts à l'Académie, sont destinés au concours du prix Volney.

M. le maire de la ville d'Auch écrit à la Compagnie pour obtenir quelques-unes de ses publications. Renvoi à la commission des travaux littéraires.

M. le major de Pappesoil, par une lettre des 23 mars et 4 avril, adresse la lithographie d'un sabre qu'il croit être de la plus haute antiquité. M. de Longpérier est prié de donner son avis sur ce dessin avant qu'il soit répondu à l'auteur de l'envoi.

Après un comité secret, la séance redevient publique.

M. Fauché-Prunelle envoie au concours des antiquités de la France ses *Recherches des anciens vestiges germaniques en Dauphiné*. — Renvoi à la future commission de 1864.

Les ouvrages suivants sont offerts en don :

Au nom de M. C. Cavedoni, correspondant de l'Académie :

Dichiarazione di un' antica iscrizione greca scoperta in Taormina della Sicilia, l'anno MDCCCLXI (estr. degli atti e Memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi); Modena, 1863.

Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, une suite de brochures relatives à l'Inde, à la question de l'esclavage, etc., etc., y compris plusieurs numéros de l'*Hindoo patriot*, offertes par le révérend John Long, de Calcutta.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XVII, deuxième partie. Cambrai, 1841, in-8°.

Sur un sabre attribué faussement a Absalon.

M. de Longpérier fait connaître ses observations sur la lithographie qui lui a été confiée au commencement de la séance. Le sabre dont il s'agit est de forme moderne; il n'offre point de rapport avec les épées antiques d'aucun peuple. Outre deux inscriptions, on y voit une marque de fabricant turc dont il serait difficile de donner raison, en admettant l'attribution proposée.

La première inscription est en hébreu; elle est écrite en caractères modernes, et signifie : *Présent de Ghessour à Absalon, fils de David*. On a eu en vue, en écrivant ces paroles, le deuxième livre des Rois où il est dit qu'Absalon se réfugia chez le roi de Gessur.

L'inscription latine TIT. ACCEPIT EX JERVSALEM est écrite en caractères semblables à ceux que l'on employait au seizième et au dix-septième siècle dans les provinces du Danube.

Le sabre d'Absalon doit donc aussi bien que le sabre de Constantin Paléologue et celui de Léon VI, roi d'Arménie, qui ont été produits depuis quelques années, être considéré comme une œuvre moderne, un pastiche sans valeur et sans intérêt.

M. Guigniaut continue, au nom de M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, la lecture de son Mémoire sur le *Rapport des lunaisons avec le calendrier égyptien*, etc.

Sont offerts à l'Académie :

Par M. Littré, la quatrième livraison de son *Dictionnaire de la langue française*, p. 417-576, bri à cha.

Nuovi studj sopra le monete giudaïche, par Mgr Cavedoni, et *Dichiarazione di tre monete di Giulio Cesare che probabilmente si riferiscono alle cinquanta due battaglie campali da esso lui vinte.*

Bullettino di archeologia cristiana del cav. Giovanni Battista de Rossi, anno 1, nº 3. Roma, marzo 1863.

Notice sur la vie et les travaux de M. Jomard, par M. de la Roquette.

OEuvres complètes d'Isocrate, traduction nouvelle avec le texte en regard, par M. le duc de Clermont-Tonnerre, t. II. Paris, 1863, in 8º.

Une tétrade, ou drame, hymne, roman et poëme, traduits pour la première fois du sanscrit en français par M. Hippolyte Fauche, t. II, contenant : 1º Le *Cicoupâla-Badha*, par Mâgha, et 2º un lexique des mots oubliés dans les dictionnaires et qui se trouvent employés dans ce poëme. 1 vol. in-8º 1863.

De la colonisation de la péninsule armoricaine, lettre adressée à M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes, par M. Aurélien de Courson, br. in-8º.

Revue archéologique, avril 1863.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires en France, 3e trimestre, 1862.

Annales de philosophie chrétienne, nº 38, février 1860.

Revue de l'art chrétien, nº 3, mars 1863.

Bulletin de l'union des arts. Marseille, t. I, 1re livraison in-8º, 1863.

MOIS DE MAI.

Séance du 1er.

M. Guigniaut termine la lecture du Mémoire de M. Th.-Henri Martin intitulé :

Rapport des lunaisons avec le calendrier des Egyptiens, sur la période d'Apis et celle de 36,525 *ans.*

Analyse.

Les peuples anciens ont toujours demandé la mesure du temps au soleil et à la lune. Chez les peuples agriculteurs du Nord, soumis aux variations plus sensibles des saisons, le soleil est le grand régulateur; dans les contrées tropicales, où la différence de l'été et de l'hiver est à peine sensible, où la fraîcheur des nuits est un bienfait, où la chaleur du jour exige le repos, la lune prédomine dans le calendrier.

On a donc cherché à combiner ces deux mesures du temps; mais il a fallu renoncer d'abord à composer l'année solaire d'un nombre entier et invariable de lunaisons. Les Babyloniens ont eu le *calendrier solaire zodiacal*, les Grecs, le *calendrier luni-solaire*, en formant des cycles d'années inégales de 12 et 13 mois lunaires. Les nomades et presque tous les Sémites ont eu le *calendrier purement lunaire*.

Les Egyptiens, avertis de la fixité des saisons par la crue du Nil, ont eu deux sortes d'années : l'année solaire vague de 365 jours pour les usages civils et religieux, et l'année de 365 jours 1/4 considérée : 1° comme fixe par rapport aux saisons, et 2° comme égale à l'intervalle moyen entre deux levers héliaques du matin de l'étoile Sirius à Memphis. De là, pour l'année caniculaire, leur période de quatre ans, dont trois ans de 365 jours, et un an de 366. La période de 1461 années vagues était donc égale à 1460 années caniculaires, et la coïncidence ne s'établissait que tous les 1460 ans.

L'année fixe était divisée, comme l'année vague, en 12 mois de

30 jours, plus 5 jours complémentaires. Chaque quatrième année fixe recevait un jour complémentaire de plus.

Les 12 mois de ces deux sortes d'années étaient distribués en trois saisons égales : *végétation*, *récolte*, *inondation* (*observation* de M. DE ROUGÉ (A).

M. Henri Martin réfute surabondamment dans la fin de son introduction les opinions surannées de LANAUZE sur un prétendu *calendrier luni-solaire* des Egyptiens et conclut en disant que leur calendrier était *solaire* et *caniculaire*. Il se propose d'examiner cependant dans la première partie de son Mémoire si la lune a joué quelque rôle dans la mesure du temps.

Le croissant lunaire était resté le symbole du mois et l'élément essentiel de la notation hiéroglyphique mensuelle. Chez beaucoup d'autres peuples, la lune intervient dans la désignation des mois, quoique l'année de ces peuples soit d'ailleurs solaire, et M. Martin fait observer que le mois solaire n'est qu'une *fraction* d'année, et ne saurait être regardé par lui-même comme une unité visible du temps. Il n'en est pas de même de la lune. Il est probable que les lunaisons eurent une influence sur la désignation rurale des saisons, et, en tout cas, cette division vulgaire du temps était fictive et la représentation lunaire était purement commémorative.

Le rapport fictif entre une nouvelle lune et le commencement de la crue du Nil était une réminiscence de l'époque primitive où l'une des trois tétraménies lunaires était censée coïncider avec la durée de l'inondation. M. Th.-Henri Martin établit par d'abondants témoignages que primitivement les mois égyptiens avaient été lunaires et que la lune avait gardé chez ce peuple, à côté du calendrier purement solaire, un rôle accessoire pour servir à l'astrologie et pour

(A) M. de ROUGÉ fait remarquer que les noms des trois tétraménies de l'année égyptienne, qui avaient été en effet interprétés par Champollion par *végétation*, *inondation*, et *récolte*, ont besoin d'une nouvelle étude. M. Brugsch, le premier, a appelé l'attention sur la difficulté que présentait l'idée de Champollion, et il est très-probable qu'il faudra adopter une répartition de l'année naturelle en ses trois tétraménies, toutes différentes de celle que Champollion avait proposée. D'après ce nouveau système, l'année égyptienne aurait commencé, non pas à la *végétation*, mais à l'inondation.

régler certaines fêtes religieuses rattachées aux phases réelles des lunaisons (*observation* de M. DE ROUGÉ (B).

Dans le second paragraphe de son Mémoire, le savant doyen de la Faculté de Rennes examine ce qu'il faut entendre par la *période* ou le *cycle d'Apis*, qui serait entré dans la disposition du calendrier comme élément religieux.

Il est certain, dit le savant correspondant de l'Institut, que le culte d'Apis remonte aux plus anciennes dynasties, comme en témoignent Manéthon et les monuments découverts par M. Mariette à Sakkarah. Le bœuf Apis était considéré comme le représentant d'Osiris (*observation* de M. DE ROUGÉ (C).

Osiris était par sa signification physique le symbole du Nil et de sa crue liée à l'année solaire, et le nom *Api* ou *Hapi* était le nom du Nil, mais il était en même temps, d'après les hiéroglyphes, un symbole de la lune (*observation* de M. DE ROUGÉ (D).

D'après les passages des auteurs rapprochés et surtout ceux de Plutarque et de Lucain, la vie d'Apis ne devant jamais excéder vingt-cinq ans, des savants allemands ont admis un cycle lunaire de vingt-cinq années égyptiennes vagues de 365 jours, qui se serait appelé cycle d'Apis. Or, M. Mariette, parmi les soixante-quatre Apis qu'il a retrouvés dans le Sérapéum de Memphis, en a signalé deux qui ont vécu au delà de leur vingt-cinquième année (XXIIe dynastie) : si le

(B) M. de ROUGÉ fait observer que néanmoins la mention d'une année lunaire chez les Egyptiens, que M. Lepsius aurait cru rencontrer sur les monuments, ne repose que sur une erreur d'interprétation, ainsi qu'on l'a maintenant reconnu généralement. Les textes mentionnent seulement la *grande* et la *petite année*; mais on n'a pas encore bien défini à quoi se rapportent ces deux dénominations.

(C) M. de ROUGÉ fait observer que les plus anciens et les plus constants des titres donnés au taureau sacré le nomment *seconde vie de Ptah*, et non pas d'Osiris. C'est donc là le caractère primitif d'Apis; l'assimilation avec Osiris est secondaire et suit l'assimilation d'Osiris avec *Ptah*.

(D) Plusieurs Apis qui figurent sur les stèles du Sérapéum sont acompagnés d'un collier auquel sont suspendus des disques et l'œil sacré, symboles des phases lunaires. Quant au nom du Nil, quoiqu'il se prononçât également *Hapi*, il est toujours écrit d'une manière différente ; ce qui doit faire hésiter à y reconnaître un mot dérivé du même radical que le nom d'*Hapis*.

cycle d'Apis a existé, il n'aurait donc pas une date fort ancienne. M. Mariette présume que le maximum imposé à la vie d'Apis n'était pas de 25, mais de 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris.

Quoi qu'il en soit, on a eu tort de s'emparer de l'hypothèse de M. Mariètte pour transporter chez les Egyptiens notre cycle solaire de vingt-huit ans, puisque l'objet unique de ce cycle est de trouver la lettre dominicale et que la semaine était inconnue aux Egyptiens habitués à diviser en décades leurs mois de trente jours.

M. Th.-Henri Martin propose de rapporter les textes de Lucain et de Plutarque sur les vingt-cinq ans de la vie des Apis, non à un fait réel, mais à une détermination symbolique. Or, il est certain que vingt-cinq années vagues, c'est-à-dire 9,125 jours donnaient presque exactement 309 lunaisons moyennes, ou seize années lunaires de douze mois, et neuf de treize mois. Mais ce cycle n'a dû exister que dans les bas temps et c'est probablement une invention alexandrine.

Dans le troisième paragraphe de son Mémoire, M. Martin se demande si les Egyptiens rattachèrent le culte d'Apis, comme symbole lunaire, à la période réelle des saisons, et par conséquent à l'année caniculaire de trois cent cinquante-six jours et un quart. Il se demande s'il existait un cycle astronomique pour fixer ce rapport, et il démontre que la période de trente-six mille cinq cent vingt-cinq ans ne se trouve attribuée aux Egyptiens par aucun témoignage digne de foi.

Dans sa conclusion le savant chronologiste pose comme résultat de ses recherches :

1° Que les Egyptiens avaient primitivement mesuré le temps par mois lunaires ;

2° Qu'ils s'étaient arrêtés à un calendrier solaire de 365 jours pour l'usage civil et religieux, les fêtes étant vagues et fictivement commémoratives ;

3° Que ce calendrier comprenait en même temps une année fixe de concordance, réglée par le lever héliaque du matin de Sirius à Memphis ; qu'elle était destinée, par suite de l'intercalation quadriennale d'un jour, à ramener quelques fêtes et quelques usages liés aux saisons ;

4° Que les Egyptiens avaient gardé certaines fêtes attachées aux lunaisons réelles et qu'ils avaient conséquemment conservé, à côté de leur calendrier solaire, une année lunaire, dont le commencement était maintenu par l'intercalation du treizième mois lunaire;

5° Que plusieurs de leurs divinités étaient lunaires, et Apis luni-solaire ; que le taureau sacré avait un rapport intime avec la période des saisons et la crue du Nil, d'une part, — d'autre part, avec la nouvelle lune qui précède cette crue, c'est-à-dire avec le commencement de l'antique année lunaire ;

6° Qu'à l'époque alexandrine on assignait à la vie d'Apis une durée idéale de vingt-cinq années vagues, formant un cycle de trois cent neuf lunaisons inexactes ;

7° Que l'Egypte pharaonique n'a jamais connu le cycle de trente-six mille cinq cent vingt-cinq années vagues ; que ce cycle, dépourvu d'application pratique, n'a eu qu'une existence spéculative, qu'il appartient aux derniers temps de l'école grecque d'Alexandrie, et qu'il est le résultat de la combinaison de la période sothiaque de 1461 années vagues avec la période lunaire de vingt-cinq années vagues.

L'Académie se forme en Comité secret pour la discussion du projet d'arrêté sur les concours.

Séance du 8.

Il est fait hommage, au nom de M. DE WAILLY, de son opuscule intitulé : *La Bibliothèque impériale et les Archives de l'empire. Réponse au Rapport de* M. RAVAISSON. Paris, 1863, in-8°.

Par une lettre en date du 1er mai, M. le Ministre de la guerre transmet à l'Académie le manuscrit d'un ouvrage intitulé : *Etudes d'histoire et d'archéologie sur la grande Kabylie* (époque romaine), par M. le baron Henri Aucapitaine, avec une carte de la Kabylie.

M. de Tourtoulon offre l'ouvrage dont il est l'auteur, et qui est intitulé : *Jaime Ier le Conquérant, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les monuments inédits.* Première partie : *la Jeunesse de Jaime le Conquérant.* Montpellier 1863, in-8°.

M. Gustave d'Eichthal offre son ouvrage intitulé : *les Evangiles* ; pre-

mière partie : *Examen critique et comparatif des trois premiers évangiles*, tome Ier, 2 vol. in-8o.

M. Paul Simian adresse la copie d'une inscription inédite découverte à Serres (Hautes-Alpes) en 1861, qui, d'après le désir exprimé par lui, sera soumise à M. Reinaud.

M. Foucaux transmet une brochure de M. Em. Schlagintweit renfermant le texte et les éclaircissements d'une *Prière de confession bouddhique.*

De la part de M. Holmboe : *Om oprindelsen*, etc., *sur l'origine du système des poids dans la Scandinavie au moyen âge*, br. in-8o, 1861.

Description d'un trésor composé de trente-six médailles gauloises en argent trouvé à Breth (Bridiers), près la Souterraine, par M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, br. in-8o.

Revue de la presse spéciale sur le projet de bibliothèque et de musée de la ville de Grenoble, par M. C. Perrin, Grenoble, 1863, in-8o.

Annuaire de la Société liégeoise de littérature Wallonne, 1863, 1re année, in-12, Liége.

Société littéraire et scientifique de Castres, 5e année, 1 vol. in-8o, 1862.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1863, in-8o.

Album du musée de Constantine, avec texte explicatif de M. Cherbonneau et dessin de M. L. Féraud, premier cahier. Constantine, 1862, in-4o, long.

Revue numismatique, janvier et février 1863.

Revue archéologique, mai 1863.

Annales de philosophie chrétienne, mars 1863.

Annales de la propagation de la foi, mai 1863.

Cabinet historique, avril 1863.

M. Egger fait hommage à l'Académie du nouveau volume qu'il vient de publier sous le titre de *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, 1 vol. in-8o, faisant suite aux *Mémoires de littérature ancienne.* « Sans insister, dit le savant membre, sur le contenu de cette modeste publication, je ne puis omettre de dire ici toute la reconnaissance que je dois aux exemples, aux conseils et aux encouragements que j'ai reçus, soit pour la correction, soit pour la rédaction de ces divers Mémoires, dans le commerce et la confraternité académiques. On me permettra de remarquer que cet hommage a, pour moi du moins, un touchant à-propos, car c'est aujourd'hui le huitième anniversaire du jour où la Compagnie me combla d'honneur en m'appelant dans son sein. »

M. le vicomte de Rougé donne lecture de la lettre suivante :

Lettre de M. Auguste Mariette Bey à M. le vicomte de Rougé *sur une stèle trouvée à Gebel-Barkal.*

« Monsieur,

« Je vous adresse quelques mots à la hâte pour vous annoncer la découverte d'un monument qui, si mes conjectures se vérifient, doit jeter sur une très-obscure période de l'histoire égyptienne la clarté la plus inattendue. Le monument dont il s'agit n'est malheureusement pas encore arrivé au Caire, et je ne le connais que par une copie due au crayon inexpérimenté du surveillant arabe des fouilles où il a été trouvé. Si insuffisante qu'elle soit, je vous envoie cependant cette copie telle que je viens de la recevoir.

« Je serai assez franc pour vous avouer, Monsieur, qu'en ce moment, des préoccupations de toute sorte, qui ont pour point de départ les soins à donner à la nouvelle organisation des fouilles et du Musée, ne me permettent pas d'étudier, comme je crois qu'il mérite de l'être, le monument dont vous avez le dessin sous les yeux. Dans le cas où ce difficile travail, digne de votre savoir et de votre pénétration habituelle, vous tenterait, veuillez donc l'entreprendre. Sans parler de l'incontestable profit que nous retirons tous du moindre de vos essais, la science gagnera tout au moins à vos recherches de connaître plus tôt un monument sur lequel je ne puis, pour ma part, que vous communiquer ce qu'en quelques minutes de rapide examen j'y ai trouvé de renseignements généraux.

« Ainsi que je crois vous l'avoir déjà dit, j'avais obtenu du vice-roi, il y a un an environ, que des fouilles fussent entreprises dans le Soudan égyptien. L'importance de ces fouilles n'a pas besoin d'être démontrée. Soit qu'il s'agisse des temps pendant lesquels les Pharaons régnèrent en maîtres sur l'Ethiopie, soit que l'on se reporte aux siècles qui virent cette même contrée indépendante sous le sceptre de ses rois nationaux, il est certain que tout monument sorti de ce vieux sol, qui fut témoin de tant de luttes, a son intérêt. Les événements ont justifié mes prévisions, et en effet je suis heureux d'avoir à vous apprendre que les fouilles de Gebel-Barkal viennent de nous mettre entre les mains plusieurs stèles d'une valeur historique considérable. C'est au milieu de ces monuments que je choisis l'inscription sur laquelle j'appelle aujourd'hui votre attention.

« Le monument dont les fouilles du temple de Gebel-Barkal ont enrichi la science est une stèle de granit noir que couvre un très-long texte en lignes horizontales, gravé non-seulement sur les deux faces, mais encore sur les tranches.

« Au sommet de la face principale, on voit un roi debout, suivi de deux divinités qu'à leurs attributs on reconnaît pour Ammon et Mout. L'image et les cartouches du roi ont été soigneusement effacés, et de la légende royale il ne reste plus que les préfixes ordinaires, le roseau et l'abeille. Les noms d'Ammon et de Mout sont tout aussi méconnaissables ; à la fin des titres de la première de ces divinités, on lit cependant le nom hiéroglyphique de Gebel Barkal, *tu av*, *la montagne sainte.* Quant aux noms des autres personnages qui remplissent avec les premiers le champ du tableau, ils sont au nombre de dix. Deux d'entre eux sont debout, les autres sont

prosternés devant le roi en suppliants; par une exception très-rare, l'un des arrivants conduit par la bride un cheval nu. Des noms propres plus ou moins mutilés accompagnent ces figures. A gauche, ces noms propres sont illisibles, quoique les titres de prince et chef qui les précèdent montrent qu'il s'agit de personnages importants. A droite, au contraire, le monument est assez conservé pour que nous distinguions encore quatre cartouches royaux. L'un d'entre eux, peu connu (1), est celui-ci, *du roi Pef...aubeseet;* un autre, beaucoup plus fréquent, doit être restitué : *le roi Osorkon*, et rappelle le souvenir de la vingt-deuxième dynastie. Quant aux deux derniers, la stèle les présente en cette forme : *le roi Nemrod* et *le roi Ouapout*, et nous montre ainsi, portés par des rois, des noms que nous ne connaissions jusqu'ici que pour les avoir vus dans la liste des princes de la famille des Bubastites.

« Si l'on cherchait à pénétrer dans le sens de la stèle de Gebel-Barkal par le seul tableau que je viens de décrire, on se trouverait, je crois, fort embarrassé. Le monument remonte-t-il, comme au premier coup d'œil on doit le croire, jusqu'au temps où la vingt-deuxième et la vingt-troisième dynasties régnaient sur l'Egypte; a-t-il été érigé en souvenir de quelque lutte entre le royaume d'Ethiopie récemment affranchi et des rois ignorés de la dynastie des Scheschonk et des Osorkon? C'est là un problème d'autant plus difficile à résoudre qu'ajouter aux rois de la vingt-deuxième dynastie déjà révélés par le Sérapéum les rois nouveaux que la stèle de Gebel-Barkal nous fait connaître, c'est mettre Manéthon en contradiction flagrante avec les monuments. Une autre hypothèse, à la vérité, se présente. On se rappelle que la religion et l'écriture de l'Ethiopie, au moins sous les plus anciens de ses rois nationaux, n'étaient autres que la religion et l'écriture de l'Egypte, et par conséquent un texte hiéroglyphique émané de l'autorité officielle de la première de ces deux contrées, en même temps qu'il ne reproduit pas nécessairement des noms propres égyptiens, peut s'appliquer à des faits auxquels l'Egypte elle-même serait restée complétement étrangère et qu'elle aurait même ignorés. Or ne savons-nous pas que, quelques années après Scheschonk Ier, et sous le règne d'Asa, roi de Juda, l'Ethiopien Zérach, Zérah le Coushite comme l'appelle la Bible, pénétra jusqu'en Judée à la tête d'une armée nombreuse composée d'Ethiopiens et de Libyens? Je suis loin de prétendre, bien entendu, que la guerre qui, selon toute vraisemblance (2), conduisit les armées éthiopiennes par le golfe Arabique, le désert et l'Idumée jusqu'en Palestine, est celle là même que notre monument rappelle. Mais, en s'autorisant de l'exemple que je viens de citer, ne serait-il pas permis de supposer que déjà, à l'époque où la stèle de Gebel-Barkal a été gravée, l'Ethiopie était assez puissante pour avoir envoyé des soldats contre quelque Nemrod ou quelque Sargon de l'Asie occidentale? L'inscription de Gebel-Barkal n'aurait ainsi d'égyptien que l'écriture dont on s'est servi pour perpétuer la mémoire d'un fait important, et les cartouches royaux n'interviendraient que pour donner leur valeur historique à des noms propres de rois étrangers à l'Egypte. Malheureusement cette seconde hypothèse, comme la première, se réfute par sa propre exagération, et on voit par là qu'effectivement, si l'on veut avoir raison de la stèle de Gebel Barkal, ce n'est pas dans le tableau qui la décore qu'il faut en chercher la signification.

(1) No 654 du *Livre des Rois*. Je ne sais sur quelle autorité M. Lepsius s'appuie pour classer ce cartouche dans la vingt-huitième dynastie.

(2) Voyez Munk, *Palestine*, p. 305. M. Munk combat l'opinion qui identifie le Zérach de la Bible à l'Osorkon Ier des listes égyptiennes. Voyez aussi ce que dit M. Lepsius, *On the* XXII *egyptian dynasty*, p. 24.

« Le long texte qui commence immédiatement en dessous de ce tableau vient ici à notre secours. Une date de l'an 21 d'un roi qui s'est appelé *Amen meri Piankhi* frappe tout d'abord les yeux. Qu'était cet Amen-meri Piankhi? Ce roi inconnu, que la stèle nous montre être un contemporain des Nemrod et des Osorkon, serait-il un ancien roi qui précéda sur le trône d'Ethiopie les Sabacon et les Tahraka ? ne serait-ce pas plutôt l'Ethiopien Piankhi qui se place entre Tahraka et Psammétick, et qui, en épousant la reine Amnéritis, héritière, selon vous (1), des rois thébains, s'acquit ainsi des droits légitimes à la couronne de la double Egypte ? C'est ce que la suite de l'inscription va nous apprendre.

« Une première remarque est à faire. Que, sans chercher à approfondir le sens de la stèle de Gebel-Barkal, on jette en effet les yeux sur le texte qui couvre ce monument. et l'on sera immédiatement frappé d'y trouver la fréquente mention de noms géographiques incontestablement égyptiens. L'Egypte, par exemple, y est souvent nommée ; Saïs, Memphis, Bubastis sont des villes dont il est aussi quelquefois question. L'inscription de Piankhi ne se rapporte donc point à des faits auxquels l'Egypte ne se serait pas trouvée mêlée, et, par conséquent, le roi Ouapout, le roi Nemrod, le roi Osorkon, le roi Pef... aa-beset, sont des rois égyptiens. La question ainsi posée est, à la vérité, loin de gagner en clarté ; mais personne ne peut nier que, par le pas qui vient d'être fait en avant, l'intérêt qui s'attache au monument de Gebel-Barkal ne soit notablement accru.

« Je me hâte d'ajouter, Monsieur, que ce même intérêt redouble quand, après le premier coup d'œil qui nous a fait apercevoir à la surface du monument les noms géographiques égyptiens, nous passons à un plus sérieux examen de la pierre. Ici se retrouvent les personnages que le premier registre de la stèle nous a montrés prosternés devant Piankhi, et cette fois nous ne pouvons plus avoir de doute sur les qualités et les titres de ces hauts fonctionnaires égyptiens. Je noterai d'abord les qualifications suivantes : « Les chefs, les gouverneurs des villes ; les chefs, les généraux des « armées en Egypte ; les chefs et les rois de la basse Egypte ; les rois et « les princes de la basse Egypte. »

« Qu'est-ce que ces *chefs*, ces *commandants des soldats de l'Egypte*, ces *chefs pareils* ou *égaux*, ces *rois de l'Egypte* qu'on appelle aussi *rois pareils* ou *rois égaux*, *chefs de l'Egypte?* Rappelons-nous, Monsieur, que nous sommes à l'époque de Piankhi, et que, sous le règne de cet Ethiopien, successeur de Tahraka et prédécesseur de Psammitichus, se place la *dodécarchie*. « Après la mort de Séthos, qui était en même temps roi « et prêtre de Vulcain, les Egyptiens, dit Hérodote, recouvrèrent leur « liberté ; mais, comme ils ne pouvaient vivre un seul moment sans rois, « *ils en élurent douze, et divisèrent l'Egypte en autant de parties, qu'ils* « *leur assignèrent*. Ces douze rois s'unirent entre eux par des mariages, et « s'engagèrent à ne se point détruire.... Au bout d'un certain temps, l'un « d'entre eux, Psammitichus..... détrôna les onze rois.... » (Hérod., II, 147-152). « Après Sabacon...., dit Diodore, il y eut en Egypte une anar- « chie qui dura deux ans..... Enfin douze des principaux chefs tramèrent « une conspiration. Il se réunirent en conseil à Memphis, ... et se procla- « mèrent eux-mêmes rois. Après avoir régné pendant quinze ans...., le « pouvoir échut à un seul .... qui se nommait Psammitichus.... » (Diod, I. 66). Parmi les *chefs égaux*, les *rois égaux* de l'inscription de Piankhi, ne

(1) *Notice de quelques textes hiéroglyphiques récemment publiés par M. Greene*, p. 13 et suiv.

retrouverions-nous pas les chefs de la dodécarchie, et la stèle de Gebel-Barkal n'aurait-elle pas l'inappréciable avantage d'être le premier monument qui, depuis Hérodote et Diodore, nous laisse voir des traces de ce grand fait de l'histoire égyptienne ?

« Je bornerai, Monsieur, à ces courtes indications les remarques dont je voulais accompagner l'envoi du dessin de la stèle de Gebel-Barkal. Quant au sens précis du monument, on ne le trouvera certes pas dans les quelques phrases sans liaison qu'une première étude de la pierre fait déchiffrer çà et là, et il ne peut sortir que d'un travail d'ensemble, tel que celui dont je vous prie de nouveau de vous charger. Peut-être, en présence de l'incorrection du *fac-simile* ci-joint, penserez-vous qu'avant de risquer une traduction quelque peu sérieuse sur une copie où, à chaque ligne, on rencontre un tiers des mots à restituer, il serait plus sage d'attendre, soit la venue du monument, soit un bon estampage qui nous en livrerait le texte définitif : c'est à vous de décider. Du reste, en parlant de la dodécarchie, je ne prétends aucunement que la stèle de Gebel-Barkal soit en relation nécessaire avec ce fait historique lui-même. Les quinze ou dix-huit personnages dont les noms sont introduits dans l'inscription ne sont pas tous des *chefs égaux ;* les uns sont cités pour être venus *contempler les beautés du roi*, tandis que d'autres semblent être plus particulièrement ceux qui, sous la conduite du principal d'entre eux, *Tafata* (?) (Stephinatès ?), vinrent solliciter la faveur de Piankhi ; presque tous d'ailleurs sont ou des rois ou des chefs militaires, et ce n'est que par une étude régulière de l'ensemble du monument que l'on arrivera à connaître ceux de ces suppliants qui avant leur arrivée aux pieds du trône du roi éthiopien, eurent leur part de la royauté égytienne. La stèle de Gebel-Barkal ne serait donc point, à proprement parler, un monument de la dodécarchie ; mais elle consacrerait le souvenir de quelque événement qui en aurait été la conséquence, comme, par exemple, l'arrivée sur la terre de Kousch de ces guerriers égyptiens qui, dans les premières années du règne de Psammitichus (lequel semble n'avoir été rappelé dans l'inscription que par les seuls mots *sa majesté*) abandonnèrent l'Egypte pour venir chercher un refuge en Ethiopie (1).

« Quoi qu'il en soit, la stèle de Gebel-Barkal appartient au règne de Piankhi, qui fut à la fois le mari d'Amnéritis et le beau-père de Psammitichus Ier, et elle offre ainsi à nos études un monument qui fut le contemporain de l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire égyptienne. L'inscription de Piankhi n'est pas du reste le seul objet nouveau de la collection du Caire qui se rapporte à cette époque, et je terminerai ma lettre en signalant à votre attention quelques documents inédits relatifs à cette quinzième dynastie que votre *Notice des fouilles de M. Greene* nous a déjà fait si complétement connaître.

« Le premier est la belle statue d'albâtre trouvée à Karnak, et représentant la reine Amnéritis. Contre les pieds et la figure sont gravés les deux cartouches bien connus de cette reine, tandis que, sur le socle de granit auquel adhère encore aujourd'hui le monument, on trouve le seul nom d'Amnéritis précédé de titres, parmi lesquels on remarque ceux-ci : *la rectrice du Sud et du Nord*, *la royale sœur* (du roi).... *vivant à toujours*, *la royale fille* (du roi).... *le justifié* (mort). On voit par là que, si les deux cartouches nous étaient arrivés intacts, la statue de Karnak posséderait le double avantage d'être une œuvre d'art remarquable et un monument d'un

(1) Diodore, I, 67. Conf. Hérodote, II, 30.

intérêt historique et généalogique que personne ne saurait contester. Un scarabée de Gournah et diverses incriptions trouvées dans la chapelle qui servait d'abri à la statue nous aident heureusement à combler les lacunes que je viens de signaler. Le scarabée porte en effet en toutes lettres : *la divine épouse* Amnéritis, *fille de Koschet* ou *Kischta* ; quant aux légendes de la chapelle, elles ne laissent aucun doute sur le nom à restituer dans le premier des cartouches cités plus haut, et c'est sans la moindre hésitation que je lis la forme entière : *la royale sœur de Ra-néfer-ké* (prénom de Sabacon) *vivant à toujours*, *la royale fille de Kaschta*, *le justifié*. Ainsi la reine Améniritis était sœur de Sabacon, et ces deux personnages eurent pour père un roi éthiopien qui s'était appelé Kaschta. Un dernier renseignement que nous ne devons pas oublier d'enregistrer, c'est que la statue a été érigée en l'honneur de la reine alors que Sabacon existait encore, ce qui ne prouve pas que ce prince fût à ce moment roi d'Egypte, puisque l'abdication du monarque éthiopien est un événement dont la tradition classique nous a conservé le souvenir.

« Pour en revenir à Piankhi, nous savons déjà qu'il épousa notre reine Amnéritis, et qu'il eut une fille que Psammitichus I[er] prit pour femme. Comme Amnéritis était elle-même de sang éthiopien (1), il faut renoncer à voir dans Piankhi un prétendant cherchant à s'assurer des droits légitimes à la couronne de l'Egypte par son mariage avec une princesse héritière des anciens rois thébains. Tout au contraire Piankhi, en se mariant à la fille de l'Ethiopien Kaschta et à la sœur de Sabacon, loin de renier son origine étrangère, l'affirmait en quelque sorte, et semblait par là de plus en plus repousser ces vrais prétendants à la double couronne, que Manéthon nous a fait connaître sous les noms de Stephinatès de Nechepsos et de Néchao.

« On se rappelle qu'entre Sabacon et Piankhi l'histoire place deux règnes successifs, celui de Sabatoka (le Séva de la Bible) qui régna douze ans, et celui de Tahraka qui, selon une stèle de Sérapéum, aurait passé au moins vingt-six ans sur le trône. Trente-huit années (en prenant le chiffre le plus bas) se seraient ainsi écoulées entre le jour où la reine Amnéritis plaçait dans le temple de Karnak la statue d'albâtre que nous possédons, et le jour où, avec Piankhi, elle s'emparait à Thèbes des insignes du pouvoir souverain. Mais l'invraisemblance que l'arrangement de ces chiffres donne au fait en lui-même disparaît si l'on réfléchit qu'Amnéritis, déjà femme sous Sabacon, avait pu épouser Piankhi avant que celui-ci devînt roi, et donner le jour, sous Tahraka, à la princesse qui devait plus tard épouser le chef de la dynastie saïte. Les renseignements nouveaux que les monuments du musée du Caire nous fournissent sur cette époque agitée ne rendent donc pas impossible la reconstruction de la dynastie éthiopienne telle qu'elle est admise aujourd'hui, et si ces renseignements nous forcent à modifier quelques-unes de nos idées sur les tendances politiques des personnages en présence desquels nous venons de nous trouver, tout au moins ils ne nous obligent pas à oublier ce que vous nous avez appris sur la succession des rois que l'histoire doit désormais placer entre l'unique souverain de la vingt-quatrième dynastie et le premier de la vingt-sixième.

« J'ai eu occasion de nommer souvent dans cette lettre la princesse femme de Psammitichus, et il est incontestable que cette princesse, qui s'appelait Schapenap, était la fille de Piankhi et d'Amnéritis. Mais la même certitude ne s'attache point à la filiation d'une autre princesse nommée Moutiritis, qui, selon vous (2), aurait été, comme Schapenap, une fille

(1) Ainsi s'explique l'Ἄμμερις Αἰθίοψ d'Eusèbe.
(2) *Fouilles de M. Greene*, p. 44.

issue du mariage de la reine et du roi éthiopien. Toute cette généalogie de Moutiritis repose en effet sur une restitution des syllabes *Piankh* dans le cartouche martelé d'une stèle du Louvre où on ne lit plus que ....*i*. Or j'ai plusieurs fois rencontré cette légende sur les monuments (entre autres sur un vase que possède le musée du Caire), et toujours elle s'est présentée sous la forme que lui donne la stèle du Louvre, c'est-à-dire qu'à chaque fois la voyelle finale ....*i* a été seule respectée. Que conclure de ce fait? Quand, pour une cause quelconque, on fait gratter sur les monuments publics le nom d'un roi, il est naturel de penser qu'on efface ce nom tout entier, sans prendre le soin d'en conserver la plus insignifiante syllabe. Cette seule remarque tranche, à mon avis, la difficulté. Dans le cartouche du Louvre, ce n'est pas le nom du roi qu'on a voulu faire disparaître : et en effet, du moment que la justice des contemporains a décidé que la mémoire de Piankhi serait poursuivie jusque dans son nom, il n'y a pas de raison pour expliquer qu'à une partie seule du cartouche se serait adressée l'injure du martelage. Si ces vues étaient admises, Piankhi ne serait donc pas le roi de la stèle du Louvre et du vase du Caire. Je sortirais des bornes de cette lettre si j'entrais à ce sujet dans de plus longs développements : tout ce qu'il importe de faire remarquer, c'est, en premier lieu, que, selon les usages constants des monuments, le nom qui entrait dans la composition du cartouche effacé est un nom divin ; en second lieu, que ce nom pourrait bien être celui du dieu Set, ce qui nous amènerait immédiatement au Séthos d'Hérodote, transporté par l'Africain à la fin de la vingt-troisième dynastie, sous la forme de Ζήτ. En somme, bien qu'aucune certitude ne s'attache à ces faits ainsi présentés, je ne m'étonnerais pas si des découvertes ultérieures nous révélaient quelque roi ainsi nommé : *Ramenkheper Séti*, dont nous ne pouvons ici que soupçonner l'existence. Quant à la princesse Moutiritis, je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans l'hypothèse que je soutiens, elle doit être rayée du tableau généalogique de la famille de Piankhi et d'Amnéritis.

« Après ce qui vient d'être dit, il devient très-vraisemblable que Piankhi doit prendre sa place entre Psammitichus et Tahraka. Mais, d'un autre côté, il résulte de l'assertion combinée d'Hérodote et de Diodore qu'il faut avec non moins d'évidence introduire entre ces deux mêmes souverains les quinze ans du règne des douze rois associés, précédés peut-être de deux autres années d'anarchie. Or une stèle du Sérapéum nous montre un Apis, né l'an 26 de Tahraka et mort l'an 20 de Psammitichus. Quant à l'âge du taureau à sa mort, il était de 21 ans. Je sais que la traduction *a fait* (sa vie) *en vingt et un ans* pour la phrase *ari en renpe* 21, qui termine le texte de l'épitaphe de Sérapéum, a été contestée : mais la stèle d'un nommé *Besmout*, découverte à Gournah, et où la durée de la vie du défunt est exprimée par *ari en renpe* 99, *a fait* (sa vie) *en quatre-vingt-dix-neuf ans*, fait voir que la formule de notre épitaphe, loin d'être une répétition inutile d'une date déjà connue, contient la mention de la durée de l'existence du taureau divinisé. Né en l'an 26 de Tahraka, mort en l'an 20 de Psammitichus, l'Apis du Sérapéum avait donc à sa mort vingt et un ans, et par conséquent la première année de Psammitichus confine à la dernière de Tahraka, sans interrègne possible. Faut-il pour cela supprimer et la dodécarchie et le règne de Piankhi? nullement. Piankhi, marié à la sœur de Sabacon, a pu, dès le règne de Tahraka, mettre en avant les droits qu'il tenait de sa femme, regarder comme un usurpateur Tahraka, qu'aucun lien du sang n'attachait au fondateur de la dynastie éthiopienne, et, le jour où il fut proclamé roi, compter ses années de règne de l'année où il déclara sa compétition au trône. L'an 21 de la stèle de Gebel-Barkal ne prouve

donc rien contre le rang chronologique de Piankhi, et, si l'on réfléchit qu'à son tour Psammitichus, englobant dans son règne une partie du règne de Piankhi, recula sa première année jusqu'à la chute de Tahraka, on concevra qu'entre deux souverains que la stèle du Sérapéum fait paraître immédiatement voisins, il y ait place pour le mari d'Amnéritis. Même observation en ce qui concerne la dodécarchie. Que l'anarchie signalée par Diodore ait commencé après Tahraka, que ces troubles aient été suivis de l'accession au trône des douze rois qui s'y maintinrent quinze ans, que même (ce qui semblerait résulter de quelques indications contenues dans la stèle de Gebel-Barkal), Piankhi ait régné à Thèbes pendant que le gouvernement des provinces plus septentrionales était entre les mains des douze associés, c'est ce qui est probable ; mais il est en même temps certain qu'après avoir détrôné les onze rois, Psammitichus prit pour lui toutes les années qui s'étaient écoulées depuis Tahraka. La stèle du Sérapéum, en rapprochant les deux règnes, peut donc servir à constater les droits que Psammitichus prétendait avoir à la couronne égyptienne ; mais elle ne peut, sous prétexte de manquer de place, nous obliger à transporter à une autre époque et Piankhi et les douze rois. En définitive, l'étude des monuments contemporains nous aide à faire sortir peu à peu de l'obscurité dans laquelle ils sont encore en partie plongés les événements politiques qui marquèrent la vingt-cinquième dynastie, et s'il me fallait résumer ici le tableau que présente cette époque difficile, je montrerais, d'une part, relégués dans quelque coin ignoré de l'Egypte les trois rois (1) qui durent à des circonstances encore inexpliquées d'avoir été regardés comme les légitimes héritiers du trône, et, d'autre part, je mettrais en évidence la dynastie conquérante des Ethiopiens, dont Psammitichus, que quelques-uns regardent comme un Libyen d'origine, annula tous les droits en épousant la fille du dernier de ses souverains. Quant à la dodécarchie, à ne considérer que les noms propres Scheschonk, Nemrod, Osorkon, Ouapout, qui appartiennent aux principaux des personnages que la stèle de Gebel-Barkal nous montre prosternés aux pieds de Piankhi, j'y verrais la renaissance d'un parti dont il n'est pas impossible de retrouver l'esprit et les tendances sur les monuments du temps. Que l'on étudie en effet les stèles nombreuses de la vingt-deuxième dynastie que nous a livrées le Sérapéum ; que l'on compare celles qui furent contemporaines de Bocchoris, celles dont les règnes de Tahraka et de Psammitichus Ier ont enrichi la tombe d'Apis. Sous les Bubastites, les Sargon, les Tiglath, les Nemrod, se trouvent à chaque pas parmi les visiteurs du Sérapéum, et on ne les rencontre pas moins fréquents sous Bocchoris. Sous la dynastie éthiopienne, l'influence qui imposait aux habitants de Memphis des noms sémitiques disparait tout à coup pour se laisser voir de nouveau sous la dodécarchie, tandis que les monuments de Psammitichus n'en offrent plus de traces. Il y a là comme une preuve vivante des agitations intérieures qui, durant cette période, troublaient le pays. Non pas que l'Egypte combattît alors pour donner la couronne à un roi sorti de son sein ; mais, par les noms propres que l'on voit en quelque sorte surgir à la surface des événements, on s'aperçoit que, depuis le jour fatal où les grands prêtres ruinèrent la maison des Ramsès, les luttes ne sont plus qu'entre les étrangers qui se disputent la couronne des Pharaons. Sémitique sous la vingt-deuxième et la vingt-troisième dynastie, éthiopienne sous la vingt-cinquième, l'Egypte devient de nouveau

(1) Stéphinatès, Nechepsos et Néchao. La rencontre signalée plus haut du premier de ces noms avec *Tafata* est sûrement fortuite.

sémitique sous les douze rois. Avec Psammitichus elle ne se retrouve pas encore elle-même, et, si l'origine étrangère de ce prince était contestée, on n'en trouverait pas moins admis aux côtés du roi ces « hommes d'airain sortis de la mer » auxquels Psammitichus devait sa couronne. Sous la vingt-septième dynastie, l'Egypte, tour à tour sémitique et éthiopienne, devient persane. Plus tard les Grecs, puis les Romains, lui imposent leur joug. Dès l'époque à laquelle nous remontons avec la stèle de Gebel-Barkal, l'Egypte offre donc au monde le spectacle que depuis lors elle n'a presque jamais cessé de lui donner, celui d'un peuple qui ne s'appartient pas.

« Telles sont, Monsieur, les réflexions générales que me suggère la stèle de Gebel-Barkal. C'est à vous maintenant qu'il appartient d'approfondir cet intéressant sujet. Pour moi, obligé de faire face à tous les travaux que l'activité du nouveau règne m'impose, je n'ai pour ainsi dire pas assez de mes journées pour mener de front les services dont je suis chargé. C'est vous dire que, si, à votre tour, vous ne pouviez publier l'inscription nouvelle dont je vous envoie le dessin, je serais forcé de faire attendre quelque temps encore à nos confrères en égyptologie un monument que vous leur ferez connaître bien plus complétement que moi. »

M. le vicomte de Rougé se propose de donner une traduction du monument dont il s'agit, qu'il déclare un des plus importants documents historiques que l'on ait découverts jusqu'à ce jour; il rend hommage à la remarquable pénétration dont M. Mariette a offert la preuve dans ses explications préalables. Les développements philologiques qu'il compte présenter à son tour sur ce monument seront l'objet d'une communication, déjà prête en partie, et qui sera commencée dans la prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la délibération sur la réforme des articles de son règlement concernant les concours.

Séance du 13.

Présentation des livres :

Est offert, au nom de M. Gerhard, associé étranger, le Mémoire intitulé: *Ueber den Bilderkreis von Eleusis* (extrait du *Recueil de l'Académie des sciences de Berlin*). Avec 2 planches gravées. Berlin, 1863, in-4°.

Au nom de M. le chevalier J.-B. de Rossi, correspondant étranger, le n° 4 du *Bullettino di archeologia cristiana*. Rome, avril 1863, in-4°.

Des notions relatives aux céphalopodes qui sont consignées dans Aristote, par M. Paul Gervais (Mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes à Paris, le 8 avril 1863), br. in-4°.

M. Beulé fait hommage, au nom de M. Beaulieu, correspondant de l'Académie des beaux-arts, d'un Mémoire lu à cette Compagnie et ayant pour titre : *Sur l'origine de la musique*, « Mémoire où l'on remarque, dit le secrétaire perpétuel de cette Académie, beaucoup de savoir uni à des idées très-ingénieuses. »

M. Laboulaye présente, au nom de M. Prosper Tarbé, l'ouvrage intitulé : *Romancero de Champagne*, première partie : *Chants religieux*. Reims, 1863, 1 vol. in-8°. C'est le vingtième volume d'une collection consacrée aux poëtes de Champagne antérieurs au seizième siècle et digne de l'attention de l'Académie.

Le nom de M. Tarbé est inscrit, d'après le désir qu'il en a exprimé par sa lettre, sur la liste des candidats à la place de correspondant regnicole de la Compagnie.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la délibération sur la réforme des articles de son règlement concernant les concours.

Séance du 22.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission du prix Gobert.

La séance redevient publique. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. V. Advielle signalant plusieurs manuscrits « qui ont été rédigés sous l'inspiration et pour l'usage de Catherine de Médicis, » manuscrits qu'il se propose de publier successivement. Il pense que les préfaces de ces manuscrits pourraient être utilement consultées par l'éditeur de la correspondance de Catherine de Médicis que M. Advielle suppose devoir paraître sous les auspices de l'Académie. Il lui sera répondu, en le remerciant de sa lettre, qu'il doit s'adresser au Comité des travaux historiques du ministère de l'instruction publique.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Au nom de Mgr Celestino Cavedoni, correspondant étranger : *Appendice alla dichiarazione di un'antica iscrizione greca scoperta in Taormina della Sicilia*, l'anno MDCCCLXI. 1 figure, in-4°.

Les Fastes de Sargon, *roi d'Assyrie* (721 à 703 av. J.-C.), traduits et publiés d'après le texte assyrien de la grande inscription des salles du

palais de Khorsabad, par MM. J. Oppert et J. Ménant. Paris. Imprimerie impériale, 1863. in-f°, avec la traduction latine mot pour mot du texte.

De la part de l'Académie royale de Belgique :

1° *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire.* 3e série, t. IV, Bullet. 1-4, 3 fasc. in-8°. Bruxelles, 1862-1863.

2° *Alexanders geesten van Jacob van Maerlant, Bruxelles* 1860, 1 vol. in-8°.

Svenska Sprakets lagar. Kritissk afhandling af Johan Er. Rydqnist (La loi de la langue suédoise, ou grammaire comparée du suédois ancien et moderne), 2 tomes en 4 vol. in-8°. Stockholm, 1850-1860.

De la part du Dr Barlow, auteur de la *Letteratura Dantesca*, cinq opuscules intitulés : 1° *The young King and Bertrand de Born* ; 2° *Il conte Ugolino e l'arcivescovo Ruggieri*, a Sketch from the, pisan chronicles, London, 1863, in-8°. — 3° *Il gran rifiuto*, *what it was*, *Who made it, and how fatal to Dante Alighieri* ; — 4° *The tree of life* (sur les monuments égyptiens) ; — 5° *A brief Memoir of* H.-C. Barlow, M. D.

Notice sur les antiquités des musées de Mayence et de Wiesbaden et sur quelques antiquités des bords du Rhin, etc., par M. l'abbé Ledain. Metz, 1863, in-8°.

A l'Institut impérial de France, hommage de feu M. *Roberto d'Azeglio* (envoi de son fils, le marquis d'Azeglio, ministre d'Italie à Londres).

Studj storici ed archeologici sulle arti del disegno. Firenze, 2 vol. in-12, 1861, par le même, offert par la même personne.

Notizie estetiche e biografiche sepra alcune opere oltramontane del museo torinese, 1 vol. in-8°. Firenze, 1862, par le même et offertes par la même personne.

Ritratti di uomini illustri dipinti da illustri artefici, estratti dall' antica raccolta dei reali di Savoia, con una biografia dell' autore per Giorgio Briano. Firenze, 1863, 1 vol. in-8°, par le même, offerts par la même personne.

Au nom de la veuve et du fils de l'auteur :

Etudes sur la littérature depuis Homère jusqu'à l'école romantique, par feu M. Artaud, recteur de l'Académie de Paris, recueillies et publiées par M. Emmanuel Artaud, fils de l'auteur.

M. Egger termine, au nom de M. Foucart, la lecture, en communication, de son *Mémoire sur les inscriptions trouvées à Delphes.*

De l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité.

§ Ier.

« Le sanctuaire d'Apollon Pythien à Delphes a eu dans le monde antique une grande importance ; la renommée et l'influence de son oracle, la richesse des offrandes consacrées dans son sanctuaire, l'éclat de ses fêtes et de ses jeux en ont fait le centre du monde hellénique. Ces grands faits de l'histoire politique et religieuse ont frappé tous les écrivains anciens, les poëtes comme les historiens. Mais aucun n'a remarqué, ou du moins n'a cru devoir transmettre à la postérité des faits moins éclatants, qui ont une grande importance pour la vie sociale dans l'antiquité grecque. Les ruines du sanctuaire sont aujourd'hui les seuls témoins qui nous les racontent ; et fort heureusement pour les modernes, qui sont aussi curieux de connaître la vie sociale des anciens que leur vie politique, les inscriptions gravées sur les divers monuments de Delphes viennent nous apprendre ce que fut l'esclavage au deuxième siècle avant notre ère. Ces inscriptions, au nombre de quatre-cent quatre-vingts, sont des actes d'affranchissement sous une forme particulière, celle de la vente à une divinité. Cinquante à soixante inscriptions de ce genre publiées par Curtius avaient attiré l'attention des savants ; M. Egger, dans un article inséré au *Journal de l'instruction publique*, en avait signalé l'importance ; et M. Wallon en avait tiré parti pour son intéressante histoire de l'esclavage.

« Les quatre cent vingt inscriptions nouvellement découvertes permettent de revenir sur ce sujet, de déterminer le caractère et les conditions de cette forme d'affranchissement et d'en apprécier la portée (1).

« Pour chacun de ces actes, la date est marquée, selon la coutume antique, par le nom de l'archonte delphien et le mois ; souvent on y ajoute les trois sénateurs en charge pendant le semestre. Si le vendeur est étranger, on désigne de plus le magistrat de sa patrie, quelquefois même celui de sa ville et le mois correspondant au mois delphien.

« Après ce préambule vient l'acte lui-même. Voici la formule la plus simple, et à laquelle peuvent se ramener toutes les autres.

« Cléon, fils de Cleunicos, a vendu à Apollon Pythien un corps mâle qui a nom Istiæos pour le prix de quatre mines, à condition qu'Istiæos soit libre, que nul ne puisse mettre la main sur lui pendant toute sa vie et qu'il fasse ce qu'il veut. »

« Tout d'abord, il est évident qu'il ne s'agit pas d'une consécration

(1) Voir la *Revue archéologique* du mois de juillet 1863.

au dieu, quoiqu'on trouve deux ou trois fois le mot ἀνέθηκε, mais d'une vente. L'expression ἀπέδοτο, qu'on rencontre dans tous les actes signifie, non pas a donné, mais a vendu. C'est le mot qu'emploient les auteurs anciens en parlant des prisonniers que l'on vend, et d'ailleurs la mention du prix rend tout doute impossible à cet égard.

« Examinons maintenant les clauses du contrat et nous verrons que cette vente a un double caractère, qu'il importe de bien marquer. D'un côté, elle est une fiction, puisque l'acquéreur achète, non pour posséder l'esclave, mais pour lui rendre la liberté en échange de la somme qu'il a payée au maître. De l'autre, elle est une réalité, en ce sens que les parties contractent des obligations réciproques et que le vendeur, comme dans un marché ordinaire, doit fournir toutes les garanties nécessaires pour assurer à l'acheteur la paisible possession de ce qu'il lui vend.

« Le fond même de l'acte est la transmission des droits de propriété contenue dans ces mots : *Un tel a vendu à Apollon Pythien.*

« Cet acte suppose chez celui qui le fait la capacité de posséder et d'aliéner, c'est un des plus importants de la vie civile. Il n'a rien qui puisse nous surprendre quand le vendeur est un homme. Mais dans nos inscriptions on trouve aussi des femmes vendant en leur nom, et ce cas se présente trop souvent pour qu'on puisse y voir une erreur ou l'omission d'une formalité. Il y a donc là avec la loi civile de Rome et d'Athènes une différence complète ; il est nécessaire de bien l'établir pour apprécier l'état de la femme dans l'antiquité.

« A Rome, la femme était dans une dépendance étroite et constante à l'égard de l'homme.

« *Nunquam exuitur servitus muliebris*, disait un tribun du peuple, et ces fortes expressions que lui prête l'historien peignent avec énergie la condition de la femme. Plus tard, les jurisconsultes de l'empire, à force de subterfuges et de subtilités, surent tirer de ces lois si rigoureuses une liberté à peu près complète, de même que des lois qui protégeaient le tribunat les empereurs purent tirer la loi de Majesté. Mais sous la république la femme était dans une servitude perpétuelle.

« La loi civile des Athéniens, bien plus douce à tous autres égards que la loi romaine, ne reconnaissait pas davantage la femme comme une personne civile. Elle ne la traitait pas en esclave, mais en enfant. Elle prenait les précautions les plus minutieuses pour protéger sa personne et ses biens, parce qu'elle était considérée comme un être faible, impuissant à se défendre par lui-même. Pour la même raison, elle la regardait comme incapable d'agir dans la vie civile. Fallait-il intenter une action en justice, témoigner devant le tribunal, acheter ou vendre, la femme ne pouvait rien faire que par un mandataire. La loi le désignait d'avance, le mari pour la femme mariée, le fils ou le frère pour la veuve. Ce mandataire, qu'il ne lui était permis ni de choisir ni de changer, était donc un vé-

ritable tuteur, un maître et c'est le nom que lui donne la loi athénienne, κύριος.

« Ainsi, à Rome, servitude perpétuelle; à Athènes, enfance, et par suite tutelle perpétuelle : telle était la condition de la femme dans les deux principaux Etats de l'antiquité.

« Elle paraît tout autre dans ces inscriptions de Delphes, et nous y trouvons la preuve de l'existence d'un droit bien différent de celui de Rome et d'Athènes. La femme y est une personne civile, non-seulement à Delphes, mais encore à Amphissa, en Locride, en Phocide, en Doride, en Etolie, c'est-à-dire dans presque toute la Grèce du Nord. Il y a plus de trente exemples de femmes qui vendent en leur propre nom, sans mandataire, sans tuteur, sans ce κύριος dont la loi athénienne exigeait l'intervention. Elles déclarent avoir reçu le prix de la vente, fixent les conditions auxquelles l'esclave est cédé au dieu, énoncent les restrictions apportées à sa liberté, stipulent les personnes à qui il devra, dans certains cas, payer une somme d'argent, en un mot, elles disposent absolument et sans contrôle de leur propriété. Bien plus, cette vente peut, en certains cas, donner lieu à une action civile ; c'est encore la femme, et non un mandataire, qui engage sa responsabilité. Il y a donc opposition avec la loi athénienne; faire des contrats, vendre et acheter, paraître en justice, sont des actes de la vie civile que la femme athénienne ne peut faire sans son κύριος. Au contraire, dans la Grèce du Nord, elle a le droit de les accomplir sans le concours de personne, directement et en son propre nom. Ce n'est pas le lieu de rechercher les causes de cette différence; contentons-nous d'avoir montré que, ponr ces actes de vente, la déclaration de la femme, aussi bien que celle de l'homme, est considérée comme suffisante pour transférer au dieu la propriété de l'esclave.

« Il en était de même lorsque l'esclave appartenait à plusieurs maîtres, hommes ou femmes. Le cas le plus fréquent et le plus naturel est celui d'une vente faite à la fois par le mari et la femme.

« Il n'est pas plus étonnant de trouver cette communauté de possession entre frères et sœurs ; c'est alors un héritage. Mais elle devait susciter bien des difficultés, et, pour les éviter, on avait recours à la vente; par exemple, nous voyons deux frères vendre en une seule fois trois esclaves qui vraisemblablement provenaient d'un héritage. Nous trouvons encore des esclaves vendus par une mère et son fils, par la grand'mère, la mère et les deux fils. Ici encore il faut remarquer que les femmes ont des droits égaux à ceux des hommes ; chacun des possesseurs fait abandon au dieu de ses droits, et l'ordre est fixé non par le sexe, mais par l'âge ; si c'est une femme qui est l'aînée, c'est elle qui est citée avant les frères.

« Il n'est pas rare non plus de rencontrer des esclaves vendus par plusieurs maîtres qui ne sont unis entre eux par aucun lien de famille, et même qui ne sont pas de la même ville.

« Quelque singulière que nous paraisse cette manière de posséder

un esclave, surtout dans le dernier cas, elle n'a rien qui soit contraire aux usages de l'antiquité. L'esclave était une propriété comme une autre, comme un fonds de terre ou un meuble ; on se partageait son travail effectif ou le produit de son travail. On sait jusqu'à quel point cette communauté pouvait être poussée. Les orateurs attiques nous ont conservé des exemples de citoyens s'associant pour acheter une courtisane, et, par de scandaleux arbitrages, la loi reconnaissait et réglait le partage du bien commun. Peut-être ici y avait-il des choses analogues pour des femmes vendues par plusieurs maîtres de familles différentes. S'agissait-il de vendre au dieu un esclave ainsi divisé, il fallait le concours de ses différents maîtres.

« La déclaration des possesseurs actuels ne semblait pas encore suffisante ; on y ajoutait aussi l'approbation de ceux qui un jour pouvaient avoir des droits sur l'esclave vendu. Tel est le sens de cette mention qui revient fréquemment, συνεπαινέοντος, συνευδοκέοντος, c'est-à-dire « d'accord avec les vendeurs, un tel a trouvé bon, a approuvé. » Ces mots ne doivent pas être pris dans le sens d'une autorisation donnant au vendeur le droit de faire le contrat qui, sans elle, serait nul, mais d'une simple approbation de l'acte, et par suite d'un engagement implicite de ne pas en attaquer les stipulations et les conséquences. On serait tenté d'y voir une autorisation lorsqu'il s'agit d'une vente faite par une femme en puissance de mari, συνευδοκέοντος τοῦ ἀνδρὸς αὐτᾶς. Mais le même terme est employé lorsqu'il s'agit de l'approbation donnée par la femme à une vente faite par le mari ; c'est encore le même pour l'approbation des fils ou des filles à une vente faite par le père et la mère. Comment supposer que la femme eût un droit sur les biens propres de son mari, les enfants sur ceux de leurs parents ? Comment surtout l'admettre quand il est question d'enfants en bas âge συνευδοκεόντων τῶν παιδαρίων, c'est-à-dire de personnes incapables de donner une autorisation ? Les personnes dont on constate l'approbation doivent donc être considérées, non comme faisant la vente ou y participant, mais comme la reconnaissant, sans pouvoir l'empêcher. Ce n'est plus, ce que nous avons vu plus haut, un esclave possédé en commun, et par conséquent vendu en commun ; il y a une propriété particulière à l'un des deux époux, et, par suite, d'autres droits, une autre forme de vente. Si l'esclave appartient à la famille du chef du mari, c'est en son nom seulement que se fait la vente, et la femme y donne son approbation ; si c'est du chef de la femme, c'est elle qui vend l'esclave, et le mari ne fait qu'approuver la vente. Ici encore nous trouvons cette égalité de droits civils au lieu de la tutelle établie par la loi athénienne.

« Pour apprécier la cause et la valeur de cette intervention, il faut considérer, non les droits actuels de ceux qui interviennent, mais leurs droits possibles dans l'avenir. Ni le mari ni les enfants n'ont le droit sur la propriété particulière de la femme ou de la mère ; mais, en cas de mort, ils en sont les héritiers naturels, et à ce titre ils auraient pu réclamer la possession de l'esclave vendu. Pour pré-

venir ces chicanes, on a soin de mentionner qu'ils ont approuvé la vente, et qu'ils ont ainsi renoncé d'avance aux droits qu'ils pourraient avoir plus tard comme héritiers. Cette approbation n'était pas nécessaire pour permettre au vendeur de disposer de son bien ; mais, pour l'acheteur, c'était une garantie que la vente serait respectée, non-seulement pendant la vie du vendeur, mais aussi après sa mort et par ses héritiers.

« L'examen des personnes qui donnent cette approbation achève de montrer que tel en est le sens. Nous avons déjà mentionné celle du mari pour la femme, de la femme pour le mari, des enfants, fils ou filles, pour le père et la mère ou pour chacun d'eux séparément. On descend aussi jusqu'à la seconde génération ; ainsi une femme ajoute à l'approbation de sa fille et de son fils celle du fils de sa fille. On remonte même aux ascendants ; on trouve l'approbation du père et de la mère ;

« Du père seul ;

« De la mère seule ;

« De la mère et de la grand'mère.

« Quelquefois même les collatéraux sont cités :

« Ainsi le frère ;

« La sœur, et peut-être même le mari de la sœur.

« Cette approbation se rencontre dans un assez grand nombre d'inscriptions pour qu'on puisse la considérer comme d'un usage général. Les irrégularités qui se présentent dans quelques cas achèvent de prouver que ce n'était pas une formalité nécessaire, mais simplement un surcroît de garantie pour l'acheteur.

« L'acte de vente est suivi d'une espèce de reçu : *καὶ τὰν τιμὰν ἔχει πᾶσαν*, mention rapide où a disparu toute trace de la cérémonie qui accompagnait la vente et en marquait le caractère religieux. Heureusement quelques inscriptions sont moins brèves, et les détails qu'elles ont conservés permettent d'en marquer les traits principaux. Le maître, accompagné de l'esclave, se présente devant le temple d'Apollon, passe près de l'autel extérieur, le grand autel, et s'avance vers la grande porte, mais sans en franchir le seuil. Les prêtres viennent à sa rencontre recevoir l'esclave qu'on amène au dieu, et, en présence de sénateurs et d'un certain nombre de témoins, remettent au maître le prix convenu. Cette cérémonie, souvenir du temps où la vente au dieu était réelle, avait une solennité propre à frapper les esprits. Ces offrandes, hommage du monde grec tout entier ; cette grande porte au dessus de laquelle était gravée la fameuse maxime *Connais-toi toi-même*, le sanctuaire avec l'Omphalos et les statues des Parques, au fond duquel on apercevait l'entrée du mystérieux Adyton; ces lieux enfin tout pleins de la divinité ; l'intervention des prêtres, ses serviteurs et ses représentants ; la présence des magistrats : tout cela dut faire une vive impression sur les premiers qui vendaient au dieu leurs esclaves. Mais la répétition fréquente et presque journalière de cette cérémonie lui avait enlevé son importance, ce n'était plus qu'une simple formalité, et,

comme elle ne portait pas sur les clauses essentielles du marché, on négligeait de la rappeler dans l'inscription qui constatait la vente, ou on l'indiquait brièvement par ces mots : ταῦτα δὲ ἐγένετο ἀνὰ μέσον τοῦ βωμοῦ καὶ τοῦ ναοῦ.

« Dès que la somme stipulée avait été remise au maître, l'esclave cessait de lui appartenir, sauf les restrictions dont nous aurons à parler plus loin. Appartenait-il au dieu? Devenait-il un de ces hiérodules qui étaient en grand nombre dans quelques sanctuaires, ce λαὸς οἰκήτωρ θεοῦ dont parle le poëte? Sans aucun doute, il en était ainsi à l'origine; encore maintenant, on le trouve appelé sacré, propriété du dieu. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les inscriptions pour voir que la propriété du dieu n'est que fiction, comme l'avait été le payement fait en son nom. Nous avons vu les prêtres remettre la somme convenue au maître, mais c'est l'esclave qui l'a fournie. Ce payement est toujours constaté : καθὼς επίστευσε τῷ θεῷ τὰν ὠνάν, comme l'esclave a confié au dieu la vente, c'est-à-dire le soin et les moyens de l'acheter. On pourrait hésiter à donner un sens aussi précis à cette expression si on ne la trouvait remplacée par une autre beaucoup plus claire et qui ne laisse aucun doute : καθὼς ἐπίστευσαν τῶ θεῷ ἀργυρίου μνᾶν ὀκτὼ ὥστε αὐσώτων κυριεύειν « comme ils ont confié au dieu huit mines d'argent afin d'être maî« tres d'eux-mêmes. » Il y avait donc un double contrat : l'un entre le maître et le dieu, par lequel l'esclave devenait la propriété du dieu qui l'achetait; l'autre, entre le dieu et l'esclave, qui attestait que l'esclave avait donné la somme nécessaire à la rançon, à condition d'être libre. La liberté, tel était le résultat final de l'acte.

« Cette condition essentielle est stipulée dans toutes les inscriptions sans exception, et avec les précautions les plus minutieuses. — Avec quelques différences dans les détails, la formule est toujours la même au fond.

« Le maître a vendu à Apollon Pythien l'esclave, et l'esclave a confié au dieu la vente à ces conditions :

« Ἐφ' ὅτῳ (ἐφ' ᾧτε, ὥστε) ἐλεύθερον εἶμεν (κυριεύειν αὐτοσαυτοῦ) καὶ ἀνέφαπτον ἀπο πάντων τὸν πάντα βίον ou χρόνον,

« Ποιέοντα ὅ κα θέλῃ καὶ ἀποτρέχοντα οἷς κα θέλῃ (ἐν παντὶ τόπῳ ou ὅ κα θέλῃ οἰκέοντα, διατρίβειν εἴ κα αὐτοὶ θέλωντι.

« *Etre libre, être son propre maître*, voilà la stipulation essentielle, la condition de la vente ; les autres y sont implicitement comprises et n'en sont que le développement naturel. Cependant, on prend souvent soin de les préciser, et cela n'est pas inutile, car nous verrons tout à l'heure à quelles restrictions cette liberté pouvait être soumise. *Ne pouvoir être saisi par personne et en aucun temps.* Nous examinerons également les précautions prises pour assurer l'inviolabilité de l'affranchi. *Faire ce qu'il veut, courir où il veut, habiter où il veut;* condition importante, car nous lui voyons parfois imposer l'obligation d'habiter dans une ville ou l'interdiction de s'établir dans une autre.

« Il en est de même lorsque l'effet de la vente est ajourné à la

mort du maître. « Si Polyon vient à mourir, que Simon et Taurion « appartiennent au dieu, étant libres et insaisissables toute leur vie « et faisant ce qu'ils veulent, comme ils ont confié la vente au « dieu. »

« La vente au dieu est donc fictive ; les esclaves lui sont vendus, mais à condition d'être libres sur-le-champ, sauf les restrictions stipulées par le maître.

§ II.

« Voilà donc l'esclave déclaré libre. Mais, en dépit de toutes les précautions prises pour assurer la vente, la liberté du nouvel affranchi pouvait encore être menacée. Quels étaient ses moyens de défense? quelles étaient ses garanties?

« Si quelqu'un porte la main sur Manès pour l'asservir, que Ma- « nès soit maître de se défendre lui-même par la force, comme « étant libre. » De même pour la femme : « Si quelqu'un tente d'as- « servir Dorcis, qu'elle soit maîtresse de se défendre elle-même par « la force. »

« Les expressions employées pour marquer cette tentative d'asservir l'affranchi varient, mais reviennent toujours au même sens : Εἴ τις ἐφάπτοιτο, ἀνθάπτηται, ἅπτηται ἐπὶ καταδουλισμῷ, ou en un seul mot : Καταδουλίζοιτο, ἄγοι, ἐπιλαμβάνοιτο.

« Le mot συλαω, qui désigne le droit de l'affranchi, a une grande énergie : il signifie primitivement voler, enlever, et ici arracher par force. L'affranchi jouit donc des mêmes droits que l'homme libre ; il peut opposer une résistance matérielle à celui qui veut attenter à sa liberté. Et, pour mieux marquer qu'il peut, sans l'intervention de personne, résister lui-même à celui qui veut mettre la main sur lui, on insiste en mettant συλέων αὐτὸς ἑαυτόν (1). En outre, l'agresseur s'expose à être traduit en justice et condamné à une amende. « Si quelqu'un saisit Olbia pour l'asservir, qu'Olbia « puisse le traduire en justice. » Dans un autre exemple, l'amende est prononcée d'avance : « Si quelqu'un porte la main sur Soso ou « Sostratos pour les asservir, qu'il paye.... mines d'argent. »

« De plus, le premier venu avait le droit de venir à son secours : « De même, que les particuliers qui seront présents soient les maîtres de défendre Mélissa par la force, comme étant libre, sans que les défenseurs soient exposés à aucun procès ou passibles d'aucune amende. » Cette faculté reconnue à tout citoyen de défendre l'affranchi menacé dans sa liberté est tout à fait conforme à l'esprit des républiques grecques ; chaque citoyen pouvait repousser celui qui

(1) Dans cette expression, le premier pronom est devenu invariable, αὐτοςαυταί αὐτοςαυτῶν, puis, par abréviation, αὐσαυτόν, et même αὐσωτόν ou ὠσαυτόν, où l'on aurait peine à reconnaître l'expression primitive si on ne l'avait suivie à travers les altérations successives qu'elle a subies.

violait les lois ou portait atteinte au droit d'autrui. Le soin que l'on prend d'ajouter constamment « sans être exposé à aucun procès et à aucune amende » montre l'importance de cette clause. C'était une chose grave de vouloir soustraire un esclave à son maître ou à celui qui se prétendait son maître; on s'exposait à un procès et à une demande en dommages-intérêts. Le danger est facile à voir d'après ce papyrus retrouvé en Egypte, et qui était une affiche promettant une récompense à celui qui désignera la retraite d'esclaves fugitifs. Le maître promet 2 tal. 3,000 dr. de cuivre (2 mines 1/2) à celui qui le ramènera; 1 tal. 2,000 dr. (1 mine) à celui qui indique sa retraite, si c'est un lieu sacré; 3 tal. 500 dr. (3 mines) si c'est la demeure d'un homme solvable. Letronne, dans son commentaire, a très-bien donné l'explication de cette dernière somme; la récompense promise est moins forte pour celui qui ramène l'esclave fugitif que pour celui qui indique sa retraite si c'est la demeure d'un homme solvable. C'est que, dans ce dernier cas, le maître rentrait en possession de son esclave, et, de plus, pouvait faire condamner à une amende celui qui lui avait donné asile. Les plaidoyers de Démosthène en fournissent une autre preuve. Le père de Théocrinès, qui avait enlevé une femme esclave à son maître, avait été condamné à une amende de cinq mines pour les frais de justice, et de cinq autres mines à payer au maître. A Athènes, tout citoyen pouvait intervenir pour faire donner la liberté provisoire à une personne réclamée comme esclave; mais, en cas d'erreur, il avait à payer la moitié de sa valeur (1). La crainte d'un procès et d'une amende aurait pu arrêter les citoyens disposés à intervenir en faveur de l'affranchi et à défendre sa liberté. Aussi a-t-on soin, dans les documents delphiques, de ne jamais omettre cette garantie: « Les défenseurs « étant à l'abri de tout procès et de toute amende. »

« Mais ce n'était pas pour l'esclave lui-même qu'était donné à tout citoyen le droit de le défendre contre un ravisseur; il en profitait, mais indirectement, comme il était devenu libre indirectement, par une vente fictive. Ce n'était pas ses droits, mais les droits de l'acheteur, la propriété d'Apollon qu'on défendait en lui; c'était au nom du dieu qu'on intervenait. « Que les citoyens présents aient le droit « de le défendre, selon l'inscription et la vente inscrite dans le « temple, » — « comme étant libre pour le dieu. » — « Qu'ils aient « le droit de le défendre pour la vente du dieu. »

« Et encore plus clairement : « Si quelqu'un veut s'emparer de « Mélita, que le premier venu soit libre de l'arracher par la force, « et de défendre Mélita au nom du dieu. »

(1) Voir également l'inscription d'Andanie (l. 82) : Que nul ne reçoive les esclaves fugitifs, ne les nourrisse, ne leur donne de l'ouvrage ; que celui qui agira contrairement à ces prescriptions soit sujet à des poursuites de la part du maître pour une somme double de la valeur de l'esclave, et passible d'une amende de 500 drachmes. — Μηδεὶς ὑποδεχέσθω τούς δραπέτας μητε σιτοδοείτω μηδὲ ἔργα παρεχέτω · ὁ δὲ ποιῶν παρὰ τὰ γεγραμμένα ὑπόδικος ἔστω τῷ κυρίῳ τᾶς τοῦ σωματος αξίας διπλασίας καὶ ἐπιτιμίου δραχμᾶν πενταχοσίαν.

« Il est donc bien clair que c'est au nom d'Apollon que se fait la revendication de la liberté de l'esclave; les défenseurs ont le droit d'employer la force pour maintenir la vente faite au dieu, et comme cette vente stipulait la liberté de l'esclave, cette liberté. Aussi trouve-t-on ces deux choses confondues : *Comme libre et appartenant au dieu* : Ὡς ἐλεύθερον ὄντα καὶ τοῦ θεοῦ, mais la première n'est que la conséquence, et la seconde le principe même, l'origine de cette garantie. On voit donc quelle influence avait cette forme de la vente au dieu, quoiqu'elle ne fût qu'une pure fiction; les sûretés que l'acquéreur avait le droit d'exiger du vendeur devenaient pour l'esclave autant de garanties; en songeant à défendre les droits du dieu, quand la vente était réelle, comme à l'origine, on était arrivé insensiblement à protéger les droits de l'esclave, alors que la vente n'était plus que simulée.

« Telle est encore l'origine de la dernière et de la plus sérieuse des garanties que l'exemple suivant pris entre plusieurs nous fait connaître : « Si quelqu'un porte la main sur Diodora pour l'asservir, « que le vendeur Andromènès et le garant Athambos garantissent la « vente au dieu; mais, s'ils ne garantissent pas la vente au dieu, « qu'une action puisse leur être intentée selon les lois de la ville. » Cette formule est reproduite d'ordinaire telle que nous venons de la citer ou avec quelques variantes qui l'éclaircissent et la complètent. Ainsi la liberté de l'esclave était protégée non-seulement par le droit qu'il avait de la défendre lui-même par la force, par la faculté laissée à tout citoyen d'intervenir pour la protéger, mais encore et surtout par l'obligation imposée au maître et au garant de la faire respecter sous peine de procès et d'amende. Il est impossible de supposer cette dernière obligation contractée directement par le maître vis-à-vis de l'esclave; elle serait trop contraire au principe même de l'esclavage. L'esclave était un corps, une propriété dont le possesseur pouvait user et abuser à son gré; à son égard, il avait tous les droits, mais aucun devoir. Qu'il lui rendît la liberté gratuitement ou moyennant rançon, pleinement ou avec restriction, on le conçoit sans peine, c'était une manière de disposer de son bien. Mais comment s'expliquer qu'il ait conclu un contrat avec sa chose, qu'il se soit reconnu des obligations envers elle, qu'il lui ait accordé le droit de lui intenter une action, de le faire condamner à une amende? Cette réciprocité d'obligations suppose entre les deux parties une égalité qu'il est impossible d'admettre entre le maître et l'esclave. Aussi n'était-ce pas envers lui, mais envers le dieu, que le vendeur s'engageait. Cette vente à Apollon, nous l'avons déjà dit, était une fiction, en ce sens que le dieu ne devenait le possesseur de l'esclave qu'à la condition de lui rendre la liberté; mais, à l'égard du vendeur, elle était une réalité. Il y avait un véritable contrat entraînant des droits et des obligations réciproques; de la part du dieu, payement de la somme stipulée, respect des réserves faites par le vendeur; de la part de celui-ci, obligation d'assurer au dieu la paisible jouissance de l'objet acquis. Les termes mêmes de la clause

le montrent clairement : « Que le vendeur assure la vente au dieu. » Y est-il question de la liberté de l'esclave, d'engagement pris avec lui ? Nullement, mais d'un contrat fait avec le dieu, de la charge imposée au vendeur d'en assurer l'exécution. S'il est obligé de prévenir ou de réprimer toute tentative faite pour asservir l'esclave, c'est que mettre la main sur celui-ci, vouloir le réduire en servitude, c'est porter atteinte à la propriété du dieu, infirmer la vente. Ainsi la protection assurée à l'esclave n'est qu'indirecte, elle est une des conséquences du contrat fait avec le dieu, un des avantages de ce mode d'affranchissement. Cette obligation de faire respecter la vente faite au dieu, et par suite la liberté de l'esclave, qui en est une des conditions, est contractée par les vendeurs, qu'il y en ait un ou plusieurs, que ce soit un homme ou une femme. Nous avons montré que leur droit de vendre était égal ; il est donc naturel que l'obligation résultant de la vente soit la même. Souvent elle est aussi contractée par ceux qui n'ont donné que leur approbation, c'est-à-dire par les héritiers ; quelquefois même ils sont désignés par ce nom de ἐπίνομοι :
« Si quelqu'un porte la main sur Aphrodisia pour l'asservir, que les
« vendeurs ou leurs héritiers légitimes et le garant Astyochos ga-
« rantissent la vente au dieu. »

« Ce que nous venons de dire des obligations du maître vis-à-vis du dieu, et, par suite, de l'esclave qui lui appartient, explique l'existence et le rôle du personnage appelé βεβαιωτήρ. Outre sa propre garantie, le vendeur était tenu de fournir celle d'un ou de plusieurs citoyens qui s'engageaient à repousser toute tentative qui, en portant atteinte à la liberté de l'affranchi, infirmait la vente. De là son nom de garant, βεβαιωτήρ, ou, plus explicitement, *garant des conditions de la vente*, βεβαιωτήρ καθὼς ἁ ὠνὰ ἔχει. Cette caution était essentielle, car, sur quatre cent quatre-vingts actes environ qui nous sont connus, il n'y en a pas un seul où elle soit omise. C'était une des charges du vendeur de trouver un citoyen qui voulût accepter cette responsabilité. Il était donc naturel qu'il fût désigné, non par l'esclave, qui n'était pas directement en cause, mais par le maître, à qui était imposée l'obligation de donner une caution. Deux inscriptions nous en fournissent une preuve plus directe ; ce sont deux actes de vente faits par des femmes, et il est dit que tel citoyen a été désigné comme garant par la volonté du mari : Κελεύσαντος τοῦ ἀνδρός. Dès lors, il n'est pas étonnant que très-souvent ces garants soient les plus proches parents des vendeurs, ou ses fils, ou le frère, ou le mari, si c'est une femme qui vend.

« Lorsqu'on ne voit aucun lien de parenté, on se demande quel motif pouvait faire accepter cette lourde responsabilité qu'entraînait la qualité de garant ; car rien ne permet de supposer qu'elle ne fût pas gratuite. C'était probablement un moyen pour ceux qui voulaient parvenir aux honneurs de gagner la reconnaissance de leurs concitoyens ou de s'attacher la clientèle des étrangers : en effet, les noms qui reviennent le plus fréquemment sont ceux des citoyens qui appartiennent aux premières familles de la ville de Delphes, et qui deviennent sénateurs, archontes, prêtres d'Apollon.

« Le plus souvent il n'y a qu'un seul garant; deux assez fréquemment, et parfois trois ou quatre. Il serait difficile d'indiquer les causes de ces différences. Elles ne dépendent ni du nombre ni du prix des esclaves vendus; pour trois esclaves vendus ensemble six mines, il n'y a qu'un garant, tandis qu'on en trouve deux pour une seule femme vendue deux mines. On pourrait croire que le nombre varie selon les garanties qu'offre le vendeur, si l'on ne trouvait tantôt deux garants tantôt un seul pour le même maître.

« Lorsque le vendeur est un étranger, on trouve d'ordinaire, outre le garant delphien, un étranger. L'esclave étant vendu au dieu à condition d'aller où il voudrait n'était pas obligé de rester à Delphes, mais retournait vraisemblablement dans la cité où il avait été esclave; il fallait donc que là aussi il y eût un garant pour faire respecter les conditions de la vente. Aussi trouve-t-on dans un grand nombre d'inscriptions un garant de Delphes et un autre de la patrie du vendeur. Mais ici encore se présentent de nombreuses irrégularités. Quoique la vente soit faite par un étranger, il n'y a souvent comme garants que des habitants de Delphes. On le comprend pour une vente faite par un maître achéen qui défend à l'esclave de rentrer en Achaïe; il n'y avait pas besoin d'un garant dans un pays où l'affranchi ne devait pas retourner, et où par conséquent la vente ne pouvait pas être attaquée. Etait-ce la même raison dans les autres cas où il n'y a que des Delphiens? En revanche, les garants sont fréquemment tous étrangers, le plus souvent des compatriotes du vendeur, mais aussi parfois des habitants d'une cité différente. Ces exemples, dans l'un et l'autre cas, sont trop nombreux pour qu'on puisse y voir une erreur ou une irrégularité; comme, pour le nombre et la patrie des témoins, il n'y avait rien de fixe et de constant, si ce n'est l'obligation pour le vendeur de fournir au moins un garant qui s'engageât à maintenir la vente faite au dieu.

« Le garant acceptait, ou séparément ou conjointement avec le maître, l'obligation de faire respecter les conditions de la vente. Ce ne pouvait être évidemment qu'en prêtant main-forte à l'esclave ou à ceux qui lui portaient secours pour défendre sa liberté, en l'aidant à poursuivre en justice, à faire condamner celui qui avait essayé de l'asservir. Mais cette intervention, qui était un simple droit pour les autres citoyens, devenait une obligation pour le vendeur et le garant. En y manquant, ils s'exposaient à une action judiciaire, à une amende. Le chiffre en est marqué dans quelques inscriptions; il varie, mais sans jamais être inférieur au prix de la vente; tantôt c'est ce prix même, tantôt une fois et demie ce prix, τὸ ἡμιόλιον, par exemple 6 mines pour un esclave vendu 4 mines, 12 mines pour deux esclaves vendus 8 mines; l'amende peut même monter jusqu'à 30 mines pour des esclaves vendus 5 mines.

« Comme c'était au dieu qu'était donnée la garantie, c'était aussi en son nom que l'action était intentée; par suite, l'affranchi à qui le dieu a transmis ses droits ou le mandataire de l'affranchi pou-

vaient poursuivre le garant qui manquait à ses devoirs. « Qu'ils soient actionnables (πράκτιμοι) envers le dieu et Satyros et envers celui qui voudra agir au nom du dieu pour une fois et demie la somme payée, 6 mines. » On n'oublie pas de stipuler que ceux qui voudront se charger des intérêts de l'esclave n'auront à encourir ni procès ni amende. Le même droit est reconnu à ceux envers lesquels l'affranchi a contracté certaines obligations qu'il serait impuissant à remplir s'il était privé de la liberté. Cette mention si précise, πράκτιμοι τῷ θεῷ ou ὑπὲρ τὸν θεὸν, est omise dans la plupart des inscriptions; mais il suffit de la trouver clairement exprimée dans quelques-unes pour découvrir l'origine de ce droit de poursuivre en justice donné à l'affranchi ou à son mandataire.

« Si l'on voulait voir dans le βεβαιωτήρ un protecteur donné à l'esclave, son rôle serait également inexplicable des deux côtés. Concevrait-on l'esclave ayant un protecteur désigné par son ancien maître, choisi parmi ses parents, ses héritiers, c'est-à-dire parmi ceux qui peuvent être intéressés à attaquer sa liberté? D'un autre côté, serait-il plus facile de concevoir un protecteur qui consent non-seulement à défendre la liberté de l'esclave, mais encore qui en accepte l'obligation sous peine d'amende? Au contraire, tout s'explique naturellement si l'on voit dans le βεβαιωτήρ une caution donnée au dieu. Il est chargé d'assurer les conditions de la vente : de là son nom de βεβαιωτήρ; il représente et remplace le vendeur, προαποδότης, et, si quelquefois il est appelé προστάτης, défenseur, c'est que, pour assurer la vente faite au dieu, il fallait bien défendre la liberté de l'esclave, qui en était la condition.

« Ces garanties ne sont donc pas particulières à l'affranchissement des esclaves; mais elles sont une application de ce principe fondamental de tout contrat, que le vendeur doit assurer à l'acquéreur la possession de la chose vendue. Nous rentrons ainsi dans le droit commun, dans la loi civile ordinaire. On comprend alors pourquoi il est dit que le garant est nommé selon la loi de la ville de Delphes, que l'action pourra être intentée selon la loi : Κατὰ τὸν νόμον τᾶς πόλιος τῶν Δελφῶν. Si l'emploi du singulier faisait penser qu'il s'agit d'une loi particulière, le doute n'est plus possible lorsqu'on trouve le pluriel κατὰ τοὺς νόμους. La désignation d'un garant, l'action à intenter aux vendeurs et aux garants, s'ils manquent à leurs engagements, sont soumises aux lois qui régissent les contrats ordinaires.

« Quand le vendeur est étranger, après ces mots κατὰ τὸν νόμον τῶν Δελφῶν, on ajoute καὶ κατὰ τὸ σύμβολον ou τὰν συμβολάν. Que faut-il entendre par ce mot σύμβολον, convention, traité? Est-ce une convention particulière entre le maître et l'esclave, ou le traité conclu entre Delphes et les autres Etats dont les citoyens viennent vendre leurs esclaves à Apollon Pythien, traité ayant pour but d'assurer dans ces Etats l'exécution des contrats faits à Delphes? Si c'était une convention particulière conclue, lorsqu'il y a des restrictions apportées à la liberté de l'esclave, ne devrait-on pas la trouver indiquée dès que la vente est conditionnelle, que le vendeur soit

Delphien ou étranger? Or il n'y en a qu'un seul exemple. Le vendeur Calliclès est marqué comme Delphien, et les assureurs sont désignés κατὰ τὸν νόμον καὶ τὰν συμβολάν. Mais il faut remarquer que, dans cet acte, outre l'archonte de Delphes, il est fait mention du stratége étolien; que, des deux garants, l'un est citoyen d'Amphissa; que, parmi les témoins, trois sont d'Amphissa et un quatrième de Tritéa, en Locride, ce qui n'a pas lieu d'ordinaire quand le vendeur est de Delphes. Si le mot Δελφός ajouté à son nom n'est pas une erreur, il est permis de croire que c'est un Delphien établi en Etolie ou un étranger qui a reçu le droit de cité à Delphes. — Peut-être même est-ce l'Athénien Calliclès, habitant en Etolie, héraut sacré du conseil amphictyonique, auquel la ville de Delphes décerna par deux fois des honneurs extraordinaires et les droits de proxénie. Cette exception ne prouverait donc rien, d'autant plus que la vente est faite sans aucune restriction. Enfin, ce qui montre évidemment que σύμβολον désigne un traité, une convention internationale, c'est qu'on trouve κατὰ τὸ σύμβολον τῶν Φωκέων. Il est clair qu'ici il ne s'agit plus d'une convention particulière, mais d'un traité conclu entre la cité de Delphes et les Phocidiens. C'était une nécessité dans la Grèce, où les républiques étaient si nombreuses et si rapprochées, où les rapports devaient être si fréquents. Supposez qu'un contrat fait dans une cité ne fût plus valable dans la cité voisine, et toute transaction devenait impossible. Pour la ville de Delphes en particulier, située à quelques heures à peine d'Amphissa, de la Locride, de la Phocide, à une journée de l'Etolie et de la Doride, où nous voyons les habitants de ces pays venir si fréquemment vendre leurs esclaves, il fallait que la vente faite à Delphes pût obliger les deux parties même en dehors, de son territoire. De là ces traités conclus entre la ville de Delphes et les Etats voisins : Béotie, Achaïe, Locride, Amphissa, Etolie, Doride, Phocide, et même Thessalie. Peut-être même ces traités réglaient-ils tous les rapports entre les Delphiens et les étrangers. A coup sûr, ils fixaient la manière dont on devait donner les garanties pour la vente faite à Apollon. Ainsi cette vente, et, par suite, la liberté de l'esclave, était protégée à Delphes par la loi civile; à l'étranger, par les traités qui obligeaient les vendeurs et les garants à repousser toute tentative d'asservissement contre l'affranchi, ou sinon à payer une amende.

« Il s'agissait enfin d'assurer la publicité de la vente et la conservation du titre. De tout temps, la présence des témoins a été la garantie la plus naturelle. Aussi, à la fin de chaque inscription, trouvons-nous la liste de ceux qui étaient présents à la vente. Sous ce nom commun de μάρτυρες sont compris trois sortes de témoins.

« I. — 1° Les prêtres d'Apollon Pythien. Ils sont toujours nommés les premiers, puisqu'ils jouaient le principal rôle dans la vente, et représentaient le dieu, qui était censé acheter l'esclave. Ils étaient deux, et leur dignité était à vie, car on retrouve les mêmes prêtres sous plusieurs archontats. Leur pouvoir était égal, puisque, la même année et le même mois, l'ordre dans lequel ils sont nommés

varie. Quelquefois un seul est présent, ce qui n'empêche pas de mettre les prêtres au pluriel, οἱ ἱερεῖς.

« 2° A côté des prêtres paraît souvent un personnage appelé le néocore. — Son nom seul indique ses fonctions, celui qui a soin du temple. Cette charge, assez humble en elle-même, puisqu'elle ne se rapportait qu'au matériel du temple, était relevée par la grandeur et la richesse du sanctuaire ; elle était devenue assez importante pour être confiée à des hommes qui avaient été sénateurs et archontes, comme Ménès, qui fut néocore pendant plusieurs sacerdoces successifs. Naturellement il était le dépositaire des actes de vente.

« 3° Plus rarement on trouve après le néocore ὁ προστάτης ou οἱ προστάται. Il ne faut pas les confondre avec le garant, à qui on donne quelquefois le même titre de προστάτης. Dans les actes où sont mentionnés ces défenseurs, ils ne sont pas les mêmes que les assureurs. Comme le citoyen désigné par ce titre est nommé avec les prêtres et avant les archontes, cette fonction devait se rapporter au temple. Il semble avoir été chargé de protéger les biens du dieu et de défendre ses droits devant les tribunaux.

« II. — Les archontes, ou sénateurs, ἄρχοντες ou βουλεύται. L'archonte éponyme ne figure jamais parmi les témoins; ce sont les sénateurs en charge, qui se renouvelaient par semestre ; l'un d'eux portait aussi le titre de greffier du sénat. Il n'y a jamais plus de trois sénateurs en fonction ; lorsqu'à la suite du mot ἄρχοντες, il y a plus de trois noms, c'est une négligence du graveur, qui a oublié de mettre le mot ἰδιῶται devant les simples particuliers : on peut s'en assurer en regardant une autre vente faite sous le même archontat. Quelquefois il n'y a que deux sénateurs présents à la vente ou même un seul ; assez rarement, aucun n'est désigné comme y assistant.

« III. — Les simples particuliers désignés par leur nom ou celui de leur père, avec l'indication de leur patrie. Leur nombre n'avait rien de fixe, et nous les voyons varier depuis deux jusqu'à dix-sept. Ces variations ne dépendent pas du prix, car cinq particuliers sont témoins pour une esclave vendue 1 mine, et deux seulement pour une autre vendue 5 mines; ni du nombre des esclaves compris dans le même acte : il n'y a que deux témoins pour trois femmes esclaves, tandis qu'il y en a dix pour un seul esclave. Leur nombre varie également pour des ventes faites par le même maître ou sous le même archonte.

« Tous les témoins sont de Delphes lorsque le vendeur est Delphien. S'il est étranger, un certain nombre de ses concitoyens assistent à la vente. Une femme de Lilœa a pour témoins cinq Delphiens et cinq habitants de Lilœa. Mais tantôt les Delphiens tantôt les étrangers sont plus nombreux. Souvent même ils ne sont pas de la même ville que le vendeur. Ainsi, sur seize témoins qui assistent à une vente faite par un habitant d'Amphissa, cinq sont Delphiens, six Amphissiens, mais deux habitent Kalluim, deux autres Naupacte, et

un dernier Physcis. — Ces exemples, pris entre beaucoup d'autres, suffisent pour montrer que le nombre des témoins était tout à fait irrégulier.

« La présence des prêtres, des magistrats et d'un certain nombre de particuliers était une nouvelle précaution pour assurer la publicité de l'acte et prévenir les contestations ; il faut l'ajouter à celles que nous connaissons déjà.

« Enfin, pour assurer la conservation de l'acte, il restait entre les mains d'un habitant de Delphes, d'ordinaire un prêtre ou le néocore ; il était gravé dans l'enceinte sacrée ; une copie en était donnée à l'un des témoins.

« On ne prenait pas toujours autant de précautions pour tous les actes ; l'inscription sur les murs du temple était, à ce qu'il semble, la garantie la plus sûre et le titre le plus certain.

§ III.

« Jusqu'ici nous n'avons examiné que les actes où le dieu devenait immédiatement possesseur de l'esclave qu'il était censé acheter, et où celui-ci devenait libre sur-le-champ.

« Mais bien souvent, c'est-à-dire dans le tiers environ de ces actes, l'effet de la vente était ajourné ou soumis à des restrictions. Qu'y a-t-il de surprenant? Tout possesseur a le droit de vendre ses biens en tout ou en partie, de les aliéner en en conservant l'usufruit; pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour l'esclave, que les anciens considéraient et traitaient comme une propriété ordinaire? Nous l'avons montré, cet acte n'était pas, à proprement parler, un affranchissement; l'affranchissement en était le résultat, mais indirectement : au fond, c'était un contrat de vente entre le dieu et le maître. Pourquoi le vendeur n'aurait-il pas eu le droit de faire ses conditions? Aussi varient-elles suivant ses intérêts ou ses dispositions à l'egard de l'esclave. Elles sont faites au gré de sa volonté capricieuse, quelquefois, mais bien rarement, équitable, le plus souvent exigeante et intéressée, cherchant à tirer de l'esclave le plus d'argent ou le plus de services possible. De là ces restrictions nombreuses qui portent sur les biens ou sur la personne de l'esclave vendu, parfois sur les deux en même temps. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de ces inscriptions; elle achèvera de nous montrer le véritable esprit de ces actes, et, à la fois, elle nous fera voir de plus près la condition de l'esclave dans des détails précis et particuliers.

« En recevant la somme stipulée, le maître ne renonçait pas à tous ses droits, et l'affranchi, même en possession de la liberté, n'acquérait pas pour cela la disposition de ses biens. A cet égard, le maître pouvait imposer ses conditions, et elles sont plus ou moins dures, suivant son humeur. Tantôt il se réserve absolument le droit d'hériter : « Si quelque malheur arrive à Boéthos, que les biens

« qu'il laissera appartiennent à Alexandre et à son fils. » Tantôt il y a une réserve pour les enfants de l'esclave; s'ils sont nés après l'acte de vente, les biens acquis par l'affranchi leur appartiendront légitimement, sinon ils feront retour au maître : « Si Sarapias vient « à mourir, laissant des enfants nés après l'archontat de Philocra- « tès, fils de Xénon, que ces enfants possèdent les biens de Sara- « pias; mais, si elle n'a pas d'enfants, que tous ses biens appartien- « nent à Astoxénos et à ses descendants. » Ce droit est même étendu jusqu'à la seconde génération; si les enfants de l'affranchi meurent eux-mêmes sans enfants, c'est au maître et à ses descendants que revient l'héritage. Défense par conséquent à l'affranchi d'aliéner ce qu'il possède; s'il donne quelque partie de ses biens, la donation est nulle, et, s'il le fait de son vivant, la vente elle-même est annulée, et par conséquent l'affranchi rentre dans la servitude: « Si, pendant sa vie, Sosos fait à quelqu'un donation de « ses biens, que la vente soit sans effet. » Conséquence bien rigoureuse, mais conséquence logique de l'acte. La validité de la vente dépend de l'entier accomplissement de toutes les conditions; manquer à l'une d'elles, c'était résilier le contrat. Les exigences du maître ne sont pas toujours poussées aussi loin; quelquefois il est dit que les biens acquis par l'esclave pendant son séjour auprès du maître lui appartiendront, mais c'est une concession qu'il a le droit de ne pas accorder. Et, comme tout dépendait de la volonté du maître, il peut même arriver que, pour reconnaître les bons services de l'esclave ou se concilier son affection, il lui attribue une part de son héritage. — Est-il besoin d'ajouter que c'est une très-rare exception?

« Les enfants nés de la femme esclave étaient la propriété du maître au même titre que les produits de ses troupeaux. C'était même un revenu assez considérable, à en juger par le nombre des esclaves nés à la maison (ἐνδογενεῖς, οἰκογενεῖς) qui sont mentionnés dans nos documents. Aussi fallait-il payer pour leur assurer la liberté, et on trouve fréquemment dans le même acte une femme vendue avec ses enfants, par exemple, une Juive avec ses deux filles, une mère avec son enfant à la mamelle; mais la rançon augmentait. La femme devait-elle rester encore un certain temps au service du vendeur, le sort des enfants à naître pendant ces années était réglé par une clause spéciale. Le plus souvent il est déclaré qu'ils seront libres : « Dans le cas où Damarchis aurait « des enfants pendant la vie de Theudora et son séjour auprès « d'elle, que ces enfants soient libres comme Damarchis elle-même, « et que nul ne puisse porter la main sur eux pendant toute leur « vie, qu'elle en ait un ou plusieurs. » Mais l'énonciation même de cette clause montre que l'affranchissement de la mère n'entraînait pas celui des enfants à naître, de même qu'il ne lui donnait pas le droit de disposer de ses biens. Une preuve directe nous est fournie par une inscription déjà connue, où nous voyons le maître vendre deux femmes esclaves en leur imposant l'obligation de rester auprès

de lui jusqu'à sa mort et en se réservant la propriété des enfants qui naîtront pendant ce temps : Τά γεννηθέντα ἐξ αὐτῶν ἐν τῷ τῆς παραμονῆς χρόνῳ ἔστωσαν δοῦλα. Peu importe que cet exemple soit le seul connu ; il suffit pour prouver l'existence des droits du maître sur les enfants de l'esclave, même après la vente au dieu.

« Parmi les obligations particulières imposées à l'esclave, on voit fréquemment celle de pourvoir aux besoins de telle ou telle personne, ou le maître lui-même, ou celui qu'il désigne : « Que Kintos nourrisse Euphronios, qu'il pourvoie à ses besoins, qu'il paye « pour Euphronios les contributions ordinaires aux tribus. » En voici un autre exemple où les obligations sont plus détaillées : « Si « Alexon vient à mourir, que Thracidas nourrisse Dorcas, si elle « veut demeurer avec lui ; si elle ne le veut pas, que Thracidas donne « à Dorcas pour sa nourriture quatre demi-setiers de froment et un « conge de vin par mois. » Ou bien l'esclave doit être regardé comme l'enfant de telle ou telle personne désignée, et remplir à son égard les devoirs d'un enfant. Ainsi une jeune fille nommée Hedyla est vendue à condition d'être considérée comme la fille de Doréma.

« Il est très-fréquent de voir une femme vendue avec ses enfants, mais non un homme ; le père était presque toujours incertain, le mariage n'étant que rarement reconnu entre esclaves. Xénophon conseillait de l'interdire aux mauvais serviteurs, et de l'accorder seulement aux bons comme une récompense. Voici un exemple de cette union légitime, et les autres particularités que contient cet acte nous engagent à y insister : « Que Méda nourrisse Sosibios, son « propre père, et Soso sa propre mère, et qu'elle pourvoie à leur « entretien lorsqu'elle sera en âge, dans le cas où Sosibios ou Soso « auraient besoin de nourriture ou d'entretien, qu'ils soient esclaves « ou qu'ils soient devenus libres. »

« Les expressions du texte εἴτε δουλεύοντες εἶεν, εἴτε ἐλεύθεροι γεγονότες, montrent qu'à l'époque de la vente le père et la mère étaient encore en servitude, puisqu'on prévoit le cas où ils en seront sortis. — L'esclave vendue, Méda, est encore une petite fille, κοράσιον, qui n'a pu gagner les deux mines de sa rançon. Elles ont donc été payées par les parents, qui ont voulu assurer à leur fille la liberté avant de la posséder pour eux-mêmes. Ainsi, chez ces esclaves que les anciens appelaient dédaigneusement des corps, σώματα, la servitude n'avait pu étouffer le sentiment de la famille. En revanche, les parents stipulent, ou plutôt la maîtresse stipule pour eux, afin d'éviter une charge dans l'avenir, que leur fille, lorsqu'elle sera en âge, devra les assister dans leurs besoins. Pour garantir l'exécution de cette clause contre l'ingratitude de la fille ou les tentatives des étrangers, il faut reconnaître à ces parents esclaves des droits contre les personnes libres, le droit de châtier ou de faire châtier à leur gré leur fille devenue libre si elle manque à ses devoirs envers eux, le droit de poursuivre en justice ceux qui tenteraient de la réduire en servitude, et par conséquent l'empêcheraient de pourvoir à

leurs besoins. On voit quelles étranges et bizarres complications se produisaient dès qu'on voulait traiter avec les esclaves, et combien il est impossible de rester conséquent en violant les droits de la nature.

« On sait quelle importance les anciens attachaient à la sépulture ; aussi imposait-on aux esclaves l'obligation de faire les sacrifices, les libations et les autres cérémonies en usage, comme faire construire le tombeau, sculpter l'image du mort, quelquefois apporter sur sa tombe des couronnes de fleurs de la saison. Les héritiers étaient chargés de veiller à l'exécution de ces conventions, condition expresse de la liberté. Cette coutume était générale chez les anciens. Des inscriptions trouvées en Thrace mentionnent l'obligation d'entretenir des roses sur une tombe ; de même chez les Romains. Cet usage s'est transmis aux modernes, le même à l'extérieur, tout autre par le sens qu'on y attache. Chez nous, c'est un soin laissé au pieux souvenir des parents et des amis, un honneur qui tire tout son prix de l'affection qui l'inspire. Les anciens tenaient moins au sentiment qu'à l'exact accomplissement de la cérémonie extérieure ; aussi était-ce souvent une charge imposée aux affranchis. De là des exigences détaillées avec une minutie qui enlève à ce devoir ce qu'il a de touchant. Nous voyons un certain Philon qui vend deux esclaves leur ordonner de venir couronner son image de couronnes tressées de laurier deux fois par mois, le premier jour et le septième, et, pour en assurer l'exécution, il est dit expressément pour l'une des deux affranchies, qu'elle doit rester à Delphes. Le vendeur paraît même tellement tenir à cette cérémonie qu'il fit graver de nouveau l'une de ces ventes pour ajouter que cette seconde affranchie serait également obligée de rester à Delphes. Poussé à ce point, ce n'est plus un désir touchant, c'est l'exigence d'un maître volontaire et puéril qui prolonge sa tyrannie au delà de la tombe.

« Au reste, en parcourant les diverses restrictions apportées à la liberté des affranchis, on voit qu'il n'y avait d'autres règles que le caprice du maître ; c'était au plus faible, c'est-à-dire à l'esclave, à subir la loi du plus fort. Pour celui-ci, défense de rentrer dans le pays où il avait servi ; pour celui-là, défense de le quitter ou d'y acquérir les droits de citoyen sans l'aveu du vendeur ; l'un doit accompagner son maître dans un voyage d'Egypte en Macédoine, un autre élever loyalement deux enfants, un troisième enseigner son métier de corroyeur à de jeunes compagnons d'esclavage. Un de ces affranchis doit aller, pendant un temps fixé, apprendre le métier de foulon, et faire gratuitement tous les ouvrages de cette sorte pour la famille de son ancien maître. Enfin, et ce n'est pas le moins curieux, un médecin stipule que l'affranchi devra pendant cinq ans l'aider à exercer son art moyennant la nourriture, le vêtement et le logement. — Platon (*Lois*, l. IV) parle de ces esclaves qui font la médecine en courant par la ville et en restant dans la boutique de leurs maîtres. « Ces sortes de médecins, dit-il, n'entrent dans aucun raisonnement avec le malade au sujet de son mal et ne souffrent pas

qu'il en raisonne; et, après avoir prescrit en vrais tyrans et avec toute la suffisance des gens habiles ce que la routine leur suggère, ils le quittent brusquement pour aller à un autre esclave malade, déchargeant ainsi leurs maîtres d'une partie des soins de leur profession. » Nous voyons qu'un meilleur sort n'était pas reservé à Delphes aux malades de basse condition et que le maître médecin livrait ses clients les moins riches à la routine et aux prescriptions tyranniques de son ancien esclave, qu'il faisait travailler à son profit.

« Pour le plus grand nombre, ces obligations en service effectif ou en argent sont remplacées et aggravées par une beaucoup plus générale, celle de rester auprès du vendeur ou de la personne qu'il désigne jusqu'a leur mort ou un certain nombre d'années (1), par exemple : « Que Praxinicis reste auprès de Cleunica tant que vivra Cleunica. » Ainsi le maître, tout en vendant l'esclave au dieu, continue à jouir de ses services, comme, en aliénant une propriété, on s'en réserve l'usufruit. Il y a vraiment lieu de s'étonner de voir fixer si souvent comme terme de cette obligation la vie du vendeur; et il semble qu'il y avait là pour l'affranchi une dangereuse tentation de hâter le moment où il serait complétement libre. Quelquefois, après la mort du maître, il lui faut encore servir un étranger, ou sa femme, ou ses enfants, un certain nombre d'années ou jusqu'à une époque fixée, par exemple, jusqu'au mariage du fils ou de la fille. Le terme était-il fixé non par la vie du vendeur, mais par un certain nombre d'années, trois, cinq ou dix ans, on marquait le mois à partir duquel le service devait compter, on prévoyait le cas de maladie et le temps pendant lequel l'esclave avait le droit d'être malade sans que le maître pût exiger une compensation du travail perdu : « Dans le cas où Sotérichos serait malade (puisse-t-il n'en pas être « ainsi!) plus de deux mois, que Sotérichos rende le surplus à « Amyntas et reste encore auprès de lui. » Si ce n'était pas en travail effectif, c'était en argent qu'il devait restituer au maître le temps qu'il lui dérobait : « S'il ne veut pas rester, qu'il paye à Praxon « 30 statères par année qu'il ne restera pas. » Pour d'autres, c'est une mine ou une demi-mine, selon la valeur de l'esclave. Il avait encore la ressource de se substituer un remplaçant, comme sous Louis XIV un galérien pouvait recouvrer la liberté en achetant un Turc qui devait ramer à sa place sur les galères royales. Mais le maître prenait ses précautions, il stipulait que le remplaçant devait être du même âge. Ainsi, outre le prix déjà payé, le maître tirait encore de l'esclave une nouvelle somme ou en argent ou en travail. Quelquefois, au bout de quelques années, il lui rendait la liberté : « De même Philon, ayant son bon sens, sa raison et étant en bonne

(1) Selon l'usage, le mot funeste de mort est évité avec soin et remplacé par un euphémisme : s'il souffre quelque chose, εἴ τί κα πάθῃ; s'il lui arrive quelque chose d'humain, εἴ τι γένοιτο ἀνθρώπινον; quand il arrivera à la fin, ἐπεί κα τελευτάσῃ.

« santé, il lui a plu que Leæna fût dispensée de l'obligation de « rester auprès de lui et de travailler pour lui, comme il est écrit « dans la vente, qu'elle soit libre, n'appartenant plus en rien à per« sonne. » Cette dispense accordée gratuitement paraît avoir été l'exception. Nous avons déjà vu plusieurs cas où l'esclave doit payer une certaine somme par année de service qui manquera. En voici un, où une esclave, après avoir déjà payé cinq mines, est obligée de se racheter une seconde fois : « Hiéroclès et Hiérocléia ont dispensé « et délivré Agathéméris de la nécessité de rester auprès d'Hiéro« clès et d'Hiérocléia pendant toute leur vie, comme il est écrit « dans l'enceinte sacrée, après avoir reçu la somme de trois mines « d'argent. » On voit combien ces restrictions modifiaient aux dépens de l'esclave et au profit du maître les conditions de la vente ; une première somme de cinq mines, plusieurs années de travail et une seconde somme de trois mines, voilà ce qu'avait coûté à Agathéméris la jouissance complète de sa liberté.

« Pendant le temps de son séjour, l'esclave doit rester dans la maison du maître, travailler pour lui, exécuter tout ce qui sera commandé, si c'est possible, sans mériter de reproches ; sinon, les coups le forceront à l'obéissance. « Que Bérenice et Œolis restent auprès « de Callis, pendant toute sa vie, exécutant tout ce qui leur sera « commandé sans mériter de reproches; mais si Berenica et Œolis « n'exécutent pas quelqu'une des choses commandées par Callis, en « étant capables, comme il est écrit, qu'il soit permis à Callis de les « châtier, comme elle le voudra et à tout autre que Callis en aura « chargé, sans qu'ils puissent être cités en justice et condamnés à « une amende. »

« Quelques limites cependant étaient fixées au pouvoir du maître. Il ne pouvait pas vendre l'esclave. Cette réserve ne se trouve exprimée que dans quelques cas, mais il faut évidemment l'étendre à tous. L'esclave vendu au dieu n'était plus la propriété du maître, il n'en avait conservé que l'usufruit, il ne pouvait donc plus en disposer absolument et aliéner ce qui appartenait à un autre. De même il aurait fait tort au dieu, si, en punissant son esclave, il l'avait mis à la torture ou lui avait brisé quelque membre, et une inscription n'accorde au maître le droit de frapper qu'à la condition de ne pas blesser, κύριός ἐστιν ἐπιτιμέων Σκυλλᾳ καὶ μαστιγόων πλαγαῖς ἀσινέοις. Il fallait même que l'esclave eût mérité ce châtiment par sa désobéissance pour être frappé ; le soin que prend le vendeur de stipuler qu'il en aura le droit prouve que dans certains cas les mauvais traitements pouvaient entraîner pour lui un procès et une amende. C'est donc en ce sens qu'il faut entendre une clause assez bizarre au premier abord. « Si Sophrona n'obéit pas, que Dromon soit maître de « châtier, de la façon qu'il voudra, Sophrona, comme étant libre. Ὡς « ἐλευθερα. » Ces mots, comme étant libre, qui paraissent assez singuliers rapprochés de ce qui précède, veulent dire que Dromon aura le droit de châtier et de frapper Sophrona, mais si elle désobéit, et cela sans lui donner des coups qui puissent la blesser, et

surtout sans pouvoir la vendre. — Des coups, tel est le châtiment de la désobéissance ordinaire. La faute était-elle plus grave, portait-elle atteinte aux clauses mêmes du contrat, par exemple, si l'esclave ne restait pas le temps fixé ou ne payait pas une indemnité pour le temps qu'il ne restait pas, s'il ne restait pas sans mériter de reproches, s'il portait préjudice au maître en le volant ou en disposant de ses biens en faveur d'un étranger, la vente était nulle et sans effet, ἀτελὴς καὶ ἄκυρος. L'annulation de la vente et par conséquent la servitude, telle est la menace toujours suspendue sur la tête de l'esclave lorsque la vente est soumise à des restrictions. C'est seulement après leur entier accomplissement que le contrat a toute sa force, que l'esclave appartient tout à fait au dieu, c'est-à-dire devient tout à fait libre. Jusqu'à ce moment, toutes les garanties sont suspendues; le devoir pour le garant de faire respecter les conditions de la vente, le droit pour l'esclave de défendre lui-même par la force sa liberté menacée, et pour tout citoyen de lui prêter secours sans s'exposer à un procès, ne commencent que le jour où l'affranchi a rempli toutes ses obligations envers le maître. Et cette stipulation est si importante que parfois le vendeur la fait répéter jusqu'à trois fois dans le même acte.

« Poussons à l'extrême cette faculté d'imposer à l'esclave vendu l'obligation de rester auprès du vendeur ou de la personne qu'il désigne, la vente au dieu couvrira une vente faite à un autre citoyen. Nous en trouvons deux exemples. Un certain Boéthos achète une esclave à Alexandros; selon les conditions, il doit la consacrer à Apollon au nom d'Alexandros, mais il en est le possesseur pendant toute sa vie: l'esclave n'aura donc fait que changer de maître. Le second est encore plus curieux, parce que le résultat de l'acte est moins l'affranchissement qu'une aggravation de servitude : « Cléon, « archonte, au mois Poitropios. — Nico, fille d'Athanion, a donné à « Apollon Pythien un corps mâle appelé Phainéas pour la somme « de cinq mines et elle a reçu ce prix; comme Phainéas et Apollo« dore, fils de Sopater, ont confié la vente au dieu, Phainéas doit « rester auprès d'Apollodore tant qu'il vivra et le nourrir dans sa « vieillesse, puisque Apollodore a donné à Nico les cinq mines pour « Phainéas; que Phainéas fasse pour Apollodore tout ce qui est « possible, sans mériter de reproche et le jour et la nuit; qu'il n'a« bandonne Apollodore sous aucun prétexte, sinon que Phainéas « puisse être emmené en tout lieu, de toute ville et de tout temple, « par Apollodore ou par celui à qui Apollodore le commandera; « qu'il soit permis à Apollodore et à tout autre à qui il l'ordonnera « de châtier Phainéas de la façon qu'il voudra si Phainéas est sur« pris à le tromper ou à ne pas exécuter les conventions, mais sans « qu'Apollodore puisse le vendre. Après que Phainéas aura nourri « Apollodore dans sa vieillesse sans mériter de reproches, qu'il « l'aura enseveli et qu'il lui aura rendu tous les honneurs que l'on « rend aux morts, qu'il soit libre. » On se demande ce qu'a gagné

l'esclave à cette vente faite sous le nom du dieu. Pour l'avenir, il a l'espoir de la liberté; mais il a payé bien cher cet espoir par l'accomplissement de toutes les obligations énumérées dans le contrat et par la suppression du droit d'asile dans les temples, dernière ressource de l'esclave placé dans la condition commune.

« Qu'y avait-il de changé dans les rapports du maître et de l'esclave pendant le temps que ce dernier devait continuer à servir? Nous avons déjà vu que le pouvoir du maître cessait d'être absolu parce qu'il avait à respecter les droits du dieu, à qui il avait cédé la propriété de l'esclave en n'en gardant que l'usufruit. Ainsi il ne peut vendre l'esclave, première limite posée à son pouvoir; il a le droit de le châtier, de le faire frapper, mais si l'esclave refuse d'obéir lorsqu'il le peut, s'il ne sert pas sans mériter de reproches. Mais qui sera chargé d'interpréter ce mot si vague ἀνεγκλήτως (1)? qui décidera si la vente doit être annulée ou maintenue? Quelques inscriptions plus complètes nous permettent de trancher la question, dont il n'est pas besoin de montrer l'importance. On n'aurait pas voulu permettre au maître d'être à la fois juge et partie; il était facile de comprendre que l'esclave aurait eu peu de chance d'avoir raison devant celui qui était le plus intéressé à lui donner tort. Un tribunal de trois arbitres était créé pour régler toutes leurs contestations à ce sujet.

« Si Sotérichos affirme qu'il est resté sans mériter de reproches
« et qu'il n'a fait rien de mal contre Amyntas ni contre son fils, mais
« si Amyntas ou son fils ont des reproches à faire à Sotérichos,
« qu'ils soient jugés devant les trois personnes qu'ils ont choisies :
« Diodore, fils de Mnasitheos, Cleudamos, fils de Cléon, Archélaos,
« fils de Thebagoras, et le jugement qu'ils rendront après avoir
« prêté serment sera souverain. »

« Ce tribunal est plus brièvement indiqué dans quelques autres inscriptions, mais il est impossible de supposer qu'il n'ait pas existé, même lorsqu'il n'en est pas fait mention expressément. C'était à ces arbitres qu'il appartenait de décider si l'esclave avait ou n'avait pas manqué à ses devoirs, si la vente devait être annulée ou maintenue. Le jugement qu'ils rendaient après avoir prêté serment était sans appel, κύριον. La composition du tribunal n'avait pas moins d'importance; il était choisi par les deux parties, comme le montre l'acte déjà cité : on avait même prévu le cas où l'un des arbitres viendrait à mourir et réglé les difficultés qui pourraient en sortir.
« Si quelque malheur arrive à quelqu'un des juges communs pen-
« dant les années désignées (les huit années que l'esclave devait en-
« core passer au service du maître), qu'ils en choisissent un autre
« pour le remplacer, et que celui qu'ils auront choisi juge avec les

(1) Bœckh C. I. G., p. 784, traduit ce mot par *sine controversia*, c'est-à-dire sans que le dieu puisse contester au maître la possession de l'esclave. Les passages cités plus bas montrent trop clairement le véritable sens « sans que l'esclave mérite de reproches » pour qu'il soit nécessaire d'insister.

« autres qui sont déjà désignés. Si Sotérichos et Amyntas ne s'en-
« tendent pas pour remplacer les juges communs qui seront morts,
« qu'il y en ait un ou plusieurs, si l'un des deux ne veut pas élire
« les juges communs d'accord avec l'autre, que les juges déjà dé-
« signés, qu'il y en ait un ou plusieurs, décident encore souveraine-
« ment, comme il est dit plus haut. »

« Si Leæna ou Aristomachos ont des griefs contre Satyros, ou Sa-
« tyros contre Leæna ou Aristomachos, qu'ils soient jugés devant
« les prêtres d'Apollon et Criton, fils de Nicaidas, et que la décision
« qu'ils rendront après avoir prêté serment soit souveraine. Si
« Criton vient à mourir, que Leæna, Aristomachos et Satyros choi-
« sissent à sa place celui qu'ils voudront. »

« Ces citations étaient nécessaires pour mettre en lumière un fait tout nouveau et de la plus grande importance, puisqu'il substituait à la volonté capricieuse du maître le jugement de trois arbitres choisis en commun.

« Outre ce tribunal, qui assurait les droits de l'esclave, sa dignité d'homme était relevée par le serment que son maître et lui prêtaient devant l'autel en présence des prêtres et des témoins. « Que,
« devant les prêtres, Ménarchos prête le serment ordinaire à Apol-
« lon, qu'il jure de ne faire aucune injustice à Ménon ou à Peitholaos
« tant qu'il vivra et de ne le permettre à aucun autre; mais si lui-
« même commet quelque injustice ou s'il le permet à un autre, que
« Ménarchos soit dévoué pour son parjure et pour avoir transgressé
« les conventions; pareillement, que les garants et tout autre qui
« le voudra aient le droit de rendre Xénon et Peitholaos au temple
« sans être exposés à aucun procès et à aucune amende. Que Xénon
« et Peitholaos prêtent le même serment que Ménarchos, de rester
« près de Ménarchos tant qu'il vivra, le servant avec une entière
« bonne volonté et exécutant tous ses ordres... »

« Ainsi le maître n'avait plus seulement des droits sur ses esclaves, il avait aussi des devoirs à remplir envers eux, ne pas leur faire tort, ne pas permettre à un autre de les léser; en y manquant, il était dévoué à la colère des dieux comme parjure, et en même temps il perdait tous ses droits sur ses serviteurs qui étaient rendus au temple. Pour l'esclave, exiger de lui un serment, n'était-ce pas le relever de cet état dégradant où il comptait non pour un homme, mais pour un instrument? N'était-ce pas supposer une âme à cet être qu'on appelait un corps mâle ou femelle, le croire capable de comprendre la sainteté du serment, de respecter la foi jurée, c'est-à-dire de faire acte d'homme? N'était-ce pas enfin, avant de lui rendre la liberté, lui rendre déjà sa dignité?

« L'inscription citée est la seule où il soit formellement parlé de ce serment réciproque. — Etait-ce une exception? Il semble heureusement qu'on peut croire le contraire. L'expression τὸν νόμιμον ὅρκον indique qu'il s'agit non d'une cérémonie extraordinaire, mais d'un cas prévu et régulier pour lequel existait une formule de serment. N'est-ce pas cette cérémonie du serment qui est indiquée par cette

mention à la fin de quelques autres actes : ταῦτα δὲ ἐγένετο ἀνὰ μέσον τοῦ βωμοῦ καὶ τοῦ ναοῦ. Plus d'une fois nous avons eu occasion de faire remarquer avec quelle négligence étaient rédigées ces inscriptions, qui ne sont pas l'acte original de l'affranchissement, mais une expédition, souvent abrégée, de l'acte déposé entre les mains des prêtres, du néocore ou des témoins. On prenait grand soin de mentionner les stipulations qui portaient sur les intérêts matériels jusqu'à les répéter trois ou quatre fois ; mais le serment ainsi que la cérémonie religieuse étaient devenus de pures formalités, dont l'accomplissement ne semblait pas valoir la peine d'être mentionné.

« Ces deux faits, la prestation d'un serment réciproque, l'établissement d'un tribunal d'arbitres chargé de décider entre le maître et l'esclave, sont en contradiction évidente avec les théories des anciens sur l'esclavage. — Pour être conséquents, ils ne devaient ni fixer des limites à l'autorité du maître sur un être qui était une chose, un instrument, ni demander à l'esclave ce que l'homme seul peut faire. Mais l'esclavage, comme toutes les violences faites au droit naturel par la force brutale, ne pouvait vivre que par des contradictions. D'ailleurs, comme nous l'avons montré, ce n'est pas envers l'esclave que le maître s'engageait, c'est envers le dieu auquel il le vendait. Sans cet intermédiaire, on ne pourrait comprendre de pareilles concessions faites à l'esclave.

§ IV.

« L'examen détaillé que nous venons de faire permet de juger le caractère de ces affranchissements et d'apprécier leur influence sur l'esclavage.

« Il faut le reconnaître, ces affranchissements n'ont été inspirés ni par une idée morale ni par un sentiment religieux. L'antiquité n'a pas eu de scrupules sur la légitimité de l'esclavage, et la philosophie grecque, loin de le condamner, s'est malheureusement appliquée à le justifier par des sophismes. On trouve quelques protestations dans les comiques grecs ; mais sont elles sérieuses et quelle influence ont-elles eue ? Aristote n'hésitait pas à reconnaître des natures serviles, faites pour l'esclavage. Et Platon, dans son idéale république, n'a pu concevoir la chimère d'un Etat sans esclaves. Peut-on croire du moins que la religion païenne a plus fait que la philosophie pour les esclaves; qu'Apollon, qui, lui aussi, fut condamné a servir, voulut adoucir la dure condition qu'il avait subie ? Pas davantage, et, si un grand nombre d'esclaves furent affranchis dans son temple de Delphes, n'oublions pas que Délos devint le plus grand marché d'esclaves de la Grèce. Au reste, ce genre d'affranchissements n'est pas particulier à Apollon ; on a retrouvé des actes analogues dans les temples d'Esculape à Stiris et à Elatée; de Sérapis à Chéronée, à Tithorée, à Coronée; de Bacchus à Naupacte; de Minerve Poliade à Daulis et même de Vénus Syrienne à Physcis, comme le montrent deux inscriptions

récemment découvertes en Etolie par notre collègue M. Bazin. C'était la divinité principale de chaque ville dont le temple servait à ces affranchissements. Nous avons montré que ces actes n'ont de religieux que la forme, qui en fut l'origine; ce n'est pas une consécration, mais une vente au dieu où le maître trouve non moins d'avantages que l'esclave.

« On se demande où le maître aurait pu trouver un acheteur aussi accommodant que le dieu et une forme de vente plus profitable. L'esclave était il vieux, il valait mieux lui rendre ainsi la liberté, moyennant une somme qui n'était pas inférieure à la valeur ordinaire des esclaves, que de conserver un serviteur usé et qui n'était plus qu'une charge. Trop jeune, il était encore impropre a servir utilement. S'il était dans la force de l'âge, le maître se réservait le droit de le garder un certain temps, de lui imposer des obligations qui se prolongeaient même au delà de la vie; il recevait le prix de l'esclave en continuant à profiter de ses services. Evidemment, nul autre acquéreur que le dieu, qui achetait, mais non pour posséder, n'aurait pu accepter de pareilles conditions.

« Pour les esclaves il n'est pas moins facile de voir quels motifs leur faisaient rechercher ce mode d'affranchissement. Ils devenaient les affranchis non de leur ancien maître, mais du dieu, patron beaucoup moins exigeant; ils n'avaient pas à redouter ces actions que le maître athénien pouvait intenter à un affranchi ingrat. Puis toutes ces garanties que le vendeur était obligé de donner au dieu assuraient sa liberté: la publicité de l'acte fait devant les prêtres, les magistrats et un certain nombre de particuliers, inscrit sur les murs du sanctuaire; la protection des garants, obligés, sous peine d'amende, à défendre les droits de l'affranchi; la faculté donnée à tout citoyen d'intervenir en sa faveur et de l'aider à se défendre, même par la force. S'il n'était pas rendu immédiatement à la liberté, il en avait du moins l'espoir. Et, si son sort était encore bien rude, comme nous l'avons vu, quel progrès néanmoins sur celui de l'esclave ordinaire! quelle satisfaction d'avoir à son tour des droits, de ne plus être soumis à la volonté capricieuse du maître, mais au jugement d'un tribunal d'arbitres, de ne plus être considéré comme un instrument, comme un corps, mais comme un homme qui pouvait donner et recevoir des serments!

« Pour être juste, il faut reconnaître qu'il doit tous ces avantages à cette forme de vente. Si le maître avait traité directement avec son esclave, jamais il n'eût consenti à lui reconnaître de pareils droits; mais, en traitant avec le dieu, il fallait bien lui donner les garanties que tout vendeur doit à l'acheteur, et c'est l'esclave qui a le plus gagné à cette intervention. Mais cette forme elle-même n'a pas été imaginée pour le protéger; elle est née d'un usage antique, qui peu à peu perdit son sens primitif. Dès les temps héroïques, on vendait les esclaves, qui devenaient des hiérodules, ou esclaves sacrés. Le service des dieux était bien plus doux que celui des hommes: témoin le jeune Ion, qui n'imaginait pas de sort plus heureux, et ces

captives qui souhaitaient de servir le dieu de Delphes. De là l'effort des esclaves pour changer de maître et appartenir aux temples. Dans l'origine, sans doute, la vente fut réelle, et l'esclave acheté par le dieu demeura dans le sanctuaire. De cette vente réelle la transition est naturelle à cette vente fictive qui aboutit à l'affranchissement; l'esclave confiait au dieu l'argent de la rançon qu'il fallait payer au maître. Ainsi se conserva l'appareil religieux dans les cérémonies et dans la formule d'un acte qui au fond n'a rien de religieux.

« Ce que nous avons dit fait voir également que ces affranchissements, quel qu'en fût le nombre, ne pouvaient amener l'extinction de l'esclavage. Ce ne fut pas un mouvement général, inspiré par la piété et l'équité, qui entraîna les maîtres à réparer l'injustice dont souffraient les esclaves; ce fut un usage local, qui emprunta à la cité où il prit naissance une forme religieuse, mais qui ne s'étendit guère au delà de Delphes et des contrées voisines. C'était sans doute une grande amélioration apportée à la condition de quelques esclaves, on leur rendait au moins l'espérance; ils ne se voyaient pas condamnés à servir sans autre terme que la mort; la liberté pouvait être le fruit du travail: c'était beaucoup pour adoucir le sort de celui qui se sentait le courage de la conquérir par un labeur incessant. Mais, pour l'esclavage, rien n'était changé. L'esclave vendu pouvait et devait être remplacé; les besoins du service restaient les mêmes et l'on ne connaissait d'autres moyens d'y pourvoir que l'esclavage. Aux portes mêmes de Delphes se tenait le marché de Pyloea; et le maître qui, aux jeux Pythiques, venait de Phocide ou d'Etolie affranchir son esclave en le vendant à Apollon, pouvait, en sortant du sanctuaire, en acheter un autre avec l'argent même qu'il avait reçu. Il n'y avait donc pas une diminution dans le nombre des esclaves, mais un simple changement; les uns sortaient de la maison du maître pour devenir libres, d'autres y rentraient pour les remplacer, et l'odieux trafic des marchands d'hommes, alimenté par la guerre et les enlèvements, était toujours en mesure de fournir à ces besoins. On ne doit donc pas exagérer la portée de ces affranchissements ni y entrevoir le germe d'une révolution qui aurait abouti à la disparition de l'esclavage. Pour le détruire, ou même pour le restreindre, il était nécessaire de l'attaquer dans son principe, de le condamner au nom du droit et de la justice. Et ces principes plus élevés il ne faut les demander ni à la philosophie antique ni à la religion païenne, qui n'ont eu ni la force ni même la volonté de remédier aux maux de la société.

« Pour mieux sentir ce qui a manqué à ces actes d'affranchissement et ce qui les a rendus stériles pour le progrès de l'humanité, qu'on les compare à un acte d'affranchissement de l'époque chrétienne (354 après Jésus-Christ) retrouvé sur un papyrus de la haute Egypte.

« Cet affranchissement, sous forme de lettre adressée aux esclaves, est ainsi conçu : « Je déclare volontairement, de mon plein gré et

sans regret, que je vous rends la liberté... par piété envers le Dieu plein de miséricorde et par reconnaissance de la bonne volonté que vous m'avez toujours montrée, de votre affection et de vos services. »

Ὁμολογῶ ἑκουσίως καὶ αὐθαιρέτως καὶ ἀμετανοήτως ἀφικέναι ὑμᾶς ἐλευθέρους...... κατ' εὐσεβίαν τοῦ πανελεήμονος Θεοῦ...... καὶ ἀνθ' ὧν ἐνεδείξωσθε μοι κατὰ χρόνον εὐνοίας καὶ στοργῆς ἔτι τε καὶ ὑπηρεσίας.

« Ici il n'y a pour l'esclave ni rançon à payer, ni dures restrictions, ni obligations onéreuses, la liberté lui est rendue gratuitement, complète et sur-le-champ. — La forme de l'acte n'est pas religieuse comme à Delphes, mais il est inspiré par un véritable sentiment de religion et d'humanité. Il est impossible de ne pas voir quelle distance sépare ces deux modes d'affranchissement, l'un, qui n'est qu'une vente où le maître ne sacrifie rien de ses intérêts, et qui consacre plus qu'il ne condamne l'esclavage, l'autre où l'on sent déjà l'accomplissement d'une révolution, et où commence l'extinction de l'esclavage avec les doutes du maître sur la légitimité de ses droits. »

Séance du 29.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Du polythéisme hellénique, par M. Louis Bénard, docteur ès lettres, 2e édition. Paris, 1863, 1 vol. in-12.

Notice sur la bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au ministère de l'instruction publique, par M. Ch. Em. Ruelle. Paris, 1863, br. in-8o.

Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran (suite). *Limites de l'ancienne Aquitaine et de la province romaine du temps de J. César*, par M. Ad. Garrigou. Toulouse, 1863, br. in-8o.

Catalogue du Musée de Nîmes, par M. Aug. Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard. Nîmes, 1863, 1 vol. in-8o.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XIII. Genève, Paris, 1863, 1 vol. in-8o.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1861, 3e série, tome III. Angoulême, 1863.

Revue historique du droit français et étranger, 9e année, 2e livraison Mars et avril 1863.

Annales de philosophie chrétienne, avril 1863, no 40.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux prix Gobert.

La séance redevient publique.

Le président déclare que le premier prix (9,000 francs) est décerné à M. Aurélien de Courson, pour son ouvrage intitulé : *Cartulaire de l'abbaye de Redon.*

Le second prix est maintenu à M. d'Arbois de Jubainville, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des comtes de Champagne.*

MOIS DE JUIN.

Séance du 5.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre les observations de M. le comte de Laborde relativement à l'application du règlement dans l'attribution du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. le secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 2 juin, transmettant un Mémoire de M. Gebhart, membre de l'Ecole française d'Athènes, intitulé : *Histoire du sculpteur Polyclète*, conformément à l'énoncé d'une des questions proposées par la Compagnie. Renvoi à la commission de l'Ecole.

M. le maréchal Ministre de la guerre informe l'Académie que le Mémoire de M. Aucapitaine, précédemment envoyé, est destiné au concours des antiquités de la France.

M. le vicomte de Rougé commence, en communication, la lecture d'un *Mémoire sur la stèle découverte par M. Mariette au Gebel-Barkal (haute Nubie).*

C'est au concours du prix Gobert que M. Tourtoulou destine son étude sur *Jayme le Conquérant*, — et au concours des antiquités que M. Garrigou destine ses *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans.*

Sont présentés à l'Académie :

Description des fouilles exécutées en Egypte par Auguste Mariette, ouvrage publié par ordre de S. A. le vice-roi d'Egypte, première série

des fouilles, 1850-1854, t. I, livraison 1 à 5. Paris 1863, in-f°, 20 planches photolithographiées par le procédé Poitevin, et chromolithographiées (pour la reproduction des bijoux du Sérapeum). M. de ROUGÉ fait ressortir l'importance de cette publication et l'intérêt particulier qui recommande ces 20 premières planches. Elles inaugurent dignement le grand travail de M. Mariette sur le Sérapeum; le savant égyptologue signale à l'Académie la perfection de ce procédé, qui livre aux hommes d'étude une reproduction tellement fidèle du monument qu'il n'est plus d'aucun avantage d'avoir l'original sous les yeux. M. de ROUGÉ signale encore le zèle intelligent de M. Devéria, qui a été commis par M. Mariette à la surveillance et à l'exécution même des planches photographiques.

Au nom de M. Roulez, correspondant de l'Académie à Gand, *Sur l'inscription d'Hadrien trouvée à Athènes.* (Extr. de la *Revue de l'instruction publique* de Belgique, mai 1863, 1 f. in-8°.)

Prima conclusione alla cattedra di letteratura italiana nella R. Università degli studj di Catania, anno 1863, del can. prof. Gioacchino Geremia. Catania 1863, br. in-8°.

Mémoire sur les anciennes constructions militaires connues sous le nom de Forts vitrifiés, par F. Prévost, capitaine du génie. Saumur, 1863, br. in-8°.

Recherches sur Elbeuf;—Esquisses ou silhouettes de ses seigneurs de la maison de Lorraine, par M. Parfait Maille, 1 gr. vol. in-12, 1859.

Revue archéologique, juin 1863.

Revue de l'art chrétien, mai 1863.

Séance du 12.

L'Académie se forme en comité secret pour un projet de modification au règlement concernant l'ordre du jour et pour la lecture du rapport préalable sur les opérations de la commission du prix biennal de 20,000 fr.

La séance redevient publique

RAPPORT DE M. LE CLERC,

Au nom de la commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix BORDIN.

« Le sujet proposé était relatif à l'étude des sources du *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais. Un Mémoire a été envoyé au con-

cours. L'auteur, qui ne semble ni assez familiarisé avec l'antiquité classique, ni être parfaitement au courant des progrès de la critique moderne, est fort incomplet sur la partie importante du programme conçue en ces termes : « Signaler ce qui a été tiré d'ouvrages perdus ou inédits: » aussi a-t-il négligé plusieurs questions assez neuves qui n'auraient pas manqué de donner à son travail une plus grande originalité. Le plan de son Mémoire ressemble trop à une table des matières. Le style en est faible et quelquefois peu correct ; mais ces défauts, qui disparaîtront facilement dans une révision ultérieure, sont amplement rachetés par une étude patiente de l'ouvrage, par une analyse intelligente des points de la chronique qui regardent la France et par des rapprochements qui ne laissent pas d'être d'une grande utilité pour les historiens à venir. »

La commission, à l'unanimité, décerne le prix au Mémoire nº 1, dont l'auteur est M. E. Boutaric.

M. le vicomte de Rougé termine la lecture de son travail intitulé :

Inscription historique du roi Pianchi-Mériamoun découverte par M. Mariette au Gebel-Barkal.

« La stèle de granit trouvée récemment au mont Barkal dans les fouilles dirigées par M. Mariette, et sur laquelle ce savant a bien voulu appeler notre attention dans la lettre publiée récemment par la *Revue archéologique*, doit être considérée comme un des monuments les plus importants pour l'histoire parmi ceux que nous devons à ces mines inépuisables où les investigations persévérantes de notre savant confrère savent découvrir chaque jour de nouveaux filons. La stèle de Gebel-Barkal se distingue dès le premier coup d'œil par sa richesse en textes hiéroglyphiques : ses quatre faces en sont couvertes ; on n'y comptait pas moins de cent soixante dix-huit lignes, sur lesquelles, par une heureuse exception, deux lignes seulement avaient été consacrées à ces titres pompeux qui remplissent les documents pharaoniques. Tout le reste de l'inscription est purement historique. Une fracture du côté gauche sera la cause d'une lacune bien regrettable, car elle comprend quinze lignes entières d'une des petites faces latérales : elle nous enlève aussi les premiers mots d'environ vingt lignes d'une des grandes faces, et il est à craindre qu'on ne puisse jamais faire la restitution de ces mots de manière à répondre aux exigences de la critique.

« Ainsi que M. Mariette l'a bien pressenti, la copie très-sommaire que nous possédons ne permettrait pas de tenter une traduction complète ni une publication satisfaisante de l'inscription. Le plus sage eût été peut-être de s'abstenir et d'attendre la vue du monument. Mais Gebel-Barkal est bien éloigné du Caire, et, d'un autre côté, rester inactif devant cent soixante lignes de textes historiques entièrement nouveaux, c'était là un excès de prudence et de sang-froid dont je ne me suis pas senti capable. Les archéo-

logues comprendront facilement avec quelle ardeur je me suis mis tout aussitôt à chercher la solution des problèmes historiques dont M. Mariette avait si bien défini les conditions. J'ai donc étudié patiemment les dessins qui accompagnaient la lettre de ce savant, et je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que, malgré les lacunes et en laissant provisoirement de côté beaucoup de mots et même de phrases entières restés indéchiffrables, j'ai pu néanmoins restituer et traduire une assez grande partie du texte pour fixer la marche du récit et pour mettre en lumière les principaux faits dont cette longue inscription avait été destinée à perpétuer la mémoire.

« Nous apprenons dès la première ligne qu'elle fut dédiée par les ordres d'un souverain nommé Pianchi-Mériamoun, dont le nom se retrouve sur d'autres monuments élevés à Napata et à Gebel-Barkal. Immédiatement après l'énumération de ses titres royaux commence le récit d'une grande expédition conduite par ce prince en personne, depuis l'Ethiopie jusqu'à Memphis et même dans le Delta; il se vante d'avoir soumis à son autorité, dans le cours de cette campagne, différents rois et princes qui se partageaient alors entre eux la souveraineté de l'Egypte.

« Quel est ce nouveau personnage, qui n'avait pas encore sa place historique en Egypte? Quels furent ses adversaires et à quelle famille pharaonique doit-on rattacher tous ces petits dynastes simultanés? Quelle est enfin l'époque précise où le récit de cette guerre viendra s'intercaler? Telles sont les questions principales qui se présentent à l'esprit : nous chercherons à les résoudre, après avoir exposé au lecteur tous les renseignements que nous avons pu arracher à l'inscription dans la copie que nous avons sous les yeux.

I. — « M. Mariette nous a déjà très-fidèlement expliqué les figures qui remplissaient le cintre de la stèle. Les dieux thébains Ammon et Mouth y occupaient le premier rang, assis sur des trônes. Le roi *Pianchi-Mériamoun*, debout et tourné dans le même sens, semble associé à leur divinité. Il prend les titres qui indiquent la complète souveraineté sur la haute et sur la basse Egypte, ou du moins la prétention à ce rang suprême. Dix personnages étaient représentés comme venant offrir leurs hommages à Pianchi-Mériamoun. La première figure est aujourd'hui très-effacée; son nom n'est plus lisible, mais la longueur du vêtement me fait présumer que la primauté avait été ici attribuée à une reine nommée *Nesatente-Mehi*, que l'inscription nous montrera plus loin environnée d'une certaine considération. Elle est suivie par le roi Nimrod, son époux (1). Ces deux personnages sont seuls debout : Nimrod tient par la bride un cheval qu'il amène à Pianchi.

« Dans un second registre, on voit trois figures prosternées, que leurs noms font reconnaître pour le roi Osorkon, le roi Wuaput et le roi Pefaabast (2).

« Dans la partie gauche de la stèle, cinq autres personnages sont également prosternés. Ils portent sur la tête une sorte d'étoffe repliée, que nous connaissons, par les stèles du Sérapéum, comme une coiffure spéciale appartenant aux chefs des Maschuasch. Leurs noms se retrouvent dans le cours de l'inscription; je ne puis reconnaître dans le cintre que celui du second, qui se lit Tat-amen-aufanch (3). Ce sont des chefs importants de la basse Egypte qui partageaient le pouvoir souverain avec les quatre rois que nous venons de nommer.

(1) Le nom écrit auprès de ce prince se lit *Suten Numrut*.
(2) *Suten Uasarken*, *Suten Wuaput*, *Suten Pewaabast*.
(3) *Tat amen auw-anx*.

« La grande inscription suit immédiatement ces figures, qui n'occupent qu'un très-petit espace; elle commence par une date de la vingt et unième année du règne de Pianchi-Mériamoun. Après une courte énumération de ses titres royaux, le récit commence par un rapport qu'on adresse à ce roi sur les progrès menaçants que fait la puissance d'un chef de l'Occident (1), nommé Tafnecht. Il s'est emparé d'une foule de places de la basse Egypte, et s'avance maintenant vers le Midi. Le texte énumère un certain nombre de places dont les chefs, tremblants de crainte, lui ont ouvert leurs portes après de continuelles défaites. Les chefs des régions voisines de la Thébaïde envoient alors vers le roi Pianchi-Mériamoun; ils le préviennent que, s'il ne vient pas à leur secours, Tafnecht va devenir maître de toute l'Egypte. Déjà il a pris de force le rempart de Neferus (2), et les chefs se rangent à son obéissance. Le nôme de Uébuob (3) a été mis à contribution par lui, et lui a fourni toutes sortes de subsides.

« Pianchi, alarmé de ces nouvelles, appelle son armée au combat. Il prévient spécialement ses généraux nommés Puarma et Uaamereskin ainsi qu'un certain nombre de ses officiers *qui étaient en Egypte*, et il leur ordonne de tout préparer pour la guerre. Le roi se transporte ensuite de sa propre personne en Egypte, et prononce un discours devant son armée. Il me serait impossible de donner une idée complète de cette allocution. J'y remarque des recommandations sur les préparatifs de la guerre, et, à ce qu'il me semble, sur la tactique et la discipline que ses soldats devront observer. Pianchi constate que son adversaire, Tafnecht, avait avec lui des Libyens (Tahennu) et des guerriers du Nord. On comprend encore clairement que le roi éthiopien, en annonçant à ses soldats qu'ils vont entrer à Thèbes, leur rappelle qu'Ammon est son dieu et son protecteur spécial; c'est de lui qu'il tire toute sa puissance. Aussi doivent-ils se prosterner devant Ammon et lui demander la victoire. L'armée de Pianchi se prosterne, et répond au roi par des protestations de fidélité. « C'est toi qui fournis « notre nourriture dans les marches; c'est ton eau qui étanche notre soif; « c'est ta valeur qui nous donnera la victoire, etc... Qui donc est semblable « à toi, ô roi vaillant, qui fais de tes propres mains le travail des com« bats? »

« L'armée de Pianchi arrive à Thèbes, et se conforme aux ordres du roi, puis elle marche en avant en suivant la vallée du Nil, et rencontre bientôt les forces du chef de la basse Egypte, qu'escortait une flotte nombreuse et bien armée. Pianchi remporte une première victoire, et poursuit sa marche vers le Nord. Les vaincus se retirent à la ville de *Souten-se-nen* (4), et y organisent une formidable coalition contre Pianchi. Tafnecht y entraîne à sa suite le roi Nimrod, le roi Waaput, les chefs des Maschuasch, Scheschonk et Tat-amen-auf-anch, le roi Osorkon de Bubastis, et en général tous les chefs de la basse Egypte. Les deux armées se rencontrent sans qu'on nous dise l'endroit précis de la bataille. Les Ethiopiens remportent une seconde victoire, et s'emparent de la flotte égyptienne. Les débris de l'armée du Nord se dirigent sur (Hu-peka?); mais les soldats de Pianchi les y rejoi-

(1) Peut-être cette expression signifie-t-elle *le chef du nôme Libyque*, le nom égyptien de ce nôme étant : nôme de l'Occident. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 121, 244.

(2) Localité située près de Béni-Hassan, dans le seizième nôme de la haute Egypte. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 165.

(3) Nom égyptien du nôme d'Aphroditopolis. V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 109.

(4) La position de cette place n'est pas encore connue; nous la discuterons plus loin.

guent promptement, et leur tuent encore un grand nombre d'hommes et de chevaux; les fuyards gagnent la ville de Cheb (1), située dans le nôme d'Aphroditopolis. Après une petite lacune, je retrouve le roi Nimrod engagé dans le nôme de Un (ou d'Hermopolis Magna) contre une partie des troupes de Pianchi, qu'il chasse de ce canton. En apprenant cet échec, Pianchi entre dans une épouvantable fureur, et prononce le serment, par sa vie et par l'amour d'Ammon, de ne pas laisser vivant un seul des guerriers du Nord pour annoncer la nouvelle de leur défaite. « Après que j'aurai célébré à Thèbes « la panégyrie d'Ammon, au commencement de l'année, ainsi que la fête du « dieu Month, dans Thèbes, comme le soleil l'a fait la première fois, je ferai « goûter mes doigts aux guerriers de la basse Egypte. » Les soldats de Pianchi, apprenant sa colère, se rallient, et attaquent l'armée ennemie dans la ville de Uebuôb (ou Aphroditopolis) (2) et la mettent en déroute; « mais, dit le texte, la colère du roi ne s'apaisa pas pour cela. » Les chefs égyptiens essayent de résister derrière les murailles de Tatehni, ville du nôme Arsinoïte postérieur (3), où ils avaient de nouveau réuni leurs forces; mais la ville est prise d'assaut, et l'armée de Pianchi y fait un grand carnage. Un des fils de Tafnecht y perdit même la vie. Ce nouveau succès ne réussit pas encore à calmer la fureur de Pianchi, non plus que la prise d'une autre ville nommée (Hanum?).

« Après avoir célébré la fête d'Ammon dans Ap, Pianchi s'embarque sur son vaisseau royal, et descend le fleuve jusqu'à la ville de Un (un des noms d'Hermopolis Magna). Le récit nous montre alors le roi qui sort de sa cabine, fait atteler ses chevaux et monte sur son char. Il menace de nouveau les guerriers du Nord de sa colère s'ils continuent à le combattre. Il dispose ensuite son camp à l'occident d'Hermopolis, et prépare tout pour donner l'assaut à cette place. Les échelles sont approchées des murs, les archers et les frondeurs (4) couvrent les remparts de projectiles et tuent ses défenseurs. Un, la capitale du nôme, se rend à discrétion et paye une forte rançon. Le chef des ennemis, en cet endroit, n'est pas nommé, mais on voit un peu plus loin que c'était le roi Nimrod. Il sort de la ville et vient, l'urœus sur le front, faire sa soumission au vainqueur.

« La reine Nesa-tente-mehi (5), qualifiée royale épouse et fille de roi, est envoyée par Nimrod auprès de la famille de Pianchi pour se concilier ses bonnes grâces. Elle vient supplier les reines, les favorites, les filles et les sœurs de ce roi. Presternée devant ces princesses : « Venez à moi « leur dit-elle, ô épouses du roi, filles du roi et sœurs du roi! conciliez-« moi l'Horus seigneur du palais. Ses esprits sont grands et sa justice est « proclamée... »

« Ce discours est interrompu par une lacune de seize petites lignes, qui manquent sur le flanc gauche de la stèle. Quelque regrettable qu'elle soit, elle ne nous prive cependant que de faits secondaires, car on voit, à l'endroit où le texte redevient lisible, qu'il est toujours question de la soumission définitive du nôme de Un (hermopolitain). Le prince vaincu prononçait à son tour un discours pour assurer le roi éthiopien de sa soumission;

(1) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 220. Cheb paraît répondre au lieu nommé actuellement Et-Hébé, sur la rive droite du Nil.

(2) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 229.

(3) Brugsch, *Géogr.*, I, p. 232, la nomme Pentatehni.

(4) Il s'agit de jeter des pierres, mais je ne puis voir clairement si c'était avec des machines ou avec des frondes.

(5) Je pense que ce doit être le personnage le plus rapproché de Pianchi sur le cintre de la stèle.

veut devenir l'un de ses serviteurs et lui promet d'acquitter un tribut annuel pour son trésor royal. Nimrod envoie au roi de riches présents en or, argent, lapis, cuivre et toutes sortes de substances précieuses. Il vient ensuite lui-même tenant dans chacune de ses mains un des deux sistres sacrés et amène à Pianchi un cheval, sans doute comme signe de sa soumission. C'est la première fois que cette coutume, empruntée aux mœurs arabes, apparaît sur les monuments égyptiens. Ces phrases expliquent clairement l'attitude de Nimrod dans la scène qui décore le cintre de la stèle, car on y distingue encore un sistre dans sa main droite.

« Le texte attire ensuite notre attention sur la piété du conquérant, qui s'empresse d'aller au temple de Thoth, seigneur de Sésennu (Hermopolis), et d'y accomplir tous les rites et sacrifices réservés aux rois en l'honneur de Thoth et des huit dieux, seigneurs de Sesennu. Toutes les légions égyptiennes font entendre leurs acclamations à la suite de cette cérémonie et les prophètes saluent la venue du fils du soleil, Pianchi, qu'ils proclament le protecteur de leur nôme. Le roi pénètre ensuite dans le palais de Nimrod et dans tous les édifices qui en dépendaient, et il traite avec bienveillance les reines et les princesses qui invoquent sa clémence.

« Ces détails sont suivis d'un récit très-curieux où nous voyons Pianchi visitant les écuries et les haras de la contrée; il trouve les chevaux mal soignés et en témoigne un vif mécontentement. « Par ma vie! par l'amour « de Ra, qui renouvelle le souffle à mes narines! il n'y a pas de plus « grande faute à mes yeux que d'affamer mes chevaux. » Il recommande l'obéissance, au nom de sa filiation divine, et s'occupe de regler les droits du trésor royal et d'établir des redevances au profit des fêtes d'Ammon, célébrées à Thèbes. Au bruit de tous ces succès, le roi Suten-senen, nommé Pefaabast, vient rendre hommage à Pianchi et lui apporter son tribut : il lui amène les meilleurs chevaux de ses écuries et, s'étant prosterné, lui adresse un discours :

« Hommage à toi, roi victorieux... j'étais plongé dans les ténèbres, tu « as rendu la lumière à ma face. Je n'ai pas trouvé un ami dans le mal« heur qui fût présent au jour du combat, si ce n'est toi, ô roi vaillant, « qui a chassé mes ténèbres! Je deviens ton serviteur avec tout le peuple « de Suten-senen et je payerai tribut à ta porte. La figure auguste qui est « au sommet des orbites stellaires (1), sa royauté est la tienne; il est iné« branlable, tu es inébranlable, ô roi Pianchi, vivant pour l'éternité! »

« Le récit se poursuit en cet endroit sur le verso de la stèle, où le commencement de chacune des vingt et une premières lignes a perdu quelques mots. Pianchi, continuant sa marche victorieuse, arrive à une ville d'un nom douteux (2), dont les remparts étaient garnis des combattants de la basse Egypte. Le roi les somme de se rendre en leur faisant savoir que s'ils refusent d'ouvrir leurs portes, il les traitera comme des gens « qui « aiment la mort et détestent la vie. » Les habitants se soumettent et lui font dire que toutes ses paroles sortent de la bouche d'un dieu, en sorte qu'ils reconnaissent sa filiation divine. Une lacune m'empêche de saisir complétement le sens de la capitulation; il est expliqué néanmoins que Tafnecht et ses partisans sortirent de la ville. Les soldats de Pianchi y firent leur entrée et respectèrent les habitants. Le vainqueur se contenta d'y

(1) Probablement l'astre de *Sahu* ou Orion, la constellation d'Osiris, comme chef des âmes célestes.

(2) *Para*(*aa*)*xeper*. Si l'élément douteux est, comme je le crois, *aa*, ce nom indiquera une ville bâtie tout récemment par Scheschonk IV et portant son nom royal.

rétablir les droits du trésor et d'ordonner des redevances pour les fêtes d'Ammon.

« L'armée d'Ethiopie, gagnant toujours du terrain, arrive à deux places nommées Mere-tum (1) et Pa-sekeri-nev-shat (2), dont la position n'est pas connue. Le nom de *Sekeri* nous montre cependant que nous nous rapprochons déjà de Memphis. Pianchi envoie une sommation conçue dans les termes suivants : « Prosternez-vous devant moi ! choisissez, à votre gré, « d'ouvrir et de vivre, ou de fermer et de mourir. Sa Majesté ne passera « pas devant une ville en la laissant fermée. » Ils ouvrirent à l'instant, ajoute le texte ; le vainqueur y rétablit les droits de son tresor et les redevances en l'honneur d'Ammon Thébain.

« La ville nommée Ta-toti (inconnue), qui avait des remparts bien garnis de combattants, se rendit d'elle-même : ils reconnaissent que le père divin de Pianchi lui a donné le monde en héritage. Cette ville, très-peu éloignée de Memphis, devait avoir une certaine importance religieuse, car Pianchi vient y accomplir les rites du sacrifice, avant de rétablir les droits ordinaires réclamés par son trésor royal. Après une légère lacune se trouve la sommation envoyée à Memphis au nom du prince éthiopien. Il engage les habitants à ne pas le combattre et à ouvrir leurs portes ; il veut entrer et sortir librement, comme le soleil l'a fait lui-même la première fois, ce qu'il faut entendre du règne fictif du dieu Ra. Ses desseins sont pacifiques : il vient pour rendre ses hommages à Phtath dans ses différents temples et aux autres dieux du nôme du mur blanc (Memphite) (3). Ses soldats ne feront même pas pleurer un enfant. Dans tous les nômes du Midi, sa victoire n'a amené la mort de personne, si ce n'est des scélérats, car les dieux dévouent l'impie au billot.

« Cette sommation n'est pas écoutée des habitants de Memphis qui ferment les portes de la ville... Le prince de Saïs (Tafnecht) s'approche du mur blanc (4) pendant la nuit et se jette dans la place avec huit mille soldats. Outre cela, Memphis était remplie de guerriers venus de tous les côtés de la basse Egypte, et abondamment approvisionnée d'armes et de vivres de toutes sortes... Après une petite lacune, je trouve une nouvelle phrase où il est question d'un chef ennemi qui, ne se fiant pas à son char, s'enfuit à cheval, craignant de tomber entre les mains de Pianchi. L'état du fleuve permit aux barques d'arriver jusqu'aux murailles de la place ; mais, en débarquant, le monarque éthiopien la trouva dans un état de défense redoutable : des remparts très-élevés étaient réparés à neuf et ses soldats ne savaient comment s'y prendre pour pouvoir donner l'assaut. Après une sorte de délibération, dont je ne puis saisir les détails, le roi, furieux de ces obstacles, dit à son armée : « Par ma vie, par l'amour de Ra et par la « faveur d'Ammon ! je comprends que cela est arrivé par l'ordre d'Am- « mon... Ce dieu ne l'a pas mis dans leur cœur et ne leur a pas révélé « son ordre. Il agit ainsi pour faire connaître ses esprits et pour faire voir « sa puissance. J'entrerai dans la ville comme l'inondation... » Pianchi dispose ensuite sa flotte et son armée pour attaquer la place ; il fait ranger ses vaisseaux la proue au rivage et touchant les maisons de Memphis... Les soldats de Sa Majesté, répète l'inscription, n'ont pas fait pleurer un

(1) *Mer-tum.*

(2) *Pa-sekeri-nev-shat.* M. Brugsch pense que le nom de Sakkarah provient du nom antique Sekeri, surnom très-usité du dieu Phtah.

(3) *Hesep-sevti-hat*, nom du nôme memphite.

(4) Partie de la ville où semble avoir été la citadelle.

petit enfant. En ordonnant l'assaut, le roi recommande encore d'épargner les vaincus. L'armée entre dans Memphis comme une inondation, y massacre un grand nombre de soldats et fait des prisonniers.

« Le lendemain matin, Pianchi commence par envoyer des soldats pour protéger les temples; il fait purifier la ville d'après les prescriptions des livres sacrés et rétablit les prêtres dans leurs fonctions. Nous le voyons tout aussitôt se rendre au temple, s'y purifier et accomplir les rites réservés à la royauté. Il entre dans le sanctuaire et offre les sacrifices ordinaires, composés de bœufs, de veaux et d'oies, à son père Ptah de Res-Sebtif (1). Après ces cérémonies, qui constatent son intronisation régulière (2), on vient lui annoncer la soumission des nômes qui avoisinaient Memphis. Un certain nombre de places, rebelles jusqu'alors à son autorité (3), ont ouvert leurs portes, et, quant à ses ennemis, ils se sont enfuis sans qu'on pût savoir où. Le roi Wuaput, le chef des Maschuasch (Mer-Kanesch?), le prince Pétisis et un grand nombre de chefs de la basse Egypte apportent leurs présents à Pianchi pour être admis à contempler ses splendeurs.

« Celui-ci s'occupe d'abord, comme nous l'avons vu partout, de réorganiser les perceptions d'impôt et les revenus des temples, puis il se rend à Héliopolis et y accomplit un certain nombre de cérémonies qui seront très-curieuses à étudier en détail, car elles semblent avoir fait partie des rites de l'intronisation royale. J'y distingue d'abord une libation adressée au dieu Tum, dans le lieu nommé Cher ou Combat (4), et dans le temple des dieux de Pa-patu (5), puis un sacrifice aux dieux d'Amah (6). Pianchi revient ensuite au temple de Cher par le chemin de... et après une nouvelle station, dont le nom n'est pas reconnaissable, il se purifie dans les eaux du Nil. Je reconnais ensuite de nouvelles cérémonies accomplies dans deux localités dépendantes d'Héliopolis. A Schau-ka-em-an (7) il offre au soleil levant des vaches blanches, du lait, de l'encens et toutes sortes de parfums. Il passe de là au grand temple du soleil, où il fait deux actes d'adoration. Le chef des prêtres, de l'ordre nommé Heb (8), adresse un hymne au dieu qui a repoussé les ennemis du roi. Notre texte le conduit ensuite au temple de Habenben (9), où il commence par se sanctifier avec l'encens et le sang vivant; puis il pénètre dans un lieu nommé Seschetuer (10) pour y contempler le dieu Ra (soleil). « Il s'y tint debout, seul, ôta les verrous, « ouvrit les portes et contempla son père Ra (11) dans Habenben, ainsi que

(1) *Res-sevtiw*, une des désignations locales du dieu suprême de Memphis.

(2) Ce sont les cérémonies indiquées dans l'inscription de Rosette, sous cette dénomination générale : *Les rites pour la prise de possession de la couronne.*

(3) Les places énumérées ici sans aucune indication sur leur situation étaient sans doute peu éloignées de Memphis. Leurs noms sont écrits de la manière suivante : 1° *Heritmi;* 2° *Peni...uaa;* 3° *Pevexen-neviu;* 4° *Ta-uhi-tevit.*

(4) La position de cette localité importante se trouve ainsi fixée. Elle touchait à Héliopolis ou en faisait même partie. Comp. Brugsch, *Géogr.*, I, 277.

(5) *Pa-patu*, peut désigner quelque temple d'Héliopolis ou de Memphis.

(6) *Amah*, déjà connue comme une localité très-voisine de Memphis, peut-être même située dans cette ville. V. Brugsch, *Géogr.*, I, 237.

(7) *Sau-ka-em-an*, ce nom semble signifier : *Les sables élevés dans Héliopolis.*

(8) *Hev-her*, cette phrase et plusieurs autres semblables m'engagent à traduire : *Le chef des Odistes.*

(9) Le mot *Benben* désigne ordinairement le sommet des obélisques taillés en pyramidion. C'est encore évidemment une localité dépendant d'Héliopolis.

(10) C'est une sorte de sanctuaire.

(11) Très-probablement l'épervier sacré, nourri, comme dieu vivant, ou bien le taureau *Mnévis?*

« les deux barques sacrées de Ra et de Tum. » Après avoir fermé les portes de ce sanctuaire, Pianchi défend aux prêtres d'y jamais laisser entrer aucun des rois (ce qu'il faut entendre sans doute des petits dynastes auxquels il conservait le pouvoir sous sa suzeraineté). Le corps sacerdotal se prosterne devant Pianchi en criant : « A jamais, qu'il soit inébranlable, « l'Horus ami d'Héliopolis! »

« Après une dernière visite au temple de Tum, Pianchi reçoit l'hommage du roi Osorkon. Le lendemain il regagne le Nil, monte sur son vaisseau et débarque sur la rive du nôme Athribitès (1). Il place sa tente au midi d'une ville nommée Kanehani, qui était située à l'est de ce même nôme. Les rois et les chefs de la basse Egypte, les fonctionnaires ayant le rang de porteurs de la plume d'autruche et de parents royaux, se rassemblèrent de l'orient à l'occident de la basse Egypte pour venir faire leur soumission. Pétisis, qualifié Herpa (2), ou prince héritier, invite Pianchi à venir dans la ville nommée Ka, du nôme Athribitès (3), à visiter ses dieux et à faire le sacrifice à Horus. « Viens dans ma demeure, ajoute-t-il, je t'ouvrirai « mon trésor. Si je monte sur le trône de mon père, je te donnerai de l'or « jusqu'aux limites de tes désirs, de l'airain... et des chevaux nombreux, « la tête de mes écuries et les prémices de mes haras. » Pianchi, se rendant à cette invitation, fait d'abord une offrande à Horus et aux divers dieux de la ville de Remuer (4). Arrivant ensuite au palais de Pétisis, il reçoit l'hommage de ses richesses consistant en métaux précieux, étoffes de toutes sortes et chevaux choisis. Pianchi qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, donnait les plus grands soins à sa cavalerie, jure devant les rois et les princes qu'il fera mourir de mort quiconque aurait recélé ses chevaux ou ses trésors. Les princes de la basse Egypte lui répondent : « Nous allons retourner dans nos villes, nous ouvrirons nos trésors et « nous choisirons les prémices de nos haras et les meilleurs chevaux de « nos écuries. » Suit l'énumération des quinze personnages qui donnèrent ces marques de soumission. Ce sont :

1° Le roi Osorkon qui possédait Bubastis et la ville de Ranefer (un en ra newer);

2° Le roi Wuaput, de Tenremu : il possédait aussi une autre ville dont le nom n'est pas reconnaissable ;

3° Le chef Tat-amen-auf-anch (dont le nom est encore lisible dans le bas-relief, au sommet de la stèle) : il occupait Pa-ba-nev-tat (5) (Mendès?) et une autre localité voisine ;

4° Le général d'armée Anch-hor, portant la qualification de *semes* ou fils préféré : il résidait dans la ville de Pa-tot-ap-reheh (6);

5° Le chef ...(nesch?), dans Netertev (7), Pahevi (Bohbait), Samhut (Sebennytus);

6° Le chef des Maschuasch (8), Paténew, dans Pasupti (9), capitale du

(1) La désignation du nôme laisse quelque incertitude, parce qu'il y a trois des nômes de la basse Egypte dont les noms comportent l'image du taureau et que le nom est incomplet sur notre copie.

(2) Nous savons par le récit du roman des *Deux Frères* que le titre de *erpa* était donné au prince désigné comme héritier de la couronne.

(3) Même incertitude que ci-dessus sur le vrai nom du nôme.

(4) *Rem-uer*, ville évidemment située dans le nôme qui vient d'être indiqué.

(5) V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 93, 119 ss.

(6) *Ap-reheh* est un surnom de Tot, dans son rôle de maître de la parole divine. La ville est inconnue jusqu'ici.

(7) Localité inconnue jusqu'ici, et qu'il faudra chercher près de Bohbaït.

(8) Si la copie est exacte en ce point.

(9) V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 140.

vingtième nôme de la basse Eggypte, ou nôme de l'Arabie; le texte lui attribue de plus une localité nommée Aa-pen-savti-hat, qui semblerait nous reporter à Memphis et que nous ne connaissions pas encore;

7° Le grand chef des Maschuasch, Pimau (1), dans (2) (Pas-as-rek);

8° Le grand chef des Maschuasch (Nesa-nati?) dans Ka... (3);

9° Le grand chef des Maschuasch, Necht-har.... dans Pacherer;

10° Le chef des Maschuasch, Pentauer;

11° Le chef des Maschuasch, Pentavuchen (on ne voit pas très-clairement si ces deux noms propres ne seraient pas plutôt des noms de localités dont le chef ne serait pas nommé);

12° Un personnage nommé Peti-har-sam-to, et qualifié prophète d'Horus, seigneur de Sechem ou *Lêtopolis* (4);

13° Le chef Hurbesa, dans Pa-pacht-ari-sa et Pa-pacht-nev-er-hesui;

14° Le chef Tat-chiau dans (Chen?) newer (5);

15° Le chef Pebesa, dans (6), Cher et dans Pa-hapi (*Nilopolis*).

« Cette curieuse liste des chefs de la basse Egypte termine le verso de la stèle, et le récit se continue sur la tranche droite, où les quatre premières lignes sont trop mutilées pour que j'en puisse reconnaître le sens. On voit seulement, à la fin de la quatrième ligne, que des ennemis se trouvaient encore dans une ville nommée Mesti (7). Pianchi envoie de ce côté des soldats, dont il semble qu'il confie la conduite à un nautonier du prince Pétisis. On vient annoncer le massacre de tous les ennemis qu'on a pu rencontrer.

« C'est après tous ces combats que nous voyons Tafnecht, le prince de Saïs, envoyer le dernier à Pianchi des offres de soumission. Le texte du message est une sorte de discours que l'état de notre copie ne me permet pas d'interpréter complétement; voici les phrases que j'ai pu y recueillir : « Sois clément ! je n'ai pas vu ta face dans les jours de..... Je ne puis « tenir devant ta flamme; je suis vaincu par tes ardeurs; car tu es « Noubti (8) lui-même, le dieu du Midi.... » Plus loin il dépeint au roi sa détresse; il ne peut plus s'arrêter dans une maison; personne n'ose lui donner un morceau de pain à manger; il n'a plus rien pour étancher sa soif....: ses vêtements sont en lambeaux. Au nom de la déesse Neith, il demande à Pianchi de tourner vers lui un visage favorable. S'il obtient son pardon, il s'engage par serment à payer sa rançon en or, pierres précieuses et chevaux. Si Pianchi veut bien lui envoyer un messager pour dissiper la terreur de son cœur, il se rendra au temple et jurera devant lui par sa vie et par la divinité.

« Le vainqueur envoie le Hev supérieur Pete-amon-nesato et le général Puarema, qui reçoivent dans le temple le serment de Tafnecht. Le vaincu s'engage sur sa vie à ne jamais violer les ordres de Pianchi, qui se tint pour satisfait de cette promesse. Il paraît qu'il restait encore quelques partis

(1) Ce nom propre *Pima* ou *Pimau*, signifie le lion.

(2) Nom d'un tracé douteux sur ma copie, ainsi que le suivant.

(3) Un des trois nômes de la basse Egypte désignés par le taureau : 10e, 11e ou 12e.

(4) V. Brugsch, *Géogr.*, I, 130, etc.

(5) Localités inconnues jusqu'ici.

(6) Pour la situation de *Cher*, près d'Héliopolis, voyez plus haut p. 164, note 1. *Pa-hapi* semble également liée à la même ville par l'épitaphe d'un des Apis morts sous les Ptolémées.

(7) Localité inconnue, mais appartenant évidemment au Delta,

(8) Surnom de Set, comme dieu de Nubie.

insoumis dans l'Egypte moyenne, car on annonce la reddition d'une place nommée Neter-ha-ta (1), qui commandait la route du nome Héracléopolitain.

« L'œuvre est désormais complète ; aucun canton ne ferme plus ses villes ; « les nômes du Midi et du Nord, de l'Occident et de l'Orient se « prosternent en tremblant devant lui et se disposent à le servir, comme « sujets de sa porte royale. Le lendemain, quand la terre fut éclairée, les « rois, gouverneurs de la haute et de la basse Egypte, coiffés de l'uræus, « vinrent tous se prosterner devant les esprits de Sa Majesté. Quant aux « rois et aux chefs de la basse Egypte, venus pour contempler les grâces « de Sa Majesté, leurs jambes étaient comme des jambes de femmes ; ils « n'entrèrent pas dans le palais, parce qu'ils étaient impurs (2) et se nour- « rissaient de poisson, ce qui était proscrit dans le palais (de Pianchi). « Mais le roi Nimrod put entrer dans le palais, parce qu'il était pur et ne « mangeait pas de poisson (3). Les autres princes restèrent debout devant « le palais. » Après ce curieux détail de mœurs, l'inscription nous raconte le retour du roi victorieux : « Il chargea ses vaisseaux d'argent, d'or, « d'airain, d'étoffes, de toutes les productions de la basse Egypte, de « toutes les richesses de la Syrie, de tous les parfums de la terre (4) sa- « crée. Sa Majesté s'en retournait ainsi le cœur dilaté. Les soldats étaient « dans la joie ; l'Occident et l'Orient retentissaient de longues acclama- « tions au passage de Sa Majesté. Les prophètes joyeux s'écriaient : « O « roi vainqueur, Pianchi, roi vainqueur ! tu es venu et tu as pris la basse « Egypte. Tu as agi comme un homme parmi des femmes ; la joie est au « cœur de la mère qui a enfanté un mâle.... Ta puissance sera éternelle, « ô roi chéri de la Thébaïde ! »

« II. — La discussion du remarquable monument dont nous avons ainsi défini le sujet exigera l'étude d'une foule de questions sur lesquelles il serait imprudent de se faire une opinion arrêtée avant d'avoir pu soumettre le texte à un examen complet. Nous voici néanmoins en possession d'un grand nombre de faits nouveaux et d'un caractère assez éclatant pour qu'il soit nécessaire de leur accorder une place dans l'histoire. Cherchons donc à bien définir les personnages introduits dans notre récit et à découvrir les rapports qu'ils peuvent avoir avec les dynasties pharaoniques qui nous sont déjà familières. Nous étudierons d'abord de plus près ces petits princes entre lesquels se débattait la souveraineté de l'Egypte, prête à tomber sous la main d'un conquérant. Nous examinerons si le plus puissant de ces chefs, quoique n'ayant pas obtenu le titre de roi, n'aurait pas laissé quelque trace dans l'histoire. Nous aurons ensuite à réunir les traits qui caractérisent Pianchi-Mériamoum et à fixer l'époque la plus probable pour son expédition.

« Parmi les quatre chefs égyptiens portant le titre de roi, je crois devoir arrêter d'abord l'attention sur Osorkon, en raison de cette circonstance qu'il résidait à Bubastis, qui devait être la ville royale par excellence pour tous les princes descendants du grand Scheschonk Ier. Cette situation peut être considérée comme un indice de primogéniture et engagerait à chercher

(1) Ville inconnue jusqu'ici.

(2) *Mama* opposé au mot qui signifie *pur* et *prêtre* ; peut-être s'agit-il de gens incirconcis.

(3) On sait qu'il était prescrit aux prêtres égyptiens de s'abstenir de poisson. Cette défense est souvent répétée dans le rituel funéraire.

(4) Le *Ta-neter*, célèbre par ses riches produits, et que je pense devoir être cherché vers l'Arabie Heureuse.

son nom de préférence dans les listes officielles de la royauté. Son rôle personnel est d'ailleurs très-effacé : il n'apparaît qu'après la prise de Memphis et l'intronisation de Pianchi. Il quitte alors Bubastis pour venir en personne se soumettre au vainqueur.

« Parmi les pharaons du nom d'Osorkon que nous connaissons jusqu'ici, les deux premiers paraissent trop anciens pour être comparés à celui qui nous occupe en ce moment. Le troisième Osorkon, deuxième roi de la vingt-troisième dynastie, dite Tanite, semblerait, au premier coup d'œil, convenir beaucoup mieux aux conditions de temps auxquelles nous devons satisfaire. Mais cette attribution présente une autre difficulté sur laquelle nous reviendrons en poursuivant notre étude.

« Le roi Nimrod paye, au contraire, de sa personne, et on semble le traiter avec une bien plus grande considération. Tandis que les trois autres rois sont prosternés, Nimrod figure au premier rang, debout, et amenant au roi par la bride le cheval dont parle le récit. Il est précédé de la reine sa femme, Nesa-tente-mehi, qui était aussi fille de roi. Je fais remarquer qu'elle précède son mari, ce qui est contraire à l'usage constant. Nous sommes autorisés à conclure de ce fait, corroboré par la mention toute spéciale que l'inscription lui accorde, que sa qualité de fille de roi lui donnait des droits spéciaux qui égalaient ou primaient ceux de Nimrod. Il ne nous est malheureusement pas donné jusqu'ici de connaître le nom de son père.

« Nimrod régnait dans le nôme d'Hermopolis Magna (quinzième de la haute Egypte) (1). On voit qu'il s'était d'abord rangé, de gré ou de force, du parti du prince de Saïs, Tafnecht ; mais il fut le premier à se réunir à Pianchi avec les troupes de son nôme, après la capitulation d'Hermopolis. On comprend facilement que la suprématie de Tafnecht, homme nouveau, véritable rebelle aux yeux des Bubastites, devait lui paraître tout aussi odieuse que celle de Pianchi. Le nom de Nimrod est commun parmi les princes bubastites. Deux Nimrod ont déjà leur place dans leur généalogie et paraissent trop anciens pour être identifiés avec notre roi d'Hermopolis. Un troisième général Nimrod, qui n'a pas encore pu être classé (2), serait le seul qui pourrait en être rapproché : au milieu de ces royautés simultanées, les titres de roi et de général ont dû être échangés plusieurs fois pour le même personnage.

« La généalogie des Bubastites se présente à l'étude avec une grande richesse de matériaux dont le classement était déjà difficile et compliqué. Dans son interprétation des stèles du Sérapéum, M. Mariette l'avait comprise d'une manière toute différente de celle que M. Lepsius a proposée depuis ; mais les rectifications du savant prussien ont le défaut de s'appuyer sur deux corrections considérables, qu'il faudrait introduire dans une stèle très-bien écrite d'ailleurs et dont la correction peut être défendue par de fortes raisons. Notre récit rendra nécessaire la révision de tous ces travaux ; car, non-seulement il introduit de nouveaux personnages, mais encore un nouvel élément critique dont il faudra tenir compte, au moins dans toute la dernière période de cette dynastie. La coexistence de plusieurs personnages exerçant une autorité séparée dans les diverses provinces et portant même les titres royaux, devient un fait patent. Tel personnage de la famille à qui

(1) Le nom du nôme est *Un*. C'était aussi un des noms d'Hermopolis ; il alterne dans le récit du siége avec *Sesennu*, nom sacré de la même place. — V. Brugsch, *Géographie*. I, p. 219 ss.

(2) V. Lepsius, *Koenigsbuch*, cartouche n° 784.

l'on n'accorde sur un monument que la qualification de chef peut parfaitement avoir reçu à un autre moment la qualification de roi, en vertu de mille circonstances que nous ne pouvons plus apprécier (1). Le travail s'agrandit avec le nombre des matériaux ; heureusement les ouvriers habiles et dévoués à la science ne manquent pas aujourd'hui, et il suffit de leur signaler une voie féconde pour être sûr d'y voir marcher de jeunes savants qui promettent un brillant avenir à l'étude des antiquités égyptiennes.

« M. Mariette nous annonce d'ailleurs que les fouilles de Barkal ont encore révélé d'autres monuments de la même époque. En attendant l'ensemble de ces documents, contentons-nous de relever les faits curieux qui nous sont déjà bien acquis.

« Nimrod fut conservé par le vainqueur dans sa royauté, il dut seulement accepter la suprématie de Pianchi et payer tribut au trésor de son vainqueur. Ce prince était prêtre, ainsi qu'une quantité de princes bubastites qui avaient soigneusement maintenu dans la famille royale les principales charges sacerdotales : il dut à cette qualité le privilége d'entrer dans le palais de Pianchi, laissant tous ses égaux debout à la porte de ce palais. Quant à la princesse Nesa-tente-mehi, quoique nous possédions des documents très-nombreux sur les règnes des derniers rois bubastites, son nom n'y apparaît pas : nouvelle raison pour nous de nous reporter à des temps un peu plus modernes que le règne de Scheschonk IV.

« Le troisième roi est nommé Wuaput. Le texte place son habitation dans la basse Egypte, à un lieu nommé Tenremi, dont la position n'est pas déterminée. Il n'apparaît que pour venir rendre hommage à Pianchi. Le nom de Wuaput est bien connu chez les Bubastites. Il a été porté par un grand prêtre qui était le fils aîné de Scheschonk Ier, mais nous n'en possédions pas d'exemples vers la fin de la même famille.

« Le quatrième roi, Pef-aa-bast, est plus intéressant à divers égards. D'abord nous connaissions déjà son cartouche, et il n'est pas complétement isolé. Une inscription trouvée à Gournah fournit la généalogie suivante :

Le roi Amenrut a d'une épouse inconnue

Le roi Pefaabast a de la princesse Aribastutanifu

(Petamen) nev-nesa-to épouse une princesse (nom effacé) (2).

« Je ne doute pas qu'il ne s'agisse ici du même roi et ce document nous tire du même coup d'un double embarras. En effet, le roi Amenrut a laissé quelques monuments et nous manquions de renseignements sur son époque.

« C'est à lui qu'appartenait un vase de cristal de roche du musée du Louvre, où il porte le nom plus complet Amenrut-meriamen. Il aura sans aucun doute joui de l'autorité royale à Sutent senen, avant son gendre Pef-aa-bast.

« La généalogie royale nous a fait connaître un prince du même nom, fils du chef des Maschuasch Pétisis et arrière-petit-fils d'Osorkon II ; il serait possible que ce fût le même personnage qui aurait pris le titre de roi dans un âge très-avancé et après le règne de Scheschonk IV. Pefaabast vint

(1) Ces considérations pourraient expliquer le fait suivant où M. Lepsius a cru devoir signaler une faute évidente : dans la stèle, célèbre aujourd'hui dans la science, datée de l'an trente-deux de Scheschonck IV et contenant la généalogie d'Harpsen, le prince *Ptah-utu-anxw* est qualifié fils royal, quoique son père, Nimrod, ne soit pas porté avec le titre de roi.

(2) Malgré une légère différence dans l'écriture des deux noms, ce peut être le même personnage que le Ilev en chef Pete-amen-nsa-to, envoyé par Pianchi pour recevoir le serment de Tafnecht. Voy. la *Revue archéologique* de juillet 1863, p. 12, article de M. Devéria, pour la généalogie de ces trois personnages.

faire sa soumission après la prise d'Hermopolis, et dans son discours il salue Pianchi comme un libérateur,

« Le lieu de sa résidence mérite une étude toute particulière. C'était la ville inconnue jusqu'ici, dont le nom sacré s'écrivait *Suten-senen*. Les légendes mythologiques lui accordaient une grande importance, et elle est plus d'une fois citée dans les plus anciennes parties du rituel funéraire. M. Brugsch (1) l'a d'abord identifiée avec Bubastis, puis avec l'oasis d'Ammon, mais d'après des renseignements dont il a reconnu lui-même le caractère douteux. L'ordre des faits, dans notre inscription, place nécessairement Suten-senen dans l'Egypte moyenne. Les lacunes m'ont empêché de suivre exactement la marche des armées, en sorte que je ne pourrais pas définir la direction où elle se trouvait par rapport à Hermopolis, quoique l'on sente bien qu'elle ne devait pas en être extrêmement éloignée. Cette place se caractérise par d'autres monuments comme très-importante sous les Bubastites : les princes en conservaient le sacerdoce et le commandement militaire dans leur famille, et nous apprenons ici qu'elle finit par être le siége d'une royauté partielle. Un passage d'Isaïe me ferait songer à voir dans Suten-senen la ville de Hnês, ou Héracléopolis, qui avait déjà été, sous l'ancien empire, le siége de deux dynasties, et dont le nom hiéroglyphique manquait jusqu'à présent. Le prophète nous représente les Israélites terrifiés devant l'invasion assyrienne qui les menace, et envoyant leurs messagers jusqu'aux villes de Tanis et de Hnês pour implorer du secours (2). J'en conclus tout naturellement qu'il y avait souvent eu dans ce siècle, à Hnês comme à Tanis, le siége d'une royauté partielle. La position d'Héracléopolis répondrait admirablement à ce que nous savons jusqu'ici de Suten-senen et la conjecture me paraît se présenter avec un caractère sérieux de probabilité.

« Après nos quatre rois, Pétisis est le personnage le plus important de la confédération vaincue Il avait le titre de erpa, ou prince héritier; on ne nous dit pas malheureusement quel était son père. Il nous faudra de nouveaux renseignements pour le décider : ce qui me paraît le plus probable, c'est qu'il était fils de Pef-aa-bast, roi de Suten-senen, et peut-être petit-fils de Pétisis, chef des Maschuasch, qui gouvernait Memphis en l'an 38 de Scheschonk III. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il vient encore grossir la liste de la famille royale.

« Les autres chefs ne présentent rien de bien remarquable, si ce n'est que tous ou presque tous portaient le titre de chefs des Maschuasch. M. Mariette et M. Brugsch ont déjà fait ressortir le caractère singulier de ces charges militaires. Les Maschuasch, peuple d'origine libyenne, ou du moins lié par la race avec les Libyens, apparaissent en Egypte dans une première invasion qui eut lieu sous le règne de Mérinhptah, fils du grand Ramsès. Ils prirent part également à la formidable attaque que l'Egypte eut à subir sous Ramsès III. Mais, à l'exemple de Rebou et des Schaltan, autres peuples de la même famille, nous les trouvons bientôt employés comme auxiliaires dans les armées égyptiennes. On les avait très-probablement organisés en colonies militaires dans le Delta, qui devenait toujours le réceptacle de toutes sortes de tribus, débris des invasions ou des émigrations successives. La Bible nous parle sans cesse des *Lub*, ou Libyens, auxiliaires puissants des rois égyptiens et éthiopiens vers cette époque. Il faut que les Maschuasch aient joué un bien grand rôle dans les forces de l'Egypte pour

(1) Voy. Brugsch, *Géographie*, t. I, p. 292.
(2) Isaïe, 30, 4. Conf., Champollion, l'*Egypte sous les Pharaons*.

que les princes bubastites s'en soient réservé le commandement. A l'époque de notre récit on voit que les chefs gouvernaient tout le Delta. On croit avoir affaire à de véritables janissaires, dont les commandants sont plus puissants que les rois. Les conquérants éthiopiens doivent nécessairement avoir réduit leur influence, et leur nom disparaît sous les Saïtes. Les chefs des Maschuasch se distinguent par une coiffure particulière : elle est formée d'une sorte d'étoffe pliée en deux et posée à plat sur la tête : on reconnaît ce signe distinctif sur les cinq personnages prosternés derrière Pianchi, dans le cintre de la stèle.

« Auprès des derniers représentants de la grande famille bubastite, dont le pouvoir se morcelle et s'éteint, nous voyons surgir un personnage nouveau et aux allures entièrement opposées, dont les entreprises hardies donnèrent lieu à l'intervention armée de Pianchi. Son nom, dont il existe sur la stèle deux variantes homophones, me paraît devoir être lu Tafnecht. Il est à remarquer que ce même nom propre, qui est très-rare, se retrouve néanmoins dans les inscriptions du Sérapéum sous le règne de Bocchoris. Ce nom n'est ni entouré de cartouches ni accompagné d'aucune qualification qui annonce une parenté royale. D'après son premier titre, Tafnecht semble n'avoir été d'abord que chef de la ville de *Nuter*, localité peu connue de la basse Egypte. Comme il finit par obtenir de Pianchi des conditions honorables, au lieu de lui prodiguer les épithètes méprisantes dont les rois égyptiens couvrent ordinairement leurs ennemis, notre récit officiel lui conserve tous ses titres : ce qui nous apprend quelle était l'étendue de son autorité au début de la guerre. Il possédait les nômes Saïte, Athribite, Libyque, Memphite et quelques autres encore dont les noms ne sont pas reconnaissables. Dans un autre endroit, on voit qu'il était prêtre à Saïs et prince particulier de cette ville. Tafnecht n'avait pas manqué de prendre aussi le commandement des Maschuasch, et nous apprenons qu'il avait en outre dans son armée des *Tahennu*, nom sous lequel étaient comprises différentes familles libyennes, dont la peau était de couleur très-foncée. Au moment où Pianchi fut appelé au secours par les habitants de la haute Egypte, Tafnecht avait soumis tout le Delta et l'Egypte moyenne sans qu'aucun prince pût l'arrêter. Inférieur en forces à son nouveau rival, ce chef donne néanmoins dans tout le cours de la guerre des preuves de constance et d'habileté : il s'échappe après chaque bataille pour reparaître et disputer le terrain pied à pied. Il se soumet le dernier, mais il a encore l'adresse d'obtenir une paix honorable et profitable à son autorité ; car il paraît avoir, en définitive, sauvegardé la plus grande partie de ses domaines et du pouvoir qu'il avait usurpé sur la faiblesse des pharaons de race bubastite. Il est certain que la stèle rédigée d'après un ordre exprès de Pianchi lui donne encore après la paix tous les titres que nous venons d'énumérer.

« Diodore nous a conservé, dans un passage que le traité d'Isis et d'Osiris répète également le souvenir d'un chef égyptien qui semble offrir avec notre Tafnecht des traits d'une ressemblance trop frappante pour être fortuite. D'après cette tradition, Tnephachtos, père du sage Bocchoris, conduisait une armée en Arabie, ce que l'on doit entendre des contrées orientales de l'Egypte, qui portaient ce nom, comme l'on sait. Dans le cours de cette expédition, il souffrit de la faim et l'apaisa non sans plaisir avec des aliments grossiers ; excédé de fatigue, il coucha sur la paille et se trouva si bien de ce régime énergique, qu'il maudit Menès pour avoir introduit le luxe et la mollesse dans les mœurs égyptiennes. Diodore ne nous donne pas d'autres renseignements sur cette expédition, mais que de rapports frappants ! Tnephachtos ne diffère de Tafnecht que par la métathèse du χ et du φ. Le traité d'Isis et d'Osiris, qui répète cette histoire,

l'écrit Technachtés ; Tafnecht est une véritable moyenne entre ces deux transcriptions. Le Tnephachthos de Diodore était également un prince saïte, puisqu'il fut le père de Bocchoris (1) et il n'était pas roi, puisque Manéthon ne fait commencer la dynastie qu'à son fils. Ces deux personnages portent donc le même nom, ont la même origine, le même rang de prince et la même qualité de chefs d'une expédition guerrière. Enfin, ils se placent à la même époque, car le temps qui précède Bocchoris et suit les derniers Bubastites est celui que tous les renseignements nous ont indiqué jusqu'ici.

« Si cette identification est admise dans la science, elle jettera un jour nouveau sur des questions restées fort osbscures jusqu'ici. Tafnecht consolida sa puissance tout en jurant fidélité à Pianchi : or, avec le prodigieux éloignement du siége du gouvernement éthiopien et dans l'état où nous avons vu l'Egypte, il devient maintenant facile de comprendre qu'il ait laissé à son fils Bocchoris un trône d'abord incontesté, et voilà un changement de dynastie complétement expliqué.

« D'un autre côté, ces précédents permettraient de concilier les témoignages de Diodore et de Manéthon sur le caractère de Sabacon. Ce nouveau conquérant éthiopien qui, suivant l'historien égyptien, fit brûler Bocchoris tout vivant, aurait été, d'après Diodore, un roi d'une douceur et d'une piété exceptionnelles. Disons d'abord que les traits si favorables sous lesquels Pianchi nous est dépeint ici rendent tout à fait probables les qualités attribuées à son successeur sur le trône d'Ethiopie ; mais il n'est nullement invraisemblable que Sabacon ait traité plus sévèrement Bocchoris en qualité de sujet rebelle, car le fils de Tafnecht n'avait pu fonder sa royauté indépendante qu'en violant les serments d'obéissance prêtés par son père à Pianchi-Mériamoun.

« Nous avons réservé le vainqueur pour le dernier objet de notre examen. Ce qui nous frappe tout d'abord, comme le trait principal du récit, en ce qui concerne le roi d'Ethiopie, c'est qu'il ne prend en aucune façon l'attitude d'un conquérant étranger ; il se donne, au contraire, en toute occasion et dans les plus petits détails, comme le pharaon légitime qui revendique des droits héréditaires. Son nom est purement égyptien ; ses titres et sa religion le caractérisent comme un Thébain d'origine. Suivant une formule égyptienne, qu'il a soin de s'attribuer, « il est sorti du ventre de sa mère pour être roi, » dignité à laquelle « il était destiné dans l'œuf » (embryonnaire). J'ai déjà énoncé l'opinion que le Pianchi, mari d'Amnéritis, que je crois postérieur au nôtre, se rattachait aux rois grands prêtres d'Ammon, de la famille Pianch et de Pinétem ; je reprends cette conjecture avec de nouveaux et puissants motifs quand il s'agit de notre Pianchi-Mériamoun.

« Remarquons d'abord que sa dévotion pour les dieux thébains figurés avec lui dans le sommet de la stèle éclate à chaque pas. Avant de partir pour Thèbes, il enseigne à son armée le respect pour Ammon ; il assiste rigoureusement à toutes ses fêtes, et nous le voyons, après chaque victoire, stipuler des redevances pour les temples d'Ammon Thébain, en même temps qu'il rétablit les impôts au profit de son trésor. Son origine sacerdotale se trahit encore par la défense de manger du poisson, si scrupuleusement observée dans le palais de Pianchi, que le roi Nimrod, esclave des mêmes prescriptions, fut seul jugé digne de communiquer avec lui. Une famille de princes, qui devait se rattacher à la race royale et sacerdotale de Thèbes, s'était très-certainement rendue indépendante en Nubie

(1) On sait que ce roi compose à lui seul la vingt-quatrième dynastie, dite Saïte dans les listes de Manéthon.

pendant le règne des Bubastites et peut-être même aussitôt que l'autorité de ces princes eut triomphé en Thébaïde. Etablie au mont Barkal, son pouvoir avait sans doute varié en étendue; mais je crois que Pianchi-Mériamoun était maître de Thèbes dès avant cette guerre. En effet, nous ne trouvons dans toute cette histoire aucun roi ni chef de la Thébaïde, et ce n'est qu'après avoir dépassé cette région que les armées se rencontrèrent. Le texte dit formellement d'ailleurs que Pianchi avait des armées et des généraux *en Egypte*. Ce prince attachait autant d'importance à la politique qu'à ses forces militaires. On a vu avec quel soin il prescrit la discipline la plus sévère et le respect des habitants inoffensifs. Il se donne comme un libérateur appelé par les Egyptiens opprimés. Il réclame partout l'accomplissement des cérémonies et sacrifices réservés à la royauté qui pouvaient lui attirer le respect des peuples et l'obéissance superstitieuse d'un corps sacerdotal esclave des rites séculaires. Enfin, le soin de rétablir les droits du trésor et ceux des temples, ainsi que l'attention spéciale qu'il accorde aux haras et aux dépôts de chevaux établis dans chacun des principaux nômes, complètent l'ensemble des traits qui composent cette figure remarquable. Guerrier puissant et heureux, habile administrateur, prêtre zélé pour le culte d'Ammon, soumettant ses troupes à une discipline sévère, humain envers les populations paisibles et clément pour ses adversaires après la victoire, c'est ainsi que se dépeint lui-même et d'une manière bien inattendue pour nous cet Ethiopien qui arrive des régions éloignées du haut Nil pour terminer par la conquête les discordes civiles qui désolaient l'Egypte.

« Les nouveaux monuments que nous promettent les fouilles de Napata et de Gebel-Barkal éclairciront sans doute les rapports de parenté qui existèrent entre le rameau thébain des *Pianchi*, qui avaient ainsi implanté en Ethiopie toute la civilisation égyptienne, et la famille kouschite de *Schabak* et *Schabatak*. D'après les études de M. Mariette, un roi Pianchi, que je crois tout différent du nôtre, mari d'Améniritis et beau-père de Psamétik Ier, aurait été aussi beau-frère de Schabak.

« Parmi les différents rois éthiopiens du nom de Pianchi et dont les cartouches étaient déjà connus, il existe un Pianchi-Mériamoun. Ses cartouches complets, trouvés à Napata, sont ainsi rapportés par M. Lepsius (1) : *Ra* (*user* ?) *ma*, *Pianxi-Meriamum-se-bast*. L'addition des mots *se-bast*, fils de la déesse Bubastis, est certainement un souvenir de l'alliance conclue, après la guerre qui vient de nous occuper, avec la famille bubastite, soit que ces cartouches appartiennent à notre Pianchi, ce que je crois, soit qu'il s'agisse d'un de ses descendants. La suite des fouilles nous donnera sans aucun doute la solution de cette dernière question.

« Il nous reste à apprécier aussi exactement que possible la place chronologique de ces événements; or, pour mieux nous rendre compte des difficultés, dressons d'abord le tableau des divers rois qui nous sont déjà connus par les historiens et par les monuments, depuis les derniers Bubastites jusqu'à Psamétik Ier.

(1) Voy. Lepsius, *Koenigsbuch*, pl. 71, n° 927.

Tableau.

AUTRES BRANCHES.	BRANCHE de SUTEN-SENEN.	BUBASTITES, FIN DE LA XXIIe DYN.	BRANCHE TANITE.	SAITES.	ÉTHIOPIENS. THÉBAINS.	ÉTHIOPIENS. KOUSCHITES.	ANNÉES av. J.-C.	
		(51 ans) Scheschonck III					?	
		(2 + x) Fimaï.					?	
		(58 + x) Scheschonck IV.	**XXIIIe dynastie.**				?	
			Pétubastes (40?)	....	....	....	782	(?)
	Amenrut.		Osorkon (8?)	....	....	....	742	(?)
		Osorkon.		Tnéphachthos (Tafnecht?)	(Pianchi - Mériamoun).	....	....	entre 770 et 725
Wuaput, Nimrod.	Pefaa-bast.		Psemouth (10?) (suiv. l'Africain)				754	(?)
				XXVe dynastie.		Kaschata.		
				1re Bocchoris (suiv. l'Africain).	....	....	725	(?) (726 ?)
						XXVe dynastie.		
						1re Schabak.	717	(?) (14?) (720?)
			? Zèt, 51).	Anysis ?		1re Schabatak.	704	(?) (12?)
						1re Tahraka.	692	
				XXVIe dynastie.				
				21 ans. Stephinates?	....	....	686	
				Néchepsos?	Amméritis et Pianchi.	26e Tahraka.	667	Apis naît ;
				Nékao?		(27e id.?)	666	Il a un an ;
				1re Psamétik I et les 12 tyrans.	....	....	665	Il a deux ans ;
				15e Il règne seul, il épouse......	Schapenap	vers	651	
				20e Psamétik I.			646	Il meurt, ayant 21 ans.

« J'ai arrêté ce tableau au règne de Psamétik Ier. En effet, la vingt-sixième dynastie nous est connue d'une manière complète, tant par l'histoire que par les stèles de la tombe d'Apis ; il serait impossible d'y rencontrer une place pour les événements si remarquables dont nous venons d'acquérir la connaissance. Les premières années chronologiques du règne de Psamétik, qui correspondent à l'époque de la division du pouvoir entre douze petits dynastes, sembleraient convenir au premier coup d'œil, car l'état de choses que nous constatons est très-analogue à la constitution du pouvoir en Egypte sous les douze tyrans. Mais l'histoire nous représente ceux-ci comme très-puissants. Loin d'avoir à se défendre contre une invasion, ils s'occupaient à construire un magnifique palais pour perpétuer le souvenir de leur domination. Il y a d'ailleurs une considération décisive : le prince de Saïs, à l'époque des douze tyrans, serait nécessairement Psamétik. M. Mariette avait pu penser au premier abord que les expressions « Sa Majesté » cachaient ce roi d'Egypte ; mais j'ai pu interpréter le texte avec assez de suite pour m'assurer que cette qualification était exclusivement réservée à Pianchi-Mériamoun dans tout le cours du récit. Le personnage de Tafnecht, tel qu'il nous est connu maintenant, exclut la présence de Psamétik. L'épitaphe de l'Apis mort l'an 20 de Psamétik (1) prouve que ce roi fit remonter les dates de son règne jusqu'à la fin de celui de Tahraka, ou tout au plus avec un an d'intervalle. C'est l'époque d'anarchie signalée par Diodore. Nous savons que la reine Amnéritis et son mari, du nom de Pianchi, furent en ce moment véritables souverains à Thèbes. Je ne crois pas que, malgré la ressemblance des noms, nous puissions encore trouver ici ce qu'il nous faut. En effet, nous aurions infailliblement à Saïs dans ce moment ou Psamétik ou son père Nékao Ier. D'un autre côté, il est impossible de supposer que toutes ces royautés partielles que nous trouvons si bien établies se soient organisées malgré le pouvoir d'un conquérant tel que Tahraka, et cela jusque dans l'Egypte moyenne et sur le grand chemin de Thèbes à Memphis (2). Il est parfaitement certain, au contraire, par les stèles du Sérapéum, que l'autorité de Tahraka fut jusqu'à la fin respectée à Memphis. Il faut donc remonter plus haut, ce qui nous oblige à franchir d'un seul coup toute la dynastie éthiopienne, où Pianchi-Mériamoun ne peut pas faire double emploi avec Schabak ou Schabatak, en raison même de son importance.

« En arrivant à Bocchoris (Bok-en-ranw), plusieurs raisons irréfragables nous empêchent encore de nous arrêter. On n'a pas de preuves jusqu'ici que ce roi, malgré le grand souvenir qu'avait laissé sa sagesse, ait possédé Thèbes. Mais, en tout cas, il eût été impossible que notre siècle le passât sous silence au moment où Pianchi se rendit maître de Memphis. Bocchoris était d'ailleurs un prince saïte que l'existence de Tafnecht, en la même qualité, exclut tout comme Psamétik. C'est ainsi que, par voie d'exclusion, nous sommes ramenés jusqu'à Tnephachthos, père de Bocchoris (3).

« On sait qu'à cet endroit des listes de Manéthon il existe une grave divergence entre Eusèbe et l'Africain.

(1) Voy. la lettre de M. Mariette, *Revue archéologique*, numéro de juin 1863.

(2) La royauté de Suten-senen (Héracléopolis?) apparaît même avec deux degrés successifs très-probables, à savoir, Amenrut et Pefaabast.

(3) *Stéphinatès* n'est probablement qu'une altération de ce même nom Tafnecht, ce qui rend très-vraisemblable qu'il appartenait à la même famille.

XXIIIe DYNASTIE, TANITE.

L'Africain.		Eusèbe.	
Petubastes...	40 ans.	Petubastis...	25 ans.
Osorko......	8	Osorthus....	8
Psammous...	10	Psamus.....	10
Zêt.........	31		
En tout.....	89	En tout ...	44

XXIVe DYNASTIE, SAITE.

Bocchoris....	6	Bocchoris...	44

« Les monuments du Sérapéum, en nous attestant seulement la sixième année de Bocchoris, ne nous ont pas tiré d'embarras. M. Lepsius pense que Zêt est le même que le prêtre *Séthos* qui, suivant Hérodote, marcha contre Sennachérib : en conséquence, il le replace après Bocchoris.

« Cette manière d'envisager la question m'a toujours paru très-probable. En effet, on voit que, de cette façon, les listes royales faisaient marcher de front les deux séries, l'une de rois égyptiens enregistrés comme légitimes, mais sans aucun véritable pouvoir, et retenus dans un rang très-inférieur par les conquérants éthiopiens qui composaient l'autre liste. On compterait ainsi à partir de Bocchoris jusqu'à la première année attribuée à Psamétik :

ROIS ÉGYPTIENS.		ROIS ÉTHIOPIENS.	
Zêt........	31 ans.	Schabak....	12 ans (?).
Stephinates.	7	Schabatak ..	12 (?).
Néchepsos..	6	Tahraka....	27
Nékao Ier...	8		
En tout.....	52	En tout...	51

« Les deux séries sont à peu près égales ; mais il faut observer que les chiffres de Schabak et de Schabatak n'ont pu être vérifiés par les monuments : on connaît seulement la XIIe année de Schabak. Je regarde comme très-probable qu'il faudra ajouter un an à son règne, ce qui donnera un total égal de cinquante-deux ans. Historiquement, cet espace comprendra les cinquante ans qu'Hérodote attribue à l'invasion éthiopienne, plus les deux années d'anarchie qu'on doit admettre sur le témoignage explicite de Diodore. Ces deux années auront été comptées officiellement à Tahraka ou à Psamétik (4).

« Ces considérations débarrassent la fin de la XXIIIe dynastie du roi Zêt ; mais elles ne nous éclairent pas sur la longueur véritable du règne de Bocchoris. M. Lepsius a préféré les six ans de l'extrait de l'Africain ordinairement plus exact qu'Eusèbe. Mais ce savant croit nécessaire d'introduire Tnephachthos dans le canon royal, et il lui donne un règne de sept ans,

(4) Les années (12 ou 18) attribuées à l'Ethiopien *Amméris* par Eusèbe doivent évidemment avoir appartenu à la reine *Amnéritis*, pendant la dodécarchie, à Thèbes. D'après les derniers progrès des études assyriennes, il semblerait nécessaire de compter à Schabak quelques années de règne de plus, surtout si l'on veut l'identifier avec le roi Sua, contemporain d'Osée. (V. Oppert, *Inscr. des Sargonides*, p. 14, ss.)

parce qu'il retrouve de cette manière les quarante-quatre ans d'Eusèbe, qu'il distribue de la manière suivante :

Tnéphachthos.....	7 ans.
Bocchoris........	6
Zêt..............	31
Total........	44

« On voit que nous en sommes réduits aux conjectures et aux à-peu-près aussitôt que la chronologie des Apis nous fait défaut, et que tous les chiffres doivent désormais, en bonne critique, porter le signe du doute. Je ne crois pas que Tafnecht ait dû être inscrit dans la liste royale ; mais la différence entre les deux chiffres de six et de quarante-quatre est certainement le résultat des troubles et des divisions de cette époque. Après le règne de Psamus (Psémut), ou même pendant toute la XXIIIe dynastie, il a dû exister, suivant les divers partis, bien des computs différents, et je ne doute pas qu'il ne faille attribuer à une histoire rédigée sous l'influence saïte la version qui attribuait quarante-quatre ans de règne à Bocchoris.

« Il est à remarquer qu'il y aurait quelque difficulté à placer cette campagne de Pianchi plus haut que l'époque de Tnéphachthos. En effet, les rois pétubastes et Psémut ont laissé des traces de leur domination à Thèbes. Comme ils sont qualifiés tanites, ils devaient être reconnus au moins par une partie de la basse Egypte. Le rôle important de Tanis est d'ailleurs attesté par la Bible pour cette époque. Or, il serait impossible que Pianchi, dans sa campagne, n'eût pas mentionné le souverain de Thèbes, qui eût nécessairement joué avec lui le rôle d'allié ou celui d'ennemi.

« Sans avoir la prétention de fixer un chiffre chronologique avec des éléments si peu précis, il ressortira néanmoins de notre discussion que l'expédition de Pianchi doit se placer entre la XXIIIe dynastie et le règne effectif de Bocchoris, c'est-à-dire vers l'époque qui s'étend de l'an 770 à l'an 725 avant notre ère.»

« Le rôle historique de la ligne tanite, qui compose la XXIIIe dynastie. est peut-être la partie la plus obscure de l'histoire de ces temps. Ainsi que nous le rappelions tout à l'heure, Pétubastes et Psamus ont laissé quelques souvenirs sur les monuments de Thèbes, et la mention répétée des princes de Tanis dans Isaïe montre bien que la branche tanite eut un instant d'éclat dans ce siècle de changements rapides. Les noms mêmes de Pétubastes et d'Osorkon doivent faire considérer cette famille comme un véritable rameau des Bubastites, analogue à tous ceux de notre stèle, mais auxquels on reconnaît historiquement le droit légitime au titre de Pharaon. Tanis n'est pas citée parmi les localités qui envoyèrent leurs chefs rendre hommage à Pianchi vainqueur. Cette omission est remarquable ; elle ne peut provenir que de deux motifs : ou Tanis appartenait à Osorkon, le roi voisin, établi à Bubastis, ou le chef de Tanis put se soustraire aux armes de Pianchi, soit en raison de sa position éloignée, soit par la force de Tanis, qui, comme ville frontière, était depuis longtemps une place de guerre très-importante. On voit que notre stèle, malgré la multitude de détails qu'elle nous donne, ne permet pas encore de préciser dans quels rapports de temps se trouvait le père de Bocchoris avec les derniers rois de la XXIIIe dynastie ; mais il faut admettre nécessairement que l'autorité des Tanites avait déjà cessé ou était interrompue momentanément à Thèbes, puisque Pianchi-Mériamoun y entre sans coup férir et s'y conduit en souverain. Il n'y a jusqu'ici aucune raison péremptoire qui puisse empêcher d'assimiler notre Osorkon de Bubastis à Osorkon IIe, second roi de la XXIIIe dynastie ; j'in-

clinerais néanmoins à placer l'invasion de Pianchi quelques années plus tard, et après le règne de Psémouth.

« Si le huitième siècle avant notre ère fut pour l'Egypte un temps de dissensions intestines, il ne fut pas moins agité au point de vue des rapports avec l'Asie ; suivant l'expression d'Isaïe : « En ce jour il y aura une grande « route d'Egypte à Assour, et ceux d'Assour viendront en Egypte, et ceux « d'Egypte à Assour » (chap. XIX, 23). Mais ces faits internationaux sont encore très-obscurs. Le peu d'exactitude de la chronologie gênait singulièrement jusqu'ici pour faire concorder les éléments des deux histoires. Nous possédons aujourd'hui un terrain solide en Egypte jusqu'au règne de Tahraka ; mais les diverses corrections que les dates de l'histoire juive et assyrienne ont subies dans ces derniers temps ne nous paraissent pas encore complétement satisfaisantes. Toutefois, si l'expédition que Tahraka dirigea contre Sennachérib doit être réellement placée vers l'an 700, comme le pensent MM. Hincks et Oppert, il faudra en conclure que Tahraka, quoique chef des armées et portant le titre de roi de Kousch, n'était pas encore officiellement, au moment de cette guerre, le pharaon pour l'Egypte.

« Très-peu d'années avant, Sargon avait conduit une expédition victorieuse jusqu'en Egypte, et ce fut nécessairement Schabak qui subit cette défaite, car le prophète (1) parle à cette occasion des captifs égyptiens et *éthiopiens* ainsi que « de la honte de l'Ethiopie, en qui l'on s'était confié.» Les inscriptions du palais de Khorsabad nous apprennent en effet que Sargon défit à Raphia Schabeh, sultan d'Egypte. Suivant M. Oppert, cet événement se placerait vers l'an 719.

« Quant à un troisième événement qui s'était passé sous le règne d'Osée, il est moins facile à comprendre, parce que le nom du roi d'Egypte nommé dans la Bible Sô ou Sua est probablement altéré. Il y aurait quelque difficulté à reconnaître sous ce mot le nom de Schabak, comme on l'a proposé (2). Il est à remarquer d'ailleurs que ce prince est appelé roi d'Egypte, tandis que Tahraka est nommé *roi de Kousch*. A moins que le règne de Schabak n'ait été un peu plus long qu'on ne l'admet sur la foi de Manéthon, cet événement tomberait sous le règne de Bocchoris, et le personnage qui se cache sous le nom de Sô ne pourrait être qu'un dynaste partiel régnant peut-être à Tanis (3), et plus à portée de donner la main au roi d'Israël.

« Il est certain que la partie historique des livres saints demande pour cette époque une étude toute nouvelle, pour laquelle les découvertes assyriennes et égyptiennes apportent à chaque instant des secours nouveaux. Sans entamer ici ce vaste sujet, qui comportera bientôt un ouvrage spécial, il m'est impossible, en terminant ce travail, de passer tout à fait sous silence quelques versets de la prophétie d'Isaïe auxquels notre récit pourra servir en partie de commentaire.

« Il serait téméraire de presser trop les dates quand on applique à l'histoire les paroles du prophète ; le passé, le présent et le futur se confondent chez lui dans un vague intentionnel que secondent merveilleusement les formes grammaticales et l'esprit du style relevé en hébreu. Il peut rendre néanmoins les plus grands services à l'historien, et il ne faut pas oublier qu'avant la découverte de Khorsabad, ce n'était que par le seul témoignage d'Isaïe que nous connaissions Sargon et son expédition victorieuse contre les Egyptiens et les Ethiopiens dont je parlais tout à l'heure.

(1) Isaïe, XX, 4, 5.

(2) Les transcriptions de noms propres hébræo-égyptiens, et réciproquement, sont en général très-scrupuleusement exactes.

(3) Serait-ce le *Zêt* ou Séthos qui se retrouve quelques années plus tard en face de Sennachérib dans le récit d'Hérodote ?

« Le chapitre XVIII, spécialement consacré à l'Egypte, commence ainsi (1) : « Ah ! pays sous l'ombrage des voiles (2) au delà des fleuves de « Kousch, qui envoie des messagers sur la mer dans des vaisseaux de « jonc, sur la surface des eaux ; allez, messagers rapides, vers une nation « disloquée et déchirée, vers un peuple redoutable dès son existence, et « depuis une nation nivelée et opprimée, dont le pays est coupé de fleuves. »

« Cette nation déchirée, le prophète en dépeint énergiquement l'état dans le chapitre suivant (3) : « J'exciterai l'Egyptien contre l'Egyptien, le frère « contre le frère, l'ami contre l'ami, ville contre ville, royaume contre « royaume. » « v. 4. ... Je livrerai l'Egypte aux mains d'un maître « sévère, un roi victorieux dominera sur eux. »

« Comme l'on ne connaissait pas dans l'histoire égyptienne un semblable état de division, si ce n'est à l'époque fort postérieure des douze tyrans qui précèdent Psamétik Ier, on a été jusqu'à contester à Isaïe la rédaction de ce chapitre. D'autres critiques ont fait remarquer que Psamétik Ier fut un roi fort doux, et que les expressions du prophète semblent bien présager, non point une royauté nationale, comme celle de Psamétik, mais la main sévère d'un conquérant et d'un maître étranger, après une guerre civile où l'on se battait ville contre ville et royaume contre royaume. Si ce chapitre a été écrit vers l'avénement d'Ezéchias, comme l'ordre des malédictions successivement inscrites au livre d'Isaïe semble l'indiquer, il n'est plus besoin d'en chercher l'explication ; Pianchi et Schabak accomplirent ponctuellement l'oracle, et serrèrent dans leurs mains victorieuses tous ces petits royaumes dont l'existence vient de nous être révélée pour la première fois.

« Isaïe, qui nous a déjà fourni le nom de Hnês (Héracléopolis) comme une des villes importantes de ce temps, nous donne encore, dans le même chapitre, un renseignement précieux (4) sur ces rois partiels. « Les princes « de Tanis sont tous des insensés, ces sages conseillers de Pharaon ; leur « conseil est une folie. Comment osez-vous dire à Pharaon : Je suis fils « des sages, fils des anciens rois ?... Ils sont là comme des fous, les « princes de Tanis, ils sont dans l'illusion, les princes de Noph. »

« Il semblerait qu'Isaïe eût sous les yeux la généalogie si nombreuse des diverses branches de la race bubastite à laquelle se rattachaient la plupart des grands personnages du temps. Ceux de Tanis, plus rapprochés des Hébreux, leur étaient mieux connus : ceci se passait d'ailleurs sous la XXIIIe dynastie, où le pharaon officiel était de la branche tanite. La ville nommée ici *Noph* a été ordinairement confondue avec *Moph*, Memphis. Ce n'est pas l'avis de M. Brugsch : dans son excellent ouvrage sur la géographie pharaonique, ce savant fait remarquer que plusieurs villes d'Egypte portèrent le nom de *Nap* ou *Naph* et *Napet* (5). Je suis convaincu qu'il s'agit ici de *Nap*, ville citée très-fréquemment au mont Barkal, et qui doit être identique avec Napata, capitale des Etats éthiopiens de Tahraka, et certainement aussi de notre Pianchi-Mériamoun. Isaïe aurait

(1) Isaïe, XVIII, 1. Traduction de Cahen, p. 66.

(2) On a fait bien des commentaires sur cette expression. Ungarelli avait proposé de la prendre dans le sens de cymbale (avec des ailes) qu'il a dans le psaume 150, ce qui le menait à l'idée d'un *disque* à deux ailes. L'Egypte serait ainsi appelée la *Terre du disque ailé*. Cette conjecture curieuse et hardie m'a paru mériter plus d'attention qu'on ne lui en a accordé.

(3) Isaïe, XIX, 2, ss. Traduction de Cahen.

(4) Isaïe, XIX, 11, 13. Traduction de Cahen.

(5) Voy. Brugsch, *Géographie*, I, p. 161, 163, 166.

ainsi nommé les villes royales des deux extrémités du pays, Tanis et Napata (1).

« Sans poursuivre cette étude comparative, qui nous engagerait presque à chaque mot dans des rapprochements curieux, il ne faut pas omettre cependant de mentionner l'établissement en Égypte d'une quantité d'Hébreux attesté par le prophète, et sur lequel il insiste comme sur une source de triomphes et d'hommages nouveaux acquis à Jéhovah (2) : « En « ce jour il y aura en Égypte cinq villes qui parleront la langue de « Kenâane et qui jureront par Jéhovah Tsébaoth : on nommera l'une ville « de Héresse, etc. »

« Ce ne serait pas faire une conjecture trop hardie que de reconnaître une des cinq grandes villes habitées par des Juifs, et sans doute aussi par des réfugiés de toutes sortes de tribus sémitiques, dans la place nommée Kanehani, située à l'orient du nome d'Athribis, et où nous a conduit le récit de la tournée exécutée par Pianchi dans le Delta.

« L'impossibilité d'attribuer raisonnablement le sens de cette prophétie au temps de Psamétik avait déjà frappé M. Mariette. Il avait proposé de placer à l'époque de la XXIIIe dynastie les désordres dépeints par le prophète (3). Les circonstances clairement énoncées dans le récit de Pianchi prouvent aujourd'hui la justesse d'une conjecture bien digne de la pénétration singulière que notre savant confrère a toujours apportée dans l'appréciation des questions historiques. Nous avons essayé de répondre de notre mieux à son appel par l'interprétation des parties accessibles de cette grande inscription ; mais il ne faut pas douter qu'une nouvelle étude, entreprise à la vue même du monument, ne vienne encore singulièrement enrichir nos connaissances sur l'histoire égyptienne au huitième siècle avant notre ère. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Par M. Hase, au nom de M. Vivien de Saint-Martin, l'ouvrage intitulé : *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine, étude historique et géographique*. Paris, Impr. impér., 1863, 1 vol. gr. in-8°. « Cet ouvrage, dit le savant helléniste, est la monographie la plus importante et la plus neuve qui depuis longtemps ait été publiée sur l'Afrique connue des anciens. Toutes les sources, tous les documents de l'antiquité, y ont été mis en œuvre et singulièrement éclairés par les explorations et relations modernes, depuis les traditions fabuleuses jusqu'à ces derniers temps. Le tableau géométrique de Ptolémée reçoit une vive lumière de la critique exacte et sévère de l'auteur. M. Vivien de Saint-Martin a revu, approfondi et développé dans son ouvrage, imprimé par ordre du gouvernement à

(1) On voit très-bien, dans les inscriptions de Barkal, qu'il s'agit des dieux locaux quand Ammon et Mouth sont qualifiés résidants dans *Nap*, *Napi* ou *Napit*. Ces trois variantes appartiennent évidemment à la même localité. Voy. Lepsius, *Denkm.*, V, planches 5, 8, 12, 13.

(2) Isaïe, même chapitre, verset 18. Traduction de Cahen.

(3) Voy. Mariette, *Renseignements sur les Apis*, etc. Bulletin archéologique de l'*Athenæum*, août 1856.

l'Imprimerie impériale, ce Mémoire, si justement couronné par l'Académie en 1860. »

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. J.-B. de Rossi, correspondant de l'Académie à Rome, le nº 5 du *Bullettino di archeologia cristiana*.

Au nom de M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Académie des sciences morales, ses *Etudes sur la vie et les œuvres d'Oppien de Cilicie*. Paris, 1863, br. in-8º. « Ce travail dit M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, se recommande par une érudition et une sagacité dignes du savant qui en est l'auteur. L'Académie a déjà pu apprécier à plusieurs reprises à quel point il est versé dans l'histoire des sciences, et principalement de l'astronomie, de la chronologie et du calendrier chez les anciens ; mais elle sait aussi quelle est l'étendue de ses connaissances dans les littératures de tous les temps. »

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 5e année, 2e livraison. Liége, 1863, 1 vol. in-8º.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, mars et avril 1863, et table des dix volumes 1840-59, 2 br. in-8º.

Le Cabinet historique, mai 1863.

Bulletin de l'œuvre du pèlerinage en terre sainte, mai 1863.

M. EGGER offre, au nom de M. E. Cougny, docteur ès lettres, professeur au lycée de Versailles, l'ouvrage intitulé : Προγυμνασμάτων παραδείγματα τέτταρα, *premiers exercices oratoires ; quatre modèles tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourges*, et publiés pour la première fois avec une traduction française et des notes, Paris, 1863, br. in-8º, travail qui témoigne du savoir solide de l'auteur.

Séance du 19.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours des antiquités de la France :

Monographie du château de Leucate, par A. Ratheau, capitaine du génie, Paris, 1863, 1 vol. in-4º.

Hommages :

Au nom de l'Académie impériale des sciences de Vienne : *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften philosophisch-his-*

torische Classe. XXIX Band, V Heft; XL Band, I, II, III Heft, Jahrgang, 1862, mai, juin, juillet et octobre. 4 fasc. in-8°.

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften Philosophisch-histor. Classe. Zwölfter Band. Vienne, 1862, 1 vol. in 4°.

De la part de M. FLOURENS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et au nom de l'auteur : *Degli scritti di Marco Polo e dell' uccello Ruc da lui menzionato.* Memoria del prof. Cav. G. Giuseppe Bianconi. Bologne, 1862, 1 vol. in-4°.

De la part de M. de Caumont, correspondant de l'Académie :

1° *Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie* dans les séances tenues à Bordeaux en septembre et à Caen en octobre 1861, à Saint-Etienne et à Caen. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

2° *Séance académique internationale tenue à Dives pour l'inauguration de la liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre en* 1066, *dans l'église de cette commune, le* 17 *août* 1862. Caen, 1863, 1 vol. in-8°.

Les émaux français et les émaux étrangers; Mémoire en réponse à M. le comte F. de LASTEYRIE, par M. F. de Verneilh. Caen, 1863, br. in-8°.

Lettre de M. Aug. Mariette à M. le vicomte de ROUGÉ *sur une stèle trouvée à Gebel-Barkal* (extrait de la *Revue archéologique*). Paris, 1863, br. in-8°.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. JOMARD, par M. Richard Cortambert (lu à la Société d'ethnographie). Paris, 1863, br. in-8°.

Au nom de M. E. Hucher :

1° *Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois;*

2° *Des Gaulois et de leurs médailles ;*

3° *Monuments et anciens idiomes gaulois* ;

4° *Collection de sceaux des Archives de l'Empire décrits par M. Douët-d'Arcq.*

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1863, n° 1.

Annales de philosophie chrétienne, mai 1863.

Revue de l'art chrétien, juin 1863.

Revue orientale et américaine, 4e année, n° 43.

M. V. LE CLERC fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un opuscule intitulé : *D'una greca iscrizione trovata in Taormina e d'un*

tempio di Giove Serapide. Lettere illustrative di Giuseppe de Spuches. Palermo, 1863, 1 vol. in-4°. Le savant membre donne, à cette occasion, quelques détails sur le culte de Sérapis en Italie, notamment dans l'ancienne Rome, à Pouzzoles, où l'on voit encore les magnifiques ruines du temple de cette divinité, et enfin en Sicile. L'extension considérable que semble avoir pris le culte de Sérapis dans cette île paraît résulter de l'inscription même qui fournit la matière de cette brochure.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion relative au prix biennal.

Séance du 26.

La séance publique annuelle de 1863 est fixée au 31 juillet.

M. Delisle présente à l'Académie les conclusions de la commission des antiquités de la France sur le résultat du concours de 1863.

Concours des antiquités de la France.

MÉDAILLES.

1re Médaille. M. Auguste Moutié, pour son *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris*, 1 vol. gr. in-4°, 1862.

2e Médaille. M. Edouard Aubert, pour *La vallée d'Aoste*, 1 vol. in-4°, 1861.

3e Médaille. M. Gustave Saige, pour *De l'honor, seigneurie territoriale du Languedoc, et particulièrement de l'honor des Juifs du onzième au treizième siècle*, 1 cah. in-8°, manuscrit.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

1° M. Edouard Fleury, pour *Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration*, 1re partie : *septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième siècles*, 1 vol. in-4°, 19 pl., 1863.

2° M. Michelant, pour son *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du Ministre d'Etat*, tome III, 1 vol. in-4°, 1861.

3° M. Arthur Forgeais, pour sa *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par l'auteur*, 2e série : *Enseignes et pèlerinages*. 1 vol. in-8°.

4° M. l'abbé Lebeurier, pour le *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en* 1562, *avec une introduction sur l'histoire et l'organisation du ban et de l'arrière-ban*, 1 vol. in-8°, 1861 ; — et pour sa *Notice historique sur la commune d'Acquigny avant* 1790, 1 vol. in-8°, 1862.

5° M. Joannis Guigard, pour sa *Bibliothèque héraldique de la France*, 1 vol. in-8°, 1861.

6° M. Ernest Semichon, pour son *Histoire de la ville d'Aumale* (Seine-Inférieure) et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, 2 vol. in-8°, 1862.

MENTIONS HONORABLES

(par ordre alphabétique).

M. Charles Chappuis, pour son *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique*, 1 vol. in-8°, 1862.

M. le vicomte R. d'Estaintot, pour *la Ligue en Normandie*, 1588-1594, avec de nombreux documents inédits, 1 vol. in-8°, 1862.

M. le comte H. de la Ferrière-Percy, pour l'ouvrage intitulé : *Marguerite d'Angoulême* (sœur de François Ier), son livre de dépense (1540-1549) ; *Etude sur ses dernières années*, 1 vol. petit in-8°, 1862.

M. le Brun d'Albanne, pour ses *Recherches sur l'histoire et le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes*, 1 vol. in-4°, 1862.

M. le Métayer Masselin, pour sa *Collection des dalles tumulaires de Normandie reproduites par la photographie d'après des estampages exécutés par l'auteur*, 1 vol. in-4°, 1861.

M. Amédée Piette, pour ses *Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne*, 1 vol. in-8°, 1862.

M. Louis Spach, pour ses *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin*, 1 vol, in-8°, 1862.

Sont présentés à l'Académie :

Au nom de M. LITTRÉ, la 5e livraison de son *Dictionnaire de la langue française* (CHA-CON), fasc. gr. in-4°, 1863.

De la part de M. Trémaux, lauréat de l'Institut, ses deux ouvrages intitulés : *Egypte et Ethiopie*. 2e édition, 1 vol. in-8°. — *Le Soudan*, 2e édition, 1 vol. in-8°.

De la part de M. J. Ménant : *Inscriptions de Hammourabi, roi de Babylone* (seizième siècle av. J.-C.), traduites et publiées avec un commentaire à l'appui. Paris, 1863. 1 vol. in-8°.

De la part de M. Martin Daussigny, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, ses deux opuscules : 1° *Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon*, br. gr. in-8°; *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum*, br. gr. in-8°.

Recherches sur les monuments celtiques du département du Gard, par V. de Beaumefort, membre de l'Académie du Gard, br. in-8°. Lyon, 1863.

Forêt royale de Ligurio mentionnée dans le cartulaire de Chiersy (877), par le vicomte Alexis de Gourgues, br. in-8°, 1863.

Who discovered the sources of the Nile? br. in-8°. London, 1863, par Ch.-T. Beke.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 42, in-8°.

Revue numismatique, n° 2, mars et avril.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, au nom des auteurs : 1° *des Recherches sur la manière dont furent recueillies et publiées les lettres de Cicéron*, par M. Gaston Boissier, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne : c'est un véritable Mémoire digne du plus sérieux intérêt ; 2° *des Lettres de Philippe de Comynes aux archives de Florence*, recueillies par M. E. Benoist, docteur ès lettres. Lyon, 1863.

L'Académie se forme en comité secret pour la suite de la discussion relative au prix biennal.

FIN DU 2e TRIMESTRE.

TROISIÈME TRIMESTRE.

MOIS DE JUILLET.

Séance du 3.

Nomination d'une commission de six membres chargés de proposer au choix de l'Académie trois sujets pour le prix ordinaire (moyen âge), et autant pour le prix Bordin à décerner en 1865 (littérature et histoire orientale). Sont nommés : MM. le comte Beugnot, N. de Wailly, Mohl, Renan, Delisle et Munk.

M. de Longpérier lit le rapport suivant :

Rapport fait au nom de la commission de numismatique.

« Trois ouvrages ont été adressés à l'Académie pour le concours du prix de numismatique :

« 1° *Ueber die Sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*, par M. Franz Streber. Münich, 1860-61, 1 vol. in-4°, 11 pl.;

« 2° *Sopra alcune monete scoperte in Sicilia che ricordano la spedizione di Agatocle in Africa*, par le P. Giuseppe Romano. Paris, 1862, in-4°, 1 pl.

« 3° *Geschichte der Jüdischen Münzen gemeinfaslich Dargestellt*, par le docteur M.-A. Lévy. Breslau, 1862, in-8° (gravures intercalées).

« Le Mémoire du P. Romano, imprimé aux frais de M. le duc de Luynes, comme tant d'autres publications utiles, est destiné à nous faire connaître les conséquences que le savant italien a tirées de l'étude attentive d'un dépôt de monnaies d'argent recueillies en 1859 dans la province de Girgenti. Ce dépôt comprenait des tétradrachmes de Syracuse, de Sélinonte, du roi Agathocle, d'Héraclée, avec une légende punique et d'autres monnaies de même valeur frappées par les Carthaginois. L'état parfait de conservation de ces monnaies trouvées ensemble donne lieu de croire qu'elles sont contemporaines. Le père Romano pense qu'elles ont été enfouies à l'époque où Agathocle, revenant vainqueur d'Afrique, débarqua à Sélinonte,

et traversa Héraclée pour rentrer à *Himera-Thermæ*. Cette donnée lui permet de faire quelques bonnes observations qui profitent à la science.

« L'histoire de la monnaie juive du docteur Lévy nous fournit, en 160 pages, un résumé de tout ce qui a été publié sur la matière. On y trouve des détails savants, des indications précieuses telles qu'on est en droit d'attendre d'un érudit qui a déjà rendu tant de services à l'archéologie scientifique. Mais cet ouvrage ne contient aucun monument qui n'ait déjà été publié, et ne résout pas les difficultés que présente la classification des plus anciennes monnaies juives.

« M. Streber, conservateur du cabinet des médailles de Münich, nous apporte une série très-riche de monuments inédits.

« On sait qu'Eckhel n'avait point voulu admettre dans son traité les monnaies de la Germanie, quoique Doderlin, Voigt et quelques autres eussent publié des monnaies d'or antiques que l'on découvre habituellement en Allemagne et en Bohême en nombre très-considérable, puisque plusieurs dépôts se composaient chacun de plus de mille pièces d'or. La question était demeurée stationnaire depuis la fin du siècle dernier.

« M. Streber vient de lui faire faire un très-grand pas. Après avoir examiné, pesé, comparé 695 pièces, qu'il divise en 116 variétés. il nous donne les dessins de ces précieuses monnaies avec un commentaire très-intéressant.

« Le nom de *Regenbogen-Schüsselchen* (petites coupes à l'arc-en-ciel, *patellæ Iridis*) provient en partie d'une mauvaise interprétation du type que portent un assez grand nombre de ces statères d'or, à savoir un *torques*, ou collier, qui a été pris pour l'arc-en-ciel ; en partie de la croyance populaire suivant laquelle ces monnaies, recueillies par les paysans dans les terrains lavés par les orages, auraient été le produit de phénomènes météorologiques. Les *patellæ Iridis*, connues dès le commencement du dix-huitième siècle, après avoir été considérées comme des présents de la nature, ont été regardées comme des monnaies émises par les Byzantins, les Bourguignons, les Francs, les Vandales de Sicile, les Normands, les Goths, les Huns ; puis d'autres auteurs, qui se refusaient à les considérer comme des œuvres du moyen âge, les ont attribuées aux Egyptiens, aux Etrusques, aux Phéniciens. Personne ne pouvait consentir à reconnaître leur origine véritable. M. Streber, après avoir observé attentivement la provenance constante des *Regenbogen-Schüsselchen*, qui se rencontrent sur l'une et l'autre rive du Danube supérieur, les classe à la Rétie et à la Vindélicie. Au lieu de quelques rares spécimens qui nous avaient été indiqués par ses prédécesseurs, il livre à l'étude du monde savant une riche série de monnaies très-habilement dessinées.

« La Commission, sans ratifier complétement toutes les explications de types proposés par le savant conservateur du cabinet de Munich, n'hésite pas à lui décerner un prix que méritent la nouveauté des monnaies qu'il publie et la judicieuse classification qu'il en a faite. »

M. Egger demande que l'Académie veuille bien recevoir en dépôt un manuscrit relatif à un nouveau classement des bibliothèques, dont l'auteur est ancien bénédictin. Après une longue discussion, satisfaction, sauf réserve, est accordée au vœu dont M. Egger s'est fait l'interprète.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Oppert, de la dernière livraison de l'ouvrage intitulé : *Expédition scientifique en*

Mésopotamie, exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert ; t. Ier. *Relation du voyage et résultat de l'expédition*, cinquième et dernière livraison. Paris, Imprimerie impériale, 1862, in-4°.

L'Académie sait que la publication du tome II, renfermant l'exposé historique de la méthode de déchiffrement des inscriptions cunéiformes, a eu lieu avant celle du Ier. L'ouvrage est donc aujourd'hui complet.

Au nom de M. Ch. Jourdain, est offert l'opuscule intitulé : *De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris au quinzième siècle*. Paris, 1863, br, in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France :

Les origines des familles consulaires de la ville de Lyon, depuis l'établissement de la commune jusqu'en 1790, par M. Vital de Valons.

Sont encore offerts en don :

Une inscription inédite de Prusias ad Hypium (Uskub), par George Perrot (Extr. de la *Rev. archéolog.*), 1863, in-8°.

Interprétation naturelle des pierres et des os travaillés par les habitants primitifs des Gaules, par le Dr Eugène Robert (extr. des *Mondes*). Paris, 1863, in-8°.

Revue archéologique, juillet, 1863.

M. Beulé, au nom de M. W.-H. Waddington, présente à l'Académie *le Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure fait par ordre du gouvernement français pendant les années* 1843 *et* 1844, et publié, *sous les auspices du Ministre de l'instruction publique*, par Philippe le Bas, 48e et 49e livraison, petit in-f°. C'est la reprise, dès la 2e page, de la 48e livraison du travail interrompu par le premier auteur. Dans ce cahier, qui contient 2 planches et 64 pages de texte, on pourra apprécier tout le mérite du savant continuateur de M. le Bas. On reconnaît d'abord tout le parti que M. Waddington a su tirer de ses voyages et de ses longues études en Asie Mineure.

L'Académie se forme en comité secret pour reprendre la délibération relative au prix biennal de 20,000 francs.

Le résultat seul du vote de l'Académie est connu; il y a eu 4 tours de scrutin :

1er tour, 34 présents : MM. Oppert, 17 voix ; Mariette, 13 ; Viollet le Duc, 2; billets blancs, 2.

2e tour, 31 présents : MM. Oppert, 15 voix ; Mariette, 13 ; Viollet le Duc, 2 ; billet blanc, 1.

3e tour, 31 présents : MM. Mariette, 15 voix ; Oppert, 15 ; billet blanc 1.

4e tour, 31 présents (les mêmes) : MM. Oppert, 16 ; Mariette, 14 ; abstention, 1.

L'Académie des inscriptions désigne dont M. Oppert à la sanction de l'Institut pour le prix biennal.

N. B. C'est à la séance ordinaire des cinq Académies du mercredi 15 juillet que l'Institut devra confirmer ce choix.

Séance du 10.

M. N. de Wailly avoue que c'est lui qui a d'abord mis un billet blanc dans l'urne pour le scrutin sur le prix biennal, et qui s'est ensuite abstenu. Il croit que ces deux manières de ne point voter ne devraient pas compter pour la formation de la majorité absolue. On ne saurait en effet donner la valeur d'une opinion à la déclaration que l'on fait de n'en point avoir.

M. le secrétaire perpétuel lit son rapport semestriel.

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de l'année 1863. *Lu le* 10 *juillet* 1863.

« Messieurs,

« Je suis heureux d'avoir à vous annoncer qu'à l'expiration du premier semestre de cette année, les travaux confiés à vos commissions de publication et ceux qui sont sous la direction plus particulière de votre commission des travaux littéraires et sous la mienne se trouvaient dans une situation généralement satisfaisante, à part quelques lacunes, quelques retards regrettables, dus à des accidents imprévus ou prévus.

« Cependant je ne puis m'empêcher d'exprimer le mécompte que j'éprouve, et que vous partagerez en voyant que, des quatre ou cinq volumes que je croyais pouvoir vous présenter avant la fin de ce semestre, un seul, réellement terminé, a été déposé sur le bureau. Mais celui-là peut compter pour plusieurs, et, quant aux

autres, quelques semaines, je m'en assure, suffiront pour qu'ils le rejoignent; vous allez en juger tout à l'heure.

« Le 13 février de cette année, j'ai eu l'honneur de vous faire hommage du tome vingt-quatrième de l'*Histoire littéraire de la France*, qui ouvre dignement une période nouvelle des annales intellectuelles de notre pays par le discours sur l'état des lettres en France au quatorzième siècle, dû à M. Victor LE CLERC, et le discours sur l'état des beaux-arts, dont l'auteur est M. Ernest RENAN.

« Le premier de ces discours, dans une vue générale du gouvernement soit religieux, soit civil, fait d'abord pressentir ce que prouveront, année par année, les notices historiques et littéraires des volumes suivants, l'affaiblissement de l'ancienne unité catholique et la dissolution prochaine de la société féodale.

« Un examen sommaire des divers genres de composition laisse voir ensuite la décadence de l'ancien système d'études et, malgré quelques acquisitions de la prose, le triste état des lettres en France. Ici reparaissent dans un parallèle inévitable le pouvoir ecclésiastique avec la théologie, et le pouvoir civil avec les sept arts, le domaine des Universités, dont le nombre s'accroît, et où commence à se glisser l'enseignement laïque.

« Dans une dernière partie, pour relever nos annales littéraires d'un abaissement passager, et replacer surtout nos poëtes au rang que l'estime des nations étrangères leur accordait depuis deux cents ans, un tableau de la littérature française en Europe au quatorzième siècle atteste leur glorieuse influence sur les autres peuples d'origine latine, et même sur les peuples germaniques. On peut compter alors dans la seule Italie au moins quarante imitations, presque toutes en octaves, des grands poëmes carlovingiens de nos trouvères.

« L'auteur se justifie d'une si longue étude sur un siècle qui, sans avoir laissé des traces brillantes dans l'histoire des lettres, a cependant contribué par ses efforts et ses souffrances au progrès de la pensée humaine; et on jugera comme lui qu'il convenait « de « faire ressortir la part de la France dans un mouvement intellec- « tuel qui n'a pas encore fini le moyen âge, mais qui du moins a « préparé laborieusement les âges nouveaux. »

« M. Ernest RENAN, dans le discours sur l'état des beaux-arts, recherche tour à tour la condition générale de l'art en France au quatorzième siècle; ses rapports avec les faits politiques; ses travaux pour les différentes provinces; ce qu'il dut à l'Eglise, à la royauté, à la noblesse, à la bourgeoisie; quelle place occupaient les artistes dans la société française; combien ils étaient estimés à l'étranger; pourquoi la France, d'abord supérieure à l'Italie dans toutes les directions de l'art, ne fit pas encore ce qu'on a depuis appelé la Renaissance.

« Le savant critique examine ensuite l'état de chaque genre en particulier, architecture religieuse et profane, peinture, sculpture, musique. « Ce siècle est, selon lui, dans l'histoire de l'art fran-

« çais, un moment capital ; c'est le moment où il est décidé que « l'art du moyen âge mourra avant d'avoir atteint la perfection..... « Si l'on échappait à la vulgarité, c'était pour tomber dans le fac- « tice. Un idéal artificiel, une statuaire forcée d'opter entre le con- « venu et le laid, une architecture mensongère, voilà les dures lois « que trouvaient devant eux les transfuges qui, tournant le dos au « moyen âge, essayèrent d'étudier les anciens maîtres. Heureuse- « ment la civilisation moderne possède assez de grandes parties qui « n'appartiennent qu'à elle seule pour se consoler d'être condam- « née dans l'art à une infériorité irréparable. Puisque les qualités « de l'âge mûr excluent celles de la première jeunesse, ce n'est pas « une raison pour regretter d'avoir échangé les dons brillants, qui « ne durent qu'un jour, contre les solides avantages de la ma- « turité. »

« En passant de ce beau travail, qui, comme je le disais il y a six mois, est plus qu'un recueil, aux grandes collections nationales que nous sommes chargés de continuer, je puis dire que la première de toutes, les *Historiens des Gaules et de la France*, confiée à MM. Natalis de Vailly et Léopold Delisle, verra, dans un délai qui ne peut être bien long, publier son tome XXII[e]. Le corps de l'ouvrage est depuis longtemps achevé ; l'impression de l'index géographique en latin est commencée, et la rédaction de l'index des choses et des personnes se poursuit avec activité.

« Le tome VII de la continuation de la table de Bréquigny, c'est-à-dire de celle des *Chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de France*, est plus avancé encore. Ce volume a ses tables propres, dont l'impression est enfin terminée, et il vous sera présenté, je l'espère, au nom de M. Ed. Laboulaye, d'ici au jour de votre prochaine séance publique.

« Quant à l'ouvrage, plus original et plus difficile, que vous avez fondé comme un complément nécessaire de celui qui précède, le *Recueil des chartes et diplômes non imprimés* antérieurs à 1180 va sortir enfin de sa période de préparation, grâce au labeur savant de M. L. Delisle et au zèle de ses auxiliaires. La revue des fonds à consulter touche à son terme. A la fin de l'année, les éditeurs pourront soumettre à la commission des travaux littéraires un tableau général et détaillé des sources auxquelles doivent être puisés les matériaux du Recueil.

« Le tome III des *Historiens occidentaux des croisades*, l'une des divisions d'un autre grand Recueil dont vous avez pris également l'initiative, avance régulièrement, quoiqu'il soit loin encore d'être achevé. Cent quatre-vingt-seize feuilles sont tirées ou vont l'être ; plusieurs autres sont en épreuves, et la copie ne fait pas défaut. J'informe l'Académie, avec une vive satisfaction, que le succès de l'opération proposée, par l'entremise de M. le Ministre d'Etat, au gouvernement belge sur le manuscrit unique de Raoul de Caen, l'un des historiens qui composent le volume, a été aussi complet qu'il était possible. Les pages oblitérées de ce précieux manuscrit

ont reparu en partie, grâce au procédé de notre savant confrère de l'Académie des sciences, M. Balard, et l'idée heureuse des éditeurs, MM. H. Vallon et Ad. Régnier, de faire photographier ces pages afin d'en constater l'état avant l'opération, a singulièrement contribué à en éclaircir l'écriture par une des vertus propres de cette belle et féconde invention.

« Le tome Ier des *Historiens orientaux* du même Recueil, *section arabe*, est resté dans le *statu quo* durant ce semestre encore. D'autres occupations, et malheureusement une maladie grave, ont paralysé la bonne volonté du savant éditeur, M. Reinaud, qui n'a pu continuer son introduction. Quant aux additions et corrections, M. Defrémery, collaborateur de M. Reinaud, a été arrêté, à son tour, par la nécessité de collationner des manuscrits récemment acquis par la Bibliothèque impériale. Il doit, m'assure-t-on, avoir terminé ce travail avant un mois, et s'occuper immédiatement de l'index du volume, dont le texte et la traduction sont, du reste, imprimés jusqu'au bout.

« Le tome Ier d'une autre section de la même division du Recueil, destinée aux *Historiens arméniens*, a été plus heureux. M. Dulaurier en a conduit l'impression de la cent dixième à la cent trente-quatrième feuille, et à la page 535 du volume, qui doit en comprendre 720 environ, sans compter l'index, que l'éditeur tient à jour par une louable prévoyance, et l'introduction.

« C'est une bonne fortune pour moi de pouvoir annoncer à l'Académie que, grâce aux mesures adoptées par elle, les trois parties des *Historiens grecs* des croisades sont bien près de marcher de front. Notre vénérable confrère M. Hase a repris, par une détermination dont on s'applaudira ici et en Europe, la rédaction des prolégomènes, pleins d'un si rare savoir, qui formeront désormais la première partie de ce volume, et déjà s'imprime cette suite presque inespérée des trente-quatre feuilles qui l'attendaient depuis si longtemps. Le digne disciple de cet illustre maître, M. Miller, nous a laissé, en partant pour un voyage de recherches où nos vœux l'accompagnent, les cinquante et une feuilles imprimées de la seconde partie, contenant le récit de la première croisade par Anne Comnène; enfin, par une émulation qui mérite tous nos éloges, un autre éminent helléniste, notre confrère M. Alexandre, a mis sous presse immédiatement trente feuilles environ de la troisième partie, composée des auteurs byzantins qui ont raconté, à leur point de vue, la suite des événements jusqu'à la croisade latine.

« Voilà, Messieurs, pour nos grands travaux historiques et diplomatiques, des résultats dont nous avons lieu de nous féliciter, à peu d'exceptions près. Il s'y joindra bientôt, j'espère, par le succès d'une négociation suivie sous les auspices de la commission des travaux littéraires, et qui vous sera soumise avant d'être proposée à la sanction du gouvernement, un ouvrage que vous avez d'avance adopté par les encouragements répétés qu'il a reçus de vous, dont l'auteur siége aujourd'hui dans vos rangs, et qui n'est pas la part la moins importante de l'héritage de nos savants bénédictins.

« Je viens maintenant aux recueils divers d'érudition, de critique et d'histoire, institués à différentes époques, rédigés avec le concours des savants du dehors, et qui sont placés sous la direction spéciale de la commission des travaux littéraires.

« L'impression des *Notices et extraits des manuscrits* se poursuit aujourd'hui avec une régularité satisfaisante. Le tome XVIII, encore incomplet pour sa seconde partie, se complète peu à peu par les soins de MM. Brunet de Presle et Egger, chargés concuremment de publier les *papyrus* grecs de l'Egypte recueillis par feu M. Letronne. Le volume est parvenu à la trente-quatrième feuille tirée, et plusieurs sont en épreuve. En outre, sont préparées déjà, pour les 240 premières pages, trois tables alphabétiques : 1° des noms et des faits historiques; 2° de la grécité; 3° des noms propres égyptiens transcrits en grec dans les *papyrus*. Vous savez déjà que le tome XIX a été complété, pour sa première partie, à l'inverse du précédent, par la publication du commencement des *Prolégomènes historiques* d'Ibn-Khaldoun, traduits par M. de Slane. La suite de ce travail de longue haleine, dont vingt-six feuilles sont déjà imprimées, formera le complément du tome XX, et sa fin sera la première partie du tome XXI; en sorte que je n'ai pas hésité à faire mettre sous presse la seconde partie de ce même tome, qui achèvera de mettre à l'unisson les deux moitiés orientale et occidentale de tout le recueil, si longtemps disjointes en des sens divers. Les *Hippiatriques*, manuscrit grec publié par M. Miller, et déjà presque entièrement imprimé, ouvrent cette deuxième partie du tome XXI, que d'autres travaux adoptés par la commission vont continuer.

« Je ne m'étais pas trop avancé en vous annonçant que deux nouveaux volumes, qui compléteront également deux tomes de votre recueil des *Mémoires des savants étrangers*, seraient déposés sur le bureau avant la fin de cette année. L'un, qui est la seconde partie du tome VI de la première série de ce recueil, consacré à des *Sujets divers d'érudition*, touche à la fin de l'impression; l'autre, formant la seconde partie du tome IV de la deuxième série, celle des *Antiquités de la France*, est entièrement imprimé, et n'attend plus que le tirage des dernières feuilles. Je viens de faire mettre sous presse, pour commencer le tome V de cette série, un Mémoire important couronné par la commission des antiquités nationales, et désigné par elle à l'impression dès l'an dernier.

« Je voudrais pour beaucoup pouvoir vous dire que la publication de vos propres *Mémoires* marche avec une activité qui serait, là surtout, si désirable, car elle représente plus spécialement la part que nous prenons au progrès de la philologie, de l'archéologie et de toutes les branches de l'histoire, soit de l'antiquité, soit du moyen âge, qui sont le domaine de cette Académie. Nos prédécesseurs nous ont légué de grands exemples que vous avez tous présents à l'esprit. Vous trouverez l'un des derniers et des plus éclatants dans les trois Mémoires posthumes de feu M. Letronne, aujourd'hui imprimés, non sans labeur, et qui ouvriront dignement la deuxième

partie du tome XXIV de votre Recueil. Ici encore la maladie de celui de nos confrères dont j'ai parlé plus haut a retardé l'impression des deux Mémoires qui viennent ensuite. Mais les autres, qui termineront ce volume, ou sont sous presse ou vont y être mis. A peine sera-t-il achevé que je ferai commencer l'impression de la première partie du tome XXV, pour répondre au zèle des auteurs, qui déjà m'en ont remis presque tous les matériaux, mais non pas tous encore, l'Académie voudra bien s'en souvenir. En même temps, j'enverrai à l'imprimerie la copie dès longtemps préparée de la période de son *Histoire*, qui doit, en complétant le tome XXIII, comprendre la suite de ses actes et l'analyse de ses travaux de 1857 à 1860. Alors il ne restera plus en arrière dans la nouvelle série de votre collection que le tome XXII, réservé aux *Tables* de la seconde décade, c'est-à-dire des tomes XII à XXI. Je prendrai des mesures pour que ces tables, attendues avec une juste impatience, soient enfin livrées à l'impression. Un autre travail du même genre, quoique d'une exécution plus difficile, que je croyais en bonne voie de publication après tant d'années d'attente, la partie française, qui doit compléter la partie orientale de la *Table des notices des manuscrits*, échappe encore à toutes mes prévisions, en dépit des assurances sans cesse renouvelées de l'auteur. »

M. Renan, au nom de la commission de six membres, chargée de préparer deux séries de trois questions chacune, pour soumettre au choix de l'Académie les deux sujets à mettre au concours pour 1865, propose, pour le prix Bordin, une des trois questions suivantes :

1° *Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les* Midraschim *et dans les autres livres de la tradition juive (Meghillath-Taanith, Séder, Olâm, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant aux données que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.*

2° Recueillir dans le Talmud et les écrits qui s'y rattachent tous les passages qui ont un intérêt pour l'histoire, soit réelle, soit légendaire, des peuples étrangers à la Palestine. En faire la critique, déterminer les personnages et les lieux célèbres dont il est question.

3° Rechercher l'origine du *soufisme;* déterminer les éléments étrangers à l'islamisme qui ont pu entrer dans sa formation ; fixer la

date de sa première apparition chez les Musulmans; tracer le tableau des modifications successives qu'il a subies.

L'Académie met au concours le numéro 1.

M. Léopold DELISLE propose, au nom de la même commission, les trois sujets qui suivent :

1° *Déterminer la date et la valeur des différents textes de la chronique de Froissart. Distinguer ce qui appartient en propre à cet historien; indiquer les emprunts qu'il a faits à ses devanciers et les interpolations ou les remaniements que son œuvre a pu subir.*

2° Enumérer les différentes formes de la versification française (langue d'oil), depuis les premiers monuments de cette poésie jusqu'à l'avénement de François Ier; indiquer l'origine de ces formes et en déterminer les règles.

3° Etudier, d'après les Chartes, les caractères propres à chacun des dialectes qui ont pu exister dans la langue d'oc, en y comprenant le catalan; appliquer aux monuments de la littérature les règles que cette étude aura permis de poser.

L'Académie met au concours le numéro 1.

Le comité secret s'est prononcé pour le choix d'un rapporteur, chargé de présenter à l'assemblée ordinaire des cinq Académies de l'Institut les résultats de la délibération de la Compagnie pour le prix biennal de 20,000 francs.

Le rapporteur désigné est M. GUIGNIAUT.

La séance redevient publique :

Il est fait hommage à l'Académie, par les ordres de S. M. le czar Alexandre II, de l'ouvrage publié sous ses auspices, et intitulé : *Bibliorum codex Sinaïticus Petropolitanus auspiciis augustissimis imperatoris Alexandri II. Ex tenebris protraxit, in Europam transtulit adjuvandas atque illustrandas sacras litteras*, edidit Constantinus Tischendorf. Petropoli, 1862, 4 vol. in-f° : vol. I, *prolegomena*, *commentarius*, *tabula*; — vol. II, *Veter. Testamenti pars prior*; — vol. III, *Veter. Testam. pars posterior*; — vol. IV, *Novum Testamentum cum Barnaba et Pastore.*

Bullettino di archeologia cristiana del Cav. G.-B. de Rossi. Giugno, 1863, n° 6.

Le 1er *Livre des chroniques de Jean Froissart, texte inédit, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, de l'Académie royale de Belgique, t. II, Bruxelles, 1863, 1 vol. in-8°.

Transactions of the Royal Society of litterature. London. Mémoire sur l'origine scytho-cimmérienne de la langue romane, par M. ..., 1re partie, 1863, br. in-8°.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, mai, juin, 1863.

Annales de la propagation de la foi, juillet, 1863.

Le Cabinet historique, juin, 1861.

M. Egger fait hommage à l'Académie, de la part de M. A. Widal, professeur de littérature ancienne à la Faculté de Douai, de son ouvrage intitulé : *Etudes littéraires et morales sur Homère*; première partie, l'*Iliade*. 1 vol in-12, 1863.

M. Paulin Paris offre à l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage ayant pour titre : *Corespondance de Louis XIV avec le marquis Amelot son ambassadeur en Portugal*, 1685-1688, publiée et annotée par le baron de Girardot. Nantes, 1863, in-8°.

Séance du 17.

Rapport de M. de Longpérier *au nom de la commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Fould* (20,000 fr.).

« Trois ouvrages ont été envoyés au concours :

1° *Histoire de la statuaire antique, son origine, ses développements et sa décadence chez les différents peuples*, par M. Vaffier, in-8° (imprimé).

2° *Histoire des arts du dessin, architecture, sculpture, gravure, peinture, depuis l'origine des sociétés jusqu'au siècle de Périclès*, manuscrit in-folio.

3° *Des arts avant Périclès*, manuscrit in-folio.

« La commission a cru devoir écarter tout d'abord le n° 1, ouvrage imprimé qui ne traite que de la sculpture, et qui d'ailleurs, sans qu'elle en veuille dire davantage, ne lui a pas paru avoir été composé en vue du concours.

« Le Mémoire n° 2, très-court et fort incomplet, ne lui semble pas non plus digne d'être mentionné.

« Quant au Mémoire qui porte le n° 3, son auteur, dans une note qu'il y a annexée, reconnaît lui même qu'il n'a eu le temps de traiter qu'une fraction du sujet, et se borne à demander si l'Académie pense qu'il soit dans la bonne voie et qu'il doive continuer à s'occuper de la question.

« La commission a reconnu avec plaisir dans ce Mémoire le témoignage d'un labeur persévérant et intelligent; mais elle regrette que l'auteur ait mis tant de soin à l'exposé de questions étrangères au sujet qu'avait en vue M. Fould.

« L'origine des races humaines, le tableau des mœurs de l'homme primitif, habitant des grottes naturelles, pourraient donner lieu à de longues discussions tout à fait en dehors de l'histoire de l'art.

« L'auteur n'a encore fait qu'entamer le tableau de l'art égyptien.

« La commission eût souhaité de trouver dans ce Mémoire la description minutieuse de monuments appartenant à des époques bien déterminées, description accompagnée de croquis de nature à faire bien saisir les nuances qui distinguent chaque époque. Elle demanderait en même temps plus de concision et de précision.

« L'état peu avancé du travail n'a pas permis à la commission de reconnaître quelles sont les idées de l'auteur sur la transmission des principes de l'art.

« La commission prie l'Académie de vouloir bien, en ajoutant quelques mots à son programme, épargner aux concurrents des doutes fâcheux sur la nature du concours, doutes qu'ils expriment eux-mêmes ou que la nature de leurs écrits révèle surabondamment. »

La commission se réunira de nouveau pour adresser à l'Académie une proposition tendant à expliquer l'objet du concours avec des indications plus détaillées. Ce programme, nouvellement développé, sera publié avec l'ensemble des questions proposées pour les concours annuels.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture préalable du rapport de M. Maury au nom de la commission des antiquités de la France.

La séance redevient publique.

M. Renan fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par feu l'abbé Lebeuf, membre de la Compagnie, nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par Hippolyte Cocheris, t. I, Paris, 1863, in-8°. L'ouvrage

est dédié à M. de Sacy, de l'Académie française, dont l'aïeul, notaire au Châtelet, devait accomplir la clause du testament de l'abbé Lebeuf par laquelle le sieur Carlier était chargé de faire une 2e édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*. Le sieur Carlier ne pouvait trouver de nos jours un représentant mieux préparé que M. Cocheris pour remplir cette mission.

Séance du 24.

M. de Longpérier présente au nom de la commission un paragraphe additionnel au programme du prix Fould. (Il sera publié à la suite du programme. — *Voy.* l'introduction de ce VIIe volume.)

Rapport de M. J. Desnoyers.

Au nom de la commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours du prix ordinaire. (*Les Gaulois en Asie.*)

Deux Mémoires ont été envoyés au concours.

« L'auteur de celui qui porte le nº 1 ne paraît pas avoir compris la question, ou du moins il a voulu l'envisager à un point de vue opposé au sens du programme.

« Il n'a eu d'autre but que de prouver par des considérations exclusivement empruntées à des recherches étymologiques, sans contrôle possible le plus souvent, que les migrations des Gaulois en Orient ne sont pas historiquement réelles, malgré les nombreux témoignages de l'antiquité qui semblent les attester, et que les ressemblances qui existent entre les noms de lieux, de peuples, d'hommes et de choses d'une portion de l'Asie Mineure et d'autres contrées, d'une part, et ceux de la Gaule, d'autre part, n'ont d'autre cause que l'origine commune des peuples de ces différents pays.

« L'auteur s'efforce de démontrer que les peuples ont dû être désignés par leur situation géographique et que leurs noms ont été puisés dans la langue grecque; que le grec est plus ancien que le sanscrit et l'hébreu; que ces deux langues dérivent du grec, etc.

« L'auteur du Mémoire inscrit sous le nº 2 s'est conformé au plan proposé. Ses divisions, sa méthode, et en général sa critique des autorités, ont semblé à votre commission dignes d'éloges Il cite très-exactement les sources nombreuses qu'il a consultées, et dont il a le plus souvent tiré très-bon parti.

« Il a successivement étudié les Cimmériens, les Gaulois d'Illyrie, l'état de la Macédoine, de la Thrace et de la Grèce à l'époque de l'arrivée des Gaulois dans les trois contrées ; l'établissement des Gaulois en Asie, l'étendue et la topographie de la Galatie ; les divinités phrygiennes et leur culte, comparé à la religion de la Gaule ; le gouvernement des Galates, leur histoire jusqu'à l'arrivée des Romains en Asie; les expéditions romaines en Galatie, l'histoire de ces peuples depuis la paix qu'ils firent avec Rome jusqu'à la mort d'Auguste; et enfin l'état de la Galatie sous le Haut et le Bas-Empire.

« Ces différentes parties n'ont pas été, il est vrai, toutes traitées avec le même bonheur. Ainsi la première, qui concerne les Cimmériens, aurait demandé un examen plus approfondi ; et, si l'auteur eût connu les savantes recherches de Fréret, de Pelloutier et d'autres érudits du dix-huitième siècle sur ce sujet, il ne se serait sans doute pas borné à accepter sans discussion l'autorité de M. Amédée Thierry, qui identifie sans réserve les Cimmériens avec les Kymrys et leur attribue une origine occidentale.

« On eût pu souhaiter aussi que, dans l'étude de la topographie et des monuments de l'Asie Mineure, il eût ajouté aux citations qu'il emprunte à M. Texier celles des écrits d'Ainsworth, d'Hamilton, de Kiep, et même qu'il eût mentionné les résultats du voyage de M. Perrot, quelque négatifs qu'ils soient, pour ce qui regarde les monuments contemporains de l'époque gauloise.

« La dissertation en latin sur le culte de Cybèle et la religion phrygienne a paru à votre commission répandre peu de jour sur la comparaison qu'il fallait faire entre le culte des Galates orientaux et celui des Gaulois d'Occident. D'ailleurs les traditions et les cérémonies religieuses qu'il décrit fort longuement se rapportent bien plutôt à la Phrygie proprement dite et à la Bithynie qu'à la Galatie. Or ces recherches, étrangères au sujet, n'occupent pas moins de 24 pages, tandis que la comparaison des deux religions, galate et gauloise, qui rentrait directement dans la question, remplit à peine une page et n'arrive qu'à un résultat négatif. L'auteur eût pu trouver peut-être plus d'aperçus nouveaux s'il eût étudié plus attentivement certains passages de Strabon, d'Appien, de Pline et des autres écrivains de l'antiquité qui sont relatifs à divers usages religieux des Gaulois, et qu'il les eût comparés à d'autres textes concernant les Galates de l'Asie Mineure.

« Quant à la question si importante du gouvernement et de l'administration politique, quelque difficulté que l'on ait à démêler ce qui est d'origine vraiment gauloise à travers l'influence grecque et romaine qui avait entouré et absorbé ces peuples, on eût pu souhaiter que l'auteur se fût appuyé sur un plus grand nombre de termes de comparaison entre les Gaulois transplantés en Asie et les Gaulois d'Occident, et qu'il eût cherché d'autres autorités que M. de Courson, dont le témoignage est souvent invoqué en ce qui regarde les usages des tribus bretonnes tant insulaires que continentales.

« On eût désiré aussi que l'auteur donnât plus de développement à la partie numismatique, éclairée dans ces derniers temps par de très-bons travaux de M. Waddington et d'autres érudits. Il eût été bon qu'il dressât plusieurs listes comparées des noms de lieux de la Galatie et de la Macédoine qui sont presque complétement identiques à ceux de la Gaule occidentale.

« Il sera bon aussi que l'auteur, dans une révision ultérieure de son travail, en tenant compte de ces observations sur le fond, veuille bien retoucher soigneusement la forme. Trop souvent, dans la rapidité de la rédaction, il lui est échappé des expressions peu dignes de la gravité du sujet ou empruntées à un ordre d'idées étranger à l'époque et au caractère de la question.

« Il est regrettable enfin que l'auteur, qui a cité scrupuleusement un ouvrage moderne sur cette matière en le discutant et même en le combattant, celui de M. Coutzen, couronné en 1856 par la Faculté de philosophie de l'Académie universitaire de Münster, et publié en 1861 sous le titre de : *Die Wanderungen der Kelten* (Leipzig, in-8°), n'ait pas connu plusieurs autres ouvrages plus anciens sur le même sujet, parmi lesquels nous nous bornerons à indiquer les suivants : *Gallia orientalis*, de 1665 ; les deux Mémoires

envoyés au concours proposé en 1740 sur cette question même par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'un d'eux, celui de Pelloutier ayant remporté le prix; un autre ouvrage savant sur les Celtes par le même, que l'auteur du Mémoire paraît avoir ignoré également, et qui fut publié en 1771, par de Chiriac, dans le nº 1 de la 2e édition de cet important ouvrage; l'autre Mémoire, envoyé à l'Académie par Wernsdorff, fut imprimé à Nuremberg en 1742 sous le titre de : *Respublica Galatorum*.

« Enfin, parmi d'autres Mémoires plus récents, on peut aussi indiquer à l'auteur, en vue de la refonte de son Mémoire, les deux suivants : *Rerum galaticarum specimen*, par C.-H. Herener, Breslau, 1822, in-8º; et *De fontibus veterum auctorum in enarrandis expeditionibus a Gallis in Macedoniam atque Græciam susceptis*. Berlin, 1834, in-8º.

« La collection si précieuse des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres renferme aussi d'autres Mémoires qui touchent plus indirectement, il est vrai, au même sujet, mais dont la lecture n'eût pas été inutile à l'auteur, car un assez grand nombre de questions délicates qu'on discute aujourd'hui comme nouvelles y ont été souvent examinées et approfondies.

« En résumé, ce Mémoire, malgré ses imperfections et ses lacunes, nous a paru pouvoir devenir la base d'un très-bon et très-utile ouvrage. C'est dans cette conviction que la commission propose à l'unanimité de lui décerner le prix. »

Le pli cacheté est ouvert, et fait connaître l'auteur du Mémoire couronné, qui est M. Felix Robiou, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville.

M. de Longpérier met sous les yeux de ses confrères le dessin d'une médaille de grand bronze frappée à Nicée de Bithynie, représentant le portrait jusqu'à présent inconnu de Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle, et lit une notice sur ce monument numismatique qui vient enrichir l'iconographie romaine.

La monnaie de Nicée a pour légendes, d'un côté : ΔΟΜΙΤΙ ΛΟΥΚΙΛΛΑΝ ΝΕΙΚΑΙΕΙϹ; de l'autre : Μ · ΑΥΡΗΛΙΟϹ · ΟΥΗΡΟϹ · ΚΑΙϹΑΡ.

On voit au revers Marc-Aurèle, jeune, imberbe, à cheval, tenant une lance, exactement comme Alexandre le Grand sur Bucéphale, tel que le représentent les monnaies de la Macédoine romaine. Le surnom de Lucille rapproché des noms de Marc-Aurèle pourrait faire croire, après un examen superficiel, que la médaille représente la fille de cet empereur, femme de Lucius Vérus; mais l'auteur de cette notice s'attache à démontrer qu'il n'en est point ainsi.

ΔΟΜΙΤΙ est un abrégé de ΔΟΜΙΤΙΑΝ; ce ne peut être un *prénom*, car il n'en existait pas de cette forme, et d'ailleurs on n'en donnait

pas aux femmes ; ce ne peut être un *surnom*, comme serait Domitilla, parce que ce surnom ne pourrait pas se rencontrer avec Lucilla, qui en est un du même ordre. ΔΟΜΙΤΙ ne peut donc exprimer, pour qui se pénètre bien de la coutume romaine, qu'un *nom* de famille, c'est-à-dire *Domitia*.

Lucille, fille de Marc-Aurèle, était de la famille *Annia ;* par suite de l'adoption de son père par Antonin, elle aurait pu s'appeler *Aurelia*. Mais les monnaies de Byzance tranchent la question ; on y lit : ΑΝΝΙΑ ΛΟΥΚΙΛΛΑ. Donc la monnaie de Nicée n'a point été frappée pour cette princesse. On doit ajouter que les traits du visage, que les détails de la coiffure qui se voient sur la monnaie de Nicée, n'appartiennent en aucune façon à la fille de Marc-Aurèle, dont le profil et l'ajustement sont conservés par de nombreux monuments.

M. de Longpérier montre ensuite, par l'étude des légendes et du type, que la monnaie de Nicée doit avoir été fabriquée en l'an 139, du vivant d'Antonin, et huit années avant la naissance de Lucilla Junior, épouse de Lucius Vérus.

Domitia Lucilla, ajoute-t-il, nommée deux fois par Jules Capitolin, une fois par Spartien, une fois dans les œuvres de son fils, a fourni à un grand érudit le sujet d'un Mémoire plein d'intérêt. M. le comte Borghesi, à l'aide de marques de fabricants imprimées sur un certain nombre de briques romaines, a reconstruit, avec cette admirable critique et cette lucidité particulière qui distinguent ses travaux, la généalogie de la mère de Marc-Aurèle.

Mais son article, imprimé en 1819 dans le *Giornale arcadico*, recueil peu répandu, s'adressait plutôt à l'intelligence d'un petit nombre de gens studieux qu'au public, dont l'attention est plus vivement attirée par la vue d'un portrait ; et la mère de Marc-Aurèle n'a pas pris jusqu'à ce jour le rang qui lui appartient.

Cette femme éminente avait épousé Annius Vérus, frère de Faustine la mère, qui mourut préteur, et qui était fils d'Annius Vérus, trois fois consul et préfet de Rome. Elle était fille de Publius Calvisius Tullus et de Domitia Lucilla. Demeurée veuve, en l'an 123 très-probablement, alors que le jeune Marcus ne comptait encore que deux années, Lucilla s'appliqua avec un soin tout particulier à diriger l'éducation de ce précieux enfant. Son intelligence nous est

révélée par le choix des maîtres auxquels elle confia l'éducation de son fils (1).

Quand on examine divers passages des œuvres de Marc-Aurèle, on est frappé de la manière dont cet empereur exprime les nuances de sa gratitude. Il avait à peine connu son père Annius Vérus; mais il avait présente à l'esprit sa bonne réputation, et il voulait rendre hommage à *sa mémoire* en imitant sa mâle vertu. C'est à sa mère qu'il reporte l'honneur de lui avoir enseigné tous les grands devoirs. (Quant au paragraphe (liv. I, xvi) qui commence par ces mots : Παρὰ τοῦ πατρός, il est facile de comprendre qu'il est entièrement relatif au père adoptif, à Antonin le Pieux.)

Domitia Lucilla ne vit pas régner son fils; Borghesi fixe la date de sa mort à l'an 156. Nous ne pouvons, dit en terminant M. de Longpérier, prévoir ce que les découvertes archéologiques nous réservent; mais on comprend que si, en 161, lorsque la mort d'Antonin laissa l'empire à son fils adoptif, Domitia Lucilla eût été vivante, le sénat eût fait placer son effigie sur la monnaie de Rome, et qu'au lieu de quelques rares exemplaires d'une médaille fabriquée dans une ville de l'Asie Mineure, nous aurions pour nous conserver le portrait de la mère de Marc-Aurèle une série de pièces de tous métaux comparable à celle des deux Faustine.

M. Léon Renier fait la communication suivante :

Sur une inscription latine trouvée à Trébizonde,
et envoyée par M. Miller.

M. Miller a envoyé au savant épigraphiste son confrère, avec prière d'en donner communication à l'Académie, une inscription latine qu'il a copiée à Trébizonde au moment où l'on venait de la découvrir. Le marbre sur lequel elle se lit a environ 3m 50 de lon-

(1) Publius Calvisius Tullus
épouse Domitia Lucilla

Domitia Lucilla
épouse Annius Vérus, Cons III, Préf. de la Ville,

Marc Aurèle.

gueur sur 0m 50 de hauteur. Il a été trouvé, au commencement de juin dernier, dans une démolition de l'église métropolitaine de Saint-Grégoire. L'inscription forme trois lignes et est ainsi conçue.

IMP CAES AVR VAL DIOCLETIANO PIO FELICI INVICT AVG PONT M TR POT P P PROCONS ET
IMP CAES M AVR VAL MAXIMIANO PIO FELICI INVICTO AVG PONT M TR POT P P PROCONS ET
FL VAL CONSTANTIO ET CAI VAL MAXIMIANO NOBB CAESS DEDICAVIT LEG I P VESTRA AGENTE TRoMVDo PRETAEC (*sic.*)

C'est-à-dire :

« Imperatori Cæsari Aurelio Valerio Diocletiano Pio Felici Invicto Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriæ proconsuli; et imperatori Cæsari Marco Aurelio Valerio Maximiano Pio Felici Invicto Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriæ, proconsuli; et Flavio Valerio Constantio et Caio Valerio Maximiano nobilissimis Cæsaribus, dedicavit legio prima Parthica vestra, agente Tromudo præfecto. »

Cette inscription, dit M. L. Renier, pourrait donner lieu à de nombreuses observations. Il faut remarquer par exemple le mot VESTRA, à la troisième ligne, par lequel l'auteur de la dédicace s'adresse directement aux empereurs nommés à la 3e personne dans les lignes qui précèdent, et il cite, comme présentant une particularité analogue, une inscription trouvée à Ngaous, près de l'ancienne Tubuna en Numidie (*Inscr. rom. de l'Algérie,* no 1671). Cette inscription est aussi une dédicace à deux empereurs, *Trebonianus Gallus* et *Veldumnianus Volusianus*, et elle se termine par cette acclamation : INVicti IMPeratores VOBIS ET VESTRIS.

La légion *prima Parthica*, levée par Septime Sévère, résida longtemps sur les frontières méridionales de l'empire. On la trouve encore à Bostra, dans la province d'Arabie, sous le règne de Philippe. Mais l'Itinéraire d'Antonin la place, sous le nom de *legio prima Jovia* (ce qui indique une époque déjà avancée du règne de Dioclétien et de Maximien), à *Trosmi*, dans la *Mœsia inferior*. On n'a donc pas lieu de s'étonner de la rencontrer au commencement de ce règne sur la côte asiatique du Pont-Euxin.

L'officier qui se chargea de faire graver cette inscription y est qualifié de *præfectus* : c'était en effet le titre que portaient alors les chefs de légions. Cet officier porte un nom barbare, *Tromudus*, et il n'était certainement pas d'origine romaine, ce qui n'a rien que de très-naturel à une époque où les empereurs eux-mêmes étaient souvent d'origine barbare.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Essai de restitution d'un volume perdu des Olim, par L. Delisle, membre de l'Institut (extr. des inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur), in-4°, Paris, 1863.

Expédition scientifique en Mésopotamie exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. Fulgence Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert, publiée sous les auspices de S. Exc. M. Achille Fould, par M. Jules Oppert, composée de 3 planches in-folio, Paris.

Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, d'une partie de la Mysie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont, exécutée en 1861, et publiée sous les auspices du ministère d'Etat par MM. Georges Perrot, Edmond Guillaume, et Jules Delbet (3e et 4e livr., f. 7-14 du texte. Pl. I, 2, 3, 28, 61 et 66, in-folio, 1863,

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVIII, in-8°, 1861. Anvers.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1862. 1 vol. in-8°, Châlons-sur-Marne.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. III, 4e bulletin, Guéret, 1862.

Annales de philosophie chrétienne, n° 42, juin 1863.

Annales de la propagation de la foi, juillet, 1863, n° 209.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du *Rapport* de M. Egger *sur les travaux de l'Ecole d'Athènes*.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du vendredi 31 juillet 1963.

Présidence de M. Paulin PARIS.

M. le président ouvre la séance par le discours d'usage, dans lequel il rend compte des résultats des divers concours. (Ces résultats

sont connus par les rapports lus dans les séances ordinaires.— *Voy.* plus haut.)

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit ensuite sa *Notice historique* sur la vie et les travaux de Georges-Fréderic CREUZER, associé étranger de l'Académie. (*Voy.* la séance publiée *in extenso* par MM. F. Didot et l'*Histoire de l'Académie.*)

M. Alfred MAURY lit le *Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France* sur les ouvrages envoyés au concours.

(Le résultat du jugement de la commission est consigné dans notre compte rendu de la séance ordinaire du 26 juin, p. 183-185.)

Rapport sur les travaux de l'Ecole française d'Athènes, par M. E. EGGER.

« MESSIEURS,

« Les événements qui ont agité la Grèce depuis l'an dernier n'ont pu manquer d'avoir leur contre-coup autour de la studieuse Ecole que la France entretient dans la ville d'Athènes. Au milieu de ces agitations, plusieurs contrées du continent et des îles restaient inabordables à nos jeunes compatriotes, et la capitale elle-même du royaume hellénique n'a pas toujours offert à leurs travaux un asile assez paisible. A ces causes de retard la maladie a quelquefois joint ses empêchements, et c'est ainsi que le plus ancien des membres actuels de l'Ecole, M. Wescher, n'a pas pu nous faire parvenir en temps utile les travaux qui sont le fruit de ses quatre années de recherches, et dont une partie seulement est, à cette heure même, expédiée pour la France. En attendant cet envoi, nous avons du moins reçu, et nous publions ici, comme pièce justificative, un court aperçu que M. Wescher nous adresse de ses travaux. L'Académie l'accueillera comme le témoignage authentique de l'activité que déploie en des sens divers le laborieux philologue (1). Elle accueillera surtout avec joie l'heureuse nouvelle que les inscriptions trouvées à Delphes par MM. Wescher et Foucart viennent enfin de paraître par les soins de ces deux compagnons d'armes, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, en un volume qui contient 480 textes presque tous inédits, avec une préface très-simple et très-brève, mais substantielle (2). Une telle publication, si elle avait paru quelques jours plus tôt, avait assurément droit à une large place dans notre Rapport. Aujourd'hui le temps nous manque pour en parler dignement à la Compagnie. Mais heureusement vous en pourrez apprécier l'intérêt si vous voulez bien vous rappeler, d'une part, les communications que vous fit

(1) Voir l'*Appendice*, note à la fin du présent Rapport.
(2) *Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois, sous les auspices de Son Exc. M. Rouland, Ministre de l'instruction publique et des cultes*, par C. Wescher et P. Foucart, membres de l'Ecole française d'Athènes. Paris (Firmin Didot frères et fils); un volume in-8° de XVI et 312 pages.

M. Wescher dans votre séance du 30 août 1861 (1); de l'autre, la lecture que vous avez naguère entendue de M. Foucart sur les formules d'affranchissement religieux qui forment la principale richesse de l'épigraphie delphique. Nous avions d'autant plus à cœur de rassembler ici ces souvenirs que les envois dont l'appréciation fait avant tout l'objet du présent Rapport n'ont pas, à notre grand regret, une importance considérable.

« M. Deville, qui achève une quatrième année à l'Ecole d'Athènes; M. Dugit, revenu l'an dernier pour rentrer dans les fonctions actives de l'enseignement; et M. Gebhart, élève de deuxième année, nous ont adressé chacun un Mémoire qui acquitte leur dette réglementaire envers l'Etat et l'Académie. Mais, bien qu'estimables à quelques égards, ces trois Mémoires nous paraissent laisser beaucoup à désirer soit pour le fond même du travail et l'originalité des recherches, soit pour la forme de la rédaction. Nous devons là-dessus à l'Académie, nous devons aux jeunes professeurs placés sous son patronage scientifique, l'expression sincère d'un jugement qui paraîtra sévère peut-être, mais qui pour cela n'est pas moins bienveillant. Aujourd'hui, comme toujours, nous avons confiance dans l'excellent esprit qui anime une Ecole recrutée dans les meilleurs rangs de la jeunesse universitaire; nous croyons qu'elle attend de nous, non les vains encouragements d'une indulgence trop facile, mais la fermeté d'une critique attentive à redresser l'erreur ou à la prévenir.

« Le Mémoire de M. G. Deville est destiné à compléter celui du même auteur dont nous avons rendu compte en 1862. Il a pour titre : *Formation territoriale de la Macédoine; Conquête des pays entre l'Axius et le Nestus; Etablissements barbares du moyen âge : Bulgares, Esclavons Valaques et Serbes*: et l'on voit tout de suite qu'il laisse une large lacune dans l'histoire et l'ethnographie de l'ancien royaume d'Alexandre. La période comprise entre les conquêtes des Romains et la division de leur empire en deux empires n'est pas explorée par M. Deville avec le soin qu'elle méritait. Les grandes invasions des barbares lui ont paru seules dignes d'attention : il oublie trop les mélanges successifs et les rapprochements plus ou moins pacifiques des populations limitrophes avec la population des provinces romaines; il oublie surtout l'introduction des soldats barbares de ces contrées dans le cadre des armées impériales, sur quoi il y avait des renseignements précieux à recueillir dans les inscriptions et dans la *Notitia dignitatum* (2). En outre, la première partie du Mémoire n'a paru offrir ni assez de précision dans l'examen des témoignages ni assez de nouveauté dans les résultats. A peine y reconnaît-on en quelques passages la trace d'observations faites sur les lieux par le voyageur. Ce chapitre provoquait d'ailleurs de notre part une comparaison que l'auteur n'a pu prévoir avec l'ouvrage récent de M. Desdevises-du-Dézert sur la *Géographie ancienne de la Macédoine* (3), ouvrage publié à Paris pendant que M. Deville écrivait en Grèce son Mémoire sur le même sujet; et cette comparaison nous faisait vivement regretter que M. Deville n'eût pas pu profiter des recherches approfondies d'un de ses compatriotes qui, sans avoir visité la

(1) Pages 231-238 des *Comptes rendus* que publie M. E. Desjardins.

(2) Voir sur ce sujet un intéressant Mémoire de M. Roulez, qui en traite au moins une partie : *Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain.* (Tome XXVII des Mémoires de l'Académie royale de Belgique.)

(3) Thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris le 23 février 1863; 1 vol. in-8° de XII et 450 pages, avec une carte.

Macédoine, aura cependant fait faire sur ce terrain de véritables progrès à la science géographique.

« La commission n'approuve pas non plus la méthode suivie par M. Deville pour ses recherches sur l'ethnologie de la Macédoine au moyen âge. L'histoire, et même l'histoire anecdotique, y occupe trop de place, et cela au détriment d'études qui pourraient être plus développées sur les noms d'hommes et de lieux, sur les mœurs des races diverses, sur la conversion des barbares au christianisme, enfin sur des invasions dont l'auteur ne paraît pas avoir apprécié l'importance. M. Deville a lu avec soin les principaux annalistes byzantins; il en a extrait avec intelligence beaucoup de faits intéressants et de scènes dramatiques. Il semble n'avoir pu consulter plusieurs documents publiés dans ces dernières années, et qui touchaient directement à son sujet, mais que peut-être il n'a pas trouvés dans les bibliothèques d'Athènes. Tels sont, parmi les *Opuscules* d'Eustathe publiés en 1832 par M. Tafel, le récit de la prise de Thessalonique par les Latins; l'allocution à Isaac l'Ange à propos d'une victoire remportée sur les Serbes; le morceau sur un certain moine *stylite* de Thessalonique, morceau obscur, mais qui semble peindre avec vérité l'état moral et religieux de cette ville au douzième siècle de notre ère; parmi les *Anecdota græca* de M. Boissonade (1), plusieurs discours de Nicéphore Chumnus, cet atticiste bel esprit dont notre savant maître a presque retrouvé le nom et restauré la mémoire; enfin, dans une dissertation de M. Walz sur le règne d'Andronic Comnène, le texte, inédit jusqu'ici, d'une allocution d'Isaac l'Ange prononcée après la mort d'Andronic et l'expulsion des Normands siciliens (2). Tout cela entrait naturellement dans le plan des recherches de M. Deville, et, quant aux Normands en particulier, nous croyons ne faire tort à aucune gloire de la France en disant que ces hardis aventuriers comptaient alors parmi les *barbares* dont il fallait noter le passage et apprécier la rapide influence parmi les diverses populations de la Macédoine. On ne voit pas non plus que les poëmes de Manuel Philé, entre autres son panégyrique en l'honneur des victoires du général byzantin Glabas sur les Bulgares, aient été mis à profit pour cet exposé des vicissitudes de la Macédoine jusqu'à la conquête du pays par les musulmans (3). Nous insistons sur ces omissions, parce que, si les textes dont il s'agit peuvent apporter quelques faits de plus à l'histoire, ils peuvent aussi s'éclairer d'un jour nouveau par l'inspection des lieux auxquels ils se rapportent, et que c'est là précisément le principal service que peut rendre à la science le courage de nos voyageurs français. Les appendices qui terminent le Mémoire de M. Deville touchent à des questions intéressantes : telle est celle qui concerne la langue des Thraces. Mais, soit faute de documents assez nombreux, soit faute d'expérience dans la discussion de problèmes si délicats, là encore l'auteur éveille plus notre curiosité qu'il ne sait la satisfaire.

(1) Surtout t. II, p. 63 : Λόγος χρυσόβουλος ἀποδοθεὶς' πρὸς τὸν ὑψηλότατον κράλην Σερβίας.

(2) *De regno Andronici Comneni, imperatoris Byzantini. Additur Michaelis Choniatæ, Athenarum metropolitæ, allocutio Isaaci Angeli, imperatoris, post Andronicum occisum, Normannos Siculos fugatos, Branæ rebellionem oppressam, habita Constantinopoli.* Tubinge, 1846, in-4°.

(3) *Manuelis Philæ carmina ex codicibus Escurialensibus, Florentinis, Parisinis et Vaticanis nunc primum edidit* E. Miller. Parisiis, 1855-1855; 2 vol. in-8° (Imprimerie impériale). — Voir surtout tome II, p. 240 : Εἰς τὰ τοῦ πρωτοστράτορος ἐκείνου (c'est-à-dire de Michel Glabas) τοῦ θαυμαστοῦ στρατηγήματα.

« Dans une étude plus méthodique et mieux proportionnée sur les institutions militaires d'Athènes depuis les temps primitifs jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine, M. Dugit répond à l'une des questions les mieux circonscrites qui figurent dans nos programmes. Il avait devant lui, pour la traiter, outre bien des livres sur les antiquités et les institutions grecques, deux dissertations estimables de l'abbé Garnier et de M. Larcher insérées au recueil de notre Académie (1). Son travail est d'une lecture attachante par la sage division des matières, par la variété des considérations politiques et morales, par la correction du style. Mais, pour avoir voulu nous l'envoyer trop vite (il nous est parvenu l'an dernier), l'auteur y a laissé les traces d'une rédaction trop rapide. Dans le choix de ses autorités, M. Dugit passe souvent des anciens aux modernes avec une apparente indifférence. On s'aperçoit sans peine qu'il n'a pu ni dépouiller régulièrement les tacticiens grecs ni étudier à fond les écrits mêmes qui, comme les deux traités de Xénophon sur la cavalerie, lui étaient d'avance signalés pour leur importance spéciale. Aussi est-il réduit à citer quelquefois de seconde main, comme on dit, et à s'appuyer sur des auteurs modernes. Quand ces modernes se nomment Barthélemy et Aug. Boeckh, il n'y a pas grand péril de s'égarer à leur suite. Pourtant il vaudrait mieux encore les imiter en abordant tout droit les textes anciens, qui sont la vraie source de l'érudition. Ces textes eux-mêmes ont besoin d'une interprétation souvent délicate, où une critique encore mal exercée peut faire fausse voie. Ainsi plusieurs prétendues lois que transcrit M. Dugit sont empruntées à des rhéteurs qui, selon l'usage trop commun dans les écoles, les ont imaginées pour servir de sujet à des déclamations. En général, il y a peu de fond à faire sur de pareils témoignages. L'autorité d'un commentateur d'Hermogène, si elle n'était confirmée par d'autres textes, ne suffirait pas à prouver que la loi athénienne punît de mort tout soldat qui avait quitté les rangs en jetant son bouclier. On peut croire à la rigueur, d'après un texte du rhéteur Syrianus, que les Athéniens promettaient une récompense à l'inventeur d'une nouvelle arme de guerre (à supposer, je pense, que l'invention fût vraiment utile); cela du moins est naturel et vraisemblable. Mais le moyen d'admettre avec M. Dugit, sur la simple allégation d'un sophiste, qu'il fût interdit aux maîtres de frapper leurs esclaves en temps de guerre, de peur de pousser les esclaves à la rébellion ? Ici le tempérament qu'indiquait la prudence s'est évidemment changé en une loi positive dans l'esprit du sophiste et pour les besoins de son école. L'histoire n'a rien à recueillir dans cette législation de mauvais aloi.

« D'autres témoignages sont chez M. Dugit seulement déplacés d'un siècle dans un autre, mais ils gardent néanmoins une valeur considérable. Telles sont les nombreuses inscriptions concernant l'éphébie athénienne, presque toutes retrouvées il y a peu de temps (2), et sur lesquelles M. Wescher prépare un travail d'ensemble. Ces documents datent de la domination romaine; mais on est porté à croire qu'ils attestent le maintien d'une discipline beaucoup plus ancienne. On peut donc en induire avec vraisemblance quels étaient, au temps de l'autonomie d'Athènes, les exercices d'une jeunesse toute destinée à la vie militaire. Entre le siècle de Sylla et celui de

(1) Tome XLV, *Recherches sur les lois militaires des Grecs*, par l'abbé Garnier; tome XLVIII, *de l'Ordre équestre chez les Grecs*, par M. Larcher.

(2) Textes déjà publiés, mais trop à la hâte, par les antiquaires athéniens, soit dans les journaux quotidiens d'Athènes, soit dans l'estimable recueil mensuel qui a pour titre : Φιλίστωρ. Σύγγραμμα φιλολογικὸν καὶ παιδαγωγικόν, et dont quatre volumes ont paru de 1860 à 1863.

Périclès, la seule différence à cet égard est que jadis l'éphébie préparait aux luttes sérieuses de l'ambition et de l'indépendance, tandis que, sous les Romains, elle n'était guère qu'une institution civile et une occasion de parades militaires bonnes pour amuser la vanité des Athéniens sans offense au pouvoir de Rome.

« Au reste, toutes les inscriptions que M. Dugit a citées dans son Mémoire, et dont il reproduit textuellement un certain nombre en appendice, exigeraient souvent une traduction et un commentaire pour jeter sur l'histoire toute la lumière que celle-ci en peut attendre. Nos antiquaires athéniens se sont montrés jusqu'ici beaucoup trop timides en matière d'épigraphie. Ils transcrivent volontiers des inscriptions, ils en apprécient la valeur, mais ils ne se hasardent pas à les interpréter en détail. Dans les Mémoires produits par l'Ecole d'Athènes, on trouve à peine deux ou trois exceptions à cette réserve plus que sage (1). Il est temps que l'Ecole ose en sortir. Après les beaux travaux de M. Boeckh et de M. Franz en Allemagne, de M. Letronne et de M. le Bas en France, de notre correspondant M. Rangabé en Grèce, l'épigraphie n'est plus une science abstruse et privilégiée. Un helléniste qui lit couramment Xénophon et Thucydide, et qui surtout a vu les monuments de la Grèce, ne doit plus fuir le devoir de commenter et de traduire les principaux documents épigraphiques qu'il rencontre sur sa route dans une recherche d'érudition. Les notes vraiment précieuses que M. Deville avait recueillies en 1861, durant une excursion en Egypte, pour améliorer le texte des inscriptions contenues dans le recueil de M. Letronne, témoignaient à cet égard d'une vocation que nous aimons à encourager. Un peu plus développées dans le détail, puis ramenées à quelques vues d'ensemble, des notes de ce genre formeraient un très-bon Mémoire, et même dans leur état actuel, elles n'attendent que l'occasion d'une publicité qui ferait honneur à l'Ecole d'Athènes. Mais surtout la publication des inscriptions inédites de Delphes constate pour l'épigraphie un grand progrès dans les travaux de notre Ecole française. Elle autorise à beaucoup espérer des travaux philologiques qu'achève en ce moment M. Wescher sur les inscriptions, soit dues aux fouilles de Delphes en 1861, soit découvertes par lui dans diverses explorations qui lui sont personnelles.

« Pour revenir à M. Dugit, le tableau qu'il a tracé, sans épuiser peut-être tout l'intérêt que le sujet comporte, forme déjà un estimable morceau d'histoire. Il montre bien ce que l'Athènes de Solon et de Périclès trouva de ressources dans l'activité d'un génie également souple aux arts de la guerre et à ceux de la paix ; il montre combien le talent militaire sait se développer même sur de petits théâtres et avec de faibles moyens ; mais il laisse voir aussi, par une comparaison qui se fait d'elle-même sans que l'auteur y insiste, ce qui manqua toujours aux Athéniens pour garder en Grèce la prépondérance militaire que leur disputait si ardemment Lacédémone. Quelques traits, toutefois, manquent à ce tableau. Par exemple, ce que nous disions plus haut de l'*éphébie* soulève une question bien digne d'être étudiée. N'est-il pas étrange qu'un peuple aussi belliqueux que furent les Hellènes semble, après le triomphe des Romains, ne pas figurer dans la force militaire de ses vainqueurs? Dès le dernier siècle de la république, et surtout sous l'empire, on voit entrer dans les armées romaines des étrangers de toute race, Gaulois, Germains, Thraces, Dalmates, Cantabres, etc. ; on n'y voit pas les descendants de Thémistocle et de Léonidas.

(1) Voir, par exemple, M. E. Beulé, *Etudes sur le Péloponèse* (Paris, 1855, in-8o), p. 263 et suivantes.

Est-ce l'effet d'une défiance honorable pour des vaincus encore redoutés? N'est-ce pas plutôt dédain pour l'irrémédiable faiblesse politique de la Grèce, qui ne gardait plus que dans les arts de l'esprit une suprématie d'ailleurs reconnue par les Romains eux-mêmes? Ainsi Polybe n'aurait pas calomnié ses compatriotes quand il les jugeait déchus sans retour de leur rang de peuple guerrier (1).

« On voudrait aussi que M. Dugit eût marqué avec plus de précision le rapport étroit des institutions navales avec celles qui réglaient le service des armées de terre chez les Athéniens. Le beau livre de M. Boeckh sur la marine athénienne, que vous aviez recommandé comme un modèle à suivre, provoquait précisément cette étude comparative; il n'en dispensait point. Bornée comme elle fut dans ses courses avant la découverte de la boussole, la marine des peuples qui entourent la Méditerranée n'exigeait pas autant d'études ni autant d'aptitude spéciale qu'en exige aujourd'hui notre marine à long cours, avec l'immense développement de ses moyens d'action, qui ajoutent tant à ses devoirs, à ses ambitions, et aussi à ses périls. Cela nous explique pourquoi chez les Grecs, et en particulier chez les Athéniens, les services militaires sur terre et sur mer ont pu se confondre presque en un seul sans trop de préjudice pour les intérêts publics. M. Dugit a eu l'heureuse chance de rapporter d'Egypte un document inédit sur papyrus qui, naguère interprété devant vous (2), Messieurs, vous a paru appuyer l'observation générale sur laquelle il conviendra d'insister dans la révision de ce Mémoire. Cette trouvaille est pour lui un encouragement opportun à creuser plus au fond d'une étude où il a beaucoup fait, bien qu'il y ait laissé beaucoup à faire.

« Un des derniers venus à l'Ecole française d'Athènes, M. Emile Gebhart, y arrivait après des débuts heureux dans l'enseignement universitaire et avec l'honneur précoce du doctorat ès lettres. Ses thèses de docteur : *De varia Ulyssis apud veteres poetas persona* et *Histoire du sentiment poétique de la nature dans l'antiquité grecque et romaine*, attestaient chez lui la plus vive ardeur pour ce qu'il est permis d'appeler la philosophie dans l'érudition. Aussi, après une première année de libres explorations à travers les pays classiques, les musées et les livres, explorations justement autorisées par la règle de l'Ecole, nous l'avons vu sans étonnement choisir parmi nos questions l'une des plus difficiles à la fois et des plus attrayantes. « Faire l'histoire du sculpteur Polyclète; chercher, à l'aide « des débris de sculpture qui existent encore à Argos et dans l'Argolide, « notamment au monastère de Loukou, à caractériser le style de l'école ar- « gienne. Décrire avec un soin particulier et dessiner, s'il se peut, les prin- « cipaux fragments trouvés en 1854 dans l'*Heræum* (ou sanctuaire de Ju- « non), » tel était votre programme. M. Gebhart n'en a pu bien remplir que la première partie, celle précisément qui provoquait le moins de recherches originales, car depuis longtemps on a recueilli et discuté tous les témoignages qui nous restent sur la personne de Polyclète, de ses maîtres et de ses disciples. Ce qu'il y avait de plus neuf à explorer concernant ce grand artiste, c'étaient les fragments découverts depuis quelques années des chefs-d'œuvre qui proviennent ou de sa main même ou au moins de son

(1) Voir là-dessus la thèse d'un ancien membre de l'Ecole d'Athènes, M. Fustel de Coulanges, qui a pour titre : *Polybe*, ou *la Grèce conquise par les Romains*. Amiens, 1858, in-8°.

(2) *Observations sur un papyrus grec contenant des fragments d'un orateur inconnu* (dans les Actes de la séance publique annuelle des cinq Académies du 14 août 1862).

école; c'étaient aussi les imitations plus ou moins notoires que ces chefs-d'œuvre ont pu susciter, et dont quelques-unes comptent parmi les ornements de nos musées. Malheureusement l'Argolide était fermée à M. Gebhart par les troubles politiques de la Grèce, et, sur les découvertes de Loukou, il a dû s'en tenir aux descriptions sommaires que contenait un court Mémoire publié, en 1855, par M. Rangabé. Quant aux comparaisons avec les statues ou bas-reliefs imités de Polyclète, pour y réussir, c'était trop peu des notes et des souvenirs recueillis avec passion, mais très-rapidement, dans le voyage en Italie qui précède ordinairement pour les membres de l'Ecole d'Athènes le voyage en Grèce. Il semble même que, dans les souvenirs de M. Gebhart, notre musée de Paris soit un peu négligé ; ceux de l'Italie sont si riches, il faut l'avouer, que cette négligence paraît excusable. Pourtant nous ne pouvons croire que nos collections du Louvre soient si peu utiles à un appréciateur de la statuaire grecque.

« En outre, comme M. Gebhart étend jusqu'à la sculpture égyptienne ses rapprochements historiques entre les écoles, nous regrettons qu'il ait oublié (car il n'a pu la négliger volontairement) cette école de sculpture égyptienne dont nous devons la connaissance aux belles découvertes de M. Mariette (1), et qui forme par son *réalisme* un contraste si frappant avec les autres reproductions de la figure humaine dues aux artistes égyptiens.

« Les textes anciens n'ont pas été non plus ni tous ni complétement relevés par M. Gebhart. Aristophane, par exemple, quand il oppose dans sa comédie des *Grenouilles* les soldats de Marathon aux compagnons efféminés d'Alcibiade, Aristophane apporte aux historiens de l'art grec un témoignage instructif sur l'idée que les artistes ses contemporains pouvaient se faire d'un Hellène armé pour les nobles combats de l'indépendance. Bien avant Aristophane, Archiloque décrit en quelques vers admirables la taille et l'attitude d'un bon général : « Je n'aime pas un général de haute taille « et qui danse en marchant, avec de belles boucles de cheveux et la barbe « bien faite. Qu'on me le donne petit, les jambes courtes et cambrées, les « pieds fermes sur terre, l'esprit solide, le cœur vif et prompt (2). » Le célèbre bas-relief de Marathon (3), dans sa maigreur et sa roideur archaïques, nous rappelle à la fois et le soldat que dépeignent des vers expressifs du vieux Tyrtée qui sont dans toutes les mémoires et le trait heureux d'un rhéteur qui avait encore sous les yeux les œuvres des diverses écoles de sculpture grecque, et qui signale « les anciennes statues » pour leur « maigreur alerte, » en leur opposant celles de Phidias, remarquables, selon lui, par « la grandeur de l'expression et l'exacte sévérité du dessin (4). » Toutes les indications de ce genre sont précieuses à recueillir. Sans se rapporter

(1) Voir particulièrement un dessin de la figure du scribe assis, qui fait un des plus précieux ornements de notre musée du Louvre, dans l'opuscule de M. Mariette, intitulé : *Choix de monuments et de dessins découverts ou exécutés pendant le déblaiement du Sérapéum de Memphis.* Paris, 1856; in-4°.

(2) Fragment 34 dans la collection de Liebel. Vienne, 1818; in-8°.

(3) On en trouvera le dessin dans le tome Ier de la *Revue archéologique* et dans le tome Ier des *Antiquités helléniques* de M. Rangabé.

(4) Démétrius d'Alexandrie (trop souvent cité, même de nos jours, sous le nom du célèbre Démétrius de Phalère) : περὶ Ἑρμηνείας, § 14 (tome IX, p. 10, des *Rhetores Græci* de Walz) : Διὸ καὶ περιεξεσμένον ἔχει τι ἡ ἑρμηνεία ἡ πρὶν καὶ εὐσταλές, ὥσπερ καὶ τὰ ἀρχαῖα ἀγάλματα, ὧν τέχνη ἐδόκει ἡ συστολὴ καὶ ἰσχνότης· ἡ δὲ τῶν μετὰ ταῦτα ἑρμηνεία τοῖς Φειδίου ἔργοις ἤδη ἔοικεν, ἔχουσά τι καὶ μεγαλεῖον καὶ ἀκριβὲς ἅμα.

directement à Polyclète, les textes que nous venons de signaler éclairent pourtant toute une période de l'histoire de l'art que ce sculpteur a porté si haut.

« Beaucoup de choses ont manqué, nous le répétons, à M. Gebhart pour traiter dignement la difficile question que son zèle avait choisie : il n'avait pour cela ni le temps, ni l'expérience nécessaire, ni la liberté de voir et de dessiner les monuments. Mais il a un grand zèle, un sentiment délicat des beautés de l'art et un véritable talent d'écrivain ; cela suffit à justifier pour l'avenir beaucoup d'ambition et d'espérances. La commission l'engage à ne considérer ce premier travail que comme un essai, et à le reprendre résolûment par les bases mêmes, pour nous envoyer l'an prochain un Mémoire qui réponde aux légitimes exigences de la critique.

« Il aura, pour achever son œuvre, à en revoir même la première partie, celle qui laisse le moins à désirer pour le fond des choses, et à la rédiger de nouveau d'après une meilleure méthode.

« En général, la commission doit regretter qu'après quinze années de travaux, souvent si heureux et si utiles, l'Ecole d'Athènes ne se soit pas encore fait une discipline, une règle constante pour la rédaction de ses Mémoires d'érudition et d'archéologie. Dans les Mémoires que nous avons annuellement à examiner, la science se présente tantôt encombrée d'un véritable luxe de citations, tantôt presque dénuée des preuves qui donnent aux assertions d'un historien ou d'un antiquaire leur juste autorité ; tel de nos jeunes écrivains insère à tout propos dans son texte français les phrases grecques ou latines des auteurs anciens, des témoignages en allemand, en anglais ou en italien ; tel autre met en note des discussions qui seraient mieux à leur place dans le texte. Rarement on s'impose la loi sévère de s'appuyer avant tout, dans les questions de fait, sur le témoignage bien constaté des auteurs anciens. Les exemples pourtant ne manquent pas, même aujourd'hui, de la méthode qui seule convient à des Mémoires d'érudition et de critique. Les précédents Rapports de votre commission en font foi, sans qu'il soit besoin de citer ici des noms propres. Une exposition correcte et continue, des notes sobrement ménagées; quelquefois, s'il le faut, des digressions sous forme d'appendice pour les problèmes secondaires dont l'examen gênerait l'exposition générale du sujet : voilà, pour les résumer en quelques mots, les règles que nous trouvons appliquées dans plusieurs des Mémoires qui forment la collection déjà riche et variée des envois de l'Ecole d'Athènes. Nous souhaiterions que ces règles devinssent une sorte de règlement au moins officieux : elles donneraient à ces travaux l'unité qui leur manque jusqu'à présent ; elles en assureraient la marche et la publication régulières; chaque Mémoire, une fois approuvé pour le fond, ne demanderait plus pour être publié qu'une révision peu laborieuse ; l'esprit français se reconnaîtrait mieux daus les œuvres d'une école éminemment française.

« Ce n'est pas ici la première fois que ces vœux et ces conseils sont exprimés au nom de votre commission ; mais il nous a paru opportun de les renouveler : en les soumettant à la haute sanction de l'Académie, nous croyons servir les intérêts de la science et ceux de l'établissement qui déjà honore tant notre pays aux yeux de l'Europe savante.

« La commission n'a pas jugé nécessaire d'ajouter cette année de nouvelles questions à celles qui forment aujourd'hui le programme de l'Ecole d'Athènes. Assez de questions sont encore à l'étude, assez de sujets n'ont pas encore été même effleurés, pour que les nouveaux membres dont se recrutera l'Ecole aient encore largement à choisir selon leurs aptitudes et leur vocation. »

APPENDICE AU RAPPORT.

« Cet envoi comprend, sous la dénomination générale d'*Anecdota græca* six recueils épigraphiques renfermant le fruit des explorations de M. Wescher sur divers points du continent grec et des îles pendant les premiers mois de l'année 1862.

« Voici la liste de ces recueils :

ANECDOTA GRÆCA I.

Recherches épigraphiques en Asie Mineure. Inscriptions d'Halicarnasse, de Cnide, de Smyrne, d'Éphèse (avec une description de la nécropole de Cnide et une dissertation sur les cultes réunis de Mercure et d'Hercule dans les gymnases helléniques).

ANECDOTA GRÆCA II.

Texte et explication d'un décret en dialecte dorien trouvé dans l'île de Carpathos. Ce recueil renferme en outre : 1° un fragment extrait des *Recherches philologiques* de M. Wescher *sur l'histoire de la langue grecque;* 2° une inscription inédite provenant du cap Ténare; 3° un travail sur la *proédrie* chez les Grecs.

ANECDOTA GRÆCA III.

Recherches épigraphiques dans l'Archipel : Rhodes et Lindos (avec une dissertation sur les associations religieuses dans l'île de Rhodes. M. Wescher a retrouvé à l'aide des inscriptions quatorze de ces associations).

ANECDOTA GRÆCA IV.

Fouilles d'Aptère. Déblayement d'un mur hellénique avec des inscriptions. Proxénies crétoises (avec deux appendices, l'un sur les *murs inscrits dans l'antiquité*, l'autre sur les *proxénies crétoises comparées aux proxénies delphiques*).

ANECDOTA GRÆCA V.

Fouilles de Delphes. Découverte du mur oriental. — Inscriptions amphictyoniques.

ANECDOTA GRÆCA VI.

Fictilia et Miscellanea. Ce recueil comprend : 1° une collection d'inscriptions sur des anses de vases provenant de Cnide et de Rhodes; 2° une étude sur le *Nympheum* du mont Parnès avec des inscriptions inédites gravées sur un rocher; 3° un travail sur les ἔρανοι et les θίασοι dans l'antiquité, avec une inscription athénienne inédite relative aux éranistes et deux inscriptions nouvelles de Santorin relatives à un θίασος; 4° une inscription d'Athènes, inconnue jusqu'à ce jour, relative à la construction d'une maison athénienne; 5° une inscription inédite de l'île d'Eubée, trouvée en Candie dans un caïque où elle servait de lest; 6° une collection de proverbes grecs et de chants populaires inédits extraits des *Recherches philologiques* de M. Wescher *sur l'histoire de la langue grecque.* »

M. Wallon devait lire à cette même séance le Mémoire suivant qui avait été communiqué à la séance ordinaire du 27 mars. Comme il n'est guère susceptible d'être analysé, nous le donnons *in extenso*.

L'insurrection des paysans d'Angleterre en 1381. — J. Wicleff-Wat-Tyler.

« A l'avénement de Richard II (1), l'Angleterre avait déjà une forme de gouvernement sans pareille en Europe. Elle avait introduit dans sa charte et pratiquait dans ses rapports avec la royauté les principes des constitutions modernes ; mais les rapports des classes étaient toujours du moyen âge : la liberté se faisait jour dans l'organisation de l'Etat, la servitude restait dans le fond de la société.

« Un usage est en Angleterre, dit Froissart, et aussi est-il en plusieurs pays, que les nobles ont grands franchises sur les hommes et les tiennent en servage ; c'est à entendre qu'ils doivent de droit et par coutume labourer les terres des gentilshommes, cueillir les grains et amener à l'hôtel, mettre en la grange, battre et vanner, et par servage les foins fener et mettre à l'hôtel, la buche couper et amener à l'hôtel, et toutes telles corvées ; et doivent iceux hommes tout ce faire par servage aux seigneurs. Et trop plus grand foison a de tels gens en Angleterre que ailleurs ; et en doivent les prélats et gentilshommes être servis.

« Mais nulle oppression ne dure que sous l'empire de la force : or la crise était grave pour les classes supérieures ; et l'Eglise, d'où était venu tant de fois le salut, l'Eglise, engagée elle-même par ses hauts dignitaires dans les liens de la féodalité, se trouvait précisément alors fort empêchée d'y porter remède. La papauté, après Boniface VIII, était tombée de la domination dans la dépendance ; et cette sujétion où la retenaient, dans Avignon, les successeurs de Philippe le Bel, l'avait surtout compromise en Angleterre. Les Anglais voyaient dans le pape l'allié nécessaire, l'instrument de leurs ennemis ; et les prétentions, toujours mal acceptées, que le souverain pontife tirait de la donation du roi Jean leur semblaient particulièment insupportables, quand celui qui revendiquait sur l'Angleterre des droits de suzerain était lui-même le client de la France. Ce contraste rendait plus amères leurs récriminations et pouvait amener une rupture. La rupture fut évitée alors. Le pape revint à Rome ; et ce furent les Français qui, pour retenir la papauté dans Avignon, firent le schisme (le grand schisme d'Occident). Or le schisme de la France raffermissait tout naturellement l'orthodoxie de l'Angleterre : les Anglais ne pouvaient songer à se séparer d'un pape qui excommuniait leurs rivaux. Mais déjà, parmi ces querelles de l'Eglise et de l'Etat, on voyait poindre une révolution qui pouvait renverser l'un et l'autre : la prédication de Wicleff.

« J. Wicleff, comme les réformateurs du seizième siècle qui saluèrent en lui un précurseur, a conquis son rang parmi les émancipateurs de l'esprit humain par une doctrine de servitude. Il sacrifiait le libre arbitre, ramenant tout à la grâce. L'état de grâce était pour lui l'unique fondement du droit. Dieu seul était maître ; et les hommes, n'étant que ses serviteurs et

(1) Les notes et les pièces justificatives seront données dans une vie de *Richard II* dont ce récit est un fragment.

ses vassaux, perdaient, en manquant à leur foi, tous les pouvoirs qu'ils tenaient par délégation de son haut domaine. Ainsi, plus d'hérédité dans la souveraineté politique, plus de droit acquis et permanent dans la hiérarchie de l'Etat ou de l'Eglise : la grâce seule faisait l'autorité du magistrat et le caractère du prêtre, et, par suite, ce caractère cessait d'être indélébile. Le péché dégradait *ipso jure* : avant de recevoir les sacrements du ministre des autels, il eût été bon de l'ouïr lui-même en confession. Mêmes conséquences dans l'ordre civil : hors de la grâce, nulle puissance sur les personnes ou sur les choses ; plus d'hérédité même dans les familles, plus de seigneurie ni de propriété. Tout, dans l'Etat comme dans l'Eglise, devait être l'apanage des saints.

« Ces propositions, extraites des écrits de Wicleff, n'étaient probablement pas le texte même de son enseignement, et on peut croire qu'il n'en prêchait point la pratique. C'était un idéal où il conviait les hommes, sans les y prétendre obliger par conscience ; et, pour accommoder sa théorie au régime présent de la société, il disait, sur un ton trop familier sans doute, que « Dieu devait obéir au diable : » c'était sa manière de prêcher la soumission aux puissances. Mais cette maxime, que ses ennemis prenaient à la lettre pour en faire un objet d'horreur, n'était guère propre à contenir ses disciples : car comment donner les mains à ce triomphe de Satan et ne point travailler plutôt à rétablir le règne de Dieu? Lui-même d'ailleurs, si réservé qu'il fût vis-à-vis de l'Etat, allait plus loin à l'égard de l'Eglise ; et il avait, en ce qui la concerne, des sentences d'une application immédiate. Il attaquait directement et sa hiérarchie et sa puissance, au spirituel comme au temporel. Il niait que le pape eût plus de pouvoir que le simple prêtre ; il lui refusait le droit de lier et de délier, le droit de grâce ou d'excommunication ; et, en même temps qu'il lui ôtait cette arme redoutée des grands, il donnait aux grands puissance sur l'Eglise, en soutenant qu'ils avaient le droit et le devoir même, sous peine de damnation, de lui prendre ses biens en des cas dont eux seuls étaient juges. Ainsi Wicleff ne s'élevait avec tant de violence contre le pouvoir spirituel que pour l'assujettir au pouvoir temporel.

« Les grands furent plus séduits par ces déclarations de Wicleff qu'effrayés des autres conséquences de ses principes, et le bas peuple lui devait applaudir sans réserve : car ces biens de l'Eglise qu'il donnait aux grands le pouvoir de retirer à ses ministres, il enseignait que c'était le bien des pauvres, et qu'avant de rien demander au peuple par l'impôt, c'était à l'Eglise, comme dépositaire de cette réserve, qu'il fallait s'adresser. Aussi put-il répandre son enseignement tout à son aise, s'entourant de disciples (les *lollards*) qui prenaient l'habit de moine pour mieux crier contre les couvents ; et lorsqu'enfin, à la requête du pape, il fut cité devant le primat, les appuis ne lui manquèrent point.

« La première fois, à la fin du règne d'Edouard III, le duc de Lancastre et Henri Percy, le sénéchal et le maréchal d'Angleterre, vinrent lui faire cortége devant ses juges, et ils interpellèrent si violemment l'évêque de Londres, chargé de la conduite du procès, qu'ils changèrent tout à coup la nature du débat. La multitude, qui haïssait Lancastre plus encore qu'elle n'aimait Wicleff, voulait tuer le prince ; elle se répandit dans la ville ; elle força l'hôtel de Percy ; elle eût brûlé dès lors le beau palais de Lancastre, si l'évêque ne fût intervenu pour la calmer, et les deux patrons de Wicleff ne se crurent en sûreté qu'en se réfugiant à Kensington, auprès de la princesse de Galles. Quant à Wicleff, effacé par ce coup de théâtre, l'archevêque, levant brusquement la séance au milieu du tumulte, s'était borné à lui enjoindre de ne pas enseigner davantage les points incriminés de sa doctrine.

Le pape, ne croyant pas que le silence suffît après une telle prédication, désapprouva cette indulgence, et demanda que le novateur fût condamné ou qu'il rétractât ses maximes. Il adressa des bulles à Oxford, à Canterbury et à Londres. Mais les choses avaient bien changé dans l'intervalle. Richard II avait succédé à son aïeul; Lancastre s'était éloigné, et Wicleff perdait en lui un patronage compromettant vis-à-vis du peuple, sans que son crédit fût diminué à la cour. Dans la détresse où était le trésor, on avait voulu savoir si l'on pouvait retenir l'argent en Angleterre, au risque même de l'empêcher d'aller à Rome, et on avait soumis le cas à Wicleff. A qui mieux s'adresser pour la réponse que l'on souhaitait? On lui devait bien quelque retour. Quand les bulles du pape arrivèrent, l'université d'Oxford, où Wicleff avait enseigné et où il retenait de nombreux adhérents, hésita si elle recevrait la sienne. Le primat, l évêque de Londres, n'avaient pas les mêmes raisons de s'abstenir, et la cour ne les empêcha point d'y donner suite en assignant Wicleff à comparaître devant eux : mais le jour où il se présenta au lieu marqué, dans la chapelle de Lambeth, un messager de la princesse de Galles vint enjoindre aux prélats de ne rien prononcer contre lui, et la multitude, que l'absence de Lancastre laissait à tous ses instincts, envahit la chapelle.

« Ce n'était plus Wicleff qui était en péril; et, du reste, loin d'abuser de ses avantages, il donna les explications que l'on voulut. S'il niait la perpétuité du pouvoir politique et du domaine civil, c'est leur éternité qu'il voulait dire : et chacun devait être de son avis, à moins de nier la fin du monde et la résurrection. Lors donc qu'il limitait le règne des hommes, c'était pour réserver les droits de Jésus-Christ. qui doit un jour régner sur tout le monde; s'il refusait au père de famille le pouvoir de disposer en maître de ses biens, c'était pour réserver le droit de Dieu, à qui tout appartient. et dont les hommes ne sont que les serviteurs. La grâce qu'il enseignait avait son fondement dans l'Evangile : le droit de lier et de délier la suppose absente ou présente en celui à qui on l'applique; nul n'est lié ou délié s'il ne se trouve à l'avance esclave ou affranchi du péché. Quant aux biens ecclésiastiques, si le prêtre en use mal, c'est rendre service à l'Eglise que de l'en dépouiller; c'est dégager le spirituel du temporel au grand profit de l'un comme de l'autre : doctrine qui n'a jamais manqué d'apôtres en aucun temps. Wicleff la déclarait incontestable s'il y a un Dieu; car, disait-il, si Dieu est, il est tout-puissant, et, s'il est tout-puissant, il peut donner cette autorité aux grands comme toute autre.

« En présence de la multitude et de ses bruyantes manifestations, les explications furent jugées suffisantes. On renvoya encore Wicleff, en lui intimant de ne plus enseigner désormais les propositions condamnées par le pape. Il en enseigna d'autres plus radicales. Le domaine civil, disait-il, n'existait point dans l'état d'innocence; il tient donc inséparablement à l'état de péché, et le vrai clerc, dont le caractère exclut toute idée de péché, doit y demeurer étranger. Comme Jésus-Christ n'a rien possédé, le prêtre ne doit rien posséder : il ne le peut sans pécher mortellement, et c'est faire acte méritoire que de lui retirer cette pierre de scandale.

« Comment ces maximes nouvelles échappèrent-elles à la censure? Wicleff, qui tenait peu à être martyr de sa doctrine, recourut sans doute encore à l'interprétation. Il en usa aussi pour lui-même. Cet ennemi de la propriété ecclésiastique garda son petit bénéfice, et mourut paisiblement curé de Lutterworth.

« Mais il eut des disciples qui, moins théoriciens, voulaient, à leurs risques et périls, mettre le dogme en pratique : tel fut John Ball.

« Ce John Ball, « un fol prêtre de la comté de Kent, » dit Froissart,

était, déjà avant Wicleff, un prédicateur populaire fort aimé de la foule. Et comment ne l'eût-il pas été? Depuis vingt ans il enseignait qu'on ne devait pas payer les dîmes à plus riche que soi, et que, comme les offrandes, elles appartenaient de droit aux paroissiens, s'ils étaient de meilleure vie que leur curé. Lorsque Wicleff enseigna, J. Ball adopta avec ardeur sa doctrine : il lui avait frayé les voies ; il lui avait servi de précurseur comme Jean-Baptiste à Jésus-Christ, dit Knyghton. Avec lui la doctrine de Wicleff devait difficilement demeurer dans le demi-jour de la théorie. Aussi John Ball fut-il assez vite interdit; mais, chassé des églises, il allait prêcher dans les rues, dans les champs. Il attendait les paysans le dimanche au sortir de la messe, dans l'enclos qui faisait le cimetière, les rassemblait tous, hommes et femmes, autour de lui, et, faisant appel au sentiment des maux réels dont ils souffraient, il leur prêchait pour remède la doctrine de Wicleff dans ses dernières conséquences.

« Bonnes gens, » leur disait-il, « les choses ne peuvent bien aller en Angleterre tant que les biens ne seront pas en commun et qu'il n'y ait plus ni vilains ni gentilshommes, mais que tous nous soyons unis. De quel droit ceux que nous nommons seigneurs sont-ils plus grands maîtres que nous? A quel titre l'ont-ils mérité? Pourquoi nous tiennent-ils en servage? Et si nous venons tous d'un même père et d'une même mère, Adam et Eve, en quoi peuvent-ils dire ou prouver qu'ils sont mieux seigneurs que nous, si ce n'est parce qu'ils nous font gagner pour eux par le travail ce qu'ils dépensent? Ils sont vêtus de velours, fourrés de vair et de gris, et nous couverts de pauvres draps. Ils ont le vin, les épices et le bon pain, et nous le seigle, la paille et de l'eau à boire. Ils ont le loisir et les beaux manoirs, et nous la peine et le travail, la pluie et le vent aux champs. C'est de nous et de notre labeur que leur vient ce dont ils tiennent état. Nous sommes appelés serfs, et l'on nous bat si nous ne faisons présentement leur service; et nous n'avons souverain à qui nous plaindre, ou qui nous en voulût faire droit. Allons au roi ; il est jeune : remontrons-lui notre servitude, et lui disons que nous voulons qu'il en soit autrement, ou que nous y pourvoirons de remède. Si nous y allons tous ensemble, tous ceux qui sont en servitude nous suivront pour être affranchis; et quand le roi nous aura vus et entendus, ou bellement (de bonne grâce), ou autrement, de remède il y pourvoira. »

« On devine comment ces discours étaient accueillis de la foule. Les pauvres gens ne perdaient rien d'un tel sermon ; ils se le répétaient les uns aux autres et le murmuraient dans les veillées de la maison, dans les travaux des champs. La prédication de John Ball courait de village en village; et le retentissement en arriva jusqu'à l'archevêque de Canterbury, qui fit prendre le hardi prêcheur, le retint deux ou trois mois en prison, puis le relâcha, « se faisant grand conscience de le faire mourir : » ce qui mieux eût valu, dit Froissart, fort peu tendre pour ces « méchants gens. » John Ball une fois dehors « rentrait dans sa ruse », et l'archevêque le remit en prison. Il y était quand eut lieu le mouvement provoqué depuis si longtemps par ses discours.

« Un acte indigne de l'un des agents du trésor le fit éclater.

« La capitation qui frappait toute personne âgée de quinze ans avait été mal vue du peuple, et rapportait peu à l'Etat. Elle donnait moins que la taxe, plus forte, il est vrai, sur les classes supérieures, mais beaucoup moindre sur la masse, qui avait été votée au parlement de Westminster (avril 1379). On s'en prit à la négligence des collecteurs, et trois hommes, parmi lesquels J. Leg, demandèrent des pouvoirs pour y veiller, promettant bien que cet impôt, dans leurs mains, produirait davantage. Les familles,

autant que possible, y dérobaient leurs enfants; et, lorsqu'ils étaient à la limite des deux âges, ce n'était pas, comme on pense bien, par les registres des paroisses qu'on les pouvait convaincre de fraude. L'un des exacteurs menaça de recourir publiquement à un moyen de contrôle qu'il avait l'infamie d'estimer plus simple et plus court, et plusieurs payèrent pour épargner à leurs filles cette honte. Mais, un jour, il osa faire plus que de menacer... Le père, outragé dans la pudeur de son enfant, tua le misérable.

« C'était un couvreur en tuiles du nom de Wat : Wat-Tyler. Il entraîna facilement à la révolte ceux d'alentour, et le mouvement se communiqua de proche en proche dans tout le comté de Kent, cette terre si bien préparée par les prédications de John Ball, et dans les comtés du voisinage, Essex, Sussex, Surrey, Hertford, Cambridge, Suffolk, Norfolk, etc. Dans tous ces pays, depuis longtemps (les plaintes des parlements antérieurs et les ordonnances rendues sur leur demande nous l'ont révélé), il y avait des serfs fugitifs armés contre leurs maîtres, et même des hommes libres jetés dans une vie d'aventure par la dureté des lois contre les laboureurs Les artisans des villes, compris dans les rigueurs de ces mêmes lois, faisaient cause commune avec les paysans; les apprentis quittaient leurs maîtres; ils accouraient de cinquante ou de cent lieues à la ronde, armés de bâtons, de haches, d'épées rouillées, ou même d'arcs dépourvus de flèches. Les trois quarts, dit Walsingham, ne savaient où ils allaient ni à quelle fin ; mais tous suivaient, et nul n'avait la liberté de rester en arrière : il fallait marcher sous peine de mort (mai 1381).

« Quoi qu'en disent à cet égard les moines chroniqueurs, il est à croire que de tels moyens n'étaient pas nécessaires pour remuer les paysans. La levée de l'impôt avait répandu dans tout le royaume un mauvais vouloir, et, sur plusieurs points, des résistances qui n'avaient besoin que d'un signal pour éclater en révolte. Les commissaires envoyés avec des pouvoirs spéciaux (*trailbaston*) pour réprimer les premiers mouvements se trouvèrent fort mal à l'aise au milieu d'un soulèvement si général. Plusieurs réussirent à se sauver; d'autres furent pris et mis à mort. Robert Belknap, président des plaids communs, qui était venu pour rétablir l'ordre dans l'Essex, n'échappa, dit-on, lui-même qu'en prêtant le serment de ne plus tenir ses assises et en livrant les noms des jurés. On les décapita, on planta leurs têtes sur des piques; et, après avoir pillé leurs maisons, les révoltés allèrent tous se jeter sur un beau manoir que le prieur de Saint-Jean, Robert de Hales, trésorier d'Angleterre, avait dans le comté : ils mangèrent et burent tout ce qu'ils trouvèrent dans les caves et dans le cellier, et saccagèrent le reste.

« Le principal rassemblement se fit dans le comté de Kent, et dès l'origine il manifesta hautement son but et ses tendances. Il ne s'agissait plus seulement pour les révoltés de la taxe et des exacteurs, mais de leur propre état et de la société tout entière. Une même pensée les animait tous : mettre un terme au vieil ordre de choses. Le roi était trop jeune pour qu'on l'en pût rendre responsable : ce fut sous son patronage qu'ils placèrent leur insurrection. Ils disaient qu'il y avait trop de rois en Angleterre, qu'ils n'en voulaient qu'un seul, le roi Richard. C'était dire qu'ils voulaient supprimer tous ceux qui avaient gouverné en son nom Au début de leur soulèvement, ils gardaient les routes de Canterbury, contraignant tous ceux qu'ils arrêtaient à jurer fidélité au roi Richard et aux communes (les communes, c'étaient eux); et, par une vieille habitude, reportant sur l'aîné des oncles du jeune prince leurs ressentiments et leurs défiances, ils faisaient jurer en même temps de ne prendre jamais pour roi personne du nom de Jean (nom du duc de Lancastre). Chacun devait s'engager en outre à les rejoindre à la

première réquisition, à ranger ses concitoyens dans le même parti, et à ne jamais souffrir d'autre taxe que l'ancienne taxe des quinzièmes.

« Plusieurs des révoltés de l'Essex, conduits par Jack Straw, étaient venus se joindre à ceux de Kent. Se trouvant en nombre, ils se portèrent sur Canterbury, où « toutes gens, dit Froissart, leur firent fête, car toute la ville était de leur sorte. » Ils commencèrent par forcer la prison, d'où ils tirèrent John Ball : ils le voulaient faire archevêque sans plus attendre. L'archevêque Simon Sudbury leur était doublement odieux, comme le premier personnage de l'Etat et de l'Eglise : de même que Thomas Becket autrefois, il réunissait les titres de primat et de chancelier. Le prélat se trouvant à Londres, ils donnèrent une première satisfaction à leur rage en pillant son palais, buvant son vin, défonçant ses tonneaux, forçant ses parcs et chassant son gibier, qu'ils tuèrent ou dispersèrent. Dans le sac du palais, tout en jetant tant d'objets précieux par les fenêtres : « Ce chancelier d'Angleterre, disaient-ils, a eu bon marché de ce meuble ; il nous rendra tantôt compte des revenus d'Angleterre et des grands profits qu'il a faits depuis le couronnement du roi. » (Lundi 10 juin.)

« Wat-Tyler, John Ball et Jack Straw comptaient alors plus de cent mille hommes sous leurs ordres, et le nombre en grossissait tous les jours. Ils avaient lancé des proclamations qui se transmettaient, non de main en main, mais de bouche en bouche : proclamations dont les périodes rimées, tombant en cadence, retentissaient comme un tocsin dans les campagnes (1). La noblesse, comme frappée de stupeur, n'essayait pas de lutter contre cet entraînement. Ils résolurent de marcher sur Londres, où d'ailleurs ils étaient attendus : c'est là qu'ils donnaient rendez-vous aux paysans de l'autre côté de la Tamise, se proposant d'envelopper ainsi la ville et de faire que le roi ne leur pût échapper, non pour le perdre, mais au contraire pour le mettre à leur tête. C'était au nom du roi qu'ils voulaient supprimer tout l'ancien gouvernement, niveler la société : ils avaient juré, disait-on, de ne se point séparer qu'ils n'eussent exterminé tous les seigneurs.

« Ils se mirent en marche le mardi (11 juin), et tout le peuple de Canterbury avec eux. Ils prirent le chemin de Rochester, entraînant à leur suite la population des villages à droite et à gauche, et tout en cheminant ils abattaient et « foudroyaient » comme une tempête les maisons des avocats, procureurs et autres officiers de justice, n'épargnant pas plus leur personne, car ils comprenaient les hommes de loi dans la haine qu'ils avaient vouée aux grands. Ils disaient qu'il n'y aurait pas de liberté tant qu'il en resterait un seul au monde ; et ils jetaient au feu les chartes et les registres des cours, afin de détruire les droits de leurs maîtres avec les titres qui pouvaient en faire foi. Tout ennemis qu'ils étaient des seigneurs, ils étaient tellement habitués à voir en eux le caractère du commandement qu'ils ne se crurent pas suffisamment conduits s'ils n'en mettaient un à leur tête. Arrivés à Rochester, où on leur fit « grand' chère » comme à Canterbury, ils voulurent avoir pour chef J. Newton, chevalier, commandant de la ville. « Il faut, » leur dirent-ils, « que vous vous en veniez avec nous et que

(1) Now right and might, will and skill...
— Now regneth pride in price
And covetise is holden wise,
And letchery without shame,
An gluttony without blame ;
Envye regneth with treason,
And flouthe is take in grete season, etc.
(Lettres de J. Ball, *ap.* Knyghton, p. 2638 ; cf. Stow, *Chron.*, p. 294.)

vous soyez notre souverain meneur et capitaine, *pour faire ce que nous voudrons.* » — « Le chevalier, » ajoute Froissart, « s'excusa moult bellement, et remontra plusieurs raisons d'excusances, si elles pussent valoir; mais, nenni, car on lui dit : « Messire Jean, si vous ne faites ce que nous voulons, vous êtes mort. » Ce n'était point une vaine menace : J. Newton le vit bien, et il partit avec eux.

« Ils reprirent donc le chemin de Londres, abattant les maisons, coupant les têtes de ceux qu'ils réputaient ennemis. La princesse de Galles, mère de Richard, qui revenait à Londres, tomba dans leur troupe, et eut grand'-peur pour elle et pour les dames de sa compagnie. Ils assaillirent en effet assez brutalement sa voiture, mais ils la laissèrent aller : s'ils voulaient gagner Richard, ils ne devaient pas insulter sa mère; et, poursuivant leur route au cri : « Le roi, le roi ! » ils vinrent s'établir sur une colline nommée Blackheath (la noire bruyère), à quelques milles de la capitale. Ils voulaient, avant de faire le dernier pas, se rallier et se compter (12 juin.)

« La terreur fut grande parmi ceux qui entouraient le roi. Le parlement était dissous, les lords dispersés, et il n'y avait pas plus de secours dans les oncles du prince : le duc de Lancastre se trouvait aux frontières d'Écosse; le duc de Cambridge à Plymouth, déjà en mer, prêt à partir pour le Portugal; et l'on disait que Buckingham, récemment revenu de Bretagne, était pour les paysans. Le maire de Londres, W. Walworth, fit fermer les portes du pont de la Tamise et y établit des gardes. Mais quelle sécurité avoir, quand de nouvelles bandes arrivaient de l'Essex sur l'autre bord du fleuve, et qu'on savait d'ailleurs qu'en deçà du pont, derrière les gardes, il y avait, au sein même de Londres. trente mille hommes pour les révoltés? Ce n'était pas en effet seulement aux serfs, c'était au menu peuple tout entier que s'adressait la révolte. John Ball, à Blackheath, reprenant la suite de ses sermons au milieu de deux cent mille hommes armés pour les appliquer, choisissait pour texte, non une parole de l'Evangile, mais ce vieux dicton populaire, qui battait en brèche la société, en rapprochant son état présent de ses origines :

When Adam dalfe and Eve span
Who was than a gentleman?

Quand Adam bêchait et qu'Eve filait,
Qui était alors gentilhomme?

« Tous les hommes, disait-il, ont été créés égaux par la nature; la servitude a été introduite par l'injuste oppression de gens pervers, contre la volonté de Dieu : car, si Dieu avait voulu créer des serfs, il aurait marqué au commencement du monde qui doit servir et qui doit être maître. Voici le temps que Dieu vous donne pour rejeter l'esclavage et jouir de la liberté si longtemps désirée. Vous le pouvez si vous voulez. Soyez donc hommes de cœur, et imitez, sans tarder plus, le bon père de famille qui, cultivant son champ, arrache et coupe les plantes nuisibles au développement des fruits. » Et il signalait à leurs coups les seigneurs d'abord, puis les hommes de loi, jurés et juges, enfin tous ceux qui pourraient par la suite nuire à la communauté. A ce prix, il leur promettait paix et sécurité dans l'avenir. Les grands détruits, ils devenaient tous égaux en liberté, en noblesse, en puissance et en dignité.

« Ces paroles transportaient la multitude. Ils eussent voulu donner à leur prédicateur toute la dépouille de Simon Sudbury en une fois, les sceaux avec la primatie. Quant à eux pourtant, ils se fussent contentés de moins, et

dans leurs rapports avec la cour ils ne se posaient pas même en ennemis. Ils disaient qu'ils étaient au roi et au noble commun (peuple) de l'Angleterre ; et ils envoyèrent leur chevalier à Richard pour l'inviter à venir conférer avec eux, protestant que tout ce qu'ils faisaient était pour lui, pour l'honneur du royaume. Depuis trop d'années, le pays était mal gouverné au détriment « du commun et menu peuple » par ses oncles et par son clergé, et notamment par l'archevêque de Canterbury, son chancelier. Ils en voulaient avoir compte.

« J. Newton passa la Tamise et fut mené au roi, qui siégeait dans la Tour avec la princesse de Galles, sa mère, le comte de Kent et Jean de Holland, ses frères utérins, nés du premier mariage de la princesse; les comtes de Salisbury et de Warwick, l'archevêque de Canterbury et le grand prieur de l'hôpital, l'un chancelier, l'autre trésorier, plusieurs autres seigneurs, le maire de Londres et des notables de la cité. Ce fut à genoux et d'un ton suppliant que le chevalier remplit sa mission auprès de Richard. Il le priait de venir à Blackheath, l'assurant qu'il y serait traité en roi, et réservant d'ailleurs à ceux qui l'envoyaient le soin de s'expliquer sur le reste. Il demandait avec instances quelques bonnes paroles à rapporter, car il fallait qu'il retournât ; ses enfants demeurés en otage en répondaient sur leur tête.

« Le jeune roi allait montrer dans cette crise une décision, une présence d'esprit et une vigueur dignes du sang du prince Noir. Il prit l'avis de ses conseillers, et, malgré les remontrances du chancelier et du trésorier, fort opposés à ce qu'il allât trouver « ces ribauds va-nu-pieds » (*ribaldos discalciatos*), il dit qu'il irait, non à leur montagne, mais au bord de la rivière. « Qu'ils se rendent demain sur la Tamise, dit-il, et je leur parlerai. »

« Le lendemain, en effet, jour de la Fête-Dieu (13 juin), le jeune roi, ayant ouï la messe à la Tour, entra dans une barque avec les comtes de Salisbury, de Warwick, d'Oxford et de Suffolk et plusieurs autres, et se dirigea vers le bord opposé de la Tamise. La multitude couvrait le rivage, tumultueuse, bruyante, l'œil inquiet, le visage hagard, comme de gens affamés : ils n'avaient rien mangé que ce qu'ils avaient trouvé sur la route, et à Blackheath ils n'avaient rien trouvé. A la vue de la barque, « ils commencèrent tous à huer et à donner un si grand cri qu'il semblait proprement que tous les diables d'enfer fussent là descendus en leur compagnie.» J. Newton était au milieu d'eux, plus mort que vif, et commençant à respirer pourtant, car l'arrivée du roi le sauvait : s'il n'était venu, ils l'eussent mis en pièces. Mais ceux qui accompagnaient le prince n'osèrent l'abandonner en pareille aventure ; ils promenaient la barque le long du bord, et toujours à distance, en sorte que le roi pût interpeller la foule sans se mettre à sa discrétion.

« Seigneurs, dit Richard quand il fut assez près de la rive, que voulez-vous? dites-le-moi, je suis venu pour vous parler.

— Nous voulons, crièrent-ils, que tu viennes sur la terre; nous te montrerons alors et te dirons plus aisément ce qu'il nous faut.

— Seigneurs, répliqua Salisbury, vous n'êtes pas en tel arroi et ordonnance que le roi puisse vous aller parler. »

« Il fit virer de bord et ramener le roi à la Tour.

« Les révoltés, voyant le roi partir, crièrent : « Trahison, trahison ! » Ils coururent à la montagne où était « le grand peuple, » et tous, d'une même voix, s'écrièrent : « Allons à Londres ! » Sur la route, ils détruisirent plusieurs manoirs d'abbés ou de gens de cour. Arrivés au grand faubourg qui étendait Londres sur la rive droite de la Tamise, ils abattirent encore

plusieurs hôtels, renversèrent les prisons de la maréchaussée, qu'ils vidèrent, et menacèrent de brûler Londres même, si on les réduisait à y entrer de vive force. Mais, tandis qu'ils tenaient ce langage, le peuple de Londres s'attroupait et disait : « Pourquoi ne laisse-t-on pas ces bonnes gens entrer en la ville? Ce sont nos gens, et tout ce qu'ils font, c'est pour nous. » On disait qu'ils venaient chercher les traîtres, et qu'ensuite ils se retireraient.

« Il fallut donc bien qu'on ouvrît les portes. Ils s'y précipitèrent. Leur première pensée fut d'entrer n'importe où et de manger et boire, car ils mouraient de faim ; et partout les habitants se montraient empressés de pourvoir à leurs besoins. Mais il y avait d'autres appétits à satisfaire. Tandis que les paysans savouraient à loisir, et, on le peut croire, à peu de frais, les vins les plus exquis, les chefs de la révolte songeaient à frapper leurs ennemis. Guidés par ceux de Londres qui partageaient leurs ressentiments, ils se portèrent vers l'hôtel de Savoie, hôtel du duc de Lancastre, le plus beau du royaume. Ils y entrèrent de force, tuant les gardes; et, à défaut du duc, prenant un de ses justaucorps, ils le dressèrent au bout d'une pique, le criblèrent de flèches et le mirent en pièces à coups d'épée; puis ils saccagèrent son hôtel et y mirent le feu, « pour l'exemple de tous les traîtres; » et, afin de montrer que l'amour des richesses n'entrait pour rien dans leurs résolutions, ordre fut donné de ne rien garder des trésors qui s'y trouvaient amassés. La vaisselle plate fut brisée et jetée par menus morceaux à la rivière; les vêtement de soie déchirés et foulés aux pieds ; les joyaux, les pierres précieuses, écrasés au marteau. Un homme qui emportait un vase d'argent fut, avec son butin, jeté au feu. Ils disaient, en effet, par un sentiment qui n'est pas rare dans les mouvements populaires, mais ne se soutient pas toujours, ils disaient qu'ils étaient zélateurs de vérité et de justice, et non voleurs et larrons. Plusieurs pourtant, qui avaient pénétré dans les caves et s'y étaient gorgés de vin, périrent sous les décombres et dans les flammes (1).

« L'hôtel brûlé et rasé de fond en comble, ils allèrent, en haine du prieur de l'Hôpital, trésorier d'Angleterre, traiter de la même sorte la maison des hospitaliers de Saint-Jean, à Clerkenwell : maison, église, hôpital, tout fut détruit, puis l'école de droit de Templebar : les livres, les chartes étaient, à coups de hache, tirés des coffres des étudiants, mis en pièces et donnés en pâture au feu. Les maisons particulières des hommes de loi n'étaient pas plus épargnées des paysans : les plus vieux, quand il s'agissait de démolir, grimpaient au comble des édifices avec une agilité de rat ou de diable, dit Knyghton. Point de vol : mais le meurtre, chemin faisant, s'associait à la destruction et à l'incendie. Tout légiste ou apprenti légiste que l'on pouvait découvrir était, sans délai, mis à mort. Mais l'esprit d'homicide est contagieux, et les haines se donnaient libre cours au milieu de ces massacres. Qui avait un ennemi en profitait pour s'en débarrasser. Les apprentis tuaient leurs maîtres, et allaient se joindre aux rebelles. On tuait par vengeance, on tuait par rivalité de commerce ou par haine de nation. On tua, à l'instigation de ceux de Londres, tous les Flamands que l'on trouva même dans les monastères et les églises. On força aussi les maisons des lombards, et on les pilla sans scrupule : prendre bien d'usurier, c'était, à leur sens, peut-être rentrer dans leur propre bien. Wat-Tyler alla

(1) « Fertur quosdam intrasse cellariam vini ibidem, et tantum de dulci vino bibisse, quod egredi quidem non sufficiebant.... donec ostium obturatum fuit igne et lapidibus.... usque ad mortem. » (Knyghton, p. 2635). C'est l'histoire de l'incendie du château de Neuilly en 1848 écrite en 1381.

aussi visiter un homme riche nommé Richard Lyon, qu'il avait servi comme varlet à la guerre, et qui un jour l'avait battu. Le varlet, devenu, par l'insurrection, capitaine, ne l'avait point oublié. Il vint chez lui avec ses gens et lui fit couper la tête ; elle fut portée par les rues de Londres au bout d'une pique.

« Après toute une journée d'incendies et de meurtres, les rebelles vinrent sur le soir se loger devant la Tour. Ils disaient qu'ils ne partiraient pas que le roi n'eût accédé à toutes leurs demandes, et ils déclaraient tout particulièrement vouloir apurer les comptes du chancelier. « Qu'étaient devenues les sommes immenses levées depuis cinq ans sur le royaume d'Angleterre? S'il n'en rendait raison à leur entière satisfaction, malheur à lui. » Tout dans l'attitude de la foule, sa joie féroce, ses cris, ses huées, disait assez quelle serait sa justice : l'épouvante régnait dans la Tour.

« Le roi tint conseil ; et plusieurs, principalement le maire de Londres, W. Walworth, en face de ce grand péril, proposèrent une résolution désespérée. Tout seigneur, tout riche bourgeois tenait ses gens armés dans son hôtel : Robert Knolles comptait bien cent vingt hommes dans sa troupe; Perducas d'Albret n'en avait guère moins. On pouvait réunnir ainsi sept à huit mille hommes, avec lesquels, vers minuit, on serait tombé par quatre rues en même temps sur cette multitude mal armée et désarmée par le sommeil ou par l'ivresse (tous les celliers leur avaient été ouverts par ordre) : le maire se faisait fort de les exterminer. Mais Salisbury et des plus sages combattirent cet avis. On pouvait battre les paysans : mais était-on sûr du peuple de Londres? et, s'il se mettait de la partie, qui répondrait du résultat? Il semblait donc meilleur d'apaiser la multitude par de belles paroles, et de ne pas commencer une œuvre qu'on aurait bien pu ne pas achever. Le conseil prévalut. Le maire eut ordre de ne tenter aucun mouvement dans la ville. Le jeune roi, payant de sa personne, se chargeait de dissiper l'orage qui grondait sur les siens.

« Le vendredi matin les clameurs redoublèrent au pied de la Tour; ils demandaient le roi, et criaient que, s'il tardait davantage, ils prendraient le château de force et tueraient ceux qui étaient dedans. Le roi leur fit dire qu'ils allassent tous hors de Londres, dans une plaine nommée Mile's end, lieu de promenade des bourgeois de la cité, et que lui-même irait au milieu d'eux pour leur accorder tout ce qu'ils demanderaient. A cette nouvelle transmise par le maire et criée par la ville, les paysans commencèrent à se rendre au lieu désigné, non pas tous pourtant, car plusieurs trouvaient que, puisqu'on était à Londres, il n'en fallait pas sortir ainsi : Londres était un butin qu'on ne retrouverait pas tous les jours. Parmi ces gens de toute sorte qui s'étaient joints à la troupe des paysans, plusieurs ne s'étaient mis en route pour autre chose; et les chefs du mouvement eux-mêmes avaient à traiter avec d'autres qu'avec le roi. Quand le roi fut sorti de la Tour pour se rendre à Mile's end, Wat-Tyler, Jack Straw et John Ball saisirent l'occasion, et pénétrèrent avec quatre cents hommes environ dans la place.

« Jamais on n'eut plus hideux spectacle de la fascination qui peut troubler les cœurs les plus braves dans les crises des révolutions. Il y avait, dit Walsingham, à la Tour six cents archers et six cents hommes d'armes, les plus vaillants et les plus consommés au métier de la guerre : ils demeurèrent comme frappés de stupeur et plus morts que vifs en présence de ces quatre cents hommes mal armés. Le souvenir de leurs exploits, le sentiment de leur valeur et l'amour de la gloire, tout s'était comme éteint en leur âme; toute l'audace de la milice anglaise s'était évanouie sous le regard de quelques paysans. Ces paysans, armés de vils bâtons, entraient sans résistance dans la chambre du roi ou de sa mère; ils faisaient plus

que d'user de menaces, ils osaient de leurs sales mains toucher, caresser la barbe des plus nobles chevaliers, les inviter familièrement à faire société avec eux, à leur garder fidélité, à leur prêter serment de les aider dans la recherche des traîtres : « Traîtres eux-mêmes, s'écrie l'historien, quand ils souillaient leurs pennons et leurs bannières dans le commerce de ces ribauds! » Et les misérables se dispersaient dans les salles du château, s'installant sur les siéges, s'étalant sur les lits, s'ébaudissant sur le lit même du roi. Ils retrouvèrent dans ses appartements la princesse de Galles, mère de Richard : ils l'entourèrent sans plus de cérémonie comme sans plus d'empêchement de la part de tous ces chevaliers, et l'invitèrent à les baiser! La princesse tomba évanouie, et fut emportée par ses valets et par ses femmes.

« Mais, au milieu de cette débauche d'impudeur et d'audace, les chefs n'avaient point oublié pourquoi ils étaient surtout venus. Le chancelier, archevêque de Canterbury, le trésorier et les plus compromis n'avaient eu garde de suivre le roi à Mile's end dans sa conférence avec les insurgés. Mal leur en prit. L'archevêque, prévoyant bien son sort, attendait les meurtriers dans la chapelle : un clerc portait la croix devant lui, et un prêtre le saint sacrement. « Où est le traître, le spoliateur du peuple? » crièrent les furieux en se précipitant dans le lieu saint. — « Voici votre archevêque, dit le prélat; il n'est ni traître ni spoliateur; » mais eux, sans se laisser émouvoir ni de ce calme ni de cet appareil, l'entraînent par les bras, par la tête, jusque hors de la Tour, avec des cris sauvages, des huées infernales. L'archevêque chercha encore à les détourner du crime; mais, voyant ses efforts impuissants, il leur pardonna sa mort et tendit la tête : on ne l'abattit qu'au huitième coup. Robert de Hales, le trésorier, Jean Leg, le principal commissaire de l'impôt, et plusieurs autres avaient été découverts en leurs retraites et menés au même lieu; leurs comptes, que l'on avait paru si désireux d'examiner à fond, furent réglés sommairement : on les décapita, et leurs têtes, jetées à la foule, servirent de jouet à ses vengeances. La tête de l'archevêque, portant sa barrette fixée au crâne par un clou, fut plantée sur une pique et promenée dans la ville au cri : « Voilà le traître! » jusqu'au pont de Londres, où on l'exposa; les autres, roulées à coups de pied par les rues et les ruisseaux de Londres, allèrent rejoindre celle du primat au lieu ordinaire de ces exhibitions.

« Le jeune roi, parti de la Tour dans l'espoir de faire diversion à la fureur de la multitude et de sauver, au péril de sa propre personne, la vie des siens, se dirigeait, sans rien savoir encore de ces massacres, vers le lieu désigné. Ses deux frères utérins, le comte de Kent et Jean de Holland, n'osèrent pas le suivre jusque-là; d'autres seigneurs le quittèrent encore sur la route. Il continua avec sa petite escorte, et trouva dans la plaine soixante mille hommes assemblés.

« Bonnes gens, dit-il en les abordant sans trouble, je suis votre roi et votre sire : que vous faut-il? que voulez-vous?

— « Nous voulons que tu nous affranchisses à toujours, nous, nos hoirs et nos terres, et que nous ne soyons jamais nommés ni tenus serfs.

— « Je vous l'accorde : retirez-vous en vos maisons et en vos pays, et laissez seulement de par vous deux ou trois hommes de chaque village; et je leur ferai tantôt écrire et sceller de mon grand sceau des lettres telles que vous les demandez. »

« Et pour mettre cette révolution (car c'en était une) sous la sauvegarde de l'autorité royale, il promit de leur faire délivrer par comtés et par communes sa propre bannière.

« Ces paroles dissipèrent comme par enchantement l'émotion de la foule. Tous ses vœux se trouvaient accomplis, dépassés même. « C'est bien dit, c'est bien dit, criait-on : nous ne demandons pas mieux. » Le roi avait ajouté un mot qui mettait le comble à la joie générale. Il leur accordait pleine amnistie, à la seule condition qu'ils suivissent ses bannières et s'en retournassent en leurs villages comme il l'avait ordonné. La multitude rentra donc à Londres, et le roi fit hâter l'expédition de ses ordres. Plus de trente clercs furent employés dans la journée à écrire des lettres que l'on scellait et délivrait sitôt que faites. Elles portaient en propres termes :

« Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, et seigneur d'Irlande, à tous nos baillis et fidèles qui les présentes verront, salut.

« Sachez que, de notre grâce spéciale, nous avons affranchi tous nos hommes liges et sujets et autres du comté de......; que nous les dégageons tous et chacun de toute servitude (*bondagio*), et acquittons par les présentes ; et aussi que nous pardonnons à nos mêmes hommes liges et sujets toutes félonies, trahisons, transgressions, extorsions faites ou perpétrées de quelque manière par eux ou quelqu'un d'eux ; et si quelque mise hors la loi (*utlegariam*) a été prononcée contre eux ou quelqu'un d'eux dans ces occasions, nous la leur remettons et leur accordons notre souveraine paix. En foi de quoi nous leur avons fait faire en notre nom ces lettres patentes, moi présent, à Londres, le 15 juin, l'an IV de notre règne. »

« Grand nombre, ceux de l'Essex notamment, partirent emportant leurs lettres. Mais, dit Froissart, « le grand trouble et venin demeurait derrière, Wat-Tyler, Jacques Straw et John Ball. » Ils avaient juré de ne s'en point aller ainsi ; et ils gardaient trente mille hommes avec eux, qui « ne se pressoient pas trop fort à avoir lettres ni sceaux du roi. » Ils trouvaient d'ailleurs à Londres une masse d'adhérents plus compacte que ne le pouvait être le ramassis des gens qu'ils avaient amenés de la campagne ; une troupe qui restait sous leur main quand toutes les autres se dispersaient. Si l'on en pouvait croire absolument les historiens (mais ce règne même ne doit-il pas nous montrer que les vaincus sont trop souvent les victimes de l'histoire?), Wat-Tyler avait résolu d'appliquer plus radicalement la doctrine de John Ball. Aux chartes qu'on lui offrait il demandait que le roi joignît une commission qui lui donnât pouvoir de couper la tête à tous les gens de loi, à tous les receveurs du domaine, à tous les hommes instruits dans le droit ou tenant au droit par leur office ; et, avec les légistes, il voulait supprimer toutes les lois, pour n'en plus admettre que venant de la multitude : on sait ce que cela veut dire. Il avait dit, en portant la main à ses lèvres, qu'avant quatre jours, toutes les lois d'Angleterre émaneraient de sa bouche : et, pour se préparer la place, pour faire table rase des anciens pouvoirs, il devait mettre le feu aux quatre coins de Londres, piller la ville, tuer le roi et ses adhérents.

« L'exagération du rapport en décèle la fausseté. La suite prouve qu'il ne voulait pas tuer le roi ; mais, quant aux autres, ils devaient être moins assurés de leur vie. Les nobles, les riches bourgeois, savaient bien le péril, et chacun, nous l'avons dit, avait armé ses gens, rassemblé ses amis en son hôtel : défense bien insuffisante dans son isolement contre une attaque menée avec ensemble. Ce qui peut-être ajourna le projet, c'est que le succès n'en semblait pas douteux. Ils ne se hâtaient donc point. Ils erraient par la ville, tuant au hasard dans les rues, dans les

maisons, dans les cimetières, dans les églises, et, plus d'une fois, s'entretuant les uns les autres : leur refuser hommage, ne point marcher d'accord avec eux, était un crime puni de mort. Un cri, un geste, le chaperon jeté bas, tenaient lieu de sentence. A ce cri bien connu, on accourait de toutes parts, et l'homme était décapité : ils ne tuaient plus qu'en coupant la tête. Aux massacres succédèrent les orgies. La nuit se passa dans les mêmes excès que la veille ; hommes du peuple et paysans étaient maîtres de la place : heureux qui leur pouvait faire bonne chère ! Ceux des lombards qu'ils n'avaient point pillés tenaient pour eux table ouverte, leur servant à discrétion le grenache et le malvoisie ; et Dieu sait comme ils en usèrent ! Plusieurs demeurèrent ivres morts, étendus dans les rues « comme des porcs saignés, » dit Knyghton. Mais le matin les chefs étaient sur pied, et, si quelques-uns s'attardaient encore dans les tavernes, plus de vingt mille se rassemblèrent à leur appel sur la place de Smithfield, où se tenait le marché aux chevaux. Là, portant les bannières qu'ils avaient reçues la veille pour une tout autre fin, ils préparaient leur journée ; et les capitaines, se ravisant sur leur désintéressement du premier jour : « Nous n'avons rien fait, disaient-ils. Ces franchises que le roi nous a données nous portent trop peu de profit. Mais soyons tous d'un commun accord : courons cette grosse ville riche et puissante de Londres, avant que ceux d'Essex, de Sussex, de Cambridge, de Bethford et des autres contrées voisines viennent, car tous viendront. Et si nous nous emparons de la ville, l'or et l'argent seront à nous ; si nous les laissons, ceux qui viennent nous les raviront. »

« Tous approuvaient, quand tout à coup parut le roi.

« Le jeune prince, revenu à la Tour, et apprenant avec la mort de ses principaux officiers l'insulte faite à sa mère, s'était empressé de l'aller rejoindre dans une maison de plaisance nommée Queen's Wardrob (la Garde-robe de la Reine), située sur la Tamise, à l'autre extrémité de Londres. Il avait passé la nuit auprès d'elle, et dès le matin, après une pieuse station à l'abbaye de Westminster, il était monté à cheval avec ses barons, se dirigeant vers la Tour. Il avait pris à gauche pour regagner le château sans traverser la ville, quand, arrivé devant l'abbaye de Saint-Barthélemy, il découvrit le grand rassemblement de Smithfield. Il s'arrêta, et dit qu'il n'irait pas plus avant sans savoir de ce peuple ce qu'il voulait. De son côté, Wat-Tyler, apercevant le prince, dit à ses gens : « Voilà le roi, je veux aller lui parler. Ne vous mouvez d'ici si je ne vous fais signe ; et, si je vous fais ce signe (il fit le geste), venez avant et tuez tout, hormis le roi, car il est jeune, nous en ferons notre volonté ; nous le mènerons partout où nous voudrons en Angleterre, et serons seigneurs de tout le royaume. » Il donna des éperons et s'en vint droit à Richard, si près du prince que la queue de son cheval touchait la tête du cheval du roi ; puis, l'interpellant sans plus de formes :

« Roi, dit-il, vois-tu toutes ces gens qui sont là ?

— Oui, dit le roi, pourquoi le dis-tu ?

— Je le dis pour ce qu'ils sont tous en mon commandement, et m'ont tous juré foi et loyauté à faire ce que je voudrai.

— A la bonne heure, dit Richard, je veux bien qu'il en soit ainsi.

— Eh bien, reprit Tyler, qui ne demandait que dispute, penses-tu, dis, roi, que ce peuple qui est là, et autant à Londres, se doive partir de toi sans emporter leurs lettres ? Nenni, nous les emporterons devant nous.

— Cela est ordonné ainsi ; mais il faut expédier l'un après l'autre. Compagnon, retirez-vous tout bellement devers vos gens ; faites-les retirer de Londres, et soyez en paix, car c'est notre intention que chacun de vous, par village et commune, ait sa lettre comme il a été dit. »

« Pendant que le roi parlait, Wat-Tyler, qui ne s'intéressait guère à ses discours, aperçut derrière lui, portant l'épée royale, un écuyer du prince qu'il haïssait, car il s'était jadis pris de paroles avec lui, et l'écuyer l'avait blessé.

« Ah ! ah ! dit-il, tu es là ? donne-moi ta dague.

— Non, certes, dit l'écuyer ; pourquoi te la donnerais-je ? »

« Le roi se tourna vers l'écuyer et lui dit : « Donne-lui ta dague. » L'écuyer la donna, bien malgré lui.

« Quand Tyler la tint, il se mit à jouer avec l'arme, la faisant tournoyer; et, s'adressant à l'écuyer :

« Donne-moi cette épée.

— Non, non ! s'écria l'écuyer : c'est l'épée du roi ! Tu n'es pas digne d'y toucher, car tu n'es qu'un vaurien ; et, si j'étais seul avec toi dans cette place, tu ne dirais ni eusses dit ces paroles, pour aussi gros d'or que cette église de Saint-Paul est grande !

— Par ma foi, dit Tyler, oubliant tout dans son enivrement, je ne mangerai point que je n'aie ta tête ! »

« L'insulte passait toute mesure, et ne comportait plus que l'on tînt compte du péril. Le maire de Londres venait de rejoindre le roi avec douze hommes armés sous leurs vêtements. Ayant ouï la menace de Tyler :

« Gars, s'écria-t-il, comment es-tu si osé de dire de telles paroles en la présence du roi ?

— De ce que je fais ou dis, que t'importe ? » dit fièrement Wat-Tyler.

« Mais le roi, indigné, avait dit : « Maire, arrêtez-le ! » Et le maire, se sentant avoué :

« Vraiment, dit-il, misérable, parles-tu ainsi en la présence du roi, mon naturel seigneur ? Que je meure si tu ne le payes ! »

« Et, tirant un grand coutelas, il l'en frappa si violemment sur la tête qu'il l'abattit aux pieds de son cheval. Un écuyer du roi, Jean Standich, mit pied à terre et l'acheva d'un coup d'épée.

« Les assistants l'avaient entouré pour dérober la vue de sa mort à ses partisans. Mais ceux-ci ne, le voyant plus à cheval, devinèrent ce qui était arrivé : « Ils ont tué notre capitaine, s'écrièrent-ils pleins de rage. Allons, allons, tuons-les tous. » Et ils saisirent leurs armes. La troupe royale était perdue. Que pouvait cette poignée d'hommes contre une multitude en furie? Mais le jeune roi, illuminé par le péril : « Demeurez ici ! que nul ne me suive, » dit-il à ses gens ; et, courant seul au-devant des insurgés : « Seigneurs, que vous faut-il ? C'est moi qui suis votre capitaine. Je suis votre roi : suivez-moi. Vous aurez ce que vous désirez. »

« Cette démarche imprévue, cette confiance hardie du royal enfant (il avait quatorze ans!), ce ton de commandement, cet air de maître, jetèrent la confusion parmi ces hommes habitués à obéir. Ils le suivirent, incertains encore s'ils devaient le tuer ou déposer les armes et emporter leurs chartes. Mais le maire avait couru à la ville, et, ralliant les mieux disposés : « Citoyens, disait-il, venez vite au secours du roi, qu'on veut tuer. » Un bruit vague de ce qui était arrivé s'était déjà répandu dans le cité. Au cri : « On tue le roi ! » les chevaliers, les principaux de Londres sortirent enfin avec les gens qu'ils tenaient armés dans leurs hôtels; ils prirent Robert Knolles pour capitaine : et ces hommes, qu'il eût été si facile d'accabler dans leur dispersion, formèrent en peu de temps une troupe de six à sept mille combattants, qui rejoignirent le roi et se rangèrent à ses côtés. C'était maintenant aux révoltés de craindre pour eux-mêmes. Les seigneurs étaient impatients de les assaillir, et Robert Knolles ne demandait qu'un signal pour les exterminer. Le roi s'y refusa : « Le plus grand nombre,

dit-il, n'ont suivi que par peur : il ne faut pas que les innocents payent pour les coupables. » Il voulut donc qu'on les épargnât, pourvu qu'ils lui rendissent tout ce qu'ils avaient obtenu de lui par la révolte. Trois hommes venaient d'être armés par lui chevaliers de sa main : le maire, l'écuyer J. Standich et Nicolas Brambré, un des principaux de Londres. Ce furent eux qu'il chargea d'aller réclamer des paysans ses bannières : elles lui furent rapportées. Si l'on en croit Froissart, après les bannières, le roi ordonna qu'on lui rendît les chartes ; et, à mesure qu'elles lui étaient remises, il les faisait déchirer en leur présence. Walsingham dit, au contraire, qu'il continua de leur faire expédier les chartes promises ; tradition plus vraisemblable ; le texte qui nous en est resté porte la date de ce jour même. La révolte n'était comprimée que dans Londres ; on pouvait faire renaître tous les périls en poussant les paysans au désespoir. Pour le moment, c'était assez que de leur reprendre Londres. Défense fut faite de les recevoir dans la ville. On leur permettait de coucher dehors ; mais la plupart, jetant leurs armes, se dispersèrent.

« Richard ramena sa troupe à Londres, et sa première pensée fut de courir au château où le matin il avait laissé sa mère dans l'émotion des périls courus la veille et dans la crainte de ceux de la journée. « Ah ! beau fils ! s'écria-t-elle pleine de joie en le revoyant, comme j'ai eu en ce jour grande peine pour vous et grande angoisse ! — Certes, Madame, je le sais bien, dit le jeune prince. Or, maintenant, réjouissez-vous et louez Dieu, car j'ai aujourd'hui recouvré mon héritage, qui était perdu, et le royaume d'Angleterre. »

L'infortuné ! ce n'était pas pour lui !

MOIS D'AOUT.

Séance du 7.

M. de Saulcy vice-président, remplissant les fonctions de président, notifie à l'Académie la perte qu'elle a faite en la personne de M. Berger de Xivrey, membre ordinaire depuis 1839, décédé à Saint-Sauveur-lès-Bray, département de Seine-et-Marne.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les nouveaux travaux exécutés en Grèce par les membres de l'Ecole d'Athènes :

1° *Mémoire sur le cap Sunium, ses temples, ses environs et la presqu'île de Corouni*, par M. Terrier

2° *Chansons en dialecte de Carpathos*, texte, traduction et commentaire philologique, par M. Deville ;

3° *Anecdota græca*, 3 recueils épigraphiques, résultant de diverses explorations du continent grec et des îles, en 1862, par M. Wescher, qui enverra ultérieurement la suite de ce travail, et en donne d'avance le *conspectus*

entier, formant six recueils. Les trois précités sont : 1° *Inscriptions d'Asie Mineure*; 2° *Décret dorien de Carpathos*; 3° *Fouilles d'Aptère*, 3 volumes in-folio.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. le Ministre de l'instruction publique : *Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois sous les auspices de Son Excellence* M. Rouland, Ministre de l'instruction publique et des cultes, par MM. Wescher et P. Foucart, membres de l'Ecole française d'Athènes, 1 vol. in-8°. Paris, 1863.

Archæologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London, vol. XXXIX, 1 vol. in-4°. Londres, 1863.

Rapport à S. Exc. M. le Ministre d'Etat sur les inscriptions assyriennes du British Museum, par M. Joachim Ménant (publié avec l'autorisation du Ministre), 2e rapport, br. in-8°. Paris, 1863.

Dante et sa comédie, par F.-G. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg. (Extr. du bulletin de la Société littéraire de Strasbourg, br. in-8°. Strasbourg, 1863.)

Sur le cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, par M. Anatole de Barthélemy, br. in-8°.

Sul quadro di S. Benedetto di Michele Rapisardi, parole del Cav. Agatino Longo, br. in-8°. Catane, 1863.

La légende de sainte Ulphe, fragment d'une histoire inédite de Boves, par A. Janvier, in-4°. Amiens, 1863.

Un dimanche à Constantinople, par Ernest Breton, Paris, 1863, br. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, t. III, première livraison. Béziers, 1863, br. in-8°.

Revue de numismatique, n° 3, mai et juin 1863.

Revue archéologique, août 1863.

Revue historique du droit français et étranger, juin 1863.

Revue de l'art chrétien, n° 7, juillet 1863.

Est adressé, pour le concours des antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Notice sur les archives commerciales de la ville de Toulon*, par M. Octave Teissier, correspondant du ministère de l'instruction publique. Toulon, 1863, 2 vol. in-8°.

M. L. Renier fait hommage, au nom de M. le chevalier J.-B. de Rossi, correspondant étranger de l'Académie, du n° 7 du *Bullettino di archeologia*

cristiana. En présentant ce numéro, le savant épigraphiste fait connaître le sujet du principal article, qui est relatif à la fameuse inscription de l'arc de Constantin à Rome. « L'Académie sait, dit-il, que, suivant un grand nombre de savants, cette inscription aurait été retouchée à une époque postérieure à la dédicace du monument, et que notamment les mots INSTINCTV DIVINITATIS y auraient remplacé d'autres mots dont les traces seraient encore visibles.

« Voici l'inscription telle qu'on la peut lire aujourd'hui .

IMP CAES FL CONSTANTINO MAXIMO
P. F. AVGVSTO. S. P. Q. R.
QVOD INSTINCTV DIVINITATIS MENTIS
MAGNITVDINE CVM EXERCITV SVO
TAM DE TYRANNO QUAM DE OMNI EIVS
FACTIONE VNO TEMPORE IVSTIS
REMPVBLICAM VLTVS EST ARMIS
ARCVM TRIVMPHIS INSIGNEM DICAVIT

« C'est l'opinion qui a été émise par Venuti dans la *Roma Antica*, t. I, p. 12; par Nibby, dans l'édition qu'il a donnée en 1819 de la *Roma antica* de Nardini, t. III, p. 211 ; par le même antiquaire, dans l'ouvrage publié par lui sous le même titre en 1838, t. I, p. 447 ; enfin par le cardinal Mai, dans son recueil d'inscriptions chrétiennes (*script. vet. nova collect.*, t. V, p. 467). Suivant le savant cardinal, la formule primitive, remplacée postérieurement par les mots : INSTINCTV DIVINITATIS, aurait été : DIIS FAVENTIBUS.

« Enfin, après tous ces auteurs, le docteur W. Henzen, dans son supplément au recueil d'Orelli, p. 113, a cité en ces termes l'opinion d'un savant épigraphiste qu'il ne nomme pas, mais que M. Renier croit être Borghesi :
« Verba INSTINTV DIVINITATIS in litura posita sunt : eorum loco olim
« verba legebantur NVTV· IOVIS· O· M, quorum vestigia satis clara adhuc
« exstare affirmavit mihi vir quidam rei epigraphicæ peritissimus, cui ins-
« criptionem prope intuendi manibusque contrectandi occasio fuerat. »

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur le fait dont il s'agit. L'Académie sait en effet que S. M. l'Empereur fait mouler les bas-reliefs de l'arc de Constantin qui proviennent d'un arc de Trajan, et M. Renier profite de l'occasion pour faire mouler les mots en litige.

En attendant, M. de Rossi démontre dans cet article que la dédicace de l'arc de Constantin eut lieu en 715, et qu'antérieurement à cette époque ce prince avait déjà fait plusieurs fois profession publique de christianisme. Si donc le fait dont il s'agit se vérifie, c'est-à-dire si l'on peut lire distinctement sur le moulage à travers la surcharge des lettres les mots tout païens que Borghesi y a lus ou ceux qui ont été reconnus par d'autres antiquaires et qui témoigneraient également d'une dédicace païenne, cela prouverait seulement que, dans cette circonstance, Constantin, dont le christianisme officiel ne saurait être sérieusement mis en doute, aurait donné satisfaction aux croyances du sénat, qui était resté fortement attaché à l'ancien culte, et qui, il ne faut pas l'oublier, faisait la dédicace : *s. p. q. r. arcum Constantino dicavit.*

Dans la séance suivante, M. Renier dit qu'il a pu s'assurer par des recherches faites dans les papiers de Borghesi que ce n'est pas ce savant qui a vérifié sur le monument l'inscription de l'arc de Constantin, mais l'abbé Amati. Au reste, M. Renier, ajoute que M. Rosa vient de lui écrire que les mots INSTINCTV DIVINITATIS ne lui paraissent pas avoir remplacé d'autres mots effacés à dessein, et qu'il semble au contraire qu'on ait cherché à effacer ces mots dans l'antiquité. En effet, dit M. Renier, l'expression dont il s'agit n'est ni païenne ni chrétienne ; elle semble être le résultat d'une transaction entre les croyances du sénat et celles de l'empereur, et l'on conçoit qu'à une époque où le gouvernement était devenu plus décidément chrétien, on ait pensé à la remplacer par des mots exprimant d'une manière plus vive les croyances des empereurs.

M. Egger, au nom du docteur Piccolos, fait hommage du volume intitulé : Aristote, *Histoire des animaux*, texte revu et corrigé. Paris, 1862, xxiv et 468 p. in-8°. F. Didot. Ce volume, dû à la critique savante et au libéral dévouement d'un helléniste déjà connu par d'importants travaux, se recommande particulièrement à l'attention de l'Académie. Malgré les efforts des éditeurs modernes, le texte de ce chef-d'œuvre d'Aristote offrait encore bien des altérations que l'état des manuscrits ne permettait pas de corriger sans recourir quelquefois à des conjectures. La connaissance profonde du sujet, jointe à celle de la langue, qui est celle de l'auteur, peut seule autoriser de telles corrections, et si M. Piccolos y apporte parfois quelque hardiesse, on reconnaîtra qu'elle est justifiée par son savoir et son expérience. Il se propose d'ajouter à ce volume une traduction française qui est déjà préparée. Il faut espérer que l'accueil fait au texte grec par le public compétent permettra prochainement à l'éditeur de compléter le service qu'il vient de rendre aux lettres grecques, et d'accroître ainsi la juste publicité de cette

Histoire des animaux que le jugement de Cuvier et de Buffon place au premier rang des monuments scientifiques de l'antiquité.

M. REINAUD, au nom de la commission du prix Volney, lit le rapport suivant :

RAPPORT SUR LE CONCOURS DU PRIX DE LINGUISTIQUE FONDÉ PAR M. DE VOLNEY.

« Cinq ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours :

N° I. *Notice sur la lexicographie hébraïque, avec des remarques sur quelques grammairiens postérieurs à Ibn-Djanâh*, par M. Adolphe NEUBAUER ; 1 vol. in-8°, 1862.

N° II. Mémoire manuscrit de 103 pages in-fol., intitulé : *Origine du langage vulgaire de Bordeaux*, et portant pour épigraphe : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.*

N° III. *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, par M. Auguste SCHLEICHER ; 2 vol. in-8°, 1861-1862.

N° IV. *Les Origines indo-européennes*, ou *les Aryas primitifs : Essai de paléontologie linguistique*, par M. Adolphe PICTET ; 2e partie, 1 vol. in-8°, 1862.

N° V. *Geschichte der Sprachwissenschaft bei den Griechen und Rőmern, mit besonderer Rücksicht auf die Logik*, par M. le docteur H. STEINTHAL ; 1 vol. in-8°, 1863.

« La Commission a particulièrement remarqué le n° 4, qui a pour auteur M. Adolphe PICTET, de Genève, et lui décerne le prix de cette année. Cet ouvrage, dont le premier volume figura avantageusement au concours de 1859, se distingue par des applications nouvelles des procédés de la grammaire comparée à l'histoire de la civilisation primitive des peuples de race indo-européenne.

« La Commission regrette de ne pouvoir disposer d'un autre prix en faveur du n° 5, dont l'auteur, M. STEINTHAL, a fait preuve de beaucoup de méthode et de sagacité, et a déjà été couronné dans un concours précédent.

« De plus, la Commission accorde deux mentions honorables, l'une à M. NEUBAUER, auteur du n° 1, l'autre à M. Auguste SCHLEICHER, auteur du n° 3.

« La Commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1864, une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr. à l'ouvrage de PHILOLOGIE

COMPARÉE qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

« Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes et celle d'une famille entière de langues seront également admises au concours.

« Mais la Commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*.

« Les Mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1863, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1864. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit.

« Les concurrents sont prévenus que la Commission ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. »

M. WALLON communique à l'Académie un morceau intitulé : *Chute de Richard II*, qui sera lu à la séance des cinq Académies du 14.

Séance du 12.

(Avancée en raison de la séance générale de l'Institut du vendredi 14.)

M. Hippolyte Fauche se met sur les rangs pour la place laissée vacante par le décès de M. BERGER DE XIVREY.

M. le docteur Ricque, médecin, aide-major de première classe, envoie au concours des antiquités de la France un Mémoire manuscrit intitulé : *Recherches ethnologiques, historiques et archéologiques sur les races indigènes de l'Algérie, et plus particulièrement sur les populations du cercle de Milianah*. Petit in-folio.

M. Léon RENIER donne lecture d'une lettre de M. Martin Daussigny, conservateur des antiquités de la ville de Lyon, par laquelle il fait part

d'une nouvelle découverte faite à Lyon. M. Renier se charge de faire un rapport à l'Académie à ce sujet, et il sera communiqué dans une des prochaines séances.

Les deux commissaires chargés de vérifier les comptes de l'Académie sont MM. Egger et Léon Renier.

Fouilles de Besançon.

M. de Saulcy fait une communication verbale sur les curieux résultats de fouilles récemment entreprises à Besançon, et où, parmi des crânes et des ossements paraissant annoncer une bataille, s'est rencontrée une plaque couverte de caractères arabes sur laquelle se lit deux fois le nom d'*Ali*. Ce fait est dans un rapport plus que probable avec les invasions sarrasines dont les contrées du sud-est de la France ont été le théâtre au moyen âge.

A cette occasion, M. Brunet de Presle présente une planche photographiée offrant les résultats de découvertes également récentes faites dans le département du Bas-Rhin, et qui ne sont pas sans analogie avec celle dont il vient d'être question.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants : De la part de Mgr Cavedoni, correspondant à Modène : *Appendice alla nuova silloge epigrafica modenese*. Modena, 1862, in-4°.

Au nom de M. H.-W. Waddington, chargé de continuer l'ouvrage de feu M. Ph. le Bas : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure fait par ordre du gouvernement français pendant les années* 1843 *et* 1844, *et publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique*, par Ph. le Bas, avec la coopération d'Eugène Landron, 50e livraison, p. 89-120 du texte, suite des inscriptions de la Carie, et 4 pl. in-folio.

Au nom de l'auteur : *Coup d'œil historique sur la projection des cartes de géographie*; Notice lue à la Société de géographie de Paris, par M. d'Avezac, Paris, 1863, in-8° : nouveau témoignage du savoir solide de l'auteur tant sur la théorie que sur la partie positive de la géographie.

M. Matty de Latour fait hommage à l'Académie d'un manuscrit in-4° qu'il désire voir joint à son Mémoire sur le *Système de construction et d'entretien des voies romaines*, déposé dans les archives de l'Académie.

L'antica chiesa di Sant' Anna in Gerusalemme, proprietà della Francia

sotto Napoleone III. Illustrazione storica del P. Alessandro Bassi. Gerusalemme, 1863.

Annales du commissariat général de la Terre sainte à Paris, rue de Vaugirard, nº 150, 1863. Paris, 1863, in-8º.

Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons, par M. le Touzé de Longuemar. Poitiers, 1863, in-8º.

Du même auteur : *Les souterrains-refuges découverts dans l'ancien Poitou.* (Extr. des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.)

Le cabinet historique. Juillet 1863, in-8º.

M. Vivien de Saint-Martin reprend et termine la lecture de son Mémoire intitulé :

Eclaircissements géographiques et historiques sur l'inscription d'Adulis et sur quelques points des inscriptions d'Axoum (Abyssinie).

On sait que Salt distingua le premier dans le monument d'Adulis deux parties distinctes, confondues à tort avant lui, et qui n'avaient de commun que leur juxtaposition. On comprit donc que l'on possédait : 1º une courte inscription commémorative des conquêtes de Ptolémée Evergète en Asie; et 2º une inscription beaucoup plus longue où sont racontées les expéditions d'un roi éthiopien au voisinage de ses propres Etats et de l'autre côté du golfe Arabique. D'autres inscriptions trouvées à Axoum font connaître quelques faits particuliers des règnes de deux princes axoumites, l'un du quatrième, l'autre du sixième siècle après Jésus-Christ.

Quant à l'inscription d'Adulis, M. Vivien de Saint-Martin démontre qu'elle nous fait assister à la formation même et à l'origine de l'empire abyssin.

Ces inscriptions nous fournissent plus de données positives sur l'ancienne géographie de l'Ethiopie méridionale qu'on n'en pourrait tirer de tous les autres documents écrits que possède l'Abyssinie.

Les fragments d'Agatharchides de Cnide (règne de Ptolémée VIII Soter, 117-107), et d'Arthémidore d'Ephèse (plus jeune de quelques années) sont les seuls documents géographiques que nous possédions sur l'Ethiopie maritime. On voit par ces fragments qu'il n'exis-

tait dans le sud de l'Ethiopie aucun Etat politique de quelque importance. La même remarque résulte de l'étude de Strabon, de Pomponius Méla et de Pline. La première mention des Axoumites et de leur capitale. μετρόπολις τῶν Αὐξωμιτῶν, se trouve dans le *Périple de la mer Erythrée*, ouvrage qui, selon M. Vivien de Saint-Martin, doit avoir été rédigé à Alexandrie vers l'an 80 après J. C. Cet Etat subit certainement l'influence de l'hellénisme égyptien. La langue grecque, employée dans les inscriptions abyssines, en est un témoignage aussi bien que la religion : le roi éthiopien s'intitule le Fils de l'invincible Arès.

Adulis n'existait pas au temps de Ptolémée Evergète, car Arthémidore, dans son *Périple*, indique Saba (Massaouah), le port *Elaea*, dans une île (Dahlak), le port d'*Antiphilus* (baie de Hanfalah), et ne parle pas de cette ville. La première mention qu'on en trouve est dans le sixième livre de Pline, vers l'an 70 ou 72 de notre ère. « L'*Oppidum Aduliton* avait, dit-il, été fondé par des esclaves égyptiens fugitifs, et cette ville devint bientôt un *emporium* considérable.» Cosmas et Procope, tous deux de la première moitié du sixième siècle, sont, avec Ptolémée et le *Périple de la mer Erythrée*, les seuls auteurs, après Pline, qui mentionnent Adulis. Depuis le sixième siècle, rien. On conjecture qu'elle subsista jusqu'au seizième siècle. Ses ruines sont visibles à une heure de la côte, à l'endroit qui porte le nom d'*Adoulé*. Il y avait donc la ville et le port, comme le dit Procope : Ἄδουλις δὲ ἡ πόλις τοῦ μὲν λιμένος μέτρῳ εἴκοσι σταδίων διέχει. Ces ruines sont considérables. On n'a pu y découvrir l'original de l'inscription copiée par Cosmas en 520.

Voici la traduction proposée par M. Vivien de Saint-Martin de l'inscription d'Adulis, dont on peut voir le texte dans le *Corpus* de Bœckh :

« ... Par cette fermeté, ayant obligé les peuples voisins de mon royaume à vivre en paix, j'ai ensuite vaincu et subjugué par les armes les peuples dont voici l'énumération. J'ai vaincu les Gazi, puis les Agamé et les Sighyên, et, les ayant vaincus, j'ai pris la moitié de tout ce qu'ils possédaient. (J'ai vaincu) Aoua et (ceux de) Tiamô, qu'on appelle aussi Tziamô, et les Gambila, et ceux qui leur confinent, et ceux de Zingabênê, d'Angabé et de Tiamaa, et les

Athagaô, et ceux de Calaa, et le peuple Saminé, qui habite de l'autre côté du Nil dans des montagnes neigeuses d'un accès difficile, toujours remplies de frimas, de glaces et de neiges profondes où l'on enfonce jusqu'aux genoux. J'ai vaincu (ces peuples) de l'autre côté du fleuve. Puis ceux de Lasiné, de Tzaa, de Gabala, qui habitent des montagnes d'où sortent et s'écoulent des eaux chaudes; puis ceux d'Atalmô et de Béga, et toutes les tribus avec eux. Ayant soumis les Tangaïtes, qui habitent jusqu'aux frontières de l'Egypte, j'ai porté les communications par terre depuis les lieux de mon royaume jusqu'en Egypte. (J'ai) ensuite (soumis) les Anniné et les Métiné qui habitent des montagnes escarpées. J'ai vaincu les Séséa, qui se sont réfugiés dans une grande et rude montagne; je les ai enveloppés, je les ai contraints de se rendre, et j'ai pris leurs jeunes gens, leurs femmes, leurs enfants et leurs vierges et tout ce qu'ils avaient avec eux. J'ai vaincu les Rhausi, peuple barbare de l'intérieur des terres, chez lequel croît l'encens, et qui habite de vastes plaines sans eau, et les Sôlaté, que j'ai obligés de veiller à la sûreté des côtes de la mer. Tous ces peuples que défendent des montagnes d'un accès difficile, ayant été vaincus et subjugués dans des combats auxquels j'ai assisté en personne, je leur ai rendu toutes leurs terres en les soumettant au tribut. Et j'ai envoyé des forces de terre et de mer contre les Arrhabites et les Kinédokolpites, qui habitent de l'autre côté de la mer Erythrée; leurs chefs vaincus m'ont payé tribut, et ils ont cessé d'inquiéter les routes et la mer. J'ai (ainsi) porté mes armes depuis Leucé-Comé jusqu'aux terres des Sabéens. Le premier et le seul des rois dont je descends, j'ai soumis tous ces peuples. Je rends grâce à Mars, le dieu très-grand, de qui je tire mon origine; par lui j'ai pu soumettre à ma puissance tous les peuples qui confinent à mon royaume, à l'orient, jusqu'au pays de l'encens, au couchant, jusqu'aux terres des Ethiopiens et de Saso. Ayant fait ces choses en personne et remporté ces victoires, je les ai fait annoncer par des messagers; et, la paix étant établie dans toutes les terres de ma domination, je suis descendu à Adoulê offrir un sacrifice à Jupiter, à Mars et à Neptune pour la sécurité des navigateurs. Et ayant rassemblé là mes armées, j'y ai consacré ce trône à Mars dans la vingt-septième année de mon règne. »

Cette inscription nous fait assister à la formation de l'empire axoumite. On voit que les conquêtes de ce personnage rayonnent d'abord autour d'Axoum, centre de sa puissance ; qu'elles s'étendent ensuite à l'ouest, entre le Tacazzé et le grand lac Tzana ; au nord, dans les plaines basses qui arrosent le Mareb et l'Atbara, et plus loin vers la Nubie ; au sud, dans le royaume d'Adel, dans la contrée de Harrar et des Somal et jusqu'à la mer d'Aden ; enfin, de l'autre côté du golfe Arabique, sur la côte du Hedjaz jusqu'à la hauteur du port de Bérénice.

M. Vivien de Saint-Martin cherche ensuite à identifier les positions géographiques mentionnées dans l'inscription adulitique avec les lieux modernes.

Gazi est synonyme d'Abyssin.

Agamé désigne encore aujourd'hui une province du plateau du Tigré à l'est d'Axoum.

Sighyên peut être les *Tzigam*, grande tribu à l'ouest du Tzana.

Aoua, canton situé entre Adulis et Axoum (conf. l'itinér. de Nonnosus, envoyé de Justinien vers le roi d'Axoum en 531. Extrait conservé dans Photius). Ad-Oua, capitale actuelle du Tigré.

Tiamô ou *Tziamô*, district de Tzama, aux confins de l'Agamé.

Gambéla, vallée de Jambéla.

Au delà du Nil, c'est-à-dire du Tacazzé :

Zingabêné, *Augabé* et *Tiamaa*. Identification trop incertaine.

Athagaô et *Calaa* : les districts d'Addagô et de Kalaoué à la gauche du Tacazzé.

Sémèn : montagne du même nom.

Laziné pourrait être la terre de Baséna.

Tzaa et *Gabala*, inconnus.

Atalmô, au nord de l'Abyssinie.

Bega, race antique des *Bedjas* ou *Bodjas* ; aujourd'hui Bicharïèh, au nord, entre le Nil et la mer Rouge.

Tangaites : pays de *Taka*, arrosé par le Takazzé et l'Atbara.

Anniné et *Métiné*, tribus de la même région.

Dans la région opposée :

Contrée de *Barbara* où croît l'encens ; c'est le pays cinnamomifère des Grecs et des Romains. Berbera, port de la côte des Somâls.

Séséa, *Rhausi*; chez les Somals, tribus des Issa des Arousi : Solaté est inconnue.

Les *Kinédokolpites* d'Arabie, tribu de *Kinda*, mentionnée sous le nom de χίνδηνοι au temps de Justinien, et située dans le Hedjaz central. *Leucé Comé* devait être vers les confins nord des Kinédokolpites, ce qui confirme l'identification qu'on en a faite avec Haoura.

Les *Arabites*, au sud du précédent.

A l'ouest, l'*Ethiopie* et le pays de *Saso* sont probablement le grand royaume de Sousa, au sud du Choa, et qui serait le même que le Kâfa.

Le savant géographe aborde ensuite la question de la date de l'inscription, et il s'applique à démontrer qu'elle a dû être gravée dans les vingt-cinq premières années du deuxième siècle de notre ère.

Passant ensuite aux inscriptions d'Axoum, M. Vivien de Saint-Martin parle d'abord de celle qui a pour objet l'expédition ordonnée par le roi d'Axoum Aïzanas contre les Bougaïtes. Elle est du milieu du quatrième siècle de notre ère, puisque ce roi est mentionné dans une lettre de Constance de 356. Elle fait connaître l'étendue de l'empire abyssin à cette époque, puisque Aïzanas y prend le titre de roi des *Axômites*, des *Homérites* (Arabie méridionale), de *Raïdan* (Arabie Heureuse, *Rhatinae* de Ptolémée), de *Silê* (Zeïla dans le pays d'Adel), de *Tiamô* (plateau du Tigré en Abyssinie), des *Bougaïtes* (voy. plus haut) et de *Kasê* (Khas, nom que les Bodja du Taka donnent à leur pays).

L'inscription fait connaître enfin la transplantation d'une nombreuse tribu de Bodja dans l'intérieur du royaume axoumite. C'est l'origine du nom encore existant d'une grande province d'Abyssinie, celle de *Béghemder* (terre des Béga).

Deux autres inscriptions ont été trouvées encore au milieu des ruines d'Axoum. Elles ont pour objet les expéditions d'un roi d'Axoum contre des tribus du Nouba. Elles sont en *ghez*. Malgré les incertitudes de la lecture, M. Vivien propose encore quelques identifications géographiques. Il croit ces inscriptions du sixième siècle.

Séance publique annuelle des cinq Académies du jeudi 14 août 1863.

Présidence de M. Paulin Paris (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Discours d'ouverture de M. le président.

« Messieurs,

« L'Institut de France est l'expression vivante des sciences et de l'érudition, des beaux-arts, de l'éloquence et de la philosophie. C'est un des grands corps de l'Etat; mais il a son action entièrement distincte de l'action des autres corps. Les révolutions les plus générales n'ont pas le pouvoir de troubler sa sérénité, d'interrompre l'ordre de ses travaux, de changer l'heure de ses réunions ordinaires. Autour de lui s'agite le monde des affaires et des intérêts matériels sans lui donner le désir de prendre à tout ce mouvement la part la plus légère. Son influence s'étend pourtant bien au delà de cette enceinte, et ses arrêts ont toujours obtenu la déférence et le respect de l'Europe entière. Il est, en réalité, le but offert à tous ceux qui veulent consacrer leur vie au culte des lettres et des beaux-arts, aux méditations de l'histoire et de la morale universelle; il est la suprême récompense des grandes œuvres de l'esprit : ni les douceurs de la popularité ni la faveur signalée des princes n'assouviront l'ambition légitime du savant, de l'artiste et du poëte tant que l'Institut de France n'aura pas reconnu la justice de cette faveur et de cette popularité, tant que vos portes resteront fermées devant celui qui les aura sinon méritées, au moins obtenues.

« Le secret du prestige qui environne l'Institut n'est pas seulement dans le grand nombre des puissants génies et des beaux esprits qu'il a constamment réunis, et qui couvrent de leur renommée le groupe d'écrivains, d'artistes ou de savants d'un ordre moins élevé, et pour lesquels j'aurais droit, assurément plus que personne, de réclamer le bénéfice des circonstances atténuantes. Pourquoi ne pas en convenir? Si nous avons eu nos Chateaubriand, nos Cuvier, nos Silvestre de Sacy, nos Gérard, nous avons aussi compté (j'entends parmi les morts) bon nombre de confrères dont on n'eut jamais grand mal ni grand bien à dire. Ils figurent dans notre grand tableau comme autant d'ombres nécessaires à l'éclat de tout ce qui les environne. Mais ce qui fait, Messieurs, l'incomparable prix de chacun de vos siéges, c'est qu'il faut les attendre de votre choix, du choix le plus éclairé, le plus libre du monde. Pour quiconque a cultivé le champ des arts, des sciences ou des lettres, c'est déjà un premier honneur d'être admis parmi les solliciteurs; et l'on a vu, dit-on, quelquefois de très-grands princes demander si leur couronne et leur sceptre les empêchaient réellement d'en augmenter le nombre. Maintenant, supprimez cette admirable condition de l'élection des académiciens par les Académies; que le souverain, au lieu de borner son intervention à des cas prévus d'avance et d'ailleurs exceptionnels, vienne à se charger du soin de remplir les places vacantes dans votre enceinte, je ne doute pas que, surtout dans le premier usage de sa nouvelle prérogative, le prince n'appelle et ne désigne ceux que vous auriez appelés vous-mêmes, ceux que l'opinion indiquait à l'avance comme les plus dignes de cet honneur. Mais le discernement le plus délicat ne ser-

virait ici de rien : le choix du souverain n'en porterait pas au corps entier une atteinte moins fatale. Dès ce moment, tout chez vous et autour de vous prendrait un nouvel aspect, un autre caractère. Plus de satisfaction dans le succès, plus de regrets dans la défaite. Vos modestes jetons auront beau se changer en pièces d'or, ils n'auront plus la valeur que vous vous plaisiez à leur accorder. Ainsi, tandis que, dans toutes les branches de l'administration, le choix du prince honore celui qui l'obtient, l'élection des académiciens par le prince serait pour le corps entier un arrêt de mort ; l'Institut cesserait d'exister le jour où d'autres que lui prendraient soin de le faire vivre.

« La création de l'Institut fut assurément une idée non moins hardie que généreuse ; et, malgré l'espèce de défaveur dont nous entourons généralement les souvenirs du Directoire, nous ne pouvons oublier ce que nous devons à nos fondateurs. Je ne demande pas qu'à l'imitation des hommages si longtemps rendus au cardinal de Richelieu par l'Académie française, l'Institut répande chaque année de nouvelles fleurs sur le tombeau des cinq directeurs de notre première République ; mais n'y aurait-il pas de l'ingratitude à méconnaître ce qu'il a fallu de sagesse pour prévoir les grands résultats d'une institution sans précédent, et dont il était peut-être aussi permis de craindre les dangers que de deviner les avantages?

« Supposons que l'idée de cette création soit venue plus tard, et que l'honneur de fonder l'Institut ait été réservé à l'un des pouvoirs qui succédèrent au Directoire. Assez de gens se seraient rencontrés pour dire au chef de l'Empire : « Seigneur, qu'allez-vous faire? Et ne craignez-vous pas de créer un État dans l'État? Quoi! vous voulez former un corps constitué de l'élite des savants, des écrivains, des moralistes, en un mot, des chefs de la république des lettres! Vous voulez leur accorder un rang dans les cérémonies publiques! vous voulez leur assurer une dotation perpétuelle! vous leur permettrez de convier à de solennelles assemblées la partie la plus distinguée de la société! Mais c'est là poser les bases d'une puissance nouvelle, et vous en verrez naître des embarras multipliés. D'abord, les discours prononcés dans les réunions publiques ne seront jamais tels que vous pourrez les désirer : les plus innocentes allusions faites aux événements publics seront toujours avidement saisies par un auditoire sans défense contre les artifices du langage et de l'éloquence. Mais voici d'autres dangers : dans un siècle où la philosophie aspire à remplacer la religion, votre Institut ne voudra-t-il pas devenir une sorte de sacerdoce qu'il faudra constamment tenir en respect, et qui bientôt, maître de l'opinion publique, poussera les hauts cris, jettera feu et flammes dès qu'on essayera d'arrêter son esprit dominateur? N'allez pas, de gaieté de cœur, soulever tant d'occasions de troubles et d'orages : laissez dans leur isolement artistes, savants, poëtes, géomètres, naturalistes ; leur crédit est déjà bien grand, n'en faites pas un danger pour l'État et pour vous-même. »

« Voilà ce qu'on a peut-être tenté de faire entendre même au Directoire, et ce qui ne l'a pas empêché de fonder l'Institut national. L'expérience s'est chargée de démentir toutes ces craintes chimériques. L'Institut n'a cessé de se mouvoir dans une sphère entièrement séparée des intérêts positifs et des aspirations politiques. Il ne trouve le temps bien employé que quand il le perd à la recherche du beau, du bon et du vrai ; il n'a jamais été pour le pouvoir un embarras; il n'a jamais cessé d'être un honneur pour la nation.

« Vous avez, Messieurs, souvent entendu blâmer l'usage anciennement consacré dans les Académies des visites préalables exigées de tous vos candidats. L'homme digne d'être admis dans vos rangs ne devrait pas, dit-

on, avoir besoin de réclamer la bienveillance de ses juges; son droit est dans les ouvrages qu'il a produits; l'obliger à venir plaider sa cause en personne, c'est porter atteinte à la dignité de son caractère. Ceux qui parlent ainsi oublient assurément que le membre de l'Institut de France ne doit pas être seulement un grand écrivain, un éminent artiste, un profond antiquaire, un savant du premier ordre; avant de le choisir, nous aimons à reconnaître en lui un honorable confrère. Les plus heureux génies sont ordinairement, je l'avoue, mais enfin ne sont pas toujours les plus gens de bien. Or nous connaissons les travaux qui constatent les talents, l'esprit, le savoir de celui qui réclame notre suffrage; mais nous pouvons ignorer s'il vit de la vie de tout le monde; si, dans ses habitudes privées, il est aussi recommandable que dans ses œuvres publiques; s'il tient un certain compte du respect humain; si nous n'avons pas à regretter que, dans ses travaux les plus vantés, il ait blessé le sentiment moral ou social. Nous désirons qu'il nous ôte nos préventions défavorables, ou qu'au moins, en échange de l'appui que nous lui donnerons, il prenne une sorte d'engagement de suivre une autre voie et de faire de ses talents un meilleur usage.

« Mais, si la popularité, si le bruit qui se produit autour d'un nom, suffisaient pour dicter vos choix; si le titre d'académicien était la conséquence nécessaire d'un beau succès littéraire, d'une grande découverte scientifique ou d'un chef-d'œuvre dans le domaine des beaux-arts, votre droit d'élection deviendrait illusoire, et avec votre droit d'élection, la véritable confraternité. Le nouveau membre franchirait votre seuil en conquérant; il n'y aurait plus de compliments à adresser, de remercîments à recevoir; et la partie la plus distinguée du public y perdrait au moins ces belles séances de notre sœur immortelle, l'Académie française, séances dont le charme et l'éclat n'ont rien qui leur puisse être comparé dans les plus délicieux comme dans les plus nobles plaisirs de l'esprit.

« Le grand prix biennal fondé depuis quelques années par l'Empereur est encore venu donner une nouvelle force aux liens qui unissent entre elles les cinq Académies. Ce prix, suivant les termes du décret, *est attribué tour à tour à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays qui se sera produite pendant les dix dernières années, dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune des cinq Académies, et sur la désignation successive de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et des trois autres Académies.*

« Vous avez, il y a deux ans, sur la proposition de l'Académie française, décerné cette haute récompense à l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* : l'opinion de tous ceux qui lisent dans le monde a confirmé votre choix. En quelle contrée n'était pas en effet parvenu ce beau récit qui, sans couvrir d'un éclat trompeur les ombres trop réelles d'une époque mémorable, sans blesser la conscience humaine par d'épineux essais de justification, avait su grandir et le héros, et les compagnons de ses triomphes, et les victimes de ses volontés inflexibles? En vous proposant d'offrir le prix biennal à M. Thiers, l'Académie française était assurée de répondre au sentiment unanime de la nation. Mais l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vouée particulièrement à l'étude des langues, de l'histoire et des littératures anciennes, ne pouvait espérer d'avoir à vous recommander une œuvre entourée de la même popularité. Le livre le plus savant, les plus beaux travaux philologiques ne donnent qu'une célébrité tardive à ceux qui les ont composés. Il a fallu plus d'un quart de siècle à Champollion pour consacrer ses droits au nom d'initiateur; et pourtant il avait trouvé la clef

de l'antique Egypte, et nous avait permis de penser, après une aussi merveilleuse découverte, que rien dans l'abîme des siècles ne devait plus rester impénétrable au génie de l'homme.

« Il est, Messieurs, quelque chose de plus difficile peut-être à reconnaître que les lois du mouvement des astres et la théorie des phénomènes naturels : c'est le secret des nombreuses et diverses transformations du génie des sociétés humaines aux époques les plus reculées. Pour trouver le système du monde, il faut observer longtemps, et tout apercevoir dans l'immense étendue ; mais, pour évoquer les sociétés à jamais disparues, à l'aide de certains caractères entièrement inconnus, il faut, avant de bien voir, deviner beaucoup, se débattre dans un cercle de conjectures, et se résigner fréquemment à mourir au moment même où la terre promise vient de se révéler et allait vous payer d'une vie de douleur et d'angoisses.

« Rien ne peut, en effet, se comparer aux tourments de l'homme qu'un invincible penchant entraîne à la recherche d'une vérité qu'il entrevoit et dont il ne peut se rendre maître. Souvent, ébloui par les premières lueurs, il perd de vue la véritable lumière en voulant s'en approcher davantage. Il avait entrevu, il a cru voir, et il s'écrie : *J'ai trouvé!* Puis il a rencontré de nouvelles obscurités; il revient sur ses pas, il essaye d'autres routes, et, pendant ce temps, ceux qui, d'un œil incrédule, suivaient toutes ses évolutions et recueillaient tous ses aveux, se prennent à le railler de sa première assurance; heureux s'ils ne mettent pas en doute jusqu'à la sincérité de ses espérances.

« Telle fut la destinée de Champollion. Il chercha longtemps la lumière, et gémit longtemps avant de l'avoir trouvée. Plus louable après tout d'avoir surmonté le chagrin de nombreuses déceptions que si, du premier élan, il avait saisi la proie qu'il poursuivait.

« L'Institut, s'il avait pu, au temps de cette grande découverte, disposer du prix biennal, l'eût assurément décerné à Champollion. Mais sa gloire est aujourd'hui tellement bien établie que l'un de ceux qui marchent sur ses traces eût sans doute obtenu cette année cette haute récompense nationale, si vos regards n'avaient été, pour ainsi dire, captivés par les premiers résultats d'une découverte non moins surprenante, et qui ne semble pas devoir être moins féconde en révélations inattendues.

« Depuis près de deux mille ans, Babylone, Ninive et Persépolis ne tenaient plus aucune place dans l'histoire. La ville de Sémiramis avait entièrement disparu dans un immense amas de cendres et de briques. Ninive avait partagé la destinée de Babylone : un monticule auquel des traditions erronées ont donné le nom de *Tombeau de Jonas* est tout ce qui rappelait ce qu'elle avait été; Mossoul, ville de médiocre grandeur, a été construite avec ses débris. Quant à Persépolis, ses ruines imposantes n'avaient pas cessé de frapper les yeux des voyageurs européens. Un d'eux, Pietro della Valle, avait même, en 1620, rapporté quelques fragments d'une inscription bizarre, présentant une suite d'incisions en forme de clous posés en sens divers. *Personne*, lit-on dans sa relation, *ne pourrait dire quels sont ces caractères*, *ni à quelle langue ils appartiennent. Ils sont d'une grandeur prodigieuse*, *et ne sont pas liés ensemble pour former des mots.*

« Plus tard, notre célèbre voyageur Chardin avait transcrit à Persépolis la copie entière d'une inscription prise sur les derniers vestiges de l'ancien palais de Darius.

« Peut-être eût-on dès lors essayé de pénétrer dans l'intelligence de ces caractères étranges si le docteur anglais Hyde, orientaliste et critique éminent, ne se fût un peu trop hâté de déclarer que *ces caracteres ne pouvaient représenter un système d'écriture. C'était le jeu d'un sculpteur qui pué-*

rilement avait essayé de voir combien une seule ligne pourrait produire de formes différentes. Et nous les aurions jugées seulement dignes de notre mépris, ajoutait-il, *n'était quelques personnes qui se flattent d'y trouver des choses curieuses, n'était surtout la crainte de voir imputer notre silence à notre pure ignorance.*

« Ces paroles d'un véritable savant font mieux mesurer la grandeur et les difficultés de l'œuvre poursuivie par la science contemporaine. Voilà, ainsi que l'a dit M. Vivien de Saint-Martin, « de longues suites de caractères bizarres, sans analogie avec aucun des systèmes d'écriture connus. Tout s'y réduit à un signe : c'est un trait en forme de coin ou de clou, qui donne, en le combinant de cent façons, une suite de groupes. Quels sont ces groupes? des lettres? des syllabes? des mots entiers? Faut-il les regarder comme des hiéroglyphes? tiennent-ils alors au système chinois ou au système égyptien? à quelle époque les rattacher? quelles nations les ont tracés? Autant de problèmes qui semblent à jamais impénétrables. — Attendons cependant. »

« Vers 1770, le Danois Carsten Niebühr rapporte de Persépolis le dessin d'un grand nombre d'inscriptions tracées sur trois colonnes. Il reconnaît que les caractères y vont de gauche à droite, qu'ils représentent trois systèmes d'écriture.

« C'était un premier pas. Plus tard, en 1802, Georges-Frédéric Grotefend de Hanovre devine que la première colonne de ces inscriptions trilingues appartient à la langue des Perses ; il parvint à lire, ou plutôt à deviner, au commencement de plusieurs inscriptions, les formules :

Xerxès, roi des rois, fils de Darius, roi.
— Darius, roi des rois, fils d'Hystaspe.

« Enfin, en 1836, les travaux simultanés de notre Eugène Burnouf, de sir Henry Rawlinson et de M. Lassen nous ont révélé le système complet de l'alphabet persépolitain et nous permettent aujourd'hui de lire, avec une probabilité qui approche de la certitude, la première colonne de toutes les inscriptions trilingues dues aux rois achéménides descendants de Darius Ier. Par les noms propres d'abord constatés, on distingue les groupes dont ces noms étaient composés; par les sons reconnus de ces noms propres, on a deviné la valeur de chaque lettre, et, par la comparaison de ces lettres avec les inflexions des langues de la même famille, le zend et le sanscrit, le pehlvi et le persan moderne, on a pénétré les secrets de la langue persépolitaine. Eugène Burnouf eut une part décisive à cette découverte, d'autant plus précieuse qu'elle devait conduire à l'étude du texte de la troisième colonne des inscriptions trilingues et des autres inscriptions exclusivement assyriennes qu'on allait bientôt rapporter de Ninive et de Babylone.

« L'attention des orientalistes était déjà vivement éveillée sur ces antiques contrées, quand, en 1842, M. Emile Botta, le fils du célèbre historien de l'Italie, fut envoyé à Mossoul par le gouvernement français. L'Académie des inscriptions profita de cette heureuse circonstance pour signaler à l'attention du nouveau consul les résultats que l'on pourrait espérer de fouilles faites avec intelligence sur l'emplacement de Ninive. Personne n'était mieux préparé à comprendre l'intérêt de pareilles tentatives. A peine arrivé à Mossoul, M. Botta s'entoura d'ouvriers, fendit plusieurs monticules, mais n'obtenait encore rien de considérable, quand un paysan de la contrée, s'approchant de lui : *Vous cherchez*, lui dit-il, *de vieux murs et de vieilles tuiles? Venez donc à Khorsabad, où j'habite : vous en trouverez plus que*

vous ne voudrez. Khorsabad est à quatre heures de Mossoul ; M. Botta s'y rendit, et trouva le sol jonché de tuiles épaisses, souvent marquées de caractères cunéiformes. Il fit ouvrir un grand tumulus, et bientôt des entrailles de la terre il vit sortir des murs, des salles, des enceintes, des portes monumentales, des parois couvertes d'inscriptions et de bas-reliefs, des scènes de chasse et de guerre, des processions religieuses, des animaux symboliques, en un mot, les plus somptueux débris d'un palais assyrien. C'était la révélation d'un art antérieur à l'art grec; c'étaient les anciennes générations dont l'histoire ne nous avait transmis que des souvenirs incertains, qui venaient, aux yeux de l'heureux explorateur, secouer leur linceul tant de fois séculaire et raconter ce qu'elles avaient été.

« Ces grands résultats furent annoncés à la France dans un moment qui ne pouvait être plus favorable : nos illustres confrères MM. Guizot, Villemain et Duchâtel étaient ministres. Le consul de Mossoul fut encouragé, félicité; on mit à sa disposition une somme considérable; un peintre déjà célèbre, M. Eugène Flandin, fut envoyé pour dessiner tout ce qu'on avait trouvé et ce qu'on trouverait encore. Et, quand le palais de Khorsabad, ancienne demeure du roi Sargon, prince une seule fois nommé dans les livres saints, fut entièrement mis à découvert, on en détacha tout ce qu'on put enlever; on le transporta sur des grands radeaux auxquels on fit descendre le fleuve du Tigre. Il y avait des statues colossales, d'énormes taureaux de granit à face humaine, des inscriptions, des briques, des cylindres en métal ou en albâtre, des objets de tout genre. Par malheur, une partie de ce précieux trésor archéologique fut engloutie dans le fleuve auquel on l'avait confié; mais au moins les beaux dessins de M. Flandin ont-ils conservé la fidèle image de ce que nous avons perdu, et ce qu'on a pu sauver remplit encore une des grandes salles de notre Louvre.

« M. Botta revint en France en 1845; les fouilles furent poursuivies après son départ, mais cette fois pour le compte de l'Angleterre, par un voyageur, M. Layard, que M. Botta avait tenu au courant de ses propres découvertes. *C'est un devoir pour moi*, a dit M. Layard, *de reconnaître le désintéressement et la libéralité de M. Botta. Il m'envoyait à Constantinople non-seulement l'avis de ses découvertes, mais la copie des inscriptions qu'il venait à rencontrer, sans prononcer un mot de réserve sur l'usage que je pourrais en faire.* Aveu loyal, qui honore celui qui l'exprime et celui qui en est devenu l'occasion.

« M. Layard mit au jour deux nouveaux palais, et tous les précieux objets qu'il y trouva sont aujourd'hui déposés dans le musée britannique. Les habitants du pays suivaient d'un œil surpris les travaux d'excavation : *Que penses-tu faire de ces pierres?* disait à M. Layard un vieux cheik ; *se peut-il que ton peuple ait besoin de les venir chercher ici pour apprendre la sagesse? Ces figures ne vous enseigneront pas à mieux affiler vos couteaux, à mieux colorer vos indiennes. Dieu seul est grand!* Nous pouvons sourire de ces paroles, mais sommes-nous bien assurés qu'elles n'éveilleraient pas le moindre écho (je ne dis pas en France, Dieu m'en garde !) dans maint atelier de l'Angleterre ?

« *Voici*, disait encore le vieux cheik, *des pierres enterrées depuis l'arche de Noé. J'ai vécu longtemps ici : mon père et le père de mon père y ont planté leurs tentes avant la mienne : jamais nous n'avons entendu parler d'un palais souterrain, d'une grande ville détruite. Et voilà qu'un Franc arrive; il prend un bâton, trace des lignes, et dit : Là était la ville ; ici le palais. Étonnant, merveilleux! qui donc vous en a tant appris? Est-ce vos livres, est-ce vos prophètes?* Oui, pouvait répondre le gentilhomme anglais, ce sont nos livres ; ce sont même nos prophètes ;

Isaïe, Daniel, Ezéchiel, dont ces palais ruinés justifient les récits en les entourant d'une nouvelle lumière.

« Une seconde expédition scientifique fut confiée, au commencement de 1851, à M. Fulgence Fresnel, assisté de M. Jules Oppert. Fresnel était connu par d'importants travaux sur l'histoire et les antiquités de l'Afrique centrale ; son jeune compagnon de voyage, M. Oppert, avait déjà marqué sa place parmi les orientalistes de l'Allemagne, sa première patrie. A la connaissance des principaux rameaux des langues sémitiques il joignait des études profondes sur les formes grammaticales du sanscrit et des nombreux dérivés qu'on s'accorde à lui reconnaître. Les deux savants marchèrent résolûment sur les lieux où fut Babylone. Ils n'espéraient pas y trouver des ruines imposantes comme celles de Persépolis ou des palais souterrains comme ceux de Ninive. La Babylonie était, comme on sait, privée de marbre et de pierre. Nous avons tous dans la mémoire ces versets du dixième et du onzième chapitre de la Genèse : *Les peuples partis de l'Orient vinrent habiter dans le pays de Sennaar, — et ils se dirent l'un à l'autre : Faisons des briques et cuisons-les au feu. Ils se servirent donc de briques comme de pierres. — Et la ville fut Babylone, dans la terre de Sennaar.* Ces maisons, ces monuments de brique et de bitume, se sont affaissés sur eux-mêmes, et leurs débris informes couvrent un espace de plusieurs lieues.

« Cependant, à quelque distance de l'Euphrate s'élevait encore un énorme massif de briques que MM. Fresnel et Oppert reconnurent pour les restes de l'altière pyramide désignée par l'antiquité sous le nom de tour de Bélus, et par la Genèse sous celui de *Tour de Babel* ou Babylone. L'emplacement se nommait autrefois Borsippa, et la conjecture de nos deux savants français s'est trouvée justifiée par les inscriptions recueillies plus tard dans le même lieu, surtout par les deux cylindres que sir Henry Rawlinson y découvrit aux deux angles de la tour. Nous en possédons trois traductions : la plus ancienne est due à M. Oppert ; les autres, à sir Henry Rawlinson et à M. Fox Talbot. L'inscription est fort longue ; en voici quelques passages : *Nabuchodonosor, roi de Babylone, serviteur de celui qui est, fils aîné de Napobolassar, roi de Babylone ; moi, je dis : Le Seigneur Dieu m'a choisi pour achever la pyramide, merveille de Babylone. Un ancien roi l'avait commencée ; il n'était pas arrivé jusqu'à la cime, puis l'œuvre avait été abandonnée après les jours du déluge. Les tremblements de terre en avaient séparé l'argile, les briques des parois s'en étaient détachées ; le seigneur dieu Mérodac m'avertit de les rétablir : j'en ai respecté la place, je n'en ai pas changé la pierre angulaire ; j'ai refait les parois intérieures, et j'ai mis mon nom sur le monument.*

« M. Fresnel avait pris dans le climat dévorant de la Babylonie le germe de la maladie qui le conduisit au tombeau, comme il songeait à s'en éloigner. Son compagnon d'études et de découvertes revint seul dans notre France, devenue sa patrie adoptive. Il rapportait les éléments du grand travail qui fut publié sous le titre de : *Expédition scientifique de Mésopotamie, exécutée par ordre du gouvernement, de* 1851 *à* 1854, *par MM. Fulgence Fresnel, Fr. Thomas architecte, et Jules Oppert rédacteur.* A compter de son retour, M. Jules Oppert, encouragé par les travaux précédents et la bienveillance désintéressée de nos savants confrères, MM. de Saulcy et de Longpérier, s'est exclusivement voué à la paléographie assyrienne ; il a de plus en plus pénétré dans le secret des caractères cunéiformes et de l'ancienne histoire des souverains de Babylone et de Ninive. Mais aujourd'hui, Messieurs, je dois me contenter de vous rappeler les principaux résultats des découvertes auxquelles il a contribué ou qui lui appartiennent en totalité.

« Toutes les inscriptions trilingues rapportées de Persépolis présentent trois systèmes d'écriture. L'écriture de la première colonne est persépolitaine, la seconde est caldo ou casdo-médique, la dernière est assyrienne.

« Le premier système est alphabétique, ou composé de lettres simples ; les deux autres systèmes sont syllabiques, chaque signe répondant à une syllabe simple ou complexe.

« M. Oppert a trouvé la raison des signes idéographiques que l'on rencontre dans le système assyrien. Il a souvent exposé la valeur réelle de ces signes. Il a resserré les limites de ces groupes de caractères désignés comme *polyphones*, parce qu'ils sont susceptibles de recevoir plusieurs intonations et d'exiger une interprétation double.

« Il a découvert plus de deux cents valeurs syllabiques.

« Il a traduit et publié les premières inscriptions babyloniennes, qu'il n'avait plus les moyens d'éclairer en les rapprochant de l'écriture persépolitaine.

« Il a coordonné et traduit l'ensemble considérable des inscriptions qui présentaient avec les plus curieux développements les fastes du roi Sargon. Et ces importantes pages de l'histoire d'Assyrie, il les a accompagnées d'un commentaire perpétuel et d'une rigoureuse analyse grammaticale.

« Mais le titre principal de M. Jules Oppert à la haute récompense dont vous l'avez jugé digne, c'est un essai de grammaire assyrienne, auquel n'ont pu refuser leur admiration les meilleurs philologues de l'Académie de Berlin et les savants qui, voués en Angleterre au même genre de recherches, avaient jusqu'alors espéré de pouvoir disputer à M. Oppert la première place.

« En présence de tant de travaux et de résultats déjà si considérables, vous avez vu la révélation d'une civilisation primitive; et vous êtes en droit de penser que la science moderne a fait la conquête d'une langue voisine du berceau jusqu'à présent connu de toutes les langues. Désormais l'Assyrie va disputer à l'Egypte le privilége d'avoir assisté à la naissance des arts et de la civilisation. Ses rois vont nous raconter les annales de leurs règnes, et les nombreux cylindres du musée britannique vont bientôt nous apprendre les conditions de la société assyrienne aux époques des Nabuchodonosor et des Sardanapale. Au jugement des savants les plus compétents, M. Jules Oppert, entré dans la carrière un des derniers, y a tracé le sillon le plus large et le plus prolongé. Il a publié une grammaire de la langue qu'il avait auparavant contribué à faire mieux connaître Il a formé des élèves très-distingués qui se plaisent à proclamer ce qu'ils doivent à sa merveilleuse sagacité, et qui le considèrent comme le véritable chef de la pléiade d'orientalistes pour lesquels il a fallu créer le nom d'assyriologues, mot nouveau justifié par l'importance de leurs travaux et des résultats obtenus.

En conséquence :

Au nom de l'Empereur,

« L'Institut de France, conformément au décret impérial du 22 décembre 1860, et sur la présentation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décerne à M. le docteur Jules Oppert le prix biennal de vingt mille francs. »

A été lu à cette séance le Rapport de M. Reinaud sur le jugement de la commission chargée de juger les ouvrages envoyés au concours du prix Volney. (*Voyez* la séance ordaire du 7 août, plus haut.)

A cette même séance M. H Wallon a lu le travail suivant :

La chute de Richard II.

« Richard, appelé par la mort prématurée de son père à recueillir, âgé de dix ans, la succession de son aïeul, avait éveillé dès son avénement toutes les espérances de la nation, comme si son règne devait faire renaître les beaux jours, depuis longtemps passés, du prince Noir et d'Edouard III. Il ne s'était pas montré indigne du sang qui coulait dans ses veines : c'était bien le fils et le petit-fils des vainqueurs de Poitiers et de Crécy qu'on avait retrouvé en cet enfant le jour où, faisant tête à l'émeute, il reprenait par un coup d'audace sa capitale à une insurrection triomphante. Mais il était difficile de répondre à tout ce qu'on attendait de lui : comment rendre à l'Angleterre ce qu'elle avait perdu en France quand, au lieu de persévérer dans les fautes qui avaient tant aidé au succès des armes anglaises, la France avait reçu de Charles V une impulsion qui se soutenait, s'étendait même pendant la minorité de Charles VI ?

« A ces difficultés du dehors s'étaient jointes celles du dedans.

« Richard, mal servi par ses oncles, et tenu par le parlement dans des liens qui se resserraient au lieu de se détendre à mesure qu'il croissait en âge, avait cherché autour de lui, et trouvé dans le parlement même, des hommes prêts à le seconder, C'est à eux qu'on s'attaqua, et non-seulement aux favoris, mais avant tout au chanchelier Michel de la Pole, ministre habile et ferme, mis en jugement comme ayant abusé du pouvoir, mais bien plutôt pour avoir aidé le roi à en user : et sa chute, en effet, avait eu pour conséquence de faire retomber le roi en tutelle à l'âge où il eût été convenable de le reconnaître émancipé. Fort de son droit et de l'avis des juges, Richard avait voulu se soustraire, dès l'expiration du temps légal, au conseil qu'il avait été contraint de subir, et qu'il n'avait accepté que pour une année ; mais, prévenu par ses adversaires, il avait dû céder à la force, abandonner ses amis aux poursuites des cinq lords *appelants* (1), présider aux actes et sanctionner les violences de l'*admirable parlement*, plus justement appelé l'*impitoyable*, et se résigner au gouvernement absolu de Glocester.

« Il s'en était affranchi pourtant, non par la force ni par l'intrigue ni avec le secours de personne, mais seul, par une démarche, une parole, qui faisaient retrouver dans l'adulte tout ce que l'enfant avait promis : restauration sans représailles, sans retour au passé, même pour en réparer les injustices. Et alors avait commencé cette période de sage administration que l'on supprime, que l'on abrége au moins dans les histoires, pour se dispenser d'y rendre hommage, où le roi, sans refuser à son règne l'éclat des fêtes, sut travailler avec le parlement, avec ses anciens ennemis eux-mêmes, rappelés aux grands offices, rentrés dans le conseil, à remédier aux maux du pays.

(1) Thomas de Woodstock, duc de Glocester, oncle du roi ; Richard Fitz-Alan, comte d'Arundel ; Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, Henri de Bolingbroke, comte de Derby, fils du duc de Lancastre ; Thomas de Mowbray, comte de Nottingham, lord-maréchal.

« Nul remède n'était sérieusement praticable s'il ne le tirait de cette guerre de France où l'Angleterre s'était vue engagée, à sa gloire sans doute, mais aussi au prix de bien des misères, et qui, comme toute occupation contre nature, devait, un jour ou l'autre, finir par des revers. Mais c'était toucher à ce qu'il y avait de plus aveugle et de plus vivace dans l'amour-propre national : la paix n'était point possible sans concession, et la seule idée de concession était réputée trahison en Angleterre. Or la France voulait ravoir Calais : c'était, en ce temps même, le refrain d'une ballade populaire :

Paix n'arez jà, s'ils ne rendent Calais;

et après tout, comme Jeanne d'Arc le dira plus tard, « il n'y avoit de paix « avec eux qu'en les boutant hors de toute France. » La paix étant inacceptable, Richard s'en était tenu aux trêves, les continuant de traité en traité, et les prolongeant jusqu'à un terme que les paix les plus solennelles n'atteignent pas toujours (la trêve de vingt-huit ans). Par là il avait soulagé son pays des charges de la guerre sans abdiquer aucune de ses prétentions; il voulait, en ajournant des débats sans solution possible, amener les deux peuples à se rapprocher et à s'unir dans l'intérêt de leur commune suprématie et pour le bien de la chrétienté tout entière; grande pensée admirablement exprimée par Richard lui-même dans ses conférences avec Charles VI et au sein de son parlement. Si la politique du jeune roi eût prévalu, la France et l'Angleterre arrivaient quatre siècles plus tôt à cette union qui est la paix du monde et que ces quatre cents ans de guerres nouvelles et de perpétuelle rivalité ont rendue, sans qu'elle en soit moins nécessaire, bien plus difficile à maintenir (1).

(1) « Beau père, » disait Richard à Charles VI, qui, en lui donnant sa fille, regrettait qu'elle ne fût encore qu'une enfant, « l'âge que notre femme a nous plaît grandement bien, et nous n'aimons pas tant le grand âge d'elle que nous faisons l'amour et la conjonction de nous et de nos royaumes; car là où nous serons ensemble d'un accord et d'une alliance, il n'est roi, chrétien ni autre, qui nous puisse porter contraire. » (Froissart, IV, 52, t. III, p. 258-259, de la collection du *Panthéon littéraire*.)

Peu de temps après ce mariage, Richard, pour mettre en action l'alliance des deux pays, voulait faire une campagne en commun avec Charles VI, une campagne d'Italie où l'Angleterre eût aidé la France. Les communes y paraissant mal disposées, Richard leur en développa la pensée politique dans un discours ainsi résumé au procès-verbal : « Primerement, le Roy, considerant coment devant ces heures ont esté tres grandes meschiefs et destructions de guerre intolerables entre les deux roialmes d'Engleterre et de France, et pensant sur ce que le greindre (plus grand) bienfait que ascun homme purra faire a autre pur luy obliger es estre pluis tenuz à lui, si en est pur luy eider et relever en son meschief et nécessité : Par quoy al bone intention pur peiser (apaiser) et cesser les guerres du roialme et sauver les meschiefs qui viendront par la guerre a son roialme et a son poeple, et aussi pur exciter son dit piere (père) de France a la greindre affection de luy et de son roialme et ses gentz en temps a venir, il fist la dite promesse. » — La seconde cause est la raison de parenté. La troisième est digne d'être remarquée : « La tierce cause est, partant que son dit piere de France et luy mesmes, qui sont tenuz deux les plus suffisantz et vaillantz princes christiens; et partant s'ils puissent avoir connissance de quelconque roy, prince, ou autre persone qui que soit, qui par tiranye verra (voudra) surmontier et destruire le poeple christien en quelconques parties, ils sont de droit tenuz, a la reverence de Dieu, a destruire tiel tirant et destruour, et de restorer et recoverer tiels oppressez et desolatz a leur estat. » (25 janvier 1397.) (*Rolls of Parliament*, t. III, p. 338, § 10.)

« A défaut de paix, il avait donc fait alliance. Il avait épousé la fille de Charles VI, une enfant de sept ans. C'en fut assez pour qu'on l'accusât de vouloir livrer l'Angleterre à la France. En butte aux calomnies, aux intrigues, et peut-être à de nouveaux complots, il résolut cette fois de ne plus se laisser surpendre; et, pour prévenir ses ennemis, il recourut aux moyens dont ils avaient usé eux-mêmes pour perdre ses amis. Glocester, Warwick et Arundel furent arrêtés, et un parlement réuni, qui fit contre eux tout ce qu'il avait fait jadis à leur service : docilité fatale aux ennemis du roi, mais fatale aussi à lui-même. Quand le parlement révoquait les amnisties pour reprendre, en l'an XXI de Richard, les choses au point où elles étaient en l'an XI, c'étaient les plus belles années de ce règne qu'il supprimait d'un seul coup.

« C'est ainsi que Richard était entré, par l'adhésion même, et l'on peut dire par l'abdication du parlement, dans cette voie du despotisme où il devait trouver sa perte. Il se croyait plus affermi : au contraire. Des cinq lords appelants, trois, Glocester, Warvick et Arundel, avaient disparu de la scène; et les deux autres, Henri de Lancastre et le comte-maréchal, après avoir aidé à la perte des premiers, venaient de se tourner l'un contre l'autre et de donner au roi un prétexte pour les exiler tous les deux. Mais le peuple avait accueilli fort diversement cette sentence. Il haïssait dans le comte-maréchal le principal meurtrier de Glocester, et il se plaisait à voir dans Henri de Lancastre l'héritier et le vengeur du duc, tant regretté. Les habitants de Londres l'accompagnèrent en grand cortége jusqu'au lieu d'embarquement; ils le suivirent de tous leurs vœux dans son exil : ils attendaient impatiemment l'heure de son retour.

« La mort du vieux duc de Lancastre et la confiscation de ses biens, après la révocation des lettres qui assuraient à son fils exilé le droit de les recueillir, précipitèrent ce moment décisif. Richard venait de partir pour réprimer une insurrection de l'Irlande quand Henri, vivement pressé par l'archevêque exilé de Canterbury, Thomas Arundel, ancien complice de Glocester, se déroba à l'hospitalité cordiale de Charles VI et passa en Angleterre.

« Il débarqua à Ravenspur, sur la côte de l'Yorkshire (4 juillet 1399), et, dès les premiers pas, réunit de nombreux adhérents. Il avait juré qu'il n'en voulait qu'aux ministres du roi; « il venait, disait-il, réclamer son héri-« tage (et sa cause était celle de tous les seigneurs); il venait sauver l'An-« gleterre des complots qui la devaient livrer à la France. » Sa marche vers le Sud fut une marche triomphale. Le duc d'York, laissé par Richard pour gouverner l'Angleterre en son absence, entreprit d'abord de résister, puis demanda des explications qu'il accueillit sans les discuter beaucoup, et se rallia comme les autres. Les conseillers menacés n'avaient ni la volonté ni la ressource de faire comme lui : ils furent pris dans Bristol, jugés sommairement et mis à mort. Henri envoya leurs têtes aux habitants de Londres, avec ses plus humbles compliments (*se eis humiliter commendans*). Ayant près de lui le lieutenant du roi, il agissait comme disposant de l'autorité du roi lui-même, et traitait en rebelle quiconque lui refusait désormais son concours.

« Déjà l'Angleterre était à lui quand on reçut en Irlande la première nouvelle de son arrivée. Le conseil voulait que le roi s'en revînt au plus vite; mais les vaisseaux manquaient à Dublin pour transporter l'armée tout entière. D'après l'avis de Rutland (duc d'Aumarle), fils du duc d'York, on fit partir d'abord Salisbury. Il devait aller à Conway appeler aux armes le pays de Galles, tandis que le roi, avec le reste de ses troupes, irait chercher sa flotte à Waterford : conseil fatal, perfide peut-être. On n'avait

pas mal présumé des Gallois : quarante mille se réunirent à la voix de Salisbury ; mais ils croyaient trouver le roi, et, Richard tardant trop à venir, le bruit se répandit qu'il était mort. Sa mort laissait le mouvement sans appui, sans excuse ; et Henri était au voisinage, à Chester, avec cent mille hommes. La confiance s'ébranla, et, malgré les efforts de Salisbury, presque tous se dispersèrent.

« Le roi arriva enfin à Milford (du 25 juillet au 13 août); mais les retards qui avaient perdu l'armée de Salisbury n'avaient guère produit moins de ravages parmi ses troupes. Ce qu'on avait ouï dire en Irlande, ce que l'on supposait par conjectures, était déjà singulièrement dépassé par les nouvelles que l'on trouvait au retour. La plupart, une fois débarqués, n'en usèrent que pour s'en aller au plus vite, quittant le roi et même courant au duc. Un matin Richard, s'étant levé et s'approchant de la fenêtre, fut étonné de ne voir presque personne dans le camp : sur trente-deux mille hommes qu'il avait ramenés, six mille à peine, dit-on, lui demeuraient, et c'étaient pour la plupart des étrangers qui n'avaient de refuge qu'auprès de sa personne. Alors les yeux lui furent ouverts, et il put mesurer dans toute sa profondeur l'abîme creusé sous ses pas. Ce n'était plus comme au temps où, la plus formidable insurrection ayant éclaté par toute l'Angleterre et envahi sa capitale, il avait, lui, enfant de quatorze ans, abordé la masse des révoltés, mis la main sur leur chef, contenu par l'ascendant de son courage ceux qui le voulaient venger, et sauvé par là, au péril de sa vie même, sa couronne et son pays. Il sentait tout son peuple derrière lui, quand alors il affrontait seul les menaces de l'émeute ; et maintenant il était seul devant une révolution.

« Il en fut atterré, et, si l'on en croit les chroniqueurs anglais, pour se déclarer vaincu il n'attendit point que la lutte s'engageât. Selon leur version, il aurait pu encore combattre ; car il avait avec lui non-seulement les seigneurs, qu'il avait associés à son pouvoir et compromis par ses faveurs mêmes, mais une troupe que le moine d'Evesham porte encore à vingt mille hommes : vingt mille hommes liés à sa cause par les sympathies qui s'attachent aux grands malheurs jusqu'à couvrir même les grandes fautes, surtout quand ces fautes ont pour excuse la jeunesse, et qu'elles ont trouvé dans ces premiers coups de la fortune un commencement d'expiation. Mais Richard, dit le chroniqueur, ne voulut point tenter ces chances qui lui restaient. Vainement l'armée insista, jurant de le suivre jusqu'à la mort pour repousser l'invasion de Lancastre. Il refusa de se jeter sous de pareils auspices dans la guerre civile ; il pria les soldats, par son sénéchal Thomas Percy, de se réserver pour des temps meilleurs, et, afin de se dérober à de nouvelles instances, il partit pendant la nuit avec une suite peu nombreuse.

« Selon le chroniqueur français, les choses se passèrent autrement. Au rapport de Froissart, quand les seigneurs vinrent apprendre à Richard les progrès de Henri, il en fut d'abord stupéfait, et tous ses esprits en frémirent ; mais aussitôt il se remit de ce trouble, et s'écria : « Or tôt ! faites appareiller nos gens, archers et gens d'armes, car je ne veux pas fuir devant mes sujets. — Par Dieu! dirent les chevaliers, Sire, la besogne va mal, car vos gens vous laissent et fuient, et vous en avez déjà bien perdu la moitié, et encore voyons-nous le demeurant tout ébahi et perdre contenance. — Que voulez-vous donc que je fasse? » dit le roi. Et ils lui conseillèrent de se renfermer dans quelque château en attendant que de nouvelles forces fussent réunies. Salisbury était à Conway ; c'était là qu'il fallait se rendre, et on ne sentait que trop justement combien la présence du roi y était nécessaire. Se mettre en marche avec le reste des troupes, c'était s'exposer à de nouveaux retards ; c'était de plus donner l'éveil à Henri avant

qu'on fût en nombre pour le combattre. Le roi résolut donc de partir secrètement pendant la nuit, emmenant avec lui ses principaux compagnons : les ducs d'Exeter et de Surrey (Jean et Thomas de Holland, son frère et son neveu par sa mère), le comte de Glocester (Thomas le Despenser), les évêques de Carlisle, de Saint-David et de Lincoln; Etienne Le Scrop, ses chapelains Maudelein et Ferriby, un écuyer gascon nommé Jénico, en tout quatorze personnes. Il n'entendait pas abandonner ses troupes, et, loin de les vouloir licencier, comme le disent les chroniques anglaises, il comptait sur Rutland, son connétable, et sur Thomas Percy, son sénéchal, pour les retenir sous les armes, en attendant qu'elles pussent se joindre à celles qu'il allait chercher. Mais Rutland trouvait là une trop bonne occasion de partir pour n'en point user au plus vite. Le matin, le bruit s'étant répandu que le roi avait quitté l'armée, il donna lui-même le signal du départ, et les soldats se dispersèrent, pillant le trésor et les objets précieux que Richard leur avait laissés en garde. Rutland et Th. Percy vinrent sans plus attendre rejoindre Henri de Lancastre, qui parut les vouloir punir d'avoir tant différé ; mais on crut généralement qu'il ne voulait que voiler leur défection par cette apparence de disgrâce : il ne tarda point à leur rendre sa faveur, et, dès ce moment, les retint auprès de sa personne.

« Les scènes qui vont suivre ont eu pour principal historien un gentilhomme français venu, avec la permission du roi de France, en compagnie d'un chevalier de même nation à la cour d'Angleterre, et qui, témoin de ces émouvantes vicissitudes, a voulu en transmettre le souvenir. La fidélité au malheur est le propre d'une âme élevée, et la foi en la bonté d'une cause fait qu'on s'attache à la vérité comme à son plus ferme appui. A tous ces titres, ce récit a une suprême autorité. On y trouve une droiture, une candeur, une sincérité qui, sans étouffer la légitime indignation d'un noble cœur pour la lâcheté et la perfidie, maîtrise sa passion et ne le laisse point aveugle sur les torts de ceux dont il déplore l'infortune. L'auteur raconte ce qu'il voit; pour le reste, ou il s'abstient, ou, personnellement, il s'efface, et cette réserve donne d'autant plus de valeur à ce qu'il dit, comme l'ayant vu. Son récit est en vers, forme plus propre à le répandre et à le faire retenir, mais qui laisse parfois au chroniqueur plus de liberté que n'en comporte l'histoire, soit qu'il parle en son nom, soit qu'il rapporte les paroles d'autrui, et lui-même sent et avoue ce que la forme poétique a d'imparfait à cet égard. Aussi, quand il arrive au point de sa narration où les paroles deviennent des actes, il laisse le vers et reprend le langage que réclame la rigueur de l'histoire. Il ne revient à l'autre mode que pour achever sa chronique, en y joignant les événements qu'il n'a appris que par ouï-dire, après son retour.

« Ce fut en arrivant à Conway que Richard connut enfin toute l'étendue de son malheur. Salisbury l'accueillit avec larmes ; il lui dit ses premiers succès, l'empressement des gens du pays à prendre les armes pour le défendre et ses inutiles efforts pour les retenir. Le roi éclata en plaintes. Il s'adressait au ciel, il invoquait son droit, oubliant trop de quelle manière il en avait usé, comme si la bonne intention lui tenait lieu de tout le reste, et qu'on puisse se rendre témoignage d'avoir fait justice à chacun quand on a violé le droit de tout un peuple.

« Il fallait prendre un parti : attaquer était impossible; résister, difficile. Henri, d'ailleurs, avait bien réclamé son droit et celui de la nation ; mais, au milieu même de ce soulèvement populaire et des clameurs qui insultaient à Richard ou l'exaltaient lui-même, il n'avait rien dit qui fût comme une déclaration de guerre à son souverain. Jean de Holland fut d'avis de députer vers lui pour savoir ce qu'il voulait. On lui devait remontrer que son père

avait consenti à son exil; et de quelle honte ne serait-il point couvert si l'on pouvait dire qu'il avait voulu renverser son roi! L'avis fut goûté, et le duc d'Exeter lui-même, avec Surrey, son neveu, fut chargé du message.

« Chaque jour qui s'écoulait frappait le roi d'un nouveau coup. En quittant les débris de son armée à Milford, il avait cru en trouver une autre à Conway, et l'on vient de voir quelle fut sa déception. Abandonné presque seul à Conway, il se proposait d'y appeler ses troupes de Milford, lorsqu'il apprit qu'à leur tour elles s'étaient dispersées. « Hélas! s'écria-t-il, ils n'ont pas bien fait leur devoir envers nous, qui leur avons toujours fait du bien : Dieu sera leur juge! » Parole qui, rapportée par un témoin, met hors de doute la vraie conduite de Richard à Milford, et détruit les allégations des chroniques anglaises sur le prétendu licenciement de l'armée par lui-même. A si peu de monde il était difficile de garder Conway. En attendant le retour d'Exeter, le roi alla visiter, sur la côte de l'île d'Anglesey, Beaumaris, fort château qui, bien pourvu de vivres, aurait pu soutenir un long siége. Il alla voir ensuite Caernarvon, excellente place, baignée aussi par la mer et touchant à de vastes bois; mais le lieu ne lui convint pas davantage. Nulle part il ne se pouvait trouver bien, dans l'angoisse où était son âme; il revint à Conway, maudissant l'heure où il était parti pour l'Irlande, implorant le ciel, et comptant aussi sur les rois de la terre pour venger la dignité royale outragée dans sa personne. Ses plaintes étaient si vives, sa douleur si amère, qu'il arrachait des larmes à ceux qui l'entouraient.

« Cependant les ducs d'Exeter et de Surrey étaient arrivés à Chester, où était Henri de Lancastre. Ce fut grande joie autour de Henri; on croyait qu'ils venaient faire leur soumission, comme tant d'autres : et qui aurait tenu encore pour Richard, quand son frère et son neveu l'auraient abandonné? Henri aussi leur fit grand accueil, particulièrement au duc d'Exeter, dont il était beau-frère, et il les pria de lui exposer leur message. Ils le firent avec fermeté, et pressèrent Henri d'y répondre, afin qu'ils pussent rejoindre Richard au plus vite. Mais Henri leur dit qu'ils ne partiraient point de si tôt, déclarant que si Richard aventurait de tels messagers, il ne voulait pas, quant à lui, se priver de tels gages. Vainement Exeter insista, disant que ce séjour dont on ne saurait les motifs, serait pris pour trahison. Cette raison n'était pas de nature à toucher Lancastre ni ceux qui étaient là. Henri, qui souhaitait fort que le mari de sa sœur fût de son côté, ou du moins parût l'être, fit ôter à Exeter les insignes de Richard, et lui donna les siens : ce que le duc n'osa refuser, de peur d'envenimer les choses. Et, comme il pleurait et gardait le silence : « Beau cousin, lui dit Rutland, dont la paix, comme on sait, était faite, ne vous courroucez pas, car, s'il plaît à Dieu, les choses iront bien. » Surrey avait échappé à ces honneurs et à ces ignominies : Henri l'avait envoyé prisonnier dans le château de Chester.

« C'était peu que de tenir les deux plus chers parents du roi : on voulait le roi lui-même, et, pour l'avoir, on le devine aux procédés naguère mis en usage, tout moyen devait être bon. Henri avait cent mille hommes sous ses ordres, et Richard était presque seul; mais il n'était pas si facile de le prendre de vive force, car le château de Conway touchait à la mer, et la mer était ouverte à sa fuite. C'est ce que représenta dans le conseil l'ancien archevêque de Canterbury. Il opinait donc que l'on promît au prince une bonne paix, qu'on lui offrît une entrevue, et qu'on en profitât pour s'emparer de sa personne. Cet avis plut à tout le monde, et, pour le mener à bonne fin, on fit choix d'un seigneur qui, par son âge et par sa gravité, ins-

pirât au jeune roi toute confiance, le vieux comte de Northumberland. On lui donna ses instructions, et il partit avec quatre cents lances et mille archers, promettant de ramener celui à qui on l'envoyait. Sur la route, il se fit remettre, au nom de Henri, le château de Flint; il reçut aussi par capitulation celui de Rhuddlan : c'étaient autant de stations qui lui semblaient nécessaires à l'accomplissement de son dessein.

« Il ne pouvait prendre le château de Conway de la même sorte; ceux qui s'y tenaient renfermés avec Richard lui étaient trop fidèles, et toute tentative pour l'y forcer n'eût abouti qu'à l'en faire évader. Northumberland le savait bien : on le lui avait assez dit au départ. Il recourut donc à la ruse; il laissa tout son monde caché derrière les roches d'un défilé, et s'en alla, suivi de cinq compagnons, vers le roi. Avant de passer la rivière qui baignait le château, il fit demander à Richard un sauf-conduit, et, l'ayant obtenu, il entra dans la place. Il avait, dit-on, des lettres (vraies ou fausses) de Jean de Holland qui l'accréditaient auprès du roi. Il trouva Richard ayant à ses côtés le comte de Salisbury et l'évêque de Carlisle. « Sire, lui dit-il, le duc Henri m'a envoyé vers vous afin qu'il y ait accord entre vous deux et que vous soyez désormais bons amis. Il demande que vous lui rendiez le titre de grand juge (sénéchal), comme l'avaient son père et toute sa parenté depuis cent ans, et que vous convoquiez le parlement pour y faire comparaître plusieurs de votre conseil. » Et il nomma le frère et le neveu du roi (Exeter et Surrey), Salisbury, l'évêque de Carlisle et le chapelain Maudelein, signalés comme coupables d'avoir conseillé le meurtre de Glocester. Il disait que, dans ce parlement réuni pour les juger, le roi serait couronné de nouveau et que Henri siégerait comme grand juge. De plus, il priait Richard de prendre jour pour se rencontrer avec Henri. « C'était la chose que le duc Henri désirait le plus au monde. » Le duc venait réclamer sa terre, sans rien vouloir de ce qui était au roi, car il le reconnaissait pour son souverain seigneur, et avait une peine extrême de tous les maux qui étaient arrivés sous son règne par la funeste inspiration de l'ennemi du genre humain. « Je vous prie donc, ajoutait-il, par celui qui est mort pour nous sur la croix, soyez bon pour mon seigneur, qui est si affligé, et lui remettez encore tout votre courroux, et il viendra humblement se mettre à genoux à vos pieds et vous demander merci. Vous irez ensuite à Londres, soit ensemble, soit par des chemins divers, et vous y convoquerez le parlement. Je jurerai sur le corps de Jésus-Christ, sacré de main de prêtre, que le duc Henri tiendra tout ce que j'ai dit, car il me l'a juré, à mon départ, sur le corps de mon Dieu. »

« C'était un piége, et d'autant plus habile que, sous les dehors du respect et de la déférence, le duc faisait au roi d'assez dures conditions, pour qu'on pût, sans défiance, les croire sincères. Northumberland ayant fini, Richard l'invita à se retirer, pour être libre d'en délibérer en conseil, et, quand il fut seul avec ses conseillers, il ne put maîtriser son emportement. Ce que Henri lui offrait en ces termes humblement impérieux, c'était le rétablissement de l'ancien gouvernement de Glocester, sans même lui faire grâce du procès et de la mort de ses derniers amis. Y consentir, il ne le voulait pas. Mais que faire? Résister n'était plus possible; fuir à Bordeaux, c'était perdre son royaume : c'était, à ce prix, sauver sa personne sans doute et ses amis menacés, mais c'était abandonner à Lancastre son neveu et son frère, retenus par lui malgré leur caractère d'ambassadeurs. Dans cette extrémité, il ne vit plus qu'un seul parti à prendre : ce fut de répondre à la trahison par la ruse; d'accepter : « Mais, je vous le jure, dit-il à ses amis pour qui cette acceptation semblait être un arrêt de mort, je vous le jure, il en mourra. Ne redoutez rien du parlement qu'il voudrait réunir à

Westminster. Je ne vous laisserai point traduire par lui devant ces juges, car je sais ce qu'il vous ferait souffrir : vos jours seraient trop en péril. En dépit d'eux vous serez toujours mes bons amis. » Et, avisant aux moyens d'échapper qui lui pouvaient rester encore, avec l'ardeur fébrile d'une âme longtemps accablée qui se réveille à l'espérance : « J'assemblerai secrètement, dit-il, des hommes dans le pays de Galles ; nous trouverons un prétexte pour prendre par là notre chemin : Henri n'y fera point opposition, le comte nous l'a juré. Et quand nous rencontrerons nos gens, nous déploierons nos bannières, et nous nous porterons hâtivement contre lui. A la vue de nos armes, la moitié des siens le quitteront ; ils accourront à nous, car ils ont le cœur honnête : ils savent que, moi vivant, ils n'ont point d'autre seigneur. Le droit est pour nous : croyons en Dieu, et il nous aidera. Fussions-nous moins nombreux, ils ne laisseront pas que d'avoir bataille. S'ils sont vaincus, nous les mettrons à mort : il y en a tels que je ferai écorcher vifs ; tout l'or du monde ne les rachètera pas! »

« Les conseillers n'essayèrent pas de lutter contre ces transports, et, s'en remettant de leur sort à Richard, ils ne demandaient qu'une chose, c'était que Northumberland prêtât le serment qu'il avait offert. Le vieux comte fut rappelé. Le roi lui dit qu'il acceptait l'accord ; qu'il le savait prud'homme et incapable de se parjurer pour rien au monde : en se parjurant il se damnait de sa propre bouche! Northumberland renouvela ses assurances. La messe fut dite, et, à la consécration, il monta à l'autel, et jura la main sur l'hostie. Ainsi, dit le chroniqueur :

Ainsi firent entre eux leur compromis,
L'un pensoit mal et l'aultre encore pis.
Mais quant au roy,
Il ne fist pas si grand mal ne desroy ;
Car on dit bien souvent : *force n'a loy*.
Et si ne fist serement ne ottroy
Comme le comte.

« A la parole que le comte lui avait donnée, il répondait en se donnant lui-même, risquant sa tête pour sa couronne et pour la vie de ses plus fidèles serviteurs.

« Le comte avait hâte de partir et d'entraîner Richard après lui. Il le suppliait de répondre à l'impatience de Lancastre : « le duc mourait d'envie de savoir si la paix était faite. » Il prit les devants, sous le prétexte d'aller à Rhuddlan commander le repas : il voulait s'assurer si ses gens, en ce moment décisif, étaient à l'embuscade. Il partit donc, et, quittant le roi, il le pressait encore de le suivre : « Hâtez-vous, lui disait-il, car il est près de deux heures. » Et il vint porter aux siens la bonne nouvelle que leur proie venait se jeter dans leurs mains.

« Richard sortit de Conway suivi des hommes les plus attachés à sa personne, au nombre de vingt au plus, et dans ce nombre était l'auteur que nous prenons pour guide. Il passa l'eau, et il avait chevauché quatre milles environ lorsque, à la descente d'une montagne, il aperçut les gens du comte. « Je suis trahi ! » s'écria-t-il ; mais il n'y avait point de retraite. Reculer, c'était donner à cette troupe le signal de l'attaque : elle eût infailliblement rejoint le roi avant qu'il pût repasser l'eau, et Richard eût rougi de fuir ainsi. Il marcha en avant. Dès qu'il approcha, le comte vint au-devant de lui et se mit à ses genoux, disant : « Je vous allais quérir, mon droit seigneur ; n'ayez nul déplaisir, le pays, vous le savez, est en révolte, j'ai voulu vous mettre en sûreté.

« — Je fusse bien venu, répondit le roi, sans tant de gens que vous m'avez amenés. Ce n'est pas là ce que vous m'avez promis. Vous me disiez que vous étiez avec cinq compagnons. Vous avez faussé votre foi. Je retournerai à Conway aujourd'hui même.

« — Non, dit le comte, saisissant la bride de son cheval ; par le corps de Jésus, je vous tiens, et je vous mènerai au duc Henri, car je le lui ai promis. »

« Déjà les hommes du comte l'entouraient, faisant grand bruit de trompettes. Le roi ne tenta point de résistance ; mais, se tournant vers Northumberland : « Le Dieu sur qui tu as mis la main, dit-il, te le veuille rendre au jour du jugement, à toi et à tes complices ! » Puis il regarda ses compagnons, qui pleuraient, et leur dit en soupirant : « Ah ! mes bons et loyaux amis, nous sommes trahis, et mis entre les mains de nos ennemis sans juste cause. Pour Dieu, sachez souffrir, et qu'il vous souvienne de Notre-Seigneur, qui fut vendu et mis aux mains de ses ennemis sans l'avoir mérité. — « Très-cher seigneur, dit Salisbury, nous souffrirons avec vous, s'il plaît à Dieu. »

« On s'arrêta à Rhuddlan pour prendre quelque nourriture, et, à peine le repas fini, le comte, sans perdre un instant, mena le roi et ses compagnons à Flint, car il avait hâte de les y mettre en sûreté, afin d'aller raconter à Lancastre le succès de sa perfidie.

« Richard et ses compagnons avaient été renfermés dans le château.

« Toute illusion était perdue pour eux : après un tel outrage, le roi ne doutait plus qu'on ne le voulût faire mourir. Dans les angoisses de cette nuit, qui pouvait être pour lui la dernière, sa pensée se reportait sur ceux qu'il n'espérait plus revoir : sur cette fille de France qu'il élevait avec la sollicitude d'un père, et chérissait déjà avec la tendresse d'un époux. Rien de plus touchant que les plaintes que lui prête notre chroniqueur :

Mon tres doux cœur, ma sœur, adieu vous di :
Pour votre amour suy demené ainsi ;
Car a mes gens oncques ne deservy
    De me destruire
Si laidement ; maiz s'il plait que je muire,
Ah ! Jesus-Christ m'âme veille conduire
En paradis, car eschapper ne fuire
    Je ne puis maiz.
Hélas ! beau pere de France, jamaiz
Ne vous verray ; votre fille vous laiz
Entre ces gens qui sont faulx et mauvaiz
    Et sans fiance ;
Par quoy je suis près de desespérance ;
Car elle estoit ma joyeuse plaisance.

« Et il léguait à Charles VI le soin de les venger tous les deux.

« Cependant, dès le soir même, Northumberland avait envoyé à Henri un courrier qui, au point du jour, lui apporta la nouvelle. Ce fut pour lui grande joie, car il n'avait plus rien à cœur. Toute son armée était campée autour de Chester. Il ordonna que chacun se tînt prêt à le suivre, et les trompettes donnèrent le signal du départ. Mais notre trouvère ne s'arrête point à faire une de ces descriptions où se complaît la poésie. Au moment de retracer cette solennelle entrevue, il renonce même aux formes poétiques, et il en dit la cause : il veut émonder son récit des superfluités de la rime. Il veut redire les paroles qu'il a ouïes, exactement comme il les a gardées dans sa mémoire.

« Ce fut le 19 août 1399 que Henri partit de Chester, emmenant avec lui plus de cent mille hommes, rangés comme s'il allait livrer une grande bataille. Ce jour même, le roi s'était levé dès l'aurore en proie à la plus vive douleur. Il entendit la messe avec ses bons amis, Salisbury, l'évêque de Carlisle, Etienne Le Scrop, Ferriby, ces cœurs fidèles à l'épreuve de l'adversité ; ajoutez, parmi plusieurs autres, l'écuyer gascon Jénico, qui ne le céda à personne en loyauté et en dévouement. Après la messe, il monta sur les murs du château, et il vit l'armée de Lancastre qui s'avançait le long de la grève à grand bruit d'instruments de musique et de trompettes. Cette vue raviva toute sa douleur : « Hélas ! s'écria-t-il, je vois bien que la fin de mes jours approche, puisqu'il faut que je sois livré aux mains de mes ennemis, qui me haïssent à mort sans que je l'aie mérité. Certes, comte de Northumberland, vous devez avoir grand peur au fond de l'âme que notre sire Dieu ne prenne vengeance du péché que vous fîtes quand vous le parjurâtes aussi vilainement pour nous tirer hors de Conway, où nous étions en sûreté. Dieu vous en rende la récompense ! » Et il mêlait ses larmes à celles de Salisbury et de l'évêque de Carlisle. En ce moment, ils virent se détacher de l'armée de Henri nombre de gens chevauchant à force d'éperons pour arriver plus vite au château. En tête se trouvait l'ancien archevêque de Canterbury, et avec lui les deux chefs de l'armée royale à Milford, Thomas Percy et le comte de Rutland, ralliés maintenant à la cause de Lancastre : ils venaient portant les insignes de leur nouveau maître. L'archevêque entra le premier, et monta, suivi des autres, au donjon du château. Le roi venait de descendre des murs ; il releva le prélat, qui s'était agenouillé devant lui, le prit à part, et ils parlèrent longuement ensemble. « Ce qu'ils dirent, je ne sais, » dit notre historien ; « mais le « comte de Salisbury me dit après qu'il l'avoit reconforté moult douce- « ment, disant qu'il ne fût ébahi et qu'il n'auroit nul mal de son corps. « Le comte de Rutland, continue-t-il, ne parla point au roi à cette heure, « il s'éloignoit de lui le plus qu'il pouvoit, comme s'il eût été honteux de se « voir devant lui. » Ils remontèrent à cheval, et s'en retournèrent vers Henri, qui s'avançait toujours à la tête de ses troupes. « Et sachez, » ajoute notre chroniqueur, à qui la vue de cette belle armée fait oublier en quelque sorte pourquoi elle vient, « sachez qu'il les faisoit bel voir venir, « car ils étoient si bien ordonnés et en si grande quantité que, quant à « moi, je ne vis oncques tant de gens ensemble. »

« Richard était remonté aux murailles. Quand il vit que l'armée de Henri ne se trouvait plus qu'à deux traits d'arc, il laissa de nouveau éclater toute sa douleur. Il prononçait encore le nom de la petite reine, et, plus résigné toutefois, il louait Notre-Seigneur Jésus-Christ, disant : « Beau sire Dieu, je me recommande en ta sainte garde, et te crie merci que tu me veuilles pardonner tous mes péchés, puisqu'il te plaît que je sois livré aux mains de mes ennemis ; et, s'il me faut mourir, je prendrai la mort en patience, comme tu le fis pour nous. »

« L'armée était déjà près du château, et l'environnait de toutes parts juqu'à la mer. Northumberland avait rejoint Henri, qui se tenait avec ses gens au pied de la montagne, et il conversa longuement avec lui. Le roi avait jeûné ce jour-là ; on voulait attendre qu'il eût dîné.

« Depuis que Richard avait accepté son sort, il avait banni de son âme ces sentiments violents que la vue de la révolte et les propositions respectueusement menaçantes de Henri lui avaient d'abord inspirés ; et il y a dans ses paroles et dans ses actes comme un reflet de la douceur et de la résignation de celui à la passion duquel il désirait conformer ses souffrances. S'étant mis à table, il voulut que ses principaux conseillers prissent place à

ses côtés, comme si le malheur et leur fidélité dans le malheur eussent effacé dès lors toute distinction de rang de lui à eux. « Mes bons, vrais et loyaux amis, leur dit-il, vous vous êtes mis en péril de mort pour me garder votre foi : asseyez-vous avec moi. » Ils n'étaient plus pour lui des sujets, mais des compagnons d'infortune.

« Cependant les troupes qui entouraient le château célébraient leur triomphe par le bruyant retentissement des trompettes ; et plusiers, chevaliers, écuyers, archers même, entraient insolemment jusque dans la salle où le roi était à table avec ses compagnons, l'outrageant de leur curiosité, de leurs menaces et de leur joie féroce : « Mangez, mangez, disaient-ils : « demain on vous coupera la tête. » Et, se répandant dans le château, ils disaient en présence des amis consternés de Richard qu'on ne savait pas si le roi échapperait. « Quant à moi, » dit notre historien, « je ne pense « pas que jamais j'aie eu si grand'peur comme j'eus pour lors, considéré la « grande dérision d'eux et le non vouloir entendre droit, raison ni « loyauté. »

« Le roi prolongeait ce triste repas, non qu'il mangeât, mais il savait qu'en se levant de table il devait tomber aux mains de Henri. L'heure en vint pourtant. Henri entra au château suivi de douze seigneurs. Il était armé de toutes pièces, excepté le bassinet, et tenait un bâton blanc en sa main. On fit descendre le roi. Il n'avait plus aucun des insignes de son rang, pas même l'habit de chevalier : on l'eût pris pour un clerc ; mais Etienne Le Scrop marchait encore devant, portant l'épée. Le duc ne l'eut pas plutôt aperçu qu'il s'inclina assez bas, et, faisant quelques pas vers lui, il s'inclina une seconde fois, le chapeau à la main. Le roi ôta son chaperon, et, prenant le premier la parole : « Beau cousin de Lancastre, dit-il, soyez le bienvenu.

— « Monseigneur, répondit le duc, s'inclinant de nouveau, je suis venu plus tôt que vous ne m'avez mandé, et je vous dirai pourquoi. La commune renommée de votre peuple est que vous l'avez, par l'espace de vingt ou vingt-deux ans, très-mauvaisement et très-rigoureusement gouverné, de telle sorte qu'on n'en est pas bien content ; mais, s'il plaît à Notre-Seigneur, je vous aiderai à le mieux gouverner qu'il ne l'a été le temps passé.

— Beau cousin de Lancastre, dit Richard, puisqu'il vous plaît, il nous plaît bien. »

« Après cela, Henri adressa la parole à l' évêque de Carlisle, à Etienne Le Scrop et au chapelain Ferriby ; mais il ne dit pas un mot au comte de Salisbury, et il eut soin qu'il en sût la cause. Il lui fit dire par un de ses chevaliers : Comme vous n'avez point daigné parler à monseigneur le duc de Lancastre quand vous étiez avec lui à Paris au Noël dernièrement passé, de même il ne vous parlera pas : » déclaration qui remplit de terreur le comte ; il voyait bien que le duc le haïssait mortellement. Alors Henri dit très-haut, d'une voix fière et dure : « Amenez les chevaux du roi. » Et on lui amena deux petits chevaux de chétive apparence. Le roi monta sur l'un, le comte de Salisbury sur l'autre ; les autres suivirent, « et nous par- « tîmes, dit le chroniqueur, environ deux heures après midi. »

« Le cortége se mit en marche pour Chester avec tant de bruit de cors et de trompettes, qu'à grand'peine, dit le naïf historien de ce voyage, on eût entendu Dieu tonner. Les compagnons de Richard étaient saisis de terreur, et ceux de Henri ne les rassuraient guère quand ils leur montraient dans ce qui arrivait l'accomplissement des prophéties, un peu arrangées sans doute, de Merlin (on en avait pour toutes les circonstances), annonçant la fin du règne de Richard. Le duc entra dans la ville aux acclamations du menu peuple, qui mêlait à ses applaudissements pour le vainqueur des in-

sultes pour le vaincu : le roi, en entrant, avait pu voir exposée sur le haut de la porte la tête de Pékin a Legh, un de ses plus fidèles serviteurs. Le duc mena son prisonnier au château, et choisit pour l'y garder le fils du duc de Glocester et le fils du comte d'Arundel, comme les deux hommes qui le haïssaient le plus au monde, pour la mort de leurs pères. Richard y vit Jean de Holland, duc d'Exeter, son frère, mais il n'osa ni ne put lui adresser la parole. Jean de Holland, à la suite de cette courte entrevue, allait (contraint sans doute) prendre place à la table de Henri avec Th. Percy et Rutland.

« Richard fut enfermé dans le donjon du château avec ses bons amis le comte de Salisbury, l'évêque de Carlisle, Etienne Le Scrop et Ferriby, et bientôt même on lui ôta la consolation de leur présence. « Et de là en avant, » dit notre chroniqueur, « nous ne le pouvions voir, si ce n'étoit « aux champs en chevauchant, et nous fit-on défendre que nous ne parlis- « sions plus à lui ni à nuls des autres. » Quant aux autres, les seigneurs du parti de Lancastre, intéressés à ne pas laisser trop de portée au contre-coup des révolutions, demandèrent grâce pour eux, disant qu'ils avaient fait comme bonnes gens devaient faire. Le duc leur pardonna, excepté toutefois à l'écuyer gascon Jénico, qui, ni pour prières ni pour menaces, ne consentit à déposer les insignes du roi Richard. Le duc le fit jeter en prison, en attendant qu'on lui coupât la tête ; on l'épargna pourtant, ou, pour le moment, on l'oublia. « Mais je sais bien, » dit notre historien, témoin des faits, « qu'il fut le dernier portant l'ordre du roi Richard en Angleterre ; » et il montra bien par là, ajoute-t-il avec une fierté toute nationale, « qu'il « n'étoit pas de leur race : car, pour eux, ils sont de nature trop enclins à « la faveur, s'attachant toujours au plus fort et à qui a meilleur semblant, « sans garder droit, loi, raison ni justice ; et ce n'est pas de maintenant, « car plusieurs fois ils ont défait et détruit leur roi et seigneur, comme on « peut le savoir par les chroniques. »

« Notre chroniqueur lui-même et son compagnon, moins attachés à la personne du prince, purent s'en tirer sans rien faire d'ailleurs qui contredît leurs généreux sentiments. Le jour que Henri vint à Flint prendre Richard, ils avaient été présentés au vainqueur comme venus de France avec la permission de leur roi, et comme ayant suivi Richard en Irlande « pour ébattre et pour voir le pays. » Henri les rassura, et leur dit en français : « Mes enfants, n'ayez peur ni frayeur des choses que vous voyez, et « vous tenez près de moi, et je vous garantirai la vie. » Ils le suivirent ; et notre gentilhomme, sans communiquer davantage avec Richard, put au moins achever avec lui et décrire jusqu'au bout ce douloureux chemin de la croix.

« Richard demeura donc enfermé au château sans compagnie. « De ses « complaintes et gémissements nul n'en sait rien, » dit un de nos chroniqueurs, « fors ceulx qui le gardoient ; » et il s'en tait, donnant ainsi plus de valeur aux paroles qu'il a recueillies en tant d'autres lieux de cette triste histoire. Quant à Henri, ayant le roi sous la main, il n'avait plus qu'à prendre son nom pour tout faire légalement dans le royaume. Dès le 19 août, le jour qu'il vint à Flint, il expédia au nom de Richard des lettres de convocation au parlement qui le devait déposer. Le 20, il publiait un ordre où Richard, s'adressant aux vicomtes et rappelant les rassemblements faits à l'entour de son très-cher cousin Henri, duc de Lancastre, venu dans le royaume pour réformer le gouvernement et porter remède à divers abus, de l'avis du vénérable père Thomas, archevêque de Canterbury, de son susdit cousin, de Henri, comte de Northumberland, de Raulf, comte de Westmoreland, en un mot, de tous les chefs de la rébellion, il leur commandait de mettre fin aux hostilités. — Henri avait vaincu.

« Après trois jours passés à Chester, Henri congédia la moitié de ses gens, estimant que trente ou quarante mille hommes suffisaient bien pour mener le roi à Londres. Il partit le 22 août, et arriva le lendemain à Newcastle, continua par Stafford, par Lichfield, s'éloignant au plus tôt du pays de Galles, dont il connaissait l'attachement pour Richard ; et ce n'était pas sans raison : tant qu'il avait été dans les montagnes au voisinage, les Gallois rôdaient autour de son armée, n'épargnant aucun de ceux qu'ils pouvaient prendre, et venant même parfois mettre le feu jusque dans ses logis : « Et certes, » dit notre Français, que la grâce de Henri n'a point détaché de la cause de Richard, « j'en avois très-grand'joie. » Rarement les Anglais pouvaient user à leur égard de représailles ; mais, quand il leur arrivait d'en saisir, ils les liaient de cordes à la queue de leurs chevaux, et les traînaient parmi les pierres des chemins jusqu'à la mort. On s'arrêta tout un jour à Lichfield pour y célébrer le dimanche (24 août). C'était un lieu où Richard naguère, se rendant au parlement de Shrewsbury, avait séjourné avec toute sa cour pour y fêter la Noël par des joutes magnifiques. Cette fois il était seul, enfermé dans une tour ; et, si son nom y est produit encore avec le titre de roi, c'est au bas d'un acte publié par Lancastre, « pour « rétablir le règne de la loi et raffermir le cours de la justice, » c'est-à-dire pour réprimer et pour punir ceux qui avaient encore les armes à la main dans l'espoir de le délivrer. Il tenta lui-même d'échapper à ses geôliers, et déjà il s'était glissé par la fenêtre jusque dans un jardin, quand il fut aperçu et ramené brutalement dans sa prison. Cette tentative manquée aggrava son état : dorénavant, à toutes les heures de la nuit, il eut avec lui dix ou douze hommes armés qui le gardaient sans fermer l'œil. « Il fut gardé, » dit l'un de nos chroniqueurs, « aussi étroitement qu'un larron et « un meurtrier. »

« Dès qu'on sut à Londres l'arrestation du roi, on fit partir en toute hâte cinq ou six des principaux bourgeois, qui eurent bientôt rejoint Henri. La ville, si empressée qu'elle fût d'avoir le roi et les amis du roi entre ses mains, se serait contentée, cette fois encore, de ne recevoir que leurs têtes. Les envoyés, disait-on, venaient prier Lancastre de mettre à mort Richard sans le mener plus avant. Mais Henri trouvait trop de bonne volonté partout pour ne pas mettre de son côté les formes de la justice. « Beaux seigneurs, » leur dit-il, « ce seroit trop grand blâme à jamais pour « nous si nous le faisions ainsi mourir. Nous le mènerons à Londres, et il « sera jugé par le parlement. » Il continua donc sa route par Coventry, Daventry, Northampton, Dunstable et Saint-Alban. Le malheureux roi suivait son vainqueur dans le plus triste équipage, monté sur son mauvais cheval et vêtu de l'humble costume qu'il avait quand il parut devant lui ; car, pendant tout le voyage, dit le moine d'Evesham, on ne lui permit pas de changer une seule fois de vêtement.

« Lorsque Henri fut à cinq ou six milles de Londres, les gens de la ville vinrent au-devant à grand bruit d'instruments et de trompettes, rangés par métiers, avec le costume de leur confrérie, ayant en tête le maire, devant lequel on portait l'épée comme devant le roi. Ils saluèrent le duc ; ils le reçurent comme roi ne l'avait jamais été, criant, « d'une voix haute et « épouvantable : Vive le bon duc de Lancastre ! » C'était Dieu qui l'avait envoyé ; c'est par sa grâce qu'en moins d'un mois il avait conquis tout le royaume ; quel bon roi devait être qui ainsi savait conquérir ! Et ils rendaient grâce à Dieu, adorant dans le succès la marque irrécusable de sa volonté même. Après cette prétendue conquête de l'Angleterre, les Anglais s'estimaient trop pour douter qu'il ne conquît le monde : déjà on le comparait à Alexandre le Grand.

« Quand on se fut arrêté, le duc fit signe au comte d'Arundel et à ceux qui avaient Richard en garde de l'amener devant lui ; et ils amenèrent le roi, « comme si ce fût un larron. » Le duc descendit de son cheval, s'approcha de Richard, et ôta son chapeau en disant : « Monseigneur, descen-« dez, voici vos bons amis de Londres qui vous viennent voir. » Richard obéit ; et il avait le visage si couvert de larmes qu'à peine pouvait-on le reconnaître. Henri alors, le montrant à la foule, dit : « Beaux seigneurs, « voici votre roi ; regardez ce que vous en voulez faire. » Ils répondirent : « Nons voulons qu'il soit mené à Westminter » (c'était là que le parlement devait se réunir) ; et le duc le leur livra. « A cette heure, dit notre histo-« rien, il me souvint de Pilate, lequel fit battre Notre-Seigneur Jésus-Christ « à l'estache (colonne), et après le fit mener devant la turbe des Juifs, di-« sant : « Beaux seigneurs, voici votre roi ! » . . . Assez semblablement fit « le duc Henri, quand il livra son droit seigneur à la turbe de Londres, à « fin telle que, s'ils le faisoient mourir, il pût dire : J'en suis innocent. »

« Pendant qu'on menait Richard à Westminster, Henri se dirigeait vers la principale porte de la ville (Ald-Gate), pour faire son entrée par la grande rue de Londres, qu'on appelait Cheap-Street (Cheapside) ; et il marcha, au bruit des cloches et des trompettes, vers l'église Saint-Paul, à travers les flots de la multitude qui criait : « Vive le bon duc de Lancastre ! » et le couvrait de bénédictions, montrant une telle joie que si Notre-Seigneur fût descendu parmi eux, ils ne l'eussent pas mieux accueilli. — Le lendemain, le peuple de Londres eut un autre spectacle. Richard, après avoir entendu la messe à Westminster, fut conduit à la Tour par les deux jeunes seigneurs qui le gardaient avec toute la sollicitude de leur haine. On le fit monter sur son pauvre petit cheval, et on le menait par les rues de la ville, en ménageant une grande place autour de lui afin que chacun le pût voir. Quelques-uns en avaient pitié, mais la plupart témoignaient cruellement leur joie, mêlant l'insulte à leurs malédictions, et prenant plaisir à le dégrader jusque dans sa race : « Or, disaient-ils, nous sommes bien vengés du petit bâtard qui nous a si mauvaisement gouvernés : » — comme s'ils ne pouvaient lui ôter sa couronne sans lui ravir le noble sang de son père !

« Soixante-quatre ans plus tard, on conduisait de la même sorte à la Tour de Londres, les jambes liées sous le ventre d'un cheval, parmi les mêmes insultes de la populace, un autre fils de conquérant, le fils du vainqueur d'Azincourt, le petit-fils de Henri de Lancastre, Henri VI, en qui devait ainsi finir la dynastie que nous voyons commencer. »

Séance du 21.

M. H. Waddington pose sa candidature à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Berger de Xivrey.

M. Wallon continue la lecture du *Mémoire* de M. Th. Henri Martin, de Rennes, *Sur la période égyptienne du phénix*.

M. Ernest Desjardins commence la lecture d'un Mémoire de M. Abel Desjardins, son frère, doyen de la Faculté des lettres de Douai, sur *Louis XII et le traité entre la France et l'Angleterre en* 1514.

M. le vicomte de Rougé offre à l'Académie un extrait de la *Revue archéologique* contenant son *Mémoire sur l'inscription historique du roi Pianchi-Mériamoun.*

M. Texier fait hommage à l'Académie d'une *Note sur la ville de Perga, en Pamphylie*, et il appelle l'attention de la Compagnie sur cette particularité, que la place réservée à la prêtresse de Diane est marquée par une inscription à l'un des gradins de la précinction supérieure, d'où il conclut que là était probablement la place des femmes. Cette observation en provoque d'autres de MM. Naudet, le Clerc, de Saulcy et Léon Renier sur les places réservées à divers personnages ou à des corporations dans les théâtres de Syracuse, de Nîmes et d'Orange.

M. Stanislas Julien fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Rosny, d'un *Recueil de textes japonais* à l'usage des personnes qui suivent le cours de japonais à l'Ecole des langues orientales vivantes.

Sont offerts à l'Académie :

Les *Monuments de l'histoire de France, catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de France et des Français*, par M. Hennin, tomes VIII, IX et X, 1862-1863.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. L. Renier sur les comptes de l'Académie pendant l'exercice de 1862.

Séance du 28.

M. Ed. Dulaurier, professeur d'arménien à l'Ecole des langues orientales et collaborateur de l'Académie, se présente comme candidat à la place laissée vacante par le décès de M. Berger de Xivrey.

M. l'abbé Trépier fait hommage à l'Académie de deux exemplaires de ses : *Notes et observations sur l'origine et la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan et sur la valeur historique des cartulaires de Saint-Hugues.* Grenoble, 1863, br. in-8°.

M. Reinaud fait hommage à l'Académie, au nom de M. Brosset, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, des quatre Mémoires suivants :

Listes chronologiques des princes et métropolites de la Siounie jusqu'à la fin du treizième siècle;

Description des monastères arméniens d'Haghbat et de Sanahim, par l'archimandrite Jean de Crimée, avec notes et appendice;

Notice sur deux inscriptions cunéiformes découvertes par M. Kastner, *dans l'Arménie russe*;

Notice sur l'historien arménien Thomas Ardzrouni, dixième siècle.

(Ces Mémoires sont extraits des tomes IV et VI du Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.)

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Second spicilegium de quelques monuments écrits ou anépigraphes des Etrusques, par M. le comte Giancarlo Conestabile, Paris, 1863 ;

Notice sur une interprétation de l'inscription latine du cheval de bronze trouvé à Neuvy-sur-Sullias, par le même, Orléans, 1863;

Journal asiatique, n° 3, mai, juin 1863;

Revue de l'art chrétien, n° 8, août 1863;

L'Institut, n° 332, août 1863.

M. Léon Renier fait la communication suivante :

Sur l'inscription de la crypte de Saint-Irénée à Lyon.

L'inscription communiquée par M. Martin Daussigny à l'Académie, et découverte récemment dans la crypte de l'église Saint-Irénée à Lyon, n'est pas nouvelle. Elle est connue depuis longtemps, et a été plusieurs fois imprimée, notamment dans la *Recherche des antiquités de Lyon*, par J. Spon, p. 71. Le monument sur lequel elle est gravée se trouvait, au seizième siècle, dans le cimetière de Saint-Irénée, « au pied de la tour ronde qui forme le chœur de l'Eglise. » C'est donc depuis cette époque qu'a été construit le contre-fort dans lequel on vient de la découvrir.

M. Martin Daussigny se demande si le Q. Ignius Silvinus auquel

cette inscription est consacrée est le même que le Q. Ignius qui figure dans une liste de noms que nous a conservée un autre monument du musée de Lyon.

Or on doit remarquer d'abord que le nom Q. Ignius Silvinus de l'inscription de Saint-Irénée est celui d'un affranchi, ainsi que le prouve cette inscription elle-même, et que, par conséquent, son patron et tous ses co-affranchis devaient tous s'appeler également Q. Ignius et ne se distinguer que par leurs surnoms. Il serait donc. dans tous les cas, impossible de démontrer l'identité de ce Q. Ignius avec celui de la liste du musée dont le surnom a disparu. J'ajouterai même que cette liste ne peut être une liste de *Seviri Augustales* de la colonie de Lyon, car ces *Seviri* appartenaient pour la plupart, ainsi que le prouvent leurs monuments, à la classe des affranchis, tandis que les personnages mentionnés dans la liste dont il s'agit sont tous des ingénus, comme le démontrent ceux de leurs surnoms qui ont été conservés. Si donc il fallait émettre une conjecture, il serait plus vraisemblable de supposer que le Q. Ignius mentionné dans cette liste était le patron de celui auquel a été consacrée l'inscription de saint Irénée; mais M. L. Renier se garde d'appuyer sur cette conjecture; quoique la rareté du *gentilicium* Ignius lui donne une certaine vraisemblance.

L'inscription de Saint-Irénée peut être rapprochée d'une autre inscription funéraire qui existe encore aujourd'hui dans la muraille du bastion Montmorency à Narbonne, et qui est ainsi conçue :

V
Q· IGNIVS
MEROPS· SI
BI ·ET· IGNIAE
HELPIDI · VXORI
ET· SVIS.

M. Wallon achève en communication la lecture du Mémoire de M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, intitulé :

Sur la période égyptienne du phénix.

ANALYSE.

L'objet de ce Mémoire est de prouver que la période du phénix est étrangère à l'histoire de l'astronomie égyptienne.

On connaît la fable égyptienne du phénix, de sa migration périodique, de sa mort, de sa renaissance. M. Martin n'examine pas les variantes nombreuses de cette fable; il rappelle seulement que, suivant les Egyptiens d'Héliopolis, consultés par Hérodote, et suivant Horapollon, grammairien égyptien de Panopolis, le phénix, oiseau unique de son espèce, venait en Egypte produire de son sang, par une blessure volontaire, un fils semblable à lui, puis mourir, et recevoir, à Héliopolis, les honneurs de la sépulture, tandis que le nouveau phénix retournait d'Héliopolis dans sa patrie lointaine, pour revenir, après bien des siècles, se reproduire et mourir en Egypte.

Le savant polygraphe, pour examiner les hypothèses auxquelles cette période a donné lieu de la part des savants qui s'en sont occupés dans les temps modernes, commence par passer en revue tous les témoignages antiques qui forment les seuls documents sérieux que l'on possède sur ce point. Tacite mentionne quatre apparitions du phénix, sous Ramsès II, sous Amasis, sous Ptolémée III, et l'an 340, 20e année du règne de Tibère. Un passage de Pline expliqué par M. Th.-H. Martin prouve qu'un phénix était né en Egypte l'an 311 ou 312 avant notre ère; un autre passage de Pline mentionne une apparition du phénix sous Tibère l'an 36. Enfin le même auteur parle d'un phénix apporté à Rome l'an 800 de la Ville, sous Claude, et présenté dans les comices; Aurelius Victor dit qu'il fut vu en 800 en Egypte, fait confirmé par Solin quoique inexactement; Suidas parle d'un phénix de 608 avant Jésus-Christ. En tout huit apparitions de phénix.

Après avoir rapporté et commenté ces passages, M. Th.-H. Martin examine les témoignages anciens relatifs à la durée de la période du phénix. Ces témoignages comprennent huit traditions différentes. Il

ressort de ces divergences mêmes et du témoignage d'Elien que les intervalles irréguliers entre les apparitions du phénix ne sauraient répondre à des périodes astronomiques, mais tout au plus théoriques, de 500 ans et de 1,000 ans. La vraie signification de ces apparitions et de ces périodes est celle qui est relative aux migrations des âmes.

Dans une 2[e] partie de son Memoire, M. Martin examine les hypothèses des savants modernes, tels que Larcher, Saumaise, Ideler, Desvignoles, Gatteret, Lepsius, Wilkinson, Seyffarth et Uhlemann, et montre qu'elles sont contraires aux documents sur lesquels elles prétendaient s'appuyer.

Voici les conclusions de M. H. Martin :

« Le phénix représenté dans une peinture égyptienne montrée à Hérodote avait à peu près les couleurs du faisan doré, mais avec la forme et la taille d'un aigle; les phénix représentés sur les monuments égyptiens ressemblent plus ou moins, par leur forme, à deux oiseaux de passage, savoir, au vanneau et surtout à l'aigrette. Quoi qu'il en soit, le phénix, oiseau réel ou fabuleux, qui était supposé revenir en Egypte à des époques régulières, signifiait, en général, les périodes de temps et, en particulier, les périodes de la vie immortelle des âmes. Comme symbole physique, il présentait, d'une part, le soleil et le retour périodique des saisons ; d'autre part, la planète de Vénus, planète d'Osiris, c'est-à-dire du dieu en qui se personnifiait la doctrine égyptienne de l'immortalité de l'âme : le phénix représentait cette étoile, la plus brillante de toutes, renaissant comme étoile du matin, après avoir semblé mourir comme étoile du soir. Mais surtout, comme symbole métaphysique, le phénix représentait les migrations périodiques des âmes, d'après la doctrine égyptienne. C'était là sa signification principale, et cette signification motivait la longue période du phénix, dont les prêtres seuls, dans le désordre de la chronologie égyptienne, auraient pu, non sans incertitudes et sans débats entre eux, assigner le terme. Aux yeux du peuple, le débat était résolu par un miracle que les prêtres lui attestaient, par l'apparition de l'oiseau merveilleux dans le temple d'Héliopolis. D'après la croyance égyptienne, du moins d'après

la croyance dominante, la période du phénix était de 500 ans, et les âmes accomplissaient, dans leurs migrations, six de ces révolutions de 500 ans, qui formaient ainsi trois révolutions de 1,000 ans, ou une grande révolution de 3,000 ans. Mais les apparitions du phénix étaient annoncées à des intervalles très-inégaux, et sans égard pour la période théorique des migrations des âmes.

« Tel est le résumé des faits qui résultent des documents antiques; et c'est la condamnation des hypothèses modernes, qui attribuent arbitrairement à la période du phénix des significations et des durées inconnues aux anciens, et qui lui font jouer, dans l'histoire de l'astronomie et dans la chronologie, un rôle imaginaire. »

M. Ernest Desjardins achève la lecture du Mémoire de M. Abel Desjardins, son frère, doyen de la Faculté des lettres de Douai :

Louis XII et l'alliance anglaise en 1514. *Quel est le véritable auteur du traité de Londres.*

« L'alliance contractée à Londres, le 7 août 1514 entre la France et l'Angleterre est un des événements les plus imprévus de l'histoire du seizième siècle.

« Qui a imprimé tout à coup à la politique de Louis XII cette direction nouvelle ? Quelles sont les négociations qui ont préparé le dénoûment? où est la main qui les a conduites ?

« A ces questions les chroniqueurs, et, après eux, les historiens, n'ont fait que des réponses vagues, obscures, insuffisantes. Il est aisé de s'apercevoir qu'ils sont mal renseignés. Sur un seul point ils sont unanimes : c'est au duc de Longueville, prisonnier en Angleterre depuis la journée de Guinegate, qu'ils attribuent l'honneur d'avoir conclu le traité du 8 août, et décidé le mariage qui en a été la consécration : or en ceci il nous semble qu'ils se sont trompés.

« Ce secret d'Etat, à peine entrevu jusqu'ici, nous est aujourd'hui révélé. Eclairé par les documents que nous avons puisés dans les archives de la Toscane, nous connaissons avec exactitude et les négociations et le négociateur. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

« Nous exposerons d'abord succinctement quel était l'état des affaires et les dispositions des souverains au commencement de l'année 1514.

« Nous examinerons ensuite l'importante dépêche de l'ambassadeur florentin, datée du 20 mars, où se trouve nettement déterminé le point de départ de la nouvelle politique adoptée par la France.

« Enfin nous signalerons dans la correspondance la suite des négociations qui aboutissent à la conclusion du traité de Londres.

I.

« Louis XII expiait, à la fin de son règne, les fautes et les défaillances de sa politique extérieure. Est-il besoin de rappeler les épreuves que la France

eut à subir pendant les dix-huit mois qui suivirent la victoire de Ravenne et la mort de Gaston de Foix?

« Les possessions françaises d'Italie perdues, malgré les efforts de la Palice pour les défendre, et la tentative de la Trémouille pour les recouvrer; les Suisses vainqueurs à Novare, plus redoutables sous les murs de Dijon; la Navarre usurpée par Ferdinand le Catholique, et la Guienne menacée; la frontière du Nord entamée par l'empereur et le roi d'Angleterre; l'échec de Guinegate et la perte de Térouane et de Tournai.

« A l'approche de l'hiver, les hostilités étaient suspendues, mais ce n'était qu'un répit dangereux. Les puissances engagées dans la sainte-ligue se préparaient, au retour du printemps, à renouveler leurs attaques; elles réunissaient toutes leurs forces pour accabler Louis XII et démembrer son royaume.

« Les alliés du roi n'étaient pas plus épargnés que lui-même. Au nord de l'Angleterre, le chevaleresque Jacques d'Ecosse perdait la vie dans le désastre de Flodden. En Espagne, Jean d'Albret était dépouillé de ses Etats. En Italie, la république de Florence retombait sous le joug des Médicis.

« L'âme de la coalition était la célèbre Marguerite d'Autriche. Pendant la minorité de son neveu, le jeune archiduc Charles, elle disposait de ses Etats de Flandre et de sa personne, elle éloignait Maximilien, son père, et Ferdinand, son allié, de toute solution pacifique; elle ne cessait d'entretenir et d'exciter l'ardeur belliqueuse du roi d'Angleterre.

« Il y avait cinq ans que la main de Marie, sœur de Henri VIII, était solennellement promise à l'archiduc Charles; la princesse n'était plus désignée que sous le titre de princesse de Castille. Ce mariage, considéré comme accompli, semblait unir plus étroitement à la maison d'Autriche le roi anglais, qui était devenu le bras droit de Mme Marguerite. En toutes circonstances il lui donnait des preuves de déférence et de dévouement.

« Sur le champ de bataille de Guinegate, c'est à elle qu'il écrit d'abord pour annoncer sa victoire (2).

« Il fait grand accueil à son envoyé, qui en informe aussitôt sa maîtresse. « Et vous asseure, Madame, écrit-il, que le roy me feist fort bonne chière, « et entr'autres choses me dit qu'il désiroit fort de vous poveoir veoir, « et qu'il n'y avoit prince ne princesse en chrestienté pour qu'il voulsist « faire plus que pour vous (2). »

« Un peu plus tard le roi n'hésite pas à prendre vis-à-vis de Marguerite le grave engagement que voici: « Ma bonne sœur et cousine, je vous « promets, en parole de roy, de non jamais traitter ni conclure paix ne « trève avec nos communs ennemis, les François, sans vostre sceu et vou- « lenté; à condicion que vous, de vostre costé, ferez le semblable, en cas « que par iceux ennemis, ou autre qui que ce soit, fussé requise faire « quelque appointement ou trève: et de ce, pour vous mieux assurer, « j'escris ceste de ma main, et sinée de mon sine manuel (3). »

« Henri VIII persista dans ces sentiments. A la date du 20 novembre, l'envoyé florentin, Raffaello de Médicis, écrit de Malines:

« Le roi (d'Angleterre) fait pour le printemps ample provision de piques, « de lances, de munitions, de poudre; il maintient tous ses hommes d'ar- « mes sous les enseignes... L'empereur l'entretient dans des dispositions « toutes guerrières; il a tant fait que l'Angleterre paie à l'Espagne six

(1) Leglay, *Nég. dip. entre la France et l'Autriche*, t. I, p. 531; lettre du 17 août 1513.
(2) *Id., ibid.*, p. 534; lettre du 19 août 1513.
(3) *Id., ibid.*, p. 567. Note.

« mille hommes de pied, destinés à envahir la Guyenne : c'est Madame « qui a tout conduit ; j'ai vu les instructions signées de sa main (1). »

« Donc, à la fin de 1513, de la part des deux puissances, l'Angleterre et l'Autriche, le roi de France avait tout à craindre.

« Quelle était, à cette date, la politique de la cour d'Espagne ? Si jamais la morale de l'intérêt a eu un représentant sur la terre c'est à coup sûr le roi Ferdinand. A peine est-il entré dans la sainte-ligue qu il met la main sur la Navarre. Son mandement à ce sujet est un chef-d'œuvre d'hypocrisie (2). Ce royaume une fois pris, la grande affaire pour lui, c'est de le garder. Aussi, sans se soucier de ses confédérés, consent-il volontiers à conclure, le 1er avril 1513, avec Louis XII, une trêve qui assure pendant un an contre toute attaque sa frontière des Pyrénées. Cet acte avait eu pour conséquence, d'une part, d'éveiller les soupçons des alliés, de l'autre, d'encourager la France à entamer avec lui de nouvelles négociations. C'est ce qui ressort de la correspondance de l'ambassadeur florentin, Giovanni Corsi.

« A la date du 27 octobre 1513, Corsi écrit de Walladolid : « Il vient « d'arriver ici, de France un homme qu'on dit être pannetier de la reine « Anne. Il a eu une longue conférence avec le roi Catholique, qui a cru « devoir en rendre compte aux ambassadeurs de Sa Sainteté et du roi « d'Angleterre. Cet homme, leur a-t-il dit, a pour mission de solliciter, « ou la conclusion d'un traité de paix, ou tout au moins la prolongation « de la trêve qui expire à la fin de mars. Le roi a déclaré lui avoir ré- « pondu qu'il ne prendrait aucune décision qu'avec l'assentiment et le « concours de ses confédérés, car il n'était pas homme à leur manquer de « foi (*a'quali non è per mancare della fede*). »

« Les ambassadeurs à qui cette ouverture était faite s'expliquèrent avec une extrême énergie : « Votre Majesté, dirent-ils, doit se rappeler que la trêve « qu'elle a accordée à la France a été pour les confédérés un sujet de « scandale. C'est cette trêve qui a permis aux Français, l'été passé, de « lancer sur l'Italie de grosses armées ; et, si ces armées ont été battues, il « faut l'attribuer à la fortune plutôt qu'à la prudence. De semblables pra- « tiques avec l'ennemi commun, ne fussent-elles suivies d'aucun résultat, « n'en feraient pas moins naître de très-graves soupçons, dont les consé- « quences pourraient être funestes à Votre Majesté autant qu'à personne. » A ce langage menaçant le roi Catholique n'opposa que quelques paroles évasives (3).

« Au mois de novembre, l'arrivée d'un second agent de la reine de France motiva une nouvelle réclamation des ambassadeurs, qui arrachèrent au roi la déclaration formelle qu'il ne prolongerait pas la trêve au delà du 1er avril prochain (4).

(1) E tutto ha condotto Madama, e n'ho visto l'istruzioni segnate di sua mano, — *Nég. dipl. de la France avec la Toscane*, t. II, p. 590.

(2) Voy. les papiers d'Etat de Granvelle, t. I, p. 76.

(3) A Sua Maestà ne fu risposto che quella si ricordassi che quando s'intese la lega fatta con i Francesi da Sua Maestà, tutti i confederati ne presono grandissimo scandolo, e che la fu causa di far venire, questa state passata, gli eserciti de' Francesi si grossamente in Italia, e che a ribatterli fu più presto fortuna che prudenza, miracolo che forza. E, quando s'intendessi solamente pratiche, non che simili conclusioni, si generassi grandissimi sospetti nelle menti di tutti confederati, e quali potrebbono essere causa di tristi effetti, non manco nocivi a Sua Maestà che a ciascuno altro de' confederati. Fu risposto da Sua Maestà che non si dubitassi che a questo era non meno caldo che ciascuno delli altri. — *Nég. dipl. de la France avec la Toscane*, t. II, p. 591.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 592. Madrid. Dépêche du 10 novembre.

« Les relations secrètes entre la France et l'Espagne n'en suivirent pas moins leur cours. Le roi Catholique, surveillé de près par les représentants des alliés, se tirait d'affaire en se renfermant systématiquement dans les termes les plus généraux (1).

« Ferdinand n'avait garde de tout dire. Il avait tant usé et abusé de la perfidie et de la ruse qu'il devait désespérer de réussir désormais à tromper personne. Il y avait pourtant encore quelqu'un qui se fiait à lui, c'était la reine Anne. Il existait alors entre ces deux personnages une singulière communauté de vues et de sentiments.

« Anne était Bretonne, elle n'était pas Française. Elle usait de l'ascendant absolu qu'elle avait pris sur son époux pour ajourner indéfiniment le mariage de Claude, sa fille aînée, avec Monsieur d'Angoulême, mariage que commandaient impérieusement et la raison d'Etat et les intérêts les plus sacrés du royaume. Ce qu'elle voulait exclusivement, obstinément, c'était l'indépendance de son duché de Bretagne et de grands établissements pour ses filles. Ne pouvant plus disposer de la main de l'aînée, elle s'efforçait d'assurer à la plus jeune une haute et brillante position. Or elle savait que le roi Catholique avait reporté sur le second de ses deux petits-fils, l'archiduc Ferdinand, toute son affection et toute sa tendresse.

« L'amour extrême, écrit Corsi, que Sa Majesté porte à cet enfant l'engage, jour et nuit, à penser et à imaginer comment il pourra honorablement l'établir, et jusqu'à ce que Sa Majesté l'ait placé dans une position qui la satisfasse, on peut affirmer avec vérité qu'elle demeurera toujours flottante et prête à tout sacrifier à l'accomplissement de son dessein (2). »

« L'aïeul de l'archiduc et la mère de la princesse étaient donc inspirés de même ; et ils agissaient de concert pour constituer, aux dépens de l'Italie et peut-être de la France, un royaume qui leur parût digne d'être offert à leurs enfants.

« Tel était le véritable objet des négociations secrètes dont s'alarmaient les confédérés.

« Sur ces entrefaites, la reine Anne mourut, le 9 janvier 1514. « Qui voudroit ses vertus et sa vie descripre comme elle a mérité, s'écrie le biographe de Bayard, il faudroit que Dieu fist ressusciter Cicero pour le latin et maistre Jehan de Meung pour le françois, car les modernes ne sçauroient y atteindre. » Nous ne partageons nullement l'admiration du chroniqueur, et nous considérons la mort d'Anne de Bretagne comme un événement heureux pour notre pays. Le mariage de madame Claude et de François d'Angoulême ne rencontra plus d'obstacle. Quant au projet d'alliance entre madame Renée et le jeune archiduc, il fut momentanément négligé.

« D'après ces détails, il est aisé d'apprécier les dispositions du vieux Ferdinand. Tout en prêtant l'oreille aux propositions de la France, il ne se retirait pas de la sainte-ligue, attendant pour trahir ses confédérés qu'il y trouvât quelque avantage.

« Nous aurons achevé cette revue rapide quand nous aurons jeté un coup d'œil sur l'Italie.

(1) Quello che questa Maestà ne ha communicato sono state cose molto generali. *Id.*, *ibid.*, p. 594. Madrid, dépêche du 15 janvier.

(2) Lo estremo amore che questa Maestà porta a questo infante lo costringe, dì e notte, a pensare e immaginare come lo possa onorevolmente acconciare. E si può affermare questo con verità, che, infino a tanto non lo posa in qualche modo con dignità, questa Maestà andrà sempre fluttuando, e pigliando senza alcun rispetto tutte quelle occasioni che lo condurrano a questo fine. — *Id.*, *ibid.*, p. 594. Madrid, 15 janvier 1514.

« Au milieu de l'embrasement universel qui était son ouvrage, Jules II était descendu dans la tombe (dans la nuit du 20 au 21 février 1513). Son successeur, élu le 11 mars, sans délai, presque sans discussion, était le petit-fils de Laurent le Magnifique, le cardinal Jean, Léon X. Ne se flattant pas de l'espoir, chimérique alors, de rejeter les barbares hors de l'Italie, il se proposait de tenir leurs forces dans une sorte d'équilibre. Toutefois, à l'époque de son avénement, il nourrissait contre la France d'assez vifs ressentiments. Il conservait encore le souvenir récent de la journée de Ravenne, où il avait été battu et fait prisonnier. Le gouvernement républicain, que les Médicis venaient de renverser à Florence, s'était constamment appuyé sur l'autorité de la France. Enfin, en convoquant son malencontreux concile de Pise, Louis XII avait risqué de provoquer un schisme dans l'Eglise, et il avait attenté aux droits du saint-siége. Pour toutes ces raisons, le nouveau pontife sembla d'abord disposé à maintenir la sainte-ligue et à s'en servir comme d'une machine de guerre pour achever d'humilier le roi Très-Chrétien. A peine s'était-il laissé adoucir par le désaveu formel des actes du concile de Pise, apporté à Rome, au nom de Louis XII, par une ambassade solennelle.

« L'Italie centrale presque tout entière obéissait à Léon X, qui continuait à se montrer hostile. Naples était aux Espagnols. C'était en haine de la domination française que Maximilien Sforza avait été rétabli à Milan. Les seuls Vénitiens s'étaient rapprochés du roi, qui les avait vaincus à Agnadel, et ils avaient signé avec lui un traité d'alliance. Dans l'Europe entière, c'était l'unique appui sur lequel il lui fût permis de compter.

« Cependant le printemps approchait, et le péril avec lui. On touchait à une crise. Pour s'en convaincre, il faut lire la dépêche que Rafaello de Médicis écrit de Bruges, à la date du 1er février 1514. On y verra que Henri VIII s'apprêtait à passer le détroit pour prendre le commandement en personne ; qu'il avait demandé au parlement un subside de 400,000 livres sterling pour faire la guerre aux Français ; qu'il amenait avec lui sa sœur Marie pour célébrer au plus tôt à Tournai son mariage avec l'archiduc Charles (1).

« Madame Marguerite, ajoute l'ambassadeur, gouverne son neveu, elle n'a qu'un cri : Guerre au roi Très-Chrétien !... Elle ne pense qu'à entretenir et à activer le feu qu'elle a allumé. Et elle a beau jeu pour le faire, car le roi d'Angleterre et l'empereur ont pleine foi en elle, et elle fait d'eux tout ce qu'il lui plaît. D'autre part, le roi Catholique est désireux de lui complaire, de peur que l'archiduc ne s'avise de lui enlever le gouvernement de la Castille.... Tous concourent à la ruine du roi Très-Chrétien. Ils disposent, dit-on, absolument des Suisses. S'il en est ainsi, je n'y vois nul remède (2). »

« Environné d'ennemis acharnés à sa perte, peu rassuré sur les intentions de Léon X, soupçonnant que les Vénitiens, ses seuls alliés, pourraient se

(1) Nonostante che lui sia di anni quattordici e lei di sedici, vogliono e l'una e l'altra parte che il matrimonio si consumi, per essere più assicurati l'uno dell' altro. — *Id.*, *ibid.*, p. 597.

(2) Madama che è quella che governa l'arciduca, non domanda che guerra al re Christianissimo.... e non pensa che mantenere e accrescere il fuoco acceso ; e ha bel fare, perchè il re d'Inghilterra e l'imperadore hanno piena fede in essa, e di loro fa quanto gli piace ; e dall' altra banda il Cattolico desidera compiacerla a causa che l'arciduca non gli venissi volontà di levargli il governo di Castiglia.. . In effetto sono totalmente volti alla destruzione di detto re Cristianissimo ; e dicono hanno : Svizzeri a loro piacere, così sendo, non ci veggo remedio. — *Id.*, *ibid*. Même dépêche.

laisser ébranler par les propositions de l'empereur, le roi, qu'affligeaient profondément la prolongation de la guerre et les sacrifices qu'elle imposait à son peuple, se résigna à reprendre activement avec l'Espagne les négociations qui s'étaient ralenties après la mort de la reine Anne. Il consentit au mariage de madame Renée avec l'archiduc Ferdinand, en lui transmettant comme dot tous ses droits sur le Milanais.

« De pareilles offres ne pouvaient manquer d'être agréées par le roi Catholique, qui du même coup s'assurait qu'il ne serait pas inquiété à propos de la Navarre, et devenait, au nom de son petit-fils, l'arbitre de l'Italie. Aussi, le 13 mars, en dépit des promesses et des serments qu'il avait faits à ses confédérés, renouvela-t-il la trêve conclue en 1513 avec la France, osant se porter fort pour l'empereur et pour l'archiduc Charles. Il envoya en toute hâte son secrétaire Quintana à Maximilien, qu'il s'agissait de persuader, et il chargea Bernardo de Mesa, de l'ordre des Frères prêcheurs d'insister auprès de Louis XII pour le prompt accomplissement du mariage qui semblait dès lors décidé entre le jeune Ferdinand et madame Renée. En vain Marguerite d'Autriche, désespérée de voir tous ses plans ruinés, écrivit-elle lettre sur lettre à son père pour le détourner d'entrer dans les desseins du roi d'Espagne (1). Le vieil empereur, tout occupé à chasser le chamois dans les montagnes du Tyrol, temporisa, selon son usage, et finit par ratifier la trêve.

« La défection de Ferdinand le Catholique et son accord avec Louis XII jetèrent le fougueux Henri VIII dans une violente exaspération. Il jugea qu'il était pris pour dupe, et ses soupçons s'étendirent sur les princes de la maison d'Autriche.

« Il y avait un autre personnage que ces arrangements avaient plongé dans une profonde perplexité : c'était le souverain pontife. Il aperçut clairement que le mariage projeté, en donnant le Milanais à une famille qui possédait déjà le royaume de Naples et qui disposait de Gênes, aurait pour conséquence inévitable de rendre cette maison souveraine maîtresse en Italie, et de compromettre au plus haut point l'indépendance du saint-siége. Le sentiment du danger le fit sortir de son indécision naturelle, il prit vivement son parti, et donna l'ordre immédiat à l'ambassadeur florentin, Roberto Acciajuoli, qui était en même temps nonce apostolique près de la cour de France, de tout faire et de tout promettre pour rompre la fatale alliance du roi Très-Chrétien et du roi Catholique.

« C'est sur cette injonction que l'ambassadeur tenta à tous risques la démarche décisive dont il rend compte dans sa dépêche du 13 mars.

II.

« Cette dépêche, datée d'Etampes, est à l'adresse de Julien de Médicis (2).

« Elle est un peu longue, mais il serait difficile de l'abréger. Nous la citerons donc presque tout entière.

« J'ai reçu votre lettre du 5, et je me suis pénétré des sages considérations qu'elle renferme touchant les périls à venir de l'Eglise et de l'Italie, dans le cas où le mariage projeté serait mené à bonne fin. Je me suis mis à la suite du roi, évitant de rien traiter pendant la route, pour ne pas avoir à le faire à la hâte et hors de saison.

(1) Leglay, *Nég. dip. de la France avec l'Autriche*, t. II, p. 564, 569 et 572.
(2) Julien, frère de Léon X, gouvernait Florence conjointement avec leur neveu Laurent.

« En vérité, j'aurais désiré qu'on me fît entendre un peu à l'avance ce dont on me donne avis par la présente. C'eût été chose aisée, car voici bientôt seize mois que se poursuivent les pratiques du mariage. J'ai dû sans doute envisager de moi-même quelles pouvaient en être les conséquences pour l'Eglise et pour l'Italie. Mais, dans l'ignorance où l'on m'a laissé des intentions du pape, j'ai dû m'imposer une extrême réserve, afin de ne pas courir le risque d'être désavoué. Aujourd'hui l'affaire est devenue plus dure à manier ; cependant, avec l'aide de Dieu, je ne désespère pas de pouvoir vous rendre quelque bon office.

« Aussitôt après l'arrivée de Sa Majesté, je me suis présenté à elle. Je savais de plusieurs côtés qu'on en était encore à négocier, que rien n'était conclu, qu'il n'y avait ni obligation ni promesse. J'ai jugé à propos de parler au roi avec une liberté entière, convaincu que c'était le plus sûr moyen de le dissuader de ce mariage.

« Sire, lui ai-je dit, le pape a appris par la voie de l'Allemagne et par celle de l'Espagne que Votre Majesté est sur le point de marier sa seconde fille en lui donnant pour dot ses droits sur le duché de Milan, et en même temps de faire alliance avec le roi Catholique et l'empereur. Si cela se fait en vue de la paix, comme Sa Sainteté le veut croire, elle ne peut qu'y donner sa complète approbation. Toutefois, l'affection qu'elle porte à Votre Majesté l'engage à lui rappeler qu'elle doit bien ouvrir les yeux, et bien examiner, et bien considérer toutes choses, afin que, au lieu de trouver le repos qu'elle espère, elle ne reste pas accablée de plus d'inquiétudes et de plus de soucis que jamais (1).

« Il me répondit : C'est vrai ; mais jusqu'ici il n'y a qu'une trêve. Sans doute il se pourrait que cette affaire se conclût, ainsi que je vous l'ai dit l'autre fois. Si je donne le duché de Milan à ma fille, c'est que je n'ai pas d'enfants mâles ; c'est à mon sang que je le donne (*lo dono al mio sangue*) : et, si ma fille mourait, je reprendrais mes droits ; autrement, je ne consens à rien.

« Sire, ai-je dit, je suis tout à votre service, et, quoique je ne sois pas informé des intentions du pape, je manquerais envers vous à mes devoirs de bon serviteur si je négligeais de vous dire tout ce qui, à mon sens, touche à vos intérêts. Quand Votre Majesté aura fait ce mariage et remis l'Etat de Milan entre les mains du frère de l'archiduc Charles, elle conviendra avec moi que l'empereur et le roi d'Espagne en auront l'entière disposition. Or, ils sont déjà maîtres de l'Espagne, de l'Autriche de l'empire, de Naples et de Gênes, et, si, ce qu'à Dieu ne plaise ! votre fille aînée venait à mourir, ils auraient encore la Bretagne. Alors leurs forces prendraient de telles proportions que, au lieu d'être le premier des rois et le plus puissant, vous n'occuperiez que le second rang, et leur seriez fort inférieur (*dove siate il primo re e più potente, resterete il secondo, e più inferiore assai*) ; et, toutes les fois qu'il leur prendrait fantaisie de vous faire la guerre, vous en seriez réduit à craindre pour l'existence même de votre royaume. Votre Majesté doit tout considérer et prendre garde où elle s'engage (*avvertire dove si mette*), et ne pas se laisser aller à désespérer à cause des périls présents. Elle doit encore avoir égard à la situation qu'elle fait et à l'Italie, que sans doute elle n'a pas bannie de son cœur, et qu'elle laisse en proie aux Allemands ; et à l'Eglise, qu'elle n'a pas cessé d'aimer, et qu'elle livre à la discrétion de l'empereur, ce qui n'est ni honorable ni

(1) Sua Santità ricorda a quella (Maestà) che apra bene gli occhi, e esamini e consideri bene, acciò non resti, credendo trovare riposo, in maggiore affanno che mai.

digne de la couronne de France, cette protectrice née de l'indépendance du saint-siége. Sire, si vous deviez nous manquer, dès à présent je vous affirme que nous ne manquerions pas à nous-mêmes, et que le pape et le reste de l'Italie feraient les derniers efforts pour garantir leur liberté. Est-ce sous l'empire de la contrainte et de la nécessité que vous agissez comme vous prétendez le faire? Mais le parti que vous prenez vous suscitera des embarras et des dangers plus grands encore. Et qui sait mieux que vous quelle confiance on peut fonder sur l'empereur et le roi Catholique? Ne sont-ce pas eux qui, par leurs perfidies et leurs mensonges, vous ont réduit à la nécessité présente? Et si, par votre fait, ils grandissent en forces et en réputation, vous les aurez mis plus en état de vous offenser et de vous nuire. Votre Majesté doit donc bien réfléchir, et solliciter le pape d'opérer un rapprochement entre l'Angleterre, la Suisse et la France. Sa Sainteté, Sire, est loin d'être indifférente à tout ce qui vous touche; son concours ne vous fera pas défaut, et tout ce qu'il lui sera possible de faire, elle le fera pour vous sauver.

« Il me répondit : Il n'y a rien de conclu que la trêve; mais, ne pouvant gagner l'amitié d'aucun autre, force m'a été de rechercher la leur. Que voulez-vous que j'attende du pape, qui veut que je renonce à mon duché, que je laisse à l'Angleterre la Guyenne et la Normandie, qui m'empêche de m'accorder avec les Suisses? Je lui ai envoyé cacheté et scellé tout ce qu'il a voulu, et vous savez les offres réitérées que j'ai faites à Sa Sainteté, et pour elle-même et pour le Magnifique Julien. En fin de compte, qu'en ai-je pu tirer? rien que des paroles. Il me faut prendre un parti et sortir de mon isolement, car j'ai à supporter de lourdes dépenses, et voici le temps d'entrer en campagne.

« J'ai cherché à effacer les mauvaises impressions qu'il s'était mises en tête par suite d'avis qu'il a reçus de divers côtés : « Si le pape, ai-je ajouté, vous mettait d'accord avec les Suisses et, de cette part, vous garantissait de tout péril, cela vous contenterait-il? »

« Il me dit que oui.

« Alors j'affirmai que de toutes façons Sa Sainteté le voulait faire. Je le priai de m'instruire des propositions qu'on pouvait faire en son nom aux Suisses et à l'Angleterre, l'assurant que le pape lui rendrait de grand cœur toute espèce de bons offices pour le détourner de prendre un parti si périlleux pour lui-même.

« Il me dit ouvertement : « Je ne puis être content que lorsque mon duché me sera rendu, et, pour le ravoir, je ferai toutes les conventions que je pourrai. Mais, si je puis gagner le pape et les Suisses, et, par l'aide du saint-père, ravoir mon duché, je m'engage à rester dix ans sans parler de marier ma fille, et Sa Sainteté pourra disposer de moi en toutes choses. Trouvez-vous demain avec ceux de mon conseil, et vous verrez ce qu'il y a à faire, car je veux prendre un parti, et ne plus rester sans alliés. »

« Acciajuoli se rendit en effet au sein du conseil, où la discussion se prolongea. Il put constater qu'on avait hâte de sortir d'affaire, de se décharger du poids des grosses dépenses, et de se soustraire aux périls : que le mariage espagnol était, sinon conclu, au moins à peu près décidé. On mit sous ses yeux deux lettres de date récente par lesquelles on était averti que le pape détournait les Suisses de faire aucun accord avec la France. On lui déclara toutefois que le roi ne tiendrait pas compte de ces avis, et qu'il n'en était pas moins disposé à se fier à la parole du saint-père. Touchant la somme de 400,000 écus qui était due aux Suisses aux termes de la capitulation de Dijon, on proposait d'en payer 200,000 de suite, et le reste dans un temps raisonnable. Quant à l'Angleterre, loin de jamais consentir à lui céder au-

cune province, on ne traiterait avec elle qu'à la condition préalable que Tournai serait restitué.

« A ces renseignements circonstanciés l'ambassadeur joint son appréciation personnelle.

« Or, écrit-il à Julien, il faut bien considérer où en sont les choses: vous reconnaîtrez par les paroles du roi et par celles de ses conseillers que leur intention formelle est de conclure le mariage si la réponse de Sa Sainteté au présent message n'apporte pas une assurance décisive. Je les vois prêts à se lancer dans ce précipice, et à nous y entraîner après eux (1). Il est donc urgent d'agir avec chaleur et promptitude. De plus, si le pape entreprend la conduite de cette affaire, il n'a de chance de succès qu'à la condition de se montrer favorable au roi Très-Chrétien et de l'aider à recouvrer l'Etat de Milan. S'il était possible de laisser le Milanais aux mains de Maximilien Sforza, le mieux serait d'en écarter, sans exception, tous les ultramontains. Mais, puisqu'il est nécessaire que ce pays tombe au pouvoir soit des Suisses, soit des Français, il convient d'examiner quel est celui de ces deux peuples dont le voisinage offre le plus de garanties. Je crois que tout le monde confessera que les Français sont moins avides que personne de s'approprier les Etats d'autrui (2). Si les Vénitiens doivent rentrer dans leurs possessions, les Français les tiendront en échec, en même temps qu'ils opposeront une barrière à la fureur des Suisses (3). Enfin, si eux-mêmes voulaient dépasser leurs limites, avec l'appui des Suisses et du reste de l'Italie. on les mettrait à la raison.

« Maintenant, si notre seigneur adopte ce parti, il devra amener les « Suisses à l'approuver, et, pour cela, leur faire bien entendre que le duc « actuel ne peut rester en possession de l'Etat de Milan, et qu'eux-mêmes « n'ont aucune prétention à faire valoir sur ce duché ; que l'alliance qui se « négocie entre la France et l'Espagne sera conclue contre eux, et entraî- « nera leur ruine; que, dans l'intérêt de l'Eglise et de leur propre salut, il « vaut mieux laisser échoir Milan aux mains de celui qui a sur lui les « meilleurs droits que de l'abandonner à celui à qui il n'appartient pas, et « qui ne songe qu'à bouleverser le monde (4) ; et qu'enfin, pour quelque « retard apporté au payement de leurs 200,000 écus, ils ne doivent pas « s'exposer eux et leurs alliés aux dangers les plus redoutables Notre sei- « gneur sera d'autant mieux fondé à leur recommander la patience qu'en « effet la France est hors d'état, quant à présent, de payer la somme en- « tière. Si Sa Sainteté peut leur imposer sa volonté et les amener à assister « le roi, ou tout au moins à rester neutres, je crois qu'elle peut compter « que le mariage espagnol ne s'accomplira pas. Si elle réussissait en outre « à persuader à l'Angleterre de faire la paix ou de signer une trêve de « deux ou trois ans, les Français seraient plus libres de vaquer aux affaires « d'Italie, où ils agiraient sous l'inspiration du saint-siége. Mais que les « Suisses posent les armes, c'est le point capital.

« En tout ceci, le roi Catholique a trahi les confédérés autant qu'il le « pouvait faire. Il ne cesse de répéter que le pape n'a d'autre pensée que « d'expulser de l'Italie tous les étrangers; que son dessein est de se servir « des Français pour chasser les Espagnols, et de les chasser ensuite à

(1) E li veggo ad ogni modo entrare in questo precipizio, et mettervi noi altri di costa.

(2) E credo che ciascuno approverà che li Francesi sono meno appetitosi d'occupare gli Stati d'altri che nessuno.

(3) E ancora saranno la sbarra del furore de' Svizzeri.

(4) Che a chi non si appartiene, e che vuole disordinare tutto il mundo.

« leur tour; et que, s'il croyait pouvoir se débarrasser des Espagnols sans « l'appui de la France, il ne tiendrait nul compte du roi Très-Chrétien. « C'est par de tels artifics qu'il a amené les choses au point où elles en « sont. Tout récement, un frère prêcheur, confesseur de la reine d Es- « pagne, est arrivé ici porteur de lettres de créance; nul doute qu'il ne « soit chargé de terminer l'affaire du mariage (1). Néanmoins le roi ne » décidera rien avant d'avoir entendu la réponse qni sera faite à la pré- « sente dépêche.

« Sa Sainteté est donc avertie; elle comprend toute la gravité des con- « jonctures. Dans le cas où elle ne se déclarerait pas, elle n'aurait pas « lieu de se plaindre du roi, qui ne céderait qu'à la nécessité en se tour- » nant du côté de l'Espagne. Il dépend du souverain pontife de tout faire « rompre ou de tout laisser conclure. »

« Acciajuoli a visité M. d'Angoulême, avec lequel il s'est expliqué sans détours; il l'a trouvé disposé à entrer dans toutes ses vues et à lui prêter un loyal concours. Ce prince l'a chargé « de faire entendre à Sa Sainteté « qu'il n'a d'autre désir au monde que de la bien servir; qu'elle peut faire « état de lui, non comme de M. d'Angoulême, mais comme de son servi- « teur, et que, si jamais il parvient au rang auquel il peut prétendre, il « montrera quels sont et sa dévotion et son pieux respect pour la sainte « Eglise (2). »

« Ce langage, émané de la bouche de l'héritier du trône, lui a paru digne d'attention.

« L'ambassadeur a vu également l'envoyé vénitien et le grand écuyer Galéas de San Severino, qui a promis de faire, en cette circonstance, acte de bon Italien.

« Acciajuoli était arrivé au terme de sa mission; il devait partir aussitôt après l'arrivée de son successeur, Francesco Pandolfini, qui était en route. Il s'engage à retarder son départ jusqu'à ce que la réponse du pape lui soit parvenue (3).

III.

« Le document que nous avons cité presque *in extenso* nous dispense de tout commentaire; la question est posée avec une clarté et discutée avec un talent qui ne nous laissent rien à ajouter. Léon X dut apprécier la valeur du service que lui avait rendu l'éminent diplomate. Il suivit le plan qu'il lui traçait, et s'inspira de ses conseils.

« Dans la correspondance de Baldassare Turini da Pescia, envoyé de Florence à Rome (4), on retrouve la trace évidente des relations plus fréquentes et plus intimes qui se nouent entre la France et le saint-siége.

« Le 16 avril, le cardinal Jules de Medicis, dépositaire de tous les secrets de Léon X, informe Turini que le roi Très-Chrétien a promis au saint-père un Etat en Italie si celui-ci parvient à former une triple alliance entre le

(1) Il s'agit ici du dominicain Bernardo de Meta, dont nous avons parlé plus haut.

(2) E di poi mi ha detto particolarmente che facci intendere a Sua Santità che non ha altro desiderio al mondo che fargli qualche servizio, e che quella faccia conto di lui, non come di M. d'Angoulême, ma come di suo servitore; che se mai perviene al grado che potria pervenire, che mostrerà la devozione e osservanza che tiene verso santa Chiesa.

(3) *Nég. dipl. de la France avec la Toscane*, t. II, p. 600-608. — Etampes, 20 mars, 1514.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 612-615.

saint-siége, la France et les Suisses. Le roi ajoute que, cet accord une fois conclu, il ne craindrait rien ni de l'Espagne, ni de l Angleterre, ni de l'empereur, ni de nul autre (1).

« Deux jours après, Turini remarque que le pape est en conférence à toute heure avec l'ambassadeur de France, dont naguère il ne voulait pas entendre parler (2).

« Léon X agissait auprès des Suisses, qui d'abord furent récalcitrants, mais qui ensuite se montrèrent plus traitables.

« Quant aux négociations qu'il cherchait à entamer avec l'Angleterre, les circonstances le servaient à souhait. Pour arriver au mariage qu'il ambitionnait, le roi Catholique s'était vu dans l'obligation absolue de renouveler sa trêve avec la France, sans quoi tout eût été rompu; or cette trêve nouvelle avait causé au roi anglais la plus vive irritation. Ce que le pape désirait se fit de soi-même. Henri VIII lui écrivit de sa propre main une lettre dont Turini eut connaissance, et dans laquelle le roi, après s'être plaint avec véhémence de la trahison de Ferdinand, qui avait prorogé la trêve, déclarait que désormais il conformerait sa politique à celle du saint-père, dont il exécuterait toutes les volontés (3) : « Notre seigneur, ajoute l'envoyé « florentin, travaille de son mieux à rapprocher l'Angleterre de la France. « Déjà il a jeté les bases de cette négociation, et il fera son possible pour « accorder les deux princes. Que Dieu lui prête sa grâce (4). »

« Le 25 mai, Turini signale un premier succès obtenu par Léon X. Henri VIII avait consenti à agréer le général de Normandie comme représentant de la France. On ne doute pas qu'il ne s'agisse d'un traité. Tout se fait d'après l'ordre de Sa Sainteté. (*E tutto segue con ordine di Sua Santità.*)

« N'eussions-nous que ces rapides indications, elles nous suffiraient pour établir qu'après l'ouverture faite en son nom au roi Louis XII, le souverain pontife avait sérieusement entrepris de réconcilier le roi d'Angleterre avec le roi Très-Chrétien.

« Mais c'est dans une autre correspondance que nous pouvons suivre presque jour par jour la marche et les progrès de la négociation.

« Lorsque Acciajuoli avait quitté la France, le soin de diriger l'affaire délicate qu il avait si bien engagée fut commis à des mains non moins exercées que les siennes. Francesco Pandolfini était un diplomate distingué, rompu à la pratique des affaires, et qui, dans ses missions précédentes auprès de Louis XII, s'était concilié l'estime et l'affection de ce prince. Le pape lui avait adjoint, en qualité de nonce apostolique, Louis de Canosse, évêque de Tricarico, homme politique d'un rare mérite, et qui, selon l'expression de Turini, « avait le secret du cœur de Sa Sainteté. » (*Costui ha il segretto del cuore di Sua Santità.*)

« Leurs premières démarches eurent pour objet de détourner décidément le roi de toute alliance avec l'Espagne.

« A la date du 1er mai, Pandolfini mande que le roi Très-Chrétien mani-

(1) Che, avendo questo, non teme nè di Spagna, nè d'Inghilterra, nè imperatore, nè altro.

(2) Ad ogni ora, lo ambasciadore francese è con Sua Santità; e lo ascolta volentieri, che prima non ne voleva sentir parlare.

(3) E gli fa intendere che vuol essere con quella (Santità) e non uscire della voluntà sua.

(4) Donde nostro Signore pensa e con ogni ingegno trama di operare che Inghilterra e Francia si reconcilino e faccino accordo insieme, e di gia ha dato qualche principio, e fara ogni opera di accordarli; e Dio gliene presti grazia! — *Id.*, *ib* , Dépêche du 18 mai.

feste à l'égard du pape les meilleures dispositions possibles, qu'on ne peut douter de son bon vouloir, et qu'il ne *bronchera* pas s'il n'y est pas contraint par la nécessité (1).

« Quelques jours s'écoulent. La nouvelle se répand que la trêve conclue entre l'Espagne et la France est ratifiée par l'empereur. C'était un fait considérable, de nature à faire quelque impression sur l'esprit du roi.

« L'ambassadeur, dans un de ces entretiens familiers qu'il avait fréquemment avec Louis XII, chercha à pénétrer ses intentions secrètes. Il fit adroitement tomber la conversation sur le mariage espagnol : « J'ai signi-« fié au roi Catholique, dit le roi, que je ne lui donnerais ma fille que « quand elle serait en âge de consommer le mariage, et que d'ici à dix ans « je n'en voulais pas entendre parler. » Et il ajouta : « Dix ans ! c'est un « bien long terme ; et, pendant ce temps, les occasions ne manqueront « pas de rompre tout ce qui aura été fait et d'agir selon les circonstances. » Et il se mit à lancer contre le roi Catholique quelques malins propos. (*E commincio di poi sputar qualche parola maligna contro al Cattolico*) (2).

« C'en était assez pour que le pape fût rassuré de ce côté. Il ne restait plus qu'à bien conduire les négociations avec l'Angleterre.

« Grâce à l'initiative de la cour de Rome, Henri VIII, après avoir fait de formidables préparatifs de guerre, et au moment d'entrer en campagne, s'était arrêté tout à coup, et il avait même consenti à prêter l'oreille aux propositions d'un envoyé du roi de France.

« Thomas Bohier, général des finances de Normandie, fut chargé de cette mission, dont l'objet avoué était de traiter de la rançon du duc de Longueville, mais dont le but réel avait une tout autre importance (3). Louis XII se montrait dès lors plein de confiance dans le succès, et, dans un moment d'abandon, il ne dissimulait pas à Pandolfini que, une fois d'accord avec l'Angleterre, il ne donnerait pas un écu aux Suisses (4).

« Dès lors, en effet, son attention se reporte exclusivement du côté de l'alliance anglaise. Il reconnaît franchement que, si l'accord se conclut, c'est à l'intervention du saint-père que sera dû cet heureux résultat, et, dans sa vive gratitude, il s'écrie : « Puisque le pape me soutient et m'encourage, « je ne lui manquerai en aucune chose ; et, l'affaire d'Angleterre terminée, « si le roi Catholique ou l'empereur portent atteinte aux droits de l'Eglise, « je laisserai en France Angoulême ; je passerai en Italie avec une bonne « artillerie, 3,000 hommes d'armes, 25 ou 30,000 hommes de pied, sans « qu'il en coûte un denier à Sa Sainteté, mais avec l'argent qu'elle m'au-« torisera à lever sur l'Eglise de France ; car je suis prêt à exposer corps « et biens pour la défense du saint-père (5). »

Ce n'étaient pas là de vaines paroles. Le saint-siége n'était pas alors à l'abri de tout danger. A la date du 2 juin, Robertet disait tout bas au nonce et à l'ambassadeur que le roi Catholique et l'empereur n'avaient d'autre pensée que d'occuper l'Italie et de démembrer les Etats de l'Eglise. En parlant du saint-père, l'envoyé espagnol avait tenu ce propos menaçant : « Il

(1) *Id.*, *ib.*, p. 619. Dépêche du 1er mai 1514.

(2) *Id.*, *ib.*, p. 622. Dépêche du 30 mai 1514.

(3) L'andata sua, oltre alla liberazione di Longueville, è per trattare accordo e composizione con quel Re.

(4) E, se questa Maestà fa l'accordo con Inghilterra, non è per dare ai Svizzeri uno scudo, secundo lui medesimo mi ha detto. — *Id.*, *ibid.*, p. 621. Dépêche du 22 mai 1514.

(5) Per defensione della quale (Santità) io sono per mettere il corpo e li beni — *Id.*, *ibid.*, p. 263. Dépêche du 30 mai 1514.

« pourrait bien se faire qu'on lui rognât les ailes (1). » Enfin le roi avouait que, s'il eût voulu entendre aux « propositions qu'on lui avait faites contre l'Église, il aurait déjà arrangé ses affaires (2). »

« On conçoit aisément que la conduite politique récemment adoptée par Léon X devait soulever contre lui les colères de l'Espagne et de l'Autriche.

« Cependant l'évêque de Tricarico partait pour l'Angleterre, afin d'employer son habileté reconnue à seconder les démarches du général de Normandie (3). Son concours était d'autant plus opportun que les premières exigences du gouvernement anglais avaient paru exorbitantes (4).

« Avant son départ, le nonce eut une audience secrète du roi, dont il reçut les dernières instructions. Il emportait une copie des réponses faites par la France aux demandes de l'Angleterre. Louis XII plaçait toute sa confiance dans l'autorité du pape et dans le mérite éprouvé de l'évêque (5).

« On devait croire que, une fois en Angleterre, le nonce se verrait appelé à tout diriger. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Henri VIII affecta de le tenir en dehors des négociations. Lorsque, à propos de quelque point contesté, le général de Normandie proposait d'en référer à l'envoyé du saint-siége, on lui répondait systématiquement : « Nous n'avons que faire de Sa Sain- « teté ; traitons entre nous (6). » Faut-il, avec Louis XII, attribuer ce procédé inattendu à l'orgueil des Anglais, qui ne voulaient pas paraître céder à une influence étrangère ? N'est-il pas plus juste d'admettre qu'ils espéraient avoir meilleur marché du général de Normandie, s'il était privé du conseil et de l'assistance d'un diplomate justement renommé ? Quoi qu'il en soit, cette exclusion dut être plus apparente que réelle, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que ce fut l'évêque de Tricarico qui, sur les sollicitations du conseil d'Angleterre, repassa le détroit, triompha des scrupules du roi Très-Chrétien, trancha la dernière difficulté, relative à la cession de Tournai, et amena les deux partis à contracter une alliance définitive (7).

« Selon le vœu de Louis XII, qui craignait que Henri VIII, quand le temps aurait calmé son irritation, ne fût enclin à renouer ses anciennes relations avec l'Espagne et l'Empire (8), ce fut une paix, et non pas une trêve, qui fut arrêtée entre les deux rois ; de plus, il fut convenu qu'un mariage cimenterait leur réconciliation.

« Depuis quelques mois le roi Très-Chrétien était veuf. Dès le mois de juin, il fut question de le marier à la jeune princesse, sœur du roi d'Angleterre, qui depuis plus de cinq ans était promise à l'archiduc Charles. Le roi était dans sa cinquante-troisième année, mais il souffrait de la goutte et de quelques autres infirmités précoces : Louise de Savoie disait de lui qu'il était « fort antique et débile. » Madame Marie avait seize ans, elle était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Destinée tour à tour à un enfant

(1) E gli potrebbe essere in parte tosato le ale.

(2) Se io avessi voluto udire e attendere alle cose contro la Chiesa, io avrei di già acconcio le cose mie. — *Id.*, *ibid.*, p. 625. Dépêche du 3 juin.

(3) Monsignore di Tricarico, uomo del papa, parte di qui dommattina in poste per Inghilterra per facilitare appresso di quello questo maneggio.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 627. Dépêche du 7 juin 1514.

(5) Costoro mostrano in questo loro maneggio sperare e confidare assai nell' autorità del papa e nella diligenza e destrezza di Tricarico. *Id.*, *ibid.*, p. 630. Dépêche du 8 juin 1514.

(6) E noi non abbiamo che fare di Sua Santità; facciamo fra noi. — *Id.*, *ibid.*, p. 635. — Dépêche du 6 juillet 1514.

(7) *Id.*, *ibid.*, p. 640. Dépêche du 16 juillet 1514.

(8) *Id.*, *ibid.*, p. 626. Dépêche de juin 1514.

et à un vieillard, elle laissait son frère disposer de sa personne, réservant son cœur, qu'elle avait donné à Suffolk. Les hommes sages n'accueillirent pas ce projet d'union avec grande faveur ; on hésita quelque temps à y croire (1). Mais on apprit que Henri VIII y prêtait les mains. Enfin, dans le cours de juillet, Robertet annonçait le mariage à l'ambassadeur et au nonce comme une chose désormais certaine (2).

« Tout avait réussi au gré du saint-père et par les soins de ses habiles représentants. Aussi Pandolfini était-il fondé à rappeler au roi Très-Chrétien que, dans le prochain traité, la place d'honneur devait être assignée au souverain pontife, comme à celui qui avait été le premier auteur de cette alliance et qui, par sa haute influence, en avait favorisé la conclusion. Le roi répondit qu'il ne manquerait pas à son devoir, et qu'il était tenu d'agir ainsi (3).

« En effet, dans l'article 18 du traité de Londres, le saint-père est nommé le premier parmi les alliés des deux rois.

« Sur l'insistance de Henri VIII, on décida que ni l'empereur ni le roi d'Espagne ne seraient compris dans le traité (4).

« Tous les points ainsi réglés, le reste devenait facile.

« Le roi, qui avouait que ni Thomas Bohier ni le duc de Longueville n'étaient des hommes lettrés (5), désigna Jean de Selve, président du parlement de Rouen, pour rédiger les articles de la paix de concert avec les commissaires anglais.

« La paix fut signée à Londres le 7 août 1514, et, quelques jours après, Longueville, au nom du roi son maître, épousa la princesse Marie.

« Quelques soins qu'on eût pris d'envelopper de mystère toutes ces négociations, il était impossible que le frère prêcheur qui représentait en France la cour d'Espagne n'eût pas conçu quelques soupçons. Il multiplia ses démarches et ses intrigues pour engager et retenir Louis XII dans l'alliance du roi Catholique.

« La ratification par l'empereur de la trêve renouvelée le 13 mars entre les deux princes était un acte considérable. L'Espagne s'en fit une arme pour tout tenir en suspens. Sans cesse annoncée, la ratification n'arrivait jamais ; ce ne fut qu'à la dernière heure qu'on se décida à la faire publier avec la trêve dans les provinces flamandes voisines de la frontière française (6).

« Au premier bruit du mariage de Louis XII, on se hâte de se mettre en mesure ; on oppose à la princesse anglaise une princesse autrichienne, et l'on fait offrir au roi Très-Chrétien la main de madame Eléonore, sœur des archiducs.

« Enfin les sollicitations de l'envoyé espagnol sont incessantes. Chaque jour

(1) Quanto al parentado della sorella di quello re con questa Maestà, non so che me ne dire, salvo che si vede alcuni uomini di conto non commendare molto questo maneggio. — *Id.*, *ibid.*, p. 633. Dépêche du 25 juin. — In parentado di Inghilterra mi pare che si speri poco. P. 645. Dépêche du 6 juillet.

(2) *Id. ibid.*, p. 642. Dépêche du 16 juillet 1514.

(3) Ricordando a Sua Maestà volere avere nel capitulare quelli rispetti che si convenivano allo onore della Santità Sua, come a quello che era stato primo principio di Questo maneggio, e con autorità sua dipoi aveva favorito la conclusione, quanto egli era stato possibile. Risposene Sua Maestà che non mancherebbe al debito, mostrando essere tenuto di così fare. *Id.*, *ibid.*, p. 643. Dépêche du 19 juillet 1514.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 651. Dépêche du 9 août 1514.

(5) Perchè, come voi sapete, Normandie e Longueville non sanno lettere. — *Id.*, *Ibid.*, p. 641. Dépêche du 16 juillet

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 626, 628, 658, 662, 663.

ce sont de nouvelles avances, de magnifiques promesses. Si le roi consent à fiancer sa seconde fille au jeune Ferdinand, ou le laisse libre de la garder près de lui jusqu'à sa quatorzième année ; Tournai lui sera restitué ; le Milanais sera reconquis sans qu'il s'en mêle ; il sera dispensé de payer les sommes énormes que réclame l'Angleterre. Il n'est sorte d'avantage qu'on ne lui assure s'il veut bien se borner à ajourner toute décision (1).

« Le frère, à ce qu'il semble, n'ignore pas que les coups partent de Rome. Aussi s'élève-t-il à tous propos contre le souverain pontife ; il sollicite le roi de se déclarer contre lui. Sur son refus péremptoire d'agir contre la sainte Eglise, il ajoute : « Mon roi ne demande pas à Sa Majesté d'agir, mais de « s'abstenir et de le laisser faire (2). »

« A toutes ces instances, Louis XII, afin de gagner du temps sans rien compromettre, n'opposait que des réponses évasives. Mais avec l'ambassadeur florentin il parle à cœur ouvert. Un jour qu'il vantait à Pandolfini la finesse du frère et sa réputatlon de grand prédicateur, celui-ci s'enhardit jusqu'à dire : « Qu'il aille donc prêcher la *foi* à son patron et à son « pays. » « Vous dites vrai, s'écria le roi en riant, car ils tiennent du mécréant (3). »

« La paix était conclue, et il devenait fort malaisé de feindre plus longtemps. Le roi dit gaiement à Pandolfini : « Je ne sais plus quelle excuse « trouver vis-à-vis du frère. — Bah ! je lui dirai que mes envoyés ont « outrepassé leur mandat. » « Sire, répond le Florentin, demandez-lui une « leçon à lui-même. » « Vous dites vrai, reprend le roi, je le prierai de « m'enseigner quelque excuse à l'espagnole. » Et, satisfait de cette saillie, il ajoute en souriant : « Ecrivez cela au pape (4). »

« Le frère s'agitait, et réclamait à grands cris un moment d'audience. Le roi lui fait dire qu'il a la goutte, et aussitôt il part pour la chasse.

« C'est Robertet qui est chargé de lui apprendre la fatale nouvelle. Il en est terrifié, et ne peut que balbutier à deux reprises : « Eh quoi! tout est fini ; « n'y a-t-il donc plus de remède (5) ? »

« En effet le coup était rude. Le roi Très-Chrétien, en même temps qu'il rompait le mariage de sa fille avec l'archiduc Ferdinand, refusait pour lui-même la main de madame Eléonore, et enlevait à l'archiduc Charles Marie d'Angleterre sa fiancée. C'était pour les maisons d'Autriche et d'Espagne plus qu'un échec politique. Elles se sentaient atteintes dans leur réputation et dans leur dignité.

« Louis XII triomphait ; il était radieux et d'humeur joyeuse. Le 16 août, il disait à Pandolfini : « J'apprends qu'en Flandre on crie la trêve ; et nous, « hier, nous avons crié la paix. Nous sommes d'accord pour crier, seule« ment nous ne crions pas la même chose (6). » Par une espièglerie digne

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 644, 651, 654, 656.

(2) Il mio re Cattolico non si cura che Sua Maestà gli faccia contro, ma gli basta che se ne stia da parte e lasci fare a lui. — *Id.*, *ibid.*, p. 639. — Dépêche du 14 juillet

(3) Per me fu risposto che doverria andare a predicare la *Fede* e a padrone e al paese ; e Sua Maestà, sorridendo, mi rispose: Egli è vero ; perchè tengono del marrano ! — *Id.*, *ibid.*, p. 644. Dépêche du 19 juillet.

(4) Voi dite il vero; io gli voglio dire che mi insegni qualche scusa spagnuola : e, sorridendo, mi soggiunse : E scrivetelo al papa. — *Id.*, *ibid.*, p. 655. Dépêche du 10 août.

(5) Il Frate restò tutto smarrito, nè rispose altro, salvo che due volte replicò: « E egli tutto fatto ; e non ci è egli punto di remedio. » — *Id.*, *ibid.*, p. 658. Dépêche du 14 août.

(6) Io ho nuove che in Fiandra si grida la tregua; e noi ieri abbiamo gridato la pace : e ci accozzeremo a fare la grida ; ma sono cose diverse, gridando loro la tregua, e noi la pace. — *Id.*, *ibid.*, p. 663. Dépêche du 16 août.

d'un écolier, il avait recommandé qu'on ne manquât pas de faire crier la paix à la porte même de l'envoyé d'Espagne.

« Le frère était opiniâtre ; il ne se résignait pas à sa défaite : une dernière fois il revient à la charge, et demande au roi s'il romprait avec l'Angleterre dans le cas où le pape lui en donnerait l'ordre et le délierait de son serment (1). Cette démarche, qui cachait une perfidie, est l'effort désespéré de l'homme qui se noie.

« Voilà les faits tels qu'ils se trouvent consignés dans les documents diplomatiques conservés dans les archives de Florence.

« Ne sommes-nous pas autorisés à en tirer cette conclusion :

« L'alliance anglaise, en 1514, eut pour objet d'opposer une digue aux envahissements de l'Autriche et de l'Espagne, dont l'ambition était surtout redoutable à la France et à l'Italie.

« C'est une tentative habile et hardie en faveur du maintien de l'équilibre européen, sérieusement menacé.

« De la part de la cour de Rome, c'est le désaveu et l'abandon de la politique téméraire de Jules II.

« A Léon X revient l'honneur de l'initiative. C'est son nonce, Roberto Acciajuoli, qui a entamé les négociations ; ce sont ses deux ministres, Pandolfini et l'évêque de Tricarico, qui les ont dirigées et menées à bonne fin.

« Thomas Bohier a discuté les articles et débattu les questions fiancières.

« Jean de Selve a concouru à la rédaction de l'acte définitif,

« Quant au duc de Longueville, il a épousé par procuration la princesse Marie d'Angleterre. Si quelque part il a rempli le premier rôle, c'est dans la cérémonie du mariage. »

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du 4.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le premier rapport de M. Victor Guérin, chargé par son département d'une mission scientifique en Palestine, mission dont l'Académie a été appelée à tracer le programme, en rédigeant pour ce voyageur des instructions qui lui ont été remises le 4 mars dernier. Le Ministre invite l'Académie à examiner ce rapport et à lui faire connaître le résultat de cet examen.

La parole est donnée à M. le Secrétaire perpétuel pour lire ce premier rapport.

(1) Il frate domandò (al re) se la cosa si romperebbe, quando il papa glielo comandassi, e lo assolvessi dalla promessa. Il Cristianissimo gli rispose che no... Credo che questo motto dello oratore fu per volere mostrare che il Cattolico abbia grande autorità con il papa, e con questo mezzo potere mettere qualche gelosia tra sua Santità e il Cristianissimo. — *Id.*, *ibid*, p. 664. Dépêche du 16 août.

Premier rapport de M. Victor Guérin sur sa mission scientifique en Palestine.

(L'analyse détaillée de ce travail sera publiée après la lecture du 3e rapport.)

M. Guérin, après avoir décrit avec émotion l'état présent de Jérusalem, expose succinctement les résultats des premières explorations qu'il a entreprises pour se conformer aux instructions de l'Académie.

Ces explorations ont eu pour objet : 1° les deux routes qui de Jaffa conduisent à Jérusalem ; 2° le chemin de Jérusalem vers la plaine des Philistins et cette plaine elle-même ; 3° le désert de Bir-es-Seba ; 4° enfin la route de Gaza à Beit-Djebrin, de Beit-Djebrin à Tell-Sekich vers le sud, et de Tell-Sekich à Jérusalem.

Le résultat de ces premières excursions a été la constatation de 118 localités, aujourd'hui inhabitées pour la plupart, mais présentant toutes des ruines et qui n'avaient point encore été signalées par les voyageurs. M. Guérin conclut en annonçant l'intention d'explorer également les contrées situées au delà du Jourdain et demande, pour entreprendre cette exploration, dont les difficultés sont très-grandes, un supplément d'allocation destiné à lui fournir les moyens d'acheter la protection des chefs de tribus arabes.

Après une discussion dans laquelle M. de Saulcy annonce à l'Académie que l'exploration des contrées dont il s'agit fait partie du programme d'un voyage archéologique qu'il va lui même entreprendre avec des ressources beaucoup plus considérables que celles dont peut disposer M. Guérin, l'Académie décide qu'il sera écrit à M. le Ministre qu'elle a entendu avec intérêt la lecture du rapport de ce voyageur ; que les résultats déjà considérables produits par ses premières explorations lui en font espérer de plus importants encore s'il continue à étudier avec le même soin les autres parties de la Palestine qu'elle a signalées à ses recherches, mais qu'elle le verrait avec regret négliger une partie du programme qu'elle lui a tracé pour se lancer dans une entreprise dangereuse, difficile, et exigeant des ressources très-supérieures à celles dont il pourra disposer.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

Sur une monnaie antique d'Asie.

ANALYSE.

La monnaie dont il s'agit a déjà été publiée par plusieurs antiquaires, mais elle n'a cependant pas été classée d'une manière satisfaisante.

L'abbé Sestini y avait lu le nom d'une reine *Tryphène*, et Millingen celui d'une reine appelée *Viphoba*, qui ne se rattachait à aucun lieu déterminé ni à aucune dynastie connue. Ce dernier nom, accepté par plusieurs érudits, figure dans le manuel de numismatique publié à Hanovre en 1850 par M. le conseiller de Werlhof.

Millingen avait encore reconnu sur cette monnaie, et avec toute raison, le nom d'un roi Mérédate et la date ΥΝΔ (454), qui se rapporte certainement à l'ère des Séleucides et correspond à l'année 142 de notre ère, cinquième du règne d'Antonin le Pieux.

Les bronzes de Mérédate connus jusqu'à ce jour ne présentent que cette seule date, et, si l'on considère attentivement leur patine, ils paraissent provenir d'un même terrain. M. John Robert Stuart dit qu'ils ont été découverts aux environs de Bassorah. Sur sept exemplaires que possède la Bibliothèque impériale, deux avaient été rapportés d'Orient en 1826 par Cadalvène, qui n'en a pas indiqué la provenance; les cinq autres ont été achetés en 1836 par M. Vidal, consul de France à Bagdad. M. Stuart nous apprend que plusieurs de ces monnaies sont *surfrappées* et que, sous le type de Mérédate, on distingue la tête d'un *Attambilus*, roi de la Characène.

Le buste de femme pris pour un portrait de reine, et qui a successivement porté les noms de *Tryphène* et de *Viphoba*, est surmonté de tourelles. C'est la représentation d'une ville, la Τύχη πόλεως, telle qu'on la voit sur de belles monnaies impériales d'Hadrien et de ses successeurs frappées à Antioche, à Séleucie, à Laodicée, à Bostra, à Césarée du Liban, à Gaza, à Anthémusia de Mésopotamie, etc. C'est un type que les Parthes avaient adopté et qui se trouve fréquemment sur les monnaies de cuivre qu'ils ont fabriquées de l'an 86 à l'an 127 de notre ère.

Quant au prétendu nom propre de *Viphoba*, il a été formé de deux mots abrégés : 1° des caractères retournés ΟΦΙΑ, qui complètent quatre lettres dont on n'avait pas tenu compte et qui se lisent cependant sur la pièce : ces quatre lettres sont OMAN ; 2° la dernière syllabe du mot *Viphoba* est la première du βασιλεύς.

Or, Mérédate porte le titre de βασιλεὺς ὀμανόφιλος, *roi aimé des Omani.* On peut donc rétablir ainsi la lecture de la légende sur la monnaie :

OMAN]ΟΦΙΑ ΒΑ.

Les caractères **ΟΦΙΑ** étant gravés à l'envers et les caractères **OMAN** étant peu visibles, on avait lu **ΥΙΦΟΒΑ.**

Les *Omani* sont mentionnés par Pline en ces termes : « A Petra incoluere Omani ad Characem usque oppidis quondam claris a Semiramidi conditis, Abesamide et Soractia. Nunc sunt solitudines. Deinde est oppidum, quod Characenorum regi paret, in Pasitigridis ripa, Forath nomine, in quod a Petra conveniunt : Characemque inde XII M. passum secundo æstu navigant. (H. N. VI, XXXII, 4). »

On est conduit à penser que ce βασιλεὺς ὀμανόφιλος régnait à Forath, dont les habitants lui avaient décerné ce surnom comme un gage de leur soumission. Le nom de Mérédate qui est persan et non sémitique, son titre de Roi des rois, la *tiara recta* qu'il porte et jusqu'aux traits de son visage, indiquent une origine parthique. Le surnom d'Ὀμανόφιλος convient bien à un prince dont les *Omani* recherchèrent les bonnes grâces. Si Mérédate avait été leur allié au lieu d'être leur souverain, il eût pris le titre de φιλόμανος. C'est ainsi que plusieurs princes adoptèrent le surnom de φιλορώμαιος pour témoigner du zèle que leur inspiraient les intérêts de Rome. Φίλος placé à la fin des mots a une valeur passive et tous ceux qui s'occupent de l'antiquité, ajoute M. de Longpérier, ont présentes à l'esprit les remarques savantes que ce fait a suggérées à Letronne, et qu'il a consignées dans son excellent Mémoire sur les noms propres grecs.

Les monnaies de Mérédate lui paraissent donc frappées, non pas à Charax, par un prince allié des *Omani*, mais dans le pays où on les recueille, par les *Omani* eux-mêmes, en l'honneur de leur maître, et peut-être leur conquérant.

Fouilles du Palatin.

M. Léon Renier communique à l'Académie quatre photographies représentant l'état actuel des fouilles qui se font par les ordres de l'Empereur dans la partie du Palatin qui domine l'église de Sainte-Marie Libératrice. On voit dans une de ces photographies la *Porta Romana* du Palatin et le commencement du *Clivus Victoriæ.* Les trois autres représentent les restes du pont que, suivant Suétone, l'empereur Caligula avait fait construire pour aller de son palais au Capitole en passant par-dessus le temple d'Auguste : « Super templum divi Augusti ponte transmisso Palatium Capitoliumque conjunxit. » In *Calig.* c. xxii. La partie de ce pont qui dépassait les limites du Palatin fut démolie sous le règne de Claude; le reste fut conservé, et l'on se contenta de l'envelopper en quelque sorte dans les constructions qui, sous le règne de Néron, furent ajoutées à cette partie du palais. On avait douté de l'assertion de Suétone : elle se trouve confirmée par les fouilles que dirige par ordre de l'Empereur M. Pietro Rosa dans la villa des jardins Farnèse.

Sont adressés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Volney :

L'Idéographie. Mémoire sur la possibilité et la facilité de former une écriture générale au moyen de laquelle tous les peuples puissent s'entendre mutuellement sans que les uns connaissent la langue des autres, écrit par don Sinibaldo de Mas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. C. en Chine. Paris 1863, 1 vol. in-8°.

A titre d'hommage :

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1862, 2 vol. in-8°. Nancy, 1862—1863.

Album du musée de Constantine, publié sous les auspices de la Société archéologique, dessins de M. L. Féraud, interprète de l'armée, texte explicatif, par M. A. Cherbonneau, 2e cahier. Constantine 1863, in-4°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1863, br. in-8°.

Revue archéologique, septembre 1863.

Revue orientale et américaine, 4e année, n° 46.

Séance du 11.

M. Brunet de Presle présente à l'Académie au nom de M. le colonel Morlet, de Strasbourg, une planche lithographiée représentant un groupe de tombes celtiques ou plutôt mérovingiennes, découvertes en 1862 sur le territoire de la commune de Loreutz (Bas-Rhin).

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Dictionnaire de la langue française, par M. Littré, 6e livraison (CONCRI).

Les Vrayes Chroniques de Messire Jehan Le Bel. Histoire vraye et notable des nouvelles guerres et choses avenues l'an mil CCCXXVI *jusques à l'an* LXI, *en France, en Angleterre, en Escoce, en Bretaigne et ailleurs, et principalement des haults faitz du roy Edowart d'Angleterre et des deux roys Philippe et Jehan de France*, publiées par M. L. Polain, membre de l'Académie royale de Belgique. Tomes I et II, Bruxelles, 1863, in-8o.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863, no 2.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix (avec 2 cartes). Aix, 1863, in-8o.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 1861-1862, Napoléon-Vendée, 1862, in-8o.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. XI, 1er cahier, 1861. Epinal, 1862, in-8o.

Annales de philosophie chrétienne, juillet 1863.

Annales de la propagation de la foi, septembre 1863, no 210.

Revue historique du droit français et étranger, juillet-août 1863.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, juillet et août 1863.

M. de Longpérier fait à l'Académie la communication suivante :

Sur une pierre gravée du temps du roi Osias.

Analyse.

Le savant numismatiste place sous les yeux de l'Académie le dessin de cette pierre gravée, qui affecte la forme d'un scarabée sans élitres. Sur la première face on voit une figure d'homme debout tenant un bâton accompagné de l'inscription en caractères hé-

braïques : *De Schebaniah* (Sébénias). Au revers, on lit entre deux globes ailés les mots : *De Schébaniah, fils d'Ozzia* (Sebénias, fils d'Osias), sous-entendu sceau. La forme des caractères qui est excellente, l'aspect de la pierre, qui rappelle celle du scarabéoïde recueilli par M. Place sous un des grands caveaux de Khorsabad, le costume du personnage, tout, en un mot, rattache ce petit monument au huitième siècle. A cette époque, le nom d'Osias devait être devenu très-commun chez les Juifs. Osias, roi de Juda, qui a régné cinquante-deux ans, est mort en 752. La génération qui l'a suivi a dû compter beaucoup d'Osias.

M. de Longpérier fait remarquer l'identité de certains caractères qui paraissent sur cette pierre avec ceux que nous montrent les plus anciennes monnaies juives ; il compare les globes ailés aux *séraphins*, mais il pense au reste qu'ils peuvent bien n'être qu'une imitation de ceux qui se voyaient sur les sceaux et autres monuments des peuples qui entouraient les Juifs. Dans tous les cas, on sait que, sous le règne d'Osias, les prophètes Isaïe, Amos, Osée, ont reproché aux Juifs dans les termes les plus violents leurs pratiques païennes ou polythéïstes.

Sébénias, fils d'Osias, a pu être un Juif peu orthodoxe, un de ceux qui s'étaient laissé entraîner par l'influence des Chaldéens. Le mot *Bar*, fils, employé sur le sceau, n'est pas phénicien, mais biblique; il appartient à l'idiome araméen, ainsi que le fait remarquer M. Munk. Toutefois les caractères gravés sur la pierre sont aussi éloignés que possible de la forme araméenne et ils se rapprochent au contraire de ceux des monnaies de Jérusalem.

M. Brunet de Presle fait à l'Académie la communication suivante :

Sur la lecture du cartouche-prénom de Taharaka, roi de la 25e dynastie.

Analyse.

Le nom de Taharaca composé de quatre signes hiéroglyphiques (le disque du soleil, le théorbe, le traîneau et le bras armé) a été lu par M. Bunsen (*nefru-atmu-chu-ra*), par le traducteur anglais du

livre de M. Bunsen (*Ra-shu-tum-nefer*), et par M. Brugsch *Ra-nefer-tem-chou*. M. Brunet de Presle propose de le lire *Tonnefer Sophris*, et il identifie ce cartouche au nom Τωνεφέρσωφρις cité dans le lexique de Suidas comme celui d'un roi d'Egypte dont personne n'avait reconnu la place dans les dynasties égyptiennes. Tous les égyptologues sont d'accord sur la valeur phonétique des signes qui entrent dans la composition de ce nom, mais non sur l'ordre dans lequel on doit les prononcer.

Le disque du soleil en grec φρίς, quoique décrit en tête, doit, d'après un usage déjà signalé par M. Lenormant (sur le cercueil de Mycerinus), se lire à la fin. Les deux signes suivants sont liés, et peuvent se lire *nefer-Tom* ou *Tom-nefer*. Nefer signifie *bon*, *Tom* désigne quelquefois une divinité, *le soleil dans l'hémisphère* inférieur. Mais M. de Rougé a établi que ce mot *Tom* était aussi une négation très-usitée en égyptien. C'est dans ce sens que M. Brunet de Presle croit devoir prendre ce groupe, qu'il lit *Tonnefer*, *le pas bon*, et il y voit l'explication d'un autre passage de Suidas (au mot εὐγράμματον), où il est dit qu'il y a des noms de bon augure formés de signes favorables, et des noms de mauvais augure formés de signes défavorables, comme celui de *Tonefer Sophris*, roi d'Egypte. Les anciennes éditions de Suidas portaient ὥς τὸ Νεγέρσωφρις βασιλεὺς Αἰγύπτου. Gaisford propose de corriger, d'après ce passage, un autre article de Suidas où le nom Τωνεφέρσωφρις est rangé sous la lettre T. Il croit que c'est l'article τό qui a été mal à propos joint au nom. Il corrige en outre βασιλεύς en βασιλέως. Mais, dans cette supposition, il faudrait, pour que la phrase fût correcte, écrire ὡς τὸ (τοῦ) Νεφερσώφρεως βασιλέως Αἰγύπτου, et, dans cette hypothèse, on ne voit pas en quoi le nom qui n'exprimerait qu'une idée de bonté (*nefer*) serait de mauvais augure (δύσφημον, οὐκ εὐγράμματον). En lisant, au contraire, τὸ Νεφέρσωφρις en un seul mot dans l'un comme dans l'autre passage de Suidas, et en l'interprétant par *le pas bon*, le méchant, on a une phrase correcte et un sens raisonnable. M. Brunet de Presle s'était demandé si le signe de la négation joint à celui de *bon* n'aurait pas été ajouté en surcharge après la mort de Taharaka par les princes de la dynastie suivante, qui ont dans quelques monuments fait marteler l'étendard de Taharaka. M. de Rougé dit que le signe *Tom* se

voit sur des cartouches qui ne portent aucune trace de martelage et de surcharge, mais que le double sens qui peut résulter de ce groupe est assez dans l'esprit des hiérogrammates, et il admet la lecture *Tenefer Sophris* pour le cartouche de Taharaka et le rapprochement avec l'article de Suidas.

M. Léon Renier fait à l'Académie la communication suivante :

Sur la découverte d'une stèle à Tébessa.

Analyse.

Un monument géographique important vient d'être découvert à Tébessa, l'ancienne Théveste. C'est une grande stèle en pierre calcaire de 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur, de $0^{m},30$ d'épaisseur. Cette stèle était encore sur son socle antique, adossée à un monument de forme circulaire, que l'on n'a pu explorer, parce qu'il sert de fondations à la mosquée de Tébessa. Elle était aussi placée sur le bord de la voie qui conduisait de l'arc de triomphe de Septime-Sévère au Forum. Sur la face principale est gravée une inscription datée de la VIIe puissance tribunitienne d'Hadrien, c'est-à-dire de la moitié de l'an 123 ou de la première période de l'an 124; cette inscription constate que la voie qui conduisait de Carthage à Théveste a été construite par la légion IIIe Augusta, sous les ordres de P. Metilius Secundus, légat impérial propréteur, consul désigné, sur une longueur de 191,740 pas : VIAM A CARTHAGINE THEVESTEM MIL P CXCI DCCXXXX.

C'était là certainement la distance exacte qui séparait ces deux villes. Cette voie est indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin (p. 25-27 de l'édition de Wesseling) ; mais, en additionnant les distances partielles qui y sont portées, on trouve un total de 195 milles dépassant de 3,260 pas la distance indiquée sur le monument de Théveste. M. Renier pense que cette différence provient de ce que, dans les itinéraires, les distances partielles sont toujours indiquées en chiffres ronds.

L'inscription dont il s'agit présente une autre particularité digne

d'être remarquée ; les mots y ont été effacés, puis gravés de nouveau à la même place dans l'antiquité. Faut-il en conclure que P. *Metilius Secundus* ayant été désigné consul en 123 ou 124, cette désignation aurait été annulée par une décision sur laquelle on serait ensuite revenu. M. Renier ne le pense pas; une annulation semblable n'aurait pu être faite que par suite d'une condamnation que ce personnage aurait encourue. Or il nous est connu par d'autres monuments, notamment par une belle inscription découverte sur l'emplacement de l'ancien *Alsium* (aujourd'hui Palo), laquelle nous fait connaître tout son *cursus honorum ;* nous y voyons qu'après avoir été légat impérial de l'armée d'Afrique, il fut successivement *curator operum locorumque publicorum*, charge qui ne se confiait qu'à d'anciens consuls, et légat impérial d'une province consulaire, et l'on ne pourrait concevoir qu'un homme qui aurait été condamné eût continué cependant de parcourir ainsi la carrière des honneurs. Mais M. Renier fait remarquer que l'inscription de Théveste est une de celles dans lesquelles le nom de la légion III[e] Augusta a été effacé et rétabli après coup, et il lui paraît plus vraisemblable d'attribuer l'opération semblable qui a été pratiquée sur les mots COS: DESIG à une erreur du graveur de lettres.

Séance du 18.

Par une dépêche en date du 12 septembre, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le manuscrit 412 de la bibliothèque publique du Mans, dont il lui avait demandé communication pour la commission des historiens occidentaux des croisades.

Par une autre dépêche en date du 18 septembre, M. le Ministre, en accusant réception de la lettre par laquelle le Secrétaire perpétuel a fait connaître l'avis de l'Académie sur le premier rapport de M. Victor Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine, annonce qu'il vient d'adresser à ce voyageur des instructions conformes aux indications contenues dans cette lettre. — A cette dépêche est joint un second rapport de M. Guérin.

Le Secrétaire perpétuel a reçu, par exploit de M. Bonnenfant, huissier à Paris, en date du 14 septembre, signification du jugement du tribunal civil de la Seine, en date du 7 août dernier, qui annule le testament de M. Roux de Brière.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts écrit que cett Académie ne pourra se faire représenter à la prochaine séance trimestrielle.

M. le Président fait un nouvel appel aux membres de l'Académie. — M. L. Delisle dit qu'il se propose de faire à l'Académie, dans sa prochaine séance, une communication qui. si l'Académie le jugeait convenable. pourrait être lue dans la séance trimestrielle. La communication de M. Delisle sera mise à l'ordre du jour.

M. L. Renier présente à l'Académie le numéro d'août du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. de Rossi. Ce numéro, dit-il, contient la suite du travail de notre savant correspondant sur l'inscription de l'arc de Constantin. M. de Rossi a pu s'approcher de cette inscription au moyen des échafaudages dressés pour le moulage des bas-reliefs dont ce monument est décoré. Il a pu s'assurer ainsi que la double inscription qui se lit sur les deux côtés de l'attique est gravée, non pas sur des plaques de marbre rapportées, comme quelques auteurs l'avaient prétendu, mais sur les pierres mêmes de l'édifice, pierres qui provenaient de monuments plus anciens, ainsi que le prouvent les sculptures et les fragments d'inscriptions qu'on y remarque dans l'intérieur de l'arc. Il a constaté en outre qu'aucune partie de ces inscriptions n'a été ni martelée ni refaite à aucune époque. Examinant ensuite le texte même de cette double inscription, il prouve par de nombreux exemples analogues que l'expression INSTINCTV DIVINITATIS n'était ni chrétienne ni païenne, et il exprime, comme l'a fait M. Renier dans une précédente séance, l'opinion que cette expression était le résultat d'une transaction entre les nouvelles croyances du premier empereur chrétien et celles du sénat, encore païen en majorité.

Sont en outre offerts à l'Académie :

Rudiments de la langue hindoustanie à l'usage des élèves de l'Ecole des langues orientales. par M. Garcin de Tassy. 2e édition.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. t. IV. Liége, 1863, br. in-8o.

Revue orientale, 5e année. no 49. 1863.

M. le Président donne lecture du travail intitulé :

Deuxième rapport de M. Victor Guérin sur sa mission en Palestine.
(Ce travail sera analysé après la lecture du 3e rapport.)

Le jeune voyageur fait, dans ce rapport, l'exposé sommaire des découvertes qu'il a faites sur le territoire de la tribu de Benjamin et dans le sud de la Judée. Il a reconnu dans ces deux contrées quatre-vingt-dix-huit localités : dix-sept dans la première, quatre-vingt-une dans la seconde, la plupart inhabitées aujourd'hui, mais présentant toutes des traces plus ou moins considérables d'habitations antiques, et qui n'avaient encore été signalées par aucun voyageur. Il se préparait, à la date de son rapport, à compléter l'exploration de la Judée, et se proposait d'entreprendre ensuite celle de la Samarie; mais il craignait, vu l'état du pays, qui rendait nécessaires des escortes plus considérables, de ne pouvoir achever de remplir le programme qui lui a été tracé si un supplément d'allocation ne lui était accordé.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, il est décidé qu'il sera écrit au Ministre que l'Académie a entendu avec un vif intérêt la lecture de ce rapport; qu'elle a vu avec plaisir que M. Victor Guérin paraît avoir renoncé à entreprendre l'exploration des contrées situées au delà du Jourdain, et qu'il semble décidé à s'en tenir à ses instructions; enfin, que l'Académie exprime le vœu que M. le Ministre veuille bien lui donner, par un supplément d'allocation qui semble lui être nécessaire, les moyens de compléter l'exécution du programme qui lui a été tracé et qu'il a déjà en partie rempli.

M. Ernest Desjardins commence, au nom de M. Abel Desjardins, son frère, la lecture en communication d'un travail intitulé : *Louis XI, sa politique extérieure, ses relations avec l'Italie.*

Séance du 25.

M. le secrétaire perpétuel regrette d'avoir à donner à l'Académie la nouvelle d'une des pertes les plus sensibles qu'il lui fût possible de faire, celle de M. Jacob Grimm, l'un de ses associés étrangers à Berlin. Cet illustre érudit, qui compte au premier rang parmi les fondateurs de la philologie comparée, et dont les travaux ont répandu de si vives lumières sur les langues, les croyances et les antiquités du Nord, est mort, il y a peu de jours, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

A cette occasion, M. le secrétaire perpétuel entretient l'Académie de ceux de ses associés et de ses correspondants qu'il a visités ou dont il a eu des nouvelles dans son récent voyage sur les bords du Rhin, notamment M. de Welcker, qui l'a chargé des plus vifs témoignages de sympathie pour ses confrères de l'Institut.

M. le président a aussi une perte à notifier à l'Académie, celle de M. Azéma de Montgravier, son correspondant à Montpellier, et l'un des plus dignes.

M. le secrétaire perpétuel ne peut se dispenser de rappeler, au milieu de ces pertes récentes, celle que l'Académie a faite, il y a bientôt deux mois, parmi ses membres ordinaires, dans la personne de M. Berger de Xivrey. Il pense qu'il serait temps, dans la prochaine séance, de satisfaire au vœu des articles 14 et suivants du règlement, dont l'exécution n'a guère pu avoir lieu jusqu'ici, vu le petit nombre des membres présents. Après quelques observations cette proposition est adoptée.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de S. E. M. le Maréchal gouverneur de l'Algérie, l'ouvrage intitulé :

Mission de Ghadamès (septembre, octobre, novembre et décembre 1862); *Rapports officiels et documents à l'appui publiés avec l'autorisation de Son Excellence M. le Maréchal duc de Malakoff, gouverneur général de l'Algérie.* Alger, 1863. 1 vol. in-8°.

2° De la part de l'auteur :

Discours prononcé à l'ouverture du cours de japonais à l'Ecole impériale et spéciale des langues orientales, par M. Léon de Rosny. Paris, 1863. Br., in-8°.

3° *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* T. VI, livraison I à IV. 1862. Saint-Etienne, 1862. 2e fasc., in-8°.

4° *Le Cabinet historique*, août, septembre 1863.

5° *Revue de l'Art chrétien*, septembre 1863.

6° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages*, juillet 1863.

M. de Slane comunique un extrait de la deuxième partie de sa traduction des prolégomènes historiques d'Ibn-Khaldoun, relatif aux *conditions de la fondation des villes.*

M. L. Delisle lit en communication un morceau intitulé :

Les manuscrits de Colbert.

Analyse.

En 1662, la collection de manuscrits formée par Jean-Baptiste Colbert avait déjà, comme nous le voyons par une lettre de Denys Godefroid, une certaine célébrité. Carcavy, qui en avait alors la conservation, mettait en ordre les papiers de Mazarin, et faisait copier quantité de documents se rapportant à l'histoire, au droit public et à l'administration. Baluze, qui succéda à Carcavy vers 1667, continua l'œuvre de son prédécesseur ; il fit transcrire « les ennoblissements, les contrats de mariage entre les grands, les traitez de paix ou d'alliance, les concessions et dons faits par nos roys aux parens des papes, les priviléges accordez aux marchands estrangers trafiquans dans le royaume, les priviléges accordez aux églises, aux provinces, aux villes et à divers mestiers, et enfin les rémissions où il se trouvait quelque clause considérable et quelques légitimations de bastard dont les noms et les familles étaient connus. »

Les extraits du *Trésor des chartes*, qui produisirent 73 volumes in-folio, étaient achevés au commencement de l'année 1673. Baluze fut aidé dans sa tâche par du Fourny, et surtout par d'Hérouval.

Jean de Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, fut chargé de rechercher dans les bibliothèques du Languedoc, de la Guienne, du Béarn et du pays de Foix, les documents qui pouvaient intéresser l'histoire. Cette mission, faite aux frais de Colbert, dura de 1665 à 1670; elle produisit 258 volumes in-folio. Si ce recueil n'est pas irréprochable, si les documents qui le composent ne sont pas toujours bien choisis ni bien transcrits, ce n'en est pas moins une des sources les plus précieuses de l'histoire du midi de la France au moyen âge. En 1677, d'Aguesseau, intendant de Languedoc, proposa de compléter cette collection et de faire copier le reste des actes remarqués par Baluze sur les inventaires. Boudon, trésorier de France à Montpellier, et un certain Carrouge, de Narbonne, furent chargés de ce travail; mais l'entreprise ne tarda pas à être abandonnée.

D'un autre pays, Denys Godefroid, nommé garde des archives de la chambre des comptes de Lille, envoya à Colbert non-seulement des copies, mais surtout des pièces originales. A Aix, le président Marin; à Dijon, Brulart; à Toulouse, M. de Heubef, firent faire des extraits des registres des cours souveraines. En 1678, M. de Ris, intendant de Moulins, employa le P. André à recueillir les anciennes chartes ecclésiastiques du Bourbonnais. En 1677 et 1678, du Molinet offrit de faire transcrire plusieurs morceaux importants conservés dans l'abbaye de Savigny, mais ce travail ne fut point terminé.

Avant tout, Colbert cherchait à recueillir des pièces originales, des manuscrits anciens, des textes rares; il envoyait à sa bibliothèque les papiers dont il n'avait plus besoin à ses bureaux, persuadé que l'étude en serait utile aux historiens. Grâce aux soins de Carcavy et de Baluze, grâce à l'empressement du public, désireux de complaire au Ministre, la collection s'accrut rapidement.

En 1665, M. de Fréjus donne des papiers qui forment quinze volumes; en 1666, Carcavy achète de M. de Saint-Croys quatre-vingt-treize manuscrits, plus « des tiltres et papiers de conséquence, » le tout provenant sans doute du cabinet de Mathieu Molé. Vers la même époque, le duc de Mazarin, Charles-Armand de la Porte, fait remettre à Colbert soixante-quinze manuscrits anciens que leur titre, écrit d'une belle main italienne, fait encore reconnaître aujourd'hui.

En 1669, il fut question d'acheter les manuscrits de Saint-Martial de Poitiers; mais ces négociations, dont le détail est curieux, n'aboutirent point.

Colbert laissait à Baluze l'administration de sa bibliothèque ; il s'en reposait sur lui pour l'acquisition et le classement des livres, mais il se faisait rendre un compte exact de toutes choses. Le bibliothécaire disposait ordinairement d'un fonds annuel de 4,000 livres, sur lesquelles il en prélevait 1,200 pour les reliures. Les volumes in-folio coûtaient de reliure 4 livres ; les in-quarto, 40 sous ; les in-octavo, 20 sous.

Pour se procurer des manuscrits orientaux, Colbert s'était adressé aux consuls et aux négociants des échelles du Levant. En 1673, il est question de la reliure des manuscrits de Chypre ; en mai 1674 arrivent 29 manuscrits arabes, 13 syriaques et 8 hébreux. Le 10 janvier 1676, on envoie de Marseille un paquet de manuscrits venus du Levant ; la même année, Pierre Dupy et Lacroix dressent le catalogue de manuscrits orientaux arrivés le 9 octobre. Le 25 juin 1676, Baluze annonce l'entrée de 5 manuscrits persans, de 36 manuscrits hébreux et de 8 manuscrits arabes. En 1678, Lacroix en examina une nouvelle collection ; enfin un dernier envoi de manuscrits orientaux est porté sur les registres de Baluze au 24 mai 1681.

Cependant Colbert n'oubliait point les richesses qu'il pouvait tirer du sol national. Par ses ordres, les intendants fouillaient les bibliothèques des abbayes, et lui rendaient compte de leurs recherches. Les efforts de Chamillart dans la généralité de Caen furent infructueux, mais M. de Morangis fut plus heureux en Lorraine ; il décida les chanoines de la cathédrale de Metz à se dessaisir d'un précieux manuscrit fait pour Charles le Chauve, et qui passait pour le livre d'heures de Charlemagne. Pour reconnaître ce cadeau, Colbert envoya au chapitre un grand portrait de Louis XIV. Morangis, encouragé par son premier succès, obtient des chanoines la célèbre Bible alors attribuée au grand empereur d'Occident, et connue depuis sous le nom de Bible de Charles le Chauve. Ce curieux volume fut envoyé à Colbert en juin 1675 ; le ministre récompensa le chapitre par une croix qui ne coûta pas moins de 1,000 livres. Les négociations ne s'arrêtèrent pas là, et seize autres manuscrits furent donnés à Colbert.

On verra que les chanoines de Metz avaient été assez bien dédommagés de leurs sacrifices, si l'on songe au prix des manuscrits à cette époque. En 1673 et dans les années suivantes, Baluze fit nombre d'acquisitions importantes pour des sommes qui nous paraissent singulièrement modiques. Une collection de vingt et un manuscrits, parmi lesquels se trouvaient l'exemplaire unique du roman de Parise la duchesse et le manuscrit original de l'ouvrage d'Aimar du Rivail sur le Dauphiné, est achetée pour 72 livres. Dix-neuf manuscrits, parmi lesquels le poëme de Jean Marot sur le rétablissement de la santé d'Anne de Bretagne et plusieurs registres importants pour l'histoire de Lorraine, se payent 40 livres.

Si chaque jour de précieux ouvrages enrichissent ainsi la bibliothèque de Colbert, les dons ne lui font pas non plus défaut. En 1675, François Duchesne présente au ministre différents manuscrits; la même année, Jean Ballesdens lui en lègue une collection, à la condition qu'il en payera à l'Hôtel-Dieu le prix d'estimation. En 1677 arrivent soixante manuscrits de l'abbaye de Mortemar; cinquante-quatre autres manuscrits, en partie de la même provenance, sont offerts par M. de Mareste, conseiller au parlement de Rouen, qui les tenait de son père. En Languedoc et en Guienne, d'Aguesseau et Foucault servaient habilement les intérêts de Colbert. D'Aguesseau ne procura d'abord que des catalogues, puis il obtint en 1682 les manuscrits que possédait M. Puget de Toulouse. De son côté, Foucault se livra à des investigations dans la généralité de Montauban; aidé de l'abbé de Fouillac, il provoqua l'acquisition des manuscrits de l'abbaye de Moissac, parmi lesquels on découvrit le Traité de Lactance sur la mort des persécuteurs. Baluze donna une édition de ce livre, qu'on croyait perdu, et qui fit du bruit dans l'Europe entière. Colbert récompensa largement les chanoines, qui lui renvoyèrent encore d'autres pièces curieuses, notamment l'Encyclique de Sergius IV, que Baluze retint pour lui.

En Touraine, du Molinet, commissaire général pour la réformation du papier des domaines, chercha à décider les chanoines de Saint-Martin à donner à Colbert leurs plus curieux manuscrits; mais trop de finesse le fit échouer. Il ne fut pas plus heureux à Saint-Gatien, ni à Saint-Julien, malgré l'aide d'un certain Delabarre, tré-

sorier de France à Tours. A Marmoutier il ne trouva rien de curieux; il visita sans fruit Saint-Maixent, mais il obtint les manuscrits de Fontevrault, qui furent remis à Colbert le 9 octobre 1678. A Rennes, il ne découvrit rien, la bibliothèque de Saint-Melaine ayant été brûlée quelques années auparavant: il se rendit au mont Saint-Michel; mais les religieux lui montrèrent leurs manuscrits sous des grilles, sans lui permettre d'y toucher. Il décida les moines de Savigny à se dessaisir de dix-huit manuscrits, que Baluze reçut le 21 janvier 1679; ce fut là toute son œuvre. L'intendant d'Auvergne, M. de Marle, emprunta les manuscrits de l'abbaye de Clermont, et les fit tenir sans scrupule à Colbert. Denis Godefroid, après avoir fait exécuter diverses copies en Flandre, envoya des pièces originales, qu'il puisa dans le dépôt de la chambre des comptes. En 1671, il commença ses expéditions, qu'il continua dans les années suivantes. Il adressa à Baluze une admirable collection de chartes, de diplômes, de traités et de sceaux. En Bourgogne, Bouchu se fit remettre, pour la bibliothèque du ministre, les manuscrits de la bibliothèque Cistercienne de Fontenai, au nombre de quarante-six. Il songea aussi aux papiers laissés par le P. Billy, célèbre mathématicien du temps; on ne sait ce qui advint de cette entreprise. A Paris, Baluze suivait assidument les ventes publiques et fouillait les boutiques des libraires, dont il tirait beaucoup d'ouvrages précieux. En 1679, la duchesse de Vivonne fit hommage à Colbert de deux cent quinze manuscrits, dont plusieurs étaient d'un grand prix; l'évêque de Saint-Malo, Sébastien de Guémadeuc, lui en offrit quatre-vingt-dix-sept, qui appartenaient au moyen âge. L'année 1680 fut fertile. D'abord Baluze achète les manuscrits de feu M. Blaise, puis ceux de Villery; enfin, il acquiert environ mille manuscrits dont la célébrité était européenne, ceux que de Thou avait amassés pendant de longues années. A fort peu d'exceptions près, Colbert recueillit tous les manuscrits anciens de l'illustre historien.

Cependant, Boudon, ce trésorier de France à Montpellier dont on a déjà parlé, ne restait pas inactif; il est vrai qu'il se piquait peu de délicatesse. Outre un diplôme de Charles le Chauve, il envoya à Baluze une collection de manuscrits provenant du collége de Foix.

A Carcassonne, à Narbonne, il fit une assez abondante récolte; et l'année suivante, en 1682, ce fut d'Aguesseau lui-même qui amena les chanoines du Puy à se séparer de quarante-neuf de leurs manuscrits. A ces envois en succédèrent d'autres composés de manuscrits principalement tirés du collége du Puy. On en dut cent quatre à la générosité de M. de Rignac, conseiller à la cour des aides de Montpellier. Dès cette époque la moisson était à peu près faite dans ce pays, et les plus fins connaisseurs ne trouvaient guère à glaner.

De son côté, Baluze acquiert les manuscrits de MM. Daillé et Champigny, et continue ses recherches chez les libraires. En 1682, il reçoit les manuscrits de l'abbaye de Foucarmont et ceux de l'hôtel de ville de Rouen. Viennent ensuite les manuscrits de Mme de Ninville et de feu M. de Montmort, maître des requêtes, puis ceux de l'abbaye de Bonport. Enfin M. d'Oppède est chargé de rapporter de Portugal tout ce qu'il y pourra trouver.

Ainsi se forma la bibliothèque de Colbert, admirable collection dont il faisait le plus noble usage. A sa mort, le 6 septembre 1683, elle passa dans les mains de son fils, le marquis de Seignelay. Quoique celui-ci n'eût pas le même amour des livres que son père, les acquisitions se continuèrent assez régulièrement. Un état dressé par Baluze, peu avant la mort de Seignelay (en 1690), porte à quatre cent cinquante environ le nombre des manuscrits acquis par le nouveau propriétaire. Outre Boudon, dont le zèle ne s'était point ralenti, M. de Vaubourg, successeur de M. de Marle, continuait les achats dans sa province. Il parvint à arracher aux carmes de Clermont les manuscrits qui leur restaient encore, et Baluze les incorpora à la bibliothèque peu de temps avant la mort de Seignelay (3 novembre 1690).

La bibliothèque passa alors à un autre fils de Colbert, Jacques-Nicolas, archevêque de Rouen, qui mourut le 10 décembre 1707. Baluze continua de la diriger jusqu'en 1700. On ne sait pour quels motifs le savant qui avait créé cette collection, qui l'avait administrée avec tant de zèle, en fut tout à coup séparé. On consulte encore avec fruit le catalogue des manuscrits qu'il avait rédigé, et qui ne fut malheureusement point imprimé. Il eut pour successeurs l'abbé Duchesne, puis, en 1716, l'abbé Guillaume Milhet, qui ne firent rien de remarquable.

En 1707, l'archevêque de Rouen légua sa bibliothèque à l'abbé Charles-Eléonor Colbert, depuis comte de Seignelay. Le petit-fils du grand Colbert n'était point digne de posséder un si riche dépôt; il abandonna à Meigret de Sérilly environ six cents manuscrits pour une somme de 12,000 livres, et l'année suivante il fit une vente publique de livres imprimés. Les gens de lettres, alarmés, voulurent sauver cette bibliothèque de la ruine, et leurs plaintes parvinrent jusqu'à la cour. Le comte de Seignelay accueillit favorablement les offres d'achat qui lui furent faites au nom de Louis XV. Il choisit pour experts Lancelot et Montfaucon, tandis que le roi désigna l'abbé de Targy et Falconet fils. Les experts ne parvinrent point à s'entendre, et les négociations étaient fort compromises, lorsqu'en 1732 Seignelay s'en remit à la générosité du prince, et abandonna ses manuscrits; il reçut en retour 300,000 livres.

La Bibliothèque du roi recueillit donc à peu près dans son intégrité la collection formée par Colbert. Les manuscrits vendus à Meigret de Sérilly furent rachetés en 1748, mais beaucoup de volumes constitués par les soins des ministres étaient restés dans les administrations qui avaient intérêt à les consulter. D'autre part, un certain nombre de documents étaient entrés au Trésor des chartes, Seignelay en avait gardé d'autres; mais successivement presque toutes les pièces aujourd'hui ainsi dispersées se réunirent à notre grande Bibliothèque nationale. Elle possède, à peu d'exceptions près, tous les manuscrits recueillis par Colbert, et c'est sans doute la plus belle collection dont elle se soit jamais enrichie.

M. Delisle passe ensuite à un autre sujet; il se transporte à la cour du dernier pape d'Avignon, le fameux Pierre de Luna, qu'une partie de la chrétienté reconnut pour chef sous le nom de Benoît XIII, de 1394 à 1424. L'historien Clémangis nous fait connaître l'amour que ce pape avait pour sa bibliothèque. En 1408, forcé de quitter la France, il se réfugia au château de Peniscola, en Catalogne. Il fit dresser à cette époque un inventaire de ses livres, que l'on conserve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale sous le numéro 5156 du fonds latin. Ce catalogue contient la description de mille quatre-vingt-dix volumes, et ne doit être, comme le supposait Baluze d'après le titre, que la première partie du réper-

toire entier. La plupart des ouvrages qui y sont inscrits sont en latin ; l'antiquité y tient une large place, mais la suite la plus complète est celle des grandes compilations exécutées au seizième siècle. Plusieurs volumes de cette collection, entre autres le *Traité* de Dominique *sur la Genèse*, les *Remarques* de Jean *sur les douze prophètes*, les *Sermons* de saint Augustin, ont appartenu aux prédécesseurs de Benoît XIII ; d'autres, au contraire, ont été exécutés par lui-même. Au nombre de ces derniers volumes est une Bible en six tomes, dont les cinq premiers sont à Bibliothèque impériale, puis une magnifique copie de la *Chronique* de Ptolémée de Luques, etc. A propos de cette chronique, M. Delisle s'étend sur une particularité remarquable qui la distingue : à la fin de chaque cahier, l'enlumineur a placé un relevé des miniatures qui le décorent, et qu'il range en cinq classes.

En 1424, à la mort de Benoît XIII, Gilles de Nunos, qu'on lui donna pour successeur sous le nom de Clément VIII, hérita de sa bibliothèque. A l'extinction du schisme, lorsque Clément VIII renonça à la tiare (1424), le cardinal de Foix, qui avait reçu la soumission de l'antipape, se fit remettre les ornements et les livres de Benoît XIII. Il restitua aux archives du saint-siége les documents qui en faisaient partie, mais conserva les livres, qui lui furent donnés par Martin V. Dès lors il s'occupa de conserver et d'augmenter ce précieux dépôt, faisant copier avec luxe les meilleurs ouvrages. Ayant fondé en 1457 le collége de Foix dans l'Université de Toulouse, il lui fit présent de sa bibliothèque. Le catalogue qui en fut dressé à cette époque est malheureusement perdu. Après la mort du fondateur, nous ignorons à peu près l'histoire de cette collection ; nous savons seulement qu'en 1470 Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse, et, quelques années après, Jean de la Gonge, curé de Castel-Mauron, l'enrichirent de leurs dons.

Conservée longtemps dans sa splendeur, la bibliothèque de Foix était en pleine décadence sous le règne de Louis XIII. En 1641, Henri de Sponde écrit qu'on n'y voit plus que de beaux restes, et impute ce malheur à l'incurie des administrateurs. En 1681, d'Aguesseau, aidé de Boudon, recueillit ces débris ; il détermina le prieur à livrer à Colbert tous les manuscrits moyennant 40 sols pièce, l'un portant l'autre. D'après les états dressés par Baluze, le nombre de ces ma-

nuscrits s'élevait à environ 320 volumes. Il faut ajouter à ce chiffre plusieurs des manuscrits que Colbert acquit de Puget, et qui provenaient aussi du collége de Foix. Ces manuscrits sont aujourd'hui à l'abri de tout outrage; ils sont répartis dans les divers fonds de la Bibliothèque impériale.

FIN DU TROISIÈME TRIMESTRE.

QUATRIÈME TRIMESTRE.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 2.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie la deuxième partie du tome IV de son *Recueil des Mémoires des savants étrangers*, 2e série, consacrée aux antiquités de la France. Ce volume, qui complète le tome, renferme le Mémoire, autrefois couronné, de feu M. Yanoski *Sur les milices bourgeoises*, et le complément avec les appendices du grand travail de M. Deloche sur les *Lemovices* et la géographie comparée de la Gaule en général.

M. Rabusson adresse à l'Académie plusieurs manuscrits sur la géographie ancienne du nord de l'Afrique qui conduisent aux résultats suivants : Carthage aurait été en Algérie, et ne serait autre que Bougie ; la croisade de saint Louis n'aurait pas été dirigée vers la Tunisie, etc., etc. Il demande que l'Académie examine avec soin ses découvertes. Il lui sera répondu qu'il ne saurait, aux termes des règlements, être satisfait à sa demande.

Sont offerts à l'Académie :

Confutazione degli errori di Ernesto RENAN *nella sua romantica vita di Gesù Cristo*, par Celestino Cavedoni ; Modène, 1863. M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, en offrant cet écrit de polémique religieuse d'un de ses plus savants correspondants étrangers, exprime le regret d'y voir figurer, à côté de critiques sérieuses, des invectives peu dignes de la science et du sujet.

Le *Mythe d'OEdipe*, par Michel Bréal. (Extrait de la *Revue archéol.* de septembre, in-8°.) C'est une nouvelle étude de philologie comparée et appliquée à la mythologie.

Questions d'histoire littéraire au sujet du *Doctrinale metricum d'Alexandre de Villedieu, de ses glossateurs, et particulièrement de Nicolas*

Francisci ; sans nom d'auteur. (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 2 ex.)

Tapisseries représentant les amours de Gombaut et Macée, par H. Gariel.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Berger de Xivrey.

M. de Saulcy, sur le point de partir pour un voyage en Palestine, offre à l'Académie sa démission de vice-président. L'Académie refuse.

M. Ernest Desjardins achève, au nom de M. Abel Desjardins, son frère, doyen de la Faculté des lettres de Douai, la lecture du Mémoire intitulé :

Louis XI, sa politique extérieure, ses rapports avec l'Italie.

Analyse.

L'auteur du Mémoire a emprunté au premier volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, ouvrage dont la publication lui est confiée, presque tous les documents authentiques, et jusqu'à ce jour inédits, sur lesquels il appuie ses appréciations et ses jugements.

Avant son avénement, Louis XI, à qui son second mariage permettait de mettre la main dans les affaires de la Savoie, avait manifesté l'intention formelle d'étendre son action au delà des Alpes.

A peine sur le trône, il réclamait le concours des Florentins pour faire rentrer Gênes sous la domination directe de la France, et pour aider les princes français de la maison d'Anjou à ressaisir la couronne de Naples.

Un coup d'œil plus attentif sur l'Etat de l'Italie et sur sa propre situation l'amène bientôt à modifier profondément son premier plan. Il abandonne les princes angevins, engagés contre lui dans *la ligue du Bien public*, et il s'asure l'utile amitié de François Sforce, par la

libre cession qu'il lui fait à propos de tous ses droits sur Gênes et son territoire.

Sa politique se dessine dès lors avec une netteté parfaite.

La Savoie, qui est à sa discrétion, lui donne la clef de l'Italie.

Par son alliance avec le duc de Milan, il accoutume la Lombardie à aimer le nom de la France, et Venise à le respecter.

Son étroite union avec les Florentins rend son autorité imposante dans toute l'Italie centrale.

Enfin, en donnant au fils de François Sforce la main de Bonne, sa belle-sœur, il rapproche la Savoie des Milanais; et, en même temps, en conseillant le mariage de la fille du duc de Milan avec l'héritier de la couronne de Naples il acquiert des titres à la gratitude des princes aragonnais.

Ces heureux résultats semblèrent compromis en 1466 par la mort imprévue de François Sforce. Il fallut l'active énergie de Louis XI et ses menaces d'intervention pour conjurer le danger et préserver l'Italie des horreurs d'une guerre de succession qui aurait eu le caractère d'une guerre civile.

Sous le patronage de la France, Galéas Marie recueillit sans coup férir le magnifique héritage de son père.

Cet honorable succès encouragea le roi à oser davantage. Il songea à s'attacher la nouvelle maison de Naples au moyen d'un mariage disproportionné entre le Dauphin, qui était encore au berceau, et la fille du roi Ferdinand. Cette négociation secrète et délicate fut commise à l'habileté du jeune Laurent de Médicis.

Tout en étendant jusqu'aux extrêmes limites de la Péninsule l'influence de la France, Louis XI se proposait d'affaiblir la puissante maison d'Aragon en détachant la branche napolitaine de la branche espagnole. Cette tentative échoua; toutefois Ferdinand de Naples, le bâtard d'Alphonse V, dut être fort sensible à une démarche qui, en le garantissant contre toute attaque sérieuse du parti angevin, attestait que « le prince le plus puissant de la chrétienté » ne dédaignait pas son alliance. En effet, il se montra désormais plein de déférence et d'égards envers le roi de France.

L'ascendant de Louis XI croissait de jour en jour.

Il y eut pourtant un moment où l'influence française fut sérieusement menacée.

Charles le Téméraire, par l'étalage de sa puissance et par la grandeur de ses apprêts, était parvenu à attirer à son parti ou du moins à ébranler presque tous les Etats italiens. — Florence seule se maintenait ouvertement dans notre alliance.

La crise dura juste autant de temps que la campagne de 1476. Après les deux victoires des Suisses, le roi, qui avait l'œil et la main partout, ressaisit tous ses avantages.

Lorsque le détestable attentat des Pazzi eut allumé la guerre entre Rome et Naples d'une part, et les Florentins de l'autre, Louis XI usa de son autorité incontestée pour adoucir les ressentiments du souverain pontife, et, par la sage fermeté de son langage, il contribua une fois encore à rendre la paix à l'Italie. Aussi, lorsque la nouvelle de sa mort se répandit au delà des Alpes, y provoqua-t-elle de sincères regrets.

La suite des relations de ce prince avec les puissances italiennes est assurément la partie de son histoire qui le représente sous le jour le plus favorable. A la politique de conquêtes il préféra constamment la politique d'influence. Il comprit avec une rare sagacité que le rôle de la France, dont la puissance toujours croissante inspirait aux grands Etats une défiance invincible, devait consister à chercher un point d'appui dans des alliances utiles et fécondes avec les Etats secondaires, qui, ménagés et protégés par elle, peuvent concourir, dans la paix, à augmenter son ascendant, et lui fournissent dans la guerre l'appoint qui décide le succès et fixe la victoire.

Séance du 9.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL notifie à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne du savant abbé Greppo, vicaire général de Belley, et un des plus anciens correspondants regnicoles de la Compagnie, décédé à Belley le 22 septembre, à l'âge de 75 ans.

M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, de retour d'un voyage dans l'Amérique centrale, annonce qu'il croit devoir se mettre sur les rangs pour la place d'académicien ordinaire.

M. Egger a la parole pour deux communications : la première est relative à une demande de M. le conseiller intime Fréd. Ritschl, correspondant de l'Académie. Le savant professeur de Bonn a prié M. Egger de lui obtenir une copie exacte de l'inscription de Saint-Rémy en Provence, inscription publiée au tome XXVIII du *Recueil de l'Académie* par l'abbé Barthélemy. Cette demande a été transmise à M. E. Benoist, professeur au lycée de Marseille, qui s'est empressé de transmettre le dessin et la photographie du monument. C'est cet envoi que M. Egger communique à l'Académie.

M. Egger entretient ensuite l'Académie d'un monument romain aujourd'hui détruit, et qui, depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'en 1645, fut l'un des principaux ornements de la ville de Boulogne-sur-Mer, la *Tour d'ordre*, appelée aussi *Tour de Caligula*, parce qu'on en rattachait la fondation à la prétendue expédition de cet empereur contre les Bretons. Le savant membre résume l'histoire de ce phare célèbre d'après les rares témoignages qui s'y rapportent chez les auteurs anciens et chez les modernes, et émet le vœu que des fouilles soient entreprises aux abords des derniers vestiges que cette tour a laissés.

M. Martin Daussigny, par une lettre du 2 octobre, en remerciant l'Académie de la communication qui lui a été donnée de la Note lue devant elle par M. L. Renier, demande que ses deux opuscules précédemment envoyés soient admis au concours des antiquités de la France.

Pour le même concours, l'abbé Arbellot adresse un ouvrage intitulé : *Vie de saint Léonard, solitaire en Limousin, ses miracles et son culte.* Paris, 1863 ; 1 vol. in-8°.

M. Guys, ancien consul de France en Orient, fait hommage, par l'entremise de M. Garcin de Tassy, de la *Notice sur les îles de Bomba et Plate, le golfe de Bomba et ses environs, avec la relation d'un voyage sur la côte de l'est et sur celle de l'ouest de la régence tripolitaine*. Marseille, 1863 ; br. in-8°.

Revue archéologique ; octobre 1863.

Bullettino di archeologia cristiana, par M. de Rossi, n° 9, septembre 1863, renfermant l'inscription de *saint Pamphile*, martyr, recopiée dans le *Codex sinaïticus*.

M. EGGER offre, au nom de M. Souquet, pour le concours des antiquités de la France, l'ouvrage intitulé : *Histoire chronologique de Quentowic et d'Etaples*. Paris, 1863; 1 vol. in-8°, destiné au concours des antiquités de la France. M. Souquet est un savant modeste qui est né dans le pays même dont il écrit l'histoire, et s'est fait l'archiviste et le conservateur des antiquités d'Etaples. L'ancien *Quentovicus* a fourni, surtout à la suite des fouilles de 1841, de nombreux monuments antiques aux musées du Boulonnais. M. Souquet a pu en recueillir en outre un grand nombre pour son musée particulier.

M. Deville commence la lecture d'un Mémoire sur l'*ascia*.

L'Académie se forme en Comité secret pour délibérer sur la demande de MM. LE CLERC et RENAN, et prendre un arrêté qui les autorise à faire réimprimer à part, et pour leur compte, les deux discours dont se compose le tome vingt-quatrième de l'histoire littéraire.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le tome septième de la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France, par M. de* BRÉQUIGNY, continué par MM. PARDESSUS et LABOULAYE, Paris, 1863, in-folio. Sont analysés dans ce volume les diplômes de l'année 1271 à 1302 inclusivement. Un dernier volume continuera cette Table jusqu'à l'avénement de Philippe de Valois, en 1328, époque où, suivant la décision de l'Académie du 7 mai 1847, la collection doit s'arrêter.

Le Ministre de l'instruction publique envoie, de la part du directeur du musée public de Moscou, l'ouvrage intitulé : *Copies photographiées des miniatures des manuscrits grecs conservés à la bibliothèque synodale, autrefois patriarcale, de Moscou*, publié par le musée de Moscou, 1re livraison. (Description du manuscrit 429 de la biliothèque du saint Synode, en russe et en français, avec 26 planches sur carton. Moscou, 1862, in-folio.)

M. Du Broc de Segange adresse, pour le concours des antiquités de la France, son ouvrage intitulé : la *faïence*, les *faïenciers* et les *émailleurs de Nevers*, publication de la Société nivernaise, 1863; in-4°.

Histoire de la ville de Carentan et de ses notables, d'après les monu-

ments paléographiques, par M. de Pontaumont. Paris, 1863; 1 vol. in-8°.

Les *Géorgiques*, traduction vraie, par un naturaliste, br. in-8°; 1863.

Annales de philosophie chrétienne; août 1863.

Annales du commissariat général de Terre Sainte à Paris. Années 1860-1862. 3 fasc., in-8°.

Séance du 16.

M. Deville termine la lecture en communication de son travail intitulé :

Mémoire sur l'ascia.

ANALYSE.

La figure et la formule de l'*ascia* sont encore inexpliquées. Qu'estce d'abord que l'*ascia*? C'était un instrument propre à travailler le bois. C'est ce qui résulte de tous les témoignages des auteurs. Quant à la figure de cet instrument, elle est sculptée en relief ou en creux sur un grand nombre de monuments. Enfin on a découvert dans des fouilles, à Evreux, à Toulouse, à Nîmes et à Condes, dans le Jura, quatre *ascia* en nature. Il n'y a donc plus de doute possible que sur le sens de la formule funéraire.

Or, sur la liste des 250 inscriptions connues de M. Deville, et portant cette formule, Lyon seul y figure pour 180, et c'est aux environs de cette ville qu'on en trouve ensuite le plus grand nombre. Vienne en a 12, le Bugey 13, tandis que Rome n'en offre que 9, Narbonne, Arles qu'une seule, et Nîmes 3.

M. Deville passe ensuite en revue les opinions émises jusqu'à ce jour par les savants, Fabretti, le père Ménestrier, Mabillon, Muratori, Lebeuf, Mazocchi, Maffei, etc. Il passe ensuite aux divers avis des érudits contemporains, et discute avec soin les uns et les autres, et dans sa conclusion se rattache à l'opinion de Maffei, à savoir, que la figure et la formule de l'ascia prises dans un sens figuré in-

diquent que le monument était vierge de toute sépulture étrangère, qu'il avait été fait à neuf pour servir soit à la personne seule, H. N. H. S. (hoc non heredem sequatur), soit à elle et à la famille. Ainsi l'*ascia* ne semble pas vouloir exprimer autre chose, si ce n'est que ces monuments ont été faits à neuf, n'ont jamais servi à personne, et venaient de sortir de la main de l'ouvrier. Mais pour cela il faut entendre *ascia* dans un sens moins matériel que ne l'a fait Maffei : puisque cet instrument servait exclusivement au travail du bois, et que les tombeaux étaient en pierre ou en marbre, l'emploi des verbes *asciare*, *exasciare* dérivés d'*ascia*, et exprimant dans un sens général *polir*, *terminer*, *opus exasciatum*, ouvrage, qui a reçu la dernière façon, indiquent suffisamment que le mot *ascia* signifie le poli, le fini donné au monument.

L'importance que les anciens attachaient à leurs sépultures, le respect, le culte dont ils environnaient leurs tombeaux, les imprécations, les amendes accumulées contre ceux qui osaient se l'approprier pour leur usage ou pour le vendre à d'autres, ou même contre les membres de la famille qui l'aliénaient, témoignent assez de leur pieuse sollicitude, et justifient le soin qu'ils ont dû apporter à exprimer par une image sensible le droit et l'origine de leur propriété.

SVB · ASCIA · DEDICATVM

Signifierait donc : Tombeau dédié lorsqu'il était neuf, encore entre les mains de l'ouvrier (1).

Séance du 23.

Mémoire de M. Benloew, *De la formation de l'infinitif présent passif dans les langues grecque et latine.*

Analyse.

On n'ignore pas que *moneri* est abrégé de *monerier*, *legi* de *legier*, forme adoucie, dit M. Benloew, de *legrier*, *legerier*, procé-

(1) Cette dernière explication est conforme à celle que M. L. Rénier avait donnée dans son cours du Collége de France (leçon du mardi 19 juin 1862).

leusmatique qui dut être rejeté pour l'euphonie. *Amarier* ou *monerier* aurait lui-même remplacé *amariere*, *moneriere*, pour *amarefiere*, etc. *Fiere* est la formule primitive de l'infinitif de *fio*, et la vraie. L'élision de l'*f* est très-fréquente dans les composés latins : *nolui* = *non vole fui*, etc. Reste donc seulement à expliquer la première partie du mot, la forme *amare*.

Le thème de l'actif dans *amare* est *ama*. La syllabe *re* a été diversement expliquée. On y a vu un ancien infinitif *ere* du verbe *esse*; mais il reste à expliquer cet infinitif. — M. Benloew considère les infinitifs latins en *re* et *se*, *amare*, *amavisse*, comme des datifs abrégés d'un ancien nom neutre. Les infinitifs sont généralement considérés aujourd'hui par les linguistes comme d'anciens substantifs; cette opinion surtout est fondée sur la diversité des formes de l'infinitif sanscrit, formes qui présentent des sortes de cas par la combinaison du thème verbal avec les divers suffixes nominaux.

Le thème verbal de la voie passive est *amare*, pour *ama-se*, *monere* pour *mone-se*, *se* ayant ici la valeur du pronom personnel de cette forme. La première partie, *amare*, de l'infinitif passif n'est donc pas, quant à la syllabe *re*, une reproduction de l'infinitif actif. Ce n'est point une assimilation nouvelle que celle de l'*r* qu'on retrouve partout dans la voix passive des Latins avec le pronom *se* : cette assimilation, à l'appui de laquelle le sanscrit, l'osque, l'ombrien, l'ancien irlandais, le lithuanien, présentent des analogies, est admise d'un commun accord par tous les linguistes de l'Allemagne. Quant à la valeur du réfléchi qui en résulte à l'origine pour le passif latin, elle est prouvée par les relations particulières qui rapprochent cette voix du *moyen* de la langue grecque, et par la conjugaison sanscrite, où l'on ne trouve que deux voix, l'actif et le moyen, le passif n'étant en sanscrit qu'un moyen qui insère avant ses désinences la syllabe formative *ya*.

Par conséquent *amari*, pour *ama-se-fieri*, *legi*, pour *lege-se-fieri*, signifient mot à mot : *aime-soi-devenir*, etc., et, en allemand, avec le mot même qui sert à former la voix passive, *liebe-sich-werden*. Ce dernier rapport n'est peut-être pas sans importance pour la thèse de M. Benloew.

M. Poirson se porte candidat au fauteuil devenu vacant par la mort de M. Berger de Xivrey.

M. Renan présente à l'Académie deux petits monuments phéniciens récemment envoyés par M. Gaillardot, collaborateur et continuateur de la mission de Phénicie. L'un est un fragment trouvé, entre Tyr et Sidon, d'un bas-relief égypto-phénicien; il est d'une remarquable finesse d'exécution, et est analogue à deux dalles sculptées rapportées d'Aradus par M. Renan lui-même, et exposées aujourd'hui au musée du Louvre. Une palmette très-caractérisée, qui se trouve sur les deux marbres d'Aradus et sur celui dont il s'agit, doit être considérée comme un motif particulier à l'art phénicien, en prenant pour règle fondamentale de l'archéologie phénicienne le résultat de cette observation, que cela est phénicien qui se trouve à la fois à Sidon, à Tyr, à Byblos, à Aradus, et ne se trouve que là.

L'autre objet est une petite représentation sculptée d'une *cella* égypto-phénicienne tout à fait analogue à celle que M. Renan a découverte à Amrit. M. Thobois, architecte attaché à la mission, fit une restitution de cette dernière *cella*, qui est pleinement confirmée par le nouveau monument trouvé par M. Gaillardot.

La frise des deux monuments, composée d'*uræus*, offre surtout la plus complète identité.

M. Noël des Vergers commence la lecture d'un Mémoire intitulé :

Essai sur la religion des Etrusques et sur les communications de l'Etrurie avec Rome pendant la période des rois.

M. le président Clerc, de Besançon, lit un travail intitulé :

De la reconstruction de la nomenclature topographique de l'ancienne Gaule.

Ce Mémoire, qui n'est guère susceptible d'être analysé, a pour but de prouver que la plupart des *lieux-dits* ont une origine gau-

loise, et que les dominations romaine et franque n'ont pu laisser de traces aussi profondes que l'occupation primitive.

M. le président Clerc a remarqué que certaines appellations se répètent toujours dans des conditions topographiques analogues, et il se propose d'en retrouver le sens primitif, qui serait celtique. Le cadastre, qui donne les noms des champs, est d'un grand secours pour ce travail. L'auteur du Mémoire croit qu'à l'aide de ces moyens d'information, on mettrait en lumière un grand nombre de mots gaulois à peine altérés. Il croit pouvoir citer à l'appui de cette thèse des exemples sur la valeur desquels la critique sérieuse aurait fort à s'exercer.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage à l'Académie, au nom de M. Stanislas JULIEN, de son ouvrage intitulé : *Yu-Kiaoli, les Deux Cousines*, roman chinois, traduction nouvelle, accompagnée d'un commentaire philologique et historique, 2 vol. in-12 ; 1864.

Le savant sinologue rappelle dans sa préface la traduction de M. Abel RÉMUSAT, le fondateur de l'enseignement de la langue chinoise, et lui emprunte les pages ingénieuses dans lesquelles il a caractérisé le premier l'œuvre singulière dont il dota le premier notre littérature. Il s'attache à faire ressortir la différence des deux traductions, l'une calculée principalement pour le plaisir des gens du monde, l'autre pour l'instruction des jeunes sinologues, par conséquent, plus littérale, et marquée surtout d'un caractère plus philologique.

M. le secrétaire de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg adresse à l'Académie, au nom de M. le comte Serge Stroganoff, président de cette Commission, un exemplaire du *Compte rendu de ses travaux pour l'année* 1861, 1 vol. gr. in-4°, 1862, avec un atlas gr. in-folio de 6 planches. Elles représentent des objets découverts à Kertsch en 1860, et qui se composent de vases, statuettes, pierres gravées, etc., expliqués en allemand par M. Ludolf Stephani.

M. le baron de Witte fait hommage de deux Rapports extraits du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. L'un a pour auteur M. de Witte lui-même, l'autre M. Roulez. Ces deux Mémoires ont pour objet de faire connaître un travail inédit de feu M. Charles LENORMANT.

M. de Witte s'exprime à peu près en ces termes :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un Mémoire posthume de feu M. Charles Lenormant. Ce travail remarquable, ayant pour titre : *Mémoire sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes*, vient d'être imprimé, par nos soins et sous ma surveillance, dans le Recueil des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Belgique. La plupart des membres de l'Académie se rappelleront que l'auteur avait lu une première fois ce Mémoire devant la Compagnie; mais, surpris par la mort, une seconde lecture n'avait pu en être faite. M. Ch. Lenormant était associé étranger de l'Académie royale de Belgique, et c'est à ce titre que le Mémoire présenté par moi et accepté avec empressement par l'Académie a pu être imprimé dans le Recueil de ses Mémoires.

« Le travail du savant archéologue se divise en cinq parties, ou chapitres. Dans la première partie, l'auteur traite des Leschés en général, et de la Lesché de Delphes en particulier. Dans la seconde partie, il est question de la disposition des peintures de Polygnote à Delphes, de la manière de peindre et du style de cet artiste. A cette seconde partie est joint un Appendice sur l'expression *Vultus respicientes* de Pline. La troisième partie a pour objet la restitution de la composition de droite; la quatrième donne la restitution de la composition de gauche. La cinquième et dernière division est destinée à exposer le sens et l'intention des compositions de Polygnote. C'est là la partie la plus considérable du travail de M. Lenormant, et, comme étendue, cette partie en embrasse une grande moitié.

« Ce qui distingue le travail de M. Lenormant sur la Lesché des Cnidiens à Delphes de tous les travaux antérieurs, et ils sont nombreux, qui ont été publiés sur ce sujet, c'est le soin avec lequel l'ordonnance de Polygnote a été étudiée dans ses moindres détails. Rien n'est laissé à l'arbitraire et à la fantaisie : la disposition des groupes, leur balancement réciproque, la superposition des peintures, sont déterminés d'une manière rigoureuse. L'auteur fait voir que les compositions de Polygnote étaient disposées sur deux rangs de peintures ; la rangée, ou zone supérieure, était moins large que celle qui se développait au-dessous. En aucun cas, on ne peut admettre plus de trois zones.

« Le Mémoire de M. Lenormant est précédé d'un Rapport que j'ai présenté à l'Académie royale de Belgique lors de l'acceptation du Mémoire par la Compagnie. »

M. Pauthier offre à l'Académie la *Description de la ville de Quinsay* (Hang-tcheou-fou), capitale de l'empire des Soung, comprenant les 151e et 152e chapitres du livre de Marco Polo, dont M. Pauthier doit publier prochainement une édition complète sur le texte français, avec variantes et commentaires, br. gr. in-8o, 1864.

De la part de l'auteur : *Contributions to the ancient geography of the Troad, consisting of investigations relative to the sites and remains of Colona and of Ophrynium. To which is appended a Notice of a bronze weight found on the site of the hellespontic Abydos*, par Frank Calvert. (Extr. du *Journ. archéol.* de Londres, 1861, in-8o.)

Est envoyé au concours du prix Gobert : *Histoire du royaume d'Austrasie*, par Aug. Digot (auteur d'une histoire de Lorraine qui a obtenu le 2e prix en 1857), 4 vol. in-8o. Nancy, 1863.

De la part de M. A. Commaille, pharmacien-aide-major, professeur suppléant à l'Ecole de médecine d'Alger, trois Mémoires intitulés : 1o *Recherches sur les eaux potables et minérales du bassin de Rome*, 1860 ; — 2o *Etude d'hydrologie ancienne*, ou *Recherches sur les eaux, les aqueducs, les bains, les thermes et les fontaines de Rome à l'époque impériale*, 1862 ; — 3o *Des aqueducs, des bains et des thermes dans l'antiquité romaine* (construction et personnel), 1863, auxquels est joint un quatrième Mémoire *Sur la composition des monnaies et médailles romaines antiques*, 1863.

Ont été déposés sur le bureau :

Le *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France*, 4e trimestre de 1862, et trimestres 1 et 2 de 1863.

Journal asiatique, juillet 1863, no 4.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. VII, année 1863, 1re et 2e livr., br., in-8o.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du 30.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un Rapport de M. Alfr. Grandidier, chargé d'une mission scientifique dans les Indes anglaises, en la priant de lui faire connaître son appréciation sur ce Rapport, concernant les ruines bouddhiques d'Anouradhapoura (île de Ceylan). MM. Mohl et Adolphe Regnier sont désignés pour examiner ce travail.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de feu M. Jacob Grimm comme associé étranger. Une commission sera nommée à l'effet de présenter une liste de savants, sur laquelle l'Académie devra choisir.

M. Egger lit une Notice sur deux inscriptions grecques rapportées de Syrie par M. Renan. Ces deux inscriptions appartiennent à la ville de Balanée, entre Laodicée et Aradus : or cette ville ne figurait jusqu'ici dans aucun recueil épigraphique. Ce sont des dédicaces dont le commencement ne nous nous est pas parvenu, mais dont les dernières lignes offrent un sérieux intérêt pour l'histoire et pour la langue. La première constate une offrande à la Fortune des Balanéens autonomes, l'érection d'un temple et de statues à cette divinité, qui rappelle le *Genius* des villes ou des corporations si fréquemment mentionné par les inscriptions latines. — La seconde constate l'érection de statues décernées par la reconnaissance des Balanéens à deux de leurs concitoyens qui avaient rendu de grands services à leur cité. Parmi ces services, on remarque surtout les contributions volontaires, usage fréquemment attesté sous des formes diverses dans des inscriptions antiques. Le savant membre en signale plusieurs exemples qui jettent une lumière suffisante sur le monument de Balanée, et qui donnent l'occasion d'éclairer quelques inscriptions antiques de l'Asie Mineure, où le même usage est mentionné.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie d'un ouvrage de M. P. Rossignol intitulé : les *Métaux dans l'antiquité*, deux Mémoires :

1° *Origines religieuses de la métallurgie*, ou les *Dieux de la Samothrace représentés comme métallurges d'après l'histoire et la géographie.* Le second, lu devant la Compagnie *Du métal que les anciens appelaient orichalque, — histoire du cuivre et de ses alliages depuis les temps antiques jusqu'aux temps modernes*, etc. Paris, 1863, 1 vol. in-8°

De la part de M. Lepsius, de Berlin, son livre, écrit en anglais, intitulé : *Standart alphabet for reducing unwritten languages and foreign graphic systems to a uniform orthography in european letters*, 2e éd. London, Berlin, 1863, in-8°.

Gesammelte Abhandlungen aus dem classischen Alterthume, von C. W. Goestling, professor in Iena, avec 2 pl. lith. T. II, in-8°; Munich, 1863.

Cuadro descriptivo y comparativo de las linguas indigenas de Mexico, par D. Francisco Pimentel, t. I; Mexico, 1862, 1 vol. in-8°.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1863 ; Constantine, 1 vol. in-8°. M. Léon Renier signale la nouveauté et l'importance d'un travail de M. L. Féraud sur les manuscrits dits celtiques de la province de Constantine compris dans ce volume, et accompagné de planches nombreuses dessinées par l'auteur, ainsi que plusieurs dessins représentant les objets antiques expliqués par M. Cherbonneau.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXXV. Arras, 1863, in-8°.

Revue de numismatique, n° 4. Juillet, 3 août 1863.

Annales de philosophie chrétienne, n° 45; 1863.

Revue orientale et *américaine*, supplém. Bibliographie orientale. — 1re année; n° 1.

M. Noël des Vergers termine la lecture de son travail intitulé :

Sur la religion des Étrusques et sur les communications de l'Étrurie avec Rome pendant la période des rois.

Analyse.

La connaissance de la religion des Etrusques conduirait certainement aussi bien que la philologie à l'éclaircissement de la question d'origine, si controversée quand il s'agit de cette nation. Ce qu'on connaît du symbolisme étrusque se représente comme un sombre

mysticisme chargé de superfétations étrangères, et fondé sur une superstition minutieuse qui faisait intervenir le ciel dans toutes les choses de la terre. C'est encore par les analogies certaines qui existent entre la religion romaine et celle de l'Etrurie qu'on peut arriver aux résultats les plus positifs quant à présent sur la connaissance du culte primitif des Etrusques.

Il importe donc avant tout de déterminer quels sont les points de contact des deux peuples d'après les anciennes annales de celui des deux qui nous a conservé seul les traditions de l'autre. Si le savant archéologue parvient a établir par une preuve nouvelle qu'un lucumon de Vulsinii est le réformateur de la première constitution politique et religieuse de Rome, il parlera avec plus de confiance du système théogonique des Etrusques, qu'il ne peut voir le plus souvent qu'à travers les symboles et les rites romains. Les auteurs latins paraîtront des guides plus fidèles dès que l'action des dogmes étrusques sur le berceau de la religion romaine sera bien établie.

M. Mommsen, l'illustre et savant historien allemand, a contesté l'origine étrusque de Servius Tullius : c'est une grave autorité. Cependant, on lit sur les fameuses tables Claudiennes trouvées à Lyon en 1524 le passage dont voici la traduction :

« A Tarquin l'Ancien, dit Claude, succéda Servius Tullius; nos « historiens veulent qu'il soit né d'une esclave nommée Ocrisia, « tandis que les annales étrusques en font le compagnon très-fidèle « de Célès Vibenna, dont il partagea toutes les chances aventu- « reuses. Chassés de l'Etrurie par les vicissitudes d'une existence « hasardeuse, ces deux chefs vinrent occuper le mont Cœlius avec « les débris de leur armée, et la colline doit son nom à *Célès Vi-* « *benna*. Quant à Servius, qui portait comme Etrusque le nom de « *Mastarna*, il le changea pour celui sous lequel nous le connaissons « aujourd'hui. Par la suite, il parvint au trône, qu'il occupa d'une « façon glorieuse et utile pour le bien de l'Etat (1). » Telles sont

(1) Voyez *Inscriptions antiques de Lyon*, par M. Alph. de Boissieu, p. 136 et 138.—Varron (*De ling. lat.*, V, 46), Festus (s. v. *Cælius*), Denys (II, 36), placent sous Romulus l'arrivée de Cæles Vibenna à Rome; mais Tacite est d'accord avec Claude : « Mox Cœlium appellatum a Cœle Vibenna, qui dux gentis etruscæ sedem eam acceperat Tarquinio Prisco. » (*Ann.*, l. IV, c. 65.)

les paroles de Claude; mais ces paroles, toutes concluantes qu'elles étaient, ne composant qu'un témoignage unique, et le nom de Mastarna n'étant mentionné nulle part ailleurs, l'origine étrusque de Servius Tullius a été sérieusement contestée.

Les peintures que M. Des Vergers a présentées il y a trois ans à l'Académie viennent confirmer d'une manière heureuse pour ce sujet les tables lyonnaises et le témoignage de l'empereur archéologue. En les présentant autrefois, il a dû décrire l'impression que lui fit éprouver le spectacle dont il fut frappé lorsque la pierre qui fermait l'entrée de la tombe céda sous l'effort des ouvriers, et que la lumière des torches vint éclairer des voûtes dont rien, depuis plus de vingt siècles, n'avait troublé l'obscurité ou le silence : tout y était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'entrée, et les excavateurs avaient l'avantage assez rare de trouver une crypte que les Romains avaient respectée. L'antique Etrurie leur apparaissait comme aux temps de sa splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés. Formes, vêtements, étoffes, couleurs, furent apparents pendant quelques minutes, puis tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, où les flambeaux menaçaient d'abord de s'éteindre. M. Des Vergers continue en ces termes : « Pendant que ces frêles dépouilles tombaient en poussière au contact de l'air, l'atmosphère devenait plus transparente. Nous nous vîmes alors entourés d'une autre population guerrière due aux artistes de l'Etrurie. Des peintures murales ornaient les murailles dans tout leur périmètre, et semblaient s'animer aux reflets de nos torches. Bientôt elles attirèrent toute mon attention, car elles me semblaient la part la plus belle de notre découverte. Deux portes qui se faisaient face, la porte d'entrée et celle du fond, divisaient la salle funéraire en deux parties égales, et je mets à cette occasion sous vos yeux le plan de notre crypte. D'un côté, les peintures se rapportaient aux mythes de la Grèce, et les noms grecs, inscrits en caractères étrusques, ne laissaient aucune incertitude sur le sujet : les poëmes d'Homère l'avaient inspiré. J'ai eu l'honneur de vous les décrire. J'avais sous les yeux l'un des drames les plus sanglants de l'*Iliade*,

le sacrifice que fait Achille des prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle. La fresque qui faisait pendant n'avait plus rien de la Grèce, si ce n'est l'art avancé, l'étude du nu, le modelé, la saillie des muscles, l'expression des figures animées par des passions violentes, l'habileté enfin avec laquelle étaient rendus les effets de lumière, les ombres et les demi-teintes. Quant au sujet, il était évidemment national. La forme tout étrusque des noms inscrits au-dessus de chaque peronnage le démontrait suffisamment. J'avais cru d'abord y reconnaître, à l'aspect d'hommes sans armes égorgés par d'autres hommes armés de glaives, l'un de ces sacrifices sanguinaires que l'antiquité n'a que trop de raison de reprocher à l'Etrurie et dans lesquels les lucumons immolaient aux puissances infernales les prisonniers faits dans le combat. Une heureuse restitution de M. Otto Jahn, au moyen du changement d'une seule lettre altérée, altération facile à concevoir, soit par une erreur de celui qui a tracé ces graphites, soit par le défaut de conservation des caractères peints sur la muraille, est venue donner un sens complet et important à cette scène de carnage (1). Un personnage nu, portant une longue barbe, dans une attitude tranquille, présente ses deux mains, qui sont liées au poignet par une courroie. Devant lui un autre homme, également nu et portant aussi la barbe, coupe ses liens avec une épée ; sous le bras il tient une autre épée dont il va armer son compagnon qu'il délivre : chacun de ces personnages, qui forment un groupe distinct à l'extrémité du tableau, porte le nom d'un des chefs étrusques désignés par Claude dans sa harangue. Celui qui délivre son ami s'appelle *Mastarna*; le prisonnier si heureusement délivré porte inscrit au-dessus de sa tête le nom de *Cælès Vibenna* (2). L'un des compagnons de Mastarna porte aussi le nom d'Aulus Vibenna, ce qui semble indiquer que le clan des Vibenna s'est mis à la poursuite de ceux qui lui ont ravi son chef.

« Il est impossible de n'être pas frappé de l'heureuse rencontre qui semble nous mettre ainsi en présence d'un trait saillant des an-

(1) Voyez la Gazette archéolog. publiée par M. Gherard, 1862, p. 307-309.

(2) *Caile Fipinas*. On sait que les consonnes douces B et D, n'existant pas dans l'alphabet usité en Etrurie, sont remplacées par les dures P et T, et que le digamma F y représente le plus souvent le son du V.

nales de l'Etrurie. Claude nous a dit sur le bronze de Lyon que Servius, sous le nom de Mastarna, avait été l'ami et le compagnon très-fidèle de Célès Vibenna, dont parle aussi Tacite : ils avaient partagé ensemble la bonne et la mauvaise fortune : *Quondam Vivennæ sodalis fidelissimus omnisque ejus casus comes.* La peinture de Vulci ne semble-t-elle pas une heureuse paraphrase des paroles de Claude? N'est-il pas naturel d'y voir la représentation d'un des traits qui consacrent cette fraternité d'armes? Célès Vibenna a succombé dans l'une des entreprises aventureuses de sa vie de *condottiere*, et il est emmené prisonnier lorsque son ami, surprenant ceux qui le gardent, coupe ses liens pendant que ses compagnons le vengent en égorgeant ses vainqueurs. Nous avons ainsi dans cette crypte funéraire, qui appartenait évidemment à des chefs militaires (les armes et les ornements que nous y avons trouvés en font foi) deux images de dévouement fraternel envers un compagnon d'armes : d'une part, Achille venge Patrocle en immolant ses ennemis sur sa tombe ; de l'autre, Mastarna, plus heureux, sauve la vie à son ami, en le vengeant également par de sanglantes représailles.

« L'importance historique de cette dernière peinture consiste dans l'appui qu'elle donne au témoignage, jusqu'alors unique, de Claude et dans le commentaire qu'elle nous permet de faire de ses paroles. Mastarna et son compagnon avaient eu à subir des fortunes diverses, dit l'empereur, et des revers les avaient forcés à quitter l'Etrurie. Le prince archéologue ne s'explique pas davantage. Mais nos peintures donnent les noms des acteurs du drame; ils sont Etrusques les uns et les autres : la scène se passe donc en Etrurie. Nous avons là une preuve des guerres intestines que se faisaient les chefs des lucumonies; elles expliquent ce défaut d'unité qui ne permit pas à la confédération de conserver longtemps la puissance qu'elle devait à sa civilisation avancée.

« Si nous entrons dans l'examen des noms inscrits au-dessus des combattants, nous y trouvons, en effet, des appellations dont nous pouvons constater les analogues dans les collections épigraphiques où nous sont conservés les monuments de la philologie toscane. Nous venons de parler du groupe de Mastarna et de Vibenna. Le personnage vêtu d'une courte tunique blanche qui vient ensuite, en

examinant la peinture de gauche à droite, et qui plonge son épée dans le corps d'un prisonnier dont la toge blanche flotte en arrière, est le larth *Ulthes*, ou *Voltius*, nom qu'on retrouve sur une des urnes de la galerie de Florence, table LIV du recueil de M. le comte Conestabile. Quant à la victime, c'est encore un larth, ou un Larius de la *gens Papatia*, et je réserverai pour un autre moment les conjectures que fait naître le troisième nom terminé en *ach* qui se trouve inscrit à la suite des deux premiers.

« Vient ensuite une autre scène de carnage. Le guerrier armé d'une épée se nomme *Paske*, qu'on peut traduire en latin par *Paccius*. Le personnage frappé porte le nom de *Pezna*, peut-être *Pursna* ou *Porsenna*, de la *gens Archuntia*, et je fais la même réserve que tout à l'heure pour la troisième appellation. Enfin le quatrième groupe se compose d'une victime dont le nom est trop fruste pour qu'on puisse essayer de le recomposer, et d'un guerrier qui le perce de part en part. Ce dernier est l'*Aulus Vibenna* dont nous avons parlé plus haut et dont le nom nous a permis de supposer que le clan des Vibenna s'était mis à la poursuite de ceux qui s'étaient emparés de son chef. Ajoutons que le guerrier ainsi percé par Aulus est le seul parmi ces groupes qui porte une cotte de mailles : le peintre lui a donné une couleur rougeâtre, qui figure peut-être une armure défensive en cuir. Du reste, la plus grande sobriété de couleur se fait remarquer dans le tableau. A l'exception d'un seul, tous les guerriers sont nus et ne portent que leur épée. Les personnages frappés sont enveloppés de manteaux blancs et sans armes, comme s'ils avaient été surpris au moment où ils se reposaient et s'abandonnaient au sommeil.

« L'esquisse d'un dernier groupe qui se trouvait caché par une cloison et n'était pas visible lors de la première découverte que nous avons faite de notre crypte m'a été envoyée depuis par M. le docteur Brunn, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique à Rome. Ce jeune savant avait bien voulu se charger, avec une grande obligeance, de me remplacer dans une seconde visite faite à Vulci en compagnie du prince Torlonia, propriétaire du terrain, alors qu'il s'agissait d'opérer le transport de nos vases et de nos bijoux (1). Le

(1) C'est sous l'habile direction de M. Brunn que tous nos vases, dont les plus

nouveau groupe mérite d'être mentionné ici et confirme l'intérêt qui s'attache à nos peintures sous le rapport des légendes ayant cours en Etrurie à une époque antérieure à la conquête romaine.

« Il représente la lutte de deux personnages nus et barbus, dont l'un, debout, tire son épée du fourreau, tandis que son adversaire, désarmé et renversé, veut la lui arracher de la main. Les noms inscrits au-dessus de chacune des deux figures ont droit à notre attention en nous reportant justement à l'époque qu'indique la peinture principale. L'agresseur se nomme *Marke Camitrnacs*, l'autre *Cnefe Tarchunies Rumach.* N'est-il pas intéressant de trouver ici le nom de Tarquinius sous une forme bien plus voisine de la forme romaine que celle de *Tarchnas*, qui se lit trente-cinq fois sur la paroi des murailles de la crypte de Cære connue sous le nom de Tombe des Tarquins (1) ? Mais allons plus loin : nous avons, parmi les inscriptions de nos peintures, et contre la coutume des noms étrusques, trois appellations qui se terminent d'une manière identique par le son *ach* et le χ guttural de l'alphabet toscan. Or, chacune de ces appellations appartient à l'une des victimes immolées. Ne pourraient-elles pas indiquer des noms de lieu et de provenance, puisqu'on sait que les Etrusques ne portaient pas les trois noms des Romains, *prænomen*, *nomen* et *cognomen* (2) ? Les Etrusques, ayant à représenter dans notre crypte un fait d'armes important dans leurs traditions, après avoir indiqué par des noms précis et bien déterminés les vrais héros de la légende, auraient ensuite inscrit au-dessus des ennemis vaincus, et comme par un mirage de vanité nationale, quoiqu'il s'agisse d'une même scène, le nom de quelqu'un des peuples contre lesquels ils avaient combattu; nous aurions peut-être ainsi, parmi ces prisonniers mis à mort, les représentants des principales tribus avec lesquelles l'Etrurie fut en guerre. Cependant, par une anomalie

importants vont paraître avec l'atlas de la seconde partie de mon ouvrage sur l'*Etrurie et les Etrusques*, ont été restaurés à Rome.

(1) Voy. *Bull. de l'Inst. arch.*, 1847, p. 56-59, et Canina, *Etruria maritima pontificia*, pl. LXII.

(2) Sur la peinture qui fait face à celle de Mastarna, et qui représente un sacrifice de victimes humaines immolées par Achille sur le tombeau de Patrocle, les prisonniers sacrifiés sont tous désignés par leur appellation ethnique, qui cette fois se termine en *als*. On lit au-dessus de chacun d'eux : *Truials :* Troyen.

apparente, le Cneius Tarquinius égorgé représenterait Rome, l'éternelle ennemie du nom toscan : il s'appellerait *Rumach*, le Romain (1). C'est un lucumon toscan, transfuge de son pays, qu'on ferait tomber sous l'épée d'un habitant de Camars (ou Clusium), Marcus ou Marcius Camertinus. Cet antagonisme semble, du reste, avoir été prévu par Otfried Müller : « La suzeraineté ou la domination supérieure de « Tarquinies sur toute la confédération tyrrhénienne, dit-il dans « l'introduction de son livre sur les Etrusques, paraît n'avoir pas été « acceptée partout avec la même soumission. Les temps de splen- « deur furent évidemment suivis d'une époque d'orages et de trou- « bles intérieurs. Ce fut celle où Cælès Vibenna, à la tête d'une « armée, parcourut l'Etrurie. Il est probable que cette armée partit « de Vulsinies, ce qui est indiqué à la fois par la tradition romaine, « puis aussi par le culte que le compagnon de Cælès, Mastarna, « rendait à la Fortune, c'est-à-dire à Nortia, l'une des principales « divinités des Vulsiniens. Ce serait avec les débris de l'armée de « Vibenna que ce Mastarna, qui devint Servius Tullius, aurait con- « quis à son tour la Rome des Tarquins, non pas comme allié de ces « princes, mais comme leur antagoniste, ce que démontrent plu- « sieurs faits de la tradition populaire conservée à Rome. Toute « l'organisation militaire ou politique créée par Servius est en « opposition directe avec la constitution de l'aristocratie telle qu'elle « existait à Tarquinies : il doit donc avoir appartenu à un tout autre « parti que celui des lucumons de ce pays (2). » Ne semble-t-il pas que la conjecture du savant archéologue allemand reçoit comme une espèce de sanction de l'apparition des noms tracés au-dessus de nos peintures? Quoi de plus naturel, si cette conjecture est fondée, que de trouver, dans une scène consacrée à la glorification de Mastarna, un Tarquinius au nombre des vaincus, surtout si nous réfléchissons que ces peintures ornent un tombeau de Vulci, ville qui a toujours été dans l'alliance la plus étroite avec Vulsinies, la patrie présumée du héros toscan dont on célèbre ainsi les exploits?

(1) On sait que l'*o* n'existant pas dans l'alphabet étrusque, le son *ou* est figuré par un V simple.

(2) *Die Etrusker*, Einleitung, cap. II, § 16, t. I, p. 121.

« Ajoutons encore que sur une cloison qui servait de refend à la crypte principale, et sur laquelle mon compagnon fit, à mon grand regret, porter le marteau pendant que j'étais occupé dans la crypte du fond, se trouvait une figure de femme. Elle était trop effacée déjà par le pic des ouvriers pour essayer de la reproduire, et il fallait absolument abattre cette partie de muraille pour entrer dans les chambres sépulcrales à la gauche de l'hypogée, où nous avons trouvé, d'ailleurs, quelques-uns des objets les plus précieux de notre trésor artistique ; mais je sauvai, du moins, l'inscription, que je me hâtai de copier. Elle me donna le nom de Tanaquil, si intimement lié dans la légende romaine au nom du premier Tarquin et à celui de Servius Tullius : et cette fois ce nom n'était plus sur une urne funéraire, comme il s'y est rencontré déjà, mais au-dessus d'une peinture historique se rapportant à la représentation principale que nous avions sous les yeux. Ainsi, par une coïncidence bien remarquable, le tombeau de Vulci nous a offert, dans les inscriptions tracées au-dessus des peintures qui ornaient ses murailles, quatre noms des plus connus dans les traditions problématiques relatives aux luttes des lucumons contre Rome pendant la dernière période des rois : Mastarna, Vibenna, Tarquin, Tanaquil. Non pas que nous prétendions qu'on puisse dorénavant, et d'une manière absolue, donner un corps bien solide aux légendes de cette époque : elles sont encore vagues et contradictoires ; mais il n'en est pas moins intéressant de voir le témoignage gravé sur le bronze chez les Romains au temps de Claude confirmé chez les Etrusques par nos peintures. Or, quelle date pouvons-nous leur assigner ? Cette question m'amène à vous parler, Messieurs, des efforts que j'ai tentés pour arriver à la résoudre. »

M. N. des Vergers fixe l'époque de ce monument au cinquième siècle de Rome environ. Il fait ensuite remarquer que l'Etrusque Servius Tullius n'a pas été seulement l'auteur de grandes réformes politiques, mais aussi de fondations religieuses de la plus haute importance ; c'est lui qui éleva le temple de Diane sur l'Aventin, où les Latins se réunissaient pour des sacrifices en commun. L'Etrurie offrait des exemples frappants de ce culte fédératif, puisque le temple de Vulsinie réunissait les chefs des douze lucumonies. De plus, le culte des lares, tout particulièrement étrusque, fut favorisé

à Rome par le prince auquel on attribue l'institution des *Compitalia*.

Le savant archéologue examine ensuite ce que l'on connaît de la religion des Etrusques.

On sait, dit-il, que la lutte d'un bon et d'un mauvais principe occupe une place importante dans la théogonie de ces peuples; le principe du mal semble y avoir obtenu la première. La divination paraît avoir dicté à l'homme toutes les actions essentielles de la vie. Tout est réglé dans la vie publique par des rites solennels, dont la science des aruspices de Rome nous a conservé l'esprit et la forme. Les sillonnements de la foudre sont surtout la manifestation de la volonté divine.

Les trois grandes divinités auxquelles devait être consacré un sanctuaire dans toute ville d'Etrurie étaient TINA (Jupiter), THALNA ou CVPRA (Junon) et MENERVA, qui répond à l'*Athénée* des Grecs. Ces trois divinités, sous leurs noms étrusques, faisaient partie des *Dii consentes*, et étaient les intermédiaires entre le ciel et la terre. Au-dessus des *Dii consentes* sont les dieux voilés, *Dii involuti*, dont l'essence ne pouvait être définie. *Summanus* paraît avoir été le dieu de la nuit, comme *Tina* est le dieu du jour. Sa statue s'élevait encore au sommet du temple de Jupiter au temps de Cicéron. *Vejovis* était encore une divinité lançant la foudre. Parmi les dieux tonnants des Etrusques, il faut encore citer *Sethlans* (Vulcain), *Saturne*, *Mars*, et peut-être *Hercule*, dieu champêtre, gardien de la maison, et qui se rapproche du dieu *Terme*.

C'est la *Voltumna* de Vulsinii que Properce fait parler ainsi :

Tuscus et ego Tuscis orior, nec pœnitet inter
Prælia Volsanos deseruisse focos.

Janus et *Nortia* (la Fortune) complètent peut-être les douze *consentes* étrusques.

La déesse *Feronia*, dont le temple était au pied du Soracte et recevait l'adoration des trois peuples limitrophes, Sabins, Latins et Etrusques, avait son principal sanctuaire en Etrurie.

D'autres divinités, qui figurent sur les monuments étrusques,

paraissent être des emprunts faits à la Grèce aux âges relativement récents : APLV (Apollon), TVRAN (Vénus), TVRMS (Mercure), PHVPHLVNS (Bacchus), NETHVNS (Neptune), CASTVR et PVLTVKE (les Dioscures).

Mais ce qui appartenait en propre à l'Etrurie, c'étaient ces esprits intermédiaires entre le ciel et la terre, les invisibles gardiens des hommes, les pénates, les lares, dont le nom est tout étrusque, LARTH, LARS, les mânes, et surtout le *genius*, qui préside à toute génération et protége la couche nuptiale. Les âmes humaines, après de longues expiations, pouvaient participer de l'essence divine. Ces expiations, autant qu'on peut en juger d'après les peintures, étaient horribles. *Mantus* et *Mania*, les grandes divinités infernales, semblent avoir joué les mêmes rôles que Pluton et Proserpine.

« En résumé, dit M. Noël des Vergers, après être entré dans l'examen détaillé des différentes parties de la théogonie des Toscans, dieux voilés, inconnus, habitant les profondeurs du ciel ; — dieux créés et mortels, réglant l'ordre matériel de l'univers, parlant aux hommes, leur annonçant les arrêts du destin par la voix du tonnerre, le vol des oiseaux ou les entrailles des victimes;—esprits médiateurs et bienfaisants chargés de veiller sur la création, sur l'homme, qui peut, après sa mort, entrer dans leur phalange céleste ; — dieux infernaux, cherchant à attirer dans le monde des ténèbres les âmes qui aspirent à remonter vers le principe divin : telle est l'idée qu'on peut se former de la cosmogonie étrusque d'après les textes et les monuments. »

Il est certain qu'on ne saurait rattacher à ces notions l'idée sémitique du monothéisme. Il semble, au contraire, que la théogonie des Etrusques participe des sources védiques, du dualisme persan, du sombre mysticisme celtique et du génie poétique de la Grèce. N'est-ce pas là le symbole même de la fusion des origines diverses dont les Etrusques semblent issus?

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 6.

Commission nommée pour présenter à l'Académie trois savants, parmi lesquels elle en choisira un pour la place d'associé étranger : MM. Naudet, Mohl, Ad. Regnier, Alf. Maury.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants : de la part de l'Académie royale des sciences de Bavière, le tome IX de ses *Abhandlungen*, 3e partie, tome XXXVI de la série des Mémoires. Munich, 1863, in-4°.

De la part de l'Université impériale Alexandrine de Finlande, à Helsingfors, le programme des cours de septembre 1862 à mai 1853, in-4°, et une série de sept dissertations, actes ou thèses littéraires et historiques soutenues devant la Faculté de philologie et d'histoire de cette Université, et composées : 1° d'un *Discours* du doyen Frédéric Cygnaeus pour l'entrée en fonction du professeur de pédagogie et de didactique, Clève, in-4° ; — 2° de *Notices sur les antiquités de la race finnoise*, par le Dr Formann (en finnois),; — 3° de *Recherches sur la grammaire finnoise* par C.-A. Gottland (en suédois); — 4° sur la *Poésie finnoise au temps de la domination suédoise*, etc., par J.-L.-F. Krohn (en finnois) ; —5° sur la *Versification finnoise au point de vue philologique*, par Ahlqvist (en finnois) ; — 6° sur les *Idées des Hindous sur la création du monde comparées avec celles des Finnois*, par Otto Donner (en suédois); — 7° sur la *Réunion des provinces belges en corps d'Etat*, par le Dr Frostras (en suédois).

Saggio secondo di ricerche sull'antichità mediante un nuovo principio, etc., par Frédéric Villani, Naples, 1863, in-8°.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XXVII, 1862 Poitiers, 1863, in-8°.

Bulletin de la même Société, 3e trimestre 1863.

Revue archéologique, novembre 1863 ; in-8°.

Annales de la propagation de la foi ; novembre 1863.

Revue de l'art chrétien, octobre 1863.

M. d'Avezac commence la lecture d'un Mémoire intitulé : *Le Planisphère de Cl. Ptolémée.*

Séance du 13.

M. L. Quicherat se porte candidat à la place laissée vacante par le décès de M. Berger de Xivrey.

MM. Ménant, juge à Lisieux, et Clerc, président à la cour de Besançon, se présentent à l'une des places vacantes dans la liste des correspondants regnicoles.

M. Mantellier, conseiller à la cour d'Orléans, sollicite la même distinction.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Note sur les plus anciennes langues de la France, par M. Félix Michalowski, br. in-8°.

Revue de numismatique, septembre et octobre 1863.

Revue orientale, 5e année, n° 50.

Le *Cabinet historique*, in-8°, 1863.

M. G-A. Martin envoie, pour le concours des antiquités de la France, son *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs, comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien et quelques communes du Laonnois*, tome Ier. Laon, 1863, in 8°.

M. Adolphe Regnier, rapporteur de la Commission chargée de présenter trois noms de savants parmi lesquels l'Académie en choisira un pour la place d'associé étranger, laissée vacante par le décès de M. Grimm, a la parole :

Analyse.

M. Ad. Regnier commence par déclarer, au nom de la Commission, qu'elle s'est accordée à l'unanimité pour présenter à l'Académie les trois noms suivants, dans cet ordre : MM. Pertz, à Berlin ; — Diez, à Bonn ; — et Max-Müller, à Oxford.

M. Pertz, né en 1795, se fit connaître en 1819 par une savante

Histoire des Maires du Palais, qui fut l'annonce de sa vocation pour l'histoire du moyen âge. Puis, quand le ministre de Stein voulut entreprendre la publication des historiens originaux de cette grande époque, M. Pertz fut nommé membre de la Société formée pour répandre la connaissance de l'ancienne histoire d'Allemagne, et fut chargé de publier les historiens carlovingiens. Il commença, dès 1820, un voyage de recherches tant en Allemagne qu'en Italie. Il visita ensuite la Belgique et la France, résida deux fois à Paris, et, de là, s'en alla visiter l'Angleterre, la Hollande, la Bavière, la Suisse et la Savoie. Les résultats de ses savantes explorations dans les bibliothèques et les archives de l'Europe occidentale furent consignés dans les tomes I-XVII des *Monumenta Germaniæ historica*, qui parurent de 1828 à 1861. De 1832 à 1837, M. Pertz rédigea la *Gazette de Hanovre*. En 1839, il publia la *Monographie du comte Ernst de Münster*. Enfin, il a publié le premier la *Chronique de Richer*, qui jette un si grand jour sur l'avénement de Hugues Capet. En 1842, il fut appelé en qualité de professeur et de bibliothécaire à Berlin. Sans parler de divers autres ouvrages ou opuscules, il faut mentionner le recueil intitulé : *Archives de la Société pour l'ancienne histoire d'Allemagne*, auquel il prit une grande part, de 1824 à 1853. Son édition des *OEuvres complètes de Leibniz*, sa traduction des *anciens historiens de l'Allemagne* publiée de 1846 à 1854, et qui forme 22 vol.; sa Vie du ministre de Stein, sa dissertation sur les fragments du 98e livre de Tite-Live, son écrit sur les *Mémoires de la margrave de Baireuth*, et le tome I du Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Berlin, 1853, sont autant de témoignages d'une activité prodigieuse, d'un zèle pour la science qui ne s'est pas démenti un seul jour dans cette longue carrière d'érudition historique digne d'être assimilée à celle de Jacob Grimm. C'est pour ces motifs que la Commission n'a pas hésité à inscrire le nom de M. Pertz en première ligne sur sa liste.

Au second rang, elle a placé M. Diez, né à Giessen en 1794, et professeur à Bonn depuis de longues années. Dès 1821, il s'était fait connaître par ses *Anciennes Romances d'Espagne*, que suivirent, en 1825, ses *Mémoires pour la connaissance de la poésie romantique*, et, en 1826, son livre *sur la poésie des troubadours*, traduit en français, comme le précédent, par M. de Roisin, et suivi, en 1829, de la *Vie*

et des Œuvres des troubadours. Enfin, un titre considérable et son ouvrage capital, c'est la *Grammaire des langues romanes*, publiée de 1836 à 1842, et accompagnée d'un *Dictionnaire étymologique.* En 1846, enfin, parurent les *Monuments des anciennes langues romanes*, recueil du plus grand prix pour l'ordre de connaissances que représente M. Diez avec une supériorité incontestée.

Si la Commission a placé en troisième ligne M. Max-Müller, ce n'est pas qu'elle le regarde comme inférieur à aucun égard aux hommes éminents dont on vient de rappeler les titres, mais c'est qu'il est beaucoup plus jeune. Les titres qui recommandent surtout cet esprit distingué, cet indianiste de premier ordre, ce philologue, ce mythologue consommé, ce sont les éditions de l'*Hitopadesa* et du *Meghadûta,* en 1844 et en 1847, puis sa grande entreprise de la publication du *Rig-Véda*, parvenue, de 1849 à 1863, au 6e ashtaka. Ensuite, ses Mémoires, ses Essais sur différents points des antiquités de l'Inde, notamment son *Essai de mythologie comparée*, qui a eu tant de retentissement, et, en dernier lieu, son *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite*, comme *éclaircissement de l'ancienne religion primitive des Brahmanes*, 1858, et ses *Leçons sur la science du langage*, professées avec tant de succès, et qui ont eu deux éditions en deux ans.

La discussion aura lieu à la prochaine séance.

M. de Longpérier demande que le nom de M. le baron de Witte soit ajouté à la liste.

M. Léon Renier fait la même proposition pour Mgr Cavedoni.

M. d'Avezac termine la lecture de son travail intitulé :

Le planisphère de Claude Ptolémée.

Notice des manuscrits et des éditions imprimées de ce livre; recherches sur l'auteur primitif et les traducteurs.

Analyse.

L'examen auquel s'est livré l'auteur de ce Mémoire conduit graduellement à une notion moins imparfaite qu'on ne l'avait encore

obtenu de diverses questions d'histoire littéraire qui naissent d'elles-mêmes alentour de l'opuscule latin en circulation parmi les savants sous le titre de *Planisphère de Ptolémée*. Une double tâche, dit-il, est imposée à la critique dans une étude de ce genre :

— Rechercher et mettre en lumière la vérité autant qu'il est possible de la saisir ;

— Signaler les erreurs, et les combattre avec une persistance qui ne puisse être découragée ni par leur facilité à se répandre, ni par leur tenace résistance à se laisser extirper.

Nous avons voulu, dans la mesure de nos forces, continue M. d'Avezac, obéir à ce double devoir, et les résultats que nous en avons recueillis se peuvent récapituler, comme conclusions, dans les faits résumés que voici :

1° Le procédé de représentation graphique désigné sous le nom de *Planisphère* avait été primitivement enseigné par Hipparque, dont Ptolémée, en ceci comme en d'autres œuvres plus considérables, s'est borné, trois siècles plus tard, à reproduire simplement les doctrines. L'écrit original d'Hipparque existait encore au cinquième siècle de notre ère, alors que Synésius de Ptolémaïs se vantait de l'avoir éclairé et développé. Mais il ne s'en trouve plus de vestiges ultérieurs, et c'est par une méprise singulière qu'on a cru le retrouver mentionné un demi-siècle après dans un traité de Proclus Diadochus, tandis qu'il ne s'agissait en réalité que d'une compilation tout à fait moderne, interpolée dans une version de l'*Hypotypose* par des éditeurs inattentifs.

2° La reproduction due à Ptolémée a péri à son tour, et c'est également par une méprise évidente qu'on a cru, au siècle dernier, en avoir rencontré le texte grec dans un manuscrit où ne figure réellement, à la place désignée, que le traité des *Hypothèses des Planètes* du même auteur. Ce texte, toutefois, n'a disparu qu'après avoir eu les honneurs d'une traduction arabe qui porte le nom de Maslem.

3° En ce traducteur arabe se laisse reconnaître avec certitude l'astronome Abou-el-Qâsem Moslemah-ben-Ahhmed el Magrythy, qui florissait à la cour des califes Ommyades de Cordoue, et dont l'âge est déterminé par un chiffre précis, le 19 août 1005, date

de sa mort. Il est permis de conjecturer que sa version et son commentaire, sans avoir peut-être complétement échappé aux injures du temps, se sont conservés en original, au moins en Espagne, où un fragment de traité *De l'Astrolabe*, sous le nom du docte Cordouan, est signalé parmi les manuscrits arabes de l'Escurial. C'est par erreur, suivant toute apparence, qu'on a cru découvrir une autre version arabe du *Planisphère* de Ptolémée dans un manuscrit de Leyde, qui semble se rapporter de fait à un livre tout différent, celui des *Hypothèses des Planètes*

4° Nous n'avons aujourd'hui à notre disposition qu'une traduction latine du *Planisphère*, d'après la version arabe de Maslem, et c'est par une simple inadvertance que toute une série de bibliographes l'a supposée faite sur le texte grec. Elle a été publiée successivement à Rome, à Bâle, et à Venise, en 1507, 1536 et 1558, et il a même été fait, d'après cette dernière édition, une version italienne parue à Bologne en 1572; mais c'est encore par l'effet d'une méprise qu'on a supposé l'existence d'une autre édition latine, qui aurait été publiée à Toulouse en 1554.

5° Il se trouve, à la Bibliothèque impériale de Paris, trois manuscrits de cette même version latine, et tous les trois offrent des portions inédites assez considérables, servant de complément soit au traité même de Ptolémée, soit au commentaire de Maslem. La bibliothèque Bodleyenne, à Oxford, renferme aussi un manuscrit conforme à l'un des exemplaires de Paris. Mais un autre volume Bodleyen, que les énonciations du catalogue devaient faire considérer comme une reproduction du même livre, a été reconnu, après vérification, ne point se rapporter à cet ouvrage.

6° Le nom de *Rodulphus Brughensis*, imprimé en tête de l'édition de Bâle comme celui du traducteur latin de Maslem, se trouve substitué par erreur au nom de *Hermannus Secundus*, constaté par un manuscrit de la Bibliothèque impériale, et auquel il faut adjoindre celui d'un collaborateur appelé Robert, mentionné dans la préface. Rodolphe de Bruges se proclame ailleurs lui-même disciple de ce même Hermann, et l'on a supposé par erreur qu'il désignait ainsi Hermann le Contract, sous le nom duquel ont été publiés, sans de suffisantes garanties, deux traités relatifs à l'astrolabe, dont l'un se

trouve cependant désigné formellement dans les manuscrits comme l'œuvre d'un *Gilebertus* ou *Girbertus*, identifié sans hésitation par l'abbé le Beuf avec le pape Gerbert, ou Sylvestre II.

7° Hermann et son collaborateur Robert, traducteurs latins du *Planisphère* de Ptolémée d'après l'arabe de Maslem, sont les mêmes que Hermann et Robert employés par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, à traduire de l'arabe en latin divers livres relatifs au mahométisme, y compris l'Alcoran même.

8° Pierre le Vénérable, qui se trouvait en Espagne au mois de juin 1142, y fit entreprendre la version latine de tous ces écrits alcoraniques par divers traducteurs, entre lesquels figurent d'une manière plus saillante Hermann et Robert, qu'il avait momentanément détournés de leurs études astronomiques, pour les employer, moyennant un gros salaire, à l'œuvre qu'il avait résolue, et qui fut terminée, au plus tard, dans les cinq premières semaines de 1143, avant le 8 de février. La double édition que Théodore Bibliander (Buchmann) en a donnée à Bâle en 1543 et 1550 n'est ni exacte ni complète.

9° Hermann, que le surnom de *Secundus* semble destiné à distinguer d'Hermann le Contract, en tant qu'éditeurs l'un et l'autre des traités du *Planisphère* et de l'*Astrolabe*, était un Slave dalmate, dont l'origine est plus particulièrement désignée par l'ethnique spécial *Nellingaunensis*; il était écolâtre de Léon, et se trouvait, à l'arrivée de Pierre le Vénérable, au voisinage de l'*Ebre*, qu'une grossière erreur, trop souvent reproduite, a transformé en la cité, alors arabe, d'*Evora*, en Alem-Tajo. Il était adonné aux études astronomiques, et avait déjà fait alors une traduction latine d'un traité de Mohhammed ben Mousày el Khowarezmy, où se trouvait consignée une nouvelle détermination de l'obliquité de l'écliptique, et que l'on a par erreur confondu avec le traité d'algèbre du même auteur. Il avait en outre composé un traité *De Circulis*, et un autre *De Essentiis*, qui nous sont connus seulement par la mention qu'il en fait lui-même dans sa préface et ses annotations au Planisphère. Il traduisit aussi d'arabe en latin, mais plus tard à ce qu'il semble, l'*Introduction à l'astrologie judiciaire* de Gja'far ben Mohhammed Abou Ma'schar el Balkhy, et cette traduction est inventoriée parmi les manuscrits du Vatican.

10° Robert, le collaborateur de Hermann, était Anglais, originaire d'un lieu appelé *Keten*, dont le nom a été, par suite d'une mauvaise lecture, défiguré en celui de *Rétines*, qui s'est partout impatronisé, bien que contraire à la leçon non équivoque de tous les anciens manuscrits. Le nom ridicule de *Cuccator*, forgé de même par une mauvaise lecture du mot *translator*, n'a heureusement point eu le même succès. Robert était, comme Hermann, occupé d'astronomie lorsqu'il accepta la proposition de Pierre le Vénérable pour la traduction de divers écrits alcoraniques, à chacun desquels il mit une préface. Revêtu à cette époque du simple titre d'écolâtre, il avait, peu de temps après, été promu à la dignité d'archidiacre de Pampelune. Il avait antérieurement traduit de l'arabe le traité d'astronomie de Mohhammed ben Gêber el Bettêny; mais sa traduction ne nous est point parvenue, négligée sans doute qu'elle a été par suite de la pnblication d'une autre version latine plus ancienne, due, comme on sait, à Platon de Tivoli.

11° C'est à Tolosa de Guipuzcoa, en Espagne, et non à Toulouse de Languedoc, qu'Hermann et Robert, libres depuis le commencemen de février 1143 de reprendre leurs études favorites, accomplirent leur version du *Planisphère*, datée des calendes de juin suivant; et Hermann la décora d'une préface adressée à son maître Théodoric, l'un des piliers du réalisme platonicien, le protecteur dont l'autorité garantirait son œuvre de la perfide atteinte des profanes.

L'ensemble de l'ouvrage contenu dans les éditions et les manuscrits comprend divers éléments très-distincts, qui se classent naturellement ainsi :

1° La préface du traducteur latin, publiée une seule fois, et d'une manière fort inexacte ;

2° Le livre de Ptolémée, entremêlé des commentaires de Maslem et des annotations de Hermann, et subdivisé lui-même en trois parties, dont les deux premières seules ont été publiées, et dont la troisième, restée inédite, est surtout intéressante par l'énonciation du principe fondamental du Planisphère;

3° Enfin, un chapitre additionnel de Maslem.

M. d'Avezac a réuni tout cet ensemble en un corps complet, dont il fait hommage à l'Académie.

Séance du 20.

M. Benloew, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, se met sur les rangs pour une des places de correspondant regnicole.

M. Hanoteau fait la même demande.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des savants proposés par la Commission au choix de la Compagnie, pour la place d'associé étranger laissée vacante par le décès de Jacob Grimm.

La Séance redevient publique, et M. Pertz est nommé au scrutin secret associé étranger de l'Académie à la place laissée vacante par le décès de Jacob Grimm.

Sont présentés à l'Académie, pour le concours des antiquités de la France :

Six ouvrages de l'abbé Cloët sur les *Chants liturgiques*.

Essais sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent, par Auguste Pelet ; Nîmes, 1863, 1 vol. in-8°.

Annales historiques, religieuses et biographiques de la ville de Vauvert, depuis son origine jusqu'à la proclamation du premier Empire, en 1803, par M. Sausse-Villiers ; Nîmes, 1863, 1 vol. in-8°.

L'Abbaye et la ville de Wissembourg, avec quelques châteaux forts de la basse Alsace et du Palatinat, monographie historique, par J. Rheinwald. Wissembourg ; 1863, in-8°.

Neuf brochures de M. A. Lallemand sur le pays de Vannes, d'Auray et la Vénétie armoricaine.

M. le secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Th.-H. Martin, de Rennes, un ouvrage intitulé : *Des superstitions dangereuses pour la science et des doctrines qui les restreignent ou les favorisent* ; Paris, 1863, br., in-8°, opuscule qui est une nouvelle preuve du savoir profond et solide de l'auteur dans les sciences physiques aussi bien que dans les sciences morales et historiques.

De la part de M. Ch. Robert : *Monnaies de Pfalzel*, de *Thionville*, de *Remilly* et de *Remelange*, br., in-8°. (Extr. de la *Revue de numismatique*, 1863.)

Les *Papyrus hiératiques de Berlin, récits d'il y a 4,000 ans.* — Index géographique et deux planches de *fac-simile*, par F. Chabas. Châlon-sur-Saône, 1863, in-8°, travail dédié à Rich. Lepsius, et accompagné d'une lettre où l'auteur signale les antiques manuscrits comme éclairant l'histoire des temps qui ont précédé l'invasion des Parthes, et pouvant avoir, dit-il, quelque intérêt en dehors de l'Egyptologie.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3e série; t. IV, travaux de 1862 à 1863; Saint-Quentin, 1863. 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période, t. V en 4 cahiers; t. VI, cah. 1 et 2.

Annales de philosophie chrétienne; octobre 1863.

M. Le Clerc fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, de l'*Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis, ab ejus originibus ad finem decimi sexti sæculi, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in lucem edita erant*, studio et cura Car. Jourdain; Parisiis MDCCCLXII, renfermant le quinzième et la moitié du seizième siècle.

M. Laboulaye offre, au nom de M. G. Boutaric, les *Actes du Parlement de Paris*, 1re série, de l'an 1254 à l'an 1328. T. Ier, 1254-1299, 1 vol. gr. in-4°, précédé d'une préface étendue de M. le comte de Laborde.

M. Garcin de Tassy présente, au nom de l'auteur, le *Mahâbhârata, poëme épique de Krisna-Dwaipayana, plus communément appelé Véda Vyasa*, c'est-à-dire le compilateur et l'ordonnateur des Védas, traduit complétement pour la première fois du sanscrit en français par Hippolyte Fauché; Paris, 1863, in-8°; tome Ier, de 600 pages, mais qui ne contient encore qu'une moitié de l'introduction de l'immense poëme de 100,000 vers. Ce volume en représente à peu près la dix-septième partie.

M. Egger donne des nouvelles assez peu rassurantes de M. Guérin, qui doit venir en France pour rétablir sa santé altérée profondément par les fatigues de sa mission en Palestine.

Découverte de stèles phocéennes à Marseille.

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie, de la part de M. Pinon, conservateur du musée de Marseille, douze dessins exé-

cutés par M. Langier, et représentant des Stèles d'un style très-ancien. Ces monuments appartiennent à un ensemble de quarante-sept pierres qui viennent d'être découvertes à Marseille.

Ces Stèles ne sont pas toutes de la même époque, mais elles offrent toutes la même représentation : une femme assise, voilée, les mains posées sur les genoux, dans une attitude tout à fait archaïque. La similitude de ces représentations semble exclure toute idée d'une destination funéraire. Ces Stèles offrent vraisemblablement l'image de la Diane primitive des Phocéens, et cette opinion s'appuie sur la ressemblance qu'elles présentent sous le rapport du style avec les figures des Branchides de Milet rapportées au musée Britannique par M. Charles Newton. On sait que Milet et Phocée appartiennent à l'Ionie, et la communauté d'origine des peuples rendrait compte de la conformité d'origine de leurs œuvres. Une des Stèles de Marseille représente une femme tenant un lion sur ses genoux. M. de Longpérier fait observer que cet animal, qui se voit sur les monnaies frappées par les Phocéens de Velia et de Marseille, est un des attributs symboliques de la Diane asiatique, ainsi que le montrent, entre autres monuments, de très-anciennes peintures céramographiques.

M. Guigniaut continue la lecture de la *deuxième partie d'un Fragment sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne*, lecture commencée il y a plus d'un an.

Séance du 27.

Le Ministre de l'instruction publique demande que l'Académie lui désigne deux candidats pour la chaire de turc vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes.

Les candidats qui se sont mis sur les rangs sont MM. Bianchi, Barbier de Meynard et Ambroise Kalfa.

MM. d'Avezac, Jourdain et Eugène de Rozière se portent candidats à la place d'académicien ordinaire laissée vacante par la mort de M. Berger de Xivrey.

M. Caristie fait don par testament à la bibliothèque de l'Institut du recueil colorié du palais du T, à Mantoue, donné par M. Ch. Percier.

La famille de feu M. Jomard offre à l'Académie l'original d'un papyrus grec collé sur verre et provenant de l'Égypte. La reproduction de ce précieux document dans le recueil des papyrus grecs a déjà été décidée.

M. François Lenormant a la parole pour rendre compte à l'Académie des

Dernières fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes.

Analyse.

M. François Lenormant montre à l'Académie quatre photographies représentant les dernières fouilles et un plan des découvertes. Il donne quelques explications orales sur les dispositions de ce précieux monument, dont le déblaiement a été commencé par l'architecte prussien M. Strack, et est aujourd'hui continué par la Société archéologique d'Athènes. Les parties actuellement découvertes comprennent la scène, l'orchestre et les gradins inférieurs. Les substructions de la scène offrent d'abord une complication de murailles où l'on a peine à se reconnaître. M. François Lenormant pense qu'on doit voir dans ces murs les restes de trois époques : 1° la scène hellénique datant probablement de l'époque de Lycurgue ; 2° une scène qui semble dater du temps d'Adrien, qui réduit l'orchestre aux proportions usitées dans les théâtres romains ; 3° une troisième scène laissant un espace plus restreint encore à l'orchestre, et qui fut construite vers l'époque de Septime-Sévère, par Phædrus, fils de Zoïle, archonte éponyme, comme nous l'apprend l'inscription dédicatoire en deux vers hexamètres. Parmi les photographies présentées à l'Académie, il en est qui offrent ces fameux siéges de marbre portant les noms de hauts personnages d'Athènes. M. Lenormant remarque que ces siéges, formant le gradin inférieur, ne sont pas cependant au niveau de l'orchestre, comme il arrive dans tous les théâtres grecs ; mais ils en sont séparés par un *podium* semblable à

celui qui sépare dans les amphithéâtres les gradins de l'arène. L'origine de cette disposition insolite ne serait-elle pas expliquée par un passage de Philostrate où il est dit que la décadence du goût littéraire amena les Athéniens, sous l'empire romain, à faire combattre des gladiateurs dans le théâtre? Enfin, M. Fr. Lenormant remarque que la base qui porte le nom de Ménandre a des dimensions qui s'accordent exactement avec celles de la statue de Ménandre conservée au Vatican. Visconti avait déjà remarqué que cette statue, trouvée dans les bains de Constance, devait venir d'Athènes, puisqu'elle était de travail grec et de marbre pentélique.

M. Egger rappelle que dans la séance du 27 juin 1862 il avait communiqué à l'Académie une lettre de M. Wescher, alors à Athènes, et où étaient donnés un dessin, une transcription et une traduction du distique cité par M. Lenormant, et que M. Hittorff avait lu à l'Académie une note détaillée sur les résultats des fouilles de M. Strack, reproduits *in extenso* par la *Revue archéologique*, le *Journal de l'instruction publique* et le *Bulletin* des comptes rendus de l'Académie.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Pour le concours des antiquités de la France :

Histoire des anciennes abbayes, couvents, communautés et chapitres, prieurés, commanderies de l'ancien diocèse d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnesi, manuscrit en 2 vol. in-f°, 1862-1863.

Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône, histoire-généalogie, par MM. H. Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc. Paris, 1863, 1 vol, in-8°.

Les *Cloches du pays de Bray, avec leurs dates, leurs noms, leurs inscriptions, leurs armoiries*, etc., par M. Dergny. Paris et Rouen, 1863 1 vol. in-8°.

Recherches sur la bibliothèque publique de l'église de Notre-Dame de Paris au treizième siècle d'après des documents inédits, par Alfred Franklin. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Les *Inondations en France depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours.* Recherches et documents, par Maurice Champion. T. V d'un ouvrage déjà récompensé par l'Académie.

Sont offert en don :

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. T. VI, Orléans, 1863, in-8°.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, années 1861-1862. Nos 3 et 4 ; 2 vol. in-8°.

Journal asiatique, août-septembre-octobre 1863.

Deux opuscules de M. Anatole de Barthélemy :

1° La *Numismatique* en 1862 (Extr. de la *Correspond.* littér.);

2° *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine* (Extr. de la *Revue archéolog.*); in-8°.

M. Reinaud, en offrant son dernier Mémoire, lit la note suivante :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le tirage à part de mon *Mémoire sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne.* Le Mémoire tel qu'il a été lu devant l'Académie a donné lieu à quelques objections. J'ai examiné ces objections avec l'attention qu'elles méritaient et j'ai essayé d'y repondre.

« Le Mémoire, depuis qu'il a été lu, a reçu des additions, cela n'est pas étonnant : le sujet est très-vaste par lui-même; les témoignages sont à la fois nombreux et divers, et la matière était tout à fait inconnue. Il est donc naturel que certains renseignements ne me soient venus qu'après coup.

« Dans l'intervalle, quelques erreurs de détail ont été corrigées. Il en reste probablement encore, et elles ne disparaîtront qu'avec le temps; mais le point de vue n'a point changé; je vais plus loin : il me paraît maintenant si bien appuyé que, dans mon opinion, il ne changera plus.

« Le sujet, à proprement parler, est l'empire romain considéré sous une face nouvelle, et le plus grand nombre des témoignages sont d'origine latine. Sous ce rapport, il est de nature à intéresser tous les hommes lettrés. Mais le point de vue où je me suis d'abord placé est oriental, et cette circonstance m'oblige d'entrer dans quelques explications.

« Nous tous qui avons été admis dans le sein de l'Académie, nous devons cet honneur à certaines études spéciales qui nous paraissent

personnelles. Mon titre à moi est celui d'orientaliste. Mais le mot *orientaliste* est susceptible de plus ou moins d'extension. Mon point de départ ayant été l'étude de l'arabe et du persan, j'ai successivement ajouté à cette branche de la science l'étude des rapports qui existent entre les littératures arabe et persane et les littératures de l'Asie orientale. Ici j'ai à réclamer l'indulgence de l'Académie. Je n'ai jamais songé à diminuer qui que ce soit parmi mes confrères, et j'ai droit à être traité de même.

« Le présent Mémoire a été composé à l'aide des témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois. Je ferai d'abord observer que les témoignages grecs et latins rapportés par moi peuvent être vérifiés par chacun de vous. Il n'en est pas tout à fait de même pour les autres; mais ceux-ci ont été traduits par d'autres que par moi, ou, s'ils ont été traduits par moi, ils l'ont été à une époque où je ne pensais pas encore à ce Mémoire. Par conséquent, il n'est pas à craindre que je n'aie quelquefois été influencé par des idées préconçues.

« Voici une seconde remarque. Pour arriver à une solution satisfaisante, il fallait absolument faire concourir ensemble les six ordres de témoignages indiqués sur le titre du Mémoire. Un seul ordre de témoignages manquant, on était fatalement arrêté. D'autres que moi avaient la faculté d'aborder les témoignages latins, grecs, indiens et chinois; mais moi seul au monde étais en état de faire l'appoint à l'aide des témoignages arabes et persans; j'étais donc le seul qui pût entreprendre une telle tâche. C'est cette même circonstance qui, dans mon Mémoire sur l'Inde, m'a permis de rendre compte de certains passages des relations chinoises de Fa-hian et de Hiouenthsand qui auraient résisté aux efforts des sinologues les plus habiles.

« Ce Mémoire m'a occupé pendant vingt mois, et pendant tout ce temps il ne s'est pas écoulé un seul jour où je n'y aie ajouté quelque chose; souvent même j'y ai pensé la nuit. Il me semble qu'un travail aussi prolongé et qui avait été précédé par des études de cinquante années mérite considération.

« Quelques personnes s'imagineront peut-être qu'en certains endroits je suis allé au delà du sens littéral des textes latins. Quand j'ai abordé ce sujet il s'est présenté à moi deux marches différentes.

Je pouvais fondre tous les témoignages ensemble et ne citer les autorités que pour les points indiqués dans le moment même; mais alors j'étais obligé de dépecer les textes, et dans une matière aussi nouvelle, je m'exposais au reproche d'avoir arrangé le tout pour les besoins de la cause. Je pouvais encore, quand je citais un passage de quelque auteur, rapporter le passage tout entier; mais alors il fallait me résigner à renvoyer ailleurs certaines considérations qui se rattachaient au même passage. Le dernier parti m'a semblé une affaire de loyauté, et c'est celui que j'ai adopté. Est-ce dans le sein de l'Académie des inscriptions qu'on m'en fera le reproche? Du reste, il y a pour les personnes que j'ai en vue un moyen de tout concilier : c'est de vouloir bien lire le Mémoire de suite, et en faisant au fur et à mesure les vérifications convenables. Se présente-t-il un endroit qui laisse de l'incertitude, on prend note du passage et on poursuit la lecture. Il est probable qu'avant d'être arrivé à la fin on sera entièrement fixé. »

M. Le Clerc présente à l'Académie, au nom de M. Poirson, le tome II de la seconde édition de l'*Histoire du règne d'Henri IV*, 1 vol. in-8°, et le savant doyen de la Faculté des lettres insiste sur les mérites qui distinguent cet ouvrage.

M. Laboulaye fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, des tomes II, 2e partie, et IIIe, 3e partie, du *Romancero de Champagne*, renfermant soit des chants populaires, soit des chants légendaires et historiques de la contrée; 2 vol. in-8°. Reims, 1863.

M. Guigniaut continue la lecture de son *Fragment sur le développement religieux et politique de l'Inde ancienne.*

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 4.

M. W. H. Waddington retire sa candidature à la place d'académicien ordinaire.

MM. Abel Desjardins, Chabas, Weil et de Baecker se portent candidats pour les places de correspondants regnicoles.

L'Académie décide qu'il y a lieu de remplacer MM. Leglay, Greppo, Azéma de Montgravier, correspondants regnicoles décédés, et M. Pertz, correspondant étranger, élu associé étranger. Deux commissions sont nommées pour présenter les candidats au choix de l'Académie.

MM. V. Le Clerc, Laboulaye, de Longpérier et Maury forment la commission des correspondants regnicoles, et MM. Beugnot, Mohl, Ad. Regnier et L. Renier forment la commission des correspondants étrangers.

L'Académie passe ensuite à la désignation des deux candidats demandés pour la chaire de turc vacante à l'Ecole des langues orientales vivantes. Premier tour de scrutin : MM. Bianchi, 21 voix ; Kalfa, 8; Barbier de Meynard, 3. — M. Bianchi est nommé premier candidat. — Second tour de scrutin : MM. Kalfa, 16 voix ; M. Barbier de Meynard, 16 voix. — Troisième tour : MM. Barbier de Meynard, 19 voix ; Kalfa, 15. — M. Barbier de Meynard est désigné comme second candidat (1).

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats pour la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Berger de Xivrey.

Séance du 11.

Election d'un membre ordinaire en remplacement de M. Berger de Xivrey, décédé. Au quatrième tour de scrutin, M. Jourdain est élu.

M. Obry, juge au tribunal civil d'Amiens, pose sa candidature à la place de correspondant regnicole.

(1) M. Bianchi avait été proposé également en première ligne par l'École : M. le Ministre de l'instruction publique a nommé M. Barbier de Meynard.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

Pour le concours du prix Gobert : 1° *Supplément au tome III de l'Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, in-8°, 1863.

2° Du même auteur : *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. V, 2e livr., 1 vol. in-8°, 1863.

Pour le concours du prix Volney : *Dictionnaire étymologique de la langue française*, etc., précédé d'une *Introduction* sur les principes de l'étymologie, 1 vol. in-8°.

Pour le concours des antiquités de la France : 1° *Dictionnaire des fiefs, seigneuries, châtellenies*, etc., *de l'ancienne France*, par M. Gourdon de Genouillac. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

2° *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, par M. Potier de Courcy, 3 vol. in-4°. Paris et Nantes, 1862.

Ouvrages offerts en don :

Au nom de M. Littré : la 7e livraison de son *Dictionnaire de la langue française*.

Dichiarazione di alcuni esagi bizantini inediti, par Mgr A. Cavedoni, correspondant de l'Académie, br. in-folio (Extr. du tome I des *Atti e memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*), 1863.

Du Nirvana bouddhique, en réponse à M. Barthélemy Saint-Hilaire, par M. Obry. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

Le papyrus magique Harris, par M. F. Chabas. Châlon-sur-Saône, 1860, in-4° avec un fac-simile.

Les inscriptions des mines d'or; dissertation sur les textes égyptiens relatifs à l'exploitation des terrains aurifères du désert de Nubie, enrichie du texte hiéroglyphique de l'inscription de Kouban, par M. F. Chabas, br. in-4°. Châlon-sur-Saône et Paris, 1862.

Observations sur le chapitre VI du rituel égyptien, à propos d'une statuette funéraire du musée de Langres, par le même. Paris, 1863, in-4°.

Relation de l'expédition de Chine, en 1860, *rédigée* par le lieutenant de vaisseau Pallu, d'après les documents officiels. Paris, 1863, in-4°.

Seize ouvrages de M. Guerrier de Dumast, de Nancy : 1° les *Psaumes traduits en vers français et mis en regard d'un texte latin littéral*, 3 vol. in-8° ; — 2° l'*Orientalisme rendu classique* ; — 3° *Supplément* au précé-

dent ouvrage; — 4° *Candigna et Capila* (extr. des Courals); — 5° *Essai sur la vraie prononciation du Ghaïn* des Arabes, br. in-8°, 1857; — 6° *Fleurs de l'Inde*, 1 vol. gr. in-8°, 1859; — 7° *Des alphabets européens appliqués au sanscrit*, 1860; — 8° *Une idée lorraine;* — 9° *Un mot sur les langues de l'Orient*, br. in-8°; — 10° *Réponse à trois récipiendaires de l'Académie de Stanislas*, br. gr. in-8°, 1862; — 11° *Chios, la Grèce et l'Europe*, br. in-8°, 1822; — *Nancy, histoire et tableau*, 1 vol. gr. in-8°; — 12° le *duc Antoine et les Rustauds;* — etc., etc.

Cartulaire de Redon; *réponse à quelques critiques de M. de Courson*, par M. A. de la Borderie, in-8°, 1863.

La *Naissance de Guillaume le Conquérant à Falaise*. Eclaircissement historique, par M. Florent Richomme, br. in-8°, 1862.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. VII, Lille, 1863, 1 vol. in-8°.

Société littéraire de Castres (Tarn), séance générale de 1863.

Revue archéologique, décembre 1863.

Revue de l'art chrétien.

M. de Lasteyrie fait hommage au nom de M. E. Ruben, conservateur de la bibliothèque de Limoges, de l'ouvrage intitulé : *Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville de Limoges*, t. Ier, *Histoire*, 1858; t. II, *Polygraphie et belles-lettres*; t. III, *Sciences et arts*, 1863, in-8°. Le savant membre fait ressortir les principaux mérites de ce grand travail bibliographique.

M. le secrétaire perpétuel fait hommage de la suite d'une publication du plus haut intérêt pour la connaissance de l'antiquité et que ses auteurs conduisent avec une activité égale à leur talent : ce sont les livraisons 5e et 6e de l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, etc., par Georges Perrot, Edmond Guillaume et J. Delbet, feuilles 15 à 19 du texte, avec 7 planches, dont une double contenant le texte grec du testament d'Auguste.

Est présenté un Mémoire manuscrit pour la question de l'*Alphabet phénicien.*

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport des deux commissions chargées de présenter au choix de l'Académie des candidats aux places vacantes de correspondant.

Séance du 18.

Les nominations de M. Pertz, comme membre associé étranger, et de M. Jourdain, comme membre ordinaire de l'Académie, sont approuvées par l'Empereur.

Un message du Ministre de l'instruction publique donne lieu à quelques explications préalables de M. le secrétaire perpétuel. Depuis quelque temps M. Guigniaut poursuivait, au nom de l'Académie, une négociation avec le ministère dans le but de faire rentrer dans l'ordre des grandes publications de l'Institut le *Gallia Christiana*. Cette mesure paraissait devenue nécessaire depuis que l'Académie avait admis dans son sein le savant qui s'était chargé de continuer ce grand ouvrage et en avait, à lui seul, publié les tomes XIV et XV.

Le Ministre s'est empressé de lever toutes les difficultés qui paraissaient s'opposer à l'accomplissement du vœu exprimé par l'Académie. D'après l'arrêté ministériel dont il est donné lecture, la Compagnie est chargée de compléter la publication du *Gallia Christiana* commencée par les congrégations des bénédictins de Saint-Maur, et continuée par M. B. Hauréau. Une allocation de 4,000 francs pendant quatre ans permettra de subvenir à la dépense nécessitée par l'exécution de la publication.

Par un autre message, le même Ministre annonce à l'Académie que le R. P. Bourquenoud, de la mission des PP. jésuites de Syrie, est sur le point de partir pour occuper la chaire d'Ecriture sainte, d'hébreu et des dialectes orientaux au collége de Ghazir. Ce révérend père demande à être chargé d'une mission scientifique ayant pour objet spécial d'étudier, pendant son séjour en Syrie, les antiquités bibliques.

A cette lettre est joint le rapport du R. P. Bourquenoud, que le Ministre soumet à la Compagnie, en la priant de l'examiner et de lui donner son avis sur l'opportunité de la mission demandée.

L'Académie nomme une commission de quatre membres chargés de lui faire un rapport à ce sujet; sont nommés : MM. Mohl, de Longpérier, Renan et Munk.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne à l'Académie des nouvelles du voyage de M. de SAULCY en Palestine. Il écrit le 29 novembre de Jérusalem qu'il a fait des trouvailles considérables en Ammonitide. Il a été confirmé comme il s'y attendait dans sa manière de voir sur la date des constructions en gros blocs du Haram-esch-Sherif. En ce moment il continue de fouiller les Tombeaux des rois. Il est en mesure de rapporter de nombreux morceaux de sculpture et d'architectures, entre autres le pied d'un lion colossal dont la tête est coiffée en sphinx. C'est, suivant lui, la statue du lion Soleil, *Camos*, dieu des Ammonites. Enfin il croit avoir reconnu, dans le cours de ses nouvelles recherches, des monuments de trois époques distinctes jusques et y compris le règne d'Hyrcan.

M. EGGER rappelle à cette occasion à l'Académie un autre de nos courageux missionnaires en Orient, M. V. Guérin, encore malade, mais qui n'a d'autre pensée que celle de reprendre ses travaux dès qu'il aura recouvré ses forces.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats aux places de correspondants.

Nomination de la commission du prix Gobert : MM. LE CLERC, de WAILLY, de CHERRIER et JOURDAIN.

Séance du mercredi 23,

Remplaçant celle du vendredi 25, jour de Noël.

Rapport de MM. MOHL *et Adolphe* REGNIER *sur la description des ruines d'Anurâdhâpura, envoyée à M. le Ministre d'Etat par M. Alfred Grandidier, chargé d'une mission scientifique gratuite dans les Indes anglaises* (Mémoire daté de Bombay, le 24 juin 1864).

ANALYSE.

Les ruines d'Anurâdhâpura, ancienne capitale de l'île de Ceylan, que Ptolémée nomme Ἀνουρόγραμμον βασίλειον (VII, 4), ont été men-

tionnées pour la première fois dans les temps modernes par Robert Knox, qui les a vues en 1679 (1). Pendant le dix-huitième siècle, aucun voyageur, que nous sachions, ne les a décrites; mais depuis le commencement de celui-ci elles ont attiré l'attention de plusieurs qui nous les ont dépeintes avec plus ou moins de soin et de détail, soit dans les récits qu'ils ont publiés de leurs voyages, soit dans les journaux asiatiques, et ces descriptions originales ont passé de là dans divers ouvrages relatifs à l'Inde.

Dans son *Account of the interior of Ceylan* (Londres, 1821, in-4°), John Davy n'a consacré à Anurâdhâpura qu'une note de quelques lignes. Le premier qui ait rendu compte avec des développements intéressants d'une visite faite à cette antique cité (1828) est le capitaine Chapman, dans les *Transactions de la Société royale asiatique de Grande-Bretagne et d'Irlande* (2).

En 1852, il a publié dans le journal de la Société asiatique de Londres des additions à ce premier compte rendu (t. III, p. 164 et suiv.). Le major Forbes avait visité la même année, 1828, les antiquités de Kurunaigalla et d'Anurâdhâpura ; sa visite avait précédé celle de Chapman, et il a raconté son voyage dans l'ouvrage intitulé : *Eleven years in Ceylan* (t. I, ch. IX et X, Londres, 1840). Plus tard William Knighton a inséré dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale* un article ayant pour titre : *On the ruins of Anurâdhâpura* (t. XVI, mars 1847). Enfin, pour ne parler que des voyageurs qui ont donné des descriptions détaillées, Sir James Emerson Tennent est allé, à son tour, visiter cette antique cité en 1848, et il termine par la description de cette ville le deuxième volume de son ouvrage (*Ceylan, an account of the island physical, historical and topographical,* Londres, 1859).

Les descriptions de Chapman, Forbes, Tennent, sont accompagnées de planches qui contribuent beaucoup à la clarté. Ce dernier a dressé aussi une petite carte où est marquée la position relative des diverses ruines.

(1) *An historical relation of the island of Ceylan*, 2e ed., Londres, 1817, part. IV, ch. IX, p. 322.

(2) T. III, part. III, p. 463 495. — Année 1834 : *Some remarks upon the ancient city of Anaràjapura and Anaràdhepura*, etc.

Carl Ritter, dans sa grande Géographie (t. VI de l'Asie, p. 249-254), consacre une longue note à des extraits des descriptions de Chapman. M. Lassen, au t. II de son *Indische Alterthumskunde* (p. 418 et suiv.), s'aidant de livres qui avaient précédé le sien, publié en 1852, est entré dans d'assez longs détails sur ces mêmes ruines, et il a trouvé moyen de donner aux descriptions connues un intérêt nouveau par de curieux rapprochements et d'excellentes remarques.

Quel que soit le mérite de ses prédécesseurs, M. Grandidier a pu étudier les ruines dont il s'agit, car une pareille matière est bien difficile à épuiser. Sa lettre d'envoi commence par cette phrase : « Toutes les descriptions que j'ai lues de ces ruines m'ont paru peu exactes. » Dans son rapport, il indique à peu près la position des ruines, en décrit l'aspect, en marque les dimensions, apprécie çà et là, très brièvement, les œuvres d'art, et cite sur plusieurs des monuments les extraits de l'ancienne chronique singhalaise intitulée : *le Mahâvanso*, traduite du pali en anglais par Georges Turnour (Ceylan, 1837). Quoique nous n'ayons pas trouvé, en comparant la description de M. Grandidier aux descriptions antérieures, des additions importantes, cependant il est probable que dans maint endroit il aura été plus exact et plus complet que ses prédécesseurs; mais il est regrettable qu'il n'ait pas fait connaître ces différences et qu'il ne cite nulle part ceux qui se sont occupés avant lui des ruines d'Anurâdhâpura.

Il est fait hommage à l'Académie par M. le secrétaire perpétuel, au nom de M. Garcin de Tassy, de son *Discours* d'ouverture du cours d'hindoustani.

De la part de M. Ed. Gerhard, et au nom de M. Friedrichs, du Mémoire intitulé : *Der Doryphoros des Polyclets*, 23e programme pour la fête anniversaire de Winckelmann; Société archéologique de Berlin. In-4°.

De la part de M. de Rossi, du n° 11, 1re année du *Bullettino di archeologia cristiana*.

De la part de M. de Caumont, au nom de l'Institut des provinces, du tome I de la 1re série et du tome I de la 2e série de ses *Mémoires*. Le second des tomes renferme divers travaux sur les antiquités, comme la

Géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Th. Cauvin ; un *Essai sur les monnaies du Maine*, par M. E. Huche ; 2 vol. in-4°. Paris, 1845 et 1859.

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, par le général Creuly. — Les *Voies romaines en Gaule*, par M. Alexandre Bertrand. (Extraits de la *Revue archéol.* de 1863.)

Histoire des peuples opiques de M. Maximilien de Ring. Compte rendu par M. P.-A.-F. Malapert. (extr. de la *Critique française*) ; br. in-8°. Paris, 1852.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6e série, t. Ier. Toulouse, 1863, in-8°.

La *Critique française, revue philosophique et littéraire*, 3e année, n° 37, renfermant un article de M. Malapert sur l'*Histoire* de M. Mommsen.

Annales de philosophie chrétienne, n° 47. Novembre 1863.

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte, n° 29. Novembre 1863.

Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Atlas historique du département actuel du Rhône*, par Georges Debombourg. Lyon, 1862, in-f° ; et *Atlas historique du département de l'Ain*, 1re et 2e partie, 1859 et 1860 ; in-f° ;

2° *Tableaux généalogiques des souverains de la France et de ses grands feudataires*, par Ed. Garnier, Paris, 1863, 1 vol. gr. in-4° ;

3° *Monaco et ses princes*, par Henri Metivier. 2 vol. ; la Flèche, 1862 ;

4° *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, réunis et annotés par M. Marcel Canat, t. Ier. Châlon-sur-Saône, 1863. 1 vol. in 8° ;

5° *Etudes saint-quentinoises*, par M. Ch. Gomart, t. II, 1852-1861. 1 vol. in-8° ;

6° *Histoire de la ville de Doullens et des localités voisines*, par M. A.-J. Warmé. Doullens, 1863. 1 vol. in-8° ;

7° *Mémoire sur la géographie du Dauphiné et de la Savoie avant et pendant la domination romaine*, par M. Antonin Macé. Grenoble, 1863 ; br. in-8° ;

8° L'*Agriculture et les classes agricoles de la Bretagne*, par M. A. Du Chatellier. Paris, 1863 ; 1 vol. in-8° ;

9° *Dissertation sur la légende Virgini pariturœ*, par M. A.-S. Morin. Paris, 1863; br. in-8°;

10° *Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes de Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan et sur la valeur historique des cartulaires de Saint-Hugue*, par M. l'abbé Trépier. Grenoble, 1863; br. in-8°;

11° Les trois ouvrages suivants de M. S. Quesnault: *Recherches historiques et archéologiques sur la basse Normandie*. Coutances, 1863; 1 vol. in-8°; — *Recherches historiques et archéologiques sur le Cotentin*. Coutances, 1863; 1 vol. in-8°; — *Siége de Granville*, br. in-8°;

12° *Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin de Nozeroy* (année 1550), traduite pour la première fois et accompagnée de notes par M. Achille Chéreau. Lons-le-Saulnier, 1863; 2 vol. in-8°. — *Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel*, par le même. Paris, 1862;

13° Les *Deux Germanies cisrhénanes. Etude d'histoire et de géographie anciennes*, par l'abbé Martin. Paris, 1863; br. in-8°.

M. Wallon fait hommage, au nom de M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, des trois Mémoires suivants : 1° *Priviléges et franchises de Balaruc, d'après les textes inédits des cartulaires de Maguelone*, in-4°, 1863, Montpellier; — 2° l'*Œuvre de la rédemption des captifs à Montpellier d'après les documents originaux des diverses archives*, in-4°, 1863, Montpellier; — 3° *Notice sur la chandelle Notre-Dame de Castelnau*, in-4°, 1863.

M. Adolphe Regnier présente, au nom de M. J. Oppert, la 2e édition corrigée et augmentée de sa *Grammaire sanscrite*.

M. Egger fait hommage, au nom de M. Boissée, continuateur de la traduction de Dion Cassius par M. Gros, du tome VIe, contenant les livres XLVI-XLIX. L'ouvrage sera terminé en moins de 10 volumes.

Le même membre offre, de la part de l'auteur, l'ouvrage en grec moderne intitulé : *Mémoire historique sur l'île de Psara*, par Constantinos Nicomedos, Athènes, 1862, 2 vol. in-8°, récit appuyé sur de nombreuses pièces historiques qui éclairent beaucoup les événements de l'histoire des Psariens, événements très-contestés dans ces derniers temps.

Il est donné lecture d'une note adressée à l'Académie par M. Maximilien de Ring, au sujet du Mémoire récemment lu par M. Deville, touchant la dédicace *sub Ascia*. L'auteur de ce dernier Mémoire s'é-

tait arrêté à l'opinion, déjà émise avant lui, que le sépulcre sur lequel cette épitaphe se montre est un tombeau de famille non encore inauguré. D'autres veulent que la formule soit métonymique et signifie que le tombeau a été inauguré par une première sépulture et que par suite le monument soit devenu sacré. M. de Ring rappelle que, dans son ouvrage, objet, cette année même, d'une mention très-honorable, sur les *tombes celtiques* de l'Alsace, il a signalé un *Kelt* ou une hache gauloise dont la forme représente exactement celle de l'*Ascia*, et qui devait être posée sur la sépulture d'un mort, et en induit que l'*Ascia*, sculptée plus tard sur les cippes funéraires, dériverait, — comme la formule *sub Ascia*, — de cet usage gaulois. Il pense qu'originairement il se serait agi d'un instrument symbolique se rapportant à un culte resté d'ailleurs inconnu.

Diverses observations sont échangées au sujet de cette communication sans qu'il en résulte aucune certitude sur le sens précis de la formule en question.

ERRATA.

P. 187, au lieu de gemeinfaslich — lisez : gemeinfasslich.

P. 188, l. 5, qu'on est en droit *d'attendre* — lisez : qu'on est en droit *d'en* attendre. — L. 6, l'archéologie *scientifique* — lisez : l'archéologie *sémitique*. — L. 13, Doterlin — lisez : Döterlin.

P. 203 (en note), au lieu de : Domitia Lucilla épouse
Annius Vérus. Cons. III, pref. de la Ville,
lisez : épouse Annius Verus, prêteur,
fils d'Annius Vérus, consul et prefet de la Ville.

TABLES.

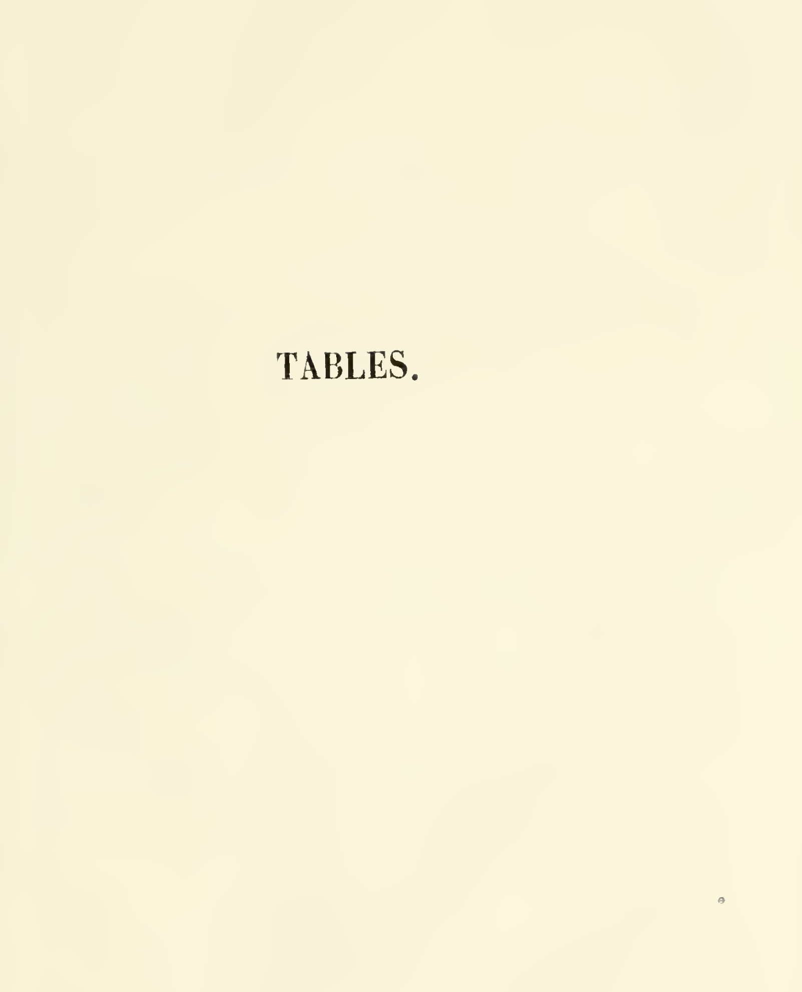


TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES LUS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1863.

PREMIÈRE PARTIE

SCIENCES PHILOLOGIQUES.

PHILOLOGIE ET LINGUISTIQUE.

1° PHILOLOGIE GÉNÉRALE.

2° PHILOLOGIE ET GRAMMAIRE COMPARÉES.

3° PHILOLOGIE ET GRAMMAIRE ASSYRIENNE.

4° PHILOLOGIE ÉGYPTIENNE OU ÉGYPTOLOGIE.

— *Inscription historique du roi Pianchi Mériamoun, découverte par M. Mariette au Gebel-Barkal*, Mémoire de M. de Rougé (in extenso), restitution importante d'une partie de l'histoire de la 23e dynastie. p. 158-180.

— *Note* de M. Brunet de Presle *sur la lecture du cartouche-prénom de Taharaka, roi de la 25e dynastie*, Analyse, p. 289-291.

— M. Chabas offre son ouvrage intitulé : *Des papyrus hiératiques de Berlin*, éclairant, dit-il, l'histoire des temps qui ont précédé l'invasion des Parthes, p 339.

— Le culte de Sérapis en Italie, indications fournies par une brochure de M. G. de Spucher, offerte par M. le Clerc.

5° PHILOLOGIE ET GRAMMAIRES GRECQUES ET LATINES.

— *Mémoire* de M. Benloew *sur la formation de l'infinitif présent passif dans les langues grecque et latine*, Analyse, p. 312-313.

6° PHILOLOGIE SANSCRITE.

— Les *Origines indo-européennes,* ou les *Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique*, par M. Adolphe Pictet, 2e partie. Ouvrage couronné au concours du prix Volney. Jugement de la Commission sur ce livre, p. 233.

— Appréciation des travaux de M. Max Müller, p. 333.

— Le quatrième volume du *Rig-Véda-Sanhita* de M. Max Müller est offert. Il est précédé d'une préface où sont discutés l'âge et l'authenticité des poëmes védiques, p. 43.

7° PHILOLOGIE ARABE.

— Inscriptions arabes du Khorassan, rapportées par M. Henri de Blocqueville, Rapport de M. Reinaud sur cet objet, p. 36-37.

— Rapport de MM. Reinaud et Caussin de Perceval sur le *Dictionnaire arabe-français* du R. P. Cuche, p. 37-39.

8° PHILOLOGIE ET GRAMMAIRE ROMANES.

— Appréciation des œuvres de M. Diez, p. 332-333.

9° PHILOLOGIE CHINOISE.

— La traduction nouvelle, faite par M. Stanislas Julien, du roman chinois des *Deux Cousines* est offerte par lui, p. 315.

LITTÉRATURE.

1° LITTÉRATURE GRECQUE.

— Le discours d'Isocrate intitulé : *Sur l'Antidosis*, traduit pour la première fois en français par feu Cartelier, ouvrage offert par M. Egger, p. 61.

2° LITTÉRATURE DU MOYEN AGE.

— Appréciations des travaux de M. Diez par la commission chargée de présenter au choix de l'Académie trois noms pour le fauteuil d'associé étranger, p. 332-333.

LEXICOLOGIE.

— La première livraison du *Dictionnaire de la langue française* de M. Littré est offerte à l'Académie.

— Rapport de MM. Reinaud et Caussin de Perceval sur le *Dictionnaire arabe-français* du R. P. Cuche, p. 37-39.

DEUXIÈME PARTIE

SCIENCES HISTORIQUES.

HISTOIRE PROPREMENT DITE.

1° HISTOIRE GÉNÉRALE.

— Appréciation des œuvres de M. PERTZ par la Commission chargée de présenter trois noms pour le fauteuil d'associé étranger, p. 331-332.

2° HISTOIRE ÉGYPTIENNE. (*Voyez* EGYPTOLOGIE, à la section des sciences philologiques.)

3° HISTOIRE ASSYRIENNE. (*Voy.* PHILOLOGIE ASSYRIENNE, plus haut.)

4° HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE DE L'ORIENT.

— Les travaux de M. Oppert, lauréat du prix biennal sur l'ancienne histoire d'Assyrie, appréciés par M. Paulin PARIS, président de l'Institut, à la séance des cinq Académies (IN EXTENSO), p. 241-248.

— Histoire des *Gaulois en Asie*, jugement de la Commission sur l'ouvrage de M. Robiou (couronné, prix ordinaire de l'Académie), p. 199-201.

— Quelques points du Mémoire de M. George Deville sur la Macédoine ont rapport à l'histoire d'Orient au moyen âge, p. 208. (*Voy.* HISTOIRE GRECQUE et GÉOGR. COMPARÉE.)

— Traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, par M. de Slane, poussée avec activité, p. 10-11.

5° HISTOIRE GRECQUE

— *Rapport* de M. EGGER *sur les travaux de l'Ecole d'Athènes*, p. 206-214.

— *De l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité*, Mémoire de M. Foucart (IN EXTENSO), p. 129-155.

— Mémoire de M. Dugit, membre de l'Ecole d'Athènes, *Sur les institutions militaires d'Athènes, depuis les temps primitifs jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine*, p. 209-211.

— Mémoire de M. G. Deville, membre de l'Ecole d'Athènes, intitulé : *Formation territoriale de la Macédoine ; conquête des pays entre l'Axius et le Nestus; établissements barbares du moyen âge : Bulgares, Esclavons, Valaques, Serbes*; jugement porté sur ce travail par la Commission, p. 207-208.

6° HISTOIRE ROMAINE ET DES ORIGINES ITALIENNES.

Mémoire de M. Noël des Vergers *Sur la religion des Etrusques et sur les communications de l'Etrurie avec Rome pendant la période des rois.* ANALYSE, p. 319-329.

— *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les témoignages latins, grecs, arabes, persans, indiens et chinois*, par M. REINAUD. ANALYSE

7° HISTOIRE DU MOYEN AGE. (France.)

8° HISTOIRE MODERNE (Histoire de France).

9° HISTOIRE D'ANGLETERRE.

10° HISTOIRE LITTÉRAIRE.

11° HISTOIRE RELIGIEUSE.

12° HISTOIRE DE L'ART.

2° TOPOGRAPHIE ANCIENNE.

ARCHÉOLOGIE.

1° ARCHÉOLOGIE ORIENTALE (juive, chrétienne et arabe).

2° ARCHÉOLOGIE GRECQUE.

3° ARCHÉOLOGIE GAULOISE, ÉTRUSQUE, ROMAINE ET DU MOYEN AGE.

ÉPIGRAPHIE.

1° ÉPIGRAPHIE GRECQUE.

2° ÉPIGRAPHIE ÉTRUSQUE.

3° ÉPIGRAPHIE LATINE (païenne et chrétienne).

4° ÉPIGRAPHIE ASSYRIENNE, SÉMITIQUE, HÉBRAÏQUE, SYRIAQUE, ARABE.

NUMISMATIQUE.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

CONCOURS ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DE MÉMOIRES,

COMMUNICATIONS ET RAPPORTS FAITS OU OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1863

SOIT PAR LES MEMBRES, SOIT PAR LES ÉTRANGERS.

NOTA. — Les auteurs des livres offerts à la Compagnie ne figurent dans cette table que lorsque leurs ouvrages ont été présentés *et appréciés* par un membre de l'Académie.

H.

J.

L.

S.

T.

V.

W.

Y

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT, rue de Grenelle Saint-Honoré, 45.



